This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377944 DUPL

Digitized by Google

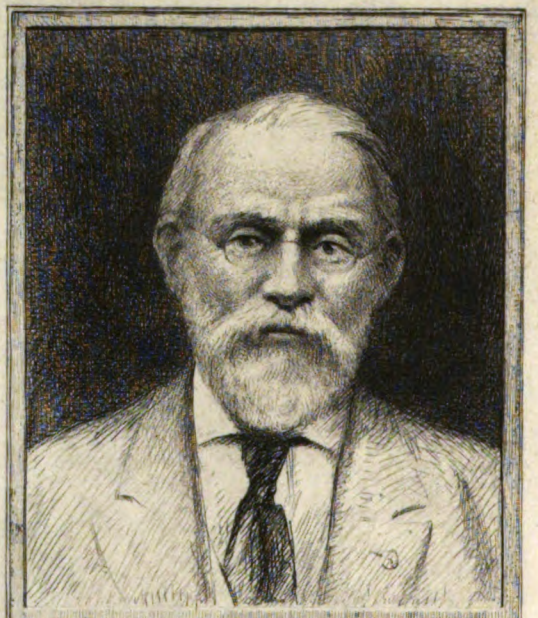

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.S512
36

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Digitized by Google

SAINT-MAIXENT. — IMPR. REVERSÉ.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES

ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

3e SÉRIE. — TOME VI.

1889.

NIORT

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

RUE SAINT-NICOLAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Académie
des Sc. Lett.
et Arts
2310

LISTE GÉNÉRALE
DES MEMBRES
DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Année 1889

Bureau de la Société.

MM. DESAIVRE, *président.*
PROUST (Henri), BREUILLAC (Emile), *vice-présidents.*
SAINT-MARC, *secrétaire.*
FRAPPIER (Paul), *secrétaire-adjoint.*
VAN-DER-CRUYSSEN, *trésorier.*

Conservateurs des collections.

BEAUX-ARTS.
M. LÉAUD.

SCIENCES NATURELLES.
M. EYMER.

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE.
MM. ROY (Edmond).
BREUILLAC (Emile).

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE.
MM. FRAPPIER (Paul).
ARNAULDET (Edmond).
GUÉRINEAU.
PROUST (Henri).

Préposé aux collections.
M. FOURNIER.

Commission des impressions
MM. EYMER.
LÉAUD.
ROY.
SAINT-MARC.

Commission du tumulus de Bougon
MM. FRAPPIER (Paul).
ROY.
SOUCHÉ.

Digitized by Google

Commission d'histoire naturelle.

MM. Savin, ✱.
Proust (Henri).
Dumont.
Gelin.

Membres titulaires résidants.

MM. Aimé fils, expert.
Arnauldet (Edmond), ancien vice-président au tribunal civil.
Availles (Charles d'), propriétaire.
Belleville (Harpedanne de).
Berthelé (Joseph), archiviste du département.
Bizard (Edmond), ✱, commandant de génie en retraite.
Bonnet, notaire.
Bouneault (Arthur), entrepreneur.
Bourdeau (Edouard).
Breuillac (Emile), licencié en droit.
Breuillac (Ernest), notaire.
Brossard-Baudry, propriétaire.
Castaigne, professeur au lycée Fontanes.
Cayer.
Chotard, bibliothécaire de la ville.
Clavel (Paul), ancien magistrat.
Clouzot (Henri), libraire-éditeur.
Cunéo d'Ornano (Alphonse), ✱, ancien capitaine de cavalerie.
Delavault (Eugène), ✱, ancien conseiller général.
Demay (Henri), licencié en droit.
Desaivre (Léo), conseiller général.
Detzem, ✱, ingénieur en chef, en retraite.
Deville, banquier.
Duburguet, photographe.
Dumont, médecin-vétérinaire.
Dupont, juge au tribunal civil.
Escudier (Charles), artiste peintre.
Eymer (Victor), docteur en médecine.
Frappier (Alfred), propriétaire.

Digitized by Google

MM. FRAPPIER (Paul), propriétaire.
GAULLIER (DE), ancien magistrat.
GAUNÉ, ✱, docteur en médecine.
GEFFRÉ, fils, juge au tribunal de commerce.
GELIN, publiciste.
GERMAIN (Louis), ✱, propriétaire.
GIRAUDEAU (Théophile), propriétaire.
GRAVAT-ECHILLET (Emile), lithographe.
GUÉRINEAU, ancien magistrat.
GUIBAUD, négociant.
HÉLIE (Ernest), avocat.
LARGEAULT (L'abbé).
LASSERON, architecte de la ville.
LAUGAUDIN, ✱, ancien officier de marine.
LAUGERON, médecin-vétérinaire.
LAURENCE (Gustave), propriétaire.
LÉAUD, avocat.
LÉAUD (Amable), avoué.
MARTINON DE LA RICHARDIÈRE, ✱, commandant en retraite.
MAUDET (Gustave), ancien notaire.
MONNET (Alfred), ✱, ancien sénateur.
MORAND, ancien conservateur des hypothèques.
NOIROT (Ernest), président du tribunal de commerce.
PERRAIN (Th.), conseiller général.
PHILOUZE, publiciste.
PILLET, docteur en médecine.
PROUST (Antonin), député à l'Assemblée nationale.
PROUST (Henri), licencié en droit.
QUEUILLE, pharmacien de première classe.
ROCHEBROCHARD (Louis DE LA), propriétaire.
ROUGET-LAFOSSE (Charles), ancien représentant à l'Assemblée législative.
ROUGET-LAFOSSE (Henri), propriétaire.
ROY (Edmond), avocat.
SAINT-MARC (Camille DE), juge de paix.
SAVIN, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
SCHMITT (Henri), ✱, agent-voyer en chef, en retraite.
SOUCHÉ, ancien instituteur communal.
TONNET (Auguste), ✱, docteur en médecine.

Digitized by Google

MM. TUFFET (Léon), propriétaire.
VAN DER CRUYSSEN, percepteur.

Nombre des membres titulaires résidants : 69.

Membres titulaires non résidants.

MM. ALLARD, ancien notaire, à Parthenay.
ARNAULDET (Thomas), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, à Paris.
BARBAUD, président du tribunal civil, à Bressuire.
BEAUCHET-FILLEAU, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Chef-Boutonne.
BEAUDET, docteur en médecine, à Saint-Maixent.
BONNET (Emile), conseiller général, à Poitiers.
CHAMARD (Dom), religieux bénédictin, à Ligugé (Vienne).
CUMONT (Marquis DE), conseiller général, à la Roussière, par Coulonges.
DEMELLIER (Edmond), propriétaire, à Saint-Maixent.
GAROTEAU, ancien juge de paix, à Champdeniers.
GILLARD, propriétaire, à Loubillé.
GUETTE (Ludovic), banquier, à Saint-Maixent.
HUBLIN, notaire, à Saint-Maixent.
LE CHARPENTIER, propriétaire, à Saint-Maixent.
LEDAIN (Bélisaire), ancien conseiller de préfecture, à Poitiers.
LEROUX, contrôleur, à Quimper-Korentin.
LÉVESQUE (Ernest), ancien notaire, à Saint-Maixent.
LÉVESQUE (Louis), propriétaire, à Saint-Maixent.
LÉVRIER (Gabriel), juge de paix, à Celles.
MILLORY (Benjamin), avocat, à Maulais près Thouars.
PETIET (Baron), ancien député, à la Tiffardière.
PINEAU, docteur-médecin, à Foussais (Vendée).
PROUHET, docteur-médecin, à la Mothe-Saint-Héraye.
PUICHAUD, avocat, à Moncoutant.
RICHARD (Alfred), archiviste de la Vienne.
RICHARD (O.), ancien magistrat, à Poitiers.
RITTER (Frédéric), ✻, ancien ingénieur en chef, à Pau.
ROCHEBROCHARD (Henri DE LA), au château de Boissoudan, commune de Pamplie.

Digitized by Google

MM. Rochejacquelein (Marquis de la), ancien député à l'Assemblée nationale, au château de Clisson.
Rondier (Louis), ancien notaire, à Exoudun.
Sauzé (Charles), avocat à la cour d'appel, à Poitiers, 40, rue Saint-Porchaire.
Ségrétain (Alexandre), C. ✻, général du génie, 14, boulevard des Invalides, à Paris.
Taudière (Paul), conseiller général, à Parthenay.
Tornezy, ancien magistrat, à Poitiers.

Nombre des membres titulaires non résidants : **34.**

Membres correspondants.

MM. Audiat, président de la Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
Bremond d'Ars (Anatole de), président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Brunet, docteur en médecine, directeur de l'asile d'Evreux.
Doinel, archiviste du Loiret, à Orléans.
Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, à Angoulême.
Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
Grimaux, ✻, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, boulevard Montparnasse, à Paris.
Hazard (Paul), ancien magistrat, à Bourges.
La Croix (Le révérend père de), à Poitiers.
Largeau (Victor), membre de la Société de géographie de Paris.
Lastic Saint-Jal (Vicomte de), à Poitiers.
Lemairé, conservateur du musée, à Royan.
Lemonnier, professeur à la faculté des sciences, à Nancy.
Letelié, ancien président de l'Académie littéraire de la Charente-Inférieure, à la Tremblade.
Luce (Siméon), archiviste, rue des Francs-Bourgeois, 60, à Paris.
Mabilleau (Léopold), professeur à la faculté des lettres, à Toulouse.
Mairand, conducteur des ponts et chaussées, à Tarbes.
Métais (L'abbé), à Salvert, par Migné (Vienne).

Digitized by Google

MM. MONNET (Emile), attaché à la présidence du Sénat, à Paris.
MUSSET (Georges), bibliothécaire municipal, à la Rochelle.
RATTIER DE SUSVALLON (Ernest), à Bordeaux.
ROCHEBRUNE (Octave DE), ✱, propriétaire, à Fontenay-le-Comte (Vendée).
ROCHEBRUNE (Trémeau DE), à Angoulême.
TEILLEUX, docteur en médecine, à Evreux (Eure).
VERGNÉE (DE LA), avocat, à la Rochelle.

Nombre des membres correspondants : 25.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Aisne.	Société archéologique de Château-Thierry.
Algérie.	— algérienne de climatologie, sciences physiques et naturelles, à Alger.
Algérie.	— nationale d'agriculture, à Alger.
Alsace-Lorraine.	— des lettres, sciences et arts, à Metz.
Calvados.	— des beaux-arts de Caen.
Calvados.	— des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Charente.	— archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	— d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Charente-Inférieure.	— de géographie, à Rochefort.
Charente-Inférieure.	— historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Charente-Inférieure.	— des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
Charente-Inférieure.	Commission des arts et monuments, à Saintes.

Digitized by Google

Creuse.	Société	des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Drôme.	—	départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Garonne (Haute).	—	archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Hérault.	—	archéologique de Béziers.
Hérault.	—	pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Indre-et-Loire.	—	archéologique de Touraine, à Tours.
Indre-et-Loire.	—	d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
Loir-et-Cher.	—	des sciences et lettres, à Blois.
Loire-Inférieure.	—	archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Maine-et-Loire.	—	d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
Maine-et-Loire.	—	académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Maine-et-Loire.	—	de statistique, sciences, lettres et beaux-arts, à Cholet.
Marne.	—	académique de Reims.
Morbihan.	—	polymathique du Morbihan, à Vannes.
Oise.	—	académique, à Beauvais.
Orne.	—	historique et archéologique.
Pas-de-Calais.	—	des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Pyrénées-Orientales.	—	agricole-scientifique des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Pyrénées (Basses).	—	des sciences et arts de Pau.
Rhône.	—	d'agriculture de Lyon.
Rhône (Bouches-du-).	—	de statistique de Marseille.
Sarthe.	—	historique et archéologique du Maine, au Mans.
Seine.	—	des antiquaires de France, à Paris.
Seine.	—	française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Digitized by Google

Seine-Inférieure.	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
Seine-et-Oise.	— des sciences morales, lettres et arts, à Versailles.
Somme.	— des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Tarn.	— littéraire et scientifique de Castres.
Vendée.	— d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Vendée.	— littéraire et archéologique, à Fontenay.
Vienne.	— académique, d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Vienne.	— des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vienne (Haute).	— archéologique et historique du Limouzin, à Limoges.
Vienne (Haute).	— Gay-Lussac, à Limoges.
Yonne.	— archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

États-Unis.	Annual report of the board of regents Washington.
États-Unis.	Institut géologique.
Norwège.	Der kœniglische Norske universitet, Christiania.

Nombre des Sociétés savantes : 50.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES DU CHAPITRE DE SAINTE-CROIX

DE PARTHENAY

DRESSÉ A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

PUBLIÉ

Par Bélisaire LEDAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

L'inventaire des archives du chapitre de l'église Sainte-Croix de Parthenay est le seul débris qui ait échappé à l'incendie de 1805, où ont péri si malheureusement à Niort, toutes les archives des anciens établissements religieux et civils du département des Deux-Sèvres. S'il a survécu à ce désastre, c'est qu'il n'a pas été transporté à Niort et qu'il est demeuré entre les mains de la fabrique de Sainte-Croix. L'église et le chapitre de Sainte-Croix, fondés par les seigneurs de Parthenay dès le XI^e^ siècle, avaient une importance locale considérable. Située dans la citadelle, à quelques pas du château féodal, c'était l'église préférée des seigneurs, celle qu'ils comblèrent de biens et où quelques-uns reçurent la sépulture. L'intérêt historique de ces archives pour la ville et la région de Parthenay n'est donc pas contestable, et leur conservation nous aurait fourni beaucoup de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'inventaire, rédigé sans doute par un des derniers chanoines, a été dressé après 1770 et nécessairement avant la suppression du chapitre et de la paroisse en

Digitized by Google

1790. Il n'est ni daté ni signé, et on peut ajouter qu'il n'était point encore entièrement terminé. Quelques-uns de ses articles sont inachevés ou même laissés en blanc. Le rédacteur ne l'a malheureusement pas composé comme l'eût fait un érudit, c'est-à-dire, en donnant une analyse sommaire mais substantielle de chacun des actes. S'il eût eu pour but de faire une œuvre historique, il n'aurait pas manqué, par exemple, de mentionner tout au moins les chartes les plus importantes des deux précieux cartulaires. Son travail n'est qu'une sèche énumération de pièces, un simple récolement. Quoi qu'il en soit, cet inventaire, malgré son imperfection et sa brièveté désolante, constitue le seul souvenir historique de l'antique chapitre. On y trouve aussi les noms des vieilles familles bourgeoises de Parthenay. Il semble donc d'une certaine utilité de le publier tel qu'il est, afin qu'il ne soit pas exposé à périr. Ce sera un document insuffisant, il est vrai, mais auquel la perte des archives qu'il relate donnera toutefois quelque prix.

Janvier 1887.

B. LEDAIN.

Digitized by Google

INVENTAIRE des titres et papiers qui sont au trésor de l'église collégiale et séculière de Sainte Croix de Parthenay, concernant tant les revenus du chapitre, des places réunies à la mense d'icellui, que des places particulières dont MM. les révérends et vénérables maître écolle, chantre et chanoines de la dite église sont pourveus.

Premièrement, l'original en parchemin du privilège, exemption et franchise des droits de vente, donnés par le seigneur de Parthenay (1), en faveur des chanoines et chapitre de Sainte Croix et leurs hommes sujets, en date du 1er décembre 1431 ;

Une enquête aussi en parchemin, pour justifier du dit droit de l'année 1433 ; lettres d'affranchissement par lesquelles les chanoines et hommes teneurs et censitaires du dit chapitre sont maintenus et conservés dans leurs anciens droits, privilèges et franchises, de ne payer au seigneur du dit Parthenay aucuns droits de vente des vins, marchandises et denrées par eux vendues en la dite ville.

Na. Par ces lettres, toutes les maisons qui doivent jouir de ce privilège sont détaillées et confrontées pour éviter les contestations à l'avenir. On peut y avoir recours pour justifier la féodalité des objets qui y sont compris. Les dites

(1) Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France.

Digitized by Google

lettres cotées et paraphées sur l'étiquette à la lettre (1). *a.*

Plus une liasse de cinq pièces qui sont les lettres d'amortissement données et accordées par le roy à l'église et chapitre du dit Sainte Croix, des domaines, fiefs et juridiction qu'elle possède ; et des quittances du dit amortissement. Le tout en date des 3 et dernier may 1438, 30 décembre 1694, une autre sans date et la dernière du 2 mars 1695, cottée et paraphée à l'étiquette à la lettre. *b.*

Plus, à la suite l'un de l'autre, deux carthulaires de l'église du dit Sainte Croix, en parchemin, écrit en latin et lettres gothiques, dont le dernier est en date du 15 juillet 1475 (2). Joints deux copies sur papier libre des dits cartulaires, l'une en latin et l'autre traduite en français, le tout coté à la lettre. . . . . *c.*

Plus une liasse composée de sentancé, ordonnances et autres pièces servant de règlemens pour les cérémonies ecclésiastiques entre les chanoines et vicquaires perpétuels de Sainte Croix, concernant encore les préséances, prééminences et prérogatives des chanoines de Sainte Croix en toutes actions publiques, processions générales et particulières, ordinaires et extraordinaires, sur tous les corps tant réguliers que séculiers, curés et autres bénéficiers,

(1) Cette exemption des droits de vente dont jouissaient le chapitre et ses censitaires présente beaucoup d'analogie avec celle confirmée à la Maison Dieu par le seigneur de Parthenay, par transaction du 11 février 1450. Si elle nous avait été conservée, l'énumération des maisons qu'elle contenait compléterait d'une manière bien curieuse l'énumération de l'acte de 1450. (*La Gâtine historique et monumentale*, par Bélisaire Ledain, p. 218.)

(2) La perte de ces deux cartulaires est à jamais regrettable et irréparable, car on ne possède aucun extrait ni aucunes copies de ces précieux documents. Beaucoup d'autres cartulaires, s'ils n'ont pas été tous conservés, ont été au moins analysés par les érudits des derniers siècles. Dom Fonteneau qui a sauvé tant de pièces historiques poitevines par ses intelligentes copies, n'est pas venu apparemment faire des recherches à Parthenay. S'il avait connu les cartulaires de Sainte-Croix, il y eût certainement recueilli les chartes les plus importantes. On possèderait ainsi des notions neuves et certaines sur les origines de Parthenay et sur l'histoire de la Gâtine et même du Poitou en général, notions qui demeureront malheureusement toujours ignorées.

Digitized by Google

chapelains ou habitués faisant corps ou non de la ville et fauxbourgs de Parthenay, cottée à la lettre. . . . . *d.*

Plus trois pièces qui sont deux règlements, l'un du seigneur de Parthenay, et l'autre arrêté par les sieurs chanoines du dit Sainte Croix et ratifiés par Mr l'évêque, et une transaction passée entre les chanoines et curé pour leurs places, préséances, dignités et autres prétentions respectives, en date des 20 may 1472, 12 novembre 1609 et 2 octobre 1678, cotées à la lettre. . . . . *e.*

Plus les titres de la vraye croix au nombre de sept pièces, en date des 1er octobre 1579, 12 aout 1675, 22 may et 14 septembre 1680, 6 octobre 1683, 22 novembre 1693 et la dernière sans date, cotée à la lettre (1). . . . . *f.*

Plus une quittance pour les droits d'armoiries en l'église de Sainte Croix du 22 septembre 1698, cotée à la lettre (2). . . . . *g.*

Plus une liasse de transaction et règlements concernant les préséances, partage de cire, enterrements et autres cérémonies en l'église de Sainte Croix, cottée à la lettre *h.*

Plus une transaction du 12 septembre 1665 au sujet de la construction de la sacristie de Sainte Croix, à laquelle le sieur Dupond lors propriétaire de la maison où est situé l'hôpital, s'opposait ; et un procès verbal des dégradations du clocher du 16 septembre 1711 (3), les dites deux pièces cottées par. . . . . *j.*

(1) La relique de la vraie croix a échappé aux désastres des révolutions et existe encore dans l'église de ce nom à Parthenay. Elle remonte peut-être à Joscelin de Parthenay, seigneur de cette ville et archevêque de Bordeaux, décédé en 1086. (*La Gâtine historique et monumentale*, p. 61.)

(2) Les armoiries du chapitre étaient peintes sur la voûte du chœur avec la date de 1668. C'étaient celles des Parthenay-Larchevêque, surmontées d'une croix à double croisillon. (*Idem*, p. 329.)

(3) Un ouragan renversa le 10 novembre 1711 la flèche du clocher de Sainte-Croix. La date du procès-verbal du 16 septembre 1711 laisserait supposer que ce monument avait éprouvé des dégradations antérieures à cet accident. Mais l'inventaire n'a peut-être pas reproduit la date avec exactitude et on pourrait admettre que le procès verbal est plutôt du 16 novembre. (*Idem*, p. 340.)

Digitized by Google

Plus un procès verbal du 24 may 1681 fait par M. le lieutenant général de Parthenay sur l'avis qui lui avait été donné par le dit chapitre que la nuit précédente il avait été enterré dans le cœur de l'église un corps, auquel procès verbal comparut le s[r] Albert, chantre, qui s'opposa à ce que la fosse fut ouverte et déclara que c'était le corps de M. le duc qui y avait été mis par l'ordre de son fils; est joint l'acte de dépôt du dit corps fait es mains du dit sieur Albert par le sieur Benoit, prêtre chapelain de la Meilleraye (1), cotté par. . . . . *l.*

Titres justificatifs des revenus du chapitre.

Premièrement, grosse en parchemin d'un contrat d'acquet d'une maison sise près de la cure de Sainte Croix, qui a été acquise pour le chapitre par feu messire Pierre Jollivard, curé de Sainte Croix, du sieur Jean Rousseau, chirurgien, et dame Jeanne Pestrault sa femme, le dit contrat en date du 8 juin 1736, auquel est joint une reconnaissance sous signature privée du 15 janvier 1737 donnée par le dit sieur Jolivard, que la maison par lui acquise a été payée des deniers du chapitre auquel il a aussi reconnu que la propriété en appartient, les dites deux pièces cotées sur l'étiquette à la lettre. . . . . *A.*

Plus une liasse dans laquelle sont les titres de propriété de la maison de la Psalette, située en la rue de la Citadelle paroisse de sainte Croix, autrefois sujette à 10 l. 13 s. de rente envers le chapitre, qui y est depuis demeurée confuse

(1) Il s'agit ici du transport et du dépôt à Sainte-Croix du corps de l'illustre maréchal, duc de la Meilleraye, décédé à Paris le 8 février 1664. Ce transport eut lieu par ordre de son fils le duc de Mazarin qui résidait ordinairement près de Parthenay, au château de la Meilleraye. Le mausolée en marbre noir érigé à la mémoire du célèbre guerrier fut déplacé et sa tombe odieusement violée le 24 frimaire an II (décembre 1793) en vertu d'un arrêté du conseil de la commune. Replacé en 1802, il a été de nouveau enlevé en 1852 et déposé dans une nef de Sainte-Croix où il se trouve encore. (*La Gâtine historique et monumentale*, p. 322. — *Histoire de Parthenay*, p. 382.)

Digitized by Google

en ce que la dite maison est en propriété au dit chapitre, les dites pièces au nombre de sept, cottées par. . . . *B.*

Plus une liasse de neuf pièces par lesquelles il paraît qu'anciennement les seigneurs de Parthenay avaient fondé à leur dévotion en l'église de Notre Dame de Parthenay une chapellenie d'une messe à note par chacun jour, laquelle chapellenie le seigneur de Parthenay a ensuite réunie au chapitre de Sainte Croix. Pour fondation et dotation de la dite chapelle, le dit seigneur a donné 48 l. de rente à prendre sur les fours bannaux de Parthenay et 25 septiers de seigle, mesure du dit Parthenay, aussi de rente annuelle et perpétuelle sur les moulins bannaux du dit Parthenay et subsidiairement les dites deux rentes sont assignées sur ses autres biens; les dites pièces en date des.... 1346, 8 décembre 1418, 22 décembre 1424, 3 février 1439, 25 avril 1443, dernier décembre 1513, dernier décembre 1514, 14 janvier 1613 et 10 avril 1698, joint un titre nouvel des dites rentes du..... Le tout coté sur l'étiquette à la lettre (1). . . . . *C.*

Plus deux autres pièces concernant la même rente, un septier de seigle et 49 s. 2 d. en argent, dus au curé de Notre Dame, en date des 15 avril 1425 et 15 avril 1698, cottées par. . . . . *D.*

Plus les titres justificatifs que en 1678 M. le duc de Mazarin (2) abandonna à quatre chanoines de Sainte Croix les fermes des métairies de Puneau et Grand Bos, situées

(1) Jean Ier Larchevêque, sr de Parthenay, et Marie de Beaujeu, son épouse, avaient fondé plusieurs chapellenies dans l'église Notre-Dame de la Coudre. On connaît la nomination d'un chapelain faite pour l'une d'elles en 1357 par Marie de Beaujeu. La chapellenie qui fait l'objet de cet article de l'inventaire, fondée en 1346, fut réunie au chapitre de Sainte-Croix par Jean II Larchevêque en 1418, le 20 décembre. Le connétable de Richemont, seigneur de Parthenay, en confirma la dotation de 48 l. et 25 setiers de seigle le 25 avril 1443, sur les revenus des fours et moulins banaux de Parthenay. (*La Gâtine historique et monumentale*, pp. 165, 206 et 226, d'après arch. nat. O. 19703 et P. 211.)

(2) Armand Charles de la Porte, duc de la Meilleraye et de Mazarin, 1664-1713.

Digitized by Google

es paroisses de Notre Dame des Chateliers et de Nieuil, pour leur tenir lieu des pensions qu'il leur avait auparavant donné,

Et par sentence rendue au siège de Parthenay le 31 aout 1743, les dits chanoines et chapitre ont été condamnés au délaissement des métairies de Puneau et Grand Bos, moyennant la rente foncière et perpétuelle de 565 l. offerte par les dames de Parthenay (1) pour en tenir lieu, de laquelle dite rente il y a titre nouvel du..... 176., coté sur l'étiquette à la lettre. . . . . *E.*

Plus les titres de la rente ou légat de trente sols dûs sur la Meilleraye dont le dernier est du..... cottés par. *F.*

Plus grosse en parchemin de l'arrentement et assensement d'une planche de jardin contenant demi journal de bécheur, situé au devant le château de cette ville, consenti par les sieurs chanoines de Sainte Croix à Pierre Brix, à la charge de payer par chacun an au bénéfice du chapelain et sixain 15 s. de rente foncière et au chapitre 1 d. de cens ; icelluy du 29 mars 1607. Grosse en papier d'un contrat de vente d'un pré joignant au plan du château, justificatif de la dite rente de 15 s. du 26 avril 1693. Et un titre nouvel d'icelle du..... cotté par. . . . . *G.*

Rentes féodales dues au dit chapitre.

Premièrement l'original et le double en parchemin d'une déclaration de la maison, étant du temporel du bénéfice diacre et dépendances, rendue au chapitre par Pierre Coustière le 9 septembre 1625 au devoir de 30 s. de rente foncière et 12 d. de cens, à la S^{t} Jean Baptiste, lesquels devoir et rente demeurent confus au dit chapitre, atendu

(1) Louise-Jeanne de Durfort, duchesse de Mazarin et la Meilleraye, épouse du marquis d'Aumont ; Adélaïde de Maillé, épouse du duc de Lauraguais ; Félicité de Maillé, épouse du marquis de Flavacourt ; Pauline de Maillé, épouse de Félix de Vintimille, propriétaires par indivis du duché de la Meilleraye et baronnie de Parthenay. (*La Gâtine historique et monumentale*, p. 341.)

Digitized by Google

que le bénéfice du diacre a été réuni à icellui. Joint grosse en papier d'un bail à ferme de la dite maison, consenti par le chapitre à la feue dame Dugazeau le 24 décembre 1753. Le tout coté à la lettre. . . . . *H.*

Plus deux autres déclarations en parchemin d'une maison et jardin située en la Citadelle au devant de la maison du maître-école, rendue au dit chapître, la première par Simon Moreau le 9 septembre 1625 et la seconde par Jean Collon le 4 mars 1656, au devoir de 6 d. à la Toussaint. Lesquels domaines appartenaient à M. Turquand-Duparc procureur ducal à Parthenay (1) qui les a réunis à la maison où il fait sa demeure, et en a été rendue nouvelle déclaration le 2 décembre 1769 par demoiselle Catherine Turquand Duparc sa fille et unique héritière portant reconnaissance du dit devoir de 6 d. Le tout coté à la lettre. . . . . *J.*

Plus une déclaration en parchemin de la maison de la chapelle des Revaux (2), sise en la rue de la Citadelle, appartenant à l'hopital, rendue par François Reveaux prêtre, le 29 may 1526, au devoir de trois sols de cens à la Nativité de Notre Seigneur. Et une nouvelle déclaration de la dite maison portant reconnaissance du dit devoir de 3 s., en date du..... cottées par. . . . . *L.*

Plus cinq déclarations d'une maison située au canton de la Place, paroisse de Saint-Jean, rendues au dit chapître, la première du 13 juin 1605 par Laurent Albert, la seconde du 9 septembre 1625 par Nicolas Auger et Pierre Barjeault, la troisième du 18 août 1672 par Jean Barjeault, la quatrième du 13 août 1722 par Jacques Trinchot et Renée Bernardeau veuve de Michel de Forest, la cinquième et dernière du 17 juillet 1767 par Marie Paistrault veuve de Mathurin Parnaudeau tailleur d'habits es noms,

(1) Pierre Turquand du Parc était procureur ducal du duché de la Meilleraye en 1744. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 361.)

(2) La chapelle des Reveaux en l'église de Sainte-Croix de Parthenay avait été fondée en 1537 par François Reveau. (*Pouillé du diocèse de Poitiers* par Beauchet-Filleau, p. 341.)

Digitized by Google

au devoir de 2 s. 6 d. au terme de Saint-Jean-Baptiste, autrefois en sollidité de 5 s. avec la maison ci-après énoncée, étant observé que par quelques unes des déclarations ci-dessus datées, la dite maison y est avouée, cottées par la lettre. . . . . *M.*

Plus trois déclarations d'une autre maison sise au dit canton de la Place, joignant celle ci-dessus, la première du 27 mars 1656 rendue par Jacques Auger, la seconde du 24 juillet 1703 pur M^re^ Jacques Auger prêtre curé de Saint-Pardoux, et la troisième et dernière du 18 juillet 1767 par Anne Gentilz veuve de Philippe Boutet blanconnier, à pareil devoir de 2 s. 6 d. de cens à la S^t^-Jean-Baptiste, autrefois en sollidité avec les 2 s. 6 d. dûs sur la maison de la veuve Parnaudeau. Est jointe copie informe d'un partage rapporté daté du 6 février 1646, fait entre les Auger, où la dite maison y est énoncée. Le tout cotté par. . . . . *N.*

Plus deux déclarations, l'une en parchemin et l'autre en papier, d'une maison sise en la grande rue paroisse de Saint-Laurent, la première du 9 septembre 1625 rendue par Jean Bellion. et la seconde du 18 juillet 1767 par Joseph Florisson cellier et Marie Simonnet sa femme, au devoir de 2 s. à Noël, cottées par. . . . . *O.*

Plus cinq déclarations, savoir trois en parchemin et deux en papier d'une autre maison sise en la dite grande rue, joignant à celle ci-dessus, la première du 19 juillet 1625 rendue par Jacques Bernard, la seconde du 24 mars 1656 par Jacques Loraine, la troisième du 29 juillet 1672 par autre Jacques Loraine, la quatrième du 3 juillet 1703 par Vincent Bodin et la cinquième du 20 juillet 1767 par Pierre Auriau marchand veuf de Renée Cornuau loyal administrateur de leurs enfants mineurs, au devoir de 3 s. de cens par moitié es fêtes de Saint-Jean-Baptiste et Noel, cottées par. . . . . *P.*

Plus une autre déclaration en parchemin d'une autre maison sise en la dite grande rue tendante du canton des Bancs à celuy de la Place, rendue par Marie Profilet veuve

Digitized by Google

de Raphael Deschamps, au devoir de 2 s. de cens à Noel.

Plus deux déclarations d'une écurie et d'un fenil par dessus qui autrefois fut une petite maison, l'une en parchemin et l'autre en papier, en date des 29 juillet 1672 et 18 juillet 1767, cette dernière rendue par Elie Dru potier d'étain, au devoir de 6 d. à Noel, la dite écurie et fenil située en la rue Morin paroisse de Saint-Laurent, cottées à la lettre. . . . . *R.*

Plus l'original en parchemin d'une transaction passée en l'année 1386 entre Mre Pierre Noulea prêtre au nom et comme procureur des maître école et chapître de l'église de Sainte-Croix de Parthenay d'une part, et Geoffroy du Teil à cause de Catherine de Hériçon sa femme (1), par laquelle ce dernier reconnait notamment devoir au dit chapître 1 d. et une maille sur une petite maison et jardin situées en la rue Morin. Une déclaration en parchemin des dites petite maison et jardin, rendue par Mathurin Bon, le 28 août 1581 au devoir d'un denier à Noel.

Plus l'original aussi en parchemin de l'ascensement d'une maison en la rue Morin avec ses appartenances de verger, consenti par le chapître de Ste Croix à Guillaume Aymer, à la ferme ou cens de 5 s. en date du 21 juin 1427.

Et une déclaration en papier d'un petit bâtiment composé d'un dessous servant de cellier, une écurie et un grenier ou fenil par dessus et d'un jardin de deux journées de bécheur ou environ, le tout situé en la dite rue Morin, rendue le 29 juillet 1767 par le sieur Jean Elie Bernard, maître orfèvre et demoiselle Anne Marion son épouse, au dit devoir de 5 s. en deux termes égaux Noël et St Jean Baptiste, les dites deux pièces cottées par. . . . . *T.*

Plus deux déclarations l'une en parchemin et l'autre en papier, d'une maison et jardin sis en la dite rue Morin, la première du 23 may 1605 rendue par André Puireveau et la seconde du 17 juillet 1767 par Pierre Lorfray marchand

(1) Geoffroi du Teil, époux de Catherine de Hérisson, était seigneur du Fresne, paroisse de Gourgé, de 1380-1393. (*La Gdt. hist. et monum.*, p. 401.)

Digitized by Google

et Louise Goutière son épouse, au devoir de 3 d. à Noel, cottées par . . . . . *V.*

Plus cinq autres déclarations, quatre en parchemin et la cinquième en papier d'une autre maison, jardin et dépendances et d'une grange, le tout sis et situé en la dite rue Morin paroisse de S[t] Laurent, la première du 23 may 1605 rendue par Jean Taffoireau, la seconde du 14 janvier 1610 par Rose Pierre veuve de François Sabourin, la troisième du 9 octobre 1625 par Hélène Gautreau veuve de Jean Taffoireau, la quatrième du 26 février 1656 par la dite Gautreau, la cinquième du 18 juillet 1767 par Jacques Ridouard l'aîné marchand, Marie Jeanne Berthelot sa femme et René Sénéchault cordonnier, au devoir de 9 d. d'une part et douze deniers d'autre, le tout de cens, au terme de Noel, les dites déclarations cottées sur l'étiquette par la lettre . . . . . *X.*

Plus grosse en parchemin d'une transaction passée entre messieurs du chapitre et Michel de la Cour seigneur de la Chutelière (1) le 2 mai 1442 par laquelle ce dernier reconnaît que deux maisons à luy appartenantes sont mouvantes du fief du chapitre, à 12 d. de cens, à Noel, duquel devoir il paya les arrérages.

Grosse aussi en parchemin d'une sentence rendue au siège royal de Niort entre Messieurs du chapitre, Pierre Roigne (2) et Michel de la Cour le 2 novembre 1468 par laquelle le dit Rogne reconnait n'avoir aucune féodalité sur la maison du dit de la Cour (3) qu'il avait prétendu,

(1) La famille de la Court de la Bertonnière de Viennay, à laquelle appartenait ce Michel de la Court, possédait au xv[e] siècle les domaines de la Bertonnière, le Fontenioux de Vernou et beaucoup d'autres terres. La Chutelière, paroisse de la Ferrière relevait de la seigneurie de l'Herigondeau. (*La Gât. hist. et monum.*)

(2) Il était évidemment de la famille de Pierre Roigne, l'aîné, bailli de Gâtine de 1441 à 1450, et de Pierre Roigne, le jeune, juge châtelain de Parthenay en 1441-1442. (*La Gât. hist. et monum.*, pp. 360-361.)

(3) Une maison de Michel de la Court était située dans le quartier du couvent des Cordeliers, d'après la transaction de 1450, intervenue entre la Maison-Dieu et le seigneur de Parthenay. (*La Gât. hist et monum.*, p. 223.)

Digitized by Google

reconnaît au contraire qu'elle est dans le fief du dit chapitre.

Grosse aussi en parchemin d'une déclaration de la dite maison et dépendances, rendue au dit chapitre par Nicolas Sabourain (1) le 18 février 1605, au dit devoir de 12 d.

Et une déclaration nouvelle en papier de la susdite maison jardin et dépendances, rendue le 9 septembre 1767 par M. Me Armand Charles Chaboceau lieutenant général au siège de Parthenay, au dit devoir de 12 d. à Noel, en solidité avec le jardin du sieur René Cadet marchand teinturier au faubourg St Paul sous Parthenay, cottés par *Y*.

Plus une déclaration en papier rendue par le dit sr Cadet et autres, le 19 novembre 1768, du sus dit jardin et autres domaines énoncés par la dite déclaration, au dit devoir de douze deniers, au dit terme de Noel, duquel il est porté qu'ils en doivent 3 d. et le dit sr Chaboceau 9, cottée par...

Plus deux déclarations l'une en parchemin du 9 septembre 1625 et l'autre en papier du 8 août 1767 de deux maisons et jardin se joignant, sises près la porte du Sépulchre, la première rendue par Jacques Allonneau curateur des enfants mineurs de Nicolas d'Aulnis et Catherine Allonneau, et la dernière par Charles Florisson maitre cellier et Marguerite Bréchoire sa femme et Renée Garon veuve de François Bréchoire boucher, au devoir solidaire de 13 d. cotées par. . . . . *Z*.

Plus deux autres déclarations aussi en parchemin d'une maison size près la porte du Sépulchre, la première du 23 avril 1582 rendue par Pierre Aubeneau, la seconde du 25 février 1656 par M. Joseph Chaigneau avocat en parlement, sr de Laudonnière et Me Pierre Taffoireau (2) procureur au bailliage de Gastine à Parthenay ; auxquelles sont jointes une nouvelle déclaration de la susdite maison

(1) Parent de François Sabourin, lieutenant particulier assesseur au bailliage de Parthenay de 1589 à 1602. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 360.)

(2) C'est peut-être le même que Pierre Taffoireau qui fut bailli du duché de la Meilleraye en 1682. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 360.)

Digitized by Google

qui est actuellement réunie et incorporée à celle occupée par le sr Saunier cavalier de maréchaussée, rendue par le sr François Bon marchand faisant pour Me François Bon notaire son père demeurant au bourg de la Chapelle Tireuil le 22 octobre 1770, au devoir de six deniers au terme de Noel, les dites trois déclarations cottées sur l'étiquette par.....

Plus trois déclarations, l'une en parchemin et les deux autres en papier, d'une maison sise à Parthenay en la rue de la grande Saulnerie paroisse de St Laurent, la première du 3 mars 1612 rendue par Marie Ragond veuve France, la seconde du 2 janvier 1744 par Pierre Berthin, et la troisième du 17 juillet 1767, par demoiselles Marie Geneviève et Marie Thérèze Thonnard sœurs, au devoir noble d'un sol, à la St Jean Baptiste, cottées par. . . . . .

Plus deux déclarations l'une en parchemin et l'autre en papier d'une maison dans la rue de la Vault St Jacques au devant l'auberge du Veauvert paroisse de St Jean, l'une du 18 août 1672 rendue par Guy Guillon, et l'autre du 24 juillet 1767 par demoiselle Catherine Poisbeau fille majeure, au devoir de 6 d. à la St Michel, laquelle dite maison appartient actuellement au sr Santerre Deschamps receveur des octrois et demoiselle Gée son épouse qui l'ont acquise et payé les droits de fiefs à messieurs du dit chapitre, les dites déclarations cottées par. . . . . .

Plus trois autres déclarations en parchemin et une en papier, d'une maison en deux corps de logis près le canton du Veauvert, l'un sur la grande rue et l'autre sur la rue de la Bombarde, la première du 20 mars 1656 rendue par Jacques Gourmond et Mathurin Pain, les deux et troisième des 16 et 18 août 1672, et la quatrième du 27 juin 1768 par Pierre Cornuau marchand fabriquant et Jeanne Brault sa femme, cottées par. . . . . .

Plus trois déclarations en parchemin et une autre en papier, d'une autre maison joignant à celle dernière énoncée, la première du 18 aout 1581 rendue par Jean Cardinault, la seconde du 22 may 1605 par Pierre Cardi-

Digitized by Google

nault, la troisième du 30 octobre 1625 par Jeanne de Chaulmond veuve de Pierre Cardinault et la quatrième du 27 juin 1768 par le dit s^r^ Cornuau et sa femme qui ont reconnu que la première des dites maisons est grévée du devoir de 2 s. à la S^t^ Jean Baptiste, et la dernière du devoir de un denier à la dite fête ; les dites dernières déclarations cottées par. . . . . .

Plus trois déclarations en parchemin et une autre en papier, d'une petite maison qui fait aujourd'hui partie et a été réunie et incorporée à celle en laquelle Françoise Rembault veuve du sieur Bonnet fait sa demeure, située en la dite rue de la Vault S^t^ Jacques, la première du 28 mai 1526 rendue par Gilles Gautreau, la seconde du 4 juin 1605 par Laurent Brebion, la troisième du 27 mars 1656 par Nicolas Bernardeau, la quatrième et dernière du 8 août 1768 par la dite Rembault veuve Bonnet, au devoir d'un sol à Noel, cottées par. . . . . .

Plus quatre déclarations en parchemin et une autre en papier, d'une maison sise en la dite rue de la Vault S^t^ Jacques, près la caserne de Férolle (1), faisant le coin des deux rues, l'une tendant du Veauvert à la porte S^t^ Jacques à droite et l'autre appelée la rue de la Bombarde, la première du 19 juin 1581 rendue par Mathieu Géneroux (2). la seconde du 23 mai 1605 par Jacquette Panton, veuve de Mathieu Géneroux, la troisième du 30 aout 1625 par Hilaire Guillon, la quatrième du 27 mars 1656 par Jeanne Bonnifait veuve de Roc Mimault, la quatrième du 24 juillet 1767 par Marie Collet veuve de François Gée marchand fabriquant es noms Marie et Marguerite Gée majeures, au devoir de 3 s. 9 d. à Noel, cottées par. . .

Plus deux déclarations une en parchemin et l'autre en

(1) La maison dite de Ferrole. rue de la Bombarde, appartenant aux sieurs Bonnet, fut acquise par décision de la ville de Parthenay du 9 septembre 1731, pour en faire une caserne de troupes royales. (*La Gât. hist. et monument.*, p. 345)

(2) C'était très probablement le frère de Denis Géneroux l'auteur du journal que nous avons publié en 1865.

Digitized by Google

papier, d'une maison sise rue de la Bombarde au devant la dite caserne de Férolle, la première du 13 mai 1605 par Marie Royer veuve de Claude Savion et la seconde du 3 aout 1767 rendue par Pierre Bris marchand, au devoir de 22 d. à la S[t] Jean Baptiste, cottée par. . . . . .

Par cette dernière déclaration le dit Bris a aussi avoué tenir du dit chapitre un petit jardin contenant le quart d'une journée de bécheur, tenant par devant à la dite rue de la Bombarde, au devoir de 12 d. à Noel, en solidité avec la maison et jardin de Augustin Porcher.

Plus cinq déclarations en parchemin et une en papier d'une maison située en la dite rue de la Bombarde, la première du 26 mai 1605 rendue par Jean Alusson tant en son nom que comme tuteur des enfants de Pierre Liet et Marie Alusson, la seconde du 19 juillet 1625 par Romain Perrier prêtre, la troisième du 3 novembre 1625 par François Liet, la quatrième du 27 mars 1656 par René Rembault marchand teinturier, la cinquième du 20 juillet 1672 par le dit René Rembault, la sixième du 21 juillet 1767 rendue par Françoise Rembault veuve de Jean Bonnet, à 3 s., cottées aux lettres. . . . . .

Plus une déclaration en parchemin d'une autre maison située en la dite rue de la Bombarde, rendue le 20 juillet 1672 par Jean Bichon, au devoir de 10 s. à Noel, laquelle dite maison appartient à la dite veuve Bonnet qui la rendue par sa déclaration du dit jour 21 juillet 1767, cottée par. . . . . .

Plus une autre déclaration en papier d'une petite maison et un petit jardin y joignant située en la dite rue de la Bombarde, rendue le 23 juillet 1767 par Augustin Porcher sacristain de la paroisse de Chastillon sur Thoué, au devoir de 12 d., à Noël, cottée par. . . . . .

Plus deux déclarations l'une en parchemin et l'autre en papier, d'une autre maison située en la dite rue de la Bombarde, la première du 3 juillet 1672 rendue par René Bris, et la seconde du 3 aout 1767 par Pierre Bris marchand, au devoir de 12 d. à Noel, lequel devoir est aussi

Digitized by Google

deu sur une grange qui autrefois fut une maison et une petite cour par le derrière appartenant au dit Pierre Bris qui les a rendus par sa déclaration du dit jour 3 aout 1767, cottées à la lettre. . . . . .

Plus grosse en parchemin du bail à rente perpétuelle de 10 s. d'une maison et jardin située en la basse ville, paroisse de S^{t} Jean, touchant à l'échelle de pierre et aux deux petites ruettes qui montent de la grande rue de la Vault S^{t} Jacques à Notre-Dame (1), fait par m^{re} Guillaume Barrede prêtre au nom de chapelain d'une chapelle fondée à Forchelimier par la dame de Vernou dame de Gourgé (2), à Pierre Ouzant, moyennant la dite rente foncière de 10 s. payable au dit chapelain, et en outre à la charge de payer au chapitre de S^{te} Croix 5 s. de cens ou rente noble et 15 s. de légat, en date du 25 mai 1426.

Et sept tant déclarations que titre nouvel portant reconnaissance des dites deux rentes, cinq en parchemin et deux en papier, la première du 28 avril 1582 rendue par Marie Poignand veuve de Jacques Bouhereau (3), la seconde du 23 mai 1605 par Jacques Sauzeau à cause de Marie Bouhereau sa femme, la troisième du 30 octobre 1625 par Pierre Robichon, la quatrième du 9 septembre de la même année 1625 par la dite Bouhereau veuve de Jacques Sauzeau, la cinquième du 27 mars 1656 par Jean Tabouleau, la sixième du 15 février 1700 par Jacques Porcher et Nicolas Baudouin, la septième du 29 octobre 1767 par Marguerite Baudouin veuve de Jacques Sauzeau, René Biet cavalier de maréchaussée et Marthe Prémault sa femme auparavant veuve de Jean Baudouin aussi cavalier de maréchaussée, au nom et tutrice de Jean, Jeanne et

(1) L'église de Notre-Dame de la Coudre.

(2) Jeanne de Vernou dame de Gourgé, Orfeuille et Fourchelinier, épouse de Geoffroy d'Argenton en 1389-1416. (*La Gât. hist. et monum.* p. 379.) La chapelle de Fourchelinier, dont il est ici question était desservie en l'église d'Amaillou. (*Pouillé du diocèse de Poitiers*, par Beauchet-Filleau, p. 191.)

(3) D'une famille de marchands de Parthenay, cité par Généroux dans son journal, à la date de 1572, (pp. 88 et 110).

Digitized by Google

Marie Baudouin enfants mineurs de la dite Prémault et du dit feu Baudouin, qui ont reconnu que les dites deux rentes sont dues, savoir celle noble de 5 s. au terme de Noel et celle foncière ou légat de 15 s. au terme S^t^ Jean Baptiste, le tout cotté sur l'étiquette par. . . . . .

Plus une déclaration en papier de l'emplacement d'un masury et fondy situé en la rue de la Vault S^t^ Jacques paroisse de S^t^ Jean, qui contenait en son total la seizième partie d'une boicellée de terre ou environ et a été joint et réuni à une maison appartenante à demoiselle Thérèse Benoist veuve du sieur Jean Félix Gautier, marchand à cause de Marie Jeanne Gautier leur fille mineure, lequel dit masurit comprend aujourd'hui une petite chambre basse, un cellier ou cave dans le fond, une chambre haute par dessus et un grenier aussi par dessus, et cet appartement est entre la maison venue des Garinea et le surplus de la maison venue de Bourdault, la dite déclaration en date du 7 juillet 1768, rendue par la dite demoiselle veuve Gautier au nom de tutrice de la dite Marie Jeanne Gautier sa fille mineure et du dit feu Gautier son mari, cottée par.

Plus l'original en parchemin du contrat d'acensement d'un airault qui autrefois fut en maison et en jardin y joignant, situé en la rue du Chasteau jadis la rue feu Simon (1), paroisse de Notre Dame de la Coudre de cette ville, fait par M^rs^ du chapitre de S^te^ Croix à Jean Journaux, moyennant la rente noble de 2 s. chacun an en deux termes et par moitié es fêtes de S^t^ Jean Baptiste et Noel, du 15 avril 1425. Et une déclaration rendue par Marguerite Mie veuve de Jacques Danne le 2 aout 1768 portant reconnaissance des dits 2 s. en solidité avec le jardin du sieur Certier marchand.

Plus l'original en parchemin du contrat d'arrantement d'une maison et ses appartenances de jardin, sise en la Citadelle au devant la place publique du Chasteau, fait par Nicolas Olivier à Pierre Goupet le 27 aout 1619, à la

(1) Cette rue est ainsi nommée dès l'an 1450. (*La Gál. hist. et monum.*, p. 220.)

Digitized by Google

charge notamment de payer 25 s. de cens et devoir noble à l'un des vicaires perpétuels de l'église de Ste Croix de Parthenay par moitié es fêtes de Noël et St Jean. Et une déclaration en papier de l'emplacement où autrefois fut la dite maison et jardin rendue par le sr Claude Sauzean l'ainé bourgeois, le 29 juillet 1768, portant reconnaissance de la dite rente noble de 25 s. les dites deux pièces cottées sur l'étiquette par. . . . . .

Plus ..... déclaration en parchemin. . . . . .

Plus une déclaration en papier d'un jardin contenant quatre journées de bécheur ou environ, situé au faubourg près l'église et paroisse du Sépulchre (1), dans un coin duquel dit jardin est construit une petite maison, rendue par le sieur François Bon marchand faisant pour Me François Bon notaire son père, le 31 juillet 1768, au devoir d'un sol à Noel, cotée par. . . . . .

Plus une liasse dans laquelle sont les titres de propriété et déclarations concernant la rente noble de 5 s. d'une part, due aux termes de St Jean Baptiste et Noel sur moitié d'un pré sis au faubourg du Sépulchre vulgairement appelé le pré du pied de Bouc ; et celle de 20 s. de même nature due sur un emplacement où autrefois fut le four bannal du chapitre (2), lequel dit emplacement qui est du côté du couchant a été réuni au sus dit pré qui a appartenu aux héritiers feu Claude Trinchot tanneur, lesquels ont rendu leur déclaration portant reconnaissance des dites deux rentes le 13 août 1767 : lequel pré appartient actuellement à Mr Pierre Esquot sieur du Puy d'Almort, lesquels titres contenus en la dite liasse au nombre de quinze pièces sont cotées sur l'étiquette par. . . . . .

Plus neuf déclarations, huit en parchemin et deux en papier, de deux maisons et jardins par derrière, situées

(1) L'église du Sépulcre ou St-Sépulcre qui remontait au commencement du xiie siècle a été détruite pendant la Révolution pour la construction d'un collège transformé plus tard en caserne. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 62.)

(2) Ce terrain et les suivants étaient appelés *le fief de Sainte-Croix* dès 1450. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 223.)

Digitized by Google

au dit faubourg du Sépulchre, l'une desquelles joint l'emplacement où fût le four bannal du dit chapitre, sujettes en solidité par chaque fête de Noël au devoir de 10 d., la première des dites déclarations du 9 juin 1581, rendue par Florence Roux, la seconde du 13 juin 1605 par François Giroire, la troisième de mars 1612 par Jean Audebrand, les quatre et cinquième des 3 novembre et 19 décembre 1625 par Jean Picherit, tuteur de Marguerite Audebrand, et Jacques Caillet; les six et septième des 20 et 25 mars 1656 par René Bonnet et Jacques Caillet, la huitième par Jean Lière maçon, et Marguerite Carré sa femme, en date du 24 juillet 1768, la neuvième du..... par Renée Chastin, veuve de Jacques Lière, cottées par les lettres. . . . . .

Plus deux déclarations, l'une en parchemin et l'autre en papier, de deux maisons se joignant avec leurs appartenances de jardins par derrière, situées au dit faubourg du Sépulchre, l'une desquelles joint à la ruette comme l'on va de la grande rue au puy de Jousse; la première des dites déclarations du 12 février 1656 rendue par Nicolas Sorin, et la seconde du..... par le sieur ... Bernard marchand tanneur, au devoir solidaire de 8 s. chacun an par moitié es fêtes de Noël et S^{t} Jean Baptiste, cottées aux lettres. . . . . .

Plus quatre déclarations, trois en parchemin et une en papier, d'une autre maison et appartenances de jardin en nature de pré, par le derrière, sise au dit faubourg du Sépulchre, proche celles dernières énoncées, la première du 23 may 1605, rendue par Mathurin Verrière es noms, la seconde du 27 mars 1656 par Joseph Bureau, à cause de Louise Verrière sa femme, la troisième du 4 juillet 1672 par Pierre Poupart; la quatrième du ..... par le dit s^{r} Bernard, au devoir noble de 10 s. chacun an en deux termes et par moitié S^{t} Jean Baptiste et Noël; joint six autres pièces aussi en parchemin, concernant les mêmes objets et devoir, des 3 mars 1388, 22 novembre 1394, 23 janvier 1395, 10 septembre 1420, 19 décembre 1421 et 20 février 1560; le tout coté sur l'étiquette par . . . . .

Digitized by Google

Plus deux déclarations en papier, d'un jardin situé au dit faubourg du Sépulchre, touchant au pré du dit sieur Bernard, la première du 2 août 1672 rendue par Pierre Poisbeau maitre apoticquaire, et la seconde du ..... par ..... au devoir de 3 s. à Noël, cottées par. . . . . .

Plus sept déclarations, trois en parchemin et quatre en papier, 1° de certains jardins aux Barbettes, et d'un journal de pré faisant la tierce partie du pré du Chaigne, situé au carrefour de la croix de pierre d'Alpin (1), paroisse du Sépulchre, appartenant au sieur Fabien Sébastien Pruel apotiquaire, le tout sujet à 10 s. 10 d. à Noël; 2° et de deux pièces de pré, sis près la Croix Rouge, autrefois appelée la Croix Allain, susdite paroisse du Sépulchre, l'un appartenant à Me George Chaubier avocat, et dame Marie Laterride son épouse, et l'autre au sieur François Thibault marchand teinturier, sujet à 6 d. de devoir noble et à 5 s. pour gros de dime, en solidité, à la St Jean Baptiste; la première des dites déclarations du 24 février 1557 rendue par maître Joseph Jacob (2), la seconde du 9 août 1581 par Denis Géneroux (3), Philbert Mocquet (4) et Pierre David; la troisième du 1er octobre 1625 par François Voyer; la quatrième du 14 juin 1753 par le dit sieur Pruel, porteur de la procuration de Me André Bonnin, procureur au présidial de Poitiers, commissaire des saisies réelles de la sénéchaussée et siège présidial du dit Poitiers; la cinquième du 15 décembre 1767 par le dit sieur Pruel en son nom personnel; les six, septième et dernière des 7 et 11 octobre 1768 par le dit Me Chaubier et son épouse, et le dit sr Thibault, cottées par . . . . .

(1) La pierre d'Alpin est mentionnée par Denis Géneroux dans son journal, à la date de 1573, sous le nom de *mauvais pas de la pierre d'Alpin* (p. 98).

(2) Joseph Jacob, procureur syndic des habitants de Parthenay en 1568 et notaire, mourut et fut enterré à Saint-Laurent, le 23 avril 1569 (*Journal de Denis Géneroux*, pp. 19 et 45).

(3) C'est l'auteur du journal.

(4) Philibert Mocquet avait épousé le 6 novembre 1570, en l'église du Sépulcre, Suzanne Géneroux, sœur de Denis Géneroux (*Journal*, p. 77).

Digitized by Google

Plus trois déclarations d'une petite maison qui autrefois était une grange appelée la grange à Gaudin (1) et un jardin ou ouche, tenant le tout ensemble d'une part au chemin par lequel on va de cette ville à la Pératte, à main gauche, les dites déclarations étant en papier, la première du 9 septembre 1625 rendue par Jean Bourceau, la seconde du 7 juillet 1699 par René Jarry marchand, la troisième du 12 mars 1759 par Marie Jarry, veuve de Guy Gée, chargée du devoir noble d'un denier à Noël, en outre de la rente foncière de 40 s. à la dite fête de Noël, comme il est mentionné par les dites déclarations auxquelles sont joints deux titres nouveaux de la dite rente du dernier janvier 1611, un échange du 21 juin 1538, une procuration du 26 may 1555 et une sentence du 14 novembre 1564 ; le tout coté par. . . . . .

Places de chapiers, diacre et sous diacre réunies à la mense commune du chapitre du dit Sainte Croix.

Plus une liasse dans laquelle sont copies de la fondation faite par Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, des offices de chapiers, diacre et sous diacre en l'église de Sainte Croix pour dotation desquels offices il donna :

1° La métairie des Bazillières, assise en la paroisse de la Ferrière, avec ses appartenances et dépendances desquelles étaient un mareau de bois appelé le bois Pineau,

2° Un autre mareau de bois appelé le bois Basuc, assis près le dit lieu des Bazillières, tenant au payré Baudouin,

3° Un autre mareau de bois assis près la Bertrandière, appelé le mareau Dodin, tenant au bois au Pintier,

4° Trente-quatre sols, six deniers maille ou environ de cens particulier appelé courtillages,

5° Le lieu herbergement et seigneurie de la Bertrandière avec toutes ses appartenances et dépendances, desquelles

(1) Connue aujourd'hui sous le nom de toit à Gaudin (com. de Parthenay).

Digitized by Google

étaient neuf journaux de pré ou environ que le dit seigneur de Parthenay avait accoutumé faire lever à sa main,

6° Un mareau de bois appelé le mareau du bois de Cliet,

7° Le bois assis près le dit lieu de la Bertrandière,

8° Le lieu herbergement et gaignerie de l'Ingremaillière, appartenances et dépendances parroisse de Secondigny, lesquelles dépendances étaient entr'autres choses dix journaux de pré ou environ, assis près le dit lieu, que le dit seigneur de Partenay avait accoutumé faire lever à sa main.

9° Toutes et chacunes les autres appartenances des lieux et herbergement susdits, soit les dites appartenances ou appendances, terres gaignables et non gaignables, prés, pâturages, bois gros et menus, cens, rentes, devoirs et autres choses quelconques, sauf et excepté tous et chacuns les étangs et garennes appartenant aux lieux susdits, que le dit seigneur s'est retenu à lui, ses hoirs, successeurs et ayants cause.

10° Dix livres de rente, assignées sur les profits et revenus du marché de la Ferrière, à payer par le receveur de Partenay, jusqu'à ce que le dit seigneur de Partenay ou ses successeurs eussent assigné les dits dix livres de rente ailleurs et en autre chose et lieux et bonne assiette et suffisants.

A la charge par les dits chapier, diacre et sous diacre de payer pour raison des dites choses de la Bertrandière à la charité du Trézain de S[t] Jean de Parthenay trois septiers de seigle de rente (1); et ils tiendront eux et leurs successeurs les dites choses des Bazillières et la Bertrandière, franchement et paisiblement en franche aumône

(1) Cette rente avait été constituée le 24 juin 1404 par le même Jean II Larchevêque, sgr de Parthenay, en faveur du *Trézain de Saint-Jean* qui était une aumône publique très ancienne qui se distribuait annuellement devant l'église Saint-Jean de Parthenay le jour de l'invention de la Sainte Croix. Le Trézain fut réuni à l'hôpital en 1681. (*La Gâtine hist. et monum.* p. 206.)

Digitized by Google

sous la souveraineté et protection des seigneurs de Parthenay, et les choses de l'Ingremaillière sous la protection des seigneurs de Secondigny,

A la charge encore par les dits chapier, diacre et sous diacre d'assister aux offices de la dite église de Sainte Croix et de dire chacun une messe par semaine.

Les dites copies vidimées de la susdite fondation en date du 27 mai 1412 et l'acte de vidimus du 2 mai 1647, cottées par. . . . . .

Plus une déclaration en parchemin de la métairie des petites Bazillières, en la dite paroisse de la Ferrière, en date du 2 septembre 1625, rendue par messire Jacques Rogier écuyer, sieur de la Tour Chabot et des Bazillières, tant pour lui que pour ses frères cheurs ; à laquelle dite déclaration sont jointes quelques procédures faites en la sénéchaussée de Poitiers, l'original en parchemin d'une sentence rendue au présidial du dit Poitiers le 23 janvier 1712 au profit du chapitre de Sainte Croix contre messire Léon de Mauléon chevalier, seigneur des Bazillières, tant pour lui que pour ses coteneurs de la petite métairie et ténement des Bazillières, portant condamnation de la rente noble et féodale de dix septiers quatre boisseaux de blé seigle, vingt-sept boisseaux d'avoine, le tout mesure de Parthenay, à raison de huit boisseaux le septier, au terme de Notre Dame de mars, plus chaque fête de S^{t} Michel 4 l. 10 s. en argent, et chaque fête de Toussaint trois chapons. Et une nouvelle déclaration de la dite petite métairie des Bazillières, portant reconnaissance et promesse de payer et continuer la susdite rente, rendue par messire Pierre Anne Des Francs, chevalier, seigneur des Bazillières, S^{t} Denis d'Auroux et autres lieux, en date du ..... le tout cotté par. . . . . .

Plus grosse en papier, du bail d'une portion du moulin Forestier, situé au fief de la Maingaudière, paroisse d'Azay sur Thoué, sujet à 30 sols de cens et devoir noble par moitié chacun an et fête de S^{t} Jean Baptiste et Noël, en date du 23 juillet 1647. Deux déclarations en parchemin,

Digitized by Google

de portions du dit moulin portant reconnaissance et promesse de payer la susdite rente, des 30 octobre et 4 novembre 1625, la première rendue par Louis Clisson, la seconde par René et Jeanne Pillac.

Et une déclaration nouvelle du susdit moulin, jadis appelé moulin Prévost, rendue par François Bernaudeau moulinier, Perine Poisnot sa femme, et Pierre-Thomas Bernard aussi moulinier, le 16 novembre 1768, le tout cotté par. . . . . .

Plus une liasse de fermes de la métairie de la Bertrandière, située paroisse de la Pératte, au nombre de douze, dont la dernière est du 15 octobre 1767, consentie par Mrs du chapitre de Ste Croix au sieur Pierre Rémondet et son épouse, cottées par. . . . . .

Plus une autre liasse de déclarations rendues par les teneurs du fief et ténement herbergé de l'Ingrémaillière, paroisse de Secondigny, sujet à la rente noble et féodale de 15 l. chacun an, en trois termes égaux, Noël, St Jean Baptiste et Saint Michel, la première des dites déclarations en date du 9 décembre 1609 rendue par Pierre Clisson ; la seconde du 7 juillet 1626 par Paul Clisson ; la troisième du 20 septembre même année par Olivier Nicolas et Marguerite Cheneau sa femme ; la quatrième du 13 octobre aussi même année par Jean Chiron ; les cinq, six, sept, huit, neuvième des 28 mai, 1er juin, 2 juin et 12 août 1647 par René Girault, René Hurteloup chirurgien, à cause de Louise Mullot sa femme, Hiérome Clisson, Jeanne Moussaud, veuve de Simon Mesnard et Isaac Clisson, sieur de la Girardière. Les dix, onze, douzième des 6 avril 20 et 24 juin 1700 par messire Louis Demoulin, comte de Rochefort, pour dame Charlotte-Magdeleine Clisson son épouse, Pierre Girault, Jacques Tilleux, sieur des Chastelliers. Les treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingtième et dernière des 6 novembre 1767, 8, 14 janvier, 14 mars, 20 avril, 28 juin, 6 juillet et .... 1776 par François Janneau, émancipé d'âge, Jacques Blaud et autres, René Collin, veuf de Marie Braconnier,

Digitized by Google

Mre René Guerry prêtre, prieur de Saint Loup, Jacques et René-Jacques-Joseph Rossegaud père et fils, Alexis Gentilleau, tuteur des mineurs Fuzeau, Philippe Turpeau aubergiste, et messire ..... qui ont reconnu et promis payer la susdite rente noble de quinze livres; toutes les déclarations cottées par. . . . . .

Plus un petit dossier de procédure tenue en la sénéchaussée de Poitiers à l'occasion de la demande formée par le sieur de Rancher, prieur de la Pératte, contre les chapier, diacre et sous diacre de Ste Croix pour avoir la dime sur plusieurs pièces de terre dépendantes de la métairie de la Bertrandière, paroisse de la Pératte. Il y est joint quatre quittances du gros de dime de six boisseaux de seigle, mesure de Parthenay, payé à la cure de la Pératte, en date des 8 octobre 1703, 8 octobre 1718, 2 octobre 1719 et 22 octobre 1722; au moyen desquelles et de la possession et franchise du chapitre, il est à présumer que le prieur a été débouté de sa demande ou qu'il s'en est désisté volontairement; le dit dossier cotté par. . . . .

Plus une liasse de mémoires, saisie féodale et tenue d'assises des fiefs du Courtillage, situé à la Pionnière, paroisse de la Pératte, et de l'Ingremaillière, paroisse de Secondigny, qui dépendaient des bénéfices de chapiers, diacre et sous diacre, cottés par. . . . . .

Places des trois vicaires perpétuels aussi réunies à la mense commune du dit chapitre.

Plus deux déclarations en papier, du fief et ténement de Marzilly, paroisse de Voué, sujet à sept septiers de seigle, trois septiers d'avoine à 18 boisseaux par septier, le tout mesure de Parthenay; deux charretées de bois en fagots et deux chapons; le blé dû à la Notre Dame d'août, le bois et les chapons à Noël, le tout de cens et rente noble et féodale; la première des dites déclarations du 26 février 1631 rendue par Pierre Goudeau, sieur de la Trutière, et la dernière du ... 176. par messire Charles-Louis Catineau,

Digitized by Google

chevalier, seigneur de la Martinière, messire René-Marie de la Riche chevalier, seigneur de la Lande et autres lieux et le sieur Pierre Garnier sieur de la Trutière, cottées par.

Plus un dossier dans lequel sont des procédures, baux, procès verbal judiciaire de poursuite et exposition du ténement de la Gauvannière, paroisse de Voué, sujet à la rente noble et foncière de: 5 septiers 3 boisseaux de seigle, 3 septiers et une mine d'avoine à 18 boisseaux par septier; 1 bian pour aller à Lamayré; 1 charretée de bois, 3 chapons, 1 géline; 10 s. 6 d. en argent et un fromage. Le tout du sur la métairie et ténement de la Gauvannière, appartenante à (1) . . . . . .

Plus une liasse dans laquelle sont l'original en parchemin de la ferme ou assencement de la métairie de la Bourrelière paroisse de la Pératte, consenti par le chapitre à Mathurin Levreau, à la rente noble féodale de dix septiers seigle et quatre chapons, en date du dernier octobre 1446.

Quatre hommages rendus au seigneur de Parthenay étant en parchemin, en date des 12 mai 1458, 15 août même année, 15 décembre 1459 et 8 octobre même année.

Un aveu du fief de la Bourrelière du 12 novembre 1469.

Deux hommages du dit fief et ténement de la Bourrelière rendus au seigneur de Parthenay par le maître école des 7 juillet 1496, 16 février 1506.

Le contrat d'acquisition de la douzième partie de la Bourrelière faite par le chapitre, de Louis Turpault et sa femme, à la charge que la douzième partie de 10 septiers seigle et 4 chapons de rente noble demeurera confuse en les personnes de Messieurs du dit chapitre Ils ont aussi

(1) Au xv[e] siècle, cette rente assise sur la Gauvannière, dont l'inventaire ne fixe pas l'origine, était perçue par M[e] Robert Tutaut seigneur de la Gauvaignère et de Marzellé comme chapelain d'une chapelle fondée en l'église de S[te]-Croix de Parthenay. (Arch. de la Vienne, G. 8, 126.) Ce personnage appartient évidemment à la même famille que celle de ce Robert Tutaut, avocat, qui collabora en 1417 à Parthenay, à la rédaction de la coutume du Poitou. (*La Gâline hist. et monument.*)

Digitized by Google

acquis les parts et portions que le dit Turpault et sa femme avaient au village et tènement de la Bichonnière, en date du 15 janvier 1507.

Un hommage du 11 août 1518.

Une ferme de la douzième partie de la Bourrelière du 18 octobre 1526.

Un aveu du 29 août 1549.

Un hommage rendu à la baronnie de Parthenay le 17 avril 1597.

Un dénombrement de la Bourrelière du 9 juin 1601.

Une déclaration rendue au chapitre de Ste Croix de la métairie fief et tènement de la Bourrelière par Françoise Picault veuve de Julien Barbullon, à la rente noble de onze septiers seigle et quatre chapons, chaque fête de St Michel, en date du 15 novembre 1625.

Deux aveux de la Bourrelière l'un en date du 16 août 1672 rendu par le maître école au seigneur de Parthenay, et l'autre du 12 novembre 1701 rendu par le chapitre au roi.

Et une nouvelle déclaration de la dite métairie fief et tènement de la Bourrelière, rendue au dit chapitre de Ste Croix, le..... par..... portant reconnaissance et promesse de payer la susdite rente de 11 septiers et 4 chapons, le tout cotté par. . . . . .

Plus ... nouvelles déclarations du fief et tènement non herbergé des Simardières paroisse du Talud, portant reconnaissance de la rente noble de 54 boisseaux d'avoine mesure de Parthenay, 54 fagots de bois de branchage, 54 liards chaque fête de Noël et 17 boisseaux de seigle sus dite mesure, chaque fête de Notre Dame d'août, autrefois due à l'office de sacristie de l'église du dit Ste Croix et actuellement réunie à la mense commune du chapitre du dit Ste Croix, en date des 15 mars, 29 avril, 28 mai 1769.

—

Digitized by Google

Rentes foncières et légats dus au dit chapitre de Sainte Croix.

Premièrement grosses en papier de deux titres nouveaux de la rente foncière de 33 sols, savoir 30 sols à la Notre Dame en février, sur et pour raison d'une maison qui fut à Louis Ecotière (1), et trois sols à la fête de S[t] Jean Baptiste, sur et pour raison d'un petit jardin, étant le tout réuni et faisant partie du monastère et communauté de Sainte Ursule de cette ville, due par les dames religieuses de la dite communauté (2), en date des 23 septembre 1700 et 19 septembre 1768, cotées et paraphées sur l'étiquette à la lettre. . . . . *A.*

Plus un acte du 19 juillet 1634 en papier, par lequel M[e] Jacques Cacault sieur de Lembertière avocat en parlement a légué au dit chapitre cent sols de rente constituée sur tous ses biens (3), payable au terme de S[te] Marie Magdeleine, à la charge par Messieurs du dit chapitre de chanter les vigiles des trépassés et une grande messe à l'autel de la chapelle de la cure du dit Sainte Croix, à l'issue de laquelle messe sera aussi chanté un libéra avec la croix et le clergé sur la fosse de défunte dame Renée Bureau épouse du dit sieur Cacault, à la fin duquel libéra sera aussi ajouté les colectes quæsumus Domine et fidelium Deus omnium, et sonné un glas la vigile du dit anniversaire. Et deux titres nouveaux aussi en papier du dit légat par lequel il est dit qu'il est assigné sur une maison

(1) C'était un membre de la famille de Nicolas Escotière qui fut commandant du château de Parthenay en l'absence du gouverneur en 1629-1630. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 359.) Sa maison désignée dans cet article de l'inventaire, est probablement cette ancienne et curieuse maison du XV[e] siècle, située près du couvent des Ursulines. (*Idem.*, p. 221.)

(2) Les Ursulines avaient été établies à Parthenay en 1624 par Henri II duc de Longueville, s[r] de Parthenay, et Chasteigner de la Roche-Posay, évêque de Poitiers, qui leur donnèrent l'église de Notre-Dame de la Coudre près de laquelle elles construisirent leur monastère. (*Idem*, p. 292.)

(3) Rente transférée à l'hospice.

Digitized by Google

et jardin se joignant, situés en la Citadelle de cette ville, touchant à une maison dépendant de l'un des canonicats de S^te^ Croix, en date des 29 novembre 1728 et 14 juillet 1768, ce dernier consenti par le s^r^ Pruel fondé de la procuration générale du sieur Louis Moyne marchand en la ville de Marans, pays d'Aunis, veuf de demoiselle Marthe Picault, père et loyal administrateur de leurs enfants mineurs, iceux héritiers de defunt M^e^ Jacques Picault (1) avocat en parlement leur ayeul qui l'était de défunt M^re^ Louis Picault prêtre et chanoine du dit S^te^ Croix (2), cotté par . . . . . *B.*

Plus l'extrait du testament de M^re^ Armand Clabat seigneur du Chillou par lequel il donne à l'hopital de Parthenay une maison et dépendances située en la Citadelle paroisse de S^te^ Croix, à la charge de faire célébrer un grand service de grande messe et matine en l'église de Sainte Croix (3). . . . . .

Plus les titres concernant la propriété de la rente ou légat de 40 sols due sur la cuisine dépendante de la cure de Sainte Croix, chacun an et fête de Noel, le dernier desquels est du 19 septembre 1768, consenti par M^re^ Jean Gabriel Vaugelade prêtre licencié es loix, chanoine et curé du dit S^te^ Croix (4), cotté par . . . . . *D.*

Plus grosses en papier de deux titres nouveaux de la rente foncière de 40 sols due à l'office de sacristie de Sainte Croix au terme de S^t^ Michel, par les dames de l'Union chrétienne de cette ville (5) sur et pour raison d'un

(1) C'est probablement le même que Jacques Picault, s^r^ de la Joussamière, bailli du duché de la Meilleraye à Parthenay en 1719-1720. Plus anciennement, un Michel Picault, peut-être son père, également s^r^ de la Joussamière, avait été bailli de Gâtine en 1685-1696. (*La Gâtine hist. et monum.*, p. 360.)

(2) Louis Picault était chanoine de Ste Croix en 1732-1747. (*Idem*, p 363.)

(3) La donation d'Armand Clabat, s^r^ du Chillou, fils de Jean Clabat, ancien bailli de Gâtine, est du 27 décembre 1686. C'est encore dans la même maison que se trouve l'hôpital de Parthenay. (*Idem.*, p. 329.)

(4) Il fut curé de Sainte-Croix de 1768 à 1771.

(5) Les Filles de l'Union chrétienne furent établies à Parthenay par lettres patentes de février 1688, grâce à l'influence du duc de Mazarin et du prévôt de Saint-Laurent, Leroy de Moré. (*Idem*, p. 334.)

Digitized by Google

emplacement enclos dans leur maison, en date des 4 décembre 1720 et 22 janvier 1768, cottés par . . . . *E.*

Plus deux sentences en parchemin portant condamnation de quinze sols de rente foncière sur une maison près l'horloge, des 28 février 1528 et 26 novembre 1603, et deux titres nouveaux en papier de la dite rente due au terme de S^{t} Jean Baptiste sur l'emplacement de la dite maison où est actuellement la communauté de l'Union chrétienne (1), des 18 juillet 1699 et 22 janvier 1768, consenti par les dames supérieures de la dite communauté, cottés par. . . . . *F.*

Plus deux autres titres nouveaux de la rente foncière de dix sols, due par les dites dames de l'Union chrétienne, au terme de S^{t} Jean Baptiste, sur une maison et dépendances, située en la Citadelle paroisse de S^{te} Croix, proche la porte de la halle (2) et au devant l'entrée de la communauté de l'Union, en date des 23 juillet 1699 et .... 1768, consentis par les dames supérieures de la dite communauté, cottés par. . . . . *G.*

Plus les titres de la rente ou légat de dix sols, due chacun an au terme de S^{t} Michel, sur la maison appelée les grandes écoles et college (3), paroisse de Sainte Croix, le premier du 20 juillet 1672, rendu par Jean Marchand régent des dites grandes écoles, et le dernier du ..... rendu par.....

(1) La chapelle de l'Union chrétienne fut construite près de la porte de l'horloge en 1698 et 1699, (*Idem*, p. 335.)

(2) L'ancienne halle occupée aujourd'hui par le tribunal a été démolie et transportée au dehors de la ville en 1860.

(3) Le collège avait été fondé primitivement au moyen d'une des prébendes des chanoines de Sainte-Croix au xvi^{e} siècle Il était régi et entretenu par la ville. Le premier régent connu du collège, en 1624, Pierre Boismoreau, avocat, était frère d'un chanoine et maître-école de Sainte-Croix, Mathurin Boismoreau, décédé en 1632 et enseveli dans cette église dans la chapelle de la maître-écolie. Le collège devait être situé entre Sainte-Croix et le couvent de l'Union chrétienne, dans de vieux bâtiments démolis avant 1860 pour l'agrandissement de la cour de la sous-préfecture établie dans le couvent, et sur l'emplacement desquels se sont élevés depuis les nouveaux bâtiments du collège. (*Galine historique et monum.*, 293. — Anc. reg. d'état-civil)

Digitized by Google

Plus les titres de la rente ou légat de cinq sols due au terme de S^t^ Michel, sur une maison sise au canton de la Place, appartenante au sieur Robert Jarry maître orfèvre, le dernier desquels est du ..... cotté à la lettre. . . . *J.*

Plus grosse en papier d'un titre nouvel de la rente foncière ou légat de deux sols six deniers, due chaque fête de S^t^ Nicolas en mai, sur une autre maison sise au dit canton de la Place, faisant le coin de la rue du petit More, appartenante au s^r^ François Boutet marchand qui a consenti le dit titre, icelui en date du 20 août 1767, cotté par. . . *L.*

Plus les titres justificatifs de propriété de la reute foncière ou légat de 18 livres, due au terme de S^t^ Michel, sur une maison qui fut à Collet tailleur d'habits, qui appartient actuellement au sieur Gaby orloger en cette ville, située dans la rue qui conduit du canton des Bancs à celui du poids des farines, les dits titres au nombre de sept pièces, en date des 11 juillet 1607, 7 décembre 1632, 22 septembre et 30 octobre 1660, 18 septembre 1699 et 21 juin 1741, auxquels est jointe une seconde expédition du contrat d'acquet de la dite maison qu'en a fait le dit s^r^ Gaby le 14 juillet 1752, au pied de laquelle il a mis sa reconnaissance sous signature privée pour valoir titre nouvel de la dite rente de 18 l. en date du 30 mars 1762, le tout cotté par. . . . . *M.*

Plus une liasse dans laquelle sont les titres de propriété de la rente foncière de quatre livres quinze sols, due par M^r^ le prévôt de S^t^ Laurent de Parthenay, sur les métairies de la Mardouillere, Bachardière parroisse de Pompaire, et Pipardière paroisse de la Pairatte, au nombre de six pièces, en date des ..... 1373, ... 1380, 10 février 1429, 15 janvier et 5 novembre 1430, 1^er^ juin 1557 ; auxquelles dites pièces sont jointes une reconnaissance sous signature privée de la dite rente, du 20 janvier 1701 signé Le Roy de Moré prévot de S^t^ Laurent, quelques procédures, et un titre nouvel de la susdite rente de 4 l. 15 s., en date du 12 juin 1770, le tout cotté par. . . . . *N.*

Plus deux titres nouveaux en papier de la rente ou légat

Digitized by Google

de deux livres de cire au terme de Noel sur le revenu temporel de la cure du dit S^t^ Laurent, en date des 15 novembre 1700 et 27 juillet 1767, ce dernier consenti par M^re^ Mathurin Poyraut prêtre curé de S^t^ Laurent, cotés par. . . *O.*

Plus les titres de la rente ou légat de 40 sols, due sur une maison qui autrefois était en deux, située dans la rue qui conduit de l'église du dit S^t^ Laurent au Marchiou tenant par le derrière à la prévôté du dit S^t^ Laurent, le dernier desquels dits titres a été consenti par François Mestays serrurier, ès noms et qualités y exprimées, le 12 mars 1759, cottés par . . . . . *P.*

Plus les titres de la rente foncière ou légat de 20 sols, due sur une maison joignant le portal du Marchiou parroisse de S^t^ Laurent, dont le dernier est rendu par Charles Antoine Lucet tanneur, le 9 mars 1759, cottés par. . *Q.*

Plus les titres de la rente foncière de 20 sols, due au terme de Noel, sur un jardin près la porte du Marchiou touchant à la rue tendant du Marchiou au jeu de paume (1), icelui jardin appartenant à M. Armand Charles Chaboceau lieutenant général au siège de cette ville (2) qui a rendu titre nouvel, le .....

Plus grosse en papier d'un titre nouvel de la rente ou légat de six sols, due au terme de S^t^ Jean Baptiste, sur une maison sise au faubourg du Sépulcre au devant la croix du Repos, en date du 10 août 1768, rendu par Jacques Bédeneau dit Ménage et Marie Gourdault veuve de François Bédeneau es noms et qualités y portées, coté par. . . . . *S.*

Plus deux titres nouveaux en papier de la rente ou légat de quinze sols, duc par M^e^ Louis Pierre Marie Olivier sieur de la Roullière, licencié es loix, sur le logis en lequel il fait sa demeure situé en la rue de la Tête du Cheval paroisse de S^t^ Laurent de Parthenay, en date des 8 février 1710, et 5 août 1768, cotés par. . . . . *T.*

(1) Le pré de la Paume occupait une partie de la promenade dite du Drapeau.

(2) Il était lieutenant général en 1767.

Digitized by Google

Plus un autre titre nouvel de la rente ou légat de pareille somme de quinze sols, due ainsi que la dernière énoncée, au terme de S^t^ Michel, sur le lieu noble de Perrière paroisse de S^t^ Pardoux, consenti par le dit sieur Olivier de la Roullière le dit jour 5 août 1568, coté par. . . . . *V.*

Plus les titres justificatifs de la rente foncière de vingt deux sols, due aux fêtes de la Circoncision et Pentecôte par moitié sur l'auberge du Chapeau rouge de cette ville au nombre de cinq pièces ; la première du 21 novembre 1665, la seconde du 15 janvier 1586, la troisième du 23 janvier 1606, la quatrième qui est un titre nouvel consenti par Jean Aubert du 9 novembre 1728, et la cinquième qui est aussi un titre nouvel, consenti par Louis Desmarest et Marie Françoise Bertin, sa femme, du 19 juillet 1767, cotées par. . . . . *X.*

Plus les titres de la rente ou légat de treize sols neuf deniers, due sur un jardin renfermé de murs auquel a été réuni et incorporé un mazurit où autrefois fut une maison, situé dans la rue du Chateau, appartenant au sieur Pierre Treuille perruquier à S^t^ Maixent, le dernier des dits titres en date du 6 septembre 1768, rendu par le dit s^r^ Treuille, cotté par . . . . . *Y.*

Plus les titres de la rente ou légat de six sols, due au terme de Noel, sur une maison située en la rue de la Vault S^t^ Jacques, près la porte de S^t^ Jacques, joignant la dite rue et celle qui conduit au château, par conséquent faisant le coin des dites deux rues ; le dernier desquels titres est du 20 septembre 1768, consenti par le sieur Joseph Mignonneau chirurgien et demoiselle Thérèse Cornuau son épouse cottés par. . . . . *Z.*

Plus deux titres nouveaux en papier de la rente ou légat de cinq sols, du à la S^t^ Michel sur et pour raison d'une planche de jardin sise derrière la maison appartenante au sieur René Roux marchand, sur portion de laquelle dite planche de jardin a été cy devant bâtie une autre petite maison, en date des 3 janvier 1700 et 20 octobre 1767, ce dernier consenti par le dit s^r^ Roux, cotés par . . . . *W.*

Digitized by Google

Plus les titres de la rente foncière de six sols, due sur une ouche au faubourg de Saint Paul, au fief du prieur et dépendante de la cure du dit S^t^ Paul, dont les deux derniers sont des 26 février 1700 et ..... celui-ci consenti par M^re^ ..... Morisset prêtre curé du dit S^t^ Paul, cottés par . . . . . *A.A.*

Plus les titres de propriété de la rente foncière de soixante livres, due au terme de S^t^-Michel, sur les prés Fauxques et Chutelière, paroisse du Sépulcre, au nombre de quatre; le premier du 27 juillet 1695 est grosse en papier du contrat d'arrentement des dits prés, fait par demoiselle Marie Quivoy, veuve de messire Pierre Moreau, écuyer, seigneur de Chaumusson (1), à Nicolas Aguillon et Marie Mimault sa femme, à la dite rente de 60 livres; le second du 27 juillet 1722 est grosse en parchemin d'un titre nouveau de la dite rente par Pierre Aguillon et Mathurin Guillard étant aux droits de Jacques Guillon, au profit du dit chapitre; le troisième en parchemin est une sentence rendue par défaut au siège de Parthenay, au profit de M^rs^ du dit chapitre contre le sieur Jean Roy, poislier et Marie Aguillon sa femme, le 24 mai 1766; le quatrième du 22 octobre 1767 est un titre nouvel en papier de la dite rente, consenti par la dite Aguillon veuve du dit Roy, cottés par . . . . . *B.B.*

Plus les titres de la rente foncière de sept sols six deniers, due sur une maison à faits, une cour et un jardin, le tout contenant une demie boisselée ou environ, situé à Parthenay le vieux, appartenante à M^e^ Pierre Andrieux notaire en cette ville, la dite rente due au terme de S^t^ Jean Baptiste, le dernier des dits titres en date du.....

Plus les titres de la rente foncière ou légat de quinze livres due au terme du 23 novembre sur le moulin Jousselin paroisse du Talud, le dernier étant en date du 4 sep-

(1) La seigneurie de Chaumusson ou le Plessis-Viette, paroisse de Pompaire, possédée par Marie Quivoy veuve de Pierre Moreau en 1716, relevait de la seigneurie de l'Hérigondeau. (*La Gât. hist. et monum.*, p. 380.)

Digitized by Google

tembre 1759, consenti par Me Pierre Guillon de la Paliniere demeurant à la Carreliere paroisse de Chapelle Bertrand, cottés par. . . . . *D.D.*

Plus deux titres nouveaux en papier de la rente foncière et perpétuelle de treize boisseaux de seigle, mesure de Parthenay, due sur une borderie et dépendances, située à la Braudiere paroisse du Talud, appartenant à Louis Saivre laboureur et Jeanne Rousselière sa femme, demeurants à la Salmondière paroisse du Talud, en date des 13 novembre 1720 et 11 mai 1768, ce dernier consenti par le dit Saivre et sa femme, cottés par . . . . . *.E.E.*

Plus deux autres titres nouveaux de la rente foncière de vingt sols due au terme de Noel sur certaines terres des appartenances du moulin de la Ponponniere paroisse du Talud, en date des 27 janvier 1700 et ..... ce dernier consenti par .....

Plus une liasse dans laquelle sont les titres tant anciens que modernes de la rente foncière ou légat de seize livres, due chacun an au 2 août, sur le lieu métairie et ténement de Lesguiere paroisse d'Azay sur Thoué, le dernier des quels est du 2 juin 1750, consenti par le sieur Georges Carsin marchand en la ville de St Maixent, au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale du sieur Daniel Carsin aussi marchand son père demeurant en la dite ville de St Maixent cottés par. . . . . *G.G.*

Plus les titres de la rente ou légat de cent sols, due chacun an, au 18 novembre, sur la métairie de Rochette paroisse de Viennay, dont le dernier est du 17 août 1760 consenti par demoiselle Félicité Compain émancipée d'âge de defunt messire Raphael Compain chevalier seigneur d'Aubigny et de dame Catherine Drouin, cottés par *H.H.*

Plus les titres de la rente foncière de 50 sols, due sur un pré d'un journal de faucheur ou environ et trois boissellées de terre, le tout se joignant et faisant partie des dépendances de la métairie des Gats paroisse de Viennay, icelle rente due au terme de St Michel; le dernier desquels titres du 11 juillet 1769, consenti par Mre Francois Ferry prêtre

Digitized by Google

prieur de S[t] Paul sous Parthenay, M[e] Georges Chaubier sieur de Mazay, avocat, dame Marie Laterrade son épouse et Suzanne Elisabeth Ferry v[e] de M[e] Thibault avocat, cottés par . . . . . *J.J.*

Plus un dossier dans lequel sont notamment une seconde grosse du testament de dame Nicole Pasquet veuve de messire Pierre Dupont sieur des Salbeires (1), du 2 octobre 1640, par lequel entr'autres elle a ordonné qu'il soit célébré un anniversaire en l'église de Sainte Croix avec vigiles à trois leçons, grande messe et libéra à la fin d'icelle, aspersion d'eau bénite sur sa sépulture et les sons glas accoutumés, ainsi qu'il se pratiquait en la dite église, lequel anniversaire serait aussi célébré par chacun an et semblable jour qu'elle décéderait; pour la célébration duquel et pour les dites deux messes elle a ordonné qu'il serait payé à messieurs les chanoines et chapitre de S[te] Croix, chacun an et fete de Noel, la somme de 50 livres tournois de rente foncière perpétuelle qu'elle assigna généralement sur tous ses biens, domaines et héritages présents et à venir quelconques et spécialement sur telles parties d'iceux qu'il serait avisé bien être par ses enfants et héritiers qui pourraient choisir tel fond soit en domaines ou argent qu'ils jugeraient à propos avec les dits sieurs chanoines et chapitre, en sorte toutefois que le dit service payé de la dite rente fut fait et entretenu à perpétuité, lesquels service et paiement de rente ont du commencer au dit jour et l'année proche et suivant le décès de la dite dame Dupont; la dite grosse étant en papier.

Grosse aussi en papier d'un titre nouvel de 25 livres de rente faisant moitié du dit légat de 50 livres payable chacun an au 4 octobre, consenti au profit du dit chapitre par demoiselle Jeanne Pouget v[e] de messire Paul Dupont s[r] de la Charnyere (2) qui s'est obligé par icelui dit titre

(1) Salboire, commune de Beaulieu-sous-Parthenay.

(2) Paul Dupont, s[r] de la Charnière, avait été lieutenant général du duché de la Meilleraye en 1680 (*La Gâtine hist. et monum.*, p. 360.)

Digitized by Google

de payer la totalité de la dite rente par la voie solidaire, en date du 20 novembre 1699.

Grosse aussi en papier d'un autre titre nouvel de pareille somme de 25 livres de rente, faisant l'autre moitié du dit légat de 50 livres, consenti par Pierre Guillemard s^r de la Girardière (1) et Pierre Guillemard sieur des Vaux son fils qui se sont aussi obligés de payer solidairement la totalité du dit légat par le dit titre qui est du 7 juin 1700.

Grosse en papier d'un autre titre nouvel du 18 juin 1745 de moitié du dit légat spécialement dit, dû sur la métairie de la Charnière et dépendances paroisse de la Pératte, consenti par demoiselle Génevieve Dupont v^e de maître François Guilgault sieur de la Martière qui s'est obligée payer la totalité du dit légat.

L'original en parchemin d'une sentence rendue au siège de Parthenay par défaut faute de plaider au profit de M^rs du dit chapitre contre Pierre Morin laboureur qui déclare sa possession de la métairie du Plessis aux Proust paroisse de Gourgé interrompue, et en conséquence ordonne qu'elle demeurera affectée et hypothéquée à la dite rente ou légat de 50 livres, aux arrérages échus et à écheoir, en date du 2 juillet 1746.

Une expédition en papier d'un titre nouvel de moitié de la dite rente foncière ou légat de 50 livres, consenti le 7 août 1747, au profit du dit chapitre par Jeanne Louise Radegonde Guedon veuve de M^e Pierre Pallu échevin de l'hôtel de ville de Poitiers, y demeurante, M^e Jean Vincent Giraudin avocat au présidial du dit Poitiers, Jeanne Renée Guibaud son épouse, et Pierre Morin, par lequel dit titre la dite dame veuve Pallu a reconnu devoir une sixième partie au total de la dite rente ou légat, sur la maison métairie et dépendances de Champrond en la paroisse de Gourgé et sur la seigneurie des Veaux en la paroisse de

(1) Il appartenait à la famille du ministre protestant Guillemard, originaire de Parthenay, dont la conversion au catholicisme avait fait grand bruit en 1620. (*La Gâtine hist. et monum.*, p. 288.)

Digitized by Google

Lamayré; le dit sieur et dame Giraudin un autre sixième partie sur leur maison et métairie de Pleumartin paroisse d'Anxaumont et dépendances qu'ils ont substitué au lieu de la métairie de Boisfineau venue de la succession de Nicole Pasquet, et par le dit Morin une autre sixieme partie sur la métairie du Plessis aux Proust et dépendances paroisse de Gourgé; les dites trois sixiemes parties faisant moitié du dit légat de 50 livres, la totalité duquel ils ont promis payer solidairement.

La première expédition d'un autre titre nouvel de.....

Plus les titres de propriété de la rente foncière de 14 livres, due chaque fete de S[t] Michel, sur une borderie de vignes et dépendances, sise au bourg de La Mayré, au nombre de huit, en date des 24 novembre 1620, 4 juillet 1677, 26 aout 1680, 29 décembre 1685, dernier avril 1592, 14 décembre 1697, 25 mars 1711 et 23 novembre 1761, ce dernier portant reconnaissance et promesse de payer la dite rente, consenti par Jean Pasquinet, menuisier demeurant au dit bourg et paroisse de la Mayré, cottés par *M.M.*

Plus l'original en parchemin d'une transaction du 1[er] septembre 1609, passée entre les chanoines du chapitre et Jean Proust procureur, par laquelle il reconnait devoir au dit chapitre la rente foncière de trois livres sur une borderie située au village de Champeau paroisse de Louin, et 8 sols de cens sur une maison au Sépulcre; joint deux titres nouveaux de la dite rente de 3 livres qui est payée pour un anniversaire au terme de S[t] Michel, en date des 20 avril 1700 et ..... ce dernier rendu par .....

Plus un dossier composé de procédures et trois sentences rendues, tant en la sénéchaussée de Poitiers qu'au siège de Parthenay, les 5 septembre 1583, 27 février 1584 et 14 juin 1559, d'un commandement du 5 juin 1598 et d'une assignation donnée à la requête de M[rs] du chapitre à Messire Charles de Tusseau chevalier seigneur de Maisontiers le 4 mai 1726. Le tout concernant dix sols et deux chapons de rente ou légat, dû au chapitre chaque fête de Noel, pour raison de certains lieux appelés le tènement de

Digitized by Google

Ripaire et ses appartenances, paroisse de Louin, quérable sur le dit lieu, icelle rente actuellement due par ..... qui l'a reconnue et promis payer par titre nouvel du ..... cotté par . . . . . *O.O.*

Plus grosse en papier d'un titre nouvel de la rente foncière de cinq livres, due au terme de S^t^ Michel, sur six boissellées et demie de terre en sept pièces, sises sur la paroisse de Surin, consenti au profit du dit chapitre par René Audurier marchand demeurant à Fourbault susdite paroisse de Surin le 30 avril 1763, coté par . . . . *P.P.*

Plus une première expédition en papier du titre nouvel de la rente ou légat de cinq livres, due chacun an et fête de S^t^ Michel sur la métairie de la Buraudière paroisse de Beaulieu, en date du 17 janvier 1759, consenti par François Delabaye laboureur demeurant au dit lieu de la Buraudière, coté par. . . . . *Q.Q.*

Plus grosse en parchemin du contrat de constitution de la rente générale et hypothécaire de cinquante livres, due chaque jour de S^t^-Laurent, faite par maître Paul Chaboceau sieur de Souvigny, avocat au siège de Parthenay et demoiselle Jeanne Pineau son épouse (1), sur tous et chacuns leurs biens et spécialement sur la maison et métairie de Souvigny paroisse de Gourgé et es environs, au profit du dit chapitre de S^te^ Croix, le dit contrat en date du 7 juillet 1725, et un titre nouvel de la dite rente du 15 septembre 1768, consenti au profit dudit chapitre par Charles Augustin Ollivier sieur de la Barrière, majeur, ès noms et qualités y portées, cottés par. . . . . *R.R.*

Plus un dossier dans lequel sont les lettres de confirmation de la fondation et donation de la rente et légat foncier et perpétuel de cent livres, due sur Vouvant et Mervant (2), sentence de la sénéchaussée de Poitiers, arrêt du

(1) Paul Chaboceau, avocat, et Jeanne Pineau, son épouse, vivaient et étaient mariés dès 1708. Ils possédaient en outre la Tillerolle, paroisse de Pompaire.

(2) Cette donation avait été faite par Jean II Larchevêque, s^r^ de Parthenay, dans l'église de Sainte-Croix, pour la fondation d'une messe qui devait

Digitized by Google

conseil d'Etat du roi qui conserve la dite rente de cent livres, et autres titres de propriété de la dite rente dont le dernier est du ..... cotté par. . . . . *S.S.*

Plus les titres, sentence de condamnation et autres pièces concernant la rente foncière ou légat de 70 livres, due sur la baronnie de Chatelaillon proche la ville de la Rochelle, au terme de S[t] Jean Baptiste, pour deux anniversaires et une chapellenie de trois messes par semaine, le dernier desquels dits titres portant reconnaissance de la dite rente est du (1).....

Plus l'original en parchemin du contrat de constitution de vingt une livres treize sols de rente annuelle et effective créée, au denier 50, sur les tailles, par édit du mois d'aout 1720, le dit contrat en date du 30 juin 1724, signé J. Paris de Monmartel, enregistré au contrôle général des finances à Paris le 29 octobre suivant.

Plus l'original en papier d'un titre nouvel consenti par M[e] Martin Papault, sieur des Chastelliers, avocat au

être célébrée tous les jours pour le repos des âmes de ses père et mère. La rente de cent livres d'abord assise sur les revenus de sa seigneurie de Châtelaillon, fut transférée par lui sur ceux de Vouvent et Mervent, par acte du 10 décembre 1415. (*La Gâline historique et monum.*, p. 194, d'après Arch. nat., O. 19707)

(1) Il s'agit là évidemment d'un autre legs pieux d'un des seigneurs de Parthenay, possesseurs de la baronnie de Châtelaillon depuis le XIII[e] siècle. Il est regrettable que l'inventaire n'en ait même pas mentionné la date. On ne saurait donc déterminer l'auteur de cette donation. Une chapellenie de trois messes par semaine avait bien été fondée en 1429, par le comte de Richemont s[r] de Parthenay, dans l'église de Sainte-Croix. Mais elle n'était dotée que de 30 livres de rente assise sur Secondigny (*Gâline hist. et monum.*, p. 226). Ce n'est donc pas celle indiquée par l'inventaire, à laquelle il faut assigner par conséquent une origine plus ancienne, mais qui demeure inconnue, grâce à la brièveté désespérante de l'article qui en relate l'existence. Une pièce existant aux archives de la Vienne mentionne le paiement de cette rente de 70 livres assise sur Châtelaillon, fait à la Rochelle, en 1608 et 1609, aux délégués du chapitre de Sainte-Croix. Ce chapitre se composait alors de M. Boismoreau, maître école, M. Chatellier, P. Courtière, J. Buignon, L. Courtière, J. de Montagrier, G. Courtière, J. Roy, O. Passebon. (Arch. de la Vienne, G. 8. 126.)

Digitized by Google

présidial de Poitiers, de la rente ou légat de cinq livres, chacun an, au 20 mai, fait par feu Mre Jean Royer chantre de Ste Croix de Parthenay, à la charge d'un anniversaire, en date du 22 janvier 1700; et un autre titre nouvel de la même rente consenti par.....

Nota que cette rente a été amortie par M. Papault, chanoine de St Pierre le Puellier de Poitiers le 29 juin 1726, ès mains de M. Picault (1), comme il est mentionné par son compte des années 1725 jusqu'en 1733.

Dimes dues au dit chapitre de Sainte Croix.

Premièrement une liasse de titres concernant la propriété de la dime Robert alias du Pont, au nombre de 18 pièces, en date des 5 septembre 1377, 24 mars 1383, 4 juillet 1426, 14 juin 1440, 22 juin 1452, 11 juillet même année, 1er novembre 1453, 7, 14 juillet et 30 octobre 1454, 22 octobre 1533, 6 mars 1621, 17 octobre 1622, 26 février 1626, 6 octobre 1629, 12 décembre 1630, 8 novembre 1647 et 11 aout 1688, cottées et paraphées à la lettre . . . . .

Plus une autre liasse dans laquelle sont les titres de la rente de quatre septiers de seigle et un septier avoine qui était anciennement due au chapitre sur le village et ténement de Fouberard, parroisse de Verruye, et qui a été donnée en échange pour une portion de la dime Robert par un acte du 11 juillet 1452, consenti par Guillaume Dupont, lequel acte est joint à la liasse des titres de la dite dime dernière inventoriée, cottée par . . . . . .

Plus une autre liasse dans laquelle sont les hommages et aveux de la dime Robert, paroisse du Sépulcre et Pompaire, rendus à la seigneurie de Lhérigondeau (2),

(1) Louis Picault, chanoine-prévôt de Sainte-Croix en 1732-1747.

(2) La seigneurie de l'Hérigondeau, comprenait: 1° un pré appelé le pré Domaine, sur le bord du Thoué, en la paroisse du Sépulcre de Parthenay; 2° le droit de prendre la moitié de la première herbe du pré d'Argenton, paroisse du dit Sépulcre; 3° le moulin de Pompérain; 4° un pré, près d'Azay; 5° le dit bourg d'Azay-sur-Thoué et les droits de dime et terrage,

Digitized by Google

dont le premier est du 8 aout 1458, et le dernier du 17 mars 1620, cottée par. . . . . .

Plus une ancienne procédure tenue au sujet de la dime contre les sieur curé du Sépulcre, Turquand du Dujay et autres, cottée à la lettre. . . . . .

Plus un petit dossier dans lequel sont des mémoires touchant le procès que le chapitre a eu au grand conseil à Paris contre le sieur curé du Sépulcre, qui prétendait faire contribuer messieurs du dit chapitre à payer sa portion congrue comme étant propriétaires de la dime du Pont, cotté par. . . . . .

Plus une liasse dans laquelle sont plusieurs fermes tant anciennes que modernes de la dite dime Robert dont la dernière est du 26 janvier 1703, cottée par . . . . . .

Plus les rapport et délaissé d'une assignation du 23 juin 1756, donnée à demoiselle Anne Allonneau, veuve de Me Nicolas Louis Barrion, tant en son nom que de mère tutrice de leur fils, propriétaire de la métairie de la Ribottière, paroisse du Sépulcre ; et une reconnaissance sous signature privée de la dite demoiselle, veuve Barrion, que Mrs les doyen et chanoines de Ste Croix sont en usage de percevoir les dimes de laines dans l'étendue de leur dimerie située dans la paroisse du Sépulcre, à la douzième partie sur tous les moutons et brebis qui sont tondus en saison convenable, même sur les brebis qui ont des agneaux ; en conséquence, elle a promis leur payer ou

partageables avec le sr de la Poupelinière ; 6° des terres sur la paroisse de Pompaire, appelées les *acquets de Pierre Pain*. Enfin la seigneurie du Bignon en Gâtine était unie à la seigneurie de l'Hérigondeau. Ce fief, d'une composition si singulière et dont le nom n'est pas plus facile à expliquer, relevait de la baronnie de Parthenay. Les seigneurs de Parthenay en possédaient la moitié depuis l'an 1380. L'autre moitié qui fut longtemps la propriété des seigneurs d'Argenton, fut acquise et réunie en 1644 à la baronnie de Parthenay par le duc de la Meilleraye. La mouvance de la seigneurie de l'Hérigondeau était très considérable. La dîme Robert, propriété du chapitre de Sainte-Croix était un des fiefs qui en relevaient. (*Etat du duché de la Meilleroye* en 1775. — *La Gâtine historique et monumentale*, pp. 177, 379, 380, d'après Arch. nat., P. 2112, etc.)

Digitized by Google

faire payer sur sa métairie de la Ribottière conformément à l'usage ancien et général de la dite dimerie, laquelle reconnaissance est en date du 24 juillet 1756 ; le tout cotté à la lettre. . . . . .

Plus un dossier de procédure d'une instance commencée en la sénéchaussée de Poitiers entre les chanoines de S^te^ Croix et M^r^ Degennes, procureur du roi à Poitiers, à laquelle est joint un acte de transaction portant acquiescement de la part du dit sieur Degennes à la demande des chanoines en paiement de la dime sur le champs du Cloudy dépendant de la métairie de la Bourdinière, paroisse du Sépulcre, la dite transaction en date du 19 mai 1752, cottée à la lettre. . . . . .

Plus grosse en papier d'un acte portant acquiescement de la part des sieurs doyen, chantre, chanoines et chapitre de S^te^ Croix, à une sentence par défaut contre eux rendue au profit de M^re^ René Coyreau, curé de Pompaire, par lequel acte ils ont déclaré n'avoir aucun droit de dime sur le grand pasty des Touches, dépendant de la métairie de la Bourdinière, paroisse de Pompaire, ni sur les autres terres en la dite paroisse sur lesquelles le dit sieur curé et ses prédécesseurs étaient en possession de la percevoir ; le dit acte en date du 9 septembre 1757, cotté par . . . . .

Briaude en Saint Pardoux.

Plus une liasse dans laquelle sont les titres de donation et autres concernant la dime et terrages de la Briaude dont le plus ancien est de l'an 1311, et le dernier du dernier décembre 1698, cottée par. . . . . .

Plus une autre liasse composée des hommages et aveux des dimes et terrages de la Briaude rendus au seigneur de S^t^ Pardoux dont le plus ancien est de l'année 1365 et le dernier du 18 juin 1742, cotté par . . . . . .

Plus une autre liasse composée des hommages et aveux du fief du Fresne en S^t^ Pardoux qui a été donné au chapitre de S^te^ Croix avec la dime de la Briaude, rendus

Digitized by Google

au château de Chapelle-Bertrand, dont le plus ancien est du 8 juin 1398 et le dernier du 4 mai 1723, cottée par . .

Plus trois baux à ferme des dites dimes de la Briaude, des 9 février 1619, 23 décembre 1664 et 28 avril 1647, cottés par . . . . . .

Métairie de Létang de Gourgé.

Plus une liasse de titres en parchemin et papier concernant la dime ou dimerie due sur la métairie de Lestang appartenances et dépendances, paroisse de Gourgé, dont la dernière pièce est un bail à ferme du 8 juillet 1744, consenti par M^rs^ du dit chapitre à Blaise Robin, cottée par.

Plus une liasse de différents comptes du chapitre, tant anciens que modernes, rendus par les receveurs du dit chapitre (1).

Plus une autre liasse composée de plusieurs registres des anniversaires faits et acquittés dans l'église du dit S^te^ Croix (2).

Plus une autre liasse de vieux papiers censaires des revenus du dit chapitre.

Plus une liasse de vieux titres concernant les bancs à vendre chair de la ville de S^t^ Maixent, arrentés 4 livres par an.

(1) Les comptes du chapitre remontaient au moins au XV^e^ siècle. Nous possédons, en effet, dans notre collection plusieurs pièces de procédure où se trouvent divers extraits de ces comptes de 1447, 1448 et années suivantes. Le procès auquel se réfèrent ces pièces avait été intenté par le chapitre de Sainte-Croix contre les seigneurs de Vieillefond, par. de Saint-Germain de Longue-Chaume, dès l'année 1509 et 1511, contre Arthur Cresson, puis contre François de Mazières en 1536 et durait encore en 1545. Il avait pour but d'assurer le paiement d'une rente de 6 livres, assise sur Vieillefonds et due au chapitre en vertu d'une ancienne fondation de chapellenie faite dans l'église de Sainte-Croix, en 1374 par Aimeri d'Argenton, s^r^ de Hérisson, et Jeanne Guichardo son épouse.

(2) La conservation de ces registres nous aurait certainement fourni de très curieux renseignements sur une foule de personnages notables du pays.

Digitized by Google

Plus une liasse composée des registres d'assises et de notifications.

Finalement une autre liasse composée des déclarations des biens du chapitre fournies au greffe des enregistremens des domaines des gens de main morte.

Doyenné ou maitre école de S^te^ Croix de Parthenay.

Premièrement une liasse dans laquelle sont les déclarations de la rente noble de treize œufs, une poule pour les couver, 25 boisseaux d'avoine mesure de Parthenay pour nourrir les poussains, 10 sols pour la sauce des poulets, un fromage pour le dessert; et du droit de terrage à la 18^e^ partie des fruits sur les terres labourables, le tout dû sur le ténement de Piersay et Laujardière, paroisse de Verruye, en date des 8 septembre 1557, 8, 26, 28, 30 aout, 14 septembre 1605, 28 aout et 18 novembre 1625.

Plus un résidu de pièces et mémoires concernant le procès que le maitre école doyen a contre le s^r^ Morin et les teneurs du dit ténement, dans lequel sont notamment deux sentences en parchemin des 18 janvier et 3 novembre 1557.

Plus une ancienne procédure et fermes des terrages et dimes sur les dits fiefs de Piersay et Laujardière, et l'extrait d'un arpentement des teneurs du dit ténement.

Plus une liasse composée des titres et déclarations concernant la rente noble de 27 florences d'or, due sur la Braudière, Limousinière et autres lieux, en la paroisse de Fenioux, en date des 18 avril 1429, dernier octobre 1430, 11 novembre 1454, ... avril 1456, 7 février 1460, 10 décembre 1521, 19 janvier et 7 juillet 1525, 8 mars 1576 et 20 février 1607.

Plus un dossier d'anciennes procédures faites à l'occasion de la dite rente de 27 florences d'or.

Plus les titres et déclarations du fief et ténement de la Vernollière, paroisse de Talud, au nombre de .... pièces

Digitized by Google

dont la prémière est du 19 janvier 1524 et les dernières des 7, 10, 20 novembre 1768, 28 mai 1769.

Nota que quelques-unes des dites déclarations comprennent des objets du fief de la Fomoirière.

Plus huit déclarations en parchemin rendues au dit maitre école, à cause du fief particulier autrement de la Fomoirière, susdite paroisse du Talud, la première du 15 janvier 1560 et la dernière du 2 décembre 1625.

Nota que quelques-unes de ces déclarations concernent des domaines qui sont dans le ténement de la Vernollière, ce qui fait que les teneurs ont rendu les domaines qu'ils possèdent dans le ténement de la Fomoirière par leurs déclarations du ténement de la Vernollière, en sorte que les nouvelles déclarations sont communes pour les deux ténements.

Plus dépend du canonicat du dit doyenné un septier de seigle faisant moitié de deux, mesure de Parthenay, dus sur les métairies des grandes et petites Barbières, paroisse de Vernou, l'autre septier étant dépendant du canonicat dont est pourvu Mr Allard fils (1); les titres concernant les dits deux septiers de seigle sont inventoriés au nombre de ceux de ses revenus; y avoir recours en cas de besoin.

(1) M. Allard est un des derniers chanoines du chapitre qui, en 1779, se composait de MM. de l'Orgère doyen, Gaby chantre, Allard curé, Bazille, Rivet et Gourjault. Il redevint curé de la même église après la Révolution et mourut en 1819.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

—

La concision si malheureuse de l'inventaire des titres de Sainte-Croix de Parthenay qui nous prive de tant de renseignements historiques, nous a engagé à le faire suivre de la copie d'une charte originale relative à la fondation d'une chapellenie qui n'y est même pas mentionnée. Ce document que nous possédons et auquel nous faisions allusion dans une note précédente est le seul des anciennes archives de la collégiale qui, à notre connaissance, ait survécu à leur destruction. Il fera apprécier dans une certaine mesure l'intérêt historique local de tout ce qui a péri.

Consentement donné par Simon du Fouilloux à la constitution d'une rente de six livres sur le domaine de Vieillefonds, faite au profit du chapitre de Sainte-Croix de Parthenay, par Aimeri d'Argenton, seigneur de Hérisson, pour une chapellenie qu'il avait fondée en cette église. 2 août 1374.

A touz ceulx qui verront et oiront ces présentes lectres Symon du Fouylloux salut en Nostre Seigneur. Sachent touz que come noble home messire Aymeri d'Argenton sire de Heriçon, pour le salut et remède de son ame et de dame Johanne Guischarde jadix sa feme et mère du dit Symon et pour les âmes de leurs parenz et amis, ait fondé une chappellenie en l'église séculière et collégiée de saincte

Digitized by Google

Croiz de Partenay, à l'autier Notre-Dame, et dotée icelle dite chappellenie de plusieurs rentez, entre lesquelx chouses il ait donné à la dicte chappellenie et aus chenoynes et curé de la dicte église six livres en deniers de rente de la moetié de douze livres en deniers de rente, lesquelles dictes douze livres en deniers de rente feu monsieur Johan Larcevesque jadix seigneur de Partenay bailla à feu Guillaume du Fouylloux père du dit Symon (1) sur les biens de Guillaume Ayna jadix seigneur de Veillefons, lesquelles rentes en deniers les hers du dit feu Ayna sont tenuz à paier chacun an par moetié à la feste de la Nativité Nostre Seigneur et à la feste de la Nativité S[t] Jehan Baptiste, si come par lectres sur ce fectes puet plus à plain apparoir. Le dit Symon désirans pourvouer au salu et remède de l'âme de sa dicte mère et estre participans es biens qui sont et seront faiz en la dicte chappellenie, veoust et conssent, pour lui et pour les siens, que les dictes six livres en deniers de rente de la moetié des dictes douze livres en deniers de rente, données et baillées en la dicte doctacion de la dicte chappellenie et aus chenoynes et curé de la dicte église faicte par le dit messire Aymeri, soient et demeurent perpétuellement à la dicte chapellenie et aus chenoynes et curé de la dicte église, pour cause d'icelle dicte chappellenie. Et veoust et conssent le dit Symon et donne en commandement, si mestier est, aux hers et biens tenant du dit Ayna que doresnavant il rendent et paient aus dits chenoynes et curé, à cause de la dicte chappellenie, les dictes six livres en deniers de rente de la dicte moetié de douze livres de rente et les arrérages d'icelle moetié dès le temps de la mort de sa dicte mère. Promectant le dit Symon, pour luy et pour les siens et pour ceulx qui cause ont eu ou auront de luy, que james des dictes six

(1) Guillaume et Simon du Fouilloux, seigneurs du Fouilloux (comm. de Saint-Martin-du-Fouilloux), sont des ancêtres du célèbre veneur du xvi[e] siècle, Jacques du Fouilloux. Simon n'est pas indiqué dans l'article, d'ailleurs incomplet, relatif à cette famille dans le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, t. II.

Digitized by Google

livres ny des arrérages d'icelles, aus dits hers et biens tenans du dit Ayna, pour cause des dictes six livres o arrérages d'icelles, il ne leur fera action ny demande, ses droiz raisons actions obligations propriété pocession et seignorie en tant come touche les autres six livres de rente de la dicte somme des dictes douze livres et arrérages d'icelles, contre les dits hers et biens tenans du dit Ayna sauvez et réservez, et sans ce que, pour chouse qui soit faicte ou dicte en ces présentes ou autrement, soit fait aucun préjudice au dit Symon qu'il puisse avoir demander et requerre les dites six livres de la dicte somme de douze livres et arrérages d'icelles, tout aussi et par la maniere qu'il pohut faire par avant la date de ces présentes, et sans ce que le dit Symon soit tenu de faire aucun gariment aus dits chanoynes et curé des dites six livres à eulx données à cause de la dicte chappellenie ny des arrérages d'icelles. Promectant le dit Symon pour luy et pour les siens que contre les chouses dessus dictes il ne fera ny ne vendra en contre. Et à ce tenir, garder, parfaire, enterigner et acomplir le dit Symon a obligé lui ses hers et successeurs, touz et chacunz ses biens meubles présenz et advenir, la foy de son propre corps sur ce donnée. Et renunce à toutes exeptions de dol, de mal, de fraude, crainte, barat, tricherie, lésion, circonvencien en fait de décepcion à une chouse faicte o autre escripte et a plus fait et mains escript et à toutes autres exceptions qui li pourraient aider à venir contre la teneur de ces présentes lectrez en tout ou en partie, et mesmement au droit disant général renunciation non valoir. En tesmoign desquelx chouses, ge Geouffroy Jalaen, prestre, portant le scel de noble et puissant seigneur monsieur de Partenay, establi aus contraiz en la dicte ville, icelli dit scel que ge porte, à la supplication et requeste du dit Symon du Fouylloux qui sur ce à estre jugié et condampné par le jugement de la court du dit scel, à ces présentes lectrez ay mis et appousé en tesmoing de vérité. Donné double le segond jour du moys d'aougst l'an mil ccc sexante et quatorze.

BOURLAIN.

Digitized by Google

Deux autres pièces d'un certain intérêt mais également trop concises, relatives au chapitre de Sainte-Croix, existent aux archives de la Vienne (G. 434). C'est d'abord la déclaration de ses biens et revenus, faite le 10 décembre 1728, à l'assemblée générale du clergé de France et à Messieurs du diocèse de Poitiers. Les revenus y sont évalués à 568 livres, 143 septiers de blé et 386 boisseaux d'avoine. Les dépenses sont portées à 548 livres et 11 setiers de blé. Mais on y fait remarquer en terminant que le revenu est insuffisant pour faire face aux charges. La déclaration est signée par Fortinière maître-école, Garnier et L. Picault, chanoines.

En second lieu, c'est la déclaration, faite à la même époque, du revenu de la chapelle des Baudets desservie en la même église Sainte-Croix et signée par le chapelain, Garnier. Elle ne donne point la date du testament qui l'a fondée, mais cette date est bien certainement antérieure au XVII^e siècle. La chapelle des Baudets s'appelait autrefois chapelle d'Ervaux ou de Saint-Eutrope des Baudets ou Bodès. (*Pouillé du diocèse de Poitiers*, par Beauchet-Filleau, p. 341.)

Digitized by Google

L'ATHÉNÉE DE NIORT.

SON HISTOIRE

ET SES TRAVAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

« Plusieurs poètes s'élèvent sur les traces de Fontanes, leur compatriote. Un membre de la Société vient d'esquisser l'histoire de nos guerres civiles, un autre se propose une histoire du Poitou, un naturaliste a donné la description détaillée des plantes de son pays, un peintre célèbre s'occupe à former des élèves :

« Jamais cette partie du Poitou n'avait offert un tel concours de lumières et de talens. La main d'un nouveau Prométhée, en rallumant le flambeau presque éteint du génie, a excité dans tous les cœurs une noble émulation et a porté la vie dans toutes les branches de la littérature et des arts.

BERTHRE DE BOURNISEAUX. *Etat des sciences et des arts dans les Deux-Sèvres en l'an X.*

« Les travaux que s'est imposés une Société naissante et faible encore, exigent du temps et de l'assiduité ; mais ils ne seront point négligés, et quoi qu'ait pu dire contre les académies de province un illustre académicien du siècle dernier, l'Athénée ne se découragera point. Il ne cherche que la gloire modeste de servir son pays, et sans doute il trouvera dans l'indulgence des habitans des Deux-Sèvres un encouragement à ses efforts et le prix de sa louable ambition. »

F. MAZURE. *Formation de l'Athénée, etc.*

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉS

avec lesquelles l'Athénée de Niort était en correspondance.

—

1. Athénée de Poitiers.
2. Académie des Jeux floraux de Toulouse.
3. Société des sciences et arts de Rennes.
4. Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.
5. Société d'émulation du département de l'Aude, section de Narbonne.
6. Société des sciences et arts du département du Lot, à Montauban.
7. Société libre d'émulation de Rouen.
8. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
9. Athénée des arts de Paris.
10. Société de littérature, sciences et arts de Rochefort-sur-Charente.
11. Société des arts du département de la Sarthe, au Mans.
12. Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin, à Strasbourg.
13. Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher, à Blois.
14. Société d'émulation du port nord-ouest de l'Ile de France. V. *Journal des Deux-Sèvres*, 1806, 47, 381.
15. Académie de Rouen.
16. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
17. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
18. Société d'agriculture, des sciences et des arts du département de la Haute-Vienne, à Limoges.
19. Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
20. Société des amateurs des sciences physiques et naturelles de Paris, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, 10.
21. Société d'émulation des Hautes-Alpes, à Gap.

Digitized by Google

22. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
23. Académie de médecine à Paris.
24. Société académique des sciences de Paris.
25. Société libre des sciences physiques et médicales à Liège.
26. Société philomatique du Muséum d'instruction publique à Bordeaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES DIGNITAIRES DE LS

PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS	SECRÉTAIRES PERPÉTUELS	SECRÉTAIRES ADJOINTS	TRÉSORIERS
Dupin, préfet, fondateur, 9 vendémiaire an X.	Demetz.	F. Mazure.	Guillemeau, jeune. Martin, jeune.	Guérineau.
Demetz 29 frimaire an XI.			Guillemeau, jeune. Festy. 14 prairial an XI.	
Général Dufresse, 4 vendémiaire an XII.	Jacquin, an XII		Guillemeau, jeune. Sevret. 4 vendémiaire an XII	
Dupin 30 frimaire an XIII.	Grellet-Desprades.		Guillemeau, jeune. Debrun. 30 fructidor an XIII.	Bernard 16 vendémiaire an XIII.
An XIV.	Brisson.	F. Mazure, secrétaire perpétuel, démissionnaire le 28 juin 1806 remplacé par Guillemeau, jeune.	Guillemeau, jeune. remplacé par F. Mazure, 28 juin 1806.	
1806.	Jacquin.			
1807.	Guillemau, méd milit. 30 décembre 1806.		Debrun, Jacquin. 30 décembre 1806.	
Guillemeau médecin militaire 16 mai 1808.	F. Mazure.		Debrun, Docteur Albert 30 décembre 1807.	Main 30 décembre 1807
Herbault 16 juin 1809.			31 décembre 1808. Delavault. Briquet.	
Delaroy 30 juin 1810.	Guillemeau, médecin milit., 30 déc. 1809		Continués 30 décembre 1809.	Continué 30 déc. 18[illegible] était encore trésor[illegible] en 1818.
Général Dufresse 16 juillet 1811.			Hippeau, Brelay. 16 juillet 1811.	
Busche, préfet 16 juillet 1813 ; était encore en fonctions le 16 février 1815.	Guillemeau, médecin milit., 15 fév. 1814.			
Guillemeau méd. milit. 16 août 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822. Mort sans doute dans l'exercice de sa charge le 18 octobre 1823. (Bernard d'Agescy préside, on ne sait à quel titre, le 16 octobre 1817.)				
Debrun, 1843.		Guillemeau jeune toujours secrétaire perpétuel, 1843.		

Digitized by Google

COMMISSAIRES	LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS	SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES	SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
Martin, jeune. Festy, le secrétaire perpétuel. upprimés le 14 germ. an X	Demetz, directeur. Louis Mazure, secrétaire.	Jozeau, directeur. Guillemeau, jeune, secrétaire.	Barré de Montigny, directeur. Herbault, secrétaire.
	Dupin, directeur, 29 frimaire an XI refuse et est remplacé par Jacquin.	Jozeau, directeur, 29 frimaire an XI.	Herbault, professeur de législation, directeur. 29 frimaire an XI.
	Jacquin, directeur pour la 2e fois, 14 vendémiaire an XII.	Jozeau, continué, 14 vendémiaire an XII.	Section supprimée le 29 thermidor an XI.
	Jacquin, pour la 3e fois directeur. 30 fructidor an XIII.	Brisson, directeur, 30 fructidor au XIII.	
	F. Mazure, directeur 30 décembre 1806.	Guillemeau, méd. milit., directeur, 30 déc. 1806,	
	F. Mazure, directeur continué. 30 décembre 1807.	Guillemeau, oncle, directeur continué. 30 décembre 1807.	
	Herbault, directeur. 31 décembre 1808. Briquet, directeur. 16 juin 1809.	Treton-Dumousseau, ingénieur en chef, 16 mai 1808, directeur.	
	Delaroy, juge, directeur. 30 décembre 1809.	Guillemeau, oncle, directeur, 30 décemb. 1809.	
	Briquet, directeur. 16 juillet 1811.	Continué 16 juillet 1811.	

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — AVANT 1789.

Le mouvement littéraire et scientifique à Niort, dans la portion du XVIII[e] siècle qui précède la Révolution, a été l'objet d'une précédente étude (1). Nous rappellerons l'heureuse influence exercée après 1716 par le collège des Oratoriens, l'initiative prise par l'intendant Lenain pour doter la *généralité* de précieuses statistiques qui nous valut, dès 1742, une première ébauche de l'*Histoire de Niort,* les rapports de l'échevin Jean Moriceau avec le physicien Réaumur vers le même temps, la fondation de la première bibliothèque municipale par le curé Bion en 1771, l'ouverture d'un cabinet littéraire par Pierre Elies, imprimeur-libraire en 1775, la création d'un journal à Poitiers quelques années plus tôt (2) par Jouyneau-Desloges, avec tout un cortège de correspondants niortais (3), le séjour du conseiller au parlement Montaran de Monblin pendant son exil (1773-74) et celui de Jacques Delille peu après sa nomination à l'abbaye de Saint-Séverin, en 1781 (4), etc., etc.

Jusqu'en 1789, il y eut, disions-nous, dans notre ville,

(1) *Avant 1789. Mém.* de la Société de statistique, 2[e] série, t. II.

(2) Les *Affiches du Poitou,* 1773.

(3) Encore avons-nous omis Piet-Berton-Chambelle et de Brémond, officier de dragons, futurs membres de l'Athénée niortais.

(4) Nous retrouverons le poète Jacques Delille au nombre des correspondants de l'Athénée.

Digitized by Google

des poètes aimables (1), de savants ecclésiastiques, des jurisconsultes éclairés, des médecins instruits, des magistrats intelligents et dévoués.

On ne trouve cependant aucune trace d'association si l'on en excepte l'*Académie littéraire* fondée pour leurs élèves par les Oratoriens en 1756, mais ce fut là *une de ces bonnes filles qui ne firent guère parler d'elles*, comme aimait à le dire le malicieux Voltaire à propos de certaines sociétés plus ou moins similaires.

II. — PREMIÈRE SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Il semble que le besoin de se grouper ait été mieux compris après la Révolution. Dès 1797 il y avait à Niort une *Société littéraire,* et ce fut elle sans doute qui concourut à la fondation du *Bulletin des Deux-Sèvres* dont le premier numéro est du 1er thermidor an V (2). Quoiqu'il en soit, deux citations de ce journal (3), beaucoup

(1) Nous n'avons pas signalé Jacques-Louis-Henri de Liniers, né à Niort, le 28 avril 1749, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, auteur du *Connaisseur*, pièce jouée à Bordeaux, et du *Mari sylphe*. Il avait épousé en secondes noces Charlotte-Félicité Le Normand d'Etioles à laquelle il dédia l'épître *A ma femme* (signée Jacques de la Badaudière) qui suit le *Voyage d'Ulm à Vienne par mer*, in-8° ou plutôt in-12 de 84 pp., s. n. d. l. ni d'impr. 1789. Le reste du vol. se compose de poésies diverses. (V. biog. dans l'*Hist. litt.* de Lastic Saint-Jal et *Dict.* de M. Beauchet-Filleau.)

(2) 18 juillet 1797.

On lit au-dessous du titre de ce journal : « par une Société littéraire. »

(3) Voici quelques notes sur les journaux des Deux-Sèvres.

La première feuille qui ait été publiée à Niort eut pour titre : *Journal des Deux-Sèvres*. Elle était in-8° (8 pp.) et sortait des presses de Louis Averti, rédacteur propriétaire, associé comme imprimeur à Jacques Bujault dès la fin de 1792, ainsi que le constate la mention des deux derniers numéros de ladite année. Nous croyons que ce journal cessa de paraître à cette époque, nous n'en trouvons du moins aucune trace ultérieurement. Nous n'en connaissons pas de collection complète. Il était

Digitized by Google

plus politique que littéraire, nous prouvent l'existence de la Société à cette époque. Il donne le 1er septembre 1797

distribué le jeudi. Le premier numéro, que nous n'avons jamais vu, doit être du 6 janvier 1791, si l'on en juge par le nº xx qui est du jeudi 19 mai 1791.

Les *Affiches patriotiques du département des Deux-Sèvres rédigées par Piet-Chambelle, secrétaire général de ce département*, in-4º, 4 pp., Niort, chez Jean-Baptiste Lefranc-Elies, imprimeur du roi et du département des Deux-Sèvres, commencèrent *quelques jours* plus tard; le numéro 1 est du 22 janvier 1791, il fut précédé d'un prospectus. La bibliothèque de la ville de Niort en possède une collection à laquelle on croit qu'il ne manque qu'un numéro, le dernier est du 3 janvier 1792, nº 50. Cette feuille hebdomadaire semble avoir cessé à cette époque, accomplissant à grand'peine son année tandis que le journal d'Averti poursuivait sa carrière au moins jusqu'à la fin de 1792.

On croit qu'il n'y eut aucun périodique à Niort de janvier 1793 à juillet 1797.

Le premier numéro du *Bulletin du département des Deux-Sèvres par une Société littéraire* est du 1er thermidor an V (18 juillet 1797). Il paraissait tous les cinq jours chez E. et P. Dépierris, imprimeurs rue de la Loi, et contenait 8 pp. in-8º. Chaque exemplaire porte aussi un numéro d'ordre. M. Ernest Breuillac, notaire, en possède une collection à peu près complète. Le numéro 56 que l'on croit le dernier est du 5 floréal an VI (24 avril 1798).

Le *Bulletin des Deux-Sèvres* eut François Mazure, alors professeur de mathématiques à l'école centrale, pour rédacteur propriétaire jusqu'au nº 37 (30 nivôse an VI-19 janvier 1798). Le docteur Guillemeau jeune lui succéda et tint le journal jusqu'à ce qu'il cessât de paraître.

Quelle qu'ait été la date de la disparition du *Bulletin*, il est certain qu'il n'y avait aucun organe de publicité à Niort à l'arrivée du préfet Dupin.

L'apparition du *Journal officiel des Deux-Sèvres* est du 5 vendémiaire an IX (27 sept. 1800) Il avait pour éditeur P.-A. Elies, imprimeur de la préfecture, conservait le format in-8º, contenait 8 pp. et paraissait le 5 et le 10 de chaque décade. Dans la séance de l'*Athénée* du 16 fructidor an XIII, François Mazure, chef de bureau à la préfecture, jusque-là propriétaire gérant du *Journal officiel des Deux-Sèvres*, déclara en avoir fait l'abandon à Jacquin et la Société arrêta que tous ses membres seraient invités à s'abonner à cette feuille qui porterait désormais le nom de *Journal agronomique, commercial, politique et littéraire des Deux-Sèvres*.

Que se passa-t-il ensuite ? Dans le numéro premier du *Journal agronomique etc.* (6 vendémiaire an XIV-samedi 28 septembre 1805), imprimé chez E. Depierris aîné et de même format que le *Journal officiel*, dans une

Digitized by Google

un extrait d'un discours sur le *divorce* que le citoyen T. avait lu *à la dernière séance* et dans le numéro du 16 du

note qui accompagne le procès-verbal de la séance susdite de l'*Athénée*, Jacquin accuse Mazure de ne pas observer les conventions relatives à la cession de sa feuille bien qu'il lui en ait soldé le prix, et il est certain que le *Journal officiel* continua à paraître chez Elies avec Mazure pour rédacteur jusqu'au 6 juillet 1806 au moins (n° 60) concurremment avec le *Journal agronomique* publié chez E. Dépierris aîné par Jacquin que nous retrouvons jusqu'à la fin de 1807.

Nous croyons qu'en 1808 le *Journal agronomique* reste seul et ce qui semble le prouver c'est qu'il passe chez Elies avec Guillemeau jeune comme rédacteur propriétaire.

En 1809 le *Journal agronomique* devient le *Journal des Deux-Sèvres, politique, littéraire, commercial, de la Société d'agriculture, de l'Athénée et d'affiches.*

Le 6 juillet 1816, A.-P. Morisset succède à Elies comme imprimeur de cette feuille dont le nom ne subit plus de changements bien appréciables. A la fin de 1823 c'est le *Journal des Deux-Sèvres d'avis et d'annonces, de l'Athénée, de la Société d'agriculture et littéraire*, le 23 décembre de ladite année Guillemeau toujours jusque-là rédacteur propriétaire déclare qu'il a résolu de suspendre pour quelque temps l'émission du *Journal des Deux-Sèvres* sans toutefois renoncer à sa propriété.

Le 3 janvier 1824 (dite 1re année), la *Feuille d'annonces du département des Deux-Sèvres* remplace chez Morisset le vieux *Journal des Deux-Sèvres*, momentanément suspendu, en même temps que le *Drapeau vendéen* (aussi chez Morisset) qui cesse de paraître au bout d'une année, mais dont elle conserve la direction politique. Enfin le 10 juillet 1824 la *Feuille d'annonces* redevient le *Journal des Deux-Sèvres politique, d'avis et d'annonces* et Guillemeau déclare définitivement rester désormais étranger à cette feuille.

La publication du *Journal des Deux-Sèvres*, toujours in-8° et hebdomadaire, continue chez Morisset jusqu'à la fin de 1830.

Il est remplacé chez le même imprimeur, le 1er janvier 1831, par la *Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres*, in-folio, dont le titre disparaît avec l'année 1833.

La *Nouvelle Sentinelle* avait été précédée à Niort par la *Sentinelle des Deux-Sèvres*, 4 pp. petit in-folio, toujours chez Morisset, qui avait commencé à paraître (*tous les mois* seulement) le 4 novembre 1828, et n'eut que quatorze numéros dont le dernier est du 1er décembre 1829.

Ce journal avait reparu à Paris chez Ch. Dezauche, imprimeur, 4, rue du Faubourg-Montmartre, sous le titre de la *Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres*, dès le 1er mars 1830.

On voyait alors à la première page un *grenadier* appuyé sur son fusil; il était toujours *mensuel*, mais le format s'était un peu agrandi.

Digitized by Google

même mois une traduction en vers de la quatorzième lettre de la *Nouvelle Héloïse* par Valade, futur membre

L'en-tête fut conservé lorsque la *Nouvelle Sentinelle* retourna aux presses de Morisset, le 1er janvier 1831, elle devint seulement hebdomadaire comme l'ancien *Journal des Deux-Sèvres* auquel elle succédait.

Morisset n'en était que l'imprimeur, il devint propriétaire-gérant du *Niortais*, qui se substitua à la *Nouvelle Sentinelle* dès le commencement de 1834.

Le *Niortais*, de même format et toujours hebdomadaire, cessa lui-même avec l'année 1835.

Il cède immédiatement la place, toujours chez Morisset, au *Mémorial de l'Ouest*, de même format et distribué le dimanche comme le *Niortais;* le *Mémorial de l'Ouest* parut trois fois la semaine à partir de janvier 1840.

L'*Echo du peuple* survient en son lieu, le 16 mars 1848, et se publie tous les jours, excepté le lundi, à partir du 27 août 1848. Ce titre avait appartenu d'abord à l'*Echo du peuple, journal de l'Ouest*, imprimé à Niort, chez Dépierris. Cette feuille a commencé en 1831, elle absorba à partir du 13 août 1835 l'*Indépendant des Deux-Sèvres*, journal hebdomadaire qui se publiait à Niort chez Robin, depuis le 1er octobre 1832. Ce premier *Echo du peuple* paraissait encore à la fin de juin 1837.

Le second *Echo du peuple* est remplacé à son tour chez Morisset, le 28 novembre 1850, par le *Mémorial de l'Ouest* (journal d'annonces), in-folio, paraissant tous les jeudis.

Morisset meurt en 1850, sa veuve lui succède dans l'imprimerie, et le *Mémorial de l'Ouest* devient journal politique le 10 décembre 1852, prend le nom de *Mémorial des Deux-Sèvres* et paraît le mercredi et le samedi.

Ce journal a conservé son nom en passant aux mains de M. Th. Mercier, tout en changeant de direction politique. M. Mercier envoya son numéro spécimen dès le 19 décembre 1857. Il augmenta le format et publia la feuille trois fois par semaine à partir de janvier 1858. Elle a toujours conservé le nom que lui avait légué la veuve Morisset, et a toujours été imprimée depuis 1858 par M. Mercier, qui en est encore aujourd'hui le propriétaire-gérant, après l'avoir cédé pendant quelques années.

De l'imprimerie Morisset est encore sorti l'*Œil du peuple*, in-folio dont le premier numéro est du 25 mars 1849, paraissant trois fois la semaine. Ce journal passa aux presses de L. Gillet, successeur de Conte, le 3 octobre 1850, et cessa de paraître le 30 novembre 1851. Nous mentionnerons, en passant, pour en finir avec ces deux imprimeurs :

L'*Organe des Deux-Sèvres*, trois fois, puis six fois par semaine, premier numéro, 29 mars 1849 ; dernier numéro, 26 septembre 1850. Imprimé chez Conte.

L'*Étoile de l'Ouest*, trois fois par semaine, premier numéro, 29 mars 1849 ; dernier numéro, 6 décembre 1851. Imprimerie de Conte jusqu'au 26 septembre 1850, et ensuite chez L. Gillet, son successeur.

Digitized by Google

de l'Athénée, aussi lue en séance de la *Société littéraire.*

Nous ne savons si la *Société littéraire* existait encore au commencement de 1798, dans tous les cas, elle ne devait pas être bien vivace car le *Bulletin des Deux-Sèvres*

Le *Journal des Deux-Sèvres* a momentanément reparu à Niort chez Desprez, imprimeur, place de la Mairie, n° 2, en 1857, il commence le 6 février 1857, et se termine au n° 49, 15 janvier 1858.

A citer encore chez Desprez :

Le *Progrès* (tous les jours). Premier numéro, 19 décembre 1870 ; dernier numéro, 26 mars 1871, chez Desprez.

La *Publicité* (hebdomadaire). Premier numéro, 9 décembre 1871 ; paraissait encore le 25 juin 1876, chez Desprez.

Et encore chez Morisset :

La *Feuille du peuple* (1848), forme placard. Au-dessous du titre : Nouvelles reçues à l'imprimerie 24 heures avant l'arrivée des journaux de Paris. Le seul numéro que je connaisse est du lundi 3 juillet (1848) (Morisset.)

L'*Empirique, journal de l'arrêt public* (*sic*) jeudi, lundi (forme placard). Joli frontispice de P. Gellé (genre Grandville), représentant un char de charlatan. L'opérateur est une cigogne qui, avec son bec, arrache la dent d'un paysan des Deux-Sèvres.

Cette feuille humouristique n'a eu que peu de numéros et est aujourd'hui extrêmement rare.

Elle a commencé à la fin de la première quinzaine de juillet 1848 (le n° 3 est du 20 juillet 1848) et n'a eu que peu de numéros, le rédacteur *Taféry* étant tombé malade. Le n° 16 (4 septembre 1848) est peut-être le dernier. (Bibl. de la Soc. de stat.) (Morisset.)

Nous avons vu le *Journal agronomique etc.*, passer de E. Dépierris aîné à Elies en 1808, Dépierris reprenait au cours de 1812 la publication d'un autre journal appelé *Feuille périodique d'affiches, annonces et avis divers de la ville de Niort*, 8 pp. in-8°. Ce périodique à partir du 8 février 1815 (n° 6) s'appela *Feuille d'annonces du département des Deux-Sèvres ;* nous suivons le journal sous ce titre jusqu'en 1819 chez le même imprimeur.

En 1830 et 1831 E. Dépierris aîné publie toujours un journal, c'est la *Feuille d'annonces des Deux-Sèvres*, il porte sur la première page un coq empiétant un foudre.

Le *Véridique des Deux-Sèvres*, petit in-folio, hebdomadaire, a paru chez Dépierris, du 17 février 1831 au 27 avril 1832. A partir du 18 novembre 1831, l'en-tête est ainsi conçu : le *Véridique, journal du Poitou.* Le 1er mai 1832 il fut continué, toujours chez le même imprimeur, par le *Vendéen, journal du Poitou*, portant en sous-titre (*véridique*), qui ne changea rien à la distribution et au format.

Le sous-titre (*véridique*) disparaît en 1833. Dépierris était toujours imprimeur du *Vendéen* lorsqu'il suspendit sa publication le 14 septembre 1835.

Digitized by Google

demandait en germinal an VI la création d'un *lycée* — association libre pour l'étude des sciences et des arts — tel qu'il en existait déjà à Poitiers, à Saintes et à la Rochelle.

L'origine de la *Société littéraire* se lie intimement à la fondation de l'*Ecole centrale* en l'an V. Les cours en furent suivis par plusieurs jeunes gens qui avaient déjà fait leurs humanités. Ils se réunirent bientôt secrètement en société d'émulation, nous dit François Mazure dans son *introduction* au volume de *Mémoires de l'Athénée* (1), et ce fut le point de départ de la *Société littéraire* que l'un des chefs de l'administration départementale (2) essaya un instant *d'organiser sur un plan mieux combiné plus vaste et plus utile* (*sic*).

III. — SOCIÉTÉ LIBRE DES SCIENCES ET DES ARTS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Contrairement à la Société littéraire, la *Société libre des sciences et des arts du département des Deux-Sèvres* n'est point sortie de l'initiative locale, elle est l'œuvre du préfet Dupin qui, après s'être assuré l'adhésion de douze citoyens, prit un arrêté le 5 *vendémiaire an X* (3) et les réunit *le 9 du même mois* à la préfecture *dans la salle de la Société d'agriculture* (4) fondée par lui le 21 floréal de l'année précédente dans des conditions identiques.

Séance tenante la Société fit ses statuts.

(1) *Formation de l'Athénée. Ses travaux.*

(2) Qui malheureusement n'est pas autrement désigné.

(3) V. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 2, p. 13.

(4) V. même journal, an X, n° 3, p. 19, le discours de Dupin à cette première séance.

Digitized by Google

Elle devait se composer de trente-six membres pris dans le département et d'un nombre égal d'associés correspondants choisis dans toute l'étendue du territoire de la République mais hors du département (1).

Ses études comprendraient 1° *les sciences morales et politiques,* c'est-à-dire l'histoire, la législation, la morale, l'économie politique, la métaphysique des langues, l'art de raisonner.

2° *La littérature et les beaux-arts :* la poésie, l'éloquence, la peinture, la musique, la sculpture, l'architecture.

3° *Les sciences physiques et mathématiques :* l'astronomie, la mécanique, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et la médecine.

Les membres s'inscrivaient pour celle de ces classes qu'ils trouvaient le plus conforme à leurs connaissances et à leurs goûts.

Les séances se tenaient le 9 de chaque décade, *à 10 h. du matin*, il y avait en outre deux séances publiques fixées au 9 floréal et au 9 brumaire.

La Société donnait un prix tous les ans en séance publique.

Le bureau rééligible tous les six mois se composait : d'un *président* élu à la majorité absolue des suffrages et non rééligible deux fois de suite (2).

Celui qui après lui réunissait le plus de voix était proclamé *vice-président.*

Il y avait en outre un *secrétaire perpétuel* (3) qui devait réunir les deux tiers des suffrages, et *deux secrétaires* élus à la majorité absolue. Le *trésorier*, par exception,

(1) Le nombre des associés fut porté à soixante-douze dès le 19 brumaire an X et cessa d'être limité dans le règlement de l'*Athénée*.

(2) Par exception, le président, les deux secrétaires, le trésorier et les membres de la commission devaient rester en charge jusqu'au 19 floréal suivant. Il n'est pas question du vice-président, sans doute par oubli.

(3) Chargé de tenir le registre des procès-verbaux, et en outre de la correspondance.

Digitized by Google

devait être élu tous les trois mois à la pluralité absolue des suffrages, il était immédiatement rééligible et cette mention spéciale montre que les autres dignitaires ne l'étaient pas.

Une commission, composée du secrétaire perpétuel et de deux membres rééligibles tous les six mois, était chargée de l'examen des manuscrits à lire en séance et devait transmettre à l'auteur ses observations confidentielles. Elle fut supprimée dès le 29 ventôse an X.

Tout candidat devait avoir vingt-cinq ans au moins et réunir la majorité absolue.

Tout associé qui, pendant un an, n'avait pas correspondu avec la Société était rayé du tableau.

La contribution des membres départementaux (résidants et non résidants) était de vingt-quatre livres, elle fut portée à trente le seize septembre 1806.

Le préfet Dupin fut élu président; Demetz, ingénieur en chef du département, vice-président; F. Mazure, professeur de mathématiques à l'école centrale, secrétaire perpétuel; Martin et Guillemeau jeune, secrétaires-adjoints; Guérineau, trésorier; Martin et Festy, membres de la commission.

On décida de s'abonner à la *Décade philosophique et littéraire*, au *Mercure de France* et au *Magasin encyclopédique* (1), et la Société s'adjoignit vingt membres départementaux qui, malgré l'étrangeté du procédé, ne tardèrent pas à accepter.

A la séance suivante (29 vendémiaire an X), un trente-quatrième membre départemental fut élu, et la Société commença à choisir des associés correspondants. Les séances particulières de chaque classe furent fixées au 8 de chaque décade, à 5 heures du soir pour les sciences

(1) On ajouta les *Annales du muséum d'histoire naturelle* (16 germinal an XIII), le *Journal* de Jacquin, à partir du 1er janvier 1807, le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, à partir du 30 août 1808, le *Journal des académies et sociétés savantes*, à partir du 1er avril 1810.

Digitized by Google

morales et politiques, au 4, à la même heure, pour la littérature et les beaux-arts, et enfin pour les sciences physiques et mathémathiques, au 7, toujours à la même heure. La Société se constitua définitivement en nommant ses deux derniers titulaires départementaux, dans la séance du 9 frimaire an X.

Le peintre Bernard, membre de la Société, avait été chargé, dans la séance du 19 brumaire an X, de faire exécuter à Paris un *cachet orné des attributs de l'association*, et le 29 frimaire une devise était mise à l'étude (1).

Ce cachet en cuivre, d'une assez belle exécution, est l'une des rares épaves de la Société libre qui soit venue jusqu'à nous. Il appartient aujourd'hui à M. Paul Frappier. C'est un ovale de 35^{mm} sur 28 ^{mm}. A droite, on voit une nymphe assise sous un palmier sur le bord de la mer, les yeux tournés vers le soleil dont les premiers rayons commencent à éclairer le monde. Son corps, entièrement nu, semble d'une gracilité toute juvénile, elle repose les jambes croisées sur un lit de fleurs, près d'elle deux urnes répandent leurs eaux, les mains s'appuient sur l'un de ces attributs, des couronnes jonchent le rivage. On lit sur un papier roulé : VTINAM. C'est là sans doute la devise de l'association. La légende en bordure est ainsi conçue : SOCIÉTÉ . LIBRE . DES . ARTS . ET . DES . SCIENCES . DU . DÉP^{T}. DES . DEUX-SÈVRES . A . NIORT.

Nous n'avons aucun renseignement sur le diplôme qui fut alors distribué aux membres de l'association (2).

(1) La Société proposa dans la même séance une inscription à mettre sur la porte du jardin des plantes, qui venait d'être créé sur l'esplanade du château. Deux inscriptions furent présentées :

1° Ici l'instruction se cache sous les fleurs.

2° *Utile dulci*. (Cette dernière fut adoptée.)

(2) La Société libre élut au nombre de ses associés correspondants un industriel niortais du nom de Joly, fixé à Paris, rue de Tournon, 1151, qui perfectionna les lampes à double courant d'air et obtint en l'an X, du lycée des arts de Paris, une médaille d'encouragement. Voir sur les lampes de Joly, *Journal des Deux-Sèvres* de l'an XI, 21.

Digitized by Google

La proposition d'un prix (1) à décerner le 9 brumaire an XI à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*état des sciences et des arts dans le département des Deux-Sèvres avant et après la Révolution, sur les causes qui ont retardé leurs progrès, et sur les moyens les plus propres à les développer dans l'avenir* (2), aussi bien que la demande aux sections spéciales de rapports sur les *moyens d'établir à Niort un cours d'accouchement* (3), et sur la *création de fontaines publiques* (4), montrent que la Société à ses débuts ne perd pas de vue les résultats pratiques qu'elle s'est proposé d'atteindre.

Le 29 floréal an X, elle décide encore qu'une pétition que l'on fera aussi signer à Fontenay sera adressée au gouvernement pour la fondation d'un lycée à Niort (5).

Dès le 29 ventôse précédent diverses modifications au règlement avaient été arrêtées pour donner plus d'activité aux travaux de la Société. Les membres résidants étaient tenus d'assister à une séance sur trois, les non-résidants à une séance par an. Ces derniers devaient correspondre avec la Société au moins une fois tous les six mois. Tous

(1) Médaille d'or de 150 livres.

(2) Séance du 19 brumaire an X.

(3) Séance du 29 brumaire an X. Cette proposition avait déjà été formulée, le 17 frimaire an VII, par Brisson et Cherpentier, médecins.

(4) Même séance. Brisson lut un rapport sur cette question le 14 germinal an X.

La Société se proposa aussi l'analyse des eaux de Niort. G. Ducrocq n'ayant pu remplir cette mission, pour cause de maladie, on en chargea trois autres membres le 2 germinal an XIII. Dans la séance du 20 prairial an XIII, Briquet présenta l'inscription latine suivante, composée par L.-P. Pineau, l'un de ses élèves, pour la fontaine que la commune voulait faire construire sur la place du château :

« *Munificæ assurgens studiis et sumptibus urbis,*
« *Largiter usque memor, civibus unda fluit.* »

Cette fontaine fut érigée en 1806. (V. Bernard d'Agescy.)

(5) Un décret impérial, daté du quartier général de Dresde, le 20 août 1813, érigea le collège de Niort en Lycée. Il n'y fut pas donné suite. L'érection définitive est du 31 mars 1858.

Digitized by Google

les membres étaient tenus à lire, une fois par an, un de leurs travaux. Faute de se conformer à ces obligations, ils étaient considérés comme démissionnaires, sauf excuses valables. Désormais chaque candidat sera présenté par deux membres au moins, le secrétaire perpétuel examinera ses titres et donnera son avis, l'élection n'aura lieu que lorsque la Société pourra choisir entre trois concurrents.

Pour obvier au petit nombre des assistants le mode d'élection des candidats avait dû être simplifié (séance du 9 frimaire an X), et dans l'espoir d'obtenir plus d'assiduité on avait décidé, le 9 ventôse suivant, que la Société ne se réunirait plus que le 14 et le 29 de chaque mois. Un membre devait même aller jusqu'à proposer, le 14 thermidor an XI, la réunion de la *Société libre des sciences et des arts* à la *Société d'agriculture*, proposition qui fut rejetée sans examen à la séance suivante (1).

Pour mettre fin à tous ces tâtonnements, le remaniement général du règlement fut décidé le 5 complémentaire an X. Ces nouveaux statuts, que rédigea une commission composée de Dupin, Herbault et F. Mazure, furent définitivement adoptés le 14 vendémiaire an XII. Ils forment un cahier de quatorze pages (2) ayant pour titre : *Règlement de l'Athénée de Niort, département des Deux-Sèvres*, la *Société libre des sciences et des arts* ayant pris ce nom par *délibération du 29 thermidor an XI*, ce fut la première publication de la Société.

Des trente-six membres titulaires, vingt-quatre à l'avenir seront pris à Niort, et les douze autres dans les différentes communes du département. Les premiers prendront le titre de membres résidants, les autres celui de membres non résidants. Les membres non résidants pourront assis-

(1) Cette sérieuse proposition devait être renouvelée par Dupin le 10 novembre 1807, et rejetée définitivement après un rapport défavorable à la séance suivante.

(2) P. Plisson, imprimeur de la préfecture, an XI.

Digitized by Google

ter aux séances avec voix délibérative, hors le cas où les ouvrages envoyés au concours devront être jugés. En se fixant à Niort ils acquerront le titre de résidants, leur éloignement du département en fera des membres non résidants correspondants (1).

Le nombre des associés correspondants sera illimité.

L'étude des *sciences morales et politiques* sera supprimée. Il n'y aura plus que deux sections : *sciences mathémathiques et physiques* (2), *littérature et beaux-arts* (3).

Les séances particulières se tiendront le 16 et le 30 de chaque mois, à 10 heures du matin ; les séances publiques le 18 brumaire (4) et le 18 floréal. Dans ces deux dernières séances le président exposera au public une analyse des principales découvertes et des idées utiles émises dans le monde scientifique depuis les six derniers mois, le secrétaire perpétuel rendra compte des travaux de la Société

(1) Cette quatrième classe de membres ne fut plus admise après le 6 février 1806, ils n'eurent plus dès lors que le titre de correspondants. A partir de cette époque tous les membres du département prirent le titre de *résidants*, de sorte qu'il n'y eut plus que des résidants et des correspondants.

(2) Un modeste géomètre de Cherveux, nommé Galland, adressa plusieurs mémoires sur un emploi des rayons solaires procurant une grande économie de combustible, et semble avoir un des premiers pensé à tirer parti de la chaleur sidérale (30 pluviôse et 16 prairial an XII, 8 vendémiaire an XIV). F. Mazure fit un rapport sur ses appareils, le 17 avril 1806. Galland a publié plusieurs articles sur les lunettes achromatiques, dans le *Journal des Deux-Sèvres*, 1816, nos 21, 22, 26, 27. Il existe encore quelques restes des appareils de Galland chez M. de Surimeau, à la Roche-Quentin, près Cherveux.

(3) En vendémiaire an XII (V. séance du 14), on crut avoir découvert dans les papiers d'un sieur Baillon, décédé, qui se trouvaient chez le nommé Rabier, à Niort, des dessins d'un nouvel *ordre d'architecture* que l'inventeur décorait du titre d'*ordre Français*.

(4) Cette date fut reportée au 12 frimaire, dans la séance du 22 vendémiaire an XII.

Le 16 brumaire an XIV on mit les séances particulières aux 1er et 3e jeudi de chaque mois, puis au 16 et au 30 en août 1806. Enfin le 30 mars 1811, il fut décidé qu'on ne se réunirait plus que le 16 de chaque mois.

Digitized by Google

pendant le même laps de temps (c'est-à-dire depuis la dernière séance publique); enfin lecture sera donnée d'ouvrages choisis parmi ceux des membres de la Société présentés pendant le dernier semestre.

Les membres résidants ne pourront concourir aux prix que la Société donne chaque année.

Les fonctionnaires se composeront d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, de deux secrétaires adjoints et d'un trésorier, il y aura en outre un directeur dans l'une et l'autre section.

Le président sera nommé tous les six mois, aux deux tiers des suffrages, et ne pourra être réélu deux fois de suite. Ce règlement ne fut pas observé, les fonctions de président devinrent annuelles comme les autres. Il fera partie de toutes les commissions.

Le vice-président remplacera le président absent, et si celui-ci est démissionnaire, jusqu'à l'achèvement de la période pour laquelle il a été élu.

Le vice-président pourra être remplacé lui-même par l'un des directeurs de section.

Ces directeurs seront élus dans leur section aux deux tiers des suffrages.

Tout ouvrage remis à la Société sera renvoyé au directeur de la classe qu'il concerne; ce directeur en fera l'examen avec le président, le secrétaire perpétuel et deux adjoints que le directeur désignera.

Cette commission examinera si l'ouvrage peut être lu en séance publique, inséré aux *Mémoires* ou publié séparément pour cause d'utilité publique.

Si l'ouvrage est agréé, rapport sera fait à la Société qui prononcera; la commission pourra rejeter purement et simplement.

Le secrétaire perpétuel sera élu à la pluralité des suffrages, il sera archiviste et conservateur des collections et fera partie de toutes les commissions.

Les secrétaires-adjoints seront nommés pour un an à la

Digitized by Google

pluralité des suffrages, celui qui réunira le plus de voix rédigera les procès-verbaux des séances (1).

Le trésorier élu tous les ans à la pluralité des suffrages rendra compte de sa gestion tous les trois mois.

Tous les membres pourront présenter des candidats sur lesquels le secrétaire perpétuel donnera les renseignements nécessaires. Il faut toujours trois concurrents pour qu'une élection ait lieu, le minimum de l'âge du candidat reste le même, mais il devra désormais réunir les deux tiers des suffrages.

Les candidats élus membres résidants ou membres non résidants seront tenus de faire un *discours de réception.*

Les membres résidants qui négligeront sans motifs légitimes d'assister aux séances pendant trois mois seront considérés comme démissionnaires.

L'exclusion sera en outre prononcée contre tous les membres qui pendant une année n'auront offert aucun travail ou n'auront point répondu à l'une des questions présentées par la Société.

L'élection du président se fera à la séance qui suivra la séance publique, celles des vice-présidents, directeurs et secrétaires le 30 fructidor.

Dans les élections on votera par billets, dans les questions par boules blanches ou noires.

Les membres résidants et non résidants paieront la même cotisation.

Un nouveau diplôme sera imprimé à Paris. Demetz fut chargé d'en surveiller l'exécution le 14 vendémiaire an XII.

Un de ces diplômes nous est parvenu, c'est une feuille de papier de médiocre épaisseur, de 42 centimètres de long sur 29 de haut. Un premier encadrement carré, formé par une grecque, s'interrompt au milieu du bord inférieur pour recevoir le numéro d'ordre. Un second encadrement

(1) Tout d'abord ce soin avait été laissé au secrétaire perpétuel, il lui revint à partir du 28 juin 1806.

Digitized by Google

intérieur au précédent est à pans coupés et forme quatre triangles dans les coins de la première bordure. Ces triangles sont ornés d'une grenade. Dans le triangle inférieur de droite : DE L'IMPRIMERIE DE GILLÉ.

On lit en haut : *Athénée de Niort* (1), au-dessous *Fondé par le c^en Dupin préfet, le 5 vendémiaire an Dix sous le nom de Société libre des sciences et des arts du département des Deux-Sèvres.*

Extrait du procès-verbal de la séance du ..... de l'an ..... M..... a été élu membre ..... de la Société, pour la classe de ..... Niort, le ..... an .....

Pour extrait conforme

S.
Directeur de la classe des sciences mathématiques et physiques.

S.
Président de l'Athénée.

S.
Directeur de la classe de littérature et beaux-arts

S.
Secrétaire perpétuel.

Signature du candidat élu.

S
1^er secrétaire-adjoint.

S.
2^e secrétaire-adjoint.

Ce diplôme porte en outre dans l'angle gauche inférieur le cachet de la Société plaqué sur papier et pain à cacheter.

IV. — ATHÉNÉE.

Du 29 thermidor an XI à la fin de 1813.

Nous avons déjà dit que la *Société libre* prit le nom d'*Athénée* par délibération du 29 thermidor an XI et qu'un

(1) Immédiatement après le mot *Athénée* est un symbole figuré par une lyre portant une tête radiée derrière laquelle passent en sautoir deux clairons dont les pavillons soutiennent des couronnes. Deux palmes entourent cette petite composition.

Digitized by Google

nouveau règlement qui n'apporta pas de changements bien essentiels dans sa constitution, fut adopté le 14 vendémiaire an XII. C'est donc, en fait, la même association dont l'existence continue sous une autre désignation.

Dans la séance du 29 fructidor an XI, il fut enfin question des impressions. Le premier volume devait avoir pour titre : *Mémoires de l'Athénée de Niort, département des Deux-Sèvres* et contenir :

1° Un historique très succinct des travaux et des règlements avec les noms des sociétaires. 2° Des mémoires. 3° Des poésies. 4° Une notice bibliographique des ouvrages publiés par les membres de la Société avec les extraits parus dans les journaux littéraires.

Malheureusement on manquait d'argent, les cotisations rentraient mal, quelques membres non résidants refusaient même de payer. Dans la séance du 2 germinal an XIII, on décida que ce refus impliquerait dorénavant la démission. Il fallut encore rappeler cet arrêté le 16 brumaire an XIV et même provoquer quatre exclusions le 6 février 1806 (1).

Plisson imprima cependant un volume, mais le tirage périt tout entier dans l'incendie de son établissement (fin de l'an XIV ou commencement de 1806). La Société, malgré la pénurie de ses ressources, tint à indemniser Plisson et lui paya le volume comme s'il eût été livré (2) (6 janvier 1806) ; obligée de prendre un autre imprimeur, elle choisit Dépierris, membre de l'*Athénée*.

Les retards continuent cependant et à tous égards les affaires de la Société vont de mal en pis. Des plaintes nettement formulées, mettant en cause le secrétaire perpétuel, éclatent dans la séance de 3 avril suivant. On déplore surtout le triste état des archives. Fr. Mazure offre sa démission qui est acceptée le 8 juin 1806. Guillemeau jeune, nouveau secrétaire perpétuel, est autorisé à emporter les archives chez lui pour les classer. Il devra

(1) Festy, J. Bujault, Failly et Chauvin-Boissavary.

(2) Plisson reçut 429 fr. Il semblerait que l'édition brûlée fut en *cicéro*.

Digitized by Google

exiger désormais un récépissé des membres qui feront des emprunts (1).

Le premier volume des *Mémoires* de l'*Athénée* (classe des sciences physiques et mathématiques) fut enfin déposé sur le bureau dans la séance du 30 avril 1808.

Il a pour titre : *Mémoires de l'Athénée de Niort, Société libre des sciences et des arts, sciences physiques et mathématiques.* 1er volume. Niort, Dépierris aîné, imprimeur de la préfecture, in-8° s. d. (1806), caractère romain.

Un budget, dressé le 6 février 1806, nous apprend que le tirage fut de 600 et le prix de la feuille de 24 francs (2), on payait en sus le papier à raison de 10 francs la rame. Le volume était évalué à 1,000 francs dont 60 francs pour la brochure.

Ce budget, le seul qui nous soit parvenu, nous montre la Société en déficit de près de 600 francs, alors que ses revenus annuels ne sont que de 876 francs. Elle dépensait 150 francs pour ses prix annuels, et pareille somme pour les abonnements aux journaux, 48 fr. pour frais de séances publiques et donnait une gratification de 36 fr. aux concierges de la préfecture. Ce chiffre fut réduit de moitié après le 30 mars 1811 lorsqu'on ne se réunit plus qu'une fois par mois. Le sieur Mathé avait en 1812 les fonctions de concierge de l'Athénée, cette charge cessa le 1er juin de ladite année, et le sieur Junin, facteur de la poste, moyennant le même prix de 18 fr., se chargea de faire rentrer les cotisations et de distribuer les lettres de convocation et le programme des séances publiques.

Une étude sur la *Formation de l'Athénée et ses travaux, due à François Mazure,* sert d'introduction au premier volume de *Mémoires.* (V. pr.-verb., 30 floréal an XII.)

(1) Fr. Mazure n'avait pas encore remis les archives à son successeur à la fin de 1808.

(2) Il devait être de 18 francs pour la partie littéraire. Ce premier volume ne contient que les sciences physiques et mathématiques.

Digitized by Google

On trouve ensuite une *Notice des ouvrages lus à l'Athénée par les membres de la Société* qui nous paraît aussi l'œuvre du premier secrétaire perpétuel dont elle ne fait que résumer les analyses semestrielles des séances publiques (1).

Une *Notice des séances publiques* (2).

Le *Programme des prix adjugés par l'Athénée.*

Le *Programme des prix proposés dans la séance publique du mois de mai 1808.*

Le *Règlement de l'Athénée.*

Le *Tableau des membres titulaires et celui des associés correspondants.*

La *Liste des Sociétés savantes avec lesquelles l'Athénée de Niort est en correspondance.*

L'*Essai sur l'histoire naturelle des oiseaux du département des Deux-Sèvres* par le docteur J.-L.-M. Guillemeau jeune, auteur de la flore niortaise (3), etc., etc., ci-devant médecin des armées du Rhin et de l'Ouest, membre du jury médical du département des Deux-Sèvres, médecin des épidémies, secrétaire de l'Athénée de Niort, et associé correspondant de quelques sociétés médicales, littéraires et agricoles de France et des pays étrangers.

(1) Bien des choses intéressantes restent cependant inaperçues. Il n'est rien dit par exemple du rapport que dut faire la commission nommée le 14 floréal an XII, sur les cabinets d'histoire naturelle existant à Niort. Il en existait un fort beau chez Guillemeau jeune, qu'il mit en vente en l'an X. V. *Journal des Deux-Sèvres* an X, n° 28, p. 309. L'annuaire de l'an XII nous en signale un autre chez Demontigny-Biré, un troisième existait chez le notaire Moriceau. (*Mém.* de la Soc. de statist., 1re série, III, 104.)

(2) La Société eut l'idée bientôt abandonnée d'une sorte de *Bulletin*. Une *Notice des travaux de la Société libre des sciences et des arts du département des Deux-Sèvres* parut à Niort chez P. Elies, place de la Comédie, (vers l'an X). C'est évidemment un extrait du *Journal Officiel des Deux-Sèvres*, nous n'en connaissons que la première feuille qui donne l'arrêté préfectoral, la séance d'inauguration et contient une analyse des travaux lus dans la première séance publique. Le tirage est incomplet. (Bibl. publ. de la ville de Niort et biblioth. de la Société de statistique.)

(3) Lisez le *Calendrier de flore*, etc.

Digitized by Google

Et enfin un *Essai sur l'application de la logique aux mathématiques* par Benoni Debrun, élève de l'école normale, professeur de première et deuxième de mathématiques à l'école secondaire communale de Niort, et secrétaire adjoint de l'*Athénée* de la même ville.

C'était, il faut l'avouer, faire beaucoup attendre pour peu donner et certains détails oubliés feraient bien mieux notre affaire (1).

Dans la séance du 16 mai 1808, le préfet Dupin fit admettre la proposition d'extraire du second volume de l'Athénée que l'on se proposait de publier, toutes les poésies à la louange de S. M. I. et R. faites par les membres de l'Athénée et d'y joindre celles que les élèves de l'école centrale et de l'école secondaire de Niort avaient composées sur le même sujet depuis le 18 brumaire, pour être le tout immédiatement imprimé afin que le recueil pût être offert à l'Empereur à son passage à Niort. Il fut livré par l'imprimeur le 7 juillet 1808.

Cette petite brochure in-8°, Niort, E. Dépierris aîné, imprimeur rue Bonaparte, 1808, a pour titre :

Hommage de l'Athénée de Niort à S. M. l'Empereur et Roi.

On lit au commencement un extrait du procès-verbal de la séance de l'Athénée du 16 mai 1808.

Le recueil comprend neuf pièces de vers émanant de l'Athénée :

1° Ode sur les préliminaires de Tilsitt, par Mazure, professeur de mathématiques, membre du collège électoral des Deux-Sèvres.

2° Ode *Ad primum Galliæ consulem*, par Vincent, avocat à l'Ile-de-France et membre non résidant correspondant.

3° Ode sur la nouvelle campagne de la Grande armée,

(1) Le 3 avril 1806 Sevret, commissaire des guerres, avait fait une communication sur quelques anciennes éditions publiées par des imprimeurs de Niort. On sait que Briquet continua et reprit ce travail. Voir *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1807, nos 6, 12, 15, et *Annuaires* de 1823, 24, 25.

Digitized by Google

par Piet-Chambelle, intendant de la province d'Ukraine, en Prusse.

4° Ode à la mémoire du général Desaix, par E. Dépierris aîné, imprimeur de la préfecture des Deux-Sèvres.

5° Epître à M. Dupin, préfet des Deux-Sèvres, par Mazure, professeur de mathématiques, membre du collège électoral des Deux-Sèvres.

6° Stances lyriques sur le banquet donné par M. le préfet à l'occasion de la paix de Tilsitt, par M. Darru, capitaine de recrutement, membre de la Légion d'honneur.

7° A M. Dupin, le jour qu'il a publié la paix à Niort (30 juillet 1807), par M. Delaroy, juge au tribunal de première instance, séant à Niort.

8° *Napoleoni Magno carmen lyricum de pace,* par Charles Guillot, à l'occasion de la nomination du prince Eugène comme vice-roi d'Italie dont il était déjà gouverneur.

9° Hymne au général Marceau, par P. Sevret, commissaire des guerres.

Les poésies des élèves sont au nombre de douze :

1° A Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, par Mazure, élève en l'an V, aujourd'hui professeur de mathématiques.

2° Acrostiche, par Vincent-Molinière, élève en l'an VI (sur le mot Bonaparte).

3° Vers sur la mort de Bonaparte publiée par les journaux anglais à l'époque de ses triomphes, par E. Dépierris, ancien élève en l'an VII.

4° Au 14 juillet an VIII, par S.-A. Agier, élève en l'an VIII. Hymne qui a remporté le prix décerné par M. le préfet, le 25 thermidor an VIII.

5° Au 14 juillet an VIII, par Juin, élève en l'an VIII. Hymne qui a mérité l'accessit.

6° Ode qui a remporté le prix décerné par M. le préfet le 27 thermidor an XI (15 août), par F.-A. Bellot, élève en l'an XI.

7° Poème sur le couronnement de Napoléon le Grand, par A. Merlet, élève en l'an XIII.

Digitized by Google

8° Ode sur la bataille d'Austerlitz, par E. Giraud, élève en 1806.

9° Poème sur le même sujet, par J. Meunier aîné, élève en 1806.

10. *In Napoleonem cujus imaginem pingit gloria*, par P. Faucher, élève en 1807.

11. Distique pour mettre au bas du portrait de S. M. l'Empereur et Roi, par A. Clouseau, élève en 1808.

12. Vers sur Napoléon, par P. Faucher, élève en 1808.

La dernière publication qu'il nous reste à citer a pour titre :

Mémoires lus à la Société des sciences et des arts du département des Deux-Sèvres, brochure in-8°, Niort, P. Plisson, imprimeur de la préfecture, sans date ni introduction, ni préface.

Ils contiennent uniquement les mémoires suivants :

1° *La Guiane ne peut-elle pas dédommager de la perte de l'Egypte ?*

Lu à la Société des sciences et arts du département des Deux-Sèvres le 29 vendémiaire an X, jour de la réception de l'auteur J.-J.-D. Guillemeau oncle, médecin militaire.

2° Moyen de se passer des chats.

(En les remplaçant par des oiseaux de proie ou des serpents !!)

Epigraphe : le chat est un domestique infidèle, auquel on peut avantageusement substituer beaucoup d'autres animaux.

Mémoire lu à la Société dans la séance du 29 brumaire an X par J.-J.-D. Guillemeau, médecin militaire.

Nous avons cru devoir placer ces deux *mémoires* à la suite des publications faites par la Société niortaise parce que d'ordinaire on les trouve avec les deux volumes de l'*Athénée* dans les bibliothèques, il n'en est pas moins certain qu'ils ont été publiés *aux frais de l'auteur* et en dehors de la Société. On en trouve la preuve dans le *registre des séances de la Société libre des sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, créée par *arrêté*

Digitized by Google

du préfet du 5 vendémiaire an X de la République. (Voir l'ordre du jour de la séance du 9 nivôse an X.)

Ce registre, qui nous a guidé jusqu'ici, appartient aujourd'hui à M. Paul Frappier, il provient de la bibliothèque de Guillemeau jeune, dernier secrétaire perpétuel de l'*Athénée*, c'est à peu près tout ce qui nous reste des riches archives de cette Société (1).

Il forme un cahier in-folio relié en parchemin commençant à la séance d'ouverture du 9 vendémiaire an X et finissant par le procès-verbal de la séance du 16 juillet 1813. Nous avions cru sur la foi de Bardonnet que l'*Athénée* avait cessé de se réunir à cette époque, mais on trouve dans le *Journal des Deux-Sèvres politique, littéraire, commercial, des sociétés d'agriculture, de l'Athénée et d'affiches* (2), des procès-verbaux des séances jusqu'au 16 août 1822 (3) et cette feuille porta le titre de *Journal de l'Athénée* jusqu'à la fin de l'année suivante (1823), nous connaissons même un acte de cette Société du 16 novembre 1843 mentionnant une séance sans doute exceptionnelle du 15 mars de la même année.

Quoiqu'il en soit, il demeure certain que les membres de notre première société scientifique et littéraire se réunirent régulièrement *au moins* pendant les vingt-deux premières années de ce siècle, période pour laquelle les procès-verbaux authentiques des neuf dernières années nous font défaut (1814-1822). Cette lacune n'est que fort médiocrement comblée par quelques procès-verbaux, d'ailleurs beaucoup trop succincts, insérés dans le *Journal*

(1) Il fallut faire approuver le règlement de l'Athénée en 1810 et plus tard sous la Restauration. Les lettres du ministre de l'Intérieur de l'Empire sont du 30 août 1810. (*Journal des D.-S.*, 1810, n° 37, p. 311.)

Ce fut peut-être pour éviter de nouvelles tracasseries administratives que l'on pria l'abbé de Montesquiou, ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de vouloir bien accepter le titre de protecteur de l'Athénée de Niort, ce à quoi il voulut bien se prêter le 16 novembre 1814.

(2) Niort, P.-A. Elies et A.-P. Morisset après le 6 juillet 1816.

(3) N° du 14 septembre 1822.

Digitized by Google

des Deux-Sèvres. Ce journal qui ne prit qu'en 1809 le titre de *Journal de l'Athénée* n'en constitua pas moins dès l'origine son seul organe de publicité périodique (1). On y trouve plusieurs travaux lus à l'*Athénée*, soit à l'état d'analyse, soit même *in-extenso*. Après 1813, les procès-verbaux figurent souvent seuls et deviennent de plus en plus rares, dans les dernières années on n'en rencontre même pas plus de deux.

C'est malheureusement avec ces seuls documents qu'il nous sera possible de poursuivre notre analyse des travaux de l'*Athénée*, en l'absence des procès-verbaux authentiques et de tous autres renseignements. Antérieurement, les procès-verbaux du registre n'offrent pas beaucoup plus de ressources. Presque tous de la main de Guillemeau jeune (2) dont l'écriture était mauvaise et peu soignée, ils sont presque indéchiffrables; en outre, leur rédaction n'est guère plus complète que celle des procès-verbaux qui figurent au *Journal*. Aussi plusieurs travaux intéressants ne nous sont-ils connus que par leur simple désignation.

Tout porte à croire qu'après 1813, il n'y eut plus ni séances publiques, ni prix décernés. Cette époque nous semblait dès lors naturellement désignée pour établir une division dans notre travail.

Nous allons donc parler des séances publiques et des prix de l'Athénée avant d'étudier les années postérieures à 1813 pendant lesquelles il n'en est plus fait mention.

(1) Le 15 avril 1809, Le Prévost d'Yray et de Champeaux, inspecteurs généraux de l'Université, de passage à Niort, honorèrent de leur présence la séance de l'Athénée.

Le *Journal central des académies et sociétés savantes* et plusieurs autres feuilles scientifiques ou littéraires donnaient des extraits des travaux de l'Athénée niortais dont une foule de littérateurs et de savants sollicitèrent le titre de correspondant.

Pendant tout le temps qu'il exista soit concurremment avec le *Journal des Deux-Sèvres*, soit seul, le *Journal agronomique* (appelé aussi Journal de Jacquin) donna aussi les procès-verbaux des séances de l'Athénée.

(2) Guillemeau était à la fois gérant-propriétaire du *Journal des Deux-Sèvres* et secrétaire perpétuel de l'*Athénée*. Il semble qu'à ce dernier titre, il eût dû s'efforcer de vulgariser les travaux de cette Société.

Digitized by Google

V. — PRIX DÉCERNÉS OU PROPOSÉS DE L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ A LA FIN DE 1813.

Le 19 brumaire an X la Société décida qu'une médaille d'or de 150 fr. serait décernée le 9 brumaire an XI à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante (1) :

« Quel est l'état des sciences et des arts dans le département des Deux-Sèvres ?

« Quelles sont les causes qui ont retardé leur naissance ou qui se sont opposées à leurs progrès ?

« Quels sont les moyens d'en ranimer la culture dans ce département ? »

Le prix fut décerné le 29 frimaire an XI à Berthre de Bourniseaux, alors juge de paix à Saint-Varent.

Le 29 frimaire an XI la Société mit au concours un projet d'élévation des eaux du Vivier, pour leur distribution dans la ville, avec plans, coupes, élévations, devis et dessins de fontaines publiques. Le prix consistant en une médaille d'or devait être décerné en séance publique le 9 brumaire an XII, les mémoires envoyés n'ayant point rempli les conditions du programme, le prix dut être reporté lors de la séance du 19 floréal an XIII et finalement retiré en l'an XIV.

La Société se proposa aussi de faire exécuter une série de vues pittoresques du département.

Le 20 brumaire an XI Dupin avait promis un prix à l'élève de Bernard qui ferait la meilleure vue des bords de la Sèvre avec Niort au dernier plan. Deux prix furent donnés: Martin, de la Rochelle, eut le premier et Armand Chrétien, de Champdeniers, le second. Les quatre meilleurs dessins furent exposés dans la grande salle de la préfecture, lieu des séances de l'*Athénée* en brumaire

(1) On sait que le préfet Dupin avait lui-même fondé des prix dès l'année précédente et que la Société d'agriculture suivit son exemple.

Enfin plusieurs villes et communes établirent des dotations annuelles en faveur des époux.

Digitized by Google

an XII, et le 30 frimaire suivant cette Société chargea Bernard de s'enquérir à Paris pour faire graver, au moyen d'une souscription, les vues des deux lauréats, pour commencer sa série pittoresque. Les dessins avaient 24 pouces de large et 18 de haut.

Disons encore pour ne rien omettre que Bernard présenta à l'Athénée le 30 brumaire an XII, sur la demande de cette Société, un projet de médaille pour la pacification de la Vendée qui fut adopté.

Le 29 vendémiaire an XII on offrit quatre prix :

1° Médaille d'or de 40 grammes à l'auteur du meilleur *poème* en l'honneur d'un général français mort pendant la guerre de la liberté, à décerner le 18 floréal an XII.

Ce prix fut décerné le 19 floréal an XIII à Dépierris aîné, imprimeur-libraire à Niort, qui avait présenté une ode sur la mort de Desaix.

2° Même médaille pour un éloge de Duplessis-Mornay, à décerner le 12 frimaire an XIII. (Eloquence.)

Ce prix ajourné à la séance du 19 floréal an XIII et reporté au 1er janvier 1808, le 10 juillet 1806, fut enfin décerné, le 19 mai 1809, à Henry Duval, sous-chef du bureau des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur à Paris, et une mention honorable fut accordée à Claude-François Laurens, imprimeur-libraire à Paris.

(Jouyneau-Desloges avait en outre promis de donner deux lettres autographes de Duplessis-Mornay à celui qui obtiendrait le prix proposé par l'*Athénée* pour l'éloge de Duplessis-Mornay, à la condition que le lauréat fût né dans l'un des trois départements du Poitou ou qu'il y habitât. Dans le cas contraire, ces deux lettres devaient être déposées dans les archives de l'Athénée à l'époque où le prix serait décerné.) (1)

3° Vue des bâtiments publics élevés près du château en l'an XI par les soins du maire Brisson. Le meilleur dessin sera gravé avec le nom de l'auteur et exposé à la séance du 18 floréal an XII.

(1) V. *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1807, n° 43, p. 372.

Digitized by Google

4° Un prix de sculpture, l'artiste restant libre du choix du sujet. Les habitants de Niort peuvent seuls concourir. Il ne s'agit que d'un prix d'encouragement (médaille d'argent). Ajourné indéfiniment à la séance publique du 19 floréal an XIII.

Le 16 ventôse au XII, l'Athénée décide qu'elle accordera le 12 floréal suivant, époque prévue pour une séance publique qui n'eut pas lieu, une médaille d'encouragement et une méthode de l'abbé Sicard à Mousnier, instituteur à Frontenay-Rohan-Rohan, qui avait appris à écrire à un sourd-muet de naissance alors âgé de 14 ans. Cette médaille fut décernée le 19 floréal an XIII (1) et Mousnier en reçut une seconde à la séance publique du 8 mai 1808.

Le 14 floréal an XII, l'Athénée arrête que les cendres de Duplessis-Mornay seront transportées du château de la Forêt-sur-Sèvre dans le vallon du jardin des plantes de Niort, qu'une fête funèbre aura lieu le 1er vendémiaire an XIII et qu'à cette occasion on donnera un prix d'architecture dont le sujet sera quelques ornements pour le tombeau de l'ami de Henri IV (2).

Le 16 germinal an XIII, une médaille d'encouragement en or est proposée pour celui des fabricants de Niort qui dans le cours de ladite année aura fait des installations spéciales pour l'application de la chimie dans la fabrication des cuirs à la Jusée, la teinture des laines, la maroquinerie, la conversion de la colle ordinaire en colle forte et la

(1) Peux, directeur d'une maison d'éducation à Niort, instruisait des sourds-muets par la méthode de l'abbé Sicard. *Journal des D.-S.*, an XIII, n° 45, p. 370, note.

(2) Le transport paraît n'avoir pas été exécuté faute d'argent. Le 16 brumaire an XIV on décida que le secrétaire perpétuel présenterait un *prospectus* pour inviter tous les français à concourir à l'érection du monument à la gloire de Duplessis-Mornay dans le jardin des plantes de Niort. Ce *prospectus* publié chez E. Dépierris aîné, in-4° de 7 pp., est un extrait de la séance du *21 août 1806* signé de Brisson, vice-président, et de Guillemeau jeune, secrétaire, il contient le plan descriptif du tombeau projeté par Bernard d'Agesey.

Digitized by Google

corroierie (où l'on tentera d'appliquer la méthode anglaise pour faire des tiges de bottes rentrées).

Ce prix fut étendu à tout le département le 14 juillet 1806.

Prix proposés pour la séance publique du 19 mai 1809 :

1° Quels sont les moyens les plus prompts et les plus économiques de rendre pérenne le cours du Lambon ou tout au moins de le faire courir la plus grande partie de l'année. Avantages qui en résulteraient, maux résultant de sa suppression pendant plus de six mois de l'année, saignées faites à son cours. Médaille d'or de 25 grammes.

Grellet-Desprades présenta un mémoire qui eût été couronné sans son titre, membre de l'Athénée, 13 mai 1809.

2° Causes, traitement et prophylaxie de l'hectisie catarrhale, médaille d'or de 30 grammes. Ce prix prorogé en 1809, ne put être décerné le 14 juin 1810 à J.-J.-D. Guillemeau, médecin militaire, à cause de son titre de membre. Ch. Levrat, docteur-médecin à Châtillon-sur-Chalaronne, obtint une mention honorable.

3° Poème, ode ou héroïde sur la mort d'Hyphis, fille de Jephté, médaille d'or de 25 grammes. Lauréat C.-L. Mollevault, correspondant de l'Institut, professeur au lycée de Nancy, 19 mai 1809.

4° Eloge de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Continué, puis retiré en 1811.

Nouveaux prix proposés pour la séance publique du 14 juin 1810.

Economie politique. Quels sont les effets du luxe dans les petites villes ? retiré en 1810.

Economie rurale. Mémoire confirmatif par des expériences multipliées, constatées et attestées par plusieurs personnes dignes de foi, de la méthode indiquée par M. Schirach de la Société des abeilles de la haute Lusace pour la multiplication infinie des abeilles. Médaille offerte par Guillemeau oncle. Continué en 1810, retiré en 1811.

Eloquence. Eloge de Bossuet, évêque de Meaux, continué pour 1811. Médaille d'argent à Ch.-Cl.-F^{s} Hérisson,

Digitized by Google

avocat à Chartres, comme preuve de satisfaction. Continué pour 1812.

Poésie. Poème sur Tobie. Mentions honorables à Léonor Lécluse, d'Angers, et à P.-J. Charrin, de Lyon.

Nouveaux prix proposés le 14 juin 1810 pour la séance publique du 27 juin 1811.

Poème de 200 vers au moins ou ode sur *la Conquête de Rome par les Gaulois*.

Prix : Léon Dusillet, de Dôle; accessit J.-V. Leclerc, répétiteur au lycée Napoléon, à Paris (1); mention honorable à Charles Loizon, professeur de seconde au collège de Saumur.

Topographie statistique et historique d'une des villes du département des Deux-Sèvres. On envoya trois mémoires pour Melle, Champdeniers (2) et Bressuire. Aucun n'eut prix ou mention. Les auteurs restent inconnus. Continué pour 1812. Médaille d'argent.

Sujets proposés le 27 juin 1811 pour le mois de juin 1812.

Eloquence. Eloge de J.-P. Claris de Florian, médaille d'or.

Poésie. Poème sur l'embrasement de Sodome, médaille d'or.

Economie rurale. Moyens d'améliorer le miel de Gâtine. Médaille d'or.

Ultérieurement on ne trouve plus aucune mention de prix décernés ou proposés.

(1) Le futur membre de l'académie des inscriptions.

(2) Probablement de Festy.

Digitized by Google

VI. — SÉANCES PUBLIQUES.

Première séance publique.

9 floréal an X.

PREMIÈRE PARTIE.

Symphonie servant d'ouverture au mélodrame de *Numa Pompilius* du citoyen Peux, musique de Langlet, maître de musique, attaché au pensionnat de l'Ecole centrale (1).

(1) Langlet aîné paraît avoir été l'un de nos musiciens les plus en vue au commencement du siècle.

Il fit exécuter un morceau de sa composition : *l'Innocence poursuivie par le crime et se réfugiant dans les bras de la Justice.* — Sujet emprunté aux élèves du cours de belles-lettres et motif d'un tableau de Bernard d'Agescy destiné à la salle du tribunal criminel — à l'ouverture des cours de l'école centrale le 16 brumaire an XII.

On lui doit une ouverture à grand orchestre à la distribution des prix de l'école secondaire municipale le 14 fructidor suivant. Langlet s'était proposé de peindre le silence des élèves à l'étude, le tumulte des recréations, les jeux et les divertissements à l'époque des vacances.

A la distribution du 13 fructidor an XIII, les *frères* Langlet exécutèrent une symphonie concertante de cor et de basson et les élèves une symphonie à grand orchestre composée par Langlet aîné.

Il est encore l'auteur de la musique de l'*Ile déserte*, comédie en 2 actes, mêlée d'ariettes, traduite de Métastase par un anonyme niortais et jouée à Niort en l'an XIV, d'un *Stabat* chanté par les élèves de la pension de Mlle Bizouard le 30 mars 1809, de la musique d'un hymne de Dépierris chanté à grand orchestre à la suite des dix mariages de la fête du 23 avril 1810.

Il proposa avec Chevalier et Varennes une représentation au bénéfice de la veuve de Boulard, leur collègue et ami, par la troupe de Saint-Romain, directeur du théâtre de Niort, avec exécution de morceaux de la composition de Boulard dans les entr'actes.

Le même Langlet aîné dirigeait l'orchestre d'un bal d'abonnés en 1806 dans la salle qu'il avait fait construire rue Neuve Traversière. (*Journal des D.-S., passim.*)

Digitized by Google

Discours du préfet Dupin, président.

(Le discours du président, aux termes du règlement, sera désormais consacré à l'exposition des progrès accomplis dans les sciences et les arts depuis la dernière séance.)

Notice des travaux de la Société, par les secrétaires des trois sections. Ce rapport fut confié plus tard au secrétaire perpétuel seul.

Essai sur la vieillesse, par Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes.

Des oiseaux voyageurs et sédentaires. Extrait de l'abrégé élémentaire d'ornithologie qui précède l'histoire naturelle des oiseaux de France, par Guillemeau jeune. Ouvrage qui n'a pas paru.

Fragments d'un poème intitulé: *Voltaire aux Champs-Elysées*, par Samuel Bernard, membre de la commission des sciences et des arts d'Egyte. (Ne put être lu, l'auteur obligé de partir immédiatement pour Paris ayant oublié de laisser son manuscrit.)

La rose et le buisson, fable en vers imitée de l'italien de Lorenzo Pignotti, par Guillemeau jeune.

Stances d'une femme de lettres du XIII^e^ siècle (1), traduites de la langue romane par F. Mazure.

Eloge historique de Menou, membre de la Société décédé, par Richoux, maire de Thouars.

Epître à mon ami, par Valade.

SECONDE PARTIE

Concerto.

Notice sur l'agriculture des Gaulois, par Dupin.

Ode latine au premier consul, par Vincent.

Mémoire sur l'indigence et la mendicité, par F. Mazure.

Fragments d'une dissertation monographique sur le *lavatera arborea* ou arbre mauve, par Guillemeau jeune.

Voyage en vers et en prose, par Valade.

Notice sur Corneille-Bonaventure Bertram, de Thouars,

(1) Barbe de Verrue. V. journal *la Décade philosophique*. an X, n° 7.

Digitized by Google

savant du XVIe siècle, par P.-V.-J. Berthre de Bourniseaux.

Traduction de la vingt-sixième ode de Pétrarque, par F. Mazure.

Observations sur les moyens d'établir des fontaines publiques à Niort, par Brisson maire.

Fragment d'un mémoire sur l'histoire littéraire du Poitou, par d'Orfeuille.

L'Envie, conte moral, par Bernard Beaupré.

Symphonie (1).

Deuxième séance publique.

29 frimaire an XI.

PREMIÈRE PARTIE.

Discours du président et notices des travaux de la Société pendant le deuxième semestre de l'an X, par les secrétaires des trois sections.

Fragments d'un poème sur le printemps, traduit de Kleist, officier prussien, par Richoux.

Fragments d'un essai sur la minéralogie du département, par Jozeau.

Discours sur les arts et leur application aux besoins et aux localités de ce département, par Bernard.

Rapport sur une prétendue mine d'or découverte dans le canton de Prahecq, par Jozeau.

Fragments du poème de Geneviève de Brabant, traduit de l'italien de Scipion Maffei par Berthre de Bourniseaux.

La fille raisonnable, conte moral, et quelques pièces de poésie fugitive, par Jacquin.

(1) V. *Journal officiel des D.-S.* an X, nos 44, 46, 47, 48. (Analyse des travaux produits en séance.)

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Rapport sur les antiquités récemment découvertes à Limalonges, Messé et Mairé, par Jozeau.

Proclamation et lecture de l'ouvrage qui a obtenu le prix décerné par la Société en l'an X, sur l'état des sciences et des arts dans le département des Deux-Sèvres. (B. de Bourniseaux lauréat.)

Programme d'un prix proposé pour la séance publique du 9 brumaire an XII (1).

Troisième séance publique.

21 floréal an XI.

(Salle de la bibliothèque de l'Ecole centrale, 1 heure et demie.)

PREMIÈRE PARTIE.

Discours du président, etc. (2).

Sur l'influence réciproque des lois et des mœurs, par M. Herbault.

Epître en vers à un jeune auteur satirique, par M. de Brémond.

De l'influence des Maures d'Espagne sur les sciences et les arts en France, par M. Berthre de Bourniseaux.

Le laurier, le myrthe et l'olivier, apologue, par M. de Brémond.

SECONDE PARTIE.

Eloge funèbre des guerriers du département des Deux-Sèvres, morts pour la cause de la liberté, par le général Dufresse.

(1) La Société faisait distribuer un programme imprimé des séances publiques.

(2) Analyse des travaux depuis la dernière séance publique. *Journal des D.-S.* an XI, n° 49, p. 380.

Discours du président Demetz, *ibidem*, n° 58, p. 450.

Digitized by Google

Le magnétisme, conte en vers, par M. de Brémond.

Notice sur les troubadours et les cours d'amour, par M. de Montigny.

Vers sur l'amitié, par M. de Brémond.

Quatrième séance publique.

12 frimaire an XII (1).

(Bibliothèque de l'école centrale, à 2 heures.)

PREMIÈRE PARTIE.

Musique.

Discours du président et notice des travaux de l'*Athénée*.

Traduction en vers d'une nuit d'Young (l'*Immortalité*), par Jacquin.

Mémoire sur les moyens de conserver aux fleurs en toute saison leur coloris et leur odeur, par Guillemeau jeune.

Cantate sur le 15 août par Demetz, ingénieur en chef.

SECONDE PARTIE.

Musique.

Lecture de quelques fragments d'un poème *sur la religion*, par Valade.

Notice biographique sur le général de brigade Lecomte, mort au champ d'honneur, par Sevret.

Epître à Dupin sur le 15 août, par F. Mazure.

Lecture de quelques fragments d'un manuscrit sur les femmes, par Jacquin.

Conseils d'un père à son fils, épître en vers, par de Bremond.

Poème sur la grandeur de l'homme, par Piet-Chambelle.

(1) Cette séance d'abord fixée au 18 brumaire fut reportée au 12 frimaire le 29 vendémiaire an XII.

Digitized by Google

Cinquième séance publique.

19 floréal an XIII.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture de *Lodoïska*.

Discours du président et notice sur les travaux de l'*Athénée*.

Fables en vers, par Richou, maire de Thouars.

Discours sur l'enseignement des sciences exactes, par Debrun.

Hymne au général Marceau, par Sevret.

SECONDE PARTIE.

Concerto de cor par Langlet jeune.

Epithalame, par Demetz (cantate d'*Izaure*.)

Description de la calcographie des monuments d'Italie donnés à la ville de Niort par le général Dufresse, par Bernard.

Rapport sur les prix de physique, d'architecture, d'éloquence, de poésie et d'encouragement proposés par l'*Athénée* et proclamation des prix décernés, par le secrétaire perpétuel.

Ode qui a remporté le prix, par Dépierris aîné.

Programme des prix proposés pour l'an XIV.

Symphonie d'Haydn.

Sixième séance publique.

6 mai 1808.

(Bibliothèque de l'Ecole secondaire, à 2 heures.)

PREMIÈRE PARTIE.

Musique : Ouverture.

Discours du président et notice sur les travaux de l'*Athénée* en 1807 et 1808, par le secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Quelle est l'influence des bonnes et des mauvaises lois sur le bonheur des peuples, par M. Herbault, professeur.

Hymne aux Grâces, par Le Prévost d'Iray.

Notice biographique sur le commissaire des guerres Sevret, de Niort, par Jozeau, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes.

Traduction en vers français du passage de Lucrèce (*de natura rerum*) qui commence par ces mots : Suave mari magno, par F. Mazure.

Discours sur l'instruction relativement aux femmes, par Debrun, professeur de mathématiques à la citadelle de Metz.

La renoncule et la violette, fable, par Delaroy, juge au tribunal civil.

Description du cœur d'une coquette, traduction de l'italien de Pignotti par de Traversay.

Hécube à Agamemnon, traduction en vers d'Homère par Dépierris aîné.

SECONDE PARTIE.

Symphonie d'Haydn.

Discours sur la botanique considérée comme science utile et science d'agrément, par Hippeau, docteur en médecine à Chizé.

Le demi-deuil, par Le Prévost d'Iray.

De l'influence physique des astres sur l'économie animale, par Guillemeau jeune.

L'Horloge, fable, par Delaroy.

Le bonheur et la perfectibilité de l'espèce humaine dépendent-ils de la culture des sciences et des arts ? par Hippeau, professeur.

Epître en vers, imitée de la Dernière Héloïse, par Dépierris aîné.

Rapport sur le poème intitulé le *Baiser*, d'Olivier, de Bordeaux, avec quelques extraits, par Herbault.

Ode à la gloire des armées françaises par Piet-Cham-

Digitized by Google

belle, de Niort, sous-inspecteur aux revues, intendant de la province d'Ukraine, département de Berlin.

Médaille d'encouragement à Mounier de Frontenay, instituteur d'un sourd-muet.

Sujet des prix pour 1809.

Symphonie concertante de flûte et basson.

Septième séance publique.

19 mai 1809.

(Salle de la bibliothèque de l'école, à 4 heures du soir.)

PREMIÈRE PARTIE.

Musique : Ouverture.

Discours du président et notice du secrétaire perpétuel.

Discours sur les délices et l'influence physique et morale de l'amour maternel, par le docteur Herbault.

Le lys et la rose, fable, par Delaroy.

Histoire de la Sèvre niortaise, de ses irrigations, de ses atterrissements, par Guillemeau, oncle.

Epître en vers, par F. Mazure.

SECONDE PARTIE.

Symphonie d'Haydn.

Influence de la littérature et des arts sur les mœurs et des mœurs sur les arts et la littérature, par Delavault.

Observations sur les trois grandes pyramides d'Egypte d'après les anciens et les modernes et surtout d'après les savants de l'expédition d'Egypte, par Treton Dumousseau.

Pièce de vers, par Delaroy.

Rapport sur le concours et proclamation des prix, par le secrétaire perpétuel.

Eloge de Duplessis-Mornay. Lauréat : Duval, sous-chef au bureau des Beaux-Arts (ministère de l'Intérieur).

Sacrifice de Jephté, poème. Lauréat : Mollevault, de Nancy, correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

Sujets des prix pour 1810.

Romance de la fille de Jephté extraite du poème couronné, musique de Langlet, professeur de musique, chantée par Delavault sur le refus de M^lle^ Le Roux, jeune et savante musicienne à laquelle avait été envoyée une commission de la Société.

Symphonie concertante.

Les programmes étaient toujours imprimés par Dépierris.

Huitième séance publique.

14 juin 1810.

(Bibliothèque publique, à 4 heures du soir.)

PREMIÈRE PARTIE.

Musique : ouverture.

Discours du président et notice du secrétaire perpétuel.

De l'utilité et de l'agrément de la mémoire, par Briquet.

Fragments d'un poème sur l'ambition, par Delavault.

Mémoire sur un cas d'insensibilité extérieure jointe à de grandes douleurs internes, par Guillemeau oncle.

La tulipe et le poireau, fable, par Ardouin fils, de Parthenay.

Epître en vers, par F. Mazure.

Gémissements de la mère de Tobie, sur la longue absence de son fils, romance mise en musique et chantée par Delavault (auteur).

SECONDE PARTIE.

Symphonie d'Haydn.

Eloge de la gaîté, par Herbault.

Les deux passereaux ou le mariage à la mode, fable imitée de l'italien de Pignotti, par Guillemeau jeune.

Le mois de mai, petit poème, par Delaroy.

Rapport sur les ouvrages envoyés au concours et procla-

Digitized by Google

mation des prix et des mentions honorables, par le secrétaire perpétuel.

Lecture de quelques passages de l'éloge de Bossuet et des deux poèmes sur Tobie dont les auteurs ont obtenu une mention honorable.

Sujets des prix pour 1811.

Sur les bords du fleuve orageux etc., hymne extrait de l'un des poèmes sur Tobie, honorablement mentionnés, mis en musique et chanté à grand orchestre par Delavault.

Symphonie concertante.

Neuvième séance publique.

27 juin 1811.

(Bibliothèque publique, 4 heures du soir.)

PREMIÈRE PARTIE.

Musique : ouverture.

Discours etc., notice etc.

Discours sur l'amour de la cité, par Briquet.

Le tombeau d'Adonis, en vers français, imité de Bion, par Ardouin fils.

Scènes de Cyrus, tragédie en 5 actes, par Delavault.

Analyse historique et critique de quelques principes du système de Hobbes, par Brelay fils aîné.

Romance extraite de Daphnis, pastorale en trois actes et en vers, mise en musique et chantée par Delavault, auteur.

SECONDE PARTIE.

Musique.

Possibilité de vivre sans aliments, sans respiration et même sans circulation, extraits du premier mémoire de Guillemeau, médecin militaire.

De l'influence de la philosophie sur les mœurs, par Briquet.

Le choix d'un état, conte en vers, par Guillemeau jeune.

Digitized by Google

Rapport sur le concours, proclamation des prix et des mentions honorables.

La conquête de Rome par les Gaulois, poème couronné, par Léon Dusillet, de Dôle (1).

Eloge de Bossuet, par C.-C.-F. Hérisson, de Chartres, couronné.

Sujets des prix proposés pour 1812.

Air : *Je l'ai gravé ce nom chéri*, et monologue extraits de la pastorale de Daphnis, mis en musique et chanté par Delavault, auteur.

Symphonie concertante.

VII. — L'ATHÉNÉE DE 1814 à 1822....

L'enquête faite en 1810 sur les vieux châteaux, les abbayes, les inscriptions, et en général tous les monuments du moyen âge, paraît avoir été purement administrative; il ne semble pas que les sociétés savantes de province aient été consultées, on en chercherait vainement la trace dans les procès-verbaux de l'Athénée, et c'est uniquement dans les archives de la préfecture que l'on rencontre quelques renseignements (2). Les résultats de l'enquête de 1810 furent soumis à l'académie des inscriptions et belles-lettres, qui témoigna le désir de la voir s'étendre aux monuments grecs, romains et gaulois (3), aux tombeaux,

(1) Fragments publiés dans le *Journal des D.-S.*, 1812, n° 13, 102; 14, 111.

(2) V. *Bull* Soc. stat., 4-6, 1886, p. 303.

(3) L'époque mégalithique nous a valu un bon rapport de Jozeau sur les antiquités découvertes à Limalonges et à Messé, 14 et 29 frimaire an XI. V. Formation de l'Athénée in *Mémoires de l'Athénée de Niort Journal des D.-S.*, an XI, n° 22; *Monum. relig. mil. et civ. des D.-S.*, p. 16. L'auteur pratiqua plusieurs fouilles sous le dolmen de Limalonges, à l'instigation de Dupin et en présence de dom Mazet. Elles lui livrèrent des haches celtiques, des poinçons en os, etc., mêlés à des ossements humains qui se retrouvèrent seuls sous la pierre de Messé. On conclut dès cette époque à une destination funéraire de ces monuments.

L'époque romaine ne nous fournit guère qu'un article sur *Segora, Jour-*

Digitized by Google

épitaphes, titres, chartes, chroniques, et à tout ce qui pouvait donner des éclaircissements sur les traits principaux de nos annales, les institutions de la patrie et l'illustration des familles.

Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur fit imprimer le rapport de l'académie ainsi que les questions rédigées par elle, dans le but non seulement de compléter l'histoire écrite mais de la compulser par les monuments, *critique sage et qui seule peut arracher au temps passé la vérité tout entière.* Le tout fut adressé par le ministre aux préfets en 1819, avec ordre de faire reprendre dans leurs départements les recherches commencées en 1810. On ne devait plus perdre de vue cet objet important, une personne habile et zélée serait choisie dans chaque département pour accomplir ce travail. Une commission de l'académie se mettrait en relation avec ces savants. On formerait ainsi des archives précieuses de nos antiquités nationales, et plus riche en cela que l'Espagne et l'Angleterre, la France ne demeurerait pas en arrière pour la connaissance et la description de ses monuments (1).

Tout cela n'aboutit pas à grand'chose (2), avouons

nal des D.-S., 1812, nº 27, p. 213. On propose pour cette station Saint-Clémentin, sur le chemin des Chaussées. (On avait déjà mis en avant Bressuire et Secondigny.) L'auteur invite ceux qui auraient des renseignements à les transmettre à l'Athénée qui désire beaucoup encourager les recherches historiques et statistiques sur le département. Il ne me semble pas que cet appel ait été entendu,

(1) *Journal des D.-S.*, 1819, nº 23, 182.

(2) Dès 1760, Guillemeau oncle avait levé assez exactement le plan du château des Mothes-de-Germond, qu'Apollin Briquet reproduisit en y joignant une note. Arch. des Deux Sèvres, nº 673. Briquet avait eu à sa disposition les archives de l'Athénée où il avait rencontré la minute d'un travail dudit Guillemeau, communiqué à l'Athénée le 16 brumaire an XII, et sur lequel on trouve quelques renseignements dans une *Notice hist. sur le château Salbar*, insérée dans le *Journal des D.-S.*, 1822, nº 44, 328, de Guillemeau jeune. Briquet observe avec raison que Guillemeau oncle a relevé à Germond les remparts d'une ville qui n'a pas plus existé que le singulier cimetière *juif* qu'il disait avoir découvert à peu de distance vers le nord. J'ajoute que depuis lors une prétendue tour d'observation s'est

Digitized by Google

cependant que bien peu d'entre nous sont allés s'enquérir, aux archives de l'académie des inscriptions, des résultats de ces deux enquêtes. On ne se décourageait pas cependant à Paris, car les investigations étaient reprises l'année suivante (1820) par la Société des antiquaires de France.

Guillemeau jeune, secrétaire perpétuel de l'Athénée, fut nommé correspondant dans les Deux-Sèvres. A ce titre il priait ceux qui connaîtraient quelques monuments curieux échappés à la *savante* investigation des préfets, quelques restes d'antiquités, quelques médailles ou vieilles monnaies, quelques inscriptions ou tous autres objets d'archéologie de l'en instruire. « Nous nous empresserons, dit-il, de rendre à chacun ce qui lui appartiendra, et les noms de ceux qui auront la bonté de nous seconder dans cette entreprise seront par nous honorablement indiqués à la reconnaissance publique (1). »

Sa voix paraît être restée sans écho. Le mouvement romantique qui devait porter si haut les études archéologiques était à peine à son aurore, et l'Athénée de Niort, pas plus que les autres sociétés savantes de province ne songeait guère aux monuments du passé. Notons cependant un essai de Guillemeau oncle sur le monument souterrain qui venait d'être découvert près de la porte Saint-Gelais (1818), et au sujet duquel on n'a encore fait que des conjectures. L'auteur se souvenait de l'avoir exploré quarante ans plus tôt; ses déductions ne sont pas toujours acceptables, mais on lui doit d'avoir fixé la position qu'occupait cette crypte par rapport aux anciennes défenses de la porte

transformée en une simple fuie sous la pioche des démolisseurs. Nous avons exposé ailleurs qu'après la destruction du château du XIe siècle, un village s'éleva sur ce plateau et disparut à son tour pendant la guerre de Cent ans. On ne construisit guère que des châteaux en bois au XIe siècle, il dut en être de même à Germond, qui n'est sans doute qu'une sorte de blokhauss placé sur une éminence et défendant l'un des chemins de la Gâtine. (Ap. Briquet.) Le plan de 1760 n'en reste pas moins notre plus ancien essai de restitution archéologique.

(1) *Journal des D.-S.*, 1820, n° 13, p. 105.

Digitized by Google

Saint-Gelais. (*Journal des Deux-Sèvres*, 1818, nos 6, 7, 9, 10. Tirage à part, Niort, 1818, in-8°.)

On commençait à s'occuper des événements locaux, Berthre de Bourniseaux faisait paraître à Paris son *Histoire des guerres de la Vendée*, en 1819, et si Briquet père, le futur annaliste de Niort, gardait encore le silence, Guillemeau oncle communiquait cette même année des notes, malheureusement perdues, sur les maires de cette ville et sur les sièges qu'elle a soutenus (1). A l'exemple de Dreux-Duradier et de Jouyneau-Desloges, il rappelle encore l'existence des Poitevins célèbres et s'attache à ceux qui sont issus de sa ville natale : *Jacques Yver*, l'auteur du *Printemps* (1817), les PP. *Gastaud* (1814), *Jousseaume* (1814), *Isidore Binet* (1818) et *Dabillon* (1818), *Madame de Caylus* (1816), *Beausobre* (1820), sont l'objet de biographies dont quelques-unes ont été publiées.

La médecine continue à fournir le sujet de nombreuses communications (2).

(1) L'Athénée s'est peu occupé de numismatique. Dupin donna cependant l'interprétation d'une médaille trouvée dans les fossés de la ville et relative à Elisabeth-Charlotte de Bavière, fille de l'Électeur palatin du Rhin, duchesse d'Orléans, c'est-à-dire à la célèbre princesse palatine qui épousa Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, en 1671, mère du *régent* né en 1674 et d'un autre fils mort en bas âge. C'est à l'occasion d'une de ces naissances que la médaille fut frappée. En voici la description : Médaille en cuivre très grande. Face : buste de femme avec la légende : Eliz. Car. palat. Rheni D. Aurel. felicit publicæ. ℞ Junon, un lys à la main, sur un socle, paon à côté. Légende : Feconditas conservatrix Galliæ (16 décembre 1807.)

Il est question à la séance du 16 avril 1818 d'un jeton du XIVe siècle trouvé place Saint-Gelais, dans des décombres, à une assez grande profondeur. Médaille en cuivre du diamètre d'une pièce de trente sols, dont l'une des faces est partagée par une croix cantonnée d'un dauphin et de trois fleurs de lys. ℞. Fleurs de lys sans nombre. Lég. goth. indéchiffrable.

(2) Les deux Guillemeau se sont occupés des *maladies constatées chez les artisans de Niort*. Guillemeau jeune lut un mémoire le 29 juillet 1809, et le 16 août 1810 Guillemeau oncle traita de *Quelques habitudes nuisibles à la perfection du corps humain*. Le *Journal agronomique des D.-S.* rendit compte de ce curieux travail dans son n° 34 de 1810, p. 282. Il s'agit surtout des déviations de la taille observées chez les *piqueuses de gants*. Guillemeau oncle propose une heureuse modification du *tourne-gant*, qui n'aurait plus été porté sur le côté mais au-devant de la poitrine.

Digitized by Google

L'histoire naturelle qui nous a déjà valu, en l'an XIII, l'*Essai sur les oiseaux des Deux-Sèvres*, de Guillemeau jeune, et son *Calendrier de Flore*, livrés à l'impression, est encore représentée en 1822 par une *Entomologie niortaise*, dont le manuscrit a malheureusement disparu.

Faute d'argent, il a fallu renoncer aux prix et aux séances publiques mais l'Athénée n'en continue pas moins jusqu'à la fin sa mission bienfaisante. Le dernier de ses actes dont nous ayons connaissance est une lettre de recommandation en faveur d'un jeune homme qui veut entrer à l'*école centrale des arts et métiers de Paris*. On sait que cet établissement est dû à l'initiative privée. Les premiers directeurs pour assurer le recrutement des élèves avaient autorisé les sociétés savantes de province à leur adresser, après un examen sérieux, les jeunes gens qui se destinaient à la carrière des arts et manufactures auxquels ils ne demandaient plus que la moitié de la rétribution ordinaire.

L'*Athénée* avait déjà fait bénéficier un jeune Niortais de cette faveur, il venait après un long temps écoulé en recommander un autre; un examen avait été subi devant Debrun, ex-professeur de mathémathiques, alors président de la Société, et Tuffet. Une délibération était prise en séance le 15 mars 1843, c'est la dernière dont il soit fait mention. Le brouillon de la lettre qui en accompagna le procès-verbal à Paris est du 6 novembre de la même année.

Nous croyons qu'alors l'Athénée ne se réunissait plus que fort exceptionnellement. Sa fin ne paraît pas avoir été officiellement constatée. Aucun local ne semble lui avoir été destiné lors de la construction de la nouvelle préfecture occupée en 1835 par l'administration. Privés de celui qu'ils partageaient avec la *Société d'agriculture*, à l'ancienne préfecture lors de son aliénation, les membres de l'Athénée devenus de plus en plus rares ne se virent point sans doute attribuer une nouvelle salle dans le bâtiment neuf, et lorsqu'il y eut urgence à se réunir, ce dut être la

Digitized by Google

maison du secrétaire perpétuel ou celle du président qui les reçut.

Les dernières séances passèrent d'ailleurs inaperçues, et dès le 2 août 1836, Bodeau, premier président de la *Société de statistique*, constate dans son discours d'ouverture que l'Athénée a cessé ses travaux par suite de la dispersion de ses membres. Quelques-uns sont allés, dit-il, porter ailleurs leur gloire et leur activité; d'autres, fidèles au lieu qui les vit naître, se sont joints à la société nouvelle. Guillemeau jeune cependant ne consentit point à en faire partie; il semble que le dernier secrétaire perpétuel fût retenu par une sorte de scrupule et qu'il eût craint de prononcer par son adhésion la déchéanee définitive de l'Athénée.

Ce qui eut lieu à Niort pour l'Athénée n'est nullement exceptionnel; pour toutes les sociétés savantes créées depuis la Révolution, la crise fut à peu près générale. Quelques-unes disparurent, d'autres n'assurèrent leur avenir que par leur transformation et surtout par leur fusion. Cela arriva notamment à Poitiers où le comte du Hamel créa dès 1818 la *Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts*, en confondant sous ce nom les trois associations déjà existantes qui ne pouvaient plus se recruter et manquaient de ressources. C'est l'application du fameux adage: *parvæ res concordia crescunt.*

Il est facile de voir que l'Athénée de Niort n'eut jamais qu'un budget absolument insuffisant. L'administration qui le fonda le laissa sans autre subvention que le prêt d'une salle où s'accumulaient tant bien que mal ses archives et celles de la Société d'agriculture, et où il était absolument impossible de créer un musée. Aucun legs ne lui parvint.

Fonder des prix, faire des publications, tenir des séances publiques, etc., etc., dans de telles conditions semble absolument paradoxal, l'Athénée le tenta cependant mais dut bientôt renoncer à associer le public à ses travaux autrement que par la maigre publicité de ses procès-verbaux dans la presse locale. Plus tard un silence absolu

Digitized by Google

se fit autour du petit cénacle, ses *Communications* ne furent plus connues que du nombre très restreint des initiés, et il disparut enfin à peu près oublié. Nous ne possédons même pas aujourd'hui ses archives manuscrites qui sans doute ne se trouvaient plus à l'ancienne préfecture lors du départ de l'administration. Elles semblent avoir péri grâce à l'indifférence générale qui fut de règle en un temps pour tout document non imprimé, dès lors réputé sans valeur, et Apollin Briquet, le dernier peut-être qui les ait compulsées, ne nous laisse à leur endroit que les plus maigres renseignements.

C'est avec la plus grande peine que nous avons pu réunir les éléments de cette étude, tardif hommage à la mémoire de nos devanciers. Un article spécial pour chaque membre dont nous avons pu retrouver le nom, indique la date de la communication de ses travaux à l'Athénée, leur publication dans les rares circonstances où elle a lieu, les extraits et les appréciations qui en ont été données (le plus souvent par la seule presse locale). Souvent il nous a fallu contenter de la simple énumération de *Mémoires* que nous aurions bien voulu connaître, et cela nous a fait encore regretter davantage que l'Athénée n'ait pas consacré toutes ses ressources à la publication d'un choix annuel de ses travaux, ou tout au moins de procès-verbaux analytiques à la rédaction desquels les deux secrétaires perpétuels F. Mazure et Guillemeau jeune semblent avoir vite renoncé. Ce défaut de publicité est le plus grave reproche que l'on puisse faire à l'Athénée, et l'une des causes les plus évidentes de sa dissolution. Il faut reconnaître aussi que les deux Guillemeau l'accablèrent de communications médicales d'un médiocre intérêt pour la plupart de leurs collègues, et que la poésie prit souvent une place trop prépondérante dans les lectures mensuelles.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE L'ATHÉNÉE

Dates de leurs communications.

Indications bibliographiques.

AGIER (François-Marie), né en 1781, fils aîné de Charles-Guy-François Agier, ancien lieutenant-général criminel de la sénéchaussée de Saint-Maixent, député aux états généraux, constituant, président honoraire du tribunal de Niort.

F.-M. Agier fut choisi par les professeurs de l'école centrale de Niort, en pluviôse an X, pour être envoyé comme sujet d'élite du département pour suivre les cours de l'Institut de jurisprudence et d'économie politique récemment créé à Paris (*Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 30.)

En 1808, on le trouve premier conseiller auditeur à la cour de Paris; en 1810, substitut du procureur général; en 1824, député de Parthenay; en 1827, vice-président de la Chambre; conseiller d'Etat en 1828, etc., etc., a. c., 29 vendémiaire an X.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet.

AGIER SAINT-AUBIN (de Saint-Maixent), m. r., 16 août 1811. V. *Dépierris*.

ALBERT (Fidèle), d. m., m. r., 17 avril 1806, démissionnaire le 30 juin 1810.

Progrès de l'art de guérir, dévouement de quelques bienfaiteurs de l'humanité, 29 novembre 1806.

Digitized by Google

Discours prononcé le 19 octobre 1825 sur la tombe de M. Albert, docteur en médecine, membre du conseil général du département des Deux-Sèvres et du conseil municipal de la ville de Niort, ex-président de la société d'agriculture (1822), par J. Tonnet, d. m. Imprimé chez Morisset, in 8°.

ANSON, administrateur-général des postes, homme de lettres, traducteur des poésies d'Anacréon et des lettres de milady Montagu à Paris, a. c., 16 février 1808.

Envoi des deux traductions ci-dessus indiquées le 4 mai 1808.

ARDOUIN fils (J.-A.), homme de loi à Parthenay, auteur d'une arithmétique décimale in-8°, imprimée en l'an XI à Niort, chez Elies, place de la Comédie, premier commis à la sous-préfecture de Parthenay, m. n. r. en 1808 (16 janvier).

Avantages de l'émulation, 16 janvier 1808.

La tulipe et le poirier, fable en vers, 16 juin 1809.

L'indifférence, ode, 30 mars 1810.

Le tombeau d'Adonis, imitation en vers du grec de Bion, 16 février 1811.

Une première journée de printemps, stances, 16 avril 1812.

ARNAULT-MÉNARDIÈRE, avocat à Parthenay, m. n. r., 31 décembre 1808.

BARANTE (Amable-Guillaume-Prosper-Brugière, baron DE), né en 1782, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Bressuire en 1808, préfet de la Vendée en 1809 et de la Loire-Inférieure en 1813, auteur de l'Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, etc., m. n. r., 16 février 1808.

BEAUNOIR, chef de division des ponts et chaussées à Paris, a c. an XIII.

BERNARD (Denis-Samuel), frère de Bernard d'Agescy, chevalier de la Légion d'honneur, né à Niort le 9 octobre 1773.

De la première promotion de l'école polytechnique où il fut l'élève du chimiste Guyton de Morveau qui le recommanda chaudement, on ne sait dans quel but, à Cavoleau, membre du jury d'instruction de la Vendée (dès le 16 nivôse an V, 5 janvier 1797.) (Autogr. collect. B. Fillon, 6e série, p. 20.)

Digitized by Google

L'année suivante, S. Bernard figure au nombre des savants de la commission d'Egypte, section des sciences et des arts. On le trouve le 5 nivôse an IX directeur de la monnaie au Caire. Comme membre de l'Institut d'Egypte, il rédigea deux mémoires (sur les poids arabes anciens et modernes et sur les monnaies d'Egypte) qui ont paru dans la *Description de l'Egypte*.

Après la perte de l'Egypte, il fut nommé successivement sous-préfet à Annecy (25 thermidor an X), et à Rochefort-sur-mer (25 frimaire an XII) où il resta jusqu'au 4 mars 1816.

Le 9 juin 1817, il passait à la direction de la monnaie de la Rochelle, il fut enfin nommé chef de bureau à la monnaie de Paris.

Mort à la Rochelle en 1853, a. c. 29 nivôse an X.

Voltaire aux Champs-Elysées, poème, 14 germinal an X et séance publique du 6 floréal an X.

Discours sur l'instruction prononcé à Rochefort, envoi 15 novembre 1806.

Discours à la distribution des prix de l'école secondaire communale de Rochefort, envoi 10 décembre 1807.

Discours à l'empereur à l'occasion de son passage, envoi 30 août 1808.

Discours à la distribution des prix de l'école secondaire de Rochefort, envoi 16 novembre 1809.

Discours sur l'instruction, envoi 17 décembre 1810.

Vers latins en l'honneur de Bonaparte. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 51, p. 305.

BERNARD D'AGESCY (Jean-Charles-Henri-Augustin), né à Niort le 11 mars 1756, mort au même lieu le 26 juillet 1829, ancien pensionnaire de l'école française à Rome (*Journal des Deux-Sèvres*, 1810, p. 334), professeur de dessin à l'école centrale des Deux-Sèvres et à l'école secondaire de Niort, fondateur de l'école gratuite de dessin en l'an XII, architecte non rétribué du département du 16 mars 1816 au 28 mai 1817, Elu m r. à la première séance.

Projet de médaille pour la pacification de l'Ouest, adopté dans la séance du 30 brumaire an XII.

Digitized by Google

Projet de création d'une école gratuite de dessin pour les arts et métiers, 14 floréal an XII (mis immédiatement à exécution).

Chargé de décrire les principales gravures de la chalcographie des frères Piranesi donnée à la ville de Niort par le général Dufresse, le 30 floréal an XII, remet son travail le 1er floréal an XIII.

Rapport sur les moyens de transporter les cendres de Duplessis-Mornay, 30 floréal an XII.

Projet pour le monument à élever à Duplessis-Mornay, objet d'une souscription nationale, 16 messidor an XII et 3 avril 1806. (On demandera des blocs de marbre à M. de Beauregard, propriétaire des marbrières d'Ardin.) *Niort, E. Dépierris aîné, imprimeur*, 7 pages in-4°. Le dessin original est conservé à la bibliothèque de la Société de statistique. V. Ch. Lafosse. *Rapport sur les tableaux du musée. Mémoires*, 1re série, IV, 83.

Sur les moyens d'améliorer les constructions en employant des matériaux analogues aux climats et aux besoins des localités, 16 décembre 1806.

De l'art du dessin considéré comme utile à toutes les classes de la société, 14 avril 1813.

Les beautés de la campagne aux yeux d'un peintre, 16 mai 1814.

Des embellissements dont la ville de Niort est susceptible, 16 février 1816.

De l'art du dessin chez les anciens et les modernes, 16 juin 1817.

De l'art de la peinture considéré sous le rapport du coloris et de l'imitation de la nature, 16 novembre 1817.

Du clair obscur et de l'art de nuancer les couleurs, 16 août 1820.

De l'enseignement mutuel appliqué à l'art du dessin, 16 juin 1821.

Sur l'art de la perspective, 16 août 1822.

On trouve une notice biographique fort incomplète sur Bernard d'Agescy due à H. Ravan, archiviste, au t. II des *Mémoires* de la Société de statistique, 1re série, 1837-38, p. 140. (*Revue littéraire de l'Ouest.*)

Ses publications sont peu nombreuses. Il communiqua à la

Digitized by Google

Société d'agriculture des Deux-Sèvres en 1806, son projet d'une fontaine publique sur la place de la Commune à Niort, reproduit in-extenso au t. II des *Mémoires* de cette Société. 331, Niort, P.-A. Elies 1807. Ce monument fut élevé en 1806 et prit le nom de *fontaine d'Austerlitz*. (*Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, n° 64.)

Son principal ouvrage a pour titre :

Projet d'organisation d'une nouvelle direction générale des arts et moyens de les faire fleurir dans toutes les villes de l'empire français, brochure in-8°, Paris, Rondonneau, 1805, dédiée à Vien, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Rome ; précédée d'une courte notice sur l'auteur.

Ce projet tombe dans la réglementation à outrance et la bureaucratie Conseil général de la direction des arts, directeur général, inspecteurs généraux, inspecteurs départementaux, sous-inspecteurs pour les industries propres à chaque département ou localité, vérificateurs pour les produits de l'industrie et les encouragements que l'Etat accorde aux arts, etc., etc. On peut applaudir sans réserve à la demande de création d'une école gratuite de dessin dans chaque département, chargée de l'instruction des élèves des lycées et des écoles secondaires et de celle des ouvriers, une troisième classe est réservée pour les aptitudes spéciales.

Divers *discours* prononcés par Bernard à l'occasion des prix décernés aux élèves de l'école gratuite de dessin ont été imprimés chez Morisset. Les seuls qui soient à citer sont ceux des 4 novembre 1825 et 4 novembre 1826. V. encore *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 14.

Nous nous proposons de publier le catalogue manuscrit des objets d'art réunis par lui au musée révolutionnaire de Niort et dont la dispersion est fort regrettable. Bernard, chargé de recueillir les monuments de l'art épars dans les communautés, églises et maisons d'émigrés, fit un rapport au conseil général des Deux-Sèvres le 26 décembre 1792. Ce rapport a été imprimé dans les procès-verbaux des séances de cette assemblée. Session de 1792. Niort, Lefranc-Elies, 1793, in-4°, p. 81.

Digitized by Google

Outre le projet de tombeau de Duplessis-Mornay, la Société de statistique conserve dans ses collections le dessin de la *porte du jardin des plantes de Niort* et celui d'une majestueuse *coupole* proposée pour le *temple de la gloire* que Napoléon voulait faire élever sur l'emplacement de la Madeleine, ce projet fut présenté trop tard pour être discuté.

V. Ch. Lafosse, *Rapport sur les tableaux du musée*, *Mémoires* de la Société de statistique, 1re série, tome IV, 83, et L. Germain, *Catalogue du musée de peinture et des beaux-arts* pour les œuvres de Bernard d'Agescy appartenant à la Société de statistique.

Un des meilleurs tableaux de Bernard, *Saint-Jean-Baptiste enfant* figure dans le cabinet de notre collègue M. le docteur Auguste Tonnet, au château d'Oriou à Saint-Maxire; M. Gusman Serph député de la Vienne, est l'heureux possesseur du *Saint Jérôme*. V. art. Briquet.

BERNARD (Philippe), avocat m. r. 1er mai 1806, démissionnaire 30 avril 1808.

Progrès des arts et des sciences dans le département des Deux-Sèvres depuis quinze ans environ. 28 mai 1806. V. *Journal des Deux-Sèvres*, 1806, nos 51 et 56.

Principe fondamental de l'intérêt de l'argent, causes occasionnelles de ses variations, ses rapports avec la morale. 10 décembre 1807.

BERNARD-BEAUPRÉ, m. r. élu dans la première séance, démissionnaire en l'an XI.

Conte en prose, 14 germinal an X, sans doute l'*Envie*, conte moral, dont il fut rendu compte par Louis Mazure, président de la section de littérature et beaux-arts à la première séance publique (9 floréal an X).

BERNARD-CHAMBINIÈRE, grand vicaire de l'évêque d'Evreux, chanoine honoraire de l'évêché de la Rochelle, a c. 30 juin 1810.

BERNARDEAU, secrétaire de la société philomatique de Bordeaux, a. c. (s. d.)

Le raffineur de campagne, épître didactique en vers, imprimé, envoi 15 avril 1809.

Digitized by Google

BERR (J.-Michel), a. c. 16 février 1815.

Dignité des femmes, traduction du prologue d'un poème hébreu composé à Berlin au XVIII^e^ siècle. 16 février 1815.

BOURNISEAUX (Pierre-Victor-Berthre DE), juge de paix à Saint-Varent (29 frimaire an XI), associé libre de la société des sciences, belles-lettres et arts de Paris en 1802, m. n. r. par arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, démissionnaire en 1807.

Valentinien III, tragédie lue le 8 brumaire an X.

Notice sur Corneille-Bonaventure Bertram, né à Thouars, savant du XVI^e^ siècle, neveu de Théodore de Bèze, lue le 29 germinal an X, publiée dans son *Histoire de Thouars*, p. 250.

Lauréat de la société libre des siences et des arts des Deux-Sèvres le 29 frimaire an XI pour un mémoire sur les questions suivantes :

Quel est l'état des sciences et des arts dans le département des Deux-Sèvres ?

Quelles sont les causes qui ont retardé la naissance des arts et des sciences dans quelques parties de ce même département ou qui se sont opposées à leur progrès ?

Quels sont les moyens les plus propres à raviver dans ce département les sciences et les arts ?

(Publié dans son *Histoire de Thouars*, p. 275.)

Don du précis historique de la guerre de la Vendée, 14 brumaire an XI.

Des extraits du *précis historique* ont paru dans le *Journal des Deux-Sèvres* de l'an X, n^os^ 63 et 64. On trouve en l'an XI, n^os^ 5 et 6 du même journal, une réponse de l'auteur aux critiques dont son œuvre avait été l'objet. Le *précis historique* avait paru à Paris en 1802, un vol. in-8°, avec gravures, F. Buisson et Mongié aîné. Enfin une *histoire des guerres de la Vendée* en trois volumes in-8° a été imprimé dans la même ville en 1819, chez Bruneau-Labbé.

Don de l'*Aminte*, traduit du Tasse, 14 brumaire an XI, publié à Paris chez Batillot jeune en 1802, un vol. in-12.

Don d'une traduction du poème de *Geneviève de Brabant* de Scipion Maffei ? 14 brumaire an XI. Un extrait de cette

Digitized by Google

traduction a paru dans le *Journal des Deux-Sèvres*, an IX, n° 48.

Dans ce journal, même année, n^{os} 35 et 36, se trouve une héroïde en vers de Berthre de Bourniseaux *Dom Pèdre à Inès de Castro*, et en l'an XI n° 25, un article sur *la famille de Voltaire*.

Histoire de la ville de Thouars, un vol. in-8°. Niort, Morisset, 1824.

Oraison funèbre prononcée dans la chapelle catholique de Liverpool le 27 octobre 1824 à l'occasion de la mort de Louis XVIII par le révérend H. Orré, traduite en français par Berthre de Bourniseaux de Thouars. Niort, Morisset, 1826, in-8.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire du Poitou* de Dreux-Duradier, continuée par de Lastic Saint-Jal.

BOIN (Docteur), député du Cher, a. c., 16 mars 1816.

Mémoire sur la maladie qui régna en 1809 sur les Espagnols prisonniers à Bourges, imprimé, envoi 16 mars 1816.

BONPLANT fils, médecin, secrétaire de l'Institut littéraire à la Rochelle, a. c., 9 frimaire an X.

BOUCHET DE L'INGRIMIÈRE, m. r., 17 avril 1806.

BOUINVILLIERS (F.-S.), correspondant de l'Institut, secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, des académies de Lyon, Rouen, Amiens, Caen, Bordeaux, Besançon, etc., a. c., 16 décembre 1814.

BOURIAT (Denis-Placide), né à Poitiers en 1764, docteur-médecin, membre de la Société médicale de Tours, l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre de l'académie impériale de médecine, professeur à l'école de pharmacie de Paris, mort à Paris en 1853 ; a. c., 30 décembre 1809.

Notice sur la salubrité de l'air, des eaux et du site de Tours, imprimé, envoi 16 mai 1816.

BRELAY fils aîné, avocat à Niort, m. r., 16 juillet 1810.

De l'influence du gouvernement sur le caractère national et sur les lettres, 16 août 1810.

Digitized by Google

Analyse historique et critique de quelques principes du système de Hobbes, 16 mars 1811.

De la culture des beaux-arts dans la solitude, 16 mars 1816.

Quelques pensées à l'ordre du jour, 16 février 1819.

Des comices romains, 16 janvier 1821.

BRÉMOND (DE), auteur de « C'est le même ou le triple consentement », comédie en un acte jouée sur le théâtre de Niort le 28 pluviôse an X, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 30, m. r., fin de l'an X ou commencement de l'an XI, démissionnaire 30 frimaire an XII.

Ode à M. Dupin sur le 15 août, 29 thermidor an XI.

Conseils d'un père à son fils, épître, 16 brumaire an XII. *Journal des Deux-Sèvres* an XII, n° 21.

Le lion et le renard, fable, même séance.

Le laurier, le myrte et l'olivier, apologue, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 49.

Epître en vers à un jeune auteur satirique, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 51.

Vers sur l'amitié, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 53.

Le magnétisme, conte en vers, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 59.

BRIAULT (Jacques), député à la Constituante, membre du jury d'instruction publique, président du tribunal criminel de Niort, mort en 1808, m. r., élu dans la première séance.

Biographie par M. Jules Richard, *Mémoires* de la Société de statistique, 1re série, VI.

BRIQUET (Hilaire-Alexandre) né à Chasseneuil (Vienne), en 1762, embrassa l'état ecclésiastique, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de la Vienne, membre du tribunal révolutionnaire de Poitiers, professeur de belles-lettres à l'école centrale (brumaire an V) et à l'école secondaire, 16 brumaire an XI, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 8, *remplacé* en 1812, auteur de la première *Histoire de la ville de Niort*, 2 vol. Niort, Robin, 1832, in-8°, premier inspecteur pour les monuments historiques dans les Deux-Sèvres, mort en 1833; m. r., 4 pluviôse an XII, directeur de la section de littérature et beaux-arts en 1810 et 1812, secrétaire-adjoint en 1810.

Digitized by Google

Avantages de l'étude des lettres, 16 ventôse an XII.

Eloge de Boileau-Despréaux envoyé au concours de l'Institut de France, 16 frimaire an XIII, publié chez P. Plisson à Niort, in-8°, an XIII. V. F. Mazure.

Pièce de vers sur un usage jadis établi au collège de Poitiers (ou Briquet avait été professeur) parmi les écoliers de philosophie, 16 prairial an XIII.

Epigramme latine traduite de l'anthologie, *idem*.

Traduction en vers latins de la mort d'Hippolyte, tirée de la *Phèdre* de Racine, *idem*.

Eloge de Jules César Scaliger, 28 mai 1806, couronné par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, *Journal des Deux-Sèvres*, 1806, 38, in-4°, E. Dépierris aîné, 1812.

Ode au sujet des prix décennaux offerts par l'Empereur à tous les hommes de lettres, savants et artistes de l'Empire français, 16 mai 1808.

Eloge de Bernard Palissy, grand homme quoique simple potier de terrre, 16 janvier et 15 avril 1809.

Essai lyrique sur l'abaissement de la maison de Lorraine, 29 juillet 1809.

De l'utilité et de l'agrément de la mémoire, 30 mars 1810.

Eloge de la poésie, 30 juillet 1810.

Discours sur l'amour de la cité dans lequel on examine les divers tableaux sortis de l'école de Bernard d'Agescy, professeur de dessin à Niort, 16 février 1811.

De l'influence de la philosophie sur les mœurs, 16 mai 1811.

Le triomphe de la gloire sur l'amour, cantate imitée de l'italien de Métastase, 16 juillet 1811.

Essai sur les négociations, 16 août 1811.

Observations sur l'étude de la langue française, 17 février 1812.

Eloge d'Amédée Pfeffel, le La Fontaine de l'Allemagne, né à Colmar en 1736, mort dans la même ville, le 1er mai 1809, 15 janvier 1814.

Eloge de J. de la Quintinie. Envoyé au concours de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres en 1806 et couronné. V. 3e vol. des *Mémoires* de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, p. 253, publié chez P.-A. Elies à Niort, in-8°, 1807.

Digitized by Google

Notice sur les imprimeurs de Niort, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, nos 6, 12, 15.

Notice sur les imprimeurs et les libraires de Niort de 1595 jusqu'à nos jours, dans les *Annuaires du département des Deux-Sèvres*, 1823-24-25. V. Art. P. Sevret.

Biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

Briquet fonda en l'an VI l'*Almanach des muses de l'école centrale des Deux-Sèvres*, in-12, Niort, E. et P. Dépierris, de l'an VI à l'an IX, et E. Dépierris seul, pour l'an X, pour faire connaître les productions de ses élèves, l'almanach parut de l'an VI à l'an X. (V. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, nos 34-39.)

Voici à ce propos quelques notes bibliographiques sur les almanachs de Niort.

Le plus ancien almanach imprimé à Niort qui nous soit parvenu est l'*Almanach de Poitiers pour l'an de grâce 1787*, Niort, Pierre-Aimé Elies, imprimeur.

— Le prix est de six liards.

Cet almanach, peut-être antérieur à 1787, se continue sous la République, l'Empire et la Restauration. En l'an VII, Elies habite encore l'ancienne maison paternelle, rue des ci-devant Halles, devenue en l'an VIII rue de l'Unité, nom qu'elle conserve pendant plusieurs années. En l'an VIII, l'almanach porte le nom d'*Annuaire*.

Dès 1794, P.-A. Elies succède à son beau-frère Jean-Baptiste Lefranc-Elies, premier imprimeur du département. En l'an IX, il occupe l'ancien atelier de Lefranc-Elies, place de la Comédie (anciennes Carmélites) et son almanach se vend aussi chez Mme Elies-Orillat (1), libraire rue de l'Unité, le prix en est de trois sols. On voit apparaître sur la couverture, en ladite année, Orion entouré des signes du zodiaque et ce mauvais bois est employé au moins jusqu'en 1809. En 1807, Mme Elies-Orillat habite rue Bonaparte (Halles), en 1816, rue Royale (Halles).

(1) Ou plutôt Orillat-Elies.

Digitized by Google

P. Plisson, qui ne paraît pas avoir publié d'almanach, remplace Elies comme imprimeur de la préfecture en ventôse an IX, il a lui-même comme successeur E. Dépierris aîné, après l'incendie de son atelier à la Charité, 1805.

En 1816, Elies, imprimeur du roi, donne l'*Almanach royal* et le passe en 1817 à Morisset, imprimeur de la préfecture, son successeur, qui va habiter en face du Raisin-de-Bourgogne et continue à le vendre avec la veuve Elies-Orillat.

En 1819, Robin remplace Mme Elies-Orillat, rue Royale, et l'association persiste car le nom de Robin apparaît sur la couverture de l'almanach dès l'année suivante. En 1825, Morisset, qui est allé habiter rue Royale dans la maison où les Elies avaient leur imprimerie avant la Révolution, reste seul; en 1831, la rue Royale est redevenue la rue des Halles.

En 1832, son almanach prend un grand intérêt par suite de la collaboration de Jacques Bujault qui donne successivement divers articles sur l'agriculture populaire. En 1834, 35, 36, Morisset donne, chose assez exceptionnelle, un supplément à son almanach qui s'imprime à 500,000 exemplaires.

En 1833, il l'appelle l'*Almanach du cultivateur*, on a même dès 1834 le *Grand almanach du cultivateur* dont le titre a été conservé. Maître Jacques meurt en décembre 1842, mais les sujets agricoles sont toujours en faveur et bientôt apparaissent les illustrations de P. Gellé (1845), empruntées pour la plupart aux œuvres de Jacques Bujault.

En 1850, Morisset publie *le Napoléonien*, almanach de l'ouvrier et du laboureur, de la ville et de la campagne. Cette année est celle de sa mort.

L'*Almanach du Cultivateur* est ensuite imprimé par la veuve Morisset et porte aussi le nom de son gendre, Mac Henry, libraire, rue des Halles (1854-57).

A la fin de 1857 les presses passent enfin à M. Th. Mercier-Fourré, qui a continué jusqu'à ce jour la publication de la petite brochure.

Digitized by Google

B. Robin, ex-associé de Morisset devenait imprimeur rue Royale, 50, en 1831, et publiait en 1832, l'*Almanach curieux des Deux-Sèvres*, qui devenait en 1834 l'*Almanach des foires et marchés des Deux-Sèvres*, et en 1842 l'*Almanach du bon Agriculteur*, titre qu'immobilisait M. L. Favre qui succédait définitivement en 1868 à son oncle Robin, quoique l'almanach donnât encore pendant plusieurs années les deux noms réunis sur sa couverture.

En 1833 et 1834, l'almanach de Robin porte en souscription, chez Jonneaux, épicier à Champdeniers (qui s'appelait en réalité Jouneau); en 1844, chez Chassé-Roux, fabricant de blouses à Parthenay; en 1845, à Rochefort, chez Renaud-Charlopin, ce sont autant de réclames industrielles.

Robin a publié en 1846 l'*Almanach de l'Association agricole de l'Ouest*, qui passe à la Rochelle l'année suivante. L'almanach de 1844 porte l'indication du nouveau siège de l'imprimerie, rue Saint-Jean, n° 6.

L'almanach de Jean Beaujau, libraire-colporteur, *rue du Chaudronnier, près de l'hôtel des cavaliers de la maréchaussée*, existe au moins dès 1791, c'est le *véritable* almanach de *Poitiers*, pour l'an de grâce 1791 par Argoly, frontispice en bois avec cette inscription : *in vita invidia*, sans nom d'imprimeur.

Nous avons dit que P. Elies avait déjà fait un almanach *de Poitiers* dès 1787. Par un juste retour on trouve plus tard un *Almanach nouveau de Niort et du département*, imprimé à Limoges par Ardillier, en 1831 (Niort, Pathouot, libraire), le *Double almanach du cultivateur et de la gloire française pour 1842*, Niort, Bonneau, près la barrière de Paris, Saintes, Pathouot, libraire, aussi imprimé à Limoges par Ardillier, et l'*Almanach agricole de Niort*, de H. Oudin, de Poitiers pour 1863. Ces pastiches sont la preuve de la vogue dont commencent à jouir les almanachs de Niort au détriment du vieil almanach de Poitiers.

L'almanach de Beaujau, toujours sans nom d'imprimeur,

Digitized by Google

prend le nom de *Calendrier* en l'an VI, en souvenir des anciens calendriers de cabinets colportés jusqu'à la veille de la Révolution et qui remontent au moins à Louis XIII.

En 1792, J.-B. Lefranc-Elies, imprimeur du roi et du département, imprime l'*Almanach du Père Gérard*, par J.-M. Collot-d'Herbois, et en 1793 l'*Almanach des Deux-Sèvres*, pour le compte de Jean-Joseph Dugris, libraire rue des Halles.

Louis Averti, que nous trouvons successivement rue des Yver (28 mai 1790) et sous les Halles en 1792, associé à Jacques Bujault à la fin de 1792, était imprimeur de la municipalité et du district. Il eût été curieux de rencontrer un almanach imprimé par le futur *Maître Jacques*, nous n'en connaissons pas. En l'an II, Raimond Dépierris, rue du ci-devant Palais, se dit à son tour imprimeur de la municipalité, du bureau de conciliation et du tribunal civil et criminel.

En l'an V, Etienne et Pierre-M. Dépierris, *rue de la Loi*, fils de feu Raimond, fournissent un calendrier et conservent ce titre à leur almanach en l'an VI, mais en l'an IX les deux frères, toujours rue de la Loi, (ancienne rue du Palais), sont revenus à la désignation plus exacte d'almanach.

Le célèbre *Almanach des muses de l'école centrale du département des Deux-Sèvres*, avec gravures, qui pourrait à certains égards être considéré comme un annuaire, porte de l'an VI à l'an IX les noms de E. et P. Dépierris et en l'an X celui de E. Dépierris aîné seul.

En l'an XI, E. Dépierris imprime le premier un véritable *Annuaire*, celui de Guillemeau jeune, il habite alors *rue du Peuple* (Minage), et l'annuaire se vend aussi chez Mme Elies-Orillat, rue de l'Unité.

En l'an X la veuve de Raimond Dépierris, toujours rue de la Loi, imprime un almanach qu'elle continue au moins jusqu'en 1812. Quoi qu'il en paraisse, il paraît bien que E. et P. Dépierris et leur mère n'avaient à eux trois qu'une imprimerie, sise rue de la Loi, car l'*Almanach impérial* pour 1805 et 1806, deuxième du règne de Napoléon Ier ou

Digitized by Google

an XIV, sort de l'imprimerie de la veuve Dépierris sous la direction de E. et P. Dépierris, rue de la Loi.

En 1806, E. Dépierris succède à Plisson comme imprimeur de la préfecture, en 1807 il habite rue Bonaparte, (Halles) et commence la publication de l'*Almanach de la préfecture*, qu'il poursuit jusqu'en 1814 avec P. Dépierris, son frère, comme associé.

En 1815 et 1816 cet almanach est aux mains de P. Dépierris jeune, *rue du Rabot*. P. Dépierris disparaît et ne tarde pas à mourir.

E. Dépierris aîné, désormais seul, et sans titre officiel, poursuit jusqu'en 1837 la publication d'un almanach. L'un de ses neuf enfants Alphée Dépierris transporte à Poitiers, rue des Jacobins 10, les presses de son père et y donne en 1840 l'*Almanach de la Vienne*. L'*Echo du Peuple*, jadis imprimé à Niort par E. Dépierris son père, suit Alphée Dépierris à Poitiers et paraît chez lui jusqu'au 13 décembre 1843, époque où il cesse pour la première fois de paraître. Plusieurs articles biographiques de feu notre collègue M. Jules Richard ont paru dans l'*Echo du peuple* de Poitiers.

Le dialogue entre Pierre de la commune de Saint-Liguaire et René de la commune de Bessine au sujet de l'entrevue de son maire avec l'Empereur, *en patois poitevin*, formait une sorte d'annexe à l'almanach de E. Dépierris pour 1809. Cet imprimeur vint habiter près du champ de foire (rue des Piques) en 1812.

Un *Almanach agricole* a paru chez L. Gillet, imprimeur place de la Mairie, à partir de 1852, ce titre a été conservé par M. Desprez, son successeur 1858-61. Desprez a donné en 1857 un *calendrier d'horticulture florale* et L. Gillet en 1851 un *Almanach de la santé*.

Aujourd'hui le prix fondé par Jacques Bujault continue après lui son œuvre de vulgarisation agricole et permet à *Maitre Jacques* d'être le digne successeur de l'antique almanach de Morisset.

(Extrait en partie de la *Bibliographie des traditions et*

Digitized by Google

de la littérature populaire du Poitou, in Zeitschrift für Romanische Philologie, t. VII, 554-571, H. Gaidoz et P. Sébillot.)

BRISSON, docteur-médecin, maire de Niort (jusqu'au commencement de l'an XII), m. r. élu dans la première séance.

Communique les inscriptions des nouvelles halles, 9 frimaire an X.

Mémoire sur les moyens d'établir des fontaines publiques à Niort, 14 germinal an X.

Mines de tourbe découvertes depuis peu dans les environs de Niort et avantages que l'agriculture peut en retirer, 16 février 1816.

BUJAULT (Jacques), imprimeur à Niort de la fin de 1792 à l'an VII, homme de loi à Melle, m n. r. élu dans la première séance, démissionnaire 6 février 1806.

V. l'excellente note sur les diverses biographies de *Maître Jacques* dans la préface des *Lettres de J. Bujault à un ami*, publiée par M. H. Proust dans les *Bulletins* de la Société de statistique, 2e trimestre de 1885.

BUSCHE, préfet des Deux-Sèvres, m. r., 16 juillet 1813, nommé président, 16 juillet 1813.

CADET DE VAUX, de la société d'agriculture de Paris, a c. 9 frimaire an X.

Envoi d'un traité sur le café, d'une dissertation sur la manière de courber les arbres en arc pour leur faire donner plus de fruits, d'une description d'un potager économique, 30 avril 1806, imprimés.

Instruction sur le meilleur emploi de la pomme de terre avec les farines céréales dans la panification, 16 janvier 1817, imprimé.

CAILLEAU (J.-M.), docteur-médecin à Bordeaux, membre de plusieurs académies et lycées, de la Société de médecine de Paris, a. c. dès le commencement de l'an X.

Précis analytique du cours de médecine infantile fait à Bordeaux, imprimé, envoi 19 brumaire an X.

Digitized by Google

Les jeux de l'enfance, imprimé, envoi 16 novembre 1809.

Epître en vers à un ami, imprimé, envoi 16 août 1819.

CANOLLE (A.-F.), professeur en chirurgie, de l'Athénée de Poitiers, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de littérature, rédacteur du *Journal du département de la Vienne*, avec Gibault en 1797, a. c. 14 messidor an X.

Rapport au nom de la commission médicale de vaccine du département de la Vienne, imprimé, envoi 15 janvier 1814.

Discours à l'ouverture d'un cours anatomique à Poitiers, (vers 1796)

Délices de la solitude. V. sur ces deux ouvrages, *Journal de Poitiers*, 1796, nos 21 et 39 (art. de Jouyneau-Desloges).

CAVOLEAU (Jean-Alexandre), ex-vicaire de l'évêque de Luçon, membre du jury d'instruction publique de la Vendée, puis secrétaire général de la préfecture de ce département, auteur de la statistique de la Vendée.

Mémoire sur les ravages des campagnols et moyens de les détruire, envoi 9 nivôse an X, imprimé.

Annuaire de la Vendée pour l'an XII, (Fontenay, Guichot, in-8°), envoi 14 vendémiaire an XII.

Notice sur les pierres d'Avrillé, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 23 et réponse de F. Mazure, *ibid*, même année, n° 24. V. dom Mazet.

Notice biographique par de Sainte-Hermine, secrétaire général de la Vendée dans la *Revue de l'Ouest*, 1839 Tirage à part, Nantes, Mellinet, 1839, in-8°, reproduit par de Lastic Saint-Jal dans son *Histoire littéraire du Poitou*.

CHAMPEAUX (DE), inspecteur général de l'Universtté, a. c. 15 avril 1809.

CHAPTAL, membre de l'Institut à Paris, a. c. dès le commencement de l'an X.

CHARRIER (P.-S.) de Lyon, littérateur et poète, a. c. 30 mai 1810. Envoi de son poème de Tobie, imprimé, qui avait eu une mention honorable au concours de l'Athénée en 1810.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (Jean-Marie-Célestin-Alexandre, baron), né en 1782 au château de Crazannes près de Saintes,

Digitized by Google

mort en 1862, secrétaire perpétuel de l'Athénée d'Agen, a. c. 30 fructidor an XII.

Voyage de Sorrèze à Auch, en prose et en vers, imprimé, envoi 16 mars 1808.

Le valet philosophique, satire dialoguée en vers d'après la 7e d'Horace, livre II, imprimé, envoi 16 mars 1808.

Discours sur l'agriculture, imprimé, envoi 16 février 1811.

Le bonheur, épître en vers à Eugénie, imprimé, envoi 16 mars 1811.

Commentaire historique sur l'ode d'Horace, *Justum et tenacem*, imprimé, envoi 16 août 1814.

Antiquités de la ville et du département de la Charente-Inférieure, 1820, imprimé.

Article biographique dans le dictionnaire de Vapereau.

CHAUVEAU DES ROCHES (J.), homme de loi, membre du lycée et de la Société d'agriculture de Poitiers, a. c., 9 ventôse an X.

CHAUVIN aîné (Jacques-François), né à Niort en 1751, du jury d'instruction publique à Niort, élu dans la première séance m. r., démissionnaire 29 thermidor an XI.

Chauvin fut le premier président du tribunal de première instance de Niort. Briquet lui a consacré une notice dans son *Histoire de Niort*.

CHAUVIN-BOISSAVARY, ex-administrateur du département, 9 ventôse an X, démissionnaire en 1806 (6 février), m. n. r.

CHÉRON, préfet de la Vienne, auteur du *Tartuffe des mœurs*, comédie en cinq actes et en vers, 3e édition, Paris, Giguet et Michaud, in-8°, 1805, a. c, 10 juillet 1806.

CHEVALIER (le), bibliothécaire de Sainte-Geneviève à Paris, auteur d'un *Voyage dans la Troade*, a. c., 16 juillet 1813.

COSTE MESSELIÈRE (Benjamin-Eléonor-Louis Frottier de la), ex-ambassadeur, ex-constituant, sous-préfet de Melle, membre de la Société d'agriculture, préfet de l'Allier en l'an XI, mort à Moulins, encore préfet vers le mois de juin 1806; m. n. r., élu dans la première séance.

V. *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, verbo *Frottier*.

Digitized by Google

COUTAULT, professeur du lycée à Poitiers, a, c., 30 messidor an XII.

CRESSAC (DE), ingénieur des mines à Poitiers, a. c., 9 ventôse an X.

Notice sur la découverte de l'étain en France, imprimé, envoi 7 décembre 1810.

Mines de houille près de Thouars, *Journal agricole des Deux-Sèvres*, 1806, n° 24.

CROIZETIÈRES, homme de lettres à la Rochelle an X, à Rochefort en 1808, a. c., 14 messidor an X.

Adresse un volume de poésies, 29 floréal an X.

CURZAY (DE), préfet des Deux-Sèvres, m. r., 16 août 1815. V. *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.*

CUVIER (George), secrétaire perpétuel de l'une des classes de l'Institut à Paris, professeur au muséum, etc., a. c., 15 novembre 1806, mort en 1832.

DARRU, capitaine de recrutement, membre de la Légion d'honneur, m. r., 16 janvier 1808.

Auteur de plusieurs poésies légères et de quelques ouvrages philosophiques, imprimés.

Utilité des Sociétés litttéraires, 16 juillet 1808.

Eloge de la danse, 15 juillet 1809.

DASSIER, homme de lettres, membre du lycée de Poitiers, commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration municipale de cette ville en l'an V, décédé le 16 fructidor an XII, a. c., 9 frimaire an X.

Mémoire sur Platon et sur sa république, imprimé, envoi et lecture, 16 et 30 messidor an XII, objet d'un rapport de Briquet, 30 germinal an XIII. V. *Athénée de Poitiers*, huitième séance publique, 11 fructidor an XII.

DAUPHIN (Augustin-Aimé), professeur d'histoire à l'école centrale et à l'école secondaire, nommé m. r., 9 février 1806, refuse.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

DAVID DE LA ROCHE, d'Angers, éditeur des herborisations de feu Merlet de la Boulaye, etc., a. c., 15 juillet 1809.

Digitized by Google

DEBRUN (Nestor), professeur de mathématiques, à la citadelle de Metz ; a. c., 12 floréal an XIII.

Envoi et lecture de son discours sur l'*Instruction des femmes*, 16 brumaire an XIV, imprimé.

DEBRUN (F.-J.-Benoni), élève de l'école normale de Paris, professeur de mathématiques, ci-devant professeur de grammaire générale à l'école centrale de l'Aisne, helléniste, m. r., 16 brumaire an XIII, démissionnaire le 30 mars 1810.

Don de son cours de psychologie (in-12, Laon, chez Derbigny, et Soissons chez l'auteur an XII), 16 frimaire an XIII.

Système actuel de l'instruction, double enseignement des sciences et des lettres, 30 frimaire an XIII. V. *Journal des Deux-Sèvres*, an XIII, 27, 28.

Discours sur les avantages qui résultent de l'étude des sciences exactes, 16 ventôse an XIII.

Utilité de la grammaire générale et utilité de l'introduire dans l'étude des langues, 30 fructidor an XIII.

Moyens de perfectionner la grammaire générale, 16 avril 1807.

Don de l'essai sur l'application de la logique aux mathématiques, dédié à de Fontanes, grand maître de l'Université. Niort, E. Dépierris aîné, 1808, in-8°, aussi publié dans le volume de l'*Athénée*.

Don des tables de conversion des nouvelles mesures en anciennes et des anciennes en nouvelles, etc., 16 février 1808.

Auteur d'un traité d'arithmétique, in-12, E. Dépierris, 1805, et du *Macarisme*, Niort, Robin, 1839, in-12.

DEBRYC (Pierre), médecin au Puy-en-Velay, a. c., 16 juin 1809.

DELABOUISSE (Auguste), auteur de plusieurs poésies fugitives et de plusieurs voyages dans le genre de Chapelle et de Bachaumont, a. c , 16 décembre 1807.

DELAROY, juge au tribunal civil, m. r. 9 février 1806.

Avantages du nouvel ordre judiciaire, 7 août 1806. V. *Journal agronomique*, 1806, n°s 47-48.

La renoncule et la violette, fable en vers, 16 janvier 1807.

Le vieux chien et les jeunes courants, fable en vers, *idem*.

Croquis sur l'égoïsme, vers, *idem*.

Digitized by Google

Souvenir à Zélie, vers, *idem*.

L'aveugle et le cul de jatte, fable, 28 février 1807.

L'horloge, fable, *idem*.

Portraits en vers des femmes, *idem*.

Le bateau volant et le ballon aérostatique, fable, 16 décembre 1807.

Epître en vers à Dupin sur la paix continentale, 30 janvier 1808.

Vers à une dame qui avait fait mon éloge, *idem*.

Idylle en vers imitée de Gessner, intitulée Myrtil et Daphné, *id*.

L'ermitage, pièce de vers, *idem*.

Le lys et la rose, fable, 16 juin 1808.

La petite indiscrète, 16 février 1809.

La femme et la mouche, fable, *idem*.

Le lever du soleil, *idem*.

La propriété du flambeau de l'amour, *idem*.

Beauté ne vaut pas richesse, *idem*.

Le moineau, conte, 16 février 1810.

La rose, fable, *idem*.

Voyage à Arçais, en prose et en vers, *idem*.

Essai poétique sur la ville de Niort, 16 juin 1811.

Idylle et autres poésies, 16 janvier 1813.

Le sommeil sympathique, conte en vers, 15 janvier 1814.

Le lever du jour, idylle en vers, imitée de Gessner, *idem*.

La féodalité et la chasse, fable en vers, *idem*.

Poème sur les beautés pittoresques de la Sèvre niortaise, 16 juillet 1816.

Epître en vers à un ami, 16 août 1817.

Quelques observations sur le code rural, 16 janvier 1818.

Anecdotes en vers, 16 avril 1818.

Quelques observations sur l'établissement du jury en France, 16 décembre 1818.

DELAVAULT (Benjamin), avocat à Niort, puis juge au tribunal de première instance, m. r. 31 décembre 1808, mort en 1846, peintre et musicien. V. 7e, 8e, 9e *séances publiques*.

Influence de la littérature et des arts sur les mœurs et des mœurs sur les arts et la littérature, 16 février 1809.

Essai sur l'ambition, poème en trois chants, 26 août 1809.

Digitized by Google

Cyrus, tragédie en vers en cinq actes, 16 juillet 1810.

Daphnis, pastorale en trois actes, imitée de Gessner, 30 mars 1811.

Ode sur l'heureux retour des Bourbons, 16 août 1814, fragment, n° 35 du *Journal des Deux-Sèvres*, 1814.

Biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

V. *L'Ecluse* et *Mollevault*.

Auteur des *Captifs ou la foi sauvée en Israël*, poème en douze chants, Niort, Robin, 1838, 1 vol. in-8°.

DELILLE (Jacques), membre de l'Institut, traducteur des Géorgiques de Virgile etc., à Paris, a. c., mort en 1813.

Dupuis rappelle son séjour à Niort dans son discours d'ouverture le 9 vendémiaire an X.

Séjour de Delille à Niort, *Journal des Deux-Sèvres*, an IX, 6. *Mémorial de l'Ouest* du 19 octobre 1845, et *Niortéides*, II, 235.

DINCOURT-DEMETZ (de Limoges), membre du jury d'instruction publique, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, m. r. par arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, président provisoire à la première séance (9 vendémiaire an X), élu à la même séance vice-président. Inspecteur divisionnaire à Aurillac en l'an XIII et a. c.

Mémoire sur les avantages du canal de navigation projeté de Niort à la Rochelle, imprimé in *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 52.

Discours à la séance du 21 floréal an XI. *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 58.

Epithalame pour le 15 août, 4 vendémiaire an XII.

Moyens d'empêcher les cheminées de fumer, 16 frimaire an XIII.

Notice sur le taraudage présenté à la Société d'agriculture des Deux-Sèvres dans la séance du 6 frimaire an XIII. Niort, P. Plisson, an XIII, in-8°.

DEMERRÉ, professeur de mathématiques et géométrie à l'école centrale, m. r. 14 prairial an XI, professeur au lycée de Poitiers et a. c. 30 vendémiaire an XIII.

Discours sur les avantages de la culture des sciences et les progrès qu'elles ont fait en France depuis Louis XIV et l'établissement de l'Académie des sciences, 29 messidor an XI.

Digitized by Google

DE MONTIGNY-BIRÉ (A.-E. Barré), m. r. première séance, démissionnaire le 30 mai 1808, mort peu après.

Notice sur l'arbre poison de l'île de Java, 14 germinal an X.

DENESLE, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Poitiers, a. c. 9 frimaire an X.

DENIS (C.-F.), rédacteur propriétaire du *Narrateur de la Meuse*, membre de l'Académie celtique, puis de la Société des Antiquaires de France, a. c. 28 février 1809.

Essai archéologique sur Nasium, ville des anciens Luçois (ou Leucois) sur l'Orne, entre Endelot et Toul (statues et mosaïques trouvées dans des fouilles récentes), imprimé à Commercy, envoi 16 août 1818.

DÉPIERRIS aîné (E.), imprimeur-libraire, m. r. 30 messidor an XII, mort vers 1837.

Imitation en vers d'une lettre de la dernière Héloïse, roman de Dauphin de Verdun, 30 pluviôse an XII.

Lauréat du prix de poésie le 19 floréal an XIII. (Ode sur la mort du général Desaix.) Imprimerie de l'auteur, floréal an XIII, brochure in-4°.

Discours d'Hécube à Agamemnon, imitation en vers, 16 avril 1807, séance publique 8 mai 1808.

Epître en vers, séance publique 8 mai 1808.

Hymne pour les fêtes du 23 avril et 30 avril 1810. Tirage à part avec la musique de Langlet. A LL. MM. I. et R., Niort, Dépierris, rue Napoléon, avril 1810.

Hymne, ode, couplets et ronde poitevine sur la naissance du roi de Rome, imprimés par ordre du baron Dupin. E. Dépierris, in-12.

Hymne sur l'arrivée en France de Marie-Louise. Niort, E. Dépierris, 1810, in-8°.

Chant funèbre sur la mort du général Duphot, par E. Dépierris; *idem*, par F.-M. Agier; *idem*, par C. Guérineau; chant du premier vendémiaire, par F. Mazure, etc., et chant d'allégresse à l'occasion du passage de l'Empereur, par Dépierris. In-12, E. Dépierris.

Hymnes par F. Mazure, Saint-Aubin Agier, Guérineau, Dépierris aîné, F. Jacquin. Niort, Dépierris.

Digitized by Google

DEPRADT, évêque de Poitiers, a. c. 5 fructidor an XIII.

Auteur de l'*Etat de la culture en France* et du *Voyage agronomique en Auvergne*. V. *Journal des Deux-Sèvres*, 1806, n° 26, 205, etc., etc.

DESGENETTES (René-Nicolas-Dufriche, baron), né à Alençon en 1762, mort en 1837, médecin en chef des armées, a. c. 30 janvier 1810.

Dissertation sur les parotides dans les maladies aigues, envoi 16 février 1811, imprimé.

Discours prononcé à la faculté de médecine de Paris, envoi 16 février 1811, imprimé.

Notice sur la vie d'Antoine Petit médecin, envoi 17 février 1812, imprimé.

DESPRADES (Grellet), membre du conseil général du département et de la Société d'agriculture, m. r., 16 brumaire an XIII.

Sur l'importance et la nécessité d'un *Athénée* dans la ville de Niort, 16 frimaire an XIII. *Journal des Deux-Sèvres*, an XIII, n° 22.

Epître en vers au capitaine Baudin, 16 frimaire an XIV.

Mémoire envoyé au concours sur les moyens de rendre pérenne le cours du Lambon, que le titre de membre de la société empêche seul d'être couronné, 29 avril 1809.

Essai sur l'art du paysagiste, 16 juin 1814.

DUBUISSON (J.), d. m., secrétaire perpétuel de la Société des amateurs des sciences naturelles et physiques de Paris, a. c. 16 décembre 1807.

Envoi de sa dissertation sur la solidification du globe, 16 décembre 1807, imprimé.

Dissertation sur la manie, 16 janvier 1813, imprimé.

DUCIS, rédacteur propriétaire du *Narrateur de la Meuse* à Commercy, membre de l'Académie celtique, a. c. 28 février 1809.

DUCROCQ (Gaspard), médecin à Niort, élu à la première séance, démissionnaire 16 thermidor an XII.

DUFOUR, médecin de l'hospice des Quinze-Vingts à Paris, traducteur de l'ouvrage de John Thornton sur l'efficacité de la vaccine. Paris, Chomel, a. c. 16 décembre 1807.

Digitized by Google

DUFRESSE (général), commandant la subdivision des Deux-Sèvres, m. r. élu dans la première séance.

Eloge funèbre des guerriers des Deux-Sèvres morts pour la cause de la liberté, imprimé à Niort chez P. Plisson, an XI. *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 55, 56, 58.

DUMAS (docteur), membre de l'Institut, auteur d'une physiologie etc., directeur de l'école de médecine à Montpellier, a. c. 30 fructidor an XII.

Vint à Niort en vendémiaire an XIII pour présider le jury médical qui reçut des officiers de santé et des pharmaciens *dans la grande salle de la préfecture* et y retourna pour remplir la même mission en octobre 1807.

DUMUY, général de division à Versailles, a. c. 30 messidor an XII.

DUPIN (Claude-François-Etienne, baron), grand officier de la Légion d'honneur, né à Metz le 30 novembre 1767, secrétaire général de l'administration du département de la Seine le 11 novembre 1793 puis commissaire du pouvoir exécutif près de cette administration de l'an VI à la chute du Directoire. Administrateur de la Seine par arrêté des Consuls, nommé préfet des Deux-Sèvres le 3 mars 1800, révoqué le 12 mars 1813, conseiller maître à la cour des comptes 31 août 1813 etc., mort le 11 novembre 1828.

Fondateur de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres le 21 floréal an IX et de la Société libre des sciences et des arts le 5 vendémiaire an X et nommé président de cette dernière Société dans la première séance, de nouveau président du 30 frimaire an XIII au 16 mai 1808, nommé membre de l'Académie celtique en 1818.

Discours à la séance d'ouverture le 9 vendémiaire an X. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 3, page 19.

Agriculture des Celtes, 29 brumaire an X, imprimé (?).

Annonce qu'il fait répandre des grains empoisonnés pour détruire les mulots dont les ravages sont effrayants, 9 frimaire an X.

Discours à la séance publique du 9 floréal an X. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 46.

Avantages d'un canal de Niort à la Rochelle, 5 complémentaire an X.

Digitized by Google

Fait nommer une commission chargée de rédiger une inscription latine ou française pour la fontaine publique qui doit être élevée sur la place de la Commune, 2 germinal an XIII. V. *Bernard d'Agescy* et *Briquet*.

Interprétation d'une médaille trouvée dans les fossés de la ville, 16 décembre 1807. *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1807, n° 51.

Don de la collection complète des mémoires de l'Académie celtique, 16 février 1811.

Statistique du département des Deux-Sèvres, publiée par ordre du ministre de l'Intérieur. Paris, imprimerie des sourds-muets, an IX, in-8° de 177 pages, 2 tableaux.

Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres, adressé au ministre de l'Intérieur. Niort, Plisson, an IX, in-4° de 356 pages.

Don de ces statistiques 29 vendémiaire an XI.

Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, publié par ordre du gouvernement. Paris, imprimerie de la République, an XII. in-folio de 306 pages, donné le 30 ventôse an XII. Prix Monthyon.

Dictionnaire géographique, agronomique et industriel du département des Deux-Sèvres. Niort, P. Plisson, an XI, in-8° avec carte du département. Don le

On a encore de Dupin un recueil d'instructions aux maires des Deux-Sèvres, 1808 et 1812, 2 volumes in-4°. Cette publication interrompue sous le préfet Busche fut reprise par M. de Curzay.

Voir pour les autres publications de Dupin l'article biographique de l'*Histoire de Niort* de Briquet.

Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature, in *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, tome I, 195.

Notice sur Parthenay et sur la Gâtine du Poitou. *Idem*, t. III, 270.

Notice sur quelques fêtes et divertissements populaires du département des Deux-Sèvres. *Idem*, IV, page 104.

Lettre sur le dragon de Metz. Mémoires de l'Académie celtique, 3e livraison du tome III, page 481.

Notice sur le monument connu sous le nom de Pierre-Pèse,

Digitized by Google

commune de Limelonge (*sic*), canton de Sauzé, Deux-Sèvres. *Ibidem*, 484.

DUPUCH-LAPOINTE, secrétaire général de la Société des médecins de Bordeaux, a. c., 1821.

DUSAULCHOY (J.), homme de lettres à Paris, rédacteur principal du *Journal des arts, des sciences, de littérature et de politique*, a. c., 30 novembre 1808.

Les victoires des armées françaises, ode, 30 novembre 1808, imprimé.

DUVAL (Marc), sous-chef au bureau des beaux-arts, au ministère de l'intérieur, a. c., 29 avril 1809.

Eloge de Duplessis-Mornay, 16 novembre 1809, imprimé, envoi.

ESMÉNARD, auteur du poème de *la Navigation*, à Paris, a. c., 9 frimaire an X.

FAILLY, maire à Parthenay, m. n. r., 9 frimaire an X, démissionnaire en 1806 (6 février).

FAUCHER (P.-R.), auditeur près la Cour d'appel de Poitiers, a. c., 30 novembre 1808.

FEBURIER (de Versailles), a. c.. 16 mai 1812.

Essai sur les phénomènes de la végétation, imprimé, envoi, 16 mai 1812.

Essai sur la culture la plus favorable pour obtenir du sucre de betterave, imprimé, envoi 16 janvier 1813.

Notice sur la moelle et l'étui médullaire des arbres dicotylédones, imprimé, envoi 16 janvier 1813.

FERRY (Constant), recteur de l'académie d'Angers, a. c., 29 avril 1809.

FESTY (Guillaume), ex-curé de Benet, m. r., arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, commissaire, 9 vendémiaire an X, secrétaire-adjoint, 14 prairial an XI, démissionnaire, 6 février 1806.

De la population et du commerce de Niort depuis 1700 jusqu'à 1804. (Festy se chargea de traiter cette question le 16 ventôse an XII, mais rien ne prouve que le travail ait été présenté.)

Chef au premier bureau de la Préfecture en 1821.

Digitized by Google

Statistique. Observations sur les naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans le bourg de Champdeniers. pendant le XVIII^e^ siècle. *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 25, 26.

FONTANES (Jean-Pierre-Louis, marquis), né à Niort, le 6 mars 1757 fils d'un inspecteur général des manufactures, entra d'abord dans cette carrière, lauréat de l'académie française en 1789, rédacteur de journaux, membre de l'Institut, envoyé par les Deux-Sèvres au Corps législatif, président de cette assemblée 1803-1808, grand maître de l'Université en 1808, comte de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, sénateur en 1810, pair en 1814, grand officier de la Légion d'honneur et marquis en 1815, ministre d'état et membre du conseil privé, mort à Paris le 17 mars 1821 ; a. c. dès le commencement de l'an X.

Reçoit les félicitations de l'*Athénée* à l'occasion de sa nomination à la présidence du Corps législatif, 25 nivôse an XII et y répond le 24 pluviôse suivant.

Nouvelles félicitations au sujet de sa promotion au titre de grand maître de l'Université et lettres de remerciements, 30 avril 1808.

Briquet lui consacre une longue biographie et l'accuse d'avoir flatté les Niortais du vain espoir d'obtenir un lycée. Si l'on en croit cet auteur, il aurait surtout été jaloux de l'accueil fait par eux à Jard Panvilliers en 1804, tandis que sa présence était passée presque inaperçue l'année suivante, t. II, 176-77.

Autre biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal, etc., etc.

Les deux Mazure, Herbault et Garnereau, membres de l'*Athénée*, furent distingués par Fontanes qui ne paraît pas avoir été étranger à leur avancement.

FRIGARD (François-Joseph), né à Louviers en 1746, ancien supérieur du collège de l'Oratoire à Niort, président de la Société des Amis de la Constitution, bibliothécaire de l'école centrale en l'an V, finalement conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Niort, dont il dressa le catalogue. Mort le 4 février 1816, léguant ses livres à la ville de Niort. Elu

Digitized by Google

dans la première séance m. r., démissionnaire le 29 thermidor an XI.

Chargé de l'examen du Lodoiseos, poème de Jean Arnauldet, 14 prairial an XI. V. *d'Orfeuille*.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet.

GARNEREAU (François-Gabriel), né à Fontenay-le-Comte, le 11 septembre 1765, prêtre, directeur de l'école secondaire communale de Fontenay, chargé par Fontanes d'aller organiser l'Université impériale dans les collèges du royaume d'Italie en 1811, officier de l'Université, principal du collège de Niort en 1812, inspecteur d'académie à Poitiers, puis à Orléans, mort en 1847, a publié chez Robin à Niort en 1847 ses opuscules littéraires et ses voyages, 2 vol. in-8°, a. c. 12 floréal an XIII, m. r. 16 juillet 1813.

Epître en vers à un ami, 30 septembre 1806.

Aux cascades de Flover près d'Exeter en Angleterre, poésie, 16 janvier 1807.

La calomnie, chanson à Zélie, *ibid*.

Biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

GARNIER, sous-préfet à Parthenay, m. n. r., 30 décembre 1809.

GARRAN DE COULON (Jean-Philippe, comte), de Saint-Maixent, membre de l'Institut à Paris, sénateur, etc., a. c. dès le commencement de l'an X. Mort en 1816.

Rapport sur les troubles de Saint-Domingue, 4 vol. in-8°, imprimé, envoi 9 nivôse an X.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal, etc.

GILBERT, président de la Société d'émulation de Rouen, a. c., 30 septembre 1806.

GINGUENÉ, membre de l'Institut à Paris, a. c., 9 frimaire an X, mort en 1816.

Auteur de l'Histoire littéraire de l'Italie.

GIRAUD, architecte des prisons à Paris, a. c., 16 germinal an XII.

GOULAY, médecin à Saumur, a. c., 16 juin 1809.

Description topographique de l'hospice de la Providence à Saumur, imprimé, envoi 16 novembre 1809.

Digitized by Google

GRILLE, chef de division au ministère de l'Intérieur, a. c., 16 avril 1818.

Edgar et Julie, poème, imprimé, envoi 16 avril 1820.

Epître en vers à Charles Panckoucke, imprimé, *ibid.*

GUÉRINEAU, avocat, m. r. Arrêté préfectoral 5 vendémiaire an X, élu trésorier à la première séance, remplacé par Bernard, le 16 vendémiaire an XIII.

Abus de la multiplicité des noms patronymiques, 16 germinal an XIII. V. Dépierris.

GUERRIER DE DUMAST, élève au corps des intendants militaires, a. c., 16 juin 1821.

La maçonnerie, poème en trois chants, imprimé, envoi 16 juin 1821.

La rime, poème, imprimé, envoi, *ibid.*

Eloge du poète Gilbert, imprimé, envoi, *ibid.*

GUILBERT, président de la Société d'émulation à Rouen.

Sur la nécessité de l'allaitement des enfants par leurs mères, envoi 30 décembre 1806, imprimé.

Essai sur la Pologne, envoi 27 mars 1807, imprimé.

GUILLEMEAU (J.-F.), docteur-médecin (de Niort), m. r., arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, n. r., a. c. à l'Ile de France.

Dissertation sur l'asthme présentée et soutenue à l'école de médecine de Paris en prairial an IX, in-8°, an IX. Don le

GUILLEMEAU oncle, (Jean-Jacques-Daniel), né à Niort en 1736, descendant d'une suite ininterrompue de médecins depuis près de trois siècles (dont l'un passait pour avoir été élève d'Ambroise Paré), médecin militaire, maire de Niort en 1793, m. r., élu dans la première séance de la Société des sciences et des arts, (9 vendémiaire an X), président du 16 mai 1808 au 16 juin 1809 et de 1815 à 1822 ou même jusqu'à son décès, vice-président en 1806, 1809 et 1814, directeur de la section des sciences physiques et mathématiques en 1807, 1810, 1811..... Mort en le 18 octobre 1823, léguant sa bibliothèque composée de trois mille volumes à la ville de Niort.

Digitized by Google

MÉDECINE.

Mémoire sur la manière de guérir à volonté les fièvres intermittentes, 16 ventôse an XIII.

Cas d'abstinence prolongée, 30 ventôse 1808.

Cas d'insensibilité extérieure jointe à de grandes douleurs internes observé chez un ancien officier, 16 décembre 1809.

Exposition de quelques habitudes nuisibles à la perfection du corps humain, 16 août 1810, (piqueuses de gants de Niort, inconvénients du *tournegant*, modifications à y apporter), *Journal agronomique, etc., des Deux-Sèvres*, 1810, n° 34.

Possibilité de vivre sans nourriture et même sans respiration et même sans circulation, 16 mai 1811.

Recherches sur les causes de la conservation de la vie humaine en diverses rencontres très difficiles, 17 février 1812.

Observation médicale sur la sympathie qui existe entre la pensée et le jeu des poumons dans certains cas pathologiques, 16 mai 1812.

Possibilité de ressusciter physiquement, 16 juillet 1812.

Dissertation physiologique sur les causes du sommeil et de la veille, 16 janvier 1813.

Le mouvement des astres a-t-il quelque influence sur le corps humain, 16 juillet 1813.

Nouvelle manière de classer les maladies, 16 mai 1814. (Nosologie méthodique.)

Histoire de sommeils extrêmement longs avec leurs causes, etc. 16 décembre 1814.

Inconvénients attachés aux commissions choisies dans les Sociétés littéraires pour faire des rapports sur les ouvrages envoyés aux concours, 17 décembre 1810.

AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE,

MÉTÉOROLOGIE, ETC.

Moyens de se passer de chats, 29 brumaire an X, publié chez P. Plisson à Niort, petit in-8°, an X.

Epargne des vaisseaux vinaires et manière de faire artificiellement toutes sortes de vins étrangers, 24 juillet 1806.

Digitized by Google

Mémoire sur l'art du cerclier, 16 avril 1808.

Observations sur le mémoire de Rambert (causes des orages), 16 juin 1812.

Entomologie niortaise, 16 décembre 1818 et 16 avril 1822.

Exposition des travaux d'une garancière pour en connaître les frais et le produit net, in-8° de 12 pp., publié chez E. Dépierris aîné à Niort, s. d., *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1866, n°s 37, 38, 39, 40.

HISTOIRE, BIOGRAPHIE, ARCHÉOLOGIE.

La Guiane ne peut-elle dédommager de la perte de l'Egypte, 29 vendémiaire an X, publié chez P. Plisson, an X, avec les *Moyens de se passer de chats*.

Marcellin Fontanes, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 49.

Découverte d'une ancienne ville fortifiée appelée Germond, située non loin de Champdeniers, carte levée sur les lieux en 1760. *Journal des Deux-Sèvres*, 1822, n° 44.

In Notice historique sur le château Salbar par Guillemeau jeune à la fin, on lit quelques lignes sur le château des Mothes de Germond. Une copie du plan, avec une note d'Ap. Briquet sur le travail de Guillemeau oncle, existe aux archives de la bibliothèque poitevine de la préfecture, n° 673.

Discours comme président de l'*Athénée* à l'Empereur à son passage à Niort, le 7 août 1808, ne fut pas prononcé mais simplement inséré dans le *Journal agronomique* de 1808, n° 33.

Notice sur Jacques Gastaud de Niort, prêtre de l'Oratoire, mort en 1628 et sur ses établissements à Niort et à la Rochelle, 16 juin 1814, imprimé.

Notice sur André Jousseaume de Niort, prêtre de l'Oratoire, mort en 1661, auteur de plusieurs sermons imprimés, 16 juin 1814, imprimé.

Notice sur Marthe-Marguerite, comtesse de Caylus, fille de Philippe de Valois, sgr de Villette et de Murçay, née à Niort, le 18 avril 1671, auteur des *Souvenirs* et de plusieurs lettres estimées, 16 mars 1816.

Notice sur la vie et les ouvrages de Jacques Yver, né à Niort, en ..., auteur d'un poème intitulé *le Printemps*, 16 août 1817.

Digitized by Google

Conjectures sur le but, les motifs et la destination du monument souterrain découvert à Niort tout dernièrement hors la porte Saint-Gelais, 16 janvier 1818, publiés dans le *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, n^os^ 6, 7, 9 et 10.

Tirage à part : Dissertation sur un bâtiment souterrain découvert à Niort en décembre 1818, Niort, 1818, in-8°.

Notice sur le Père Isidore Binet, provincial de l'ordre des Capucins, né à Niort sous Henri II, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, 16 mars 1818, imprimé.

Les notices des PP. Gastaud, Jousseaume, Isidore et Dabillon ont été imprimées à Niort chez Morisset en 1818, in-8°, V. sur le voyage du P. Binet en Italie, *Athénée de Poitiers*, huitième séance publique (11 fructidor an XII, p. 54).

Histoire de la ville de Niort et des maires qui ont successivement gouverné cette ville, 16 août 1819.

Notice sur Beausobre, auteur de l'*Histoire du Manichéisme*, né à Niort en 1659, mort à Berlin le 5 juin 1738. 16 avril 1820, 16 janvier 1821.

Les sièges nombreux qu'a soutenus cette ville sont l'objet d'une nouvelle communication le 16 août 1822.

Notice sur la famille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, *Journal des Deux-Sèvres*, 1823, n° 46.

Enfin Guillemeau oncle sacrifia au moins une fois en sa vie au goût régnant pour la poésie.

Il communiqua le 30 messidor an XIII à l'Athénée une tragédie en vers en cinq actes : Jeanne de Fourquet ou le siège de Beauvais.

Une notice biographique a été consacrée à Guillemeau oncle par Briquet dans son *Histoire de Niort*, il en existe une beaucoup plus complète dans le *Journal des Deux-Sèvres*, 1823, n° 46, 368, très certainement due à Guillemeau jeune rédacteur-propriétaire, et une troisième dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

GUILLEMEAU jeune (Jean-Louis-Marie, d^r^), né à Niort le 6 juin 1766, mort au même lieu le 3 mars 1853, médecin des armées du Rhin et de l'Ouest, procureur de la commune de Niort, conseiller municipal, secrétaire de la Société populaire,

Digitized by Google

membre du jury médical du département, médecin des épidémies, a. c. de plusieurs sociétés savantes, membre de l'Académie celtique, m. r. (arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X), élu secrétaire adjoint à la première séance, secrétaire perpétuel à partir du 28 juin 1806, secrétaire de la section des sciences physiques et mathématiques (9 vendémiaire an X).

MÉDECINE, THÉRAPEUTIQUE, MÉTÉOROLOGIE, ETC.

Observations météorologiques communiquées à la Société le 29 vendémiaire an X.

Traduction de plusieurs calendriers météorologico-astronomiques des anciens avec une préface où il examine quelle peut-être l'influence physique des astres sur l'économie animale, 30 messidor an XIII.

Traduction française des aphorismes, des pronostics et du traité de l'air, des eaux et des lieux d'Hippocrate, 29 vendémiaire an XII, publication in-12, Niort, A.-P. Morisset, 1818.

Constitutions médicales (et météorologiques) observées à Niort durant le cours de l'an XII, 16 ventôse an XIII, publiées dans l'*Annuaire* de Jacquin pour l'an XIII, in-8°, P. Plisson, Niort. Tirage à part, broché, 40 pages.

L'*Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres* pour l'an XII, du même Jacquin, in-8°, Plisson, contient les *constitutions médicales etc.* de Guillemeau pour l'an XI.

Dans l'*Annuaire* de l'an XI dû à Guillemeau lui-même et le premier de tous, se trouvent les *constitutions médicales etc.* de l'auteur pendant l'an X, in-12, Niort, Dépierris.

Enfin une première série d'observations météorologiques à partir de pluviôse an VI a paru dans le *Bulletin du département des Deux-Sèvres* dont Guillemeau était le rédacteur-propriétaire. V. les n^{os} des 5 ventôse, 10 germinal, etc.

Constitutions médicales etc., observées à Niort en l'an XIII et pendant les quatre premiers mois de l'an XIV, 30 août 1806. *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, n^{os} 58-59. (D'après la biographie publiée dans l'*Histoire de Niort* de Briquet, les *constitutions médicales* des années 1804, 5 et 6 auraient été imprimées à part en trois brochures in-8°.)

Constitutions médicales observées à Niort durant l'an 1807,

Digitized by Google

30 août 1808, brochure de 48 pages in-8°; Niort, P.-A. Elies, 1808.

Variations de température à Niort depuis trois mois, maladies qui en sont résultées et leur traitement, 16 mai 1816.

Quelques réflexions sur les fortes chaleurs qui ont régné depuis le commencement du printemps de 1822 et de l'influence qu'elles doivent avoir sur les affections maladives de l'automne et de l'hiver, 16 août 1822.

Il existe des observations météorologiques de Guillemeau jeune, remontant à pluviôse an VI, dans le *Bulletin du département des Deux-Sèvres*, an VI, 5 ventôse, 10 germinal.

On trouve dans le *Journal des Deux-Sèvres* et dans le *Journal agronomique des Deux-Sèvres* des *observations mensuelles* depuis les jours complémentaires de l'an IX jusqu'en décembre 1819. Dans sa *météorologie*, un vol. in-8°, Paris, Félix Malteste, 1845, figurent des tableaux résumant les *observations météorologiques* pour chacune des années comprises entre 1802 et 1841 inclusivement. Enfin un dernier tableau, beaucoup plus complet, est relatif à l'année 1842.

Maladies chroniques les plus communes du département d'après les températures, les localités, etc., 10 juillet 1806.

Nouvelle manière d'employer le kina dans les maladies périodiques, 4 vendémiaire an XII.

Cas de guérison d'une goutte sereine par une méthode inusitée, 16 brumaire an XIII. *Journal des Deux-Sèvres*, an XIII, n° 13, page 103, note, et n° 34, page 267.

Essai sur les dyssenteries et particulièrement sur celle qui a régné épidémiquement à Niort et dans quelques cantons du département aux mois de thermidor, fructidor et jours complémentaires de l'an XII, 16 pluviôse an XIII, brochure in-8°, Niort, Morisset, 1838.

Danger des inhumations précipitées et incertitude des signes de la mort, 1er avril 1809.

Maladies des artisans observées à Niort, 29 juillet 1809.

Histoire d'une violente céphalalgie susorbitaire guérie au bout de huit jours par l'application d'un topique opiacé, 16 juin 1809.

Digitized by Google

Histoire d'une fièvre hebdomadaire qui revenait tous les samedis à la même heure, 16 février 1810.

Mémoire sur une colique néphrétique durant laquelle la personne malade a rendu des sables aurifères ! 15 janvier 1814.

De l'abus et du danger d'employer l'ipécacuanha dans toutes les espèces de dyssenteries, 16 août 1814.

Du danger de l'emploi des arcanes dans l'exercice de la médecine, 16 février 1815.

De l'heureuse influence de la paix sur l'art hygiénique, 16 août 1815.

Sur la salubrité de l'air, des eaux et du site de Niort, 16 juillet 1816.

Histoire d'une ophthalmie des membranes externes et internes de l'œil avec commencement d'opacité du cristallin, guérie avec le secours de l'opium employé extérieurement, 16 juin 1817.

Est-il vrai que le plaisir ne soit que le commencement de la douleur et que la douleur ne soit que l'excès du plaisir, 16 mars 1818.

Observations sur l'angine qui règne à Niort depuis quelques mois, 16 avril 1820.

Histoire d'une rougeole périodique observée à Niort, accompagnée d'accès de fièvre tierce et qui disparaissait avec eux, 16 août 1820.

Quelques observations sur la gangrène sénile, 16 janvier 1821.

AUTRES ŒUVRES MÉDICALES DE GUILLEMEAU JEUNE.

Thèse inaugurale. Quod cogitant auctores de hymene etc. Montpellier chez Jean-François Picot, in-8°, 1788, passée en janvier 1789.

Quelques notes sur le choléra morbus. Niort, Robin, 1831, brochure in-8°.

Des inconvénients de la saignée dans les apoplexies etc. Niort, Morisset, 1843, brochure in-8° avec une vue de la Gravette, maison de campagne de l'auteur, lithogr.

La pneumogénésie. Niort, Morisset, 1844, in-8°.

Digitized by Google

Rapport au préfet sur une angine gangreneuse qui a régné épidémiquement dans la commune d'Echiré depuis le 1er mars 1844 jusqu'au 30 avril de la même année. Niort, Morisset, 1845, brochure in-8°.

La polygénésie. Paris, Bouchard-Huzard, 1848, in-8°.

La mimésie, in-8°, indiquée dans la biographie anonyme qui figure dans le journal la *Revue de l'Ouest*, du 16 mars 1853.

Histoire admirable et prodigieuse des tribulations et maux divers éprouvés par Pierre Creuzé, natif de Niort etc., brochure de 23 pages. Niort, Morisset, 1846, a paru aussi dans l'almanach de Morisset en 1847, gravures de P. Gellé.

SCIENCES NATURELLES ET PHYSIQUES.

Essai sur les minéraux et fossiles des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Niort, 1798, in-8°.

Calendrier de Flore des environs de Niort, an IX. Niort, P.-A. Elies, in-12, (2 éditions).

Histoire naturelle de la rose. Paris, Vatar-Jouannet, an IX(1800), in-12.

Nouveau plan d'histoire naturelle des oiseaux, 19 nivôse an X.

Dissertation sur le *lavatera arborea* (plante textile), 29 ventôse an X.

Annuaire statistique des Deux-Sèvres pour l'an XI. Niort, 1802, E. Dépierris aîné, don 29 vendémiaire an XI.

Histoire naturelle de la marguerite. Paris, 1802, in-12.

Mémoire sur les moyens de conserver aux fleurs en toute saison leur coloris et leur odeur, 30 brumaire an XII. *Journal des Deux-Sèvres*, an XII, n° 26.

Traduction du *Pan suédois* du docteur Hesselgren, 16 ventôse an XII, publié.

Traduction française de la dissertation latine de Jerlin, intitulée *Macellum olitorium*, 14 floréal an XII. (Marché aux légumes et aux herbes potagères du célèbre Linné, brochure in-8°. Niort, Morisset, 1841.)

Traduction du calendrier de Flore du latin de Berger (1756), 16 vendémiaire an XIII.

Digitized by Google

Essai sur l'histoire naturelle des oiseaux du département des Deux-Sèvres, 16 fructidor an XIII, publié dans les *Mémoires de l'Athénée*, (sciences physiques et mathématiques), in-8°, Niort, Dépierris aîné, 1808 et même dès 1806 à Niort.

Des lampes inextinguibles et de ce que les anciens et les modernes ont pensé à ce sujet, 16 avril 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, 15, 16, 18, 20, 21.

Notes et observations sur l'astrologie et ses différentes branches. Niort, Morisset, 1818, in-8°. Don 16 octobre 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, n°s 31, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 1821, n°s 2, 13.

Météorologie élémentaire, in-8°, Paris, Félix Malteste, 1845.

Guillemeau jeune possédait un cabinet d'histoire naturelle qu'il mit en vente en l'an X. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 28.

AGRICULTURE.

Tableau de la vie des champs, brochure in-8°, Niort, Morisset, 1840.

Notice sur les funestes effets du défrichement des forêts etc., brochure in-8°, Niort, Morisset, 1843.

Petit catéchisme d'agriculture à l'usage des écoles primaires (première partie), in-8°, Niort, Morisset, 1842 (lithographie du fort Foucault, maison de l'auteur, sur la couverture).

Petit catéchisme d'agriculture, 2e et 3e parties. Niort, Morisset, 1844, in-8°.

LITTÉRATURE.

Fables en vers :

La rose et le buisson, 29 frimaire an X.

La mort et le médecin, imité de l'italien de Pignotti, 16 juillet 1808.

Les deux passereaux ou le mariage à la mode, imité du même, 16 novembre 1809.

L'amandier et le poirier, imité du latin de Desbillons, 16 novembre 1817. *Journal des Deux-Sèvres*, 1817, 50.

Digitized by Google

Le figuier et les oiseaux, imité du même, 16 novembre 1817. *Journal des Deux-Sèvres*, 1819, 6.

Le fromage et le chat, imité du même, 16 novembre 1817. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, 2.

Les épis, imité du même, 16 janvier 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, 5.

Les deux roses, imité du même, 16 janvier 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, 4.

Le petit poisson, imité du même.

La toile d'araignée, le loup et le porc-épic, 16 juin 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1821, 48.

Le hérisson et la taupe, 16 juin 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1821, 47.

Le perroquet, Mercure et Apollon, imité de Desbillons, 16 juin 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1821, 41.

Le plaisir et la peine, 16 juin 1818.

Le filou et le reverbère, 16 juin 1818. *Journal des Deux-Sèvres*, 1819, 41.

Mercure et Apollon, imité de Desbillons. *Journal des Deux-Sèvres*, 1818, 48.

Le coq et le limas (*sic*), 16 février 1819.

Le soleil, la montagne et la vallée, 16 février 1819.

L'enfant et le cultivateur, 16 février 1819.

Le songe de l'âne, 16 février 1819. *Journal des Deux-Sèvres*, 1820, 32.

Le recueil des fables et vers de Guillemeau jeune, paru à Niort en 1846, in-12, Morisset.

Traduction du poème italien *Il Fodero*, (le Vasselage ou droit des anciens seigneurs sur les nouvelles épouses), poème satirico-comique en douze chants. Niort, Louis Averti, 1791, in-18.

L'enlèvement d'Europe, fille d'Agénor, traduit de Métastase, 30 ventôse an X.

Traduction du premier chant de l'*Adone* du cavalier Marini (douceurs de la vie champêtre), 16 décembre 1807.

Saint Antoine et son cochon, conte en vers, 16 février 1808.

Le choix d'un état, conte en vers, 30 août 1810.

La pâquerette, idylle, 30 août 1810.

Digitized by Google

Dissertation sur le vers de Virgile : « Hinc alta sub rupe canet frondator ad auras » et sur la signification de *frondator*, 16 janvier 1817.

Traduction en vers de quelques épigrammes de Martial, 16 avril 1820.

Les furies, conte en vers, traduit de Lessing, 16 juin 1821. *Journal des Deux-Sèvres*, 1821, 51.

Le chardonneret, conte arabe, brochure in-8°, Niort, Morisset, 1847.

Pensées et réflexions en vers, in-8°, Niort, L. Gillet, 1852

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Coup-d'œil sur Niort, in-18. Se vend chez C. Dugrit, libraire rue de l'Unité, à Niort, 1795. Imprimé par Jacques Bujault.

Mémoire historique sur la Sèvre niortaise, son origine, ses progrès, ses irrigations, ses atterrissements, 16 janvier 1808.

Notice biographique sur feu Th.-J. Main, mort le 15 mai 1821, l'un des fondateurs de l'*Athénée*, 16 juin 1821.

Notice biographique sur feu le baron Jard-Panvilliers, ancien médecin, président de la chambre des comptes, 16 avril 1822.

Notice historique sur le château Salbar. *Journal des Deux-Sèvres*, 1822, n° 44, p, 328.

Notice sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Niort, brochure in-8°, Niort, Morisset, 1840.

Guillemeau jeune succéda à François Mazure comme rédacteur propriétaire du *Bulletin du département des Deux-Sèvres* le 30 nivôse an VI, et dirigea ce journal au moins jusqu'au 5 floréal de la même année, époque probable de sa cessation (19 janvier 1798-24 avril 1798).

Au commencement de 1808 il revient au journalisme local et remplace Jacquin dans la rédaction du *Journal agronomique etc.* des Deux-Sèvres, Niort, Elies, qui devient l'année suivante le *Journal des Deux-Sèvres etc.*, dont il conserve la direction jusqu'à la fin de 1823.

Il fut nommé correspondant de la Société des *Antiquaires de France* dans les Deux-Sèvres en 1820. V. *Journal des Deux-Sèvres*, 1820, page 120.

Digitized by Google

En 1838 il était président de la Société d'agriculture et fondait avec J. Jozeau secrétaire perpétuel, le journal de cette société dont il fut rédacteur jusque vers le mois de juillet 1840. V. *Jozeau*.

Conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Niort de 1816 à 1853, après avoir été bibliothécaire adjoint sous Frigard.

Outre la notice biographique de l'*Histoire de Niort* de Briquet, écrite longtemps avant sa mort, il en existe une autre dans la *Revue de l'Ouest* du 10 mars 1853, anonyme.

Portrait gravé par Echillet père, Niort, 1851, d'après un portrait à l'huile de Tahan appartenant à la ville de Niort. Autre portrait peint en costume d'incroyable appartenant à la famille.

GUILLOT, professeur de langues anciennes à l'école centrale et à l'école secondaire communale, 9 février 1806, démissionnaire 30 décembre 1807.

Avantages qui résultent de l'étude des langues anciennes, 17 avril 1806.

Ode en vers latins à la gloire de Napoléon, 30 août 1806.

GUITARD, docteur-médecin à Bordeaux, a. c. 16 novembre 1809.

Des passions considérées dans leurs rapports avec la médecine, 16 novembre 1809, imprimé.

HERBAULT, docteur en droit, professeur de législation à l'école centrale et à l'école secondaire communale, élu dans la première séance, m. r. nommé professeur de première (*sic*), près l'académie de Limoges, 30 avril 1810.

Adresse au gouvernement sur l'utilité de l'établissement d'un lycée à Niort, 6 prairial an X.

Influence des mauvaises lois sur les malheurs des peuples, 30 messidor an XIII.

Discours sur la bienfaisance, 6 mars 1806.

Discours sur les délices et l'influence physique et morale de l'amour maternel, 28 février 1809.

Avantages des sciences et plaisirs qu'elles procurent à ceux qui les cultivent, 16 novembre 1809, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, 42, 335.

Apologie de la gaité, 30 janvier 1810.

Digitized by Google

HÉRISSON (Charles-Claude-François), avocat à Chartres, a. c., 30 mai 1810

Lauréat en 1811 pour un *éloge de Bossuet*, envoi de cet éloge imprimé, 16 avril 1812.

HIPPEAU (J.-C.), professeur à l'école secondaire communale m. r., 9 février 1806, chef d'institution à Niort en 1816.

Le bonheur ou la perfectibilité de l'espèce humaine dépend de la culture des sciences et des arts, 20 mars 1806, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, 42.

Traduction en vers de la fable *le berger et le philosophe* de Gay, auteur anglais, 30 septembre 1806. V. *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1807, n° 3.

Considérations générales sur l'homme physique et moral, 15 avril 1809.

Dissertation sur l'accord des participes, 16 août 1814.

Des poètes latins anciens et des avantages que la jeunesse peut retirer de leur lecture, 16 novembre 1816.

Des cas dans lesquels l'adjectif et le verbe peuvent se mettre au singulier quoique précédés de deux substantifs, avec citations à l'appui tirées des auteurs classiques, 16 juin 1818 et 16 janvier 1821.

Essai sur le mode d'enseignement mutuel appliqué à la langue latine, 16 août 1819, 16 avril 1820.

HIPPEAU, ex-chirurgien de première classe à l'armée et dans les hôpitaux militaires de l'Ouest, médecin et chirurgien à Chizé, m. n. r. 28 mai 1806, démissionnaire 17 décembre 1810.

Auteur de la Flore de Chizé et d'Observations médicales sur l'épidémie de dyssenterie qui a régné dans les Deux-Sèvres, à la fin de l'an XII.

La botanique considérée comme science utile et science d'agrément, 7 août 1806.

Constitution médicale à Chizé en 1806, 27 mars 1807.

Discours sur la botanique, séance publique, 8 mars 1808.

Considérations générales sur l'amour physique et moral, 15 avril 1809.

A publié dans le *Journal des Deux-Sèvres* de l'an X, n° 33, des extraits très sommaires d'une topographie médicale de Chizé.

Digitized by Google

HUSSON, médecin de l'hospice des vaccinés, à Paris, a. c., 16 prairial an XII.

JACOBS (J.-C.), docteur-médecin, professeur à Bruxelles, auteur du *De cerlitudine in medicina* et de la *Dissertatio de febribus perniciosa remittente et catarrhale grave*, a. c. 16 février 1813, envoi de ces deux ouvrages le 16 février 1813.

Traité de la dyssenterie et *Oratio de necessitate restituendæ universitatis Lovaniensis unius soliusque*, envoi 16 juillet 1816.

Tractatus de melæna multiplici, envoi 16 août 1817.

JACQUIN (E.), secrétaire du préfet, an X-1810..., secrétaire de la Société d'agriculture, an X-1806..., m. r. fin de l'an X ou commencement de l'an XI, démissionnaire 16 juillet 1808. (V. *Dépierris*, in fine.)

Discours sur la nécessité de n'étudier qu'une science à la fois à moins qu'elles ne s'entraident comme la botanique et le dessin, 29 prairial an XI.

Traduction en vers héroïques de la Nuit d'Young, l'*anéantissement*, *idem*.

Fragments d'une analyse d'un ouvrage sur les femmes, *idem*.

Propose le transport dans le vallon du jardin des plantes des cendres de Duplessis-Mornay, 24 floréal an XII.

Traduction en vers français de la mort d'Oscar, fils d'Ossian, *id.*

La fête de Cythère, conte, 2 germinal an XIII.

Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres pour l'an XII, in-8°, 300 pp. sans la table, carte, P. Plisson, imprimeur de la préfecture.

Annuaire statistique des Deux-Sèvres an XIII, (1804 et 1805), publié par ordre du préfet. Niort, P. Plisson, an XIII, in-8°, 558 pp. sans la table, carte, don 16 germinal an XIII.

Morisset reprit seulement en 1820 la publication des *Annuaires*, il l'a poursuivie jusqu'en 1850, année où il a eu la collaboration de la Société de statistique. Cette publication a pour titre en 1820, 21 et 22 : *Etrennes ou annuaire du département des Deux-Sèvres*. C'est simplement ensuite l'*Annuaire du département des Deux-Sèvres* qui devient en 1835 l'*Annuaire statistique et historique*, *etc.*

Une *Notice sur Niort* de Marin, secrétaire de la mairie, qui n'est

Digitized by Google

pas sans intérêt, a paru dans les annuaires de Morisset. On y voit aussi un article sur les *imprimeurs* de cette ville, dû à Briquet, père.

L'*Annuaire statistique et historique* est continué par la veuve Morisset jusqu'en 1857.

La plupart des annuaires qui ont paru depuis 1858 sont sortis des presses de Robin et de M. L. Favre. Il y a eu d'assez fréquentes interruptions.

En 1863 et en 1864, la maison Clouzot a donné comme éditeur, Desprez, imprimeur, l'*Almanach du commerce de la ville de Niort*, et en 1885 l'*Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial*, A. Chiron, imprimeur.

En 1879 Martineau et Nargeot, libraires, rue du Minage, livraient le *Grand almanach illustré pour la France et les Deux-Sèvres*, imprimé par J. Claye, à Paris.

L'inconstance, épître, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 51.

Jacquin remplaça Boisseau comme secrétaire du préfet et comme secrétaire de la Société d'agriculture.

Le premier volume des *Mémoires* de la Société d'agriculture an IX, P. Plisson, in-8°, est en conséquence de Boisseau et les deux suivants, même format, de Jacquin.

Deuxième volume *Mémoires* Société d'agriculture, an X et an XI, P. Plisson.

Troisième vol ans XII, XIII, XIV, 1806, P.-A. Elies, 1807.

La Société d'agriculture n'eut plus d'organe de publicité spécial qu'en 1828. (V. *Jozeau*.) Les procès-verbaux de ses séances comme ceux de l'*Athénée* paraissaient dans le journal de la préfecture.

L'instruction sur l'économie rurale aux habitants des campagnes publiée par la Société d'agriculture et rédigée par Jacquin a paru trimestriellement en l'an XII, Niort, P. Plisson, et forme quatre fascicules indépendants avec table :

Le premier est adressé aux habitants des campagnes.

Le second aux ministres du culte.

Le troisième aux officiers de santé.

Le quatrième aux instituteurs.

Programme pour l'introduction des bêtes à corne dans le dépar-

Digitized by Google

tement publié par la Société d'agriculture et rédigé par Jacquin, Niort, P. Plisson, an XIII.

Jacquin fut rédacteur-propriétaire du *Journal agronomique, commercial, politique et littéraire des Deux-Sèvres*, du 6 vendémiaire an XIV (28 septembre 1805) jusqu'à la fin de 1807. Guillemeau, jeune, lui succéda en 1808. V. *Guillemeau jeune* et *Mazure*.

JARD-PANVILLIERS (Louis-Alexandre), docteur en médecine de l'Académie de Paris (*sic*), maire de Niort et procureur général, syndic du département en 1790, député à la Législative, à la Convention, aux Cinq-Cents, au Tribunat (dont il fut questeur) et à la Chambre des députés de 1815, créé baron par l'Empire, président de la Cour des comptes, mort à Paris en 1822. A l'organisation des préfectures, Jard-Panvilliers fut nommé en Vendée mais n'occupa pas ce poste, (B. Fillon *Hist. de Fontenay*, I, 506), a. c. dès le commencement de l'an X.

Envoi le 19 floréal an X de son rapport au nom du Tribunat sur le projet de roi relatif à l'instruction publique.

Ecrit le 29 prairial an X qu'il a présenté au Gouvernement l'adresse de la Société pour l'établissement d'un lycée à Niort.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet avec portrait.

JOHANNEAU (Eloi), secrétaire perpétuel de l'Académie celtique à Paris, auteur de plusieurs ouvrages de botanique, traducteur des épigrammes de Martial en vers français, etc., etc., a. c. 30 décembre 1807.

JOLY, de Niort, à Paris, rue de Tournon, 1151, a perfectionné les lampes à double courant d'air, obtint du lycée des Arts de Paris en l'an X, en séance publique, et des mains de Fourcroy une médaille d'encouragement. V. *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 52, a. c. 14 messidor an X.

Sur les nouvelles lampes de Joly, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 21.

JOSLÉ, professeur de médecine, membre de l'Athénée de Poitiers, a. c. 25 avril 1807.

A publié en 1804 une analyse des eaux sulfureuses froides de la Roche-Pozay.

Digitized by Google

JOUILLETON, docteur-médecin à Guéret, a. c. 16 novembre 1809.

Histoire de la Marche et de la Combraille, pays situés dans le département de la Creuse, imprimé, envoi 16 août 1814.

JOUYNEAU-DESLOGES (René-Alexis), né à la Chapelle-Saint-Laurent en 1736, homme de lettres, collaborateur des *Affiches de la Rochelle*, fondateur des *Affiches du Poitou* en 1773, président de la Société des Amis de la Constitution de Poitiers en 1790, administrateur du département de la Vienne, membre du jury des écoles primaires et de l'Athénée de Poitiers, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture de cette ville, a. c. de l'Athénée de Niort, mort à Poitiers en 1816.

Notice sur le télégraphe du citoyen Alexandre de Poitiers, 29 prairial an X.

Plusieurs communications relatives au département des Deux-Sèvres furent adressés par Jouyneau-Desloges aux journaux de Niort, nous citerons :

Sur l'origine de la famille de Voltaire. *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 31, 35, 40. V. *d'Orfeuille*.

Sur Drouyneau de Brie et les mémoires faits à l'instigation de l'intendant Le Nain, *idem*, an XI, 60.

Plans et dessins de monuments du Poitou à la bibliothèque nationale, *idem*, an XI, 62.

Note sur les journaux des Le Riche, de Saint-Maixent, *idem*, an XI, 72, an XII, 18.

Sur la mort du docteur Ayrault, médecin des épidémies, né à Parthenay, *idem*, an XII, 11.

Sur Eléonore Desmier d'Olbreuse de laquelle descendent les familles régnantes d'Angleterre et de Prusse, *idem*, an XII, 28 et 37.

Sur la motte entourée de fossés de la Chapelle-Saint-Laurent, *idem*, an XII, 55, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, 24 ; 1807, 11.

Sur un manuscrit de Jean de la Blachière, niortais, possédé par Jouyneau-Desloges, *Journal des Deux-Sèvres*, an XIII, n° 6. — Il s'agit très évidemment d'un journal possédé aujourd'hui par la Société des Antiquaires de l'Ouest et venant du conseiller Garran.

Digitized by Google

Hôpital gouverné par des religieux de l'ordre de Grandmont à Saint-Maixent sous saint Louis. *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 54 et 59.

Sur deux anciennes tombes dans le cimetière de la Chapelle-Saint-Laurent, *idem*, 1806, 57.

Séjour du Poussin en Poitou, *idem*, 1806, 61.

Sur une ancienne cloche et d'anciens tombeaux dans l'église de la Chapelle-Saint-Laurent, *idem*, 1807, 17.

Lettre sur le dragon de Poitiers appelé la Grand'Goule et sur le dragon de Niort. *Mémoires* de l'Académie celtique, t. v, livraison 1, 51. V. *F. Mazure*, *d'Orfeuille* et *La Liborlière*.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire* de M. de Lastic Saint-Jal.

Autobiographie publiée par M. Dugast-Matifeux dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1865, p. 65.

Notice manuscrite de M. Imbert, de Thouars, adressée à la Société des Antiquaires de l'Ouest en 1868.

Notice biographique et bibliographique par M. Alfred Richard dans le quatrième bulletin des Antiquaires de l'Ouest en 1870.

JOZEAU (Jacques), ancien prêtre, ordonné par Mestadier, licencié ès-sciences, professeur d'histoire naturelle et de chimie à l'école centrale et à l'école secondaire, directeur du jardin botanique (1), prend le titre d'ancien professeur en 1815, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, mort au commencement de 1842. Elu m. r. dans la première séance de la Société libre des sciences et des arts, directeur de la section des sciences physiques et mathématiques du 9 vendémiaire an X jusqu'au 30 fructidor an XIII.

Fragments d'un Essai sur la minéralogie du département des Deux-Sèvres et rapport sur les antiquités découvertes à Limalonges et à Messé, 14 et 29 frimaire an XI, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 22. Formation de l'*Athénée* dans le volume des sciences physiques et mathématiques des *Mémoires*. Monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres, p. 16.

(1) Un curieux plan colorié du jardin botanique de l'école centrale figure dans l'*Almanach des muses* de l'an IX.

Digitized by Google

Rapport sur une prétendue mine d'or trouvée à Vouillé, canton de Prahecq, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 31.

Notice biographique sur feu Sevret, commissaire des guerres, séance publique du 8 mai 1808.

Note géologique sur les collines de la partie méridionale du département des Deux-Sèvres, 16 février 1813.

Essai sur la minéralogie de quelques collines du département des Deux-Sèvres, 16 mars 1814.

Eloge et avantages de la dendrologie, 16 février 1815.

De la greffe du noyer et de ses avantages, 16 mai 1816.

Des pépinières et des différentes cultures dont elles sont susceptibles, considérées sous le double rapport du terrain et des espèces d'arbres que l'on peut y multiplier, 16 novembre 1816.

Mémoire sur différentes plantes méridionales qu'il serait possible d'acclimater avantageusement dans les environs de Niort, 16 novembre 1817.

Rapport sur la géologie agricole des Deux-Sèvres et sur les végétaux ligneux qui y croissent spontanément, 16 décembre 1818.

Plan d'un établissement d'instruction agricole, 16 avril 1822. (Jozeau ouvrit un cours gratuit de botanique et de physiologie végétales appliquées à l'agriculture le 13 mai 1822, on le trouve dès l'an IX faisant un cours gratuit de culture au jardin botanique de l'école centrale.)

Analyse de divers écrits sur l'art de faire le vin, imprimé par A.-P. Morisset, 1822, in-8°, don à l'Athénée de cet ouvrage, 16 août 1822.

J. Jozeau, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture rédigea et publia au nom de cette Société les *Annales d'agriculture du département des Deux-Sèvres* de 1828 à 1834, chez A.-P. Morisset, in-8°, et fonda avec Guillemeau jeune, président de cette Société en 1838, *le Journal de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres* qui devenait l'organe de publicité périodique de la Société en ladite année 1838 et était toujours publié chez le même Morisset, in-8°. (La Société n'eut pas de journal en 1835, 36 et 37.)

Digitized by Google

Jozeau et Guillemeau quittèrent l'administration de ce journal en 1840 vers le mois de juillet. Le journal lui-même prit fin en 1854. (Robin, 1840-48, L. Favre, 49-54)

Maître Jacques après une nouvelle interruption a commencé lui-même à paraître chez L. Favre en janvier 1862, et est encore aujourd'hui le journal officiel de la Société d'agriculture, in-8°.

Une note nécrologique de J. Jozeau par Lary a paru dans le *Journal de la Société d'agriculture*, 1842, n° 2, page 49 (25 février). Lary signale la grande part prise par Jozeau à la rédaction de la célèbre statistique de Dupin.

M. L. Favre a publié pendant la seule année 1872 le *Nouveau journal d'agriculture, d'horticulture et de viticulture*, paraissant le 1er de chaque mois en une livraison de 32 pages, (janvier-décembre 1872.) Il imprime depuis 1853 les publications périodiques de la Société d'horticulture. A son origine ce journal ne porte aucun titre, il prend en 1867 celui d'*Annales de la Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres*, et en dernier lieu celui d'*Annales de la Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture des Deux-Sèvres*. Cette publication parfois interrompue se poursuit encore.

Jozeau a encore publié *Observations sur le nouvel écrit de M. Bujault, intitulé l'agriculture populaire*, rédigées au nom et par ordre de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres par le secrétaire perpétuel, in-8°, Niort, Morisset, 1832.

CHAMPION-LABRETONNIÈRE (L.-P.-C), ingénieur à Fontenay en l'an X, puis ingénieur en chef du département de la Charente-Inférieure, a. c.

Auteur d'une statistique du département de la Vendée, Paris, an IX, in-8°, imprimerie des sourds-muets.

LACÉPÈDE, membre de l'Institut à Paris, a. c. 14 vendémiaire an XI.

LADOUCETTE (de Paris), préfet des Hautes-Alpes, président de la Société des Antiquaires de France en 1819, a. c. dès le commencement de l'an X.

Essai sur la vieillesse, imprimé, envoi 29 nivôse an X. Extraits dans le *Journal des Deux-Sèvres*, an X, 25 et 28.

Digitized by Google

Philoclès, imité de Vieland, imprimé, envoi 14 thermidor an X.

Mélanges de littérature ou pièces en prose et en vers, imprimé, envoi 10 novembre 1807.

LAIR (Aimé), a. c.

Opuscules imprimés, envoi 16 août 1815.

LALANDE, astronome, associé correspondant dès le commencement de l'an X.

Lettre dans le journal *le Bulletin des Deux-Sèvres*, n° 54, p. 428, 25 germinal an VI, sur les trois soleils observés à Niort le 5 germinal an VI (parhélie).

LA LIBORLIÈRE (Louis-François-Marie Belin de), né en 1774 à Saint-Maixent, inspecteur de l'académie de Poitiers en 1809, puis recteur de 1805 à 1830, premier président de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, mort en 1847, a. c. 14 prairial an XI.

Ode sur la navigation de la Sèvre, mention honorable au concours départemental de poésie de l'an IX, publié à Niort, chez Plisson, an X, in-8°.

Rapport sur des gâteaux d'une forme particulière. Notice sur Mélusine. *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1840, avec 2 figures.

Second rapport sur des gâteaux, etc., etc., broc. in-8°, Poitiers, Saurin, 1840.

Vieux souvenirs du Poitou d'avant 1789, Poitiers, 1846.

(Notice sur la grand goule).

Appendice à l'article sur la *grand goule*, in *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1847-48, etc, etc. V. *F. Mazure*, *d'Orfeuille* et *Jouyneau-Desloges*.

Biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

LAMBERT-NEUFVILLE, m. r., arrêté préfectoral du 9 vendémiaire an X, démissionnaire 30 vendémiaire an XIII.

LARREY, baron de l'Empire, inspecteur général du service de santé, a. c. 30 janvier 1810.

LÉCLUSE (Léonor), d'Angers, littérateur et poète, a. c. 30 mai 1810.

Digitized by Google

Romances par Delavault, L'Ecluse et Mollevault, Niort, E. Dépierris, aîné.

LEROUGE, chef à la trésorerie nationale, a. c. 15 juillet 1809.

LÉVEILLÉ, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de l'académie impériale de médecine, à Paris, a. c. 30 décembre 1809.

LÉVÊQUE, membre de l'Institut à Paris, a. c. dès le commencement de l'an X.

LEVROT (Joseph), docteur-médecin à Châtillon-sur-Chalaronne, département de l'Ain, a. c. 30 mai 1810.

Traité analytique de l'hydrophobie, imprimé, envoi 16 juillet 1810.

LIGNÉ (DE), démissionnaire en l'an XI (sans doute de Liniers, de Thouars).

LINIERS (César DE), secrétaire général du département des Deux-Sèvres, m. r. 16 mars 1816.

LOIZON (Charles), professeur de seconde à Saumur, a. c. 16 juillet 1811.

Ode sur la chute du tyran, imprimé, envoi 16 août 1814.

LUGA, chirurgien-major des chasseurs à cheval de la Sarthe, auteur d'une *Histoire d'Espagne*, imprimé, a. c. 16 juin 1818.

MAIN (Thomas-Jean), négociant, de Niort, membre de la Société d'agriculture, élu dans la première séance, trésorier de 1807 à 1818..., mort le 15 mai 1821, m. r.

Mémoire sur les établissements dont la chimie fait la base susceptibles d'être formés dans la ville de Niort, 30 frimaire an XIII.

Du commerce manufacturier et particulièrement de celui qui serait le plus avantageux à la ville de Niort, 16 août 1815.

Théorie de la préparation des peaux de daim et de chevreuil d'après la manière anglaise, 16 janvier 1817.

Des moyens de donner aux manufactures de la chamoiserie de Niort plus de développement et de succès, 16 novembre 1817.

Médaille de bronze trouvée dans des décombres à une assez grande profondeur, place Saint-Gelais, du diamètre d'une pièce de 30 sols. Sur l'un des côtés *partagé par une croix*

Digitized by Google

deux dauphins et six fleurs de lys ; ℞. des fleurs de lys sans nombre. Légende gothique très fruste indéchiffrable. Attribué à Charles V. C'est évidemment un jeton du XIVe siècle.

Notice sur la manière de cultiver la vigne dans la ci-devant Bourgogne, 16 avril 1818, *Journal des Deux-Sèvres*, 1819.

Notice avec portrait dans l'*Histoire de Niort* de Briquet.

Autre notice biographique par M. G. Laurence, Niort, L. Favre, 1882, in-8°.

MARIN (Pierre-Claude-Pascal), ex-curé de Gript, secrétaire de la mairie, m. r. 1er mai 1806.

A publié une notice intéressante sur la ville de Niort dans les annuaires du département des Deux-Sèvres de 1820 à 1828.

Note sur la charte d'Aliénor, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, nos 26, 27, 28.

MARTIN jeune (Jean-Paul), arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, élu secrétaire-adjoint et membre de la commission d'examen à la première séance, m. r.

MARTIN aîné (P.-E.), homme de lettres, membre du jury d'instruction criminelle, démissionnaire 30 vendémiaire an XIII.

MASSÉ, secrétaire perpétuel de l'Athénée à Poitiers, a. c. 30 ventôse an XII.

Tableau des arts, des sciences et des belles-lettres en France pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

MAZET (Dom), ex-bénédictin, bibliothécaire de la ville de Poitiers, de l'Athénée de cette ville, a. c. 9 frimaire an X, mort en 1817.

Assiste aux fouilles du dolmen de Limalonges. V *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 20, 22, 23 ; *Cavoleau*, *Jozeau* et *Jouyneau-Desloges*.

Mémoire pour l'histoire de la ville de Niort (1744), *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 58, 60, 61, 62, 63 et 64. Ce mémoire a été publié in-extenso dans la troisième série de nos *Mémoires*, tome III.

Mémoire sur Mellusine, *in* Athénée de Poitiers, an XII, p. 42, etc., etc.

Digitized by Google

MAZURE (François-A.-J.), né à Paris en 1776, professeur de mathématiques à l'école centrale, chef de bureau à l'administration départementale dès l'an VI, prenait en l'an XII le titre de directeur de l'Université pour le département des Deux-Sèvres, inspecteur de l'académie d'Angers à la fin de 1809, inspecteur général des études en 1821 et finalement censeur des journaux, mort en 1828, m. r. par arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, élu secrétaire perpétuel à la première séance, donne sa démission de cette charge le 28 juillet 1806, conserve le titre de m. r. par faveur spéciale lors de son départ pour Angers (séance du 30 décembre 1809), directeur de la section de littérature et beaux-arts en 1807 et 1808, secrétaire adjoint de la Société d'agriculture en l'an IX, secrétaire du collège électoral des Deux-Sèvres en 1815.

LITTÉRATURE.

Stances de Barbe de Verrue, femme de lettre du XIII^e^ siècle (règne de saint Louis), traduites du roman, 9 ventôse an X, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, 54.

Traduction de la vingt-sixième ode de Pétrarque, 14 germinal an X, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, 60.

Epitre à M. Dupin sur le 15 août, 29 thermidor an XI, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 16, *Annuaire* de l'an XIII, 198, tirage in-8°.

Eloge de Boileau-Despréaux, première mention honorable au concours de l'Institut de France en l'an XIII, lu à l'*Athénée*, le 1^er^ pluviôse an XIII. V. *Briquet*; *Journal des Deux-Sèvres*, an XIII, 24 et 56, imprimé, Niort, P. Plisson an XIII, 1805, in-8°, et autre édition chez le même, in-4°.

Traduction du *suave mari magno* liber deux *de natura rerum* de Lucrèce, 28 février 1807.

Eloge de Massillon, 16 janvier 1808.

Etat des lettres au XVIII^e^ siècle, séance publique du 8 mai 1808.

Imitation en vers de la vingt-troisième ode du premier livre d'Horace, 30 mai 1808.

Léonidas aux Thermopyles, pièces de vers, 30 mai 1808.

Epitre en vers, 15 avril 1809.

Digitized by Google

Inès de Castro, poésie imitée de Camoëns, *Journal des Deux-Sèvres*, an IX, 3.

Stances sur la paix, *idem*, an IX, 30.

Jule et clémence, nouvelle des Deux-Sèvres, en quatre livres et en vers (obtient en l'an IX le prix de poésie fondé par Dupin), Niort, P. Plisson, petit in-8°, an IX, et poèmes sur les vertus civiques envoyés au concours de l'an IX, brochure in-4°, P. Plisson, an IX.

Au peuple Français, chant du 1er vendémiaire an IX, 3 pp. in-12, Niort, Elies, s. d., sans la musique due à Madame Varennes.

Ode sur le second mariage de Napoléon, journal *les Affiches d'Angers*, 10 juin 1810.

Discours pour la distribution des prix au lycée d'Angers au nom du Conseil académique en 1810, imprimé.

Eloge de Montaigne, un volume in-8°, Paris, Auguste Mame, 1814, envoi 16 août 1814.

Vie de Voltaire, un volume in-8°, Paris, Emery, 1821.

VARIA.

Mémoire sur l'indigence et la mendicité, 29 germinal an X.

Discours préliminaire qui précède le premier volume des *Mémoires de l'Athénée*, (formation de l'Athénée, etc.), 20 floréal an XII.

Rapport sur une nouvelle forme de carreaux diophlogiques inventés par M. Galland, géomètre à Cherveux, 8 vendémiaire an XIV et 1er mai 1806.

Réponse à d'Orfeuille à propos de sa dissertation sur le *dragon de Niort*, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 26. V. *d'Orfeuille*, *Jouyneau-Desloges* et *La Liborlière*.

Article où il est question de *Ségora*, *idem*, an IX, 56.

Rudiment des petites écoles, imprimé, Angers, 1812, envoi 16 avril 1812, *Journal des Deux-Sèvres*, 1812, 10.

De la représentation nationale et de la souveraineté en Angleterre et en France, suivi de considérations sur la constitution décrétée le 19 mars 1812 par les cortès réunis à Cadix, imprimé deux fois s. n. d'auteur en 1819, 3e édition in-8°, Paris, veuve Agasse, 1821.

Digitized by Google

Histoire de la Révolution de 1688 en Angleterre, 3 volumes in-8°, Paris, 1825.

JOURNAUX.

F. Mazure fonda le *Bulletin du département des Deux-Sèvres* et rédigea ce journal du 1er thermidor an V au 30 nivôse an VI (18 juillet 1797-19 janvier 1798). Cette feuille eut ensuite Guillemeau jeune pour rédacteur-propriétaire et ne tarda pas à tomber.

Il créa enfin le *Journal officiel des Deux-Sèvres* à l'arrivée du préfet Dupin et en fut le rédacteur-propriétaire du 5 vendémiaire an IX (27 septembre 1800) jusqu'au 6 juillet 1806, époque où ce journal semble avoir cessé de paraître. V. *Guillemeau jeune*, *Jacquin*, *Dépierris*, *etc.*

MAZURE (Louis), m. r. par arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, directeur de l'école secondaire communale de Parthenay et m. n. r. en 1808, professeur de deuxième année d'humanités au lycée d'Angers en 1812 et 13, nommé secrétaire de la section de littérature et beaux-arts le 9 vendémiaire an X.

MENOU, ex-oratorien à Thouars, nommé m. n. r. le 9 frimaire an X, refuse pour cause de maladie le 29 et meurt peu après.

Eloge par Richou. V. *Richou*, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 47, p. 273.

MERCIER, homme de lettres, membre de l'Institut à Paris, 9 frimaire an X, a. c.

MILLIN, professeur d'archéologie, membre de l'Institut à Paris, rédacteur du *Magasin encyclopédique des sciences*, a. c. 9 frimaire an X.

MINAULT, professeur de grammaire générale à l'école centrale et à l'école secondaire communale, m. r. 6 février 1808.

Réfutation de quelques paradoxes sur l'analyse grammaticale de la proposition, 30 août 1808.

Quelques remarques générales sur la grammaire, 16 juin 1819.

MOLLES, ministre de l'église consistoriale de Niort, m. r. 16 fructidor an XIII, démissionnaire 30 décembre 1807.

Digitized by Google

Les anciens valaient-ils mieux que les modernes, discours, 16 septembre 1806.

MOLLEVAULT (C.-L.), correspondant de l'Institut à Nancy, a. c. 29 avril 1809.

Lauréat au concours de 1809 pour un poème sur le *Sacrifice de Jephté*, 29 avril 1809, *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1809, n° 20 (romance de la fille de Jephté).

Deuxième édition de la traduction de Salluste, envoi 16 juillet 1810.

La sensitive, conte, 17 août 1810.

Traduction des élégies de Catulle, Paris, F. Louis, 1812, envoi 16 février 1812, *Journal des Deux-Sèvres*, 1812, n° 6. (Elégie 10.)

(Mollevault a aussi traduit Tacite et Virgile.)

Poésies diverses in-12, Paris, Laurent-Beaupré, envoi 16 mai 1814 (recueil contenant entre autres des pièces de vers adressées à l'Athénée de Niort).

La paix, élégie à la duchesse d'Angoulême, envoi 16 mai 1814. (V. *Lécluse* et *Delavault*.)

MOREAU (J.-M.), médecin à Bordeaux, professeur de médecine infantile, de la Société de médecine, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, a. c. 9 frimaire an X.

MOUCHET, ex-oratorien, directeur de l'école secondaire communale à Thouars, m. n. r. 15 novembre 1806, démissionnaire 16 janvier 1809.

OLIVIER, de Bordeaux, peintre décorateur, auteur de plusieurs opéras, a. c. 29 vendémiaire an X.

Envoi d'une pièce de vers, 29 prairial an X.

Envoi du poème *Le baiser* et de diverses poésies fugitives, 21 août 1806

ORFEUILLE (Charles-Louis-Marie, comte d'), auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du Poitou, né à Saint-Maixent en 1756, ex-administrateur du département des Deux-Sèvres, m. n. r. par arrêté préfectoral du 5 vendémiaire an X, régent de quatrième au collège de Thouars en 1810, garde de la porte du roi sous Louis XVIII, chef de bataillon, mort en 1842.

Digitized by Google

Antiquité du goût des Poitevins pour l'étude, 9 brumaire an X.

Hommes et femmes célèbres du Poitou, même séance. (Le supplément à la bibliothèque historique de Dreux du Radier existe en manuscrit à la bibliothèque de la Société de statistique, n° 239 de l'ancien catalogue.)

Histoire littéraire du Poitou, collèges, 19 brumaire an X. V. *Athénée de Poitiers*, 9e séance publique, 13 fructidor an XIII, page 35 du volume.

Lettre confirmant le mémoire de Guillemeau oncle sur la ville détruite de Germond près Champdeniers, 30 brumaire an XII.

Histoire des Taiphales, fondateurs de la ville de Tiffauges en Poitou, 16 germinal an XIII.

Origine des Gaulois et particulièrement des Poitevins, 16 janvier 1806, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, 7, 11, 15, 19 ; *Journal agronomique des Deux-Sèvres*, 1806, 18, 20, 21. V. aussi *idem*, 22, article de Jouyneau-Desloges, *Athénée de Poitiers*, 10e séance publique, 26 août 1806, p. 28.

Sur la cour d'amour établie à Avignon par une Poitevine au XIVe siècle. Extrait de l'*Histoire littéraire du Poitou*, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 24.

Notice sur Jean Arnauldet, auteur du *Lodoiseos* poème latin en l'honneur de Louis XIV, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 48. V. *Frigard*.

Notice sur la famille de Voltaire, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, 25. V. *Jouyneau-Desloges*.

Extrait d'une dissertation sur le dragon de Niort, *Mémoires* de l'Académie celtique, t. VI, 131.

Dissertation sur l'existence des dragons, présentée à l'administration centrale du département des Deux-Sèvres à la séance du 16 fructidor an VI par le citoyen C.-L.-M. d'Orfeuille, brochure in-8°, F. Lainé, Saint-Maixent, an VII, avec deux gravures. V. *F. Mazure*, *Jouyneau-Desloges* et *La Liborlière*.

Notice sur le comte d'Orfeuille par le président Garnier, *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1843, page 321.

Biographie dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

PAILLET DE WARCY, président de l'Athénée de la langue fran-

Digitized by Google

çaise à Paris, directeur du *Journal des arts, des sciences, de littérature et de politique*, a. c. 30 juin 1809.

PALUSTRE (Matthieu), docteur-médecin, m. r. 16 brumaire an XIII, démissionnaire le 30 juin 1810.

Sur l'abus des raisonnements chimiques dans la pratique de la médecine, 16 frimaire an XIII.

Est-ce le même que Palustre du Coteau qui proposa dans la séance du 19 brumaire an X comme sujet de prix : Quel est dans la nation française le moyen d'animer l'esprit de bienfaisance ? Cette question fut rejetée.

Aperçu médical sur la fièvre présenté et soutenu à l'école de médecine de Paris le 8 prairial an XI, in-8°, Paris, an XI.

PARNY (Evariste), membre de l'Institut, le Tibulle français, à Paris, 29 nivôse an X, a. c., mort en 1814.

PERVINQUIÈRE, docteur-médecin à Niort, nommé m. r. 7 août 1806, refuse.

PEUX (F.-L.-Auguste), de Niort, directeur de l'école secondaire, m. r. élu dans la première séance, démissionnaire 30 janvier 1808, nommé principal du collège de Niort en septembre 1814.

Numa Pompilius, scène lyrique, 29 frimaire an X, imprimé sous ce titre *Numa*, mélodrame en un acte par Auguste Peu (*sic*), Niort, E. Dépierris, in-8°.

Mémoire sur les sépultures, 9 nivôse an X.

Rosine et Victor, héroïde en vers, imitée de Vincent (de Saint-Maixent), 9 pluviôse an X.

Projet de mélodrame en cinq actes, 14 messidor an X.

Analyse d'un ballet (Mars et Vénus), 30 ventôse an XII.

La naissance de Vénus, poème en prose, 14 floréal an XII.

Ode sur la navigation de la Sèvre, 30 germinal an XIII, *Journal des Deux-Sèvres*, an XI, n° 20, publiée chez Dépierris aîné, an XI.

Arouf et Misaure, pantomime dialoguée en trois actes, jouée à Niort par les élèves de M. Peux le jour de la distribution des prix, 2 brumaire an XIV.

Discours en vers sur l'importance des vertus civiques par Peux, surveillant au pensionnat de l'école centrale, envoyé au

Digitized by Google

concours départemental de l'an IX, publié chez P. Plisson, à Niort, brochure in-4°, an IX, avec les autres poèmes envoyés à ce concours sous ce titre : *Poèmes sur les vertus civiques, etc.*

Chansons par Emile Bernard-Chambinière, F.-E. Dépierris, Dubois, A. Peu (*sic*), musique de Langlet, Niort, E. Dépierris, an X, in-8°.

Ode sur le baptême du duc de Bordeaux, par F.-L.-A. Peu (*sic*), officier de l'Université, etc., Dijon, Noellat, 1821.

PEYRONNIE (DE LA), médecin à Montpellier, a. c. 16 juin 1809.

Essai sur les hydropisies, envoi 17 septembre 1810, imprimé.

PIET-CHAMBELLE, de Niort, auteur de plusieurs ouvrages agréables (*sic*), secrétaire adjoint de la Société d'agriculture en l'an X, secrétaire général du département des Deux-Sèvres et rédacteur des *Affiches patriotiques*, 1791, commissaire ordonnateur à l'armée du Nord et à l'armée de l'Ouest, intendant des quatre Marches, commissaire des guerres en Espagne, mort intendant militaire à Poitiers, en 1819, prenait le titre de sous-inspecteur aux revues de la grande armée lorsqu'il fut nommé a. c. le 29 nivôse an X.

Ode à la gloire des armées françaises, 16 novembre 1806.

Biographie dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

POYFERRÉ DE CÈRE (baron), préfet des Deux-Sèvres, m. r. 7 juillet 1817.

PRÉVOST D'YRAY (LE), censeur au lycée impérial, auteur de plusieurs opéras et poésies fugitives, à Paris, a. c. dès le commencement de l'an X, inspecteur général de l'Université, 1809.

Hymne aux Grâces, séance publique, 8 mai 1808.

Le demi-deuil, pièce de vers, *idem*.

La Vendée, poème en six chants, dédié à l'armée française, libératrice de l'Espagne, par M. le vicomte Le Prévost d'Iray, in-8°, Paris, Arthus Bertrand, 1824.

Assiste à une séance de l'Athénée, le 15 avril 1809.

PRONY, membre de l'Institut à Paris, 29 nivôse an X, a. c.

RAMBERT (Charles), de Bressuire, ex-professeur de physique à

Digitized by Google

l'académie de Turin, a c. de l'académie impériale des sciences de l'Ain ; m. n. r., 16 mai 1812, m. r. en 1814.

Mémoire sur la cause des orages et sur les moyens de les prévenir, 16 mai 1812.

Sur la nécessité de la méthode pour réussir dans les sciences, 16 juillet 1812.

Observations sur les variations barométriques, *idem*.

De l'utilité du fluide galvanique dans l'art de guérir, 16 février 1813.

Supplément au mémoire sur la cause des orages et sur les moyens de les prévenir, 15 janvier 1814.

REGNAULT (Jean-Baptiste-Etienne-Benoit-Olive), né à Niort le 1er octobre 1759, médecin-consultant du roi (Louis XVIII), médecin en chef de la garde royale, etc., fondateur du *Journal universel des sciences médicales* en 1816, a. c. 16 mars 1816. Envoi du premier numéro du *Journal universel des sciences médicales*, 16 mars 1816 ; l'envoi continue régulièrement ensuite.

Considérations sur l'état de la médecine en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Paris, 1819, envoi 16 juin 1819, imprimé.

Mémoire sur les altérations et l'influence du foie dans plusieurs maladies et sur les moyens curatifs qu'elles réclament, imprimé, Paris, 1820, envoi 16 août 1820.

Notice chronologique sur J.-N. Hallé, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut, imprimé vers 1822.

(V. pour ses autres ouvrages la biographie par Briquet, dans l'*Histoire de Niort*, qui nous apprend qu'il existe un portrait de Regnaud, et celle de Lastic Saint-Jal dans son *Histoire littéraire du Poitou*.)

REDON, conseiller d'Etat à vie, à Paris, président du collège électoral, a. c. 16 septembre 1806.

REVOLAT (E.-B.), ancien médecin principal des armées, a. c., 1821.

Eloge historique de J.-M. Cailleau, docteur-médecin à Bordeaux, imprimé, envoi 16 juin 1821.

Digitized by Google

RICHOU (Louis-Joseph), maire de Thouars, avocat, ex-législateur, m. n. r., élu le 29 vendémiaire an X, démissionnaire le 31 décembre 1808.

Envoi de l'éloge historique de Menou, ex-oratorien, m. n. r. à Thouars, mort peu après sa nomination, 19 nivôse an X.

Le printemps, poème, traduction du baron de Kleist, 14 vendémiaire an XI.

Notice sur Pfeffel, le La Fontaine de l'Allemagne, et traduction de plusieurs de ses fables, 16 vendémiaire an XIII, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, 65 ; an XI, 166 ; an XIII, 56.

Le vieux bourdon, fable allégorique en vers, 30 germinal an XIII.

Notices biographiques dans l'*Histoire de Niort* de Briquet et dans l'*Histoire littéraire* de Lastic Saint-Jal.

V. *Journal des Deux-Sèvres*, an XII, n° 22, et *Jouyneau-Desloges*.

ROBIN, maitre ès arts, directeur du pensionnat de l'école secondaire communale, m. r. 9 février 1806 ; m. n. r. (à Celles), 1817.

Plan d'éducation suivi dans son pensionnat, 20 mars 1806.

Ardentissima Galliæ vota, ode latine, 16 avril 1817.

ROSNY (Joseph DE), de Valenciennes, rédacteur du *Journal central de médecine* et du *Journal central des Académies et Sociétés savantes*, a. c. 30 mars 1810.

Envoi de ce journal, 16 juillet 1810.

Notice historique sur Arnaud, abbé de Citeaux, 17 décembre 1810.

Eloge de J.-P. Claris de Florian, 16 janvier 1813.

A rendu compte des travaux de l'Athénée dans le *Journal des Académies et Sociétés savantes*.

ROUX (Charles-Frédéric), médecin à Metz, auteur d'un traité sur la fièvre jaune observée à Saint-Domingue, etc., a. c. 28 mai 1806.

Analyse et synthèse appliquées à l'enseignement médical, envoi 16 septembre 1806, imprimé.

Sans doute le même que Roux, médecin militaire à Pise, auteur de plusieurs traités de médecine, aussi a. c.

SAINT-URSIN (Marie DE), rédacteur de la *Gazette de Santé* à Paris, médecin en chef des armées, a. c. 16 avril 1807.

Digitized by Google

SAVIGNAC DES ROCHES, a. c. 14 prairial an XI, nommé m. r., 28 juin 1806, refuse.

SÉRAUD, premier commis de la direction des droits réunis, auteur de plusieurs ouvrages sur la grammaire française ; m. r. 15 décembre 1807, démissionnaire 17 décembre 1810.

SEVRET (P.), commissaire des guerres à Niort, m. r. 14 prairial an XI, puis a. c., mort en 1808, secrétaire-adjoint en l'an XII.

Notice biographique sur le général de brigade Lecomte, mort au champ d'honneur, 29 thermidor an XI.

Hymne à la gloire du général Marceau (son ami) dans le genre d'Ossian, 30 vendémiaire an XIII, imprimé à Niort chez Plisson, 1805, in-8°.

Extrait de son ouvrage sur l'Art de se nourrir, 30 germinal an XIII (arts alimentaires).

Communication sur quelques anciennes éditions publiées par des imprimeurs de Niort, 3 avril 1806.

Notice biographique par Jozeau. V. *Jozeau* et *Briquet*.

SICARD, instituteur des sourds-muets, membre de l'Institut à Paris, a. c. 30 messidor an XII.

TOURNON, docteur en médecine, membre du lycée de Toulouse, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, a. c. 9 frimaire an X.

Discours à l'ouverture du cours de matière médicale à la faculté de Toulouse, envoi 30 novembre 1808, imprimé.

TRAVERSAY (A. DE), homme de lettres, auteur de plusieurs romans, à Paris, a. c. dès le commencement de l'an X, sous-préfet à la Rochelle en 1801.

Sara Bischof ou la jeune fille ermite de Massachussets, anecdote, 6 mars 1806, *Journal des Deux-Sèvres*, 1806, n° 36.

Description du cœur d'une coquette, traduit de l'italien de Pignotti, 6 mars 1806.

TRETON-DUMOUSSEAU, ingénieur en chef du département en l'an XIII, directeur de la section des sciences physiques et mathématiques du 16 mai 1808 à la fin de 1809 ; m. r. 28 juin 1806.

Digitized by Google

Nécessité de répandre l'instruction dans les campagnes, 15 novembre 1806.

Plan détaillé, coupe et élévation sur les quatre points cardinaux des trois grandes pyramides d'Egypte, destination et état actuel de ces monuments d'après les anciens et les modernes et surtout d'après les modèles rapportés par les savants de l'expédition d'Egypte, 30 mars 1808.

TUFFET, directeur des contributions directes, encore m. r. en 1843.

VALADE, chef de bureau à la préfecture (comptabilité), m. r. arrêté préfectoral du 25 vendémiaire an X.

Institution des asiles, 19 brumaire an X.

Voyage, en vers et en prose, adressé à Madame de Courval, 9 nivôse an X.

Epître à mon ami, 9 ventôse an X, *Journal des Deux-Sèvres*, an X, n° 52.

Fragments d'un poème sur la religion, 14 messidor an X.

VINCENT (J.), de Saint-Maixent, auteur d'une arithmétique imprimée à Niort, chez E. Dépierris aîné, en l'an X, in-8°; avocat à l'Ile de France et naturaliste, m. n. r. dès le commencement de l'an X, puis a. c.

Etude grammaticale sur les interjections, 9 frimaire an X.

Rosine et Victor, héroïde en vers latins, 9 pluviôse an X.

Ode latine à Bonaparte, 9 ventôse et 14 germinal an X.

De victoriis Moravia et Prussia relatis, ode, 16 février 1809.

Ode latine, 1er avril 1809.

Observations sur un passage des antiquités botaniques du docteur Sprengel dans lequel cet auteur dit que la plante qui produit les Mirobolans est appelé Moriga dans l'Inde, 16 avril 1817.

VINCENT-MOLINIÈRE, de Saint-Maixent, avocat, m. r., 28 juin 1806.

Avantages du goût et de la culture des beaux-arts, 29 novembre 1806.

Digitized by Google

LES DEUX PREMIÈRES REVUES NIORTAISES.

I. — La Revue des Deux-Sèvres (août 1826).

La première Revue fondée à Niort date de 1826, elle a pour titre :

Revue des Deux-Sèvres et des départements voisins, journal de littérature, d'agriculture, de sciences physiques et naturelles ; nouvelles du commerce, de l'industrie et des arts ; feuilleton d'annonces.

Le siège de la rédaction était à Niort où la *Revue* avait pour imprimeur A.-P. Morisset. On s'adressait pour les abonnements et les annonces à Niort, chez Robin, rue Royale, et chez Morisset, imprimeur du Roi et de la préfecture, dont les noms figurent seuls sur le recto de la couverture ; à Parthenay, chez Massée ; à Saint-Maixent, chez Laîné ; à Bressuire, chez Chaillou ; à Melle, chez Emont ; à Bourbon, chez Allut ; à Fontenay, chez Habert et chez Petitot ; à Poitiers, chez Barbier, chez Catineau et chez Doussin-Delys ; à Châtellerault, chez Fruchard ; à Paris, chez Ponthieu, au Palais-Royal, etc., etc.

La *Revue des Deux-Sèvres* paraissait à Niort le *jeudi* de chaque semaine, l'abonnement annuel était de 25 fr., chaque numéro se vendait à part 75 c. et formait un cahier de 20 pp. in-8° *y compris la couverture (sic)* de couleur gris rose. (Aucun article n'est signé.)

La *Revue* était divisée en plusieurs parties :

Bulletin de tous les ouvrages nouveaux.

Agriculture, sciences physiques et naturelles, principalement dans leurs rapports avec les départements du Poitou et de la Saintonge.

Nouvelles non politiques, on se propose de faire connaître uniquement tous les traits qui honorent l'humanité.

Digitized by Google

Mélanges : poésies, procès célèbres, voyages, hommes illustres, événements historiques du Poitou.

Avis et annonces. Bourse de Paris, mercuriales des marchés de Bordeaux, de la Rochelle, de Marans et de Niort.

Ce premier essai de Revue locale ne fut pas heureux ; le journal n'eut que deux numéros. Ils sont du *3 et du 10 août 1826*. Chacun d'eux a une pagination spéciale.

Les ouvrages dont on rend compte dans le premier sont :

Les Grecs, par Mme de Redern, in-8°, poème épique.

De la vaccine et de ses heureux résultats, par Brunet, Doussin-Dubreuil et Charmont, in-8°, Roret, Delaunay.

Et dans le second :

Souvenirs de la Grèce en 1825, par H. Lauvergne, in-8°, Ponthieu.

La lyre brisée, dithyrambe, par M. Agoub, in-8°, Ponthieu.

Mathilde ou les Anglais en Italie, par lord Normanby.

L'agriculture est représentée dans les deux numéros par un long article sur les *charrues employées dans les Deux-Sèvres*, et sur la charrue perfectionnée de Guillaume qui figure au *musée d'instruments agricoles* que la Société d'agriculture des Deux-Sèvres a ouvert depuis le 3 août 1826, le jeudi de chaque semaine, de 10 h. à 2 h., *rue du Trianon, 602 (sic)*. On trouve dans le numéro 2 quelques notions sur la lithographie extraites de la *Revue britannique*, et dans le numéro 1, une pièce de vers : *Le renégat*, par M. R. D. G.

Les *Nouvelles* offrent plus d'intérêt :

Dans le numéro du 3 août, on voit que l'enseignement de la *physique* vient d'être *inauguré au collège de Niort*,

Une nouvelle administration municipale, avec M. de la Roulière pour maire, a été installée le 24 juillet 1826.

Décès de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, natif des Deux-Sèvres (11 juillet 1826).

Le numéro du 10 août rend compte du legs que M. Guil-

Digitized by Google

lemeau, médecin militaire, a fait à la ville de Niort, de sa bibliothèque composée de près de trois mille volumes. Le docteur Guillemeau, son neveu, bibliothécaire municipal, a fait ériger dans la salle de lecture un petit monument *décoré avec goût par Bernard d'Agescy*, en souvenir du donateur.

Il y est encore fait mention de l'exposition des nouveaux tableaux de Bernard d'Agescy — dans sa maison de la rue des Douves, — annoncée par le *Journal des Deux-Sèvres*. L'un d'eux représente *saint Maixent en prières devant une croix rustique*, l'autre, l'*Assomption de la Vierge*. Dans ce dernier, le principal personnage est soutenu au-dessus d'un tombeau par deux anges dont l'un a les traits d'un enfant, l'autre ceux d'un adolescent.

Tels sont les renseignements bibliographiques que nous avons pu recueillir sur la première *Revue* niortaise. Nous avons pensé que le moment était venu de tirer de l'oubli la tentative de 1826 (1), et il nous paraissait difficile de parler de la *Revue de l'Ouest*, qui devait être transférée à Niort en 1833, sans rappeler l'apparition, si éphémère qu'elle fut, d'une *Revue* antérieure.

II. — *La Revue de l'Ouest (1833-36.)*

La *Revue de l'Ouest* fut fondée à Nantes où elle eût Emile Souvestre pour rédacteur et Mellinet pour imprimeur, le premier numéro est de septembre 1831. (Renseignement communiqué par M. A. Richard.)

Le numéro d'avril 1832 parut à Bourbon-Vendée chez la veuve Allut, imprimeur de la préfecture, et la direction passa au chef-lieu du département de la Vendée.

La *Revue* transférée à Bourbon, s'annonçait comme la réunion de la *Revue vendéenne*, de la *Revue de l'Ouest de Nantes* et du *Lycée armoricain*, enfin les collaborateurs

(1) **M. J. Richard** n'a consacré que quelques lignes à la *Revue des Deux-Sèvres. (Hist. de l'administration supérieure du dép. des D.-S.*, t. III, 339.)

Digitized by Google

de l'ancien *Messager du Poitou* s'y étaient aussi joints. (V. *Revue vendéenne* de 1832, p. 60). Elle conserva le format in-8° de la *Revue vendéenne* qui paraissait avant elle chez la veuve Allut, et c'est pourquoi l'on trouve parfois encore, dans quelques bibliothèques, la *Revue de l'Ouest* de 1832 faisant suite à la *Revue vendénne*.

La *Revue de l'Ouest* de Bourbon-Vendée avait une couverture *gris-rose*, tout à fait analogue à celle de l'ancienne *Revue des Deux-Sèvres* de 1826, on lisait sur cette couverture la liste des collaborateurs. Elle formait une brochure de 48 pages, était et continua d'être *mensuelle* jusqu'à sa disparition, le prix s'élevait à quinze francs par an. On s'abonnait à Nantes, chez Sebire; à Niort, chez Robin ; à Poitiers, chez Saurin ; à Paris, chez Treuttel et Wurtz et chez Lance.

Il y eut neuf livraisons à Bourbon-Vendée, chez la veuve Allut, d'avril à décembre 1832.

M. H. de Sainte-Hermine nous apprend qu'une réunion particulière pour s'occuper de littérature se formait alors à Niort entre jeunes gens (1). Nous ne savons si elle a quelque rapport avec une dernière translation de la *Revue de l'Ouest* l'année suivante.

A partir de janvier 1833, la direction et l'impression de la *Revue de l'Ouest* passent à Niort chez Robin (2), la couverture de rose devient jaune, la liste des collaborateurs disparaît, enfin pour les nouveaux souscripteurs, l'abonnement est porté à dix-huit francs. Une table constitue une heureuse innovation pour 1833 (3), à laquelle

(1) H. de Sainte-Hermine. *Etat des sciences, des arts et des lettres dans les départements de l'Ouest. Revue de l'Ouest* (mensuelle). Bourbon-Vendée, septembre 1832, 201.

(2) M. H. de Sainte-Hermine, ancien collaborateur de la *Revue de l'Ouest* ne fut pas étranger à cette dernière translation.

(3) 1er juin 1833. Passage à Niort de M. Ludovic Vitet, inspecteur général des monuments historiques, venant de Poitiers et allant à Saintes. Il émet le vœu de voir conserver le temple Saint-Jean de Poitiers et le château de Niort. Il avait visité dans les Deux-Sèvres Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Généroux et le champ de bataille de Moncontour.

Digitized by Google

il est regrettable qu'on ait dérogé l'année suivante (1).

En 1835, la *Revue de l'Ouest* change de forme et est remplacée par un journal politique et *littéraire*, du même nom, dont le premier numéro est du 1er février 1835, et qui a continué, sans jamais l'interrompre, sa publication jusqu'à aujourd'hui (1889).

L'ancienne *Revue* purement littéraire reparaît dès le commencement de 1836, toujours chez le même Robin, avec ses anciens collaborateurs qu'avaient conservés le journal politique et *littéraire* de 1835.

Un nouveau nom s'impose à cette *Revue* dont l'ancien titre a été pris par le journal politique, c'est maintenant la *Revue littéraire de l'Ouest*. Cette *Revue littéraire* conserve son ancien aspect, on trouve à la fin de 1836 une table pour ladite année pendant laquelle nous allons assister à un véritable dédoublement de cette publication mensuelle.

Les statuts de la *Société de statistique* ayant été approuvés par décision ministérielle du 20 juin 1836, ses membres avaient tenu leur première séance le 5 juillet suivant. La nouvelle Société encore trop pauvre pour éditer à ses frais des *Mémoires* ou même des *Bulletins* périodiques, s'entendit avec l'un des associés qui n'était autre que M. Robin, et l'on vit bientôt paraître concurremment avec l'ancienne *Revue* jadis importée du chef-lieu de la Vendée, une autre *Revue littéraire de l'Ouest, d'un plus grand format,* portant en sous-titre, *journal des travaux de la Société de statistique des Deux-Sèvres* qui fut pendant les deux années académiques 1836-37 et 1837-38 l'organe *officiel* de cette Société pourvue enfin d'une publicité spéciale à partir de l'année académique 1838-39.

La *Revue littéraire de l'Ouest, journal des travaux de la Société de statistique des Deux-Sèvres* cessa donc de paraître à la fin de l'année académique 1837-38, et ce fut la

(1) Séjour de Jules Sandeau à Niort (sans doute le premier) pendan l'hiver 1833-34.

Digitized by Google

fin *ultime* de la *Revue* romantique ballottée de Bretagne en Vendée et de la Vendée dans les Deux-Sèvres. Moins favorisée, la *Revue littéraire de l'Ouest* véritable et sans *sous-titre*, rétablie en 1836, avait disparu avec ladite année.

La *Revue littéraire de l'Ouest, journal des travaux de la Société de statistique*, pouvait expliquer son *titre* et son *sous-titre* par l'admission des travaux de plusieurs des anciens collaborateurs de la *Revue* concurremment avec ceux des membres de la Société nouvelle. Nous avons cru devoir les indiquer tous ensemble lorsque nous avons dressé les *tables* des publications de cette Société. Il restait à étudier l'œuvre plus spéciale des collaborateurs de la *Revue de l'Ouest* sous ses différentes formes et sous ses différents noms depuis qu'elle se fit poitevine en se transportant de Nantes à Bourbon jusqu'à sa disparition à la fin de 1836. C'est ce travail que nous offrons aujourd'hui en renvoyant à nos premières *tables*, pour celles de leurs publications qui ont paru dans la *Revue littéraire de l'Ouest* portant le sous-titre de *journal des travaux de la Société de statistique des Deux-Sèvres*.

Pour ne rien omettre, nous avons même dû comprendre dans cette seconde étude les œuvres *littéraires* qui ont figuré dans la *Revue de l'Ouest politique et littéraire* de 1835.

Dans notre pénible labeur, nous avons été surtout guidés par un sentiment de reconnaissance envers les anciens collaborateurs de la *Revue de l'Ouest*, plusieurs d'entre eux passèrent à la Société de statistique, encouragèrent ses débuts et moururent dans ses rangs, tandis que l'éditeur offrait généreusement une seconde édition de sa *Revue* pour les travaux de l'association naissante, l'aidait à se faire connaître et à recruter des adhérents dans le temps difficile de sa fondation. Grâce à lui, la Société de statistique eut dès lors une publication sérieuse qui manqua toujours à sa sœur aînée l'*Athénée* et dont l'absence contribua sans nul doute à sa dissolution. La *Revue de l'Ouest*

Digitized by Google

se lie donc intimement à l'histoire de nos origines, et le mouvement des esprits qu'elle créa exerça une heureuse influence sur les premiers essais de nos membres fondateurs. Nous lui devions un souvenir. (1)

(1) Les détails très circonstanciés dans lesquels nous sommes entrés sur les diverses formes de la *Revue de l'Ouest*, ont eu pour but de rectifier les erreurs involontaires où nous sommes tombé dans l'introduction aux tables des publications de la Société de statistique. L. D.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA "REVUE DE L'OUEST"

AIMÉ.

Arthur mourant, poésie, 1835, 327.

ALLAS (J. D').

Les sorciers de la Saintonge, 1835, 140.

AMI DE LA CHARTE DE NANTES (Journal).

La *Revue de l'Ouest* en 1833-1834, 1.

ANDRÉ, membre de la Société des Antiquaires de France.

Un monastère au VI^e^ siècle ou les religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, 1833, 49.

Sur la chute de la domination des Wisigoths en Aquitaine, 1833, 365.

Invasion des Arabes en Poitou, 1834, 311.

ANONYMES.

La fontaine de Saint-Julien de Vouvantes, 1832, 109.

Du projet de chemin de fer de Nantes à Orléans, 1832, 169.

La baigneuse, poésie, 1832, 194.

Des obstacles qui rencontre la propagation de l'enseignement mutuel dans l'Ouest, etc., 1832, 294.

Des routes dans l'Ouest, 1832, 295.

Les chemins du Bocage, les landes, la forêt de Grala, 1833, 9.

La montagne des Alouettes, 1833, 119.

Doctrines de l'église catholique française, 1833, 158.

Digitized by Google

Le temple de Saint-Jean de Poitiers, 1833, 203 (dans les *mélanges*).

Origine des habitants du Marais, 1833, 237.

Note sur le préfet Léon Thiessé (*mélanges*), 1833, 263.

Bourbon-Vendée en 1833, 1833, 291.

Fragments pittoresques sur la Vendée. L'ermitage, l'ormeau des Enfrains, 1833, 326.

Recherches sur des moyens employés par d'anciens peuples pour soulever et transporter les monuments connus sous le nom de dolmens ou pierres levées qui se trouvent dans l'Ouest, avec planches, 1833, 333.

La duchesse de Berry dans la Vendée, 1833, 353.

Un possédé en 1828, 1833, 377.

Histoire de la congrégation des Filles de la sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 1833, 397.

Etude sur la Vendée. Origine du nom de Chouan, 1833, 408.

Correspondance entre le directoire des Deux-Sèvres et les Amis de la constitution de Nantes à l'occasion de la fuite et de l'arrestation de Louis XVI, 1834, 41.

Les requins, 1834, 67.

A madame..., poésie, 1834, 71 *bis*.

Etudes statistique sur l'Ouest, département de la Vendée, 1834, 75.

M. de Fontanes, 1834, 111.

M. de Châteaubriand Extrait de la *Revue Britannique*, 1834, 147.

Une visite à la tour de Cordouan, 1834, 164.

Origine de la guerre de la Vendée. (Extrait du mémoire sur la guerre civile de la Vendée par une ancien militaire), 1834, 179.

Pêche de la morue, 1834, 202.

Mineurs ensevelis dans la mine de Montrelais, 1834, 237.

Napoléon et le paysan de la Sèvre, 1834, 254.

Les blasés, 1834, 343.

Une aventure de négrier, 1834, 394.

Etudes sur l'Ouest. La Gâtine. (Extrait en partie du mémoire adressé en 1821 par Dupin à la Société des Antiquaires de France), 1835, 14.

L'enfance et le tombeau de Châteaubriand. (Extrait de la *Revue de Paris* et de la *Revue Européenne*), 1835, 21.

Digitized by Google

Il fallait qu'il fût négrier, signé : un aspirant, 1835, 47.

Etudes sur l'Ouest. Bacheleries Poitevines. (Extrait du mémoire de Dupin à la Société des Antiquaires de France), 1835, 54.

Bancs coquilliers d'huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm, 1835, 55.

Un épisode de guerre civile. (Extrait du *Journal du Commerce*), 1835, 102.

Souvenirs de Rochefort. Un galérien du bagne, signé : D. S., 1835, 150.

Une visite à M. de Châteaubriand. (Extrait de la *Revue Britannique*), 1835, 159.

Congrès musical à Niort, 1835, 161.

Une des misères de la vie provinciale, 1835, 198.

Aventures de voyage, la tanière du loup. (Extrait du *Courrier des Théâtres*), 1835, 199.

Du caractère de la civilisation de notre époque, 1835, 221.

A Elise Moreau, poésie, 1835, 222.

Une veille de noces, 1836, 9.

Le journaliste du département, 1836, 341.

Sur la mort de Mademoiselle V., pianiste, par une élève du pensionnat Lecoq, 1836, 335.

ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Barnabé Brisson par Nicias Gaillard, avocat général à Poitiers. Compte-rendu anonyme, 1835, 27, 37.

M. Foucart. Une visite au château de Blois en 1834, 1835, 132.

Circulaire aux préfets, 1835, 157.

Création du musée des antiquaires de l'Ouest, 1835, 162.

APPERT.

L'incendiaire par dévouement d'amour, 1834, 195.

ARMAND.

L'ermitage de Kermelo, septembre 1832, 211.

AUBER (Abbé).

Des manuscrits avant la découverte de l'imprimerie, 1836, 112. (Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Poitiers et du grand séminaire, etc.)

B.

Lettre sur la nécessité et les moyens de créer des Comices agri-

Digitized by Google

coles dans les départements de l'Ouest, septembre 1832, 230.

B. (J.).

Ma pauvre petite hirondelle, poésie, 1834, 171.

BETHUYS (C.).

Nouvelle sablaise. Une petite ville, 1834, 381.

La prière, poésie, 1835, 84.

Marguerite la folle. Légende poitevine, 1835, 149,

Mariage à la mode, 1835, 294.

Légende sablaise, 1835, 326.

Méridionales par M. A. Thévenot (de la Creuse), directeur de la poste aux Sables, poésies. Article critique, 1835, 343.

Le salon et la campagne l'été, 1836, 74.

Amour et patrie, 1836, 218.

A M. Edouard Turquety, poésie, 1836, 470.

BOUCHER DE PERTHES.

Un naufrage sur les côtes de l'Océan. (Extrait de la *France littéraire*), 1835, 101.

BOULAY-PATY (Evariste), de Donges près Paimbœuf, bibliothécaire au Palais-Royal.

La vieillesse et l'enfance, 1832, 228.

Le retour en Bretagne, poésie, 1833, 36.

Le charme, poésie, 1833, 225.

Chant d'amour, 1833, 418.

Elisa Mercœur, poésie, 1835, 7.

BOURGNON DE L'AIRE, conseiller à la cour royale de Poitiers.

Le bois des défûns. Histoire du père Pichard devin du village de Maillé, chronique poitevine, 1832, 92.

Du duel et du suicide, octobre 1832, 245.

Théorie du code pénal par MM. Chauveau et Hélie, compte rendu, 1835, 31.

BOURDON (Isidore).

Cuvier. Sa vie intime, son caractère, sa physionomie. (Extrait du *Dictionnaire de la Conversation*), 1835, 164.

BRETONNIÈRE (LA).

La colombe expédiée de la Rochelle à Béranger, poésie, 1833, 162.

Digitized by Google

Etat de l'instruction primaire dans le ressort du comité de la Rochelle, 1833, (*Mélanges*), 228.

Le bal, poésie, 1834, 105.

Carabosse, nouvelle poitevine. (La scène est à Saint-Maixent), 1834, 325.

La tour de la lanterne, chronique rochelaise, 1624, 1835, 84.

Un bal aux bains de la Rochelle, poésie, 1835, 181.

BUJAULT (Jacques), laboureur à Chaloüe.

Première lettre au rédacteur de la *Revue*, Chalouë, 6 novembre 1829, 1835, 78.

A ses amis cultivateurs, laboureurs et gens de campagne, 1835, 231.

C***

La ferme modèle de Grandjouan, 1834, 215.

CERNART (Elisabeth).

A l'ombre d'Elisa Mercœur, poésie, 1835, 175.

CHABOT DE BOUIN.

Souvenirs de 1822 sur la conspiration Berton. François Jaglin, 1833, 102.

Adrienne, nouvelle, 1833, 140.

Légende poitevine. La chasse-galerie, 1833, 213.

L'amour en prison, chronique niortaise, 1833, 279.

Le baptême d'un juif (xvi^e^ siècle), extrait d'Elie Tobias, 1834, 54.

Etudes historiques et religieuses. Notre-Dame de Luçon, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Benoit de Quinçay, 1834, 279.

L'obstacle, simple chronique, 1835, 94.

CHATEAUBRIAND.

Un printemps en Bretagne. (Extrait des *Mémoires*), 1834, 168.

CONGRÈS scientifique de Poitiers, 1834, 242 et 301 (signé J.).

Lettre sur les travaux de la section de littérature, beaux-arts et philologie au congrès de Poitiers, 1834, 375, signée F. Châtelain.

CORBIÈRE (Edouard).

Digitized by Google

Le requin, 1835, 302.
La petite goëlette folle, 1836, 14.

CORILLA.
Adieu ! poésie, 1835, 383.

COURTET DE L'ISLE (V.).
Une aventure, 1836, 424.

CRÉTINEAU JOLY.
Le vatican, 1835, 209.

CROY (Raoul DE).
Excursion sur la Loire, 1835, 197, 246.

DAMINOIS (Adèle).
La famille du marin, 1835, 261.

DROUINEAU (Gustave).
Portrait de Mirabeau, 1833, 33.

DUCREST DE VILLENEUVE (E.).
La guérite du douanier, 1832, 23.
Le tonneau de Malvoisie, chronique bretonne, 1832, 59.
La corvette en partance, 1832, 255.
La qui qu'en grogne, 1832, 319.
Isoline, 1833, 252.
Les contrebandiers, 1834, 96.
Mœurs bretonnes. Le terre neuvat, 1835, 366, 374.
Esquisses bretonnes. La petite et la grande perruque, 1836, 1.
La terre des pleurs, 1836, 68.
Le peuple gnome, 1836, 131.
L'Egyptien, 1836, 163.
Pratulo, 1836, 213.
Les grands jours de Poitiers, 1836, 266.
Le marchand de noix du pardon, 1836, 351.
Contes utiles. Une visite à Bicêtre, 1836, 376.
Le curé de Bréhat, 1836, 407.
Le petit Quiberon, 1836, 473.

DUFILHOL (Louis).
La mariée de Carnoat, chronique bretonne, 1834, 231.

EVEILLARD (E.).
Feunteun ar Saozon, 1836, 172.

Digitized by Google

FONTENELLE DE VAUDORÉ (A.-D. DE LA), conseiller à la cour royale de Poitiers.

Les ladres de Niort, chronique poitevine du xv^e^ siècle, 1832, 5.

Sur la Vendée poétique et pittoresque de Massé Isidore, 1832, 117.

Sur le temple de Montmorillon en Poitou, 1832, 196.

Recherches sur la langue poitevine, 1832, 237.

Nécrologie. Mademoiselle de Lezardière, signé D. L. F., 1835, 358.

G. (Et.).

A Mademoiselle Elise Moreau, poésie, 1835, 357.

G. (J.-A.).

Lettre au conservateur des monuments publics (c'est-à-dire à Ap. Briquet, inspecteur des monuments des Deux-Sèvres, désigné par la Société française pour la conservation des monuments historiques sous la direction de M. de Caumont), publiée dans l'*Indépendant des Deux-Sèvres* et reproduite dans la *Revue de l'Ouest*, au sujet des restaurations malencontreuses faites à l'église de Notre-Dame de Niort, 1835, 44, 45. (Article *Revue des journaux de l'Ouest.*) V. pour la réponse de Briquet, *Bulletin monumental*, t. III, 1837 ; *Congrès de Blois* en 1836, séance du 17 septembre.

GAILLARD (Nicias), avocat à Poitiers, puis avocat général au même lieu.

Paul-Louis Courier, 1832, 70.

GAUTIER.

Religion, croyances, superstitions de la Charente-Inférieure, 1834, 352.

GÉRAUD (Edmond).

Mélusine, poésie, 1836, 138.

GIRAUD (E.), juge.

Le massacre des protestans à la Brossardière. Episode des guerres de religion de 1595, 1835, 165.

GOUT-DESMARTRES (Edouard).

J'ai 20 ans, poésie, 1835, 159.

Digitized by Google

GUÉPIN (Ange), docteur-médecin à Nantes.

Projet d'un chemin de fer de Nantes à Poitiers, 1832, p. 1.

Carrier à Nantes, 1793, 1832, 50.

Considérations sur les canaux projetés dans la Vendée sous l'Empire, 1832, 85.

De l'amélioration physique, morale et intellectuelle de la Vendée et de la Bretagne. Routes en fer et canaux, chemins vicinaux, colonies agricoles, instituteurs primaires, baux à long terme, etc., 1832, 129.

La civilisation de Nantes au xv[e] siècle, 1833, 97.

Lettre sur quelques questions d'économie politique, 1833, 202.

GUÉRINIÈRE (J.).

De la femme, 1836, 84.

GUINÉ (R.).

Saint-Jean d'Orbestier, 1834, 155.

Mœurs Vendéennes. Emmaüs, 1835, 107.

GUYHO (C.).

Spiritualisme et progrès social. Esquisses du temps présent par M. Mazure, professeur de philosophie au collège royal de Poitiers, compte rendu, 1835, 62.

Manuel criminel des juges de paix par M. Duverger, juge d'instruction au tribunal de Niort, 1835, 223.

HABASQUE.

Mœurs bretonnes, 1833, 64.

La bannière de Saint-Hervé, 1833, 125.

JACOB (Eugène-H.).

A Victor Hugo, poésie, 1836, 492.

JANVIER (M[me] Adèle).

Consolation, poésie, 1832, 20.

Stances, 1832, 67.

Le couvent de Jésus-Marie-Joseph de la petite ville de B... en Anjou, 1832, 187.

Soupçon, nouvelle, 1833, 18.

Une île de la Loire, poésie, 1833, 349.

JÉHAN. (L.-F.).

Superstitions bretonnes. La croix rouge. (Extrait du *Journal des Anecdotes*), 1834, 89.

Digitized by Google

Matho la sorcière, histoire vendéenne. (Extrait du *Journal des Anecdotes*), 1835, 30.

JOZEAU (J.).

Rêverie, poésie, 1833, 260.

L. (M^lle^ A.).

Le dernier jour de carnaval, 1836, 28.

L... (A.), de Rochefort.

Souvenirs d'une campagne sur mer, 1836, 99.

Fragments d'un journal de marine, 1836, 243.

Souvenirs d'une campagne sur mer, station de Patras, 1836, 481.

L... (Ch.).

La mort d'un brigand. (Extrait de l'*Ape letteraria de mondo*), 1836, 506.

L... (A. DE).

Pèlerinage à Sainte-Anne, 1835, 70.

Guiscriff, scènes de la Terreur dans une paroisse bretonne, par M. de Carné, in-8°, Dentu, Palais-Royal, compte rendu, 1835, 310.

L... (Marguerite DE).

N'écrivez jamais, histoire d'une grand'mère à sa petite-fille, 1833, 313.

L... (R.-P.).

Portrait. Elle. Août 1833, 297.

LASTIC SAINT-JAL (vicomte DE).

Fragment historique 1369-1414, 1836, 434 (prendre le chemin de Niort).

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1836, 144

LASTIC SAINT-JAL (vicomtesse DE).

Croyances populaires. Marie, (la scène est entre Frontenay-Rohan-Rohan et Niort), 1836, 417.

Le chandelier d'argent, 1836, 321.

LESSON (R.-P.), correspondant de l'Institut.

Bernard Palissy, 1833, 412.

Sur deux monuments celtiques ou gothiques existant à Charrou, 1834, 295.

Digitized by Google

Incendie du vaisseau de 74 canons, *le Régulus*, en 1814, 1835, 5.

LETOURNEUX (H.), de Rennes.

Le jour de l'an, poésie, 1833, 422.

LINIER (Alp.), des Sables.

Le château de Talmont, 1835, 8. (Extrait du *Journal d'anecdotes*.)

LUCAS (Hippolyte).

Les deux lettres, 1832, 18.

La pensée, poésie, 1832, 161.

La morte, nouvelle, 1832, 222.

Le pressentiment, nouvelle, 1833, 175.

Le clou, 1836, 228.

Les deux lettres, 1836, 285.

Madame de Lémery, 1836, 446.

M... (C. DE).

Episode de 1806, 1833, 242.

M... (E. DE).

Ce que j'aime, poésie, 1834, 341.

MARMIER (X.).

Ballade, 1834, 373.

MARTIGNY (DE).

De l'indication des sources intérieures d'eau vive, par l'abbé Paramèle, 1835, 13.

MASSIOU (D.), procureur du roi aux Sables-d'Olonne.

De l'influence des croisades sur l'état social, l'industrie, le commerce, les arts et la civilisation des peuples d'Occident; de la poésie romane en général et des troubadours de la Saintonge en particulier, 1832, 137.

Saint Louis en Saintonge, 1832, 269, 301, 1836, 291

La fosse au moine, tradition saintongeoise, 1833, 7.

Traditions saintongeoises : la guerre aux coqs ; le banquet de la pelote du roi, 1833, 83.

Contes populaires de la Saintonge. Les pierres levées, 1833, 122.

Origine miraculeuse de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, 1833, 205.

Pallade, évêque de Saintes, 1833, 304.

Digitized by Google

La fontaine de Sainte-Eustelle, 1833, 339, 1834, 13.

Le Peux de la Fade, 1833, 403.

Etudes statistiques sur l'Ouest, *le département de la Charente-Inférieure*, 1834, 45. (Perles de la Charente à Saint-Savinien d'après Boulainvillers. *Etat de la France*, V, 429.)

Le capitole de Saintes, 1834, 121.

Une querelle de blason, fragment d'un voyage historique et pittoresque dans la Charente-Inférieure, 1834, 268.

Etudes sur l'Ouest. Esquisse pittoresque du département de la Charente-Inférieure, 1835, 60.

Charlotte de la Trémouille, princesse de Condé, 1835, 109.

Les troubadours saintongeois, 1835, 391, 399.

Un combat en champ clos, 1836, 21.

Le don Quichotte de la féodalité, 1836, 207.

MENAINVILLE (baronne DE).

Hippolyte d'Aragon, baronne d'Albi. Compte rendu anonyme, 1835, 23.

MENAINVILLE (Edmond DE).

Adieu ! poésie, 1834, 406.

MERCŒUR (Elisa).

Pompeia, poésie, 1833, 87.

Rêverie, poésie, 1833, 127.

Le soir, poésie, 1833, 329.

Italie, poésie, 1834, 34.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Société pour la conservation et l'exploration des *monuments historiques de France.* Inspecteurs divisionnaires, 1835, 145. V. *G.* (*J.-A.*).

MOREAU (Elise).

Douleur et souvenir, élégie. (Extrait du *Journal des jeunes personnes*), 1835, 214.

On se souvient de moi, réponse à des vers qu'on m'avait adressés, poésie, 1835, 279.

Fleurs funéraires à Bellini, poésie, 1835, 317.

Consolations à Madame Léon Thiessé sur la mort de son fils, poésie, 1835, 335.

Digitized by Google

Mon ange gardien, poésie, 1836, 169.
Une impression de Jocelyn, poésie, 1836, 276.
Confidences à Mademoiselle Pauline G., poésie, 1836, 396.

NOGENT (S.-J. DE).
Les sires de Thouars, 1834, 260.

P. (C.-D.).
De la chasse aux enfants trouvés, 1836, 401.

PELLETAN (E.).
La Rochelle, Rochefort, Royan, 1836, 458.
Saintes, 1836, 498.

PIET (F.).
L'île de Noirmoutier. Passage du gué ou du gouas du continent dans l'île, avril 1832, 12.
Des dunes sur les côtes de l'ouest de la France et des moyens de consolider celles qui ne sont pas encore fixées, 1833, 269.

R. (A.), de la Rochelle.
L'ange des petits enfants, poésie, 1833, 390.

R. (Hi).
Voyage dans la Vendée. La Pénissière. *Revue de l'Ouest*, 1834, 11e livraison (novembre), p. 356.

RICHELOT (H.).
De l'avenir du monde selon M. de Châteaubriand, 1834, 247.

RICHER (E.).
La religion, 1832, 65.
La rêverie, 1832, 267.
Les landes de l'ouest de la France, 1833, 345.
Le mystère, 1833, 387.

RIVE (Ach. DE LA).
Coralie, nouvelle, 1834, 131.

ROMIEU (A.).
Une noce bretonne, 1834, 30.
Mœurs de l'Ouest. Les luttes, 1834, 290.

SAINTE-BEUVE.
M. de Lamennais, 1834, 211.

Digitized by Google

SAINTE-HERMINE (H. DE).

Sur les terrains communaux et sur l'usage de la vaine pâture, 1832, 41.

De l'influence des guerres d'Angleterre sur la liberté française. (Extrait d'un mémoire inédit couronné en 1830 à l'académie de Bordeaux), 1832, 177.

Publications périodiques, sociétés savantes, musées, établissements scientifiques et littéraires des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère, etc., 1832, 201.

Des grandes villes de l'Ouest. Impôt sur le sel, 1832, 232.

De l'influence de l'instruction sur le perfectionnement moral des populations, 1832, 309.

De la restitution du nom de Napoléon aux villes de Bourbon-Vendée et de Pontivy, 1832, 317.

Impôt sur le sel, 1833, 1.

Une noce dans un village des Deux-Sèvres, 1833, 113.

Un châtelain au xv^e^ siècle, Gille de Retz, seigneur de Tiffauges, 1833, 133.

Les habitants du Marais. Mœurs poitevines, 1833, 169.

Combat entre un dragon ailé et un soldat. (Traduction niortaise) avec planche, 1834, 8.

Etudes sur l'Ouest. La moisson. La fête de la gerbe ou le bourlot, 1834, 187.

Eléments de droit public et administratif, etc., par M. Foucart, professeur à la faculté de Poitiers, 1835, 183.

V. Biographie dans le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau.

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.

Découverte de deux squelettes humains dans les buttes coquillières, 1834, 234, 235. (*Mélanges*).

SAND (Georges).

Les deux amours, poésie, 1834, 206, signée A. D.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE BOURBON-VENDÉE, formée par la fusion de la Chambre littéraire et de l'Athénée, 1835, n° 55,

Digitized by Google

article *Niort*. Société de statistique du département des Deux-Sèvres, premières séances, 1836, 337-358.

SOUVESTRE (Emile).

La politique à l'usage des femmes, 1832, 45.

Comparaison entre les ressources spirituelles et les ressources sanitaires des arrondissements du Finistère, 1832, 197.

Les journalistes en province, 1833, 220.

Sur l'armée et les chemins vicinaux dans l'Ouest, 1833, 301.

Une messe pendant la Révolution, 1835, 16.

Le tueur de chouans, 1835, 124.

SOYER, vicaire général.

Circulaire sur les conscrits réfractaires et déserteurs en 1811, 1834, 85.

T. (E.).

Le lépreux de Fontenay, 1836, 366.

T. (Gustave).

Poésies intimes, 1836, 240.

TAROT (J.-B.).

Du caractère breton, 1832, 153.

TAVARD (E.).

Le peux blanc (Esquisse saintongeoise), 1836, 279.

TEILLEUX (Docteur).

Les rosières de la Mothe-Saint-Héraye, 1836, 385.

THÉVENOT (A.).

Réponse, poésie, 1835, 383.

Stances à de jeunes poètes, poésie, 1836, 35

A Elise Moreau, poésie, 1836, 81.

Achille Allier, poésie, 1836, 238.

Pleurs d'un frère, poésie, 1836, 430.

TONNET (E.).

Miracle de Notre-Dame, 1836, 255.

TONNET (J.), D.-M.-P.

Société de médecine de Niort. Extrait du procès-verbal. De la mitulite ou gastro-entéro-exantématite, résultat de l'ingestion

Digitized by Google

des moules vénéneuses, analyse d'un mémoire lu par le docteur Guillemeau dans la séance du 15 avril 1835, 134.

Notice biographique de Dupuytren prononcée à la Société de médecine de Niort, séance du 15 octobre, 1835, 332.

TURQUETY (E.).

A un oiseau, poésie, 1832, 115.

Le choléra, poésie, 1832, 296.

U*** (Anne-Constance).

Un homme de bien (Sauquet-Javelot). (Extrait du *Journal des femmes*, 1er avril 1835), 1835, 278.

URBAIN (Nestor).

Associations scientifiques dans les départements, 1835, 233, 241.

URSIN.

Sur Mélusine, compte rendu, 1832, 32.

VAN TENAC, de Rochefort.

Economie politique. Enfants trouvés, 1834, 319.

Un miracle au XIXe siècle, 1834, 364.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, 1836, 38.

VÉRUSMOR.

Monument de Karnac, 1834, 63.

La forêt de Brocéliande, 1834, 100.

WALDOR (Mélanie).

La Bretagne, poésie, 1834, 273.

Léo DESAIVRE. Paul FRAPPIER.

Digitized by Google

ADDITIONS ET ERRATA.

1° ALMANACHS.

Un almanach de Niort antérieur de plus d'un siècle au plus ancien de ceux que nous avons signalés, existe dans la riche bibliothèque de M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne.

Il a pour titre : *Almanach pour l'an de grâce 1681 d'Argoli Romain, grand astrologue*, où se void le cours des planètes, le lever et le coucher du soleil, etc.

La liste des noms et demeures de messieurs les juges et officiers du présidial de Poitiers, de messieurs les éleus et de messieurs les juges et officiers du siège royal de Nyort et de messieurs de l'élection.

L'ordre des messagers, la poste de France, etc.

A Poitiers par Amassard, et à Nyort Ph. Bureau, *imprimeur*.

Frontispice en bois représentant l'astrologue dans son cabinet d'étude, assez analogue à celui des almanachs au type d'Argoli, de Poitiers.

Il paraît probable que cet almanach a été continué pendant plusieurs années.

La même collection nous a montré plusieurs almanachs des derniers temps de la monarchie, sans nom d'imprimeur, mais qui paraissent avoir été faits pour Niort, car ils donnent les noms des officiers de ce *seul* siège avec ceux des élus et des juges consuls de cette ville. Cette série est au type des almanachs de *Milan*. Le premier est de 1774, le dernier de 1791.

Titre : *Le vray pescheur fidèle.*

Sous-titre : *Le véritable almanach de Milan.*

Mauvais bois servant de frontispice, représentant un

Digitized by Google

personnage assez indéterminable qui semble être *le pescheur fidèle.*

2° JOURNAUX.

Les journaux disparaissent encore plus vite que les almanachs. Nous avons rencontré chez notre excellent cousin le n° 23, 15 juin 1828, du journal : *Le messager du Poitou*, journal littéraire, scientifique, industriel et commercial des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, paraissant le dimanche. Frontispice représentant Mercure dans les airs, 4 pages in-4°, Niort, *Morisset*, imprimeur du roi et de la préfecture, fabricant de papier, 15 fr. par an, 8 fr. pour six mois. On s'abonnait *uniquement à Poitiers* chez Madame veuve Finaut, successeur de Doussin-Delys, ce qui nous fait croire qu'il ne s'agit ici que d'un journal de Poitiers imprimé à Niort. L'absence de cette feuille dans les dépôts publics et les collections privées de cette ville, en est une autre preuve.

La bibliothèque de Poitiers contenant une collection complète du *premier Echo du peuple*, nous permet de rendre un compte exact de ses curieuses migrations. Ce journal débute chez F.-A. Saurin, *à Poitiers*, le 7 décembre 1831, il passe le 8 mai 1834 chez E. Dépierris *à Niort*, remplacé par son fils Alphée Dépierris le 31 mai 1838. A partir du 13 juillet 1839, ce dernier transporte ses presses *à Poitiers* où l'*Echo* termine la première phase de sa carrière, le 13 décembre 1843. C'était aussi à proprement parler *un journal de Poitiers*, même au temps où il était imprimé à Niort.

La *Chronique des Deux-Sèvres*, in-8°, livraison mensuelle, 1er janvier 1846-15 mars 1848, Reversé, imprimeur, Saint-Maixent, peut être considérée comme une feuille niortaise jusqu'en février 1847 où sa direction jusque-là fixée à Niort passe à Saint-Maixent au bureau de l'imprimeur.

Nous connaissons un prospectus du *Courrier de l'Ouest*,

Digitized by Google

journal quotidien (Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Charente et Charente-Inférieure), Niort imprimerie Desprez, rue Saint-Jean, s. d.; mais nous ne croyons pas que ce journal ait jamais paru.

Des presses de M. L. Favre est encore sortie la *Fraternité*, journal des sociétés de secours mutuels, dirigé par M. Henri Giraud, première livraison mars 1863, dernière octobre 1866, in-8°.

E. Robichon (venu de Parthenay) a imprimé à Niort le *Poitou*, du 11 mars 1874 au 30 mai 1877. Ce journal passe le 2 juin 1877 chez Desprez, et cesse de paraître le 14 février 1883.

Le même Robichon inaugure à Niort la publication du journal *le Conservateur* (trois fois la semaine), le premier août 1877 et la poursuit jusqu'au premier novembre 1882. Ce journal passe ensuite chez Boureau et Gravat, le numéro du 2 février 1883 annonce sa disparition après le numéro suivant (5 février 1883). Il est douteux que ce numéro du 5 février 1883 ait paru.

Concurremment avec le *Conservateur* était publié les mêmes jours, chez Robichon, l'*Indépendant*, journal républicain de l'Ouest dont le premier numéro est du 7 juillet 1881. Cette feuille suit le *Conservateur* chez Boureau et Gravat et y finit avec lui le 2 (ou le 5) février 1883.

Niort-Journal, politique et littéraire, paraissant le dimanche, imprimé à Saint-Maixent chez M. Ch. Reversé, 1er n° 17 juin 1883, 7e et dernier, 29 juillet 1883, hebdomadaire.

Le Petit-Niort, journal républicain quotidien, était imprimé à Poitiers chez A. Marcireau. Son premier numéro est du 14 juillet 1883, le dernier du 27 juillet 1884.

A signaler encore parmi les périodiques niortais ayant cessé de paraître, une revue venue de la Rochelle en 1867 et dont la publication a cessé en 1869. C'est la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, L. Clouzot, éditeur à Niort, Ch. Reversé, imprimeur (Saint-Maixent),

Digitized by Google

première livraison 25 janvier 1867, dernière 25 décembre 1869, mensuelle.

Le *Glaneur commercial et littéraire*, journal d'annonces du département des Deux-Sèvres, in-8°, Niort, Robin, 1831.

L'*Ephémère*, journal du soir. Niort, Desprez, rue Saint-Jean, 40, janvier 1865, un seul numéro de 4 pages in-folio (sorte de gazette privée).

Journal d'un soir, politique, hippo-acrobatique et légendaire. Un seul numéro de 4 pages in-folio, tiré à l'occasion de la représentation équestre donnée par la jeunesse niortaise le 18 janvier 1875, Niort, Robichon.

Journal de l'exposition et du concours régional [de la ville de Niort], in-4°, en-tête représentant la grande porte de l'exposition; E. Robichon, 4, rue Yvers, imprimeur et rédacteur en chef. Paraissait le dimanche et le jeudi, 23 numéros : 14 mai-30 juillet 1882. Voici enfin une dernière découverte :

Le *Feuillet Niortais, ou l'ami des dames et de la gaieté française*, rédigé par une société de facétieux patriotes, prospectus 4 pages petit in-8°. Niort, J.-B. Lefranc-Elies, imprimeur du département des Deux-Sèvres (vers septembre 1791).

On s'abonnait chez Lefranc et chez Dugrit, libraires.

Le *Feuillet* devait paraître tous les dimanches à partir du 1er février de l'an IIIe *de la liberté*, si le nombre des souscripteurs s'élevait alors à 200, et même avant si ce chiffre était atteint; prix : 6 livres pour la ville et 8 livres *pour tout l'univers*. Il devait former une demi-feuille in-8°.

Nous ne pensons pas que le *Feuillet Niortais* ait jamais vu le jour. (Communiqué par M. P. Frappier.)

Aujourd'hui Niort n'a pas moins de six journaux politiques. Ce sont outre la *Revue de l'Ouest* et le *Mémorial des Deux-Sèvres* dont nous avons déjà parlé :

3° L'*Appel au peuple*, bi-hebdomadaire, qui a débuté chez Max Echillet le 4 mars 1886 et est imprimé chez A. Chiron depuis mars 1887.

4° M. A. Chiron imprime en outre l'*Echo des Deux-*

Digitized by Google

Sèvres qui est distribué le dimanche et a commencé à paraître en 1884, le 29 mars.

5° Le *Républicain de l'Ouest* a vu le jour en 1883, le 15 février chez Boureau, rue Yver, dont l'imprimerie est aujourd'hui rue Rochette. Cette feuille paraît trois fois la semaine.

6° Enfin la *Petite Revue des Deux-Sèvres* paraît le dimanche depuis le 5 janvier 1889 chez Gravat-Echillet et Lemercier.

La *Revue poitevine et saintongeaise* naquit à Melle chez M. Ed. Lacuve imprimeur-gérant, le 15 mars 1884 ; à partir du 15 novembre 1884, la livraison (in-8°) qui est toujours restée mensuelle, porte le nom de M. Jos. Berthelé gérant.

Les numéros 46, 47 et 48 ont été imprimés à Niort par A. Chiron. Depuis mars 1888, numéro 49, cette revue emprunte les presses de M. Ch. Reversé à Saint-Maixent, M. Ed. Lacuve à Melle conserve le titre de libraire-éditeur. En réalité la rédaction est depuis longtemps fixée à Niort (1).

(1) Notre intention première n'avait pas été de pousser jusqu'à nos jours cette fastidieuse énumération. Nous ne l'avons complétée que sur le désir qui nous a été manifesté par plusieurs de nos collègues.

Digitized by Google

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

MUSÉE RÉVOLUTIONNAIRE

DE NIORT

Digitized by Google

Digitized by Google

Les origines du Musée et de la Bibliothèque de Niort [1].

La Convention nationale décida, le 24 octobre 1792, qu'il serait procédé dans chaque département à la vente du mobilier des ci-devant maisons royales, religieuses et des émigrés.

Immédiatement le ministre de l'intérieur expliqua, dans diverses circulaires aux administrations départementales comment elles devaient y procéder. Il leur enjoignit tout d'abord de dresser, avant la vente, un scrupuleux inventaire de tout ce qui se trouverait sous les scellés, il leur prescrivit ensuite de faire l'examen et le triage « des tableaux, « dessins, statues, morceaux d'histoire naturelle, pierres « gravées, bijoux de prix ou de goût, livres rares, modèles « de machines ou autres relatifs aux arts ; porcelaines, « tapis, argenterie, en un mot de tout ce qui pouvait, par « sa réunion et sa conservation, entretenir l'amour des « arts et des talents, et devenir, dans des temps plus pai- « sibles, un motif d'émulation pour les citoyens, un appât « pour la curiosité et l'admiration des étrangers, et un « monument glorieux qui attestât à la postérité que le « peuple français en abattant les chefs-d'œuvre de l'ido- « lâtrie, qui lui rappelaient l'image de ses tyrans, avait

(1) Antérieurement à la Révolution, il existait à Niort une bibliothèque fondée par le curé Bion en 1771.

Digitized by Google

« respecté, même au milieu des agitations d'une révolution « sans exemple, tout ce qui perpétuait l'honneur des arts » et des lettres et la gloire d'une nation sensible et « éclairée ».

Tels étaient les termes de l'instruction du ministre.

En un mot, on devait se débarrasser de tous les objets sans valeur artistique, les autres au contraire restaient la propriété du département.

Sans vouloir examiner à quel point cette prise de possession peut équivaloir à un droit de propriété, nous devons reconnaître que par ce fait même les bibliothèques et les musées des départements nouvellement créés se trouvèrent fondés.

En exécution de la loi du mois d'octobre et des instructions ministérielles, l'administration départementale du département des Deux-Sèvres confia à M. Bernard d'Agessy, peintre distingué, un des plus honorables citoyens de la ville de Niort, la mission « de recueillir les « tableaux, statues, vases et tous autres objets concernant « les arts épars dans les communautés, les églises supprimées et les maisons des émigrés ».

Il s'acquitta de cette tâche avec dévouement et activité, il parcourut le département, visita les différents lieux qui lui étaient indiqués, et après avoir discerné avec soin les choses qui devaient être conservées de celles qui ne devaient pas l'être, il fit expédier les premières à Niort.

Revenu de sa mission il présenta un premier rapport à l'administration départementale (1), puis il en rédigea un second qu'il adressa à Paris aux membres de la commission temporaire des arts.

C'est ce rapport que nous avons retrouvé dans des cartons non classés des archives nationales que nous donnons aujourd'hui dans son entier :

(1) Voir Jules Richard, t. 1er, p. 154, et Rapport du peintre Bernard in procès-verbal de l'assemblée du Conseil général du département des Deux-Sèvres, session de 1792, séance du 26 décembre 1792. Niort, Lefranc-Elies, 1793, p. 81

Digitized by Google

« *A LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS.*

—

« CITOYENS,

« Nous vous envoyons l'inventaire des livres, tableaux, sculptures, marbres, instruments de physique et mécanique déposés dans la maison du collège de l'Oratoire du district de Niort, département des Deux-Sèvres.

« Nous aurions désiré vous faire parvenir plus tôt cet envoi, mais le désordre excessif dans lequel se sont trouvés les livres qui ont été transportés pêle-mêle dans des charettes à cause du voisinage de la guerre de la Vendée, et qu'on a été obligé de changer encore de place à la hâte, de la maison des Carmélites et Bénédictines où ils avaient été déposés, pour faire de ces maisons des arsenaux et des logements de troupes, nous ont donné de grandes peines pour rassembler les volumes des mêmes ouvrages ; ces livres ayant été transportés à tant de reprises à la maison de l'Oratoire où ils sont maintenant en ordre, il n'a pas été possible de spécifier à quelle bibliothèque ou à quels particuliers appartenait chaque ouvrage, comme l'indique l'instruction ; du reste nous nous sommes conformé le plus exactement que nous avons pu à tout à ce que vous nous avez prescrit.

« Sans votre lettre d'invitation au district pour dépêcher cet envoi, nous y aurions joint l'inventaire de la bibliothèque de la commune de Niort dont la municipalité nous a chargé depuis longtemps et qui est sur le point d'être terminé, ainsi que le supplément des livres de plusieurs maisons d'émigrés que nous n'avons reçus que dans le mois de frimaire dernier.

« Ayant passé vingt ans tant à Paris qu'en Italie, le département des Deux-Sèvres me chargea, comme artiste, de rassembler les tableaux qui en valaient la peine, malgré tous les soins que j'y ai mis et les fatigues que je me suis

Digitized by Google

donné pour cela, je n'ai pu en sauver autant que je l'aurais désiré, premièrement parce que l'insouciance a fait qu'on a pris ce parti trop tard à cause des ravages qui ont eu lieu dans nos contrées où le système de vandalisme et de destruction était plus grand qu'ailleurs, *joignez à cela la jalousie de plusieurs districts contre le chef-lieu de département qui s'opposaient au rassemblement des objets suivant le décret qui l'ordonnait alors.*

« C'est ce qui fut cause que plus de 40 beaux tableaux qui étaient dans le château des ducs de la Trémoïlle à Thouars furent mis en pièces par les troupes qui s'y logèrent de part et d'autre, avant et après la prise de cette malheureuse ville, parmi lesquels étaient des portraits de Van Dick du plus grand prix, de fort belles statues de marbre y ont été également brisées ainsi que l'orangerie presque aussi belle que celle de Versailles, dont les soldats se sont chauffés pour faire bouillir leurs marmites. La bibliothèque de ce château a été également perdue. Malgré ces pertes en substituant quelques ouvrages de choix à ceux que nous avons doubles ou qui sont à retrancher nous aurions encore une bibliothèque intéressante pour l'instruction et l'étude de la jeunesse qui sous ce rapport est depuis longtemps très négligée, et tous les bons citoyens et les pères de famille attendent avec impatience la formation définitive de cet établissement.

« Projet sur le local du muséum. — Le département des Deux-Sèvres avait choisi la maison de l'Oratoire pour déposer ces objets, l'église était destinée pour en faire la grande salle de la bibliothèque, mais la commission des vivres s'en est emparée pour y placer provisoirement des subsistances. Pour empêcher l'humidité qui pourrait exister au rez-de-chaussée *elle a fait* construire un plancher dans toute la longueur ; on m'a chargé de le diriger de manière à pouvoir servir à ces deux buts, je l'ai fait élever à 14 pieds du rez-de-chaussée de manière qu'il se trouve *de plein-pied aux chambres où se trouvent actuellement ces objets* qui

Digitized by Google

pourront servir à l'étude du dessin et des mathématiques, et auxquelles communique un escalier commode pour le public.

« DESCRIPTION DU LOCAL. — Ce plancher de l'église a 70 pieds de long sur 28 de large et 25 pieds de haut jusqu'au tillis, de sorte qu'il n'y aura à faire que quelques légères réparations pour y ajuster la bibliothèque et y placer les tableaux dont plusieurs ne peuvent être tendus sur leur châssis que dans ce local à cause de leur grandeur, les pièces adjacentes n'ayant pas plus de 9 pieds de haut. Il n'y a dans la ville de Niort aucun local qui puisse y suppléer et qui puisse s'y adapter avec aussi peu de frais, *il est éclairé par cinq grands vitraux*, deux de chaque côté et un autre au bout, *en face duquel se trouvera la porte d'entrée.* Comme ils se trouvent à hauteur d'appui à cause du niveau du plancher, *ils serviront à y pratiquer le même nombre de croisées* qui en raison de la grandeur des carreaux produiront encore un plus beau jour.

« DEVIS ESTIMATIF POUR RAJUSTER CE LOCAL. — Cette réparation jointe à celle du tillis en forme de cylindre qui a besoin de quelques restaurations et d'être peint *en gris clair, avec une teinte verdâtre pour faire ressortir les tableaux, comme au salon, sur les murs du pourtour, au dessus de la bibliothèque* qui s'étendra entre les croisées des deux côtés jusqu'au fond, y compris la porte d'entrée à pratiquer à l'autre bout, les rayons pour placer les livres et les treillis en fil de fer pour les conserver sans en ôter la vue, ne passera pas la somme de *quatre mille livres.*

« Comme ce local est déjà fait et qu'il y a rien de nouveau à y construire que quelques légères réparations j'ai cru que l'explication suffisait sans vous envoyer le plan ; si vous adoptiez ce projet que j'ai communiqué au département qui l'a approuvé, et que vous désiriez quelques détails de plus pour l'intelligence de ce que j'ai pu oublier, il me sera facile de vous en envoyer le dessin, l'espace que

Digitized by Google

j'ai ménagé en dessous par la charpente qui soutient le plancher produit un magasin très vaste et très commode, il suffira d'enjoindre au commis des vivres de n'y pas placer de matières combustibles, suivant le décret de la Convention qui a été rendu à cet égard.

« Après avoir rassemblé la collection des tableaux et le raprochement des livres et instruments de physique dont vous trouverez le détail cy-joint, fait arranger des ateliers pour les réparer et conserver, et des bibliothèques pour contenir les livres provisoirement *dans des chambres dénuées de tout ce qui était nécessaire pour cela*, ne pouvant suffire à écrire les copies de la bibliographie, j'ai choisi de l'aveu du district un père de famille instruit (1) pour m'aider dans cet ouvrage et lui ai remis le traitement journalier qu'accorde le décret aux commissaires, parce que je suis obligé de cultiver la peinture pour ma subsistance et que cet art exige une étude journalière au risque de l'oublier, n'ayant encore reçu aucune indemnité pour les peines que je me suis données pour tous ces objets *depuis deux ans* que je suis dans le département où je suis né. Les arts y ayant toujours été très-négligés comme dans beaucoup d'autres chefs-lieux bien éloignés de la capitale où sont encore concentrés tous les artistes, j'ai cru que j'y serais plus utile que dans la capitale et n'ai point balancé à sacrifier les travaux continuels que me procurait la réputation que je m'y étais acquise par vingt ans de séjour tant à Paris qu'en Italie.

« Votre équité et le zèle du comité pour seconder l'intention de la Convention nationale pour l'encouragement des arts me font espérer que vous aurez égard à la demande que vous adresse le *district de Niort* et le *département des Deux-Sèvres* pour m'obtenir l'indemnité due aux peines que je me suis données et que je prends chaque jour pour cet établissement. Dans le mois suivant nous vous enverrons l'inventaire de la bibliothèque de la com-

(1) **Augustin-Aimé Dauphin plus tard professeur à l'Ecole centrale.**

Digitized by Google

mune de Niort auquel sera joint le supplément des livres qui ne nous ont été remis que depuis quelques jours.

« La copie des cartes contenues dans cette caisse forme deux volumes sur grand papier que nous avons déposées dans les archives du district de Niort. Celles que nous avons fait depuis forme un troisième volume qui sera mis dans le même carton aussitôt qu'il sera terminé.

« Nous attendons le dernier travail que le comité d'instruction publique a annoncé pour la formation des bibliothèques dans chaque district et sa décision sur les muséum des chefs-lieux de département.

« Nous vous prions de statuer sur l'arrangement que nous devons faire dans le local que les corps administratifs ont trouvé convenable pour cet établissement d'après les détails exacts que nous avons soumis à votre décision.

« Salut et fraternité.

« *Signé* : BERNARD, peintre,
demeurant ci-devant à Paris, rue des Saints-Pères, n° 63. »

Janvier 1795. (Nivôse an III.)

A ce rapport est annexé le catalogue complet de tous les objets qui ont composé le musée de Niort le jour de sa formation.

Il est très curieux par l'exactitude et la minutie de ses détails, et nous pouvons ajouter *qu'il n'y a que deux ou trois villes* pour lesquelles le même travail à même époque a été aussi scrupuleusement fait.

Nous savons qu'une copie manuscrite de ce catalogue existe à la bibliothèque de Niort, néanmoins nous n'aurions pu résister au désir de le faire passer sous vos yeux, si nous n'avions pas su qu'un de nos collègues se livre en ce moment sur ce catalogue du musée révolutionnaire de Niort à un travail beaucoup plus considérable. Nous lui laissons le soin de le publier, et nous attendons avec curiosité les annotations dont il ne peut manquer de l'enrichir.

Digitized by Google

Qu'il nous permette seulement, pour compléter cet aperçu sur l'origine de notre musée, de dire que ce catalogue contient :

Pour la peinture : Quatre-vingt-quatorze numéros.

Tous ces tableaux provenaient :

Pour la plus grande partie, du château de la Meilleraye, appartenant au ci-devant comte d'Artois.

Du château de Magné, appartenant au ci-devant comte de Lusignan.

De la maison de la Taillée.

De l'église de l'abbaye de Saint-Maixent.

De l'abbaye des Bernardins des Châtelliers, près Saint-Maixent.

De l'église des Capucins à Parthenay.

De l'église des Carmélites à Niort.

De l'église des Capucins à Niort.

De l'église de l'Oratoire de Niort.

Pour la sculpture : Quatre numéros seulement. C'est-à-dire quatre pièces d'un même tout venant du Mausolée des Baudéan-Parabère.

En minéralogie : Six numéros, bien peu importants comme on va le voir :

Un petit morceau de silex, plusieurs coquillages, quelques petits morceaux de bois pétrifiés.

Physique : Vingt-cinq numéros, provenant tous du collège ou du cabinet de M. Savignac-Desroches, émigré.

Mécanique : Un tour et ses outils provenant de chez M. Savignac-Desroches, émigré.

Enfin les dernières lignes étaient consacrées à l'architecture et Bernard d'Agessy faisait l'éloge de la flèche de Notre-Dame, du donjon de Niort, de la tour de Magné et de l'église des Ursulines de Parthenay.

Quand on songe à ce que contiennent aujourd'hui nos

Digitized by Google

riches collections départementales, c'est avec une certaine satisfaction que l'on parcourt ce premier catalogue qui permet de se rendre compte des immenses progrès réalisés en moins d'un siècle.

Au point de vue de la statistique, c'est là, Messieurs, ce qui vous concerne, mais il est agréable de penser que si la science et les arts ont fait tant d'adeptes et de fervents dans le département, c'est surtout à vous et à votre société qu'en revient tout l'honneur.

E. MONNET.

Paris, 25 mars 1889.

Titre du catalogue envoyé à Paris :

Catalogue des tableaux du district de Niort, département des Deux-Sèvres rassemblés par le citoyen Bernard, peintre, demeurant ci-devant rue des Saints-Pères, n° 63, à Paris, déposés dans la maison de l'Oratoire à Niort.

(Le reste comme dans la copie de Niort.)

Digitized by Google

Le Musée révolutionnaire de Niort.

M. L. Desaivre, notre sympathique président, a découvert aux archives et à la bibliothèque de Niort des documents importants qui sans lui seraient demeurés dans l'oubli.

Il a bien voulu nous communiquer ces pièces qui toutes ont trait au musée créé à Niort par Bernard d'Agesey, pendant la période révolutionnaire, à sa formation et à son démembrement.

Notre concours bien modeste a consisté à lire avec le plus vif intérêt ces copies, à les classer par ordre chronologique et à les présenter à nos lecteurs qui ne les examineront pas sans une véritable satisfaction.

En France, la création des musées publics ne remonte qu'à la fin du siècle dernier.

Si les anciens, à Athènes et à Rome par exemple, avaient placé des objets d'art et des chefs-d'œuvre dans les lieux ouverts au public, il ne semble pas que cet usage ait persisté. Au moyen âge les églises tenaient lieu de musées et l'on y déploya un luxe de peinture et de sculpture qui quelquefois devint trop profane. Les abbayes possédèrent dans leur trésor beaucoup d'objets d'art. Les rois et les grands seigneurs eurent aussi des collections plus ou moins précieuses qui ont été le noyau de la plupart des grands musées de notre temps.

Le Louvre peut être considéré comme le premier des musées nationaux.

Il existait bien sous l'ancienne monarchie une galerie de tableaux, *le cabinet du Roi,* fondé par Colbert, mais il avait été transporté du Louvre à Versailles et beaucoup

Digitized by Google

de tableaux en avaient été détachés pour orner les résidences royales.

En 1791, un décret de l'assemblée constituante désigna le Louvre pour devenir le dépôt des monuments des arts.

Le 12 décembre 1793, le conseil du département de la Haute-Garonne décida la formation du musée de Toulouse qui prit le nom de Muséum du Midi de la République.

Cette même époque vit se former beaucoup de musées des départements et spécialement celui de Niort.

On sait combien le public se plaît à visiter les musées existant dans presque toutes les villes un peu importantes.

La suppression des biens ecclésiastiques, leur aliénation comme biens nationaux, la fermeture des églises avaient mis à la disposition de l'Etat et des départements de nombreuses richesses d'art déposées dans les abbayes et dans les églises.

Diverses dispositions législatives ont eu pour but de réglementer les différents points se rattachant aux objets d'art trouvés dans les biens nationaux.

Les 15 et 18 août 1792 l'assemblée nationale décrète que le département de Paris fera dresser par son comité d'instruction publique des inventaires d'objets qui pourraient servir à l'instruction.

Un décret de la Convention du 18 du premier mois de l'an II, prescrit de faire disparaître tous les signes de la féodalité et de la royauté dans les jardins, parcs, enclos et bâtisses.

Décret du 3 brumaire an II pour la conservation des objets d'art portant quelques-uns des insignes indiqués au précédent décret.

Décret du 28 frimaire an II instituant la commission temporaire des arts.

A la suite de ces décrets, il fut rédigé le 24 fructidor an II une instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui pouvaient servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la commission temporaire

Digitized by Google

des arts et acceptée par la commission de l'instruction publique de la Convention nationale (Bibliothèque publique de la ville de Niort, supplément n° 5760).

Bernard d'Agescy fut chargé par le conseil général du département de réunir tous les objets d'art et d'en former un musée dont il dressa le catalogue le 5 nivôse an III.

Plus tard ce musée s'est démembré pour des causes diverses. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de savoir ce qu'est devenue la majeure partie des dernières épaves.

Il est à espérer que notre publication aura pour résultat d'amener des communications de nature à éclairer ce point obscur de notre histoire locale.

Le conservateur des beaux-arts,
Th. LÉAUD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

—

Le sort des collections artistiques réunies à l'Oratoire au cours de 1793 et provenant des églises, couvents et maisons d'émigrés, se lie intimement à celui de la bibliothèque du district formée de livres ayant la même origine et aussi déposés dans les salles de l'ancien collège. Aucune mention n'en est faite cependant dans les notices consacrées soit à la bibliothèque municipale actuelle, issue de la bibliothèque du district, dans laquelle on avait versé la première bibliothèque communale fondée par le curé Bion dès 1771, soit aux divers établissements d'instruction créés successivement dans le couvent des Oratoriens, si l'on en excepte l'article de l'*Almanach des muses de l'école centrale des Deux-Sèvres*, pour l'an IX.

Alors le musée révolutionnaire n'est déjà plus que la *collection de tableaux* de ladite école, et douze toiles seulement en sont décrites.

Briquet père et M. L. Favre, dans leurs histoires de Niort, ne sont guère moins silencieux; M. Jules Richard, dans son *Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres*, se contente de relater la mission confiée au peintre Bernard (qu'il confond avec son frère Samuel Bernard, membre de la commission d'Egypte), et le rapport fait au conseil général du département avant le transport des objets d'art, le 26 décembre 1792.

Il est plus étonnant encore que M. H. Ravan, dans sa notice biographique sur l'artiste niortais, reste tout aussi laconique à propos de cette mission qui lui fait le plus grand honneur. On trouve quelques détails beaucoup plus intéressants dans les notes manuscrites du curé Taury, malheureusement décédé avant d'avoir pu mettre en

Digitized by Google

œuvre, dans une histoire de l'église Notre-Dame de Niort, qu'il se proposait de publier, le fruit de ses longues recherches.

Il est pénible de dire que l'Athénée, société des sciences *et des arts*, fondée à Niort dès 1801, assista fort impassiblement à la longue agonie du musée révolutionnaire. C'est à peine si le souvenir en subsistait encore lorsque la Société de statistique vint la remplacer en 1836. Mieux inspirée que sa devancière, elle songea tout d'abord aux précieuses collections disparues et s'efforça d'en recueillir les dernières épaves. Une commission élue à cet effet confia son rapport à M. Charles Rouget-Lafosse. On y trouve des renseignements précieux sur la fin déplorable de notre première galerie de tableaux (1). Bernard d'Agescy avait déjà rendu compte des premiers démembrements dans ses *discours*, de 1825 et 1826, *aux élèves de son école gratuite de dessin*.

Pendant de longues années encore, le catalogue des objets d'art réunis à l'Oratoire en 1793, devait rester inconnu. M. Louis Duval, aujourd'hui archiviste de l'Orne, en fit la découverte au temps où il était bibliothécaire de la ville de Niort. On le trouve à la fin du second volume du catalogue des livres de la bibliothèque du district, daté du 5 nivôse an III; il est écrit de la main de Bernard.

Des copies de tous ces inventaires furent adressées en l'an III à la Commission temporaire des arts à Paris, conformément aux ordres de la Convention. Ainsi s'explique la présence du catalogue du musée révolutionnaire de Niort à la bibliothèque nationale où, comme on l'a vu, M. Emile Monnet, notre collègue, vient de le rencontrer parmi les manuscrits non classés. Nul avant lui n'avait signalé le rapport si important de Bernard qui y est joint, et dont il ne semble être resté nulle trace à Niort. Ce rapport, antérieur à la terminaison du troisième volume du *Catalogue* des livres (16 nivôse an III), et postérieur à l'achèvement du deuxième (5 nivôse an III), doit être daté de l'un des jours intermédiaires.

(1) *Mémoires* de la Société de stat., 1re série, tome IV, 1840.

Digitized by Google

Il reste à découvrir un rapport de l'an VII relatif à l'état de la bibliothèque de l'Ecole centrale et *des objets d'art qui pouvaient y être déposés*. Espérons que M. Emile Monnet, jusqu'ici si heureux dans ses recherches, saura bientôt combler ce desideratum.

Le travail que nous présentons aujourd'hui ne doit être à bien des égards que la reproduction plus ou moins heureuse d'une étude analogue de notre collègue M. Louis Duval. Le manuscrit nous en fut proposé à une époque déjà ancienne, il est à regretter qu'il ne put alors trouver place dans les *Mémoires*. Il fut envoyé en 1879 au journal *l'Alliance des arts et des lettres*, de Paris (1), qui en commença la publication dans ses numéros des 1er mai et 1er septembre de ladite année. La feuille cessa alors de paraître et le manuscrit original semble perdu (2). M. Louis Duval avait utilisé la plupart des documents dont nous nous sommes servis, notamment le registre de la Société populaire et le curieux manuscrit de Dauphin (3). Il nous

(1) In-4° de 8 pp., 43, rue du Faubourg-Saint-Germain.

(2) Ces trop courts articles donnent des détails sur les autodafés révolutionnaires de Niort en l'an II. On voit par les registres de la municipalité que plusieurs papiers, *statues et tableaux* relatifs à la féodalité, furent brûlés sur la place du champ de mars (Brèche) le 30 brumaire an II. Une lettre de Dauphin, secrétaire de la Société populaire au représentant Morisset, du 17 frimaire an II, signale encore de *vieilles peintures*, des dorures, reliquaires, reliques et autels, sacrifiés les jours de décade qui suivirent. La publication du travail de M. Louis Duval finit au moment où des commissaires sont désignés pour la rédaction des catalogues. Le manuscrit de M. Louis Duval avait été gracieusement communiqué à M. Thomas Arnauldet, alors bibliothécaire de la ville de Niort, qui fut autorisé à en prendre copie. C'est sans doute la seule qui existe à l'heure actuelle, M. Louis Duval n'ayant plus rien par devers lui.

(3) Ce singulier manuscrit où l'auteur a consigné une foule de discours, lettres, pétitions et impressions personnelles diverses sur les événements de 1791 à 1797 et plus spécialement de 1791 à l'an III, a pour titre : *3e vol. Discours politiques, extraits des séances du club de Niort. Correspondance diverse.* Bibl. de la ville de Niort, supplément, n° 4341. Ces notes souvent datées de façon peu précise et placées sans ordre, n'en ont pas moins un grand intérêt vu la rareté des documents de cette nature pour l'époque révolutionnaire.

Digitized by Google

apprend (1) que M. Thomas Arnauldet songeait alors à publier le catalogue du Musée révolutionnaire de Poitiers, il serait bien à désirer qu'un semblable travail fût enfin entrepris pour les trois départements du Poitou. Voici le nôtre en attendant mieux. Le questionnaire du ministère de l'Instruction publique pour le congrès de la Sorbonne à l'occasion du Centenaire de 1789, ne nous permet plus d'en différer la publication.

(1) *Alliance des arts*, 1er mai 1879.

Digitized by Google

I.

Le passage qui suit, emprunté au *Compte rendu par le Directoire du département des Deux-Sèvres au conseil du département* dans sa *session de 1791* (1), séance du 22 novembre 1791, *Chapitre IV, régie des biens nationaux*, montre l'administration fort mal informée relativement aux richesses artistiques que la mission trop tardive de Bernard allait enfin faire connaître.

« Il est un objet non moins important, les matières d'or et d'argent, livres, manuscrits *et autres documents précieux* qui pourraient se trouver dans les différentes communautés supprimées, dont nous nous sommes aussi sérieusement occupés et nous avons fait les plus vives instances auprès des directoires de district pour connoître l'état des uns et des autres (2)... *Quant aux monuments précieux, il paroit qu'ils ne consistent dans ce département que dans des livres ;* nous avons engagé les districts à nous en faire passer les catalogues, mais ils en ont été empêchés jusqu'ici par la difficulté de remplir ponctuellement la méthode indiquée dans l'instruction que nous ont adressée les comités d'aliénation et ecclésiastique réunis que nous leur avons transmise.

« Le procureur général syndic, sur l'invitation qui lui en avait été faite par le Directoire, a sollicité par plusieurs lettres auprès des comités d'aliénation et ecclésiastique réunis, l'autorisation de faire vendre tous les meubles et

(1) In-4°, Lefranc-Elies. 1792, p. 137.

(2) Le 16 avril 1791 notamment, une demande fut faite aux six districts des livres et *autres monuments curieux* qui pourraient se trouver dans les maisons ecclésiastiques et religieuses de leur arrondissement. Arch. départ. Rég. du Bureau correspondant avec les districts, n° 479 f° 46, verso. (Notes du curé Taury. Arch. de la Soc. de stat.)

Digitized by Google

effets, *excepté cependant les bibliothèques et autres objets désignés ci-dessus* qui se trouveroient dans les communautés religieuses dans lesquelles il avoit été établi un sequestre, mais nos demandes à ce sujet ont été sans réponse. Ce n'est que le 11 de ce mois (1) que nous avons reçu cette autorisation suivant la taxe de M. Amelot, entre les mains de qui les papiers qui étoient dans les comités ont été réunis et nous prendrons incessamment un arrêté pour autoriser les districts et les municipalités à faire la vente de ces sortes de meubles. »

Si l'on en juge par les termes mêmes de la pétition adressée à la municipalité, le 21 floréal an II, par Augustin-Aimé Dauphin, secrétaire de la Société populaire de Niort, plus tard professeur à l'Ecole centrale, pour être nommé membre de la commission chargée de faire l'inventaire des livres réunis au chef-lieu du district conformément au décret rendu sur le rapport de l'abbé Grégoire (2), ce n'était pas sans raison que la Convention avait longtemps différé dans les Deux-Sèvres l'envoi de l'autorisation itérativement requise pour la continuation de la vente des meubles et effets trouvés dans les couvents et maisons d'émigrés :

« On avait d'abord, dit-il, mis en vente des livres provenant d'émigrés, *la Convention a sagement arrêté ces ventes* (3) qui eussent peu produit et dissipé de riches collections; mais combien s'est-il pareillement vendu de *tableaux précieux, ou de morceaux de sculpture*, ou de bas-reliefs, à des ignorants par des ignorants qui croyaient bien servir

(1) Novembre 1791.

(2) La pétition de Dauphin se trouve à la page 82, verso, du ms. 4341.

(3) Décret de la Convention nationale du 13 octobre 1792, l'an Ier de la République française, portant qu'il sera sursis à la vente des bibliothèques et autres objets scientifiques trouvés dans les maisons d'émigrés. Signé Rolland, contresigné Danton. Niort, Lefranc-Elies, imprimeur du département des Deux-Sèvres, 1792. (Arch. mun.)

Digitized by Google

la République ? Combien l'enthousiasme mal dirigé contre les objets d'un culte proscrit a-t-il perdu de chefs-d'œuvre dans nos départements ? Attendons pour les livrer à l'épicier, aux manufactures de papier, et s'il le faut aux flammes, que la Convention se soit expliquée sur tous les ouvrages, écrits ou imprimés qui existent dans nos dépôts. Jusqu'à ce moment que rien ne soit dissipé, vendu ou brûlé. »

Il est évident que tout d'abord les municipalités avaient cru à la vente générale des livres eux-mêmes. A Niort, la bibliothèque des Capucins du Port était riche en ouvrages précieux, les commissaires, remettant à plus tard le catalogue prescrit, se contentèrent d'en demander le transfert à l'ancien hôtel de ville en prévision d'une aliénation future.

« Il reste, lit-on dans leur rapport, 1600 vol., la plupart sur des objets de théologie. L'état présent des choses *en empêche actuellement la recherche,* mais le calme général revenu *y ramènera sans doute.* C'est pourquoi, Messieurs, il serait à souhaiter que cette bibliothèque fût déposée en quelque lieu de sûreté jusqu'à l'arrivée d'un temps plus favorable à la nation *pour s'en défaire avantageusement,* l'hôtel de ville (1) nous offrira ce lieu de dépôt. » Le district autorisa le transport et le *Lotharius Conti,* cette perle si enviée de la bibliothèque de la ville de Niort, nous fut conservée (22 septembre 1791) (2).

Juste un an plus tard, ces mêmes commissaires, au moment du récolement, s'érigent en juges en matière d'art, et nous sommes à quelques mois à peine de la mission de Bernard.

« Nous nous sommes transportés, disent-ils encore,

(1) Où se trouvait déjà la bibliothèque fondée par le curé Bion.
(2) Notes du curé Taury.

Digitized by Google

dans l'église et autres lieux de la communauté des Bénédictines où *vérification faite des tableaux*, il ne s'en est trouvé aucun qui méritât d'être précieusement conservé, en conséquence, *nous avons cru inutile d'appeler un homme de l'art pour les examiner* » (1).

En ces temps malheureux, il semble que l'affolement soit général. Depuis un an la bibliothèque publique fondée par le curé Bion n'a eu que quatre lecteurs, le Conseil général de la commune profite de cette situation pour provoquer la suppression des 500 francs de traitement du bibliothécaire et pourtant Morisset, le futur baron de l'Empire, siège encore comme maire et Frigard, ex-supérieur des Oratoriens, plus tard bibliothécaire de l'Ecole centrale, figure au nombre des municipaux, 9 novembre 1792 (2). Les considérants du rapport sont étranges et la rédaction si incorrecte que l'idée reste difficile à saisir. Il semble cependant que la prudence du maire aille bien loin. La commission d'instruction publique veut réunir au chef-lieu de chaque district les livres provenant des couvents supprimés et des maisons d'émigrés. Des frais sont à prévoir résultant de l'accroissement de l'antique bibliothèque municipale. On songe d'ores et déjà à les éviter et on croit y parvenir sûrement en fermant la salle de lecture !

On est heureux de constater que tel n'était pas le sentiment de la Société des *Amis de la Constitution.* Dès le 19 août 1791, elle avait arrêté, sur l'initiative de la Société de Chartres, qu'il serait présenté à l'assemblée nationale une adresse pour demander d'établir dans les divers départements des bibliothèques formées des livres que possédaient les religieux.

(1) Notes du curé Taury.

(2) Rapport par le citoyen Morisset maire, au nom du bureau au Conseil général de la commune, in-4°, Niort, L. Averti et Jacques Bujault, imprimeurs de la municipalité, 1792, p. 30.

Digitized by Google

Par contre, l'administration municipale paraît avoir appliqué tout d'abord avec une certaine modération les décrets des 19 et 23 juin 1790 relatifs à la suppression des signes de la féodalité.

Le 11 juin 1791, le sieur Esserteau recevait 16 l. 5 s. pour avoir effacé les armes *autour de la ville* — ce qui doit s'entendre à notre avis, des portes, des murailles, de la flèche de Notre-Dame, du château, etc. — et à la pyramide (de la Brèche). Le vieux blason du beffroi fut épargné ou ne reçut que des éraflures, et ce furent des mains *étrangères* qui portèrent les premières le ravage dans les églises.

Le 30 mai 1792, l'assemblée municipale apprit en séance que des volontaires du bataillon de la Loire-Inférieure, au mépris de la loi du 19 juin 1790, s'étaient portés en foule dans les édifices publics et avaient dégradé les monuments qui les ornaient.

« Dans les églises de Notre-Dame, des Cordeliers et de Saint-André, des tables de marbre sur lesquelles étaient des inscriptions et des armoiries ont été brisées et rompues, des tableaux coupés au-dessus des autels et raturés..... »

« Il est enfin décidé que les monuments qui avaient été dégradés seraient réparés le plus convenablement possible et que l'on finirait d'enlever les inscriptions qui étaient mutilées et rompues en partie. » (Registre de la municipalité.)

Ces faits antérieurs à la mission de Bernard (9 novembre 1792), nous expliquent comment les églises de Niort ne fournirent qu'un nombre restreint d'objets d'art à ses recherches.

Tous les emblèmes féodaux n'étaient pas disparus cependant, il restait aussi des objets d'art à mettre en sûreté. Ces opérations se firent avec une extrême lenteur; à trois fois différentes il fallut nommer des commissaires. Ce furent le 11 février 1793, Cornuault et Taillefert, le 17

Digitized by Google

du même mois les marguilliers des deux églises, à la fin de l'année Massé est encore délégué à Notre-Dame et Savignac à Saint-André.

Les tombeaux ne disparurent même de Notre-Dame qu'à l'occasion de la foire du 9 frimaire an II qui se tint dans l'église et pour laquelle on fit place nette. C'est peut-être à cette époque seulement que les mausolées des Parabère furent transportés à l'Oratoire.

Pendant ce temps le pouvoir central ne restait point inactif. En présence du danger imminent que couraient tous les monuments de la science et de l'art, il édictait coup sur coup une foule de mesures de préservation que les administrations locales, il faut bien le dire, n'observaient pas toujours exactement. Beaucoup aussi manquèrent d'initiative ou ne furent point aussi heureusement secondées que le conseil général des Deux-Sèvres.

C'est ici le lieu d'observer avec M. Emile Monnet qu'il n'y eut en dehors de Niort que deux ou trois autres villes où les inventaires, qui seuls pouvaient assurer la conservation des collections artistiques, furent aussi scrupuleusement dressés. Nous verrons bientôt que tout l'honneur en revient à Bernard d'Agescy.

II.

L'*instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le comité d'instruction publique de la Convention nationale* qui fut envoyée en l'an II dans tous les départements, existe encore à la bibliothèque de Niort (1). Nous en extrayons ce qui a trait aux recherches dont fut chargé le peintre Bernard. Il nous semble difficile de témoigner plus de prévoyance.

(1) N° 5760, suppl., broch. de 70 p. de l'impr. nat., an second de la République.

Digitized by Google

« Par un décret du 18 du premier mois de l'an second, la Convention nationale avoit ordonné de faire disparaître tous les signes de royauté et de féodalité dans les jardins, parcs, enclos et bâtisses.

« S'étant aperçue qu'en donnant à ce décret une extension contraire aux vues des législateurs, on le faisoit servir à la destruction des monuments des arts et de l'histoire, et réfléchissant que l'industrie et le commerce de la France perdroient bientôt la supériorité qu'ils ont acquise, dans plusieurs branches, sur l'industrie et le commerce de nos voisins, si l'on n'empêchoit dans cette circonstance les écarts de l'ignorance et les entreprises de la cupidité, le *comité d'instruction publique* a proposé par l'organe de Romme (1), et la Convention a adopté le 3 brumaire de l'an second un décret conservateur par lequel il est défendu d'enlever, de détruire, de mutiler et d'altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparoître les signes de féodalité et de royauté, dans les bibliothèques, dans les collections, cabinets, musées ou chez les artistes, les livres, dessins et gravures, les tableaux, les statues, les bas-reliefs, les médailles, les vases, les antiquités, les modèles et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire ou l'enseignement (2).

« Cette loi veut que les monuments publics, transportables, et qui portent quelques-uns des signes proscrits qu'on ne pourroit enlever sans leur faire un dommage réel, *soient transportés dans le musée le plus voisin*, pour y servir à l'instruction nationale (3).

« Et l'article X invite les sociétés populaires et tous les

(1) Romme (Gilbert), né en 1750, d'abord instituteur en Russie, fut à son retour élu par le département du Puy-de Dôme député à l'Assemblée législative, puis à la Convention et siégea au sommet de la Montagne. Ce fut lui qui présenta en 1793 le *nouveau calendrier* adopté à la place du calendrier grégorien. Dict. de Bouillet.

(2) Art. premier.

(3) Art. deux.

Digitized by Google

bons citoyens à surveiller avec le plus grand zèle l'exécution de ces mesures.

..... « Les objets qui doivent servir à l'instruction, et dont un grand nombre appartenoit aux établissemens supprimés méritent toute l'attention des vrais amis de la patrie; on les trouvera dans les bibliothèques, dans les musées, dans les cabinets, dans les collections sur lesquels la République a des droits ; dans les ateliers où sont rassemblés les instrumens les plus nécessaires à nos besoins ; dans les palais et dans les temples que décorent les chefs-d'œuvre des arts ; dans tous les lieux où des monumens retracent ce que furent les hommes et les peuples ; partout, enfin, où les leçons du passé, fortement empreintes, peuvent être recueillies par notre siècle, qui saura les transmettre avec des pages nouvelles au souvenir de la postérité.....

« Le département de Paris est celui qui possède le plus grand nombre de ces dépôts.

« La Convention nationale ayant décrété le 15 et le 18 août dernier (1791), que son *comité d'instruction publique* en feroit dresser des inventaires et qu'il veilleroit à leur conservation, les membres de ce comité s'adjoignirent des citoyens versés dans la connoissance des différentes parties des arts, des sciences et des lettres, qui se sont aussitôt occupés de ces recherches.

« Satisfaite des travaux de cette commission, la Convention nationale l'a instituée par son décret du 28 frimaire (1) sous le nom de *Commission temporaire des arts,* et le même décret lui remit les fonctions que la *Commission des monumens* étoit chargée de remplir.

« La *Commission temporaire des arts* est établie : 1° pour veiller à l'exécution de tous les décrets qui concernent la conservation des monumens et des objets

(1) V. le rapport fait à la Convention au nom du Comité d'instruction publique par Mathieu, député, le 28 frimaire an second de la République Française, imprimé par ordre de la Convention nationale.

Digitized by Google

de sciences et d'arts, *leur transport et leur réunion dans les dépôts convenables* (1) ; 2° pour en faire une courte description et les classer afin qu'on les connoisse et qu'on puisse les consulter au besoin.

« On pourvoit à la conservation des richesses littéraires : 1° par les scellés que les corps administratifs font apposer sur les maisons et sur les appartemens qui les renferment ; 2° par les inventaires, de la rédaction desquels la *Commission des arts* est chargée.

« La classification est une opération secondaire, par laquelle en donnant aux objets inventoriés un ordre méthodique, on montre l'usage qu'on en peut faire, et le rang qui leur convient.

« Pour remplir cette double tâche, la *Commission des arts* est divisée en autant de sections qu'il y a de classes bien distinctes dans ses recherches.....

TABLEAU :

1. Histoire naturelle (minéralogie, zoologie, botanique.
2. Physique,
3. Chimie,
4. Anatomie, médecine, chirurgie,
5. Mécanique, arts et métiers,
6. Géographie et marine,
7. Fortifications, génie militaire,
8. Antiquités,
9. Dépôts littéraires (2),
10. Peinture et sculpture,
11. Architecture,
12. Musique,
13. Ponts et chaussées,

(1) Art. second du décret du 28 frimaire, an second.

(2) La méthode à suivre pour les inventaires des bibliothèques, rédigée par la Commission des monuments, a été publiée en 1790 et en 1791. Elle fut adoptée par la *Commission temporaire des arts* et reproduite sans grands changements dans la présente instruction (24 fructidor an II.)

Digitized by Google

SECTION X. — *Peinture et sculpture.*

« Les inventaires de la section de peinture et de sculpture doivent comprendre l'état descriptif des tableaux, dessins, statues, bustes, bas-reliefs en terre cuite, marbre, plâtre, bronze ou autres; des estampes en feuilles ou en volumes, et des planches gravées; avec l'exposition du sujet, le nom de l'auteur, autant qu'il est possible de le connoitre, et l'indication du lieu où les objets sont conservés....,.

« On sera conduit dans la recherche qu'on fera des tableaux précieux, par les diverses circonstances qu'indiqueront les gardiens et par la célébrité que ces tableaux ont acquise, soit dans les lieux où ils sont placés, soit dans ceux où ils ont été faits.

« S'il reste des doutes sur le nom du maître ou sur la nature du sujet, ou si l'on ignore l'un et l'autre, on réunira plusieurs artistes ou savans, qui en rédigeront une description exacte ou qui en feront le croquis. L'un et l'autre seront envoyés au comité d'instruction publique.

« Les tableaux placés dans des endroits humides seront transportés et posés dans des lieux plus secs.....

« Il n'est pas rare de trouver des tableaux précieux qui sont noircis par la fumée, ou couverts de vieux vernis ou de mauvais repeints..... Il n'y a qu'un très petit nombre d'hommes qui soient capables de toucher aux productions de ce genre, sans les dénaturer. Nous déclarons ici qu'annoncer un secret pour la réparation des tableaux est une véritable imposture.... Mais il est des soins particuliers que les artistes habiles et très exercés connoissent, et qu'ils savent appliquer à propos, suivant qu'ils ont à traiter les productions de certains maîtres ou de certaines écoles, dont les procédés sont différens. Cette connoissance tient immédiatement à celle de l'art et ne peut se transmettre dans une instruction. En conséquence, nous invitons les commissaires chargés de veiller à l'examen et

Digitized by Google

à la conservation de ces objets, à les laisser en place, après avoir constaté sur l'inventaire leur état et le besoin qu'ils ont d'être réparés un jour. (Suit le détail de précautions des plus minutieuses pour l'étiquetage, l'emballage, le transport et la conservation des objets d'art.)

... « Mais ce n'est pas seulement dans le département de Paris que toutes les richesses littéraires (1), faisant partie des domaines nationaux doivent être inventoriées ; l'intérêt de la République veut encore qu'elles le soient dans tous les départemens.....

« Lorsque les inventaires de toutes ces collections seront terminés, des agents responsables en seront nommés les gardiens, et toute dilapidation y deviendra dès ce moment impossible. Or, nous sommes informés qu'il s'y commet journellement des dilapidations de divers genres, qu'il serait difficile d'empêcher, puisque dans la plupart de ces collections, ni la valeur, ni même l'existence des morceaux précieux qui s'y trouvent ne sont constatés dans aucun titre connu.....

« Si les citoyens des départemens craignoient que, cédant au désir peut-être trop répandu de tout porter vers un centre, on eût formé le projet de leur enlever les richesses littéraires qui sont maintenant en leur pouvoir, nous leur rappellerions que la Convention nationale a défendu, par son décret du 28 frimaire de l'an second, tout autre déplacement que celui que la conservation même des objets (2) pourra nécessiter.....

« Les motifs qui ont déterminé les législateurs à soumettre l'administration des écoles communes à l'autorité des districts, les ont engagés à prendre les mêmes mesures pour tout ce qui concerne, dans les départemens, les inventaires à dresser des objets relatifs à l'instruction et

(1) Malgré l'emploi de ce mot ici, il est facile de voir que ces prescriptions générales s'appliquent à l'ensemble des diverses séries mentionnées par l'instruction et par suite *aux objets d'art*.

(2) Art. VII.

Digitized by Google

aux arts. Les citoyens qui devront en être chargés seront donc choisis par les districts, sous leur responsabilité, et de concert avec les sociétés populaires de leur arrondissement. Ces sociétés..... sont invitées à concourir aujourd'hui de tous leurs moyens à consolider les bases de l'enseignement : ce qui est régénérer et sauver encore une fois la patrie. Cette instruction leur sera remise ; et pénétrées de son esprit, elles chercheront, elles trouveront sur leur territoire (car rien n'echappe à leur surveillance), toutes les collections et les dépôts qui intéressent les arts, et sur lesquels la nation a des droits. En même temps, elles chercheront et elles trouveront encore des citoyens dignes de l'estime publique, auxquels sera confié l'examen des objets contenus dans ces dépôts. Probité, civisme, instruction sont des qualités indispensables dans les commissaires qui en seront chargés. Ces qualités seront réunies dans ceux auxquels les sociétés populaires donneront leurs suffrages ; car l'intérêt du peuple ainsi l'ordonne. Les districts en se concertant avec elles seront assurés de faire un bon choix, et le vœu de la Convention nationale sera complètement rempli (1) ».

L'instruction résume ensuite les travaux que les commissaires auront à effectuer. Déjà d'odieuses destructions avaient été accomplies, l'*instruction* les énumère avec douleur.

« Pendant que des personnes recommandables par leur civisme et par leur instruction, choisies par les districts de concert avec les sociétés populaires, sont occupées du recensement des objets qui doivent servir à l'enseignement, il ne faut pas que des citoyens tout à fait étrangers

(1) « On présume qu'en général trois ou quatre commissaires suffiront pour chaque district. Le même citoyen pourra être nommé par plusieurs districts où il fera sucessivement les inventaires. Les inventaires devront être conformes aux formules envoyées par la commission des arts, afin qu'un plan général identique soit suivi par tous les départemens. »

Digitized by Google

à l'étude des arts se permettent de renverser des monuments dont ils ne connaissent ni la valeur ni les motifs, sous le prétexte qu'ils croient y voir des emblèmes de superstition, de despotisme ou de féodalité.....

« ..... Mais comment a-t-on souffert que des malveillants aient mutilé des ouvrages d'un grand prix qui leur servoient d'ornement? (aux églises.) Lorsque les Romains eurent soumis la Grèce, ils enlevèrent avec les plus grandes précautions les statues de ses dieux, et les riches dépouilles de Rome furent souvent respectées par ses conquérants barbares.....

« Et toi, peuple français, peuple protecteur de tout ce qui est utile et bon, déclare-toi l'ennemi de tous les ennemis des lettres. Couvre surtout les arts de ta puissante égide et sois le conservateur de leurs travaux, afin que tu puisses dire un jour, comme Démétrius Poliorcète : « J'ai « fait la guerre aux tyrans; mais les arts, les sciences et « les lettres n'ont jamais en vain réclamé mon appui » (1).

III.

Jean-Charles-Augustin Bernard, appelé plus tard Bernard d'Agescy (2), du nom, à ce que l'on croit, d'une petite terre située dans la Vendée, naquit à Niort le 11 mars 1756 et mourut dans cette ville le 26 juillet 1829. Il était issu d'Augustin Bernard, négociant, juge consul à Niort, et d'Henriette Jounault, de Parthenay, qui n'eurent pas moins de dix-huit enfants dont six moururent en bas âge. On compte parmi les survivants Denis-Samuel Bernard, chimiste, membre de la commission d'Egypte, directeur de la monnaie du Caire, etc., décédé en 1853 à la Rochelle; Jean-Augustin-René Bernard, docteur en Sorbonne, grand-vicaire à Poitiers, déporté en Espagne, mort

(1) Cette pièce est signée de Thomas Lindet, président de la commission des arts, et de Bouquier aîné, président du comité d'instruction publique.

(2) *Alias* d'Agesci, d'Agessy, et même d'Agessi.

Digitized by Google

à Burgos, en 1799, et Noël-Armand-Charles Bernard de la Barre, ingénieur des ponts et chaussées, mort à Pons en 1835.

Bernard d'Agescy épousa à une époque qui nous est inconnue Joséphine Poulet, morte à Courçon (Charente-Inférieure), dont il n'eut qu'un fils, M. Sylvain Bernard, décédé lui-même, le 23 mars 1860. M. Sylvain Bernard avait aliéné plusieurs objets provenant du cabinet de son père, le reste fut l'objet d'une vente publique, 5-15 mai 1860.

Il existe une notice fort incomplète sur Bernard d'Agescy, de H. Ravan, archiviste des Deux-Sèvres (1); on trouve enfin une courte autobiographie en tête du *Projet d'organisation d'une nouvelle direction des arts* (2), dû au peintre niortais. On ne voit nulle part quels furent ses premiers maîtres. On sait seulement qu'il fit ses études à l'Oratoire de Niort, dont le dernier professeur de dessin fut le sculpteur Jean-Elie Drouard. Cet artiste étant juste du même âge que Bernard, il n'est pas supposable que celui-ci ait été son élève, mais il se pourrait bien que Jean-Elie Drouard eût remplacé à l'Oratoire, comme professeur de dessin, son père Jean Drouard, mort à Niort en 1780, que l'on sait tout au moins avoir été aussi sculpteur.

Bernard se destina tout d'abord au commerce, son talent cependant ne tarda pas à être remarqué par ses compatriotes. En 1777, le comte d'Artois passa à Niort, et le maire Rouget de Gourcez lui demanda la permission d'élever un obélisque pour perpétuer ce souvenir. Il présenta au prince un dessin dû au jeune artiste, alors âgé de vingt-et-un ans, qui fut agréé, le monument ne tarda pas à être construit sur la place de la Brèche.

Fier de ce succès et encouragé par Voyer d'Argenson (3), il embrassa bientôt après définitivement la carrière

(1) *Mém.* de la Soc. de stat. (*Rev. litt.*), 1837-38, p. 140.

(2) Paris, Rondonneau.

(3) Sans doute Marc René, marquis d'Argenson, lieutenant-général commandant en Saintonge, Aunis et Poitou.

Digitized by Google

des arts. On ne sait encore à quel atelier son protecteur l'adressa. Pendant ce premier séjour dans la capitale, il fit quelques tableaux de cabinet dont quelques-uns ont été gravés par David.

Bernard fut ensuite pensionnaire de l'école française à Rome (1), et résida pentant *sept ans* en Italie, où l'institut de Bologne lui décerna un prix de peinture pour sa muse *Erato*, tableau que notre galerie a pu heureusement recueillir.

De retour à Paris, il fit le portrait du cardinal Maury, qui nous est aussi parvenu, et celui de l'évêque d'Arras. Il se disposait enfin à concourir pour se présenter à l'académie lorsqu'elle fut supprimée. Son domicile était alors rue des Saints-Pères, 63.

La Révolution l'avait ramené dans sa ville natale qu'il ne devait plus quitter, lorsque le département se conformant enfin aux ordres de la Convention, lui confia, le 9 novembre 1792, la mission de recueillir les monuments des arts épars dans les communautés religieuses, les églises et les maisons d'émigrés. Nul n'en était plus digne que Bernard qui avait acquis par ses études et ses longs séjours en Italie et à Paris, de grandes connaissances en matière d'art. On voit par le rapport suivant, lu à l'assemblée départementale le 26 décembre 1792, qu'il se mit immédiatement en route et constata dans une première exploration l'existence, jusque-là méconnue, d'un grand nombre de monuments précieux.

(1) V. *Journal des Deux-Sèvres*, 1810, p. 334.

Digitized by Google

Rapport du peintre Bernard au Conseil général du département des Deux-Sèvres.

(Séance du 26 décembre 1792, an Ier de la République Française) (1).

—

Un membre est monté à la tribune pour donner lecture d'un mémoire du citoyen Bernard, peintre, auquel le Conseil, le *9 du mois dernier* (2), avoit donné une commission pour recueillir *tous les tableaux, statues, vases et tous les autres objets concernant les arts, épars dans les communautés, églises supprimées et maisons des émigrés.*

Un autre membre ayant aperçu ce citoyen à la barre, a demandé qu'il fût invité aux honneurs de la séance et à lire lui-même son mémoire. Cette motion accueillie à l'unanimité, le citoyen Bernard a été introduit, est monté à la tribune et a dit :

« Citoyens administrateurs, pour former un établissement aussi utile qu'agréable, établissement que sollicite un nouveau plan d'éducation, et l'exposer aux yeux du public d'une manière favorable, *l'église des Carmélites de Niort* m'a paru la plus propre, par son étendue et sa forme, à être éclairée d'en haut, à peu de frais, comme le salon des tableaux à Paris et le musæum de Londres. Cette disposition est la plus convenable pour réunir un nombre d'ouvrages beaucoup plus grand que je ne me l'étois figuré avant les recherches que j'ai faites, depuis que j'ai été nommé commissaire pour cet objet, dans les châteaux et maisons religieuses supprimées, dans la plupart desquelles de riches seigneurs avoient employé les meilleurs artistes. J'ai aussi trouvé et fait transporter d'excellents

(1) Procès-verbal de l'assemblée du Conseil du département des Deux-Sèvres Session de 1792, in-4°. Niort, Lefranc-Elies, 1793, p. 81.

(2) Par conséquent le 9 novembre 1792.

Digitized by Google

ouvrages en gravures, tels que les antiquités de la Grèce et de l'Italie, expliquées par Montfaucon et gravées par d'excellents maîtres en plus de trois mille planches.

« Ces ouvrages sont précisément ceux qu'on emploie dans la capitale pour former les jeunes gens qui se destinent aux arts qui ont le dessin pour base, tels que l'architecture, le génie, les mathématiques, sans compter les arts de goût, tels que la peinture et la sculpture. Cette connoissance est même essentielle aux arts mécaniques ; car la supériorité qu'ont les ouvriers de la capitale sur ceux des provinces provient de la connoissance qu'ils ont des principes de cet art, qui sait donner des formes utiles et agréables à tout ce qui est d'un besoin journalier, perfectionner les manufactures, et fait, par ce moyen, fleurir le commerce, en employant d'une manière utile à la société une foule de jeunes citoyens qui, sous ces rapports, n'étoient encore propres à rien, après avoir employé les huit plus belles années de leur jeunesse à étudier une langue morte, d'une manière pénible et dégoûtante. Je suis pourtant loin de blâmer cette étude, sans laquelle j'aurais voyagé avec moins de plaisir et d'utilité dans le pays latin ; mais la manière abstraite et ennuyeuse qu'on employoit dans l'ancien régime pour l'apprendre aux jeunes gens, loin de leur meubler la tête des tableaux de Virgile et d'Homère, et de la charmante philosophie d'Horace, ne laissait chez la plupart que le dégoût du travail et l'inaptitude à toute autre espèce d'occupation plus directement utile aux établissements de la société.

« *Les bâtiments de l'ancien collège* étant si dégradés, que l'on avoit déjà commencé une nouvelle construction où les frais ont été fort au-dessus du succès, par le peu d'intelligence des supérieurs qui en avoient ordonné la distribution, on trouveroit dans les logements de cette communauté des Carmélites, tout ce qui est nécessaire pour une pension nombreuse, et dans les jardins assez d'emplacement pour faire les cours de récréation. Il ne s'agiroit que de quelques petites réparations pour l'unir à

Digitized by Google

l'établissement de l'étude du dessin, dont vous avez déjà choisi le maître et ces secours réunis ne peuvent manquer de faire germer le goût des talens chez ceux à qui la nature a donné des dispositions.

« Il faudroit destiner deux pièces pour cette étude; l'une pour le maître de dessin, où se réuniroient les élèves, afin de travailler sous ses yeux; l'autre pour servir de bibliothèque, qui renfermeroit les livres et estampes nécessaires à l'étude de cet art, ainsi que les statues et médailles.

« L'église seroit transformée en salon, uniquement destiné aux tableaux qui y seroient placés d'une manière très-favorable pour le plaisir du public, dans les jours où il seroit ouvert, et qui offriroit aux jeunes gens avancés dans cet art, des modèles à copier.

« Pour éviter les frais, on encadreroit ces ouvrages dans de légères bordures en bois, comme les grands tableaux du salon du Louvre, et pour mieux les faire ressortir, ils seroient placés sur un fond vert.

« Avant de déplacer tous les objets dont j'ai pris la note pour savoir leur grandeur, s'ils sont peints sur toile ou sur bois, les noms des maîtres qui les ont produits, et les endroits où ils se trouvent, il seroit essentiel que le département désignât le lieu où il veut que je les fasse déposer, à mesure que je me transporte sur les lieux, pour les faire encaisser de manière qu'ils ne se gâtent pas dans le voyage; ce qui exige l'habitude de faire faire ces transports, sur-tout pour les matières pesantes et fragiles, tels que *les figures de marbre*. Ce même local devient indispensable, pour nettoyer, retoucher et vernir ces ouvrages, que le temps et la négligence ont dégradés, mais qui sont susceptibles d'être remis avec l'éclat qu'ils avoient étant neufs, en y apportant les soins et les précautions nécessaires.

« Sans ces précautions on laisseroit périr et se disperser à pure perte, une collection d'ouvrages qui a coûté plus de cent mille écus à ceux qui les ont fait faire.

« Pour obvier aux frais qu'exigent les déplacements et

Digitized by Google

transports de ces objets, et les réparations nécessaires, il faudroit que le département destinât quelques fonds pour payer ces avances, afin de faire promptement ce rassemblement, qui deviendroit impraticable après les ventes, *malgré que la Convention nationale,* prévoyant ces difficultés, *ait ordonné la restitution à ceux qui auroient acquis des objets relatifs aux progrès des arts.*

« Si on adopte ces mesures, cet établissement sera totalement achevé dans le courant de l'année 1793. Il sera d'un grand secours pour tous les jeunes gens qui auront du goût, non seulement dans l'arrondissement du département des Deux-Sèvres, mais encore dans plusieurs autres voisins, tels que ceux de la Vendée et Loire-Inférieure, où je n'ai absolument rien trouvé, je ne dis pas pour le nombre des objets, mais pour la qualité, qui puisse entrer en comparaison de ce que contient celui des Deux-Sèvres, relativement aux productions des arts (1).

Ce rapport fini, le citoyen Bernard a proposé à l'assemblée de mettre à sa disposition une somme de 6,000 livres,

(1) Ce sentiment ne paraîtra pas exagéré si l'on observe ce qu'eût été un musée qui eût recueilli les objets d'art possédés par les seuls châteaux de la Meilleraie, de Thouars et d'Oiron. Si leur réunion eût pu se faire, nous n'aurions pas eu à déplorer la perte de tant de monuments précieux livrés aux enchères, abandonnés à la destruction, follement détruits, tels que les tombeaux de la collégiale de Thouars « plus de 40 beaux tableaux qui étoient dans ce château dont des portraits de Van Dick du plus grand prix et de fort belles statues de marbre. » *Rapport de Bernard d'Agescy à la Commission temporaire des arts.* (M. E. Monnet).

A la Meilleraie même, tout ne fut pas transporté. M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, recueillait encore, il y a quelques années, des boiseries peintes abandonnées dans un grenier, offrant des sujets très variés et qui ne sont pas sans mérite. On y voit des combats entre vaisseaux chrétiens et turcs, des guerriers romains, des cavaliers, un saint Jérôme, des vases de fleurs, des ornements d'une grande élégance au milieu desquels sont prodigués les attributs du grand maître de l'artillerie et les armoiries des La Porte. Un peu plus tard M. B. Ledain recueillait lui-même deux charmants panneaux ornés de gracieuses arabesques sur fond gris portant au centre un médaillon doré sur lequel se détache un délicieux profil de femme. B. Ledain, *la Gâtine*, p. 301.

Digitized by Google

à la charge de rendre compte de son emploi, tant pour les frais nécessaires à disposer l'église des ci-devant Carmélites à recevoir les effets *qu'il a ramassés dans la tournée qu'il a faite*, que pour réparer les tableaux, les encadrer, leur emballage et leur transport dans cette ville.

« Le conseil délibérant sur les demandes du citoyen Bernard et considérant combien il est intéressant de conserver, particulièrement pour l'instruction publique, des modèles qui, à aucun prix ne peuvent être remplacés ;

« Considérant que sa surveillance doit s'étendre sur tous ces fruits précieux du génie, de l'étude et de l'expérience, que l'ignorance pourroit faire passer dans des mains qui déroberoient, peut-être pour toujours, des objets utiles à la société et dignes de son admiration ;

« Considérant enfin que ces excellents modèles, proposés à l'instruction publique, doivent en faciliter et en accélérer le succès ;

« A arrêté, ouï le procureur-général-syndic, qu'il sera écrit au ministre de l'intérieur, pour lui demander d'être autorisé à prendre l'église des ci-devant Carmélites, indiquée par le citoyen Bernard, pour sereir de musæum au collège national qui sera établi dans cette ville (2) ;

« Arrête en outre qu'on demandera au même ministre les fonds nécessaires pour cette dépense ; qu'il lui sera représenté que cette collection devant servir à l'éducation et l'instruction publique devant être aux frais de la République, l'administration a tout lieu d'espérer que le ministre ne se refusera pas à accueillir sa demande ;

« Arrête enfin qu'on fera passer dans tous les districts,

(2) On lit dans le *Compte rendu par le directoire du département des Deux-Sèvres* au Conseil général, arrêté le 30 mars 1792, in-4°. Niort, Lefranc-Elies, 1792, p. 22. Section II. Edifices nationaux. Niort, ci-devant couvent des Carmélites proposé pour un collège national avec cette remarque : pas de dépenses à faire, les bâtiments sont en bon état En laissant le collège à l'Oratoire, il faudrait faire des frais immenses, cette dernière maison étant complètement dégradée.

Le malheur des temps voulut cependant qu'on s'arrêtât à ce dernier parti.

Digitized by Google

un état détaillé de tous les objets recueillis par le citoyen Bernard et qu'il leur sera enjoint de les distraire de ceux qui doivent être vendus et de veiller à leur conservation ».

IV.

La mission confiée à Bernard *le 9 novembre 1792*, paraît avoir pris un temps assez long, il nous apprendra même plus tard qu'elle ne fut pas sans périls. L'incurie presque générale, le mauvais vouloir des districts qui ne consentaient pas volontiers à se priver au profit du chef-lieu du département de leurs tableaux et statues, tout en ne prenant aucune mesure pour en assurer la conservation, et surtout le vandalisme des soldats causèrent la perte de beaucoup d'objets d'art.

A Thouars tout fut détruit si l'on excepte quelques livres obtenus plus tard, et peut-être le précieux coffret à bijoux représentant *le temple de Salomon*, aujourd'hui conservé dans nos salles de l'hôtel de ville, dont la provenance n'a jamais été bien établie et que feu M. Hugues Imbert croyait cependant avoir appartenu à la célèbre Marie de la Tour, duchesse de Thouars (1).

Il est permis de croire que les tombeaux d'Oiron figuraient au nombre des *figures de marbres* désignées dans le *rapport du 26 décembre 1792* comme devant exiger des précautions spéciales pour leur transport au chef-lieu du département. M. Segrétain observe dans sa note aux Antiquaires de l'Ouest au sujet de leur rétablissement en 1839 (2), qu'ils avaient été démolis avec un soin peu explicable de la part du district de Thouars qui n'avait su empêcher la destruction complète des tombeaux de la collégiale et des tableaux et statues du château des

(1) *Bull.* de la Soc. de stat., 1875, n° 4, 316. *Mém.*, 2e série, x, 281-282.

(2) *Mém.* de la Société des Ant. de l'O., 1re série, vi, 237 (1840).

Digitized by Google

La Trémouille, bien qu'il se fut opposé à leur enlèvement.

Il est plus douteux que Bernard se soit proposé de conduire à Niort les tombeaux de Glenay dont l'existence ne lui fut peut-être même pas signalée.

Comme l'a déjà même rappelé M. E. Monnet, on voit par le catalogue dressé par Bernard que les objets d'art recueillis par le musée révolutionnaire de Niort provenaient presque uniquement de cette ville, de Saint-Maixent et Parthenay, des châteaux de la Meilleraie et de la Taillée, de la Tour de Magné et de l'abbaye des Châteliers. La Meilleraie fournit le meilleur contingent, malheureusement ce château avait déjà subi un long abandon singulièrement préjudiciable aux objets d'art conservés dans les appartements, mutilés en outre par les troupes de passage. Bernard, comme nous l'avons vu, en négligea beaucoup, soit à cause de leur détérioration, soit par suite de la difficulté des transports.

On lit dans les notes du curé Taury que l'installation du « cabinet » où Bernard avait réuni les peintures était achevée dès le *7 octobre 1793*. Dauphin dans ses *observations d'un citoyen ami des arts* (3), datées du 10 nivôse an II (*30 décembre 1793*), nous montre « le local destiné à renfermer tant d'objets précieux, disposé et arrangé pour en offrir une partie aux regards du public »; le transport était donc achevé *dans les derniers mois de 1793*. L'opération avait duré un an environ.

Le modeste *cabinet* créé, Bernard reste sans emploi rétribué, il n'est ni conservateur, ni professeur de dessin; en nivôse an III, il attend toujours l'indemnité qui lui est si légitimement due pour ses peines et soins depuis deux ans, ses ressources personnelles sont si minimes qu'il est « obligé de cultiver la peinture pour sa subsistance ».

Peut-être même songe-t-il à revenir à Paris? L'auteur des *Observations* voudrait qu'on s'efforçât de le retenir à Niort. Ce serait remplir les vues de la Convention et

(3) Bibl. munic. de Niort, man. 4341, 69 v°.

Digitized by Google

joindre l'utile à l'agréable. Il ne semble pas cependant que Bernard ait jamais reçu les appointements ou même le simple titre officiel de conservateur, ni qu'un logement lui ait été concédé près des collections dans l'Oratoire, comme le désirait Dauphin.

Nous publions in-extenso les *observations d'un ami des arts*, le premier en date des documents relatifs à notre musée révolutionnaire, elles témoignent des espérances que sa création avait fait concevoir.

10 NIVOSE AN II.

Observations d'un citoyen ami des arts (1).

« Un décret de la Convention a voulu que dans chaque chef-lieu de département il y eut un musæum établi, qui renfermât tout ce qu'il y avoit de plus précieux en fait de monuments des arts; d'après cette loi le département des Deux-Sèvres possédant dans son sein un artiste élevé à l'école des grands maîtres qui pendant plusieurs années a vécu dans cette orgueilleuse capitale de l'Italie où sont rassemblés tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des derniers siècles et où il a puisé par des études pénibles le goût et la connaissance du beau, a cru ne pouvoir mieux faire pour former un établissement si utile dans tous les âges que de le charger de la commission honorable de réunir les productions du génie éparses dans son arrondissement dont nos enfants recueilleront les fruits.

« Le citoyen Bernard a rempli avec un soin bien louable la tâche difficile dont il s'étoit volontairement chargé. Niort maintenant possède dans son sein des monuments dont elle peut sentir toute la valeur. Déjà même le local destiné à renfermer tant d'objets précieux est disposé et arrangé pour en offrir une partie aux regards des amateurs ; les agrandissements se feront successivement et chaque jour verra s'augmenter la somme de nos richesses.

(1) Bibl. de la ville de Niort, ms. Dauphin, n° 4341 suppl. p. 69 v°.

Digitized by Google

« Mais si l'on ne joint l'utile à l'agréable, nous aurons manqué le but de la Convention qui veut que les musæum deviennent une école d'instruction, et n'aspire par la composition de chefs-d'œuvre républicains qu'à éterniser la grande révolution qui nous rend la raison et la liberté : l'administration doit donc hâter d'ajouter à cet établissement, qui nécessite un conservateur de tant de belles choses, une école gratuite de dessin, dont l'on reconnoit en tous lieux l'avantage et le besoin pour les enfants à quelque profession qu'ils se destinent dans un âge plus avancé. Or, quel meilleur professeur peut-on leur donner qu'un peintre d'un mérite distingué, jaloux de son art et assez laborieux pour se plaire à former des élèves ; (il faut) attacher à Niort par le titre de conservateur du musæum et de professeur de dessin un républicain dont les principes sont connus et d'un talent rare, son amour inné pour le lieu où il a reçu le jour lui fera préférer un établissement solide au sein de ses foyers à tous les avantages que lui offriroit une grande cité où l'on saurait mieux apprécier ses talens.

« Que l'administration songe donc à procurer à son département un avantage dont plusieurs seront privés longtemps par la disette de bons juges et d'artistes capables de réparer les ravages du temps, ou les ravages causés par les accidents fortuits, celui d'avoir un musæum ne contenant que de bons modèles rétablis dans leur ancien état et une école où se formeront des élèves qui puissent un jour faire revivre la touche des grands maîtres dans leurs productions. Le dessin est l'âme de la peinture, celle-ci l'entoure ensuite de tout ce que la nature offre de plus séduisant par les couleurs dont elle l'embellit ; Bernard nous offre un artiste consommé dans l'un et l'autre.

« Je vais présenter quelques moyens de former cet établissement sans qu'il devienne onéreux à la République. Elle accorde un traitement de 1500 l. au préfet du collège, prêtre et rejeté par la loi ; ce préfet ne peut conserver sa

Digitized by Google

place, elle devient inutile par le fait tant qu'il n'y a point de professeurs malades à remplacer; (il faut) allouer ce traitement au conservateur du musæum, donner les émolumens d'un bon professeur de dessin, que la municipalité lui attribue le logement qu'occupe cet ex-oratorien, les chambres contiguës que ne devraient point tenir dans l'oratoire deux individus qui ont renoncé à l'instruction publique et qui n'en veulent pas désemparer, chargez-le des dépôts que cette maison peut contenir encore. Alors le citoyen Bernard qui devroit être logé dans un bâtiment national comme le sont à Paris, d'après les décrets de la Convention, les conservateurs du musæum qui jouissent en outre d'un traitement de 2400 l., ayant un traitement proportionné à ses talens et à ses services, ne balancera peut-être pas entre Paris et Niort et pourra se livrer tout entier au progrès des arts dans une commune où ils ont été si négligés jusqu'à ce jour. »

On ne paraît avoir pensé aux inventaires prescrits par la Convention qu'en *floréal an II.* Le 21 de ce mois (*10 mai 1794*), Dauphin adressa une pétition au district pour être employé à la confection du catalogue des livres (1). Il nous apprend que Bernard, Vaillant (de l'Oratoire) et Martin en furent officiellement chargés. Une indemnité de cent sols par jour était accordée à chacun d'eux pour ce pénible travail qui fut consciencieusement exécuté.

Les premiers commissaires s'adjoignirent Dauphin et Marin, ex-curé de Gript, mais Marin passa au secrétariat de la municipalité dès le mois de frimaire et laissa à Dauphin toute la peine car Bernard et Martin, dit-il, allaient à leurs occupations et Vaillant n'avait pas l'habitude d'écrire.

L'inventaire du musée dû à Bernard est *à la fin du second volume* du catalogue des livres du district qui

(1) Ms. Dauphin, 96 v°.

Digitized by Google

nous paraît avoir été achevé le 5 nivôse an III (*25 décembre 1794*) car il porte cette date qui ne peut être que celle de sa terminaison, le premier volume n'en ayant aucune. La *commission temporaire des arts* demandait avec instance l'envoi des *cartes* de tous les inventaires, pour la faire patienter on lui adressa tout d'abord les *fiches* des deux premiers volumes bien que le troisième fût sur le point d'être fini. A ce premier envoi était joint le rapport de Bernard à la *commission temporaire des arts* retrouvé si heureusement par M. Emile Monnet à la bibliothèque nationale parmi les papiers non classés et dont il ne paraît être resté nulle trace à Niort.

Le troisième volume du catalogue comprend l'inventaire de la bibliothèque de la commune de Niort (1) dont la municipalité avait chargé les commissaires du district, ainsi qu'un supplément de livres d'émigrés reçus seulement en frimaire an III. Ce dernier volume porte la date du 16 nivôse an III (*5 janvier 1795*) qui ne peut être aussi que celle de son achèvement.

Restait encore à copier les *fiches* à expédier à Paris, Dauphin assure que ces divers travaux durèrent dix mois, ce qui reporte à février ou mars 1795 ce dernier envoi.

Les livres empilés à la hâte dans des charrettes, « à cause du voisinage de la guerre de Vendée », déposés aux Carmélites (2) et aux Bénédictines, en avaient été délogés bientôt pour faire de ces couvents des arsenaux et des logements de troupes, et finalement apportés à plusieurs reprises à l'Oratoire dans le plus grand désordre. On les y avait placés dans les chambres contiguës à l'ancienne chapelle, c'est là que le catalogue en fut fait.

Les objets d'art n'étaient sans doute aussi venus à l'Oratoire qu'après de longs déplacements. Une courte indication du catalogue de Bernard, en regard du premier article, nous apprend que les tableaux furent exposés — en

(1) Fondée par le curé Bion en 1771.

(2) Suivant le désir exprimé par Bernard dans son premier rapport.

Digitized by Google

partie (1) — lors de la confection de cet inventaire, dans un appartement du *rez-de-chaussée* où nous croyons reconnaître la salle actuelle de dessin. C'est sans doute là le « cabinet » mentionné par l'abbé Taury et le « *local* » dont parle Dauphin.

Bernard dut cruellement souffrir d'être obligé d'abandonner la belle organisation qu'il avait rêvée dans la chapelle des Carmélites. Par surcroît, l'église de l'Oratoire qu'il lui fallait accepter en échange était occupée par les subsistances de la guerre. Une heureuse circonstance se présenta pourtant, on trouvait l'église trop humide et la commission militaire avait décidé qu'elle serait divisée en deux par un plancher. Bernard, espérant reléguer bientôt les vivres à l'étage inférieur, obtint de diriger ce travail et fit établir le plancher au niveau de celui des chambres contiguës (2) où les livres étaient provisoirement déposés, remettant à plus tard l'ouverture d'une porte de communication qui ne nous semble avoir été ouverte qu'en thermidor an IV, lorsque Frigard fut chargé d'organiser la bibliothèque de l'Ecole centrale dans la salle haute de l'église de l'Oratoire.

Son rapport à la *Commission temporaire des arts* qui, comme nous l'avons dit, accompagna à Paris les fiches des deux premiers volumes du catalogue, en nivôse an III, requiert diverses améliorations reconnues nécessaires par le département et fort tardivement réalisées pour la plupart. Il était urgent tout d'abord de remédier au mauvais état du plafond demi-cylindrique, en bois, de l'église, restauration négligée ou mal exécutée puisqu'il fallut procéder à la réfection complète de ce tillis en 1830 (3). Le plafond fut alors revêtu d'une peinture *grise* analogue à celle qu'avait demandée Bernard dès l'an III,

(1) V. les *Observations d'un ami des arts*.

(2) Dans le projet de Bernard ces chambres devaient être consacrées à l'étude du dessin et des mathématiques.

(3) Archives de la mairie. La toiture fut elle même refaite en partie en 1836. *Ibidem*.

Digitized by Google

il paraît impossible de savoir si cette teinte existait déjà sur le plafond remplacé. En 1830, on l'étendit sur les murs à chaque bout de la salle jusqu'à l'origine des tablettes actuelles de la bibliothèque.

Pour ce qui est de la teinte *verdâtre* qui devait recouvrir les murs depuis le niveau supérieur des armoires jusqu'à la naissance du plafond, pour faire ressortir les tableaux, *comme au salon de Paris,* il est facile de voir qu'il n'en fut rien fait car d'*anciennes fresques* apparaissent encore çà et là derrière les livres qui ont envahi cet espace.

Bernard se proposait de remplacer les vitraux des cinq baies, qui ne donnaient pas un jour suffisant pour un musée, par des croisées à larges carreaux, la fenêtre du levant conserva cependant jusqu'en 1830 son vitrage à *petits plombs.*

De même, les vantaux grillagés en fil de fer « pour permettre la vue des livres », à établir tout autour de l'appartement, ne furent placés qu'en petit nombre antérieurement à 1819 puisqu'on en fit alors poser vingt nouveaux et qu'il ne s'en trouve dans la salle que trente-six seulement (1).

En attendant mieux, Bernard avait dû se contenter de faire établir des bibliothèques provisoires pour recevoir les livres, dans les chambres où s'était opéré le dernier dépôt, trop heureux d'y pouvoir joindre des ateliers pour les réparer.

Ainsi, en nivôse an III, toute l'organisation est encore à l'état de simple projet, le catalogue des livres s'achève et quelques tableaux sont exposés depuis un an environ dans la salle du rez-de-chaussée d'où le musée révolutionnaire semble n'être sorti qu'à l'occasion de ses démembrements successifs. Bernard aurait-il attendu vainement le travail annoncé par le *comité d'instruction publique* pour la formation des bibliothèques de district et sa décision sur

(1) Archives de la mairie.

Digitized by Google

les musæum des chefs-lieux du département (1), cela ne paraît pas improbable car la Convention eut bientôt à s'occuper de la réorganisation de l'instruction publique et de la création des Écoles Centrales auxquelles allaient être attribuées bibliothèques et musées.

Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas qu'antérieurement à Frigard aucun employé ait repris le service de la bibliothèque interrompu depuis novembre 1792.

(1) Rapport de Bernard de nivôse an III.

Digitized by Google

V.

Catalogue de l'inventaire des tableaux, sculptures, marbres, instruments de phisique et méchanique déposés dans la maison de l'Oratoire de Niort rassemblés par le citoyen Bernard peintre (1).

(5 nivôse an III) 25 décembre 1794.

1. 1 Pièce au rez-de-chaussée. Un tableau de 5 pieds 6 pouces sur 3 pieds 8 pouces. — Représentant la SIBILLE DE TIVOLI, dans le goût de l'école de Bologne, assez bien conservé que j'ai remis sur un chassis neuf et restauré, venant *du château de la Meilleraye, district de Parthenay.*

2. Un tableau de 20 pouces de haut sur 15 de large. — Représentant une FUITE EN EGYPTE, d'un coloris clair, dans le goût de Vouet, peint sur bois. (*Chapelle des ducs de la Meilleraye.*)

3. Un tableau faisant pendant. — Représentant un REPOS EN EGYPTE, de la même proportion que le précédent, peint sur bois, *tiré de la chapelle des ducs de la Meilleraye*, le paysage est touché dans le goût de Lahyre, d'une couleur claire et vague.

4. Tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large. — Représentant DIANE ET CALISTO QUI REFUSE DE SE METTRE AU BAIN AVEC LES AUTRES NYMPHES, peint sur bois d'une manière légère sur une impression blanche à colle, restauré. (*La Meilleraye*) (2).

(1) Les inventaires de physique, chimie, histoire naturelle, mécanique, etc., avaient été aussi prescrits par la Convention. V. ci-dessus.

Le *Catalogue des tableaux, sculptures, marbres, etc.*, du musée révolutionnaire se trouve à la page 441 du second volume du *catalogue de la bibliothèque du district de Niort* daté de l'an III de la République, une et indivisible, le 5 nivôse (25 décembre 1794). Bibl. de la ville de Niort, nº 8544. Ms.

(2) Ce tableau ornait la chambre à coucher d'Hortense Mancini. Il fut donné au roi Charles X en 1825.

Digitized by Google

5. Un tableau de fruits de 16 pouces de haut sur 13 de large. — Ce tableau *provient du même château*, peint sur bois en place, dans le goût de Baptiste (1).

6. Un autre de même grandeur. — Ce tableau est plus négligé et *a souffert des injures de l'air à cause de la dégradation du château.*

7. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 de large. — Représentant un PAYSAGE AVEC UN CHASSEUR, d'une touche assez légère, d'un goût de couleur clair mais un peu foible, peint sur bois, *provenant de la Meilleraye.*

8. Le pendant du précédent de la même grandeur. — COMPOSÉ de MASSES D'ARBRES SUR LE DEVANT AVEC DES EAUX ET DES LOINTAINS, de la même main que le précédent. *Ces tableaux ont été faits sur place dans la boiserie du salon de ce château qui depuis a été totalement dégradé par les troupes.*

9. Un tableau de 4 pieds de haut sur 2 de large. — Représentant l'ENLÈVEMENT D'EUROPE, peint sur bois, dans le goût de Vouet, trop expédié mais léger et facile. *La Meilleraie?*

10. Une frise de 3 pieds 2 pouces de long sur 9 pouces de haut. — Représentant QUATRE ENFANTS QUI JOUENT AVEC DES GUIRLANDES DE FLEURS. *Ce petit tableau a été tiré de la cheminée du salon fort délabrée au milieu de laquelle étaient des armes qu'on a ôtées.*

11. Un petit tableau de 10 pouces sur 8 de haut. — Peint sur bois, représentant un SAINT AUGUSTIN ÉCRIVANT SES CONFESSIONS, touché avec facilité, dans une attitude naïve.

12. Un tableau de 27 pouces de haut sur 20 pouces de large. — Peint sur toile dans le goût de Mignard, représentant FRANÇOISE D'AUBIGNÉ DEPUIS Mde DE MAINTENON, AVEC LES ATTRIBUTS DE CLÉOPATRE, FAISANT DISSOUDRE UNE PIERRE PRÉCIEUSE.

(1) Monoyer Jean-Baptiste, dit Baptiste, peintre de fleurs, né à Lille en 1635, vint de bonne heure à Paris et ne tarda pas à s'y faire remarquer ; académicien en 1665, conseiller de l'académie en 1679, il passa en Angleterre avec lord Montagu et mourut à Londres en 1699. Biog. Michaud.

Digitized by Google

13. Un tableau de 15 pouces de haut sur 12 de large. — Représentant UN HOMME VÊTU DE NOIR, PEINT SUR BOIS EN 1567, d'une manière un peu sèche (1). *La Meilleraie ?*

14. Un tableau de 3 pieds de haut sur 2 pieds de large. — Représentant une VIERGE peinte SUR TOILE, EN 1685.

15. Un tableau de 6 pieds sur 5 pieds de large. — Représentant une MADELEINE PÉNITENTE ACCOMPAGNÉE D'UN ANGE, couleur noire et dure.

16. Un tableau de 3 pieds 6 pouces sur ... pieds de large. — Représentant une FIGURE DE FEMME, PORTRAIT DANS LE GOUT DE RIGAUD. Assez moëlleusement peint, *provenant du château de Magné, appartenant au cidevant comte de Lusignem.*

17. Un portrait de 27 pouces de haut sur 20 de large. — PORTRAIT DE FEMME DANS LE GOUT DE LARGILLIÈRE, peint SUR TOILE, *tiré du château de Magné à la famille de Lusignem.*

18. Un tableau de 3 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds de large. — PORTRAIT D'UNE JEUNE FEMME AVEC UNE GUIRLANDE DE FLEURS, peint SUR TOILE dans le goût de Bourdon, *provenant du château de Magné au ci-devant cte de Lusignem, émigré.*

19. Un tableau de 6 pieds de haut sur 5 de large. — Représentant SAINT SÉBASTIEN MOURANT A QUI UN ANGE RETIRE LES FLÈCHES. DANS LE COIN DU TABLEAU paraît un SAINT ANTOINE QUI L'EXHORTE A MOURIR. Ce tableau PEINT SUR BOIS DE GRANDEUR NATURELLE est UN PEU GRIS DE COULEUR mais NE MANQUE PAS DE FERMETÉ ET DE VÉRITÉ DANS LE DESSIN (2).

(1) D'après la *Lettre sur divers tableaux, marbres, etc., recueillis dans le département des Deux-Sèvres* par M. Delaroy-Delorme. Rochefort, Mercier et Devois, 1840, il semblerait que ce tableau provint de la grande salle du château de la Meilleraie et fût le portrait de Paul Mancini, aïeul de la célèbre Hortense Mancini, épouse d'Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraie.

(2) Aujourd'hui dans l'escalier du musée départemental (1re rampe) à l'Oratoire, *autrefois daté de 1601*, a été restauré.

Digitized by Google

20. Un tableau de 5 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Représentant SAINTE MARGUERITE FOULANT AUX PIEDS LE DRAGON, peint sur toile d'après Restout le père, dessin incorrect, peu de convenance dans le costume mais d'une couleur fraîche et de beaucoup d'effet.

21. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Représentant un PAYSAGE AVEC DES ROCHERS ET DE GRANDES MASSES D'ARBRES. Sur le devant du tableau on voit *Procris mourante que Céphale vient de percer d'une flèche.* Le paysage de ce tableau est touché d'une manière légère mais les figures sont trop négligées. *Il vient du château de la Meilleraye appartenant au ci-devant comte d'Artois.*

22. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds.

Ce paysage de même grandeur que le précédent et pouvant faire pendant, est également peint sur bois dans le goût de Suanevelt (1). Il représente VÉNUS qui ENGAGE ADONIS A NE PAS S'EXPOSER A LA CHASSE DU SANGLIER. *La Meilleraie.*

23. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large.

Ce tableau allégorique représente une JEUNE FEMME DE GRANDEUR NATURELLE AVEC UNE COURONNE DE MYRTE SUR LA TÊTE, UN LIVRE SOUS LE BRAS ET UNE BRANCHE DE LAURIER A LA MAIN. Cette figure est assez largement drapée, dans le goût de l'école de Bologne, peinte sur toile, *provenant du château de la Meilleraye.*

24. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large.

Figure allégorique représentant LA DOUCEUR sous l'emblème d'une JEUNE FILLE TENANT UN AGNEAU. Assez bien drapée, dans le goût de l'école Romaine, peinte sur toile dégradée par l'humidité. *La Meilleraie?*

(1) Hermann van Swanenveldt, auteur de beaux paysages qui représentent presque tous des ruines de l'ancienne Rome, a signé plusieurs tableaux en 1652.

Digitized by Google

25. Un tableau de 3 pieds de long sur 20 pouces de haut.

Représentant le CHRIST QUI APPARAIT A LA MADELEINE, peint sur bois, *provenant de la chapelle du château de la Meilleraye appartenant au ci-devant c^te^ d'Artois.*

26. Un tableau de 2 pieds de haut sur 20 pouces.

PORTRAIT D'UNE JEUNE FEMME *vêtue de noir, provenant de la maison Dufay émigré,* peint sur toile d'une manière assez vraie, costume de 1600.

27. Un tableau de 15 pouces de haut sur 12 de large.

PORTRAIT D'UNE VIEILLE FEMME VÊTUE DE NOIR, *provenant du château de Magné au ci-devant c^te^ de Lusignem.*

28. Tableau de 22 pouces de haut sur 26 pouces de large.

Représentant un ERMITE DANS UNE GROTE, EN PRIÈRES, *tiré de la chapelle du château de la Meilleraye.*

29. Tableau de 3 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds de haut.

Ce tableau peint sur toile en camayeu représente des JEUX D'ENFANTS, d'après François Boucher.

30. Un tableau de 2 pieds de haut sur 18 pouces de large.

PORTRAIT D'ENFANT *provenant de la maison de la Taillée,* peint sur toile.

31. Un tableau de 5 pieds de haut sur 3 et 1/2 de large.

Représentant une SYBILLE peinte sur toile de grandeur naturelle, d'une manière un peu noire et dégradée, *provenant du château de la Meilleraye, district de Parthenay.*

32. Un tableau de 5 pieds de haut sur 3 pieds 1/2 de large.

Représentant une autre SYBILLE de même proportion, tenant un flambeau. La toile est déchirée et la peinture écaillée, *venant du même château qui a été abymé par les troupes.*

33. Un tableau de 3 pieds de long sur 27 pouces de haut.

Représentant SAINT PIERRE DÉLIVRÉ DE LA PRISON PAR UN ANGE, peint sur toile dans le goût de Lemoine.

Digitized by Google

34. Un tableau de six pieds de long sur 4 pieds de haut.

Ce tableau copié D'APRÈS LE POUSSIN représente LE SACREMENT DE MARIAGE. L'original étoit dans la galerie d'Orléans au ci-devant Palais-Royal. *Il provient de la sacristie de l'abbaye de Saint-Maixent* et fut apporté à Niort lorsqu'on brisoit les meubles des églises.

35. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large, non compris la bordure.

Ce tableau représente SAINT JOSEPH DANS UN PAYSAGE, LES YEUX TOURNÉS VERS LE CIEL, AVEC UNE BAGUETTE FLEURIE A LA MAIN. Il est copié d'après Restout le père, recteur de la ci-devant académie de peinture. Il est assez fidèlement copié et ne manque pas d'effet.

36. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large.

Représentant la SYBILLE DE CUMES TENANT LE LIVRE DES ORACLES, peint sur toile de grandeur naturelle, dans le goût de l'école de Bologne, *provenant du château de la Meilleraye.*

37. Un tableau de 7 pieds et 1/2 de haut sur 5 pieds 6 pouces de large.

Représentant L'ASSOMPTION DE LA VIERGE PAR LES ANGES. La manière en est pesante, il y a quelques têtes d'anges passables, *provenant de Saint-Maixent.*

38. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large.

Figure de JEUNE FILLE DE GRANDEUR NATURELLE, peinture sur toile, très écaillée. Cette figure assez bien drapée est COURONNÉE DE ROSES BLANCHES ET EN PORTE UNE BRANCHE A LA MAIN. *Elle provient de la Meilleraye.*

39. Tableau d'un pied de haut sur 9 pouces de large.

Représentant une TÊTE DE JEUNE FILLE DANS LE GOUT ANTIQUE mais très dégradée. *Elle vient du château de la Meilleraye.*

Digitized by Google

40. Fragment de tableau de 15 pouces de large sur 2 pieds de haut.

Ce portrait représente le CARDINAL DE RICHELIEU. Il était en pied, de grandeur naturelle, *dans le salon du château de la Meilleraye*. le reste a été coupé à coups de sabre (1).

41. Tableau de 4 pieds 10 pouces de haut sur 4 pieds de large.

Représentant l'ANNONCIATION. Copie du tableau du Poussin qui est gravé. DANS LE HAUT DU TABLEAU paraît LE PÈRE ÉTERNEL SOUTENU PAR DES ANGES. Cette copie n'est pas exacte, elle est copiée d'une manière molle.

42. Tableau de 6 pieds sur 4 pieds de haut sur toile.

Représentant Jésus-Christ faisant LA CÈNE au milieu de ses apôtres. Copie du tableau du Poussin dans la suite des sept sacrements de ce maître, dans la galerie d'Orléans, palais de l'Egalité. Ce tableau est copié avec assez de fidélité et d'une touche facile. *Il provient de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Maixent.*

(1) Ce ne peut être le *beau* portrait du cardinal de Richelieu venant de la Meilleraie que de la Fontenelle de Vaudoré indique comme étant passé dans sa collection dans sa *Notice sur le maréchal de la Meilleraie* (*Mém.* de la Soc. de statistique, première série, t. III). M. B. Ledain (*La Gâtine*, p. 304) a vu dans une maison de Poitiers qui n'est pas autrement désignée, trois tableaux provenant de la Meilleraie, savoir : une bonne copie du portrait de Richelieu par Philippe de Champagne, un bon portrait de Marie de Cossé-Brissac, seconde femme du maréchal de la Meilleraie et enfin un mauvais portrait qu'il attribue au duc de Mazarin, fils du maréchal. Il semble probable que les deux premiers provenaient de La Fontenelle de Vaudoré qui déclare tout au moins avoir possédé un portrait de Richelieu et un portrait de Marie de Cossé, venant de la Meilleraie. Un portrait de Marie de Cossé-Brissac a figuré à l'exposition artistique du concours de Poitiers en 1887 sous le n° 889 et est ainsi désigné dans le catalogue : Marie de Cossé-Brissac, duchesse de la Meilleraye, appartenant à Madame J. de Beauregard. M. Tornézy le décrit ainsi : « Elle est brune avec de petits frisons sur le front. Une chemisette montant un peu haut couvre ses épaules dont la blancheur mate transperce au travers. Elle est vêtue d'une robe de velours noir décolletée. Son cou orné d'un rang de grosses perles qui tombe sur le corsage et remonte ensuite autour de la tête au sommet de laquelle il vient s'attacher, formant une sorte de nimbe étrange. La figure est jolie, les yeux bien fendus, la bouche petite et rose, le visage souriant. Elle est jeune encore.... » *La peinture ancienne à l'exposition de Poitiers* en 1887. *Bull.* de la Soc. des Antiq. de l'O., 1887, 4e trimestre, 385.

Digitized by Google

43. Tableau de 3 pieds de long sur 14 pouces de haut. — Représentant un ERMITE EN PRIÈRE DEVANT UNE TÊTE DE MORT SUR LAQUELLE EST APPUYÉE UNE CROIX. LE FOND REPRÉSENTE UNE SOLITUDE ASSEZ PITTORESQUE. *Ce tableau provient de la chapelle du château de la Meilleraye.* Il est peint sur bois.

44. Un tableau de 2 pieds et 1/2 de haut sur 18 pouces de large. — Représentant l'INCRÉDULITÉ DE SAINT THOMAS, peint au premier coup sur bois, d'une couleur foible. *Il vient de la chapelle du château de la Meilleraye.*

45. Un tableau de 2 pieds de long sur 13 pouces de haut. — Représentant UN PÈRE DE L'EGLISE EN MÉDITATION SUR UN LIVRE ENTR'OUVERT. Ce tableau peint sur bois. *Dans la même manière que le précédent auprès duquel il se trouvoit.*

46. Un tableau de 3 pieds de haut sur 18 pouces de large. — Peint sur bois. Représentant SAINT PAUL DANS UN FOND DE PAYSAGE. *De la même main que le précédent et de la même collection.*

47. Un tableau de 3 pieds 4 pouces de haut sur 2 pieds 8 pouces — PORTRAIT DE BLANDINE, COMTESSE DE LUSIGNEN, PEINT EN 1750 (1) par Lecoq dans le genre de Natier. *Ce tableau vient du château de Magné.*

48. Un panneau de 3 pieds de haut sur 1 pied 8 pouces de large. — *Tiré de la boiserie de la chapelle de la Meilleraye.* Représentant SAINT GRÉGOIRE ÉCRIVANT, EN HABIT PONTIFICAL. Couleur crue, peint sur place.

49. Tableau de 3 pieds de long sur 2 pieds de haut. — Représentant LE MASSACRE DES INNOCENTS, peint sur bois. *Dans un panneau de la susdite chapelle.* La couleur est foible et dégradée.

50. Tableau de 5 pieds de large sur 6 pieds et 1/2 de haut. — Représentant SAINT FRANÇOIS MOURANT ASSISTÉ PAR LES ANGES. D'une exécution foible, *provenant de l'église des Capucins de Niort*, il est peint sur toile.

(1) Actuellement n° 175 du musée départemental de peinture de l'Oratoire. Ce tableau porte l'indication suivante : ***Louise Blandine de la Rivière, comtesse de Lusignem, 1750.***

Digitized by Google

51. Un tableau de 5 pieds 6 pouces de haut, 3 pieds 6 pouces de large.

Ce PORTRAIT drapé d'une manière historique représente une FEMME DE LA FAMILLE DE MAZARIN (1). Il est peint sur toile avec vigueur et fidélité, mais il est fort endommagé. *Il était au château de la Meilleraye.*

52. Un tableau de 6 pieds de long sur 4 pieds de haut.

Représentant HERCULE QUI FILE AUX PIEDS D'OMPHALE AU MILIEU DE SES FEMMES OCCUPÉES A DIVERS OUVRAGES. Peint sur toile, très dégradé, *provenant du château de la Meilleraye.*

53. Un tableau de 5 pieds de haut sur 4 pieds de large.

Ce PORTRAIT représente HORTENSE MANCINI, nièce du cardinal Mazarin, mariée au duc de La Porte à qui appartenoit *le château de la Meilleraye.* Ce tableau est peint d'une manière large et facile, le costume est l'habit de cour de ce temps-là (2).

54. Un tableau de 7 pieds de haut sur 5 pieds de large.

Représentant un SAINT HILAIRE. Ce tableau est très mauvais.

55. Tableau de 8 pieds de haut sur 6 pieds de large.

Représentant un CHRIST SUR LA CROIX. La couleur en est vigoureuse et la touche moelleuse. Le fond est un peu opaque mais la tête a beaucoup d'expression. *Il vient des églises supprimées de Saint-Maixent.*

(1) Serait-ce le portrait de Marie de Cossé-Brissac, seconde femme du maréchal de la Meilleraie, morte le 14 mai 1710 que de la Fontenelle de Vaudoré indique comme étant passé dans sa collection et qu'il attribue à Mignard. De la Fontenelle de Vaudoré, *Notice sur le maréchal de la Meilleraie. Mém.* de la Soc. de stat. première série, t. III. Voir la note du numéro 40.

(2) M. D. Delorme, l. c., indique comme faisant partie de sa collection un portrait d'Hortense Mancini « ornant autrefois ainsi que le portrait de Paul Mancini? (n° 13) (?) la grande salle du château de la Meilleraie. Elle paraît marcher et tient dans ses doigts une écharpe de gaze.... l'élégance de son costume est rehaussée par une guirlande de fleurs qui entoure son corps. » Il attribue à Mignard ce tableau trouvé, dit-il, par lui, avec celui de Paul Mancini, dans un grenier de la rue des Douves où il était depuis longtemps relégué. S'agirait-il du numéro 18 du présent inventaire?

Digitized by Google

56. Tableau de 8 pieds de long sur 6 pieds de haut.

Représentant SAINT BERNARD REMETTANT L'ÉVÊQUE DE POITIERS SUR SON SIÈGE. *Ce tableau provient de l'abbaye des Bernardins des Châteliers à deux lieues de Saint-Maixent.* Il est assez bien composé et a quelques bons détails. L'humidité de cette église y a causé beaucoup de moisissures (1).

57. Tableau de 6 pieds de haut sur 5 de large.

Représentant un CHRIST SUR LA CROIX *provenant de l'abbaye des Châteliers*, dessin incorrect, mais ce tableau ne manque pas de clair obscur et de vigueur.

58. Tableau de 8 pieds de long sur 6 pieds de haut.

Représentant SAINT BERNARD QUI APPORTE LA COMMUNION A UNE PERSONNE MOURANTE (2). Cette composition est assez bien entendue et ne manque pas de richesse dans les détails et dans les fonds. *Il provient de l'abbaye des Châteliers.*

59. Tableau de 9 pieds et 1/2 de long sur 6 pieds et 1/2 de haut.

Représentant SAINT BERNARD FOULANT AUX PIEDS LE DÉCRET D'ANACLET A ROME EN 1133, EN PRÉSENCE DU PAPE (3) ET DES CARDINAUX. Cette grande composition produit de l'effet et n'est pas dénuée de détails touchés avec esprit. *Ce tableau provient de l'abbaye des Châteliers.*

(1) Aujourd'hui à l'église Saint-André de Niort, 1887. Voir L. Duval, *Cartulaire des Châteliers. Mém.* de la Soc. de stat., 2e série, t. VII, préface p. L. Ce tableau est de S. Lattainville, peintre de portrait et d'histoire, à Paris de 1750 à 1777. V. la note du numéro 59.

(2) Lisez l'abbé des Châteliers donnant le viatique à Marie d'Anjou, femme de Charles VII, morte aux Châteliers en 1463. Ce tableau exposé à Notre-Dame de Niort après le Concordat est actuellement déposé au musée départemental de peinture de l'Oratoire, il est aussi de Lattainville. (Voir la note du numéro 59.)

(3) Innocent II. Ce tableau aussi de Lattainville, a suivi le numéro précédent dans ses diverses migrations. Les tableaux de Lattainville ont été restaurés par Bernard d'Agescy en 1823. (H. Ravan. *Notice biog. de Bernard d'Agescy*)

Digitized by Google

60. Tableau de 11 pieds 6 pouces de haut sur 7 pieds et 1/2 de large.

Représentant LE CHRIST PORTÉ AU TOMBEAU, ACCOMPAGNÉ DES ANGES ET DE SAINT FRANÇOIS. On voit SUR LE PREMIER PLAN LA MADELEINE PROSTERNÉE au bord du tombeau. Ce grand tableau a des détails d'un bon goût de dessin, peints d'une manière large. La toile est très endommagée, il *provient de l'église des Capucins de Saint-Maixent.*

61. Un tableau de 9 pieds et 1/2 de haut sur 7 pieds et 1/2 de large.

Représentant une DESCENTE DE CROIX. Ce tableau est d'une assez bonne couleur mais froid d'expression et plein d'anachronismes. *Il provient de l'église des Capucins de Parthenay à qui le duc de la Porte en avait fait présent.*

62. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Représentant DIANE ET ACTÉON dans un grand fond de paysage, touché avec goût. Ce tableau est peint sur bois et provient *du château de la Meilleraye.*

63. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Représentant un PAYSAGE AVEC DE GRANDES MASSES D'ARBRES SUR LE SECOND PLAN ; SUR LE DEVANT DU TABLEAU, ON VOIT UN JEUNE CHASSEUR UN ARC A LA MAIN. Ce tableau dans la même manière que le précédent provient *du château de la Meilleraye.*

64. Un tableau de 3 pieds de haut sur 22 pouces de large.

Ce tableau peint sur bois représente LA RENOMMÉE DANS UNE DEMI-FIGURE DE GRANDEUR naturelle. Dans le goût de Vouet, il vient *du château de la Meilleraye.*

65. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Représentant UN PAYSAGE AVEC DE GRANDES MASSES D'ARBRES SUR LE COTÉ, il est peint sur bois dans une manière claire sur une impression blanche à colle, il était *au château de la Meilleraye.*

Digitized by Google

66. Un tableau de 6 pieds et 1/2 de haut sur 5 de large. — Représentant l'ANNONCIATION copiée D'APRÈS LE GUIDE qui étoit aux Carmélites faubourg Saint-Jacques à Paris. Cette copie n'est point exacte, elle vient *de l'église des Carmélites de Niort.*

67. Un tableau de 5 pieds 8 pouces de haut sur 4 pieds 10 pouces de large. — Représentant LE CHRIST EN CROIX AU MILIEU DE SAINT JEAN ET DE LA MADELEINE, foible copie d'après Le Guide, *provenant de la même église.*

68. Un tableau de 7 pieds et 1/2 de long sur 6 pieds de haut. — Représentant LES PÈLERINS D'EMMAUS, copié d'après le tableau du Caravage. Les têtes et le torse du Christ sont assez bien rendus, le tableau fait de l'effet, *il étoit dans l'église des Carmélites de Niort.*

69. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large. — Représentant UN PAYSAGE DANS LE GOUT DE LAHYRE, SUR LE DEVANT DU TABLEAU ON VOIT PASIPHAÉ. Cet ouvrage provient *du château de la Meilleraye.*

70 et 71. Deux petits tableaux très endommagés. — Représentant des SUJETS ALLÉGORIQUES qu'il est difficile de définir parce qu'il y en a la moitié de cassé.

72. Un tableau de 10 pieds 6 pouces de haut sur 7 pieds et... de large. — Représentant une DESCENTE DE CROIX. La composition est passable mais l'exécution est très foible.

73. Un tableau de 8 pieds et 1/2 de haut sur 6 pieds et 1/2 de large. — Représentant LES STIGMATES DE SAINT FRANÇOIS. Ce tableau est d'une manière très sèche, *il provient de l'église des Capucins de Niort.*

74. (Dimensions omises.) — Représentant une DESCENTE DE CROIX. La composition est passable mais l'exécution est très foible.

Digitized by Google

75. Un tableau de 3 pieds de large sur 2 pieds de haut.

Représentant le BAPTÊME DE L'EUNUQUE DU ROI DE CANDAULE. Ce tableau est composé de six figures, il contient quelques bons détails mais la couleur est très affoiblie par les injures du temps. Il vient du *château de la Meilleraye.*

76. Un tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large.

Ce tableau représente UN PAYSAGE SUR LE DEVANT DUQUEL ON VOIT ADONIS ASSIS QUE VÉNUS CONTEMPLE A TRAVERS UNE MASSE D'ARBRES, il est touché avec goût et provient *du château de la Meilleraye.*

77. Un tableau de 3 pieds 6 pouces (de haut) sur 2 pieds 6 pouces de large.

Représentant SAINT JOSEPH AVEC L'ENFANT JÉSUS DANS UN FOND DE PAYSAGE, peint sur toile.

78. Un tableau de 3 pieds et 1/2 de haut sur 2 pieds 10 pouces de large.

Représentant un PORTRAIT DE FAMILLE COMPOSÉ DE TROIS FIGURES JUSQU'AUX GENOUX AVEC UN ENFANT, dans le goût de Mignard (1).

79. Un tableau de 19 pouces de large sur 2 pieds de haut.

Représentant un CHRIST COURONNÉ D'ÉPINES TENANT UN ROSEAU A LA MAIN. Ce tableau est dans le goût de Carlo Dolci. Il y a de la vigueur dans le clair obscur et de la vérité dans les détails, la tête est un peu usée, *il vient du château de Magné au ci-devant comte de Lusignem.*

80. Un tableau de 13 pouces de haut sur 17 pouces de large.

Ce tableau est une COPIE DE LA MADELEINE DU CORRÈGE QUI EST DANS LA GALERIE DE DUSSELDORF. Il est peint sur bois, les draperies ont souffert mais les chairs sont bien peintes, *il étoit dans la chapelle du château de Magné* (2).

(1) Ce tableau paraît être le numéro 114 de notre musée départemental de peinture à l'Oratoire.

(2) V. nº 171 du musée départemental?

Digitized by Google

81. Un tableau de 12 pieds de haut sur 8 pieds de large.

Représentant L'ADORATION DES MAGES. Ce tableau est original de Boulogne, la composition en est riche et bien entendue, les détails sont touchés avec esprit, il est drapé d'une manière large, *c'est un des meilleurs ouvrages de ce maître qui en fit présent à un supérieur du collège de Niort qui étoit de ses amis* (1).

82. Un tableau de 6 pieds de long sur 4 pieds de haut.

Ce tableau est copié d'après le Caravage et représente les soldats qui jouent aux dez la robe de Jésus-Christ. Cette copie est un peu minutieuse mais exacte, il y a des têtes d'une grande vérité. *Il provient de la sacristie de l'abbaye de Saint-Maixent* (2).

Tableaux en tapisserie.

83. De 12 pieds de haut sur 9 pieds de large.

Représentant LE BAPTÊME DE SAINT JEAN D'APRÈS MIGNARD. Les couleurs en sont très passées. *Il était dans l'église de l'Oratoire de Niort.*

84. Un autre morceau de 12 pieds de haut sur 9 pieds de large.

Représentant JÉSUS-CHRIST AU MILIEU DE SES DISCIPLES *faisant pendant du précédent* et dans la même manière.

85. Une pièce de tapisserie de 10 pieds de long sur 8 pieds de haut.

Représentant UN PAYSAGE d'une manière assez commune, *provenant du château de la Meilleraye, district de Parthenay.*

86 à 93. Huit morceaux de tapisserie de 11 pieds de haut sur 4 pieds de large.

Représentant QUATRE SUJETS DE L'ANCIEN TESTAMENT ET QUATRE DU NOUVEAU, tels que le SACRIFICE D'ABRAHAM, LE SERPENT D'AIRAIN, LES PÈLERINS D'EMMAUS, LA CÈNE, LE CHRIST PORTANT SA CROIX, etc., etc.

(1) Actuellement à l'Oratoire, seconde rampe de l'escalier. Ce tableau ne fut nullement donné et coûta 300 l.

(2) Restitué après le Concordat et longtemps exposé dans l'église de Saint-Maixent, aujourd'hui dans la sacristie.

Digitized by Google

Ces tableaux en tapisserie quoique d'une exécution médiocre sont D'UNE COULEUR ASSEZ FRAICHE *et avoient été donnés depuis peu à l'église Notre-Dame de Niort*, elles sont entourées de baguettes dorées de 2 pouces 6 lignes de large (1).

94. Tableau de tapisserie de 15 pieds de long sur 10 pieds de haut.

Représentant HERCULE QUI TUE LE CENTAURE NESSUS ; cette tapisserie est en soie, dans le goût de Jules Romain. Les couleurs en sont un peu éteintes, elle étoit dans les appartements *du château de la Meilleraye*.

Sculpture.

1. Un mausolée de la famille Neuillan (2) de Parabère composé de 3 figures avec les mains.

Le premier représente LA MÈRE (3) AVEC LES MAINS JOINTES, LES YEUX ÉLEVÉS AU CIEL, DE GRANDEUR NATURELLE, sortant du tombeau sur lequel retombent des draperies en marbre blanc ; cette figure est de marbre de Carrare, d'une assez belle exécution. Ce mausolée étoit placé dans la chapelle de cette famille *dans l'église de Notre-Dame de Niort*. Il a fallu démonter ces tombeaux pour empêcher qu'ils ne fussent brisés par les malveillants, ils ont été transportés DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE DE NIORT.

(1) Ces tapisseries rendues à Notre-Dame après le Concordat ont été déposées au musée départemental de l'Oratoire lors des travaux de restauration exécutés à Notre-Dame par M. Loué en 1875. Trois sont exposées au rez-de-chaussée, à gauche de l'escalier, les autres sont à l'hôtel de ville, salle du musée préhistorique ; les panneaux conservés à l'Oratoire représentent : 1° Jésus prêchant au temple ; 2° Jésus portant sa croix ; 3° le crucifiement. Ceux de l'hôtel de ville : 1° la cène ; 2° la pâque juive ; 3° Moïse et les tables de la loi ; 4° le serpent d'airain ; 5° le sacrifice d'Abraham. Ces tapisseries ont beaucoup souffert de l'humidité.

(2) Ou mieux Baudéan Parabère.

(3) Françoise Tiraqueau, épouse de Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, morte à Paris le 30 octobre 1673

Digitized by Google

2. Seconde figure en marbre blanc.

Elle représente LE PÈRE (1) LES REGARDS TOURNÉS VERS L'ANGE QUI ÉTOIT SUSPENDU A LA VOUTE DE LA CHAPELLE, SONNANT DE LA TROMPETTE POUR DÉSIGNER LE JUGEMENT DERNIER. Cette figure d'ange qui n'étoit sculptée qu'en bois a été brisée et brûlée parce qu'on n'eut pas le temps de la faire transporter avec les autres. La tête et les mains de cette figure en marbre sont bien exécutées.

3. 3e figure en marbre.

Cette dernière figure représente LE FILS (2) qui fut tué à l'âge de 22 ans dans les guerres du Poitou. Son attitude est celle de l'étonnement, il soulève d'une main le drap funéraire qui le couvre. L'exécution du travail est moins bonne que pour les deux précédentes. Ces trois tombeaux ayant été faits quelque temps après la mort de ces personnes sous le règne de Louis XIV, tiennent beaucoup de la manière de dessiner de Lebrun qui influoit beaucoup sur la manière des artistes de ce temps-là. Cette composition ressemble un peu au tombeau de la mère de cet artiste à Saint-Nicolas du Chardonet à Paris.

4. Une tête en marbre blanc provenant d'une statue de 6 pieds et 1/2 de proportion.

C'est le portrait du CARDINAL DE MAZARIN *dont la statue en pieds étoit dans la seconde cour du château de la Meilleraye* (3). Cette figure fut brisée par les volontaires de la

(1) Charles de Baudéan-Parabère, mort le 16 mars 1644.

(2) François de Baudéan-Parabère, gouverneur de la ville et château de Niort, mort à Arras le 11 septembre 1648 à l'âge de 19 ans des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Lens (Artois).

Ces trois mausolées revinrent à Notre-Dame en 1823 et furent tout d'abord placés sous le grand vitrail du Levant. En 1853 ils furent réintégrés dans l'ancienne chapelle des Parabère.

(3) Le tronc de la statue resta longtemps oublié dans une cour du fermier à la Meilleraie, il fut enfin donné à la Société de statistique par Madame Texier, propriétaire

Digitized by Google

Vendée, elle étoit d'un beau travail à en juger par la tête DONT LE NEZ AVAIT ÉTÉ RESTAURÉ. Cette figure en pied de six pieds six pouces de proportion étoit d'un très beau marbre de Carrare (1).

des ruines du château, en 1875. M. Delaroy-Delorme avait lui-même recueilli un fragment de l'épaule droite et il est plus que probable qu'un fragment de piédouche portant l'inscription: FRAN̄ . MO (brisé après l'O) aussi trouvé par lui à la Meilleraie, provenait encore de cette statue. Le torse et les deux fragments ont été réunis au musée de l'hôtel de ville. Il est à espérer que les quelques lettres de l'inscription feront découvrir le nom du sculpteur. Il est assez singulier qu'un château si riche en objets d'art ne paraisse pas avoir possédé d'autre statue.

(1) Dans son *Discours du 4 novembre 1825 à la distribution des prix de son école de dessin* (Niort, Morisset), Bernard d'Agescy revient sur son premier sentiment, la tête restaurée passe au *cardinal de Richelieu*. Comme nous ne voulons pas que cette nouvelle attribution puisse faire l'objet d'un doute, nous reproduirons les termes mêmes du *discours*. « J'ai aussi conservé une tête en marbre du *cardinal de Richelieu*..... Son Excellence Mgr l'évêque d'Hermopolis qui marche sur les traces de ce grand homme, pourrait revoir avec plaisir l'illustre fondateur de la Sorbonne. »

Bien que les deux cardinaux ne se soient guère ressemblés, il est assez difficile de se prononcer en l'absence de l'objet du litige. Briquet père, *Histoire de Niort*, t. 1er, 392, note 2, tient pour *Mazarin*. Il en est de même de la Fontenelle de Vaudoré dans sa *Notice sur le maréchal de la Meilleraie*. (*Mém.* de la Soc. de stat., 1re série, t. III) Cet auteur insiste même fortement sur l'erreur où Dupin est tombé avant lui. M. Théodore Arnauldet dans ses *Niortéides* (Niort, Couquaux, Niortéide VI, pp. 65 et 68) reproduit encore cette opinion que l'on trouve formulée une dernière fois par M. Ritter dans nos *Bulletins* en 1874.

Cependant, dès l'an IX le préfet Dupin dans son *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres* (in-4°, Niort, Plisson, p. 34), attribuait cette tête au cardinal de *Richelieu*. Bien plus, en 1840 M. D. Delorme dans sa *Lettre sur divers tableaux, etc.*, se disait en possession de ce précieux fragment provenant de M. Sylvain Bernard, fils de Bernard d'Agescy et il n'hésitait nullement à mettre en avant le nom de *Richelieu*. Telle est l'opinion admise par M. B. Ledain dans son *Histoire de Parthenay* (1858, p. 330) et tout récemment encore dans la *Gâtine* (1880, p. 305). Enfin M. Edmond Leblant, directeur de l'école française d'archéologie à Rome, annonçait à la Société des Antiquaires de France, le 19 avril 1884, qu'il avait été découvert chez un marchand, M. Scalambrini, via del Babuino à Rome, une tête en marbre blanc du *cardinal de Richelieu* ajustée sur un buste portant deux inscriptions dont l'une rappelait qu'il en avait été fait hommage au pape Grégoire XVI en 1840, par J.-F. Delaroy Delorme, de Niort en Poitou. La Société de statistique s'empressa de faire des offres d'acquisition par l'entremise officieuse de M. E. Leblant, mais elle dut s'arrêter devant les prétentions exagérées du sieur Scalambrini. *Bull.* de la Société de stat., 1-3, 1885, p. 3.

Digitized by Google

5. **Une terre cuite.** Représentant un Christ expirant. Cette figure de cinq pieds trois pouces de proportion est modelée d'une manière moëlleuse et ne manque pas de vérité.

Tombeaux de marbre et tables de la même matière.

1. Un morceau de marbre de 6 pieds de long sur 1 pied 6 pouces de large. Provenant du revêtement d'un des sarcophages de la famille de Parabère. Ce marbre a trois pouces d'épaisseur, il est d'une qualité ordinaire rougeâtre jaspée de blanc (1).

2. Un morceau de marbre noir de même longueur. Ce morceau figuroit la couverture entr'ouverte du tombeau, il est de marbre noir de trois pouces d'épaisseur.

C'est peut-être ici le lieu de dire que la présence à la Meilleraie de la statue de l'un ou l'autre des cardinaux est facilement explicable. Si *Mazarin* était l'oncle d'Hortense Mancini, épouse du fils du maréchal, le maréchal lui-même n'était-il pas le *cousin-germain du cardinal de Richelieu* qui n'avait pas peu contribué à son avancement et à sa fortune.

La seconde inscription du buste en vente chez Scalambrini est ainsi conçue: « Cette tête en marbre du cardinal de Richelieu, mutilée par les iconoclastes de 1793, a servi de poids au tournebroche d'un impie exalté. (Historique) » (*sic*).

Ce dernier détail mentionné pour la première fois par Dupin dans sa *Statistique* de l'an IX, est reproduit par Briquet père en 1832, par M. D. Delorme dès 1840, par M. Théodore Arnauldet (*Niortéides*), par M. B. Ledain, etc., etc. M. D. Delorme dit même dans sa *lettre*, qu'il fit refaire *le nez* du malheureux cardinal. Nous voyons cependant que *le nez était déjà restauré* lorsque la tête avait été transportée à Niort par Bernard d'Agescy. Or, il serait peu probable qu'un garde national, ou qu'un patriote de Parthenay, ayant pris la tête pour son tournebroche, eût fait ensuite les frais de cette restitution. Ajoutons que Bernard d'Agescy ne dit absolument rien de cette histoire de tournebroche. Ne serait-ce point une légende apocryphe comme tant d'autres ?

Sans nous arrêter à aucun essai personnel d'attribution de la statue, nous ferons remarquer pour ce qui regarde Mazarin qu'aucune autre représentation de ce cardinal n'a été signalée à la Meilleraie tandis que ce château possédait *au moins* un portrait en pieds du cardinal de Richelieu.

(1) Voir la note 1 de la page suivante.

Digitized by Google

3. Trois autres
4. morceaux de marbre
5. jaspé de
5 pieds de long.

De marbre rouge jaspé de trois pouces d'épaisseur, servant de revêtement aux devants des tombeaux.

6. Un morceau de
6 pieds de long sur
18 pouces de large
et 4 d'épaisseur.

De marbre rouge jaspé figurant le couvercle du 3e tombeau, derrière la figure (1).

7 3 fragments de
et plaques où étoient
8. les inscriptions en
lettres d'or sur
marbre noir.

Ces débris ont chacun 2 ou 3 pieds de long, on les a mutilés à coups de marteau parce qu'il y avait dessus les armes de cette famille (2).

9. Une table de
3 pieds et 1/2 de long
sur 2 pieds de
large.

De marbre blanc veiné, *elle servoit au baptistère de la chapelle de Notre-Dame de Niort.*

10. Un petit vase
de marbre *ovale*
d'un pied
de diamètre.

De marbre blanc veiné servant au même usage *dans la susdite chapelle.*

11 Quatre colonnes de
à *marbre bleu*
14. *turquin* ordinaire.

Provenant de la chapelle du château de la Meilleraye, elles ont cinq pieds et demi de proportion. Il n'y a que les fûts des colonnes, les bases et les chapiteaux d'ordre corinthien étoient en bois doré. Les colonnes ne sont point cannelées (3).

(1) Ces deux plaques de marbre rouge jaspé qui formaient les couvercles des sépulcres soulevés par les statues de Charles et de François de Baudéan-Parabère sont encore dans la grande salle de la bibliothèque publique de la ville de Niort (1887) (ancienne chapelle des Oratoriens). On en a fait des tables, chacune d'elles a 2 m. 05 de long sur 0 m 49 de large et 0 m. 08 d'épaisseur. On croit que le couvercle du tombeau de Françoise Tiraqueau (numéro 2) a été dédoublé pour recevoir les inscriptions du monument de la rue Brisson.

(2) Le musée lapidaire à l'ancien hôtel de ville a recueilli un fragment de l'épitaphe de François de Baudéan. Il porte le numéro 203 du dernier catalogue (1887). On l'avait utilisé pour l'une des inscriptions du bâtiment de la rue Brisson.

(3) Dans le *Discours prononcé par Bernard d'Agescy, alors directeur de l'école gratuite de dessin de la ville de Niort, le 4 novembre 1825, à l'occasion des prix décernés à ses élèves* (Niort, Morisset), il est question de colonnes de marbre *noir*

Digitized by Google

15. Un vase marbre, *ovale* avec son support.

Ce vase d'une forme très commune et de MARBRE GRIS VEINÉ ORDINAIRE servoit de bénitier DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE NIORT. Il a 2 pieds 6 pouces de diamètre.

16 et 17. Deux autres vases de même marbre de 3 pieds de diamètre.

Ces deux vases de MARBRE GRIS NOIR VEINÉ DE BLANC servoient au même usage DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ DE NIORT. Ces vases sont supportés par deux pieds en forme de balustre.

18. Une plaque de *marbre jaune* de cinq pieds sur 2 pieds de large.

Servant d'inscription à la tombe d'un curé *dans l'église de Notre-Dame.* Ce marbre très ordinaire vient de la CARRIÈRE D'ARDIN dans le pays.

19. Une tombe de 6 pieds de long sur 17 pouces de large arrondie en dessus.

Du MÊME MARBRE JAUNE VEINÉ DE GRIS ayant servi *à la femme d'un particulier de la paroisse de Saint-André.*

20. Un petit tombeau appartenant à M. de Toustin.

Il consiste dans une plaque de MARBRE de 5 pieds de haut sur 4 pieds de large et une base de 4 pieds 3 pouces de large sur un pied de haut de MARBRE JAUNE ORDINAIRE de peu de dureté.

21. 4 fragments de marbre de 10 et 12 pouces de largeur sur 3 d'épaisseur.

L'un de MARBRE BLANC, les autres de MARBRE ROUGE ET NOIR, provenant des mêmes tombeaux.

Fin de l'inventaire des tableaux, sculptures et marbres.

tirées par lui des débris de la Meilleraie, et quatre colonnes de *marbre noir veiné de blanc* (absolument pareilles) sont encore conservées à Niort, savoir : deux dans la grande salle de la bibliothèque publique, et deux au musée départemental de l'Oratoire (de chaque côté de la grande porte du rez-de-chaussée). Les fûts de ces colonnes ont 1 m. 62, dimension assez voisine de celles que portent les numéros 11, 12, 13, 14 du présent catalogue (5 pieds et 1/2). La couleur de ces dernières (bleu *turquin*) ne semblerait guère permettre de les confondre avec les colonnes de l'Oratoire de la bibliothèque, il est à remarquer cependant qu'on ne trouve aucune mention dans l'inventaire si minutieux du musée révolutionnaire de ces colonnes de marbre noir actuelles. Il nous paraît évident que dans son catalogue Bernard s'est trompé sur la couleur. Cette erreur n'est pas la seule. V. numéro 4 (sculptures), note.

Digitized by Google

Les cours de l'Ecole centrale s'ouvrirent à l'Oratoire dans la première décade de brumaire an V; à cette époque le service de la bibliothèque, suspendu depuis quatre ans, fut enfin repris dans la salle haute de l'ancienne chapelle à laquelle on n'accédait que par une unique porte, celle que Bernard s'était proposé d'établir. Il fallait pour y parvenir, venant du dehors, traverser la première cour et plusieurs appartements de l'école. Ce ne fut qu'en 1820 que cette porte fut fermée et que l'on établit enfin une entrée plus commode pour le public à l'autre bout de l'appartement (1).

Les livres du district de Niort et ceux de l'ancienne bibliothèque communale formèrent le premier fonds de la bibliothèque de l'Ecole centrale. Frigard, ex-supérieur de l'Oratoire, en fut nommé bibliothécaire dès le 9 thermidor an IV.

De nombreuses bibliothèques publiques existaient alors dans le département. La Convention avait voulu doter chaque district d'une bibliothèque et même d'un petit musée (2).

Frigard reçut la mission de réunir à la bibliothèque de l'Ecole centrale tous ces dépôts, de l'organiser et d'en dresser le catalogue.

Ce fut sans doute seulement alors que l'on commença à faire établir des armoires à grillage en fil de fer. Antérieurement à 1825, l'insuffisance de ces armoires qui régnaient dans toute l'étendue de la salle depuis 1819, avait amené la création d'une galerie supérieure, en forme de balcon, le long de l'un des grands côtés de la bibliothèque, per-

(1) Archives de la mairie. C'est l'entrée actuelle.

(2) V. Eugène Despois, *Le vandalisme révolutionnaire*. Paris, Alcan, 1875.

Digitized by Google

mettant d'atteindre plusieurs rangs de livres. En 1825, à la suite du legs de Guillemeau oncle, le balcon fut étendu à tout le pourtour du bâtiment (1).

Si l'on tient compte de toutes ces améliorations successives, on constate que l'organisation de la bibliothèque, même au temps de Frigard, devait être fort précaire. Il y avait tout au plus seize vantaux à grillage et fermant à clef, pour les livres les plus précieux, le reste était sans doute logé, seulement en partie, dans les armoires provisoires que Bernard avait fait établir tout d'abord dans les chambres contiguës (2). Il n'est guère possible que la première portion du balcon soit antérieure à l'établissement des vingt dernières armoires en 1819. Tout porte donc à croire que lors de la réouverture de la bibliothèque en brumaire an V, l'espace que Bernard avait voulu réserver pour ses tableaux au-dessus des rangs de livres, demeurait disponible, mais est-il admissible qu'il se soit risqué à les transporter dans une salle aussi délabrée et dont le plafond n'était sans doute pas réparé.

Pour ce qui est des marbres, ou pour mieux dire des mausolées des Parabère, il n'est pas douteux qu'on les ait vus pendant de longues années dans la grande salle de la bibliothèque avec deux des quatre colonnes provenant de la chapelle de la Meilleraie qui y sont aujourd'hui les dernières épaves du musée révolutionnaire (avril 1889) (3).

Ce musée subissait le sort de l'ancienne bibliothèque du district. Il ne représente plus en l'an V que *la riche collection de tableaux de l'Ecole centrale* et c'est sous ce titre que l'*Almanach des muses* de l'an IX nous en décrira douze des principales toiles.

Bernard fut nommé professeur de dessin à l'Ecole

(1) Archives de la mairie.

(2) Il est question de livres restés dans les greniers.

(3) On a vu que les mausolées des Parabère furent d'abord transportés dans la bibliothèque de l'Oratoire dont la situation n'est pas bien connue. (V. Cat. Bern. d'Ag.)

Digitized by Google

centrale (1). L'ancien pensionnaire de Rome enseigna pendant quarante ans dans la salle où est encore l'Ecole municipale et qu'occupèrent sans doute les professeurs de dessin de l'Oratoire auxquels il dut ses premières leçons. Quelques précieux restes du musée révolutionnaire devaient encore se rencontrer dans cet antique bâtiment, en 1839, lorsqu'une commission de la Société de statistique fut chargée d'en recueillir les derniers débris. Il est difficile de savoir, nous le répétons encore, si Bernard les avait pris ailleurs pour servir de modèles à ses élèves ou si le musée révolutionnaire resta toujours confiné dans la salle obscure et humide de la salle de dessin (2).

Nous avons déjà dit que le seul document qui pourrait peut-être nous renseigner sur le lieu d'installation définitif des tableaux nous manquait encore. C'est une enquête faite dans les départements en l'an VII relativement à l'état des bibliothèques des Ecoles centrales *et des objets d'art et de sciences qui peuvent y être déposés.* Les bibliothécaires étaient autorisés à se faire aider dans leurs réponses par les professeurs de physique et d'histoire naturelle. Il n'est nullement question du professeur de dessin ou du prétendu conservateur des arts, dans la lettre qui fut adressée à Frigard, bibliothécaire de l'Ecole centrale, par la commission du Directoire exécutif près l'administration du département des Deux-Sèvres dont l'original existe encore aux archives de la bibliothèque publique de la ville de Niort. Elle porte la date du *14 ventôse an VII*, un questionnaire y est annexé et l'on ne peut qu'applaudir à son libellé qui nous est donné par un double joint au dossier.

Malheureusement une seule réponse nous est connue,

(1) Bernard d'Agescy fut nommé architecte du département par décision ministérielle du 22 mars 1816, il démissionna le 28 mai de l'année suivante et fut remplacé par Thenadey, déjà architecte de la ville de Niort. Bernard ne recevait aucune rétribution comme architecte départemental.

(2) Nous avons vu qu'en nivôse an III les seuls tableaux exposés étaient au rez-de-chaussée.

Digitized by Google

elle a trait au nombre des volumes maintenant porté à 19,872 à la suite des derniers versements opérés par Frigard, tandis qu'il n'était encore que de 12,420 au moment où Bernard fit dresser le catalogue des bibliothèques réunies du district et de la municipalité, en nivôse an III.

L'enquête de l'an VII nous paraît être le dernier document officiel où il soit question des collections d'origine révolutionnaire formées dans le département des Deux-Sèvres.

Le Conseil général dans sa session de l'an IX sollicite du gouvernement, *pour perfectionner le goût*, l'envoi de *tableaux de second ordre* en même temps que des modèles, des dessins et des gravures destinés à l'enseignement. Il semble n'avoir point connaissance des ressources que peut lui offrir la *riche* collection célébrée pompeusement par l'*Almanach des muses de l'Ecole centrale* de ladite année.

Quelle qu'ait été l'installation du musée révolutionnaire à l'Oratoire, il est certain qu'il n'y rencontra jamais qu'un asile d'une sécurité douteuse. Ce couvent comme ceux des Carmélites et des Bénédictines fut longtemps occupé par divers services militaires. En l'an II, on y voit, le 25 pluviôse, une ambulance et dès le 23 fructidor, le magasin de vivres qui n'avait point encore été déplacé le 5 nivôse de l'année suivante; en ventôse an III, on trouve en outre moyen d'y loger des malades indisciplinés. Enfin dans les premiers mois de l'an VIII, un bal magnifique est donné *dans les vastes appartements de l'Ecole centrale* et peut-être le musée se vit-il un instant transformé en salle de danse.

La suppression de l'Ecole centrale en 1802 n'eut d'autre résultat que de rendre municipales la bibliothèque et les collections de ladite école, sans rien changer à leur situation. Frigard resta tout naturellement bibliothécaire. Presque toujours seul dans l'ancienne chapelle les rares jours où elle était ouverte, l'ancien directeur de l'Oratoire jouissait, disait-on, d'un canonicat assez analogue à ceux que la Révolution de 1789 avait

Digitized by Google

tenté de faire disparaître. C'était l'âge d'or des bibliothécaires, et dans la crainte sans doute que l'ennui ne les surprît dans leur isolement, on leur avait concédé un petit jardin voisin de la salle de lecture. L'ouverture d'une entrée spéciale pour le public, en 1820, n'amena qu'une commodité de plus sans augmenter sensiblement le nombre des lecteurs. Guillemeau jeune qui avait succédé à Frigard, mort en 1816, en profita pour loger sa voiture près de l'escalier, et cette utilisation peu prévue ne semble avoir été désapprouvée ni par l'administration, ni par l'opinion générale.

Collection de tableaux (1).

L'Ecole centrale des Deux-Sèvres possède outre la superbe calcographie dont le général Dufresse a gratifié la bibliothèque (2), une assez riche collection de tableaux.

Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns (3) :

(1) *Almanach des muses de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres*. Niort, E. et P. Dépierris, an IX.

(2) Le général Dufresse au citoyen Dupin préfet.

Niort, le 24 vendémiaire, 9e année républicaine.

Citoyen préfet,

Le gouvernement de la République Romaine m'offrit en l'an 6, pour prix de mes services, une calcographie de toutes les antiquités et chefs-d'œuvre qui ornoient son musée, ses palais et ses temples.

Je l'offre à mon tour par reconnoissance pour enrichir la bibliothèque *publique* du département des Deux-Sèvres.

Les amis de la liberté y trouveront des souvenirs agréables, les artistes des modèles et les jeunes élèves de l'Ecole centrale des sujets dignes de leur émulation.

Je vous invite, citoyen préfet, à faire prévenir le bibliothécaire et le citoyen Bernard que cet ouvrage est chez moi à leur disposition.

J'ai l'honneur de vous saluer. *Signé :* Dufresse.

(Suit une lettre de remerciements du préfet Dupin.)

Ce document prouve que la bibliothèque de l'Ecole centrale était *publique*.

(3) Nous indiquons à la suite de chaque tableau le numéro du catalogue de Bernard d'Agescy qui y correspond.

Digitized by Google

1° Une grande composition de Boulogne (1) représentant l'*adoration des mages*. Ce tableau est d'un ton de couleur vigoureux et du meilleur temps de ce maître. Il a 14 pieds de haut (2) sur 8 de large. Cat. Bernard d'Agescy, n° 81.

2° Une *descente de croix*, de l'école de Vouet, de 12 pieds de haut sur 8 de large. Cette composition offre une remarquable correction dans le dessin, un beau fini dans le coloris et dans les draperies artistement projetées. Cat. Bernard, n° 74??

3° Un tableau de même grandeur représentant un *Christ porté au tombeau*. Il est d'une couleur riche et vraie. C'est une copie de l'école flamande. Cat. Bernard, n° 60.

4° *Les pellerins d'Emaüs*, copie du Caravage. Ce tableau est d'une très grande vigueur. Il a 8 pieds de long sur 6 de haut. Cat. Bernard, n° 68.

5° Une belle copie du même maître, représentant les *soldats qui jouent aux dés la robe de Jésus-Christ*. Ce tableau a 6 pieds de long sur 5 de haut. Cat. Bernard, n° 82.

6° Un tableau de Lahire, de 4 pieds de haut sur 3 de large, représentant *Diane et Calisto* qui refuse de se mettre au bain avec les autres nymphes. Le paysage est traité d'une manière large; le caractère du dessin pour les figures est celui de l'école de Vouet, le coloris est d'une fraîcheur admirable. Ce tableau est peint sur bois. Cat. Bernard, n° 4.

7° Le pendant, de même grandeur, peint également sur bois, représente *Céphale et Procris*. C'est l'heureuse production d'un pinceau frais et moëlleux. Cat. Bernard, n° 21.

(1) Bon Boullongne, né à Paris en 1649, mort en 1717, pensionnaire du roi à Rome, professeur à l'académie de peinture et peintre du roi (Louis XIV).

(2) On verra par cet exemple et plusieurs autres qu'il n'y a pas concordance parfaite avec les dimensions données par le catalogue du musée révolutionnaire, ce qui donne lieu de croire que celui-ci est d'un autre auteur, sans doute Jacquin, secrétaire général de la préfecture, auteur de l'*Annuaire*.

Digitized by Google

8° Une *Madelaine*, du Corrège, copiée il y a 150 ans par une habile main d'après le tableau original qui étoit dans la galerie de Dusseldorf. Cat. Bernard, n° 80.

9° Un tableau de 5 pieds de haut sur 4 de large représentant une *Sybille,* il est dans le goût de l'école de Bologne. Cat. Bernard, n° 1 ?

10° Un tableau de 20 pouces de haut sur 15 de large représentant une *Fuite en Egypte.* Il est d'un coloris clair, dans le goût de Vouet. Cat. Bernard, n° 2.

11° Le *portrait d'Hortense Mancini*, de 5 pieds de haut sur 4 de large. Le style est tout à fait noble et gracieux. Cat. Bernard, n° 53.

12° Le *portrait de Madame de Maintenon*, née à Niort, peinte par Mignard. On y reconnaît le talent singulier de ce grand maître pour le portrait. Son habileté à saisir tout ce qui peut rendre la ressemblance parfaite, le caractère et les grâces délicates du sentiment. Hauteur 2 pieds, largeur 18 pouces. Cat. Bernard, n° 12 ?

VI.

Démembrements successifs du musée révolutionnaire.

Le Concordat (1801-1802) eut de graves conséquences pour le musée révolutionnaire de Niort. Nous pouvons invoquer ici le propre témoignage de Bernard d'Agescy. On lit dans son *Discours comme directeur de l'Ecole gratuite de dessin de la ville de Niort* (1), *du 4 novembre 1825* (2), jour de la fête de Charles X, à l'occasion des prix d'encouragement décernés aux élèves :

(1) Fondée par lui en l'an XII.

(2) Niort, Morisset, imprimeur du roi et de la préfecture, 3 pages in-8°. Bibliothèque de la ville de Niort, supplément, numéro 941.

Digitized by Google

« Lorsque des temps plus heureux ont permis de relever les autels de la religion, *vous m'avez ordonné* (1) de les décorer par les ouvrages que j'ai choisis dans les églises qui ont été supprimées, vendues ou démolies : j'ai consacré ma vie à suppléer à ce qui leur manquait. »

Bernard n'a donc opéré ces démembrements successifs que par ordre de l'administration. Il est fort regrettable que celle-ci n'ait point fait dresser un état de distribution des tableaux dans les églises, suppléer à ce desideratum est aujourd'hui fort difficile, il paraît probable qu'il ne resta rien à l'ancien musée de ce qui pouvait recevoir une destination religieuse.

On trouve dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 10 fructidor an XII (2), un article de Bernard d'Agescy intitulé : *Liste des élèves de l'Ecole gratuite de dessin.* Un passage nous montre le peu de cas que l'on faisait parfois dans les églises des tableaux donnés. Toutefois le nombre des peintures *exposées* ne dut pas tout d'abord diminuer d'une façon sensible car on remplaçait au fur et à mesure les toiles concédées par d'autres qu'on restaurait.

On sait que Bernard s'employait lui-même à ce travail dont il ne pouvait guère charger ses élèves; l'un d'eux cependant, Armand Chrétien, de Champdeniers, lui avait paru digne d'y collaborer, cet élève obtenait, à ce titre, le *prix de restauration* en 1804. Il reçut un encouragement plus flatteur encore, ce fut d'être pris en pension par le professeur pour être mis à même de faire *des progrès plus rapides.* Lors de l'incendie de la Charité qui détruisit les archives départementales dans la nuit du 19 décembre 1805, Chrétien sauva, non sans danger, le beau tableau de *la vertu poursuivie par le crime se réfugiant dans les bras de la justice*, dû au pinceau de Bernard, qui ornait le prétoire du tribunal criminel (3).

(1) Il s'agit ici des représentants de l'administration présents à la distribution des prix.

(2) Mardi 28 août 1804, p. 543.

(3) Ce tableau est aujourd'hui placé dans la salle des audiences du tribunal civil.

Digitized by Google

Cet élève bien aimé est l'auteur du portrait de Jacques Briault, le premier président du tribunal criminel. Ce portrait, conservé dans notre galerie, porte le numéro 108 du catalogue de M. Louis Germain. Ce qui suit est extrait de l'article du *Journal des Deux-Sèvres*.

« *Restauration des tableaux*. Le tableau du *Christ sur la croix*, n° 74 (1) était entièrement moisi et déchiré. Ce tableau a été restauré par M. Armand Chrétien ainsi que le *Saint Sébastien mourant*, peint sur bois en 1601 (2). Cet ouvrage plein d'expression et de vigueur *a été coupé en morceaux*, il y a un an, pour faire le marchepied d'un autel où l'on avait fait faire un mauvais saint Nicolas qui était une preuve de l'ignorance de l'ouvrier et du donateur; il sera incessamment remplacé par le n° 81 qui sera exposé dans quelques jours. » Ce n° 81 est *l'adoration des mages* de Bon Boulogne qui devait bientôt passer à l'église Notre-Dame de Niort (1817) (3) pour venir beaucoup plus tard prendre place dans nos galeries. Cette toile porte en effet des traces trop évidentes de restauration, elle avait décoré le maître autel de la chapelle de l'Oratoire.

Une ordonnance royale provoqua en 1816 la dispersion des précieuses collections réunies aux Petits-Augustins de Paris par Alexandre Lenoir, auxquelles la Restauration ne pardonnait pas leur origine révolutionnaire. On y voyait la *statue* funéraire, en marbre blanc, de *Louis de la Trémouille, marquis de Noirmoutier*, lieutenant-général en Poitou, mort le 4 septembre 1613 à l'âge de 27 ans, auparavant sur sa sépulture dans la chapelle de la Madeleine ou de Noirmoutier de l'église du couvent des

(1) Le n° 74 du catalogue Bernard est *une descente de croix*. Il doit s'agir ici de l'un des numéros 55, 57, 67, probablement de l'un des deux premiers. Le numéro 74 doit être celui de l'exposition des travaux des élèves. L'exposition de l'an IX comprend déjà 85 numéros, cat. imprimé in-4°. P. Plisson.

(2) Catalogue Bernard, 19.

(3) H. Ravan. *Notice biographique sur Bernard d'Agescy.*

Digitized by Google

Célestins de Paris qui renfermait les tombes de plusieurs autres membres de la famille des La Trémouille.

Cette statue fut attribuée à la ville de Niort, chef-lieu du département où était situé Thouars, siège de l'ancien duché des La Trémouille, par le comte Decazes, ministre de l'Intérieur, le 13 janvier 1820. Elle arriva en mai 1820 et on l'exposa tout d'abord dans l'une des salles de la mairie (1), mais bientôt après elle était recueillie par la bibliothèque publique de la ville qui possédait encore les tombeaux des Parabère venus de Notre-Dame de Niort.

Là ne devait pas finir son odyssée. Le conseil de fabrique de Notre-Dame de Niort décidait dans sa séance du 25 février 1823 que l'on ferait les démarches nécessaires pour obtenir la réintégration dans cette église des « tombeaux de la chapelle Parabert (*sic*) consistant dans des statues qui sont en ce moment déposées à la bibliothèque de la ville et dans les marbres de ces tombeaux *qui sont en dépôt dans l'atelier de M. Bernard d'Ajessi, peintre, demeurant à Niort* ». Il ajoutait enfin que la statue *du duc de la Trémouille* ne saurait être mieux placée que dans le saint lieu de Notre-Dame.

Le comte de Sainte-Hermine, maire de Niort, donna l'autorisation nécessaire par une lettre du 4 juin de la même année adressée à titre de décharge au bibliothécaire.

Notre-Dame reçut, en même temps que ces quatre statues funéraires de marbre, deux des tableaux que S. Lattainville, peintre de portraits et d'histoire, avait jadis faits pour l'abbaye des Châteliers (ordre de Cîteaux).

Le *Journal des Deux-Sèvres* du 23 août 1823 nous

(1) *Journal des Deux-Sèvres* du 20 mai 1820, nos 21, 168.

On lit dans le n° 5, p. 35 : « Grâce aux soins éclairés de M. le préfet des Deux-Sèvres, Niort est classé au nombre des premières villes auxquelles la munificence du roi destine quelques tableaux des premiers maîtres de l'Ecole française. » Il est plus que douteux que cet envoi ait été effectué.

La statue de La Trémouille avait été demandée, dès le 19 septembre 1819, par l'abbé Gibault pour le musée qu'il créait à Poitiers.

Digitized by Google

apprend quelle fut la destination donnée dans cette église par Bernard d'Agescy à ces divers objets d'art.

« L'église Notre-Dame de Niort vient d'être dotée de plusieurs statues en marbre représentant la Résurrection (1). M. Filleau, curé de cette paroisse, plein de zèle pour son église, les a obtenues de *M. le comte de Sainte-Hermine, maire, et de M. de Roussy, préfet des Deux-Sèvres*. M. Bernard d'Agesci, professeur de l'Ecole gratuite de dessin, conservateur des objets d'art dans le département des Deux-Sèvres (2), a entouré ces figures d'une architecture propre à produire le plus grand effet et placé de chaque côté deux grands tableaux représentant quelques traits de la vie de saint Bernard. Ces tableaux proviennent d'une abbaye de Bernardins (3). »

Bernard mourut en 1829, c'est dire qu'il est resté étranger aux aventures ultérieures de ces précieux débris.

L'opinion publique s'émut en 1835 à la suite de travaux malencontreux exécutés à Notre-Dame, et la *Revue de l'Ouest* du 8 mars reproduisit une lettre de l'*Indépendant* signée J.-A.-G(uérinière) ? adressée à Apollin Briquet, conservateur des monuments publics, ou pour mieux dire inspecteur des monuments des Deux-Sèvres avec de la Fontenelle de Vaudoré pour inspecteur divisionnaire, charges récemment créées par la Société pour la conservation des monuments historiques sous la direction de M. de Caumont.

Au congrès tenu à Blois en 1836 (4), Apollin Briquet fit une réponse officielle aux attaques dont il avait été l'objet

(1) Tombeaux des Parabère.

(2) C'est la seule fois que nous voyons lui donner ce titre auquel nous ne croyons pas.

(3) N° 59 du catalogue Bernard d'Agescy. Saint Bernard foulant aux pieds le décret d'Anaclet à Rome en 1133, en présence d'Innocent II et de ses cardinaux, provenant du réfectoire de l'abbaye des Châteliers.

2° N° 58 du même catalogue. L'abbé, assisté de ses religieux, donnant le viatique à la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, morte aux Châteliers en 1463, provenant aussi des Châteliers.

(4) *Bull. mon.*, t. III, 1837, p. 138, séance du 17 septembre.

Digitized by Google

et montra qu'il avait été impuissant, la fabrique s'étant munie d'une autorisation du conseil d'Etat.

Les orgues avaient été transportées de l'emplacement qu'elles occupaient au-dessus du chœur, entre les deux portes, devant le vitrail, absolument masqué désormais (1).

L'emplacement abandonné par le buffet avait reçu une décoration de style grec, du plus mauvais effet. Enfin le badigeonnage avait suivi les orgues dans leur translation, et le dégagement assez vaste qui restait au-dessous s'était transformé en *caveau sépulcral*. « Des statues en marbre blanc dues au ciseau de Bouchardon (2) ont été affublées de draperies de bois peint et entourées de murailles badigeonnées au noir de fumée. »

« La statue de La Trémouille, protégée par une large coquille incrustée dans la tribune, se trouvait en face de l'orgue (3). »

Toutes ces tristes peintures ne tardèrent pas à disparaître, mais les tombeaux des Parabère restèrent encore longtemps relégués sous l'orgue. La statue de La Trémouille, plus favorisée, fut bientôt placée dans la chapelle des Parabère. Ce monument, qu'aucun souvenir ne rattachait à Notre-Dame, a été remis à la Société de statistique en 1842. Il a suivi l'ancien musée lapidaire de la rue Saint-Nicolas dans son transfert à l'hôtel de ville en 1887. C'est là sa septième étape officiellement constatée.

On n'a replacé les tombeaux des Parabère dans leur ancienne chapelle qu'en 1852. Une première restauration, laissant beaucoup à désirer, en a été faite en 1881 (4).

(1) L'événement le plus grave fut la destruction de quelques parties du vitrail par les ouvriers. M. Baugier s'était empressé de le dessiner avant toute dégradation.

(2) A. Lenoir les croyait de l'un des frères Anguier.

(3) On l'a vue, paraît-il, derrière le grand autel actuel.

(4) Les inscriptions ont été reproduites d'après le texte inséré dans la note que le curé Goizet a consacrée à ces tombeaux. *Affiches du Poitou*, 1778, n° 37, jeudi 10 septembre, p. 159. Ce texte, souvent reproduit depuis lors, paraît plus exact que celui qui figure dans les dessins dont nous allons parler.

Digitized by Google

Nous apprenons (mars 1889) qu'ils vont être l'objet d'une restitution définitive, la municipalité abandonne deux couvercles en marbre rouge, veiné de blanc, des sarcophages, que les statues des défunts semblaient soulever à l'appel de l'ange suspendu à la voûte. Ces couvercles avaient été conservés jusqu'à ce jour dans la grande salle de la bibliothèque (1). Le troisième, *en marbre noir* (2), a disparu.

On a pu consulter trois dessins attribués à Bernard d'Agescy, représentant les tombeaux dans leur état primitif, conservés à la bibliothèque de la ville de Niort. Ces dessins permettront de replacer les statues dans leur position normale qui n'avait point été conservée.

Ces monuments avaient été élevés, en 1684, à ses parents et à son frère, par Suzanne de Baudéan-Parabère, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et épouse de Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles, maréchal de France. Le nom du sculpteur est resté inconnu.

Les deux tableaux de Lattainville, l'adoration des mages de Bon Boulogne et une descente de croix de Bernard d'Agescy, ont été déposés dans les galeries de la Société de statistique lors des restaurations opérées dans l'église Notre-Dame par M. l'architecte Loué dans ces derniers temps (1875).

Il en a été de même pour huit panneaux de tapisserie représentant des scènes de l'ancien et du nouveau testament n^{os} 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93 du catalogue Bernard d'Agescy. Ces panneaux avaient été donnés à Notre-Dame peu de temps avant la Révolution et y avaient encore été exposés après le Concordat.

L'église de Saint-André, beaucoup moins bien partagée, ne paraît avoir reçu que le troisième tableau de Lattainville qui ornait aussi le réfectoire de l'abbaye des Châteliers. Cette toile représente saint Bernard replaçant l'évêque de

(1) Cat. B. d'Ag., 1 et 6.
(2) M. cat., 2.

Digitized by Google

Poitiers sur son siège (1). Nous croyons que Saint-André reçut aussi une peinture de Bernard d'Agescy. On y replaça enfin les deux *bénitiers de marbre gris noir* veiné de blanc, supportés par deux pieds en forme de balustre, nos 16 et 17 du catalogue de Bernard d'Agescy (tombeaux etc.).

L'ancienne collégiale de l'abbaye de Saint-Maixent, devenue église paroissiale, recouvra la belle copie du Caravage (soldats jouant aux dés la robe de Jésus-Christ) (2) que Bernard y avait recueillie.

Telles sont les concessions aux églises que nos seules investigations nous ont permis de constater. Il faut y ajouter le saint Joseph et la sainte Marguerite que l'on voyait encore en 1840 à l'ancienne chapelle du collège municipal de Niort et dont nous aurons bientôt à parler (3).

VII.

Sur la fin de sa vie, Bernard eut l'idée singulière de faire remettre à Charles X diverses épaves du musée révolutionnaire provenant, au moins pour la plupart, du château de la Meilleraie qui avait appartenu au roi alors qu'il n'était que comte d'Artois.

Nous relevons dans son *Discours*, précité, *aux élèves de l'Ecole gratuite de dessin, du 4 novembre 1825* (4), tout ce qui a trait à ce nouveau démembrement du musée révolutionnaire qu'on ne saurait trop lui reprocher. C'est un acte de pitoyable courtisanerie à peine excusable d'un vieillard.

(1) Cat. B., 56.

(2) N° 82 du catalogue Bernard d'Agescy.

(3) Catalogue Bernard d'Agescy, nos 35 et 20.

(4) 4 pages in-4°, Niort, Morisset, imprimeur du roi et de la préfecture. Bibliothèque de la ville de Niort, supplément, n° 941.

Digitized by Google

« Depuis la fondation de l'Ecole gratuite de dessin, voici la trentième année (1) que j'ai la satisfaction de voir les premiers magistrats de la ville décerner des prix à mes élèves.....

« Ce qui doit mettre le comble à la reconnaissance des élèves, est le jour choisi pour cette distribution, la fête de S. M. Charles X.....

« Dans son premier voyage à la Rochelle, mgr le comte d'Artois passa à Niort pour visiter son apanage (2) ; M. de Gourcez qui était maire à cette époque, en lui présentant ses hommages, lui demanda la permission de lui ériger un *obélisque* pour perpétuer ce souvenir ; je lui en fis le dessin que ce prince accueillit avec bonté (3).....

« Je prie MM. les magistrats de ce département de lui présenter ce que j'ai retiré des ruines de son château de la Meilleraie, *comme conservateur des objets d'art,* dans un temps où il fallait exposer sa vie pour les soustraire à la fureur du vandalisme.

« Ce tableau représente *Diane et Callisto* (4) ; il ornait la chambre à coucher de la belle Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

« Je pense que les colonnes de marbre *noir* (5) que j'ai sauvées de ces débris seraient propres à décorer les autels que S. A. R. Madame la Dauphine a fait ériger à la bravoure et aux malheurs des Vendéens.

« J'ai aussi conservé une tête en marbre du cardinal de Richelieu (6)..... S. E. mgr l'évêque d'Hermopolis, qui

(1) L'Ecole gratuite de dessin avait été en réalité ouverte à la fin de l'an XII (1804). Bernard d'Agescy la confond évidemment avec l'Ecole *non gratuite* de l'Ecole centrale (an V, 1796).

(2) Mai 1777.

(3) Bernard d'Agescy, né le 11 mars 1756, n'avait guère que 21 ans.

(4) Catalogue Bernard d'Agescy, n° 4.

(5) Cette fois la couleur est la vraie. Dans son catalogue, Bernard les donne comme étant de marbre *bleu-turquin*. Catalogue Bernard d'Agescy (tombeaux, etc.), 11, 12, 13, 14.

(6) Autre singularité. Bernard dans son catalogue l'attribue au cardinal Mazarin. Catalogue Bernard d'Agescy, sculptures, n° 4.

Digitized by Google

marche sur les traces de ce grand homme, pourrait revoir avec plaisir l'illustre fondateur de la Sorbonne.

« Messieurs, dans un jour de fête, on ne peut offrir que des souhaits et des fleurs; ici ce n'est pas un don, mais une restitution que j'ai l'honneur de vous proposer ; après de longues années de malheurs, elle ne peut déplaire à un prince généreux et juste, qui indemnise ceux qui ont sacrifié leur fortune et leur vie en s'expatriant pour servir la cause du trône et de la religion. »

La tête du cardinal de *Richelieu* resta momentanément à Niort et nous n'avons plus à raconter les longues péripéties à la suite desquelles elle était venue s'échouer en 1884 dans la boutique d'un marchand de curiosités de la via Babuino à Rome (1).

Plus favorisées, les quatre colonnes de marbre *noir* provenant de la chapelle du château de la Meilleraie n'ont jamais quitté notre ville. Deux furent retrouvées en 1839 par une commission de la Société de statistique à l'Ecole gratuite de dessin qui occupe toujours le même local qu'au temps de Bernard, les autres enfin sont encore dans la grande salle de la bibliothèque où leur présence rappellera seule désormais le musée révolutionnaire.

Ce n'est pas à dire pourtant que le panneau de *Diane et Callisto*, s'en vint seul à Paris. Dans son discours de l'année suivante (2), Bernard d'Agescy nous apprend qu'il jugea bon d'y ajouter un certain nombre de portraits historiques, L'envoi se fit au grand jour, personne ne vit d'inconvénients à priver le département au profit de Paris de ces vieux tableaux. Et pourtant, en haut lieu, on n'y pensait guère sans doute, vu l'état où les avait réduits le long abandon du château de la Meilleraie bien antérieurement à la Révolution.

(1) Voir la note qui accompagne le n° 4 du cat. Bernard (sculptures).

(2) *Discours prononcé par M. Bernard d'Agescy, le 4 novembre 1826, à l'occasion des prix d'encouragement décernés à ses élèves.* Morisset, imprimeur du roi. Bibl. de Niort, nouv. mélanges, t. IV, 7e article.

Digitized by Google

Le *Discours* ne nous donne malheureusement aucuns renseignements sur ces portraits :

« ..... L'an dernier, à pareil jour, en présence de M. le préfet des Deux-Sèvres, j'offris à S. M. le tribut des objets d'art que j'ai conservés dans les moments orageux de la Révolution, *ainsi que quelques portraits des aïeux appartenant aux familles les plus illustres de France.* M. le chevalier de la Roulière, maire de Niort et notre député des Deux-Sèvres, a eu la complaisance de les présenter. Mgr le prince de Tarente, duc de la Trémouille, lui en a témoigné sa reconnaissance et j'ai reçu de sa main la lettre la plus obligeante. Madame la marquise de la Rochejaquelein m'a aussi adressé par l'intermédiaire de M. le maire, une lettre remplie de cette grâce qui lui est familière (1)... »

(1) Bernard d'Agescy mourut en 1829, dans la jolie petite maison qu'il s'était fait construire au-dessous de celle de son ami Briquet, sur le côté est de la rue des Douves, nouvellement ouverte. Cette maison fut vendue par M. Sylvain Bernard, son fils, à M. Charles Chabosseau, mais ne reçut jamais la collection de tableaux de cet amateur qui était encore à Champdeniers à l'époque de son décès. Cette collection fut léguée en 1843 à la ville de Niort, jusque-là à peu près dépourvue de tableaux. La maison Bernard appartient aujourd'hui à M. Louis Germain, ex-conservateur du musée de peinture. Elle est bâtie sur le penchant du coteau, sa perspective s'étendait autrefois jusqu'à la Brèche à travers des jardins maintenant presque tous occupés par des maisons. La couleur rouge de son crépissage la désignait au loin ; tout, installation et architecture, était fort modeste mais d'un plaisant aspect, rappelant l'Italie. Un médaillon, aujourd'hui à peine visible, décorait le tympan de la porte cochère près de laquelle était placé l'atelier du peintre niortais.

M. Sylvain Bernard, docteur en médecine, mais plus souvent qualifié propriétaire-*horticulteur*, mourut lui-même dans sa maison de la rue du Paradis, le 23 mars 1860, après avoir aliéné une partie des collections paternelles.

Les collatéraux qu'il laissait pour héritiers, livrèrent aux enchères les nombreux objets d'art encore subsistants et une importante série céramique, du 5 au 15 mai 1860. La Société de statistique figure au nombre des acquéreurs pour un tableau portant le n° 58, *Vierge*, peinture à l'huile, sous

Digitized by Google

VIII.

ÉPILOGUE.

L'*Athénée* de Niort resta fort indifférent à la malheureuse destinée du musée révolutionnaire, la *Société de statistique,* mieux inspirée, songea dès le jour de sa fondation à en recueillir les derniers débris qui fournirent

verre, et un carton contenant des gravures — nous pensons qu'il s'agissait plutôt de dessins.

Dans l'inventaire, rédigé par M. Tribert, on voit figurer peu de tableaux anciens :

27. Tableau par Bourguignon.

118. Tableau par Le Bassan (*Vendanges*).

Notons encore un portrait miniature de Bernard d'Agescy, monté en or, qui paraît avoir été acquis par la famille (1) et plusieurs tableaux du maître niortais :

201. ***Marine***, 106 de la collection.

206. *Tête de chien et tête de lion*, 111 et 112 de la collection (les deux tableaux acquis par M. Thomas Arnauldet, pour la Société de statistique, à la vente de M^lle^ Renard qui avait acheté beaucoup de toiles venant du cabinet Bernard).

215. *La Force*, tableau, 121 de la collection.

220. *Tête de femme*, tableau, 128 de la collection.

Le n° 165 *saint Jean-Baptiste*, sous verre, n° 75 de la collection, nous paraît être le célèbre *saint Jean* de Bernard d'Agescy appartenant aujourd'hui à M. le docteur Tonnet.

Beaucoup d'autres peintures, dessins, etc., sont certainement encore de Bernard d'Agescy, nous n'en parlons pas faute de désignations suffisantes.

Nous ne nous portons point garant de l'authenticité des plats *Palissy* mentionnés au cabinet Bernard : « Un petit plat ancien, *Palissy*, un autre grand plat de *Palissy*. » Nous pensons qu'il s'agit de produits de la Chapelle-aux-Pots.

A la vente de M^lle^ Angèle Bernard — le 15 décembre 1856 — figure un tableau à l'huile de son frère Bernard d'Agescy. C'est le *saint Jérôme*, qui passait pour l'une de ses meilleures peintures, aujourd'hui à M. Gusman Serph, député de la Vienne, n° 168 de la vente.

---

(1) Il est difficile de savoir si le tableau à l'huile qui porte le n° 30 est le portrait de Bernard d'Agescy ou celui de son fils.

Digitized by Google

un apport, relativement considérable, à la galerie de tableaux dont la formation venait d'être décidée.

En 1839, elle nomma une commission chargée de la recherche des objets d'art épars dans les divers établissements publics de la ville de Niort, qui se pourvut de l'autorisation du conseil municipal, approuvée par le préfet.

Nous laissons la parole à notre vénérable collègue, M. Charles Lafosse, nommé rapporteur :

« Des indications certaines nous avaient appris qu'un assez bon nombre de tableaux avaient été autrefois recueillis dans tout le département par M. Bernard d'Agescy, délégué à cet effet par l'administration. *Ils restèrent longtemps entre ses mains*, et furent plus tard déposés au collège et à l'école publique de dessin. Malheureusement nous sommes venus vingt-cinq ou trente ans trop tard ; car la plus grande partie, et surtout la meilleure, ne se retrouve plus, *ou du moins a cessé d'être une propriété communale ou départementale.* Il reste cependant quelque chose.

« Et d'abord c'est un tableau intéressant sous le rapport historique. Il représente une reine de France, *Marie-Thérèse d'Autriche.* Elle est jeune encore, et *devant elle, une femme jeune aussi, tenant un enfant dans ses bras.* Il serait difficile de dire quelle est cette femme. Cependant il a paru à quelques-uns que ce pouvait être madame de Maintenon. Et quant à l'enfant, est-ce le Grand Dauphin, l'élève de Bossuet, celui qui fut père du duc de Bourgogne, le digne élève de Fénelon ? Ou bien est-ce un des deux autres fils de Louis XIV, qui moururent en bas âge? Cette question est difficile à résoudre, car cet enfant est si jeune que ses traits ne peuvent fournir aucune indication précise (1)...

(1) Catalogue Bernard d'Agescy, n° 78. — Catalogue Louis Germain, n° 114, au musée départemental.

Digitized by Google

« Dans la chapelle du collège (1), deux tableaux nous ont paru dignes de l'attention de la commission. L'un est un *saint Joseph*, l'autre une *sainte Marguerite* (2). *Quoique évidemment du même maître*, ils ne sont pas d'un égal mérite ; car je pense que sans hésiter on doit donner la préférence à la *sainte Marguerite.* Il n'est pas dépourvu d'une certaine chaleur de couleur, d'une certaine verve de composition, qui en font un ouvrage estimable et nullement à dédaigner. Mais malheureusement, ces deux tableaux sont dans un état déplorable de dégradation, et il est urgent d'en arrêter les progrès. Il y a des parties entièrement découvertes de la peinture, où il ne reste absolument que la toile. Quelque temps encore et des deux tableaux il ne resterait plus rien (3).

« Une première visite dans l'école de dessin n'a pas été fort heureuse. A peine avons-nous trouvé quelque chose de passable. Mais enfin nous ne devions rien négliger ; c'est pourquoi je vous indiquerai deux tableaux, l'un représentant une *femme ayant un casque sur la tête* (4), et l'autre un *trait de l'histoire de Diane* (5). Ce dernier est *peint sur d'épaisses planches de bois.* Il provient du château de la *Meilleraye*, et devait faire partie d'une

(1) Contiguë à la rue Saint-Nicolas.

(2) Ces tableaux n'ont jamais figuré dans la dernière chapelle du collège contiguë à celle de l'Oratoire (rue de la Bibliothèque), bénie vers 1847. Nous croyons qu'ils ont pourri sur place.

(3) La *sainte Marguerite* est évidemment le n° 20 du catalogue Bernard d'Agescy « représentant sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon, peint sur toile d'après Restout père, dessin incorrect, peu de convenance dans le costume, mais d'une couleur fraîche et de beaucoup d'effet ».

Quoique les n^{os} 35 et 77 du catalogue Bernard d'Agescy soient des tableaux représentant saint Joseph, il nous paraît plus probable qu'il s'agit ici du n° 35, aussi d'après Restout père, le seul dont les dimensions se rapprochent beaucoup de celles du précédent « saint Joseph dans un paysage, les yeux tournés vers le ciel, avec une baguette fleurie à la main, assez fidèlement copié et non sans effet ».

(4) L'identification de ce tableau est assez difficile.

(5) Evidemment le n° 62 du catalogue Bernard d'Agescy « Diane et Actéon dans un grand fond de paysage, touché avec goût, peint sur bois, provenant du château de la Meilleraye ».

Digitized by Google

décoration d'appartement; nous avons également trouvé *plusieurs débris de tableaux semblables, et même un autre entier,* mais moins bien conservé.

« Dans la salle de dessin sont deux colonnes en marbre *noir* (1). Elles ont paru à la commission bonnes à conserver, plus tard elles pourraient faire les supports de quelques ouvrages de sculpture, quand nous les aurons, en attendant elles serviraient d'ornement à notre musée.

« La seconde visite dans le même établissement nous a amenés à une découverte beaucoup plus intéressante, c'est le portrait d'une femme du temps de Louis XIV. Or, vous savez qu'à Niort, il est passé en force de chose jugée que tout portrait de femme de ce temps-là est le portrait de madame de Maintenon et de plus l'ouvrage de Mignard. Sans se laisser influencer par cette sorte de préjugé, la commission réunie a pensé que pour cette fois du moins cette opinion pouvait avoir quelque fondement. En effet, il y a bien dans cette tête de jeune femme quelque chose des portraits authentiques de madame de Maintenon; c'est bien cette coupe de figure, c'est bien surtout cette lèvre inférieure un peu saillante, indice certain du caractère de fierté de cette femme. Quant à son auteur, l'attribuer d'une manière positive à Mignard, ce serait peut-être beaucoup trop s'avancer; mais ce qu'il est facile de reconnaître, c'est qu'il est bien dans sa manière et que s'il n'est pas de Mignard lui-même, il est du moins de son école. Du reste, quel qu'en soit l'auteur, nous pouvons affirmer que c'est un fort beau portrait. Il est parfaitement traité dans toutes ses parties, aussi bien dans les draperies que dans les chairs, et assurément quand il sera dans notre musée, il en sera un des plus beaux ornements (2). »

(1) Cat. Bernard d'Agescy, deux des quatre colonnes portant les numéros de 11 à 14 (tombeaux, etc.), désignées à tort comme étant de couleur *bleu-turquin*. Ces deux colonnes ornent l'escalier du musée départemental à l'Oratoire.

(2) Catalogue Bernard d'Agescy, n° 12 (?) Un portrait de madame de Maintenon figure comme appartenant à la mairie dans le livret de l'exposition

Digitized by Google

Ces prévisions favorables ne devaient point toutes se réaliser, le musée départemental en voie de formation à l'Oratoire ne semble même avoir obtenu que les colonnes et le tableau de famille qui porte aujourd'hui le n° 113 ancien n° 78 du catalogue Bernard d'Agescy. Les autres peintures restèrent sans utilisation à l'Ecole de dessin et y sont encore aujourd'hui. L'administration si empressée à autoriser les recherches ne paraît pas comprendre que le seul moyen de sauver ces toiles était d'en permettre le dépôt dans une galerie où elles auraient été conservées avec des précautions qui leur font depuis trop longtemps absolument défaut. Il était de son propre intérêt d'agir ainsi. Espérons que l'administration municipale actuelle se rendra aux nouvelles sollicitations de la *Société*. A tout le moins, elle se doit d'assurer l'avenir de ces tableaux en en faisant dresser un état descriptif sérieux.

Une partie du rapport de M. Ch. Lafosse est consacré aux rares tableaux dont la Société était déjà en possession, au nombre desquels figure le portrait de *Louise Blandine de la Rivière, comtesse de Luzignem,* portant la date de 1750 (1), donné par M. Tribert.

Il nous paraît difficile de ne pas y reconnaître encore l'un des tableaux du musée révolutionnaire (2).

La Société de statistique inaugurait en 1839, avec l'appui du conseil général, de la municipalité et de la

des produits des beaux-arts, de l'industrie et de l'agriculture dans les salles de la Société de statistique en 1840 (Niort. Robin). Mais il est donné dans le catalogue de M. Louis Germain (n° 113) comme provenant du logement qu'occupait au château de Niort le gouverneur de la ville avant la Révolution.

(1) Aujourd'hui n° 175 du catalogue de M. Louis Germain, attribué à C. Vanloo. « La comtesse de Lusignen est représentée près d'une table couverte d'outils de joaillier, elle est occupée à l'ornementation d'un vase en orfévrerie. »

(2) Catalogue Bernard d'Agescy, n° 47 « portrait de Blandine, comtesse de Lusignen, peint en 1750 par Lecoq dans le genre de Natier, provenant du château de Magné ».

Digitized by Google

Société d'agriculture, une série d'expositions départementales consacrées aux beaux-arts, à l'industrie, à l'agriculture et à l'horticulture, auxquelles elle prêtait les salles de son musée à l'Oratoire. Bien que fort pauvre encore en objets d'art, elle produisit ses tableaux à l'exposition de l'année suivante (1840), la ville moins bien pourvue encore y joignit les siens, parmi ceux-ci il nous reste à signaler une *Madeleine repentante,* n° 10 du livret, qui paraît être le n° 80 du catalogue Bernard d'Agescy (1).

Nous ne pouvons, il est vrai, retrouver au musée révolutionnaire le n° 11 de cette exposition, appartenant aussi à la ville : *Les avares* (2), dont la provenance reste inconnue, mais nous avons déjà relevé plusieurs erreurs dans le catalogue de Bernard et il n'est pas moins certain qu'il est incomplet. On y chercherait vainement la mention des émaux. On en peut citer au moins deux réclamés le 8 messidor an VIII par Rosalie Dufay, religieuse, et qui ne paraissent pas avoir été restitués (3).

Il y aurait beaucoup à dire encore. Il nous paraît plus sage d'adopter simplement les conclusions du rapport de 1839 que de les appuyer de preuves malheureusement trop faciles à recueillir. Contentons-nous de répéter :

« Nous sommes arrivés trop tard, la plus grande et surtout la meilleure partie de notre premier musée ne se retrouve plus, ou du moins *a cessé d'être une propriété communale ou départementale.* »

(1) Catalogue Louis Germain, n° 171.

(2) Catalogue L. Germain, n° 15.

(3) Archives de la bibliothèque de la ville de Niort. Il est à craindre qu'un certain nombre d'émaux aient été compris dans les matières de *cuivre* versées dans les arsenaux par les districts, sans aucun contrôle. Compte du département des Deux-Sèvres depuis le 1er décembre 1792 jusqu'au 1er brumaire an IX, in-4°. Niort, Elies, p. 38 (mobilier national). On ne s'explique pas l'absence de ces objets d'art alors sans doute peu recherchés, Bernard d'Agescy ne les jugea peut-être pas dignes de son attention.

Digitized by Google

MAUSOLÉES DES PARABÈRE

à l'église Notre-Dame de Niort,
en la chapelle de la Résurrection,
d'après des dessins présumés antérieurs à leur transport
au musée révolutionnaire,
conservés à la bibliothèque de cette ville
et attribués à Bernard d'Agescy.

Ces monuments avaient été élevés en 1684 par Suzanne de Baudéan-Parabère, dame d'honneur de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, épouse de Philippe de Montault-Bénac, duc de Navailles, maréchal de France, gouverneur des ville et château de Niort,

A la mémoire de son frère : François de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, gouverneur de la ville et château de Niort, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, mort à Arras le 30 septembre 1648, à l'âge de 19 ans, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Lens ;

De leur mère : Françoise Tiraqueau, petite-fille du grand jurisconsulte André Tiraqueau, épouse en secondes noces de Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, morte à Paris le 30 octobre 1673 ;

Et enfin de leur père : Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, gouverneur de la ville et château de Niort, mort le 16 mars 1644.

Le nom du sculpteur est resté inconnu.

Digitized by Google

Digitized by Google

PARAE

e Niort

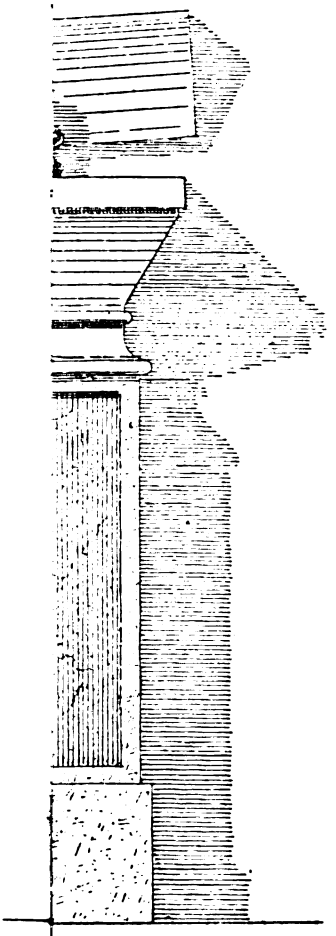

E
AUDEAN PARABÈRE,
73.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FAMILLE MABOUL

ET

LE CHATEAU DE FORS

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — LES PREMIERS MABOUL.

L'*Armorial* Bonneau (1) mentionne le plus ancien représentant connu de cette famille, en la personne de François Maboul (2), sgr de Ribray, échevin en 1529. De lui seraient issus Gilles Maboul, noble homme, sire échevin en 1534, et Jacques Maboul *sgr de Ribray*, pair de la commune, maire et capitaine en 1545, en 1553 et en 1563, échevin en 1567, mort en 1570, père de Jean Maboul *sgr de Ribray* et de *la Douilletrie*, consul, pair en 1604, mort échevin en 1609.

Si nous passons aux *notes* d'Apollin Briquet, nous y verrons un Jacques Maboul, sieur du fief et maison noble de la Douilleterie, sise au village de Bourbiau, paroisse de Saint-Gelais, maire de Niort en 1554, échevin en 1555,

(1) *Mémoires* Soc. stat., 2e série, v, 107.

La Chesnaye-Desbois décrit ainsi les armes des Maboul : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 besants de même et d'un croissant d'argent sous le besant en pointe.* Ce croissant n'existe pas dans l'*Armorial* de d'Hozier, *verbo* Maboul, Louis, écuyer, sr de la Gabauge, conseiller du roi, lieutenant criminel de Niort.

(2) Une note extraite par Bardonnet du chartrier d'Aiffres nous apprend que François Maboul, seigneur de Riberay, échevin de Niort, avait épousé Marguerite Fouschier, sœur de Barnabé Fouschier, assesseur au siège royal de Fontenay-le-Comte, et qu'il mourut avant 1532 laissant *au moins* un fils mineur, Jacques Maboul, qui aurait été dans tous les cas l'aîné. Ledit Jacques Maboul était en 1532 sous la tutelle d'un oncle paternel, Giles Maboul, âgé de 58 ans, bourgeois de Niort, et de son oncle maternel, Barnabé Fouschier.

Digitized by Google

1557, 1562 et 1565, qui semble s'identifier avec le personnage du même nom porté à l'*Armorial*. Nous pensons qu'il en est de même pour Jacques Maboul, écuyer, sieur de *Ribray*, maire de Niort en 1545 et 1561, qui figure le premier dans *généalogie* des Maboul du même Briquet, sans mention dans les *notes*, et aurait épousé Christine Morin. Enfin nous irions jusqu'à croire que Jacques Maboul, échevin, sieur de Ribray, époux de Marie Dieulefit (1546-1557) (1), est toujours le même individu qui se serait marié deux fois.

De Jacques Maboul et de Marie Dieulefit naquirent :

1° Anry Maboul, le 29 décembre 1546, destinée inconnue.

2° François Maboul, le 9 octobre 1548, probablement le même qui épousa Françoise Guischard et en eut Jehan Maboul, né le 16 décembre 1601; Marie Maboul, née le 7 février 1606, et Magdeleine Maboul, née le 7 mai 1607.

3° Charlotte Maboul, née vers 1549, destinée inconnue.

4° Jehanne Maboul, née le 10 mars 1550 (2), qui épousa François Richier, fils de sire Jehan Richier et de Marie Gallier (contrat du 15 avril 1566, Brisset, p. m.).

5° Pierre Maboul, né le 20 août 1551 (3), destinée inconnue.

6° Guillaume Maboul, né le 8 juin 1553 (4). (Tige des Maboul de Champdeniers et de Fors.)

7° Il est indubitable que Jacques Maboul, fils de Jacques Maboul, *sgr de Ribray*, né le 7 août 1557 (5), est frère (au moins consanguin) des précédents. C'est sans doute le même qui fut sieur de la Vernaye (peut-être la Vergnaye

(1) Notes d'Apollin Briquet et extraits de l'état civil de Notre-Dame. (M. G. Laurence.) Jacques Maboul fut admis au nombre des 25 nobles et conseillers par résignation de Jehan Arnauldet, suivant délibération du 24 août 1550. *Revue d'Aunis*. 2e sem., 1869, p. 18.

(2) 1°-4°. Bapt. de Notre-Dame.

(3) Notes d'Ap. Briquet.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

Digitized by Google

au bourg de Champdeniers), et épousa Jacqueline Tascheron (1). Mais Apollin Briquet s'est sûrement trompé en en faisant l'auteur de la branche de Champdeniers et de Fors. Destinée inconnue.

8° Enfin nous faisons de Jehan Maboul, *fils de feu Jacques*, *échevin*, mort avant le 28 août 1609, un huitième enfant de Jacques Maboul, maire (2).

Ce Jehan Maboul était en 1581 receveur de la commune de Niort (3). Il fut père : *A.* de Jehan Maboul, s^r de la Monginière, époux de Marguerite Thibault, dont il eut : 1° Jacques Maboul, né le 22 novembre 1626, sieur de la Monginière, demeurant au bourg de Prahecq, époux de Marie Garcin, 4 avril 1672. Papiers de la famille de Chaillé (Fonds Taury). 2° Marguerite Maboul, née le 24 janvier 1628. 3° Jean Maboul, né le 7 octobre 1629 (4). *B.* de Pierre Maboul, s^r du fief et mestayrie noble de Roussillon on gouvernement d'Aunis, époux de Paule Doreil, dont la postérité sera rapportée ci-après. *C.* de Jacques Maboul. *D.* et de Jehanne Maboul (5).

De Pierre Maboul, sieur de Roussillon, étaient issus autre Pierre Maboul, né le 16 avril 1607, et Jean Maboul, sieur de Roussillon, mort avant 1656, époux de Françoise Marchais. Ce dernier laissa deux filles :

1° Catherine Maboul épouse en 1656 d'André Moreau, sieur de la Morlière, conseiller en l'élection de Niort, fils d'autre André Moreau et de Marguerite Richier, dont Marie Moreau de la Morlière, épouse d'Etienne Boutheron de la Regnière, écuyer, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de Niort, mort avant le 23 août 1722, père et mère de Françoise-Elisabeth Boutheron, épouse

(1) Ap. Briquet, généalogie Maboul, man.

(2) Ce serait le dernier de l'*Armorial*.

(3) Lettres d'échevinage de Louis Arnauldet. (Arch. de la Vienne, pap. de Touchimbert.)

(4) Notes Briquet.

(5) *Rôle des maire, eschevins et conseillers de Niort, etc., dressé le 28 août 1609.* (*Armorial* Gouget, Niort, 1866.)

Digitized by Google

René Chauvegrain, lieutenant criminel en l'élection de Niort, dont Marie-Magdelaine Chauvegrain, épouse Mathurin Rouget de Gourcez, lieutenant général au siége royal et maire de Niort de 1769 à 1789, auteurs de Marie-Elisabeth Rouget de Gourcez, qui épousa en 1791 François Rouget, licencié ès lois, etc., etc.

2° Jeanne Maboul, seconde fille de Jean Maboul, sieur de Roussillon, et de Françoise Marchais, devint la femme de N... des Moulins, procureur en parlement, dont elle eut Jeanne-Louise des Moulins, morte sans enfants d'Hilaire Langlois, écuyer, conseiller du roi, correcteur à la chambre des comptes à Paris (1).

II. — BRANCHE DE CHAMPDENIERS ET DE FORS.

Guillaume Maboul, issu de Jacques Maboul et de Marie Dieulefit, né à Niort le 8 juin 1553, mort avant 1598, épousa :

1° N...

2° Françoise Guitton.

Eut du premier mariage, Jacques Maboul, qui s'unit en premières noces à Jehanne Morin (contrat du 9 juillet 1595), et reçut en juillet 1598, de Françoise Guitton, veuve et *seconde* femme de son père (de laquelle il n'était pas issu) la somme de 166 écus d'or 2/3, représentés en partie par l'auberge du *Chapeau-Rouge* sise dans la grand'rue à Champdeniers et attenant à l'auberge de la *Corne-de-cerf* (2).

En 1607, Jacques Maboul, sieur du *Chapeau-Rouge*,

(1) Généalogie Rouget, communiquée à M. Pineau, notaire à Champdeniers en 1826.

(2) Titres du Chapeau-Rouge communiqués par M. Lucien Lagaye. C'est donc à tort que Ap. Briquet (généalogie Maboul) donne Jacques Maboul, maire, sgr de Ribray, pour père de cet autre Jacques Maboul, dont il n'était que le grand-père.

Digitized by Google

habitait encore Champdeniers, en 1628, on le trouve à Gript, devenu veuf de Jehanne Morin, il s'était remarié à Louise Taschereau (1).

De cette seconde femme étaient issus :

1° Louis Maboul, écuyer, sieur des Villesneuves (ou de Villeneuve) et de Trélans, sgr châtelain de Montz-en-Prahecq avant 1650, procureur en parlement, puis avocat au Conseil et reçu le 10 mai 1639, conseiller, notaire et *secrétaire du roi,* maison et couronne de France, office dont il obtint ses lettres d'honneurs le 22 octobre 1668, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist à Paris, inhumé dans l'église Saint-Benoist (Paris), le 14 décembre 1671 (2). Il avait épousé en mai 1639, Louise Commeau, fille de Toussaint Commeau, procureur en parlement, et d'Anne Chaussepied (3). Après la mort de son mari, Louise Commeau se rendit adjudicataire en 1685, aux requêtes du Palais, pour le prix de 96,000 livres, de la terre de Fors érigée en marquisat par les lettres patentes de mai 1639, registrées en parlement et à la chambre des comptes, le 30 août et le 31 décembre 1640, en faveur de François Poussard, marquis du Vigean, époux d'Anne de Neubourg, et saisie sur son fils François Poussard, époux de Charlotte d'Haussonville, en 1650 (4).

(1) Généalogie Maupetit, impr., communiquée par Mlle Proust-Maupetit, ancienne institutrice à Champdeniers. Il y a toute créance à accorder à cette généalogie, qui fit preuve en justice, et qu'Ap. Briquet n'a pas plus connue que les titres du Chapeau-Rouge.

(2) Ap. Briquet, généalogie Maboul.

(3) Fille de Louis Chaussepied, procureur en parlement, mort avant 1630, et de Françoise Recoy? sœur : 1° de Françoise Chaussepied, épouse de François Gohier, conseiller du roi à Angers, mariage de 1630 ; 2° de noble homme Pierre Chaussepied, sr de Puymartin, avocat en parlement; 3° de Michel Chaussepied, procureur en ladite cour de parlement; 4° et de N... Chaussepied, qui avait épousé Michel Courtain, procureur au grand conseil. (Note communiquée à Ap. Briquet.)

(4) Fors était passé à cette famille le 13 mars 1494, par échange de Guy Poussard avec Artus de Vivonne contre les terres de Meursay et de Venours. (*Dict.* de M. Beauchet-Filleau). Fors appartenait aux Vivonne dès le commencement du XIIIe siècle, Guillaume de Vivonne, sgr de Fors, mourut

Digitized by Google

De la saisie à l'adjudication avait eu lieu une longue procédure au cours de laquelle François Poussard avait été assassiné, le 28 mars 1663, dans la forêt de Verrières, près Poitiers, ne laissant qu'un fils, Jean-Armand Poussard, dont la minorité ne permit sans doute pas de dégager le domaine de Fors, quoique cet enfant fût appelé à réaliser un jour 40,000 livres de rente en fonds de terre, valeur du temps. (*Etat du Poitou sous Louis XIV.* Rapport de Colbert de Croissy, p. 112.)

Cette procédure interminable ne fut sans doute pas étrangère à la donation que fit Louise Commeau, en 1686, du marquisat de Fors à Louis Maboul son fils, plus tard *maître des requêtes.*

Louise Commeau vivait encore en 1695, elle se retira chez sa fille Louise, à Alençon où probablement elle mourut (1).

Louis Maboul, *secrétaire du roi,* son mari, avait acquis le 19 décembre 1650 (2) de François Poussard, chevalier des ordres du roi, marquis de Fors et du Vigean, comte de Saint-Menou, baron de Chizé, Bazauge et de la châtelenie de Prahecq, demeurant en son hôtel, rue de Tournon à Paris, le seigneurie, moyenne et basse justice du bourg de Gript avec le droit de péage audit bourg et celui appelé le péage de Julles ou *de la Corde.*

avant le mardi après la translation de Saint-Nicolas 1264. Comte de Rochechouart. *Hist. des Rochechouart*, t. II, 282. Le 3 mars 1582, le roi de Navarre et le prince de Condé se rendaient à Fors pour assister aux noces et espouzailles de Charles Poussard, élevé enfant d'honneur de Jeanne d'Albret, avec Esther de Pons, fille de François de Pons, baron de Mirambeau, mariage qui transmit aux Poussard le marquisat du Vigean. Les princes n'en partirent que le lendemain à 5 heures du soir. Le *Journal de Michel Le Riche* note comme une chose mémorable que malgré la grande compagnie — les princes avaient pour leur part, amené 300 chevaux, — les pauvres gens d'alentour ne furent pas foulés, p. 353.

(1) Elle avait un frère, Pierre Commeau, époux de Marguerite Dellion, dont la postérité était représentée en 1823 par Pierre-Marie Commeau et Marguerite Hurteau Saint-Ossange, religieuse. (Généalogie Maupetit.)

(2) Cette vente qui concorde avec la saisie de Fors en fait deviner la cause.

Digitized by Google

La seigneurie de Gript relevait de Fors à hommage lige au devoir d'une paire d'éperons dorés à mutation de vassal, le fief commun de Gript, le fief Magneron et autres *appartenant déjà à l'acquéreur* durent être compris à l'avenir dans le même hommage et le même devoir aux termes de l'acte (1).

En outre Louis Maboul abandonnait au marquis de Fors la maison noble, terre et seigneurie de *Montz* en Prahecq qu'il avait acquise antérieurement, en partie avec les deniers de Louise Commeau, sa femme.

Louis Maboul, *secrétaire du roi*, laissa trois enfants dont nous parlerons en leur lieu.

2° Marie Maboul épouse René Maupetit de la Roche, *procureur* (2), dont les descendants étaient représentés en 1823 par les familles Maupetit, Deschamps, etc.

3° François Maboul apothicaire à Champdeniers, postérité inconnue.

4° Jacques Maboul, prieur de Saint-Martin-de-Pilly (3), probablement le même que Jacques Maboul, conseiller et aumônier du roi, chef, sgr et patron de Thuré, chanoine de l'église cathédrale d'Evreux (4). 21 février 1664.

Jacques Maboul sieur du Chapeau-Rouge, eut encore un cinquième fils dont la mère ne nous est pas connue, nommé François Maboul comme l'apothicaire (5), il fut *échevin* (6) de Niort, conseiller du roi aux eaux et forêts en Poitou, lieutenant, juge magistrat en la maréchaussée au siège de Niort, prit le titre d'écuyer, de sieur de la

(1) Reçu Claude Arneaudeau, p. m. et Estienne Jousseaulme, notaires et tabellions royaux, à Niort, au logis des Trois Pigeons. Arch. des Deux-Sèvres, B 179.

(2) Ap. Briquet, généalogie Maboul.

(3) Ap. Briquet, généalogie Maboul.

(4) Parrain de Jeanne-Marie-Augustine Boujeu. Notes de M. Texier juge de paix.

(5) Notes de M. Texier... 1645, 62...

(6) N'est indiqué ni par l'*Armorial* Bonneau ni par Ap. Briquet. Il vivait encore le 9 juin 1662.

Digitized by Google

Gabauge (paroisse du Beugnon), et du Colombier (paroisse de Champdeniers), et épousa Jeanne Coquereau, morte en 1662.

D'eux naquirent Louis Maboul, écuyer, sieur de la Gabauge et du *Chapeau-Rouge*, conseiller du roi, *président en l'élection* et lieutenant criminel à Niort, mort sans enfants (avant le 23 août 1722) de Catherine Lévesque, veuve de Charles Clément, lieutenant particulier au siège de Saint-Maixent, qu'il avait épousée en 1673, âgée de 43 ans (1).

Et Pierre Maboul, écolier, mort en 1660, enterré dans l'église de Champdeniers.

De Louis Maboul, *secrétaire du roi*, mort à Paris en décembre 1671 et de Louise Commeau étaient issus :

1° Louis Maboul, chevalier, marquis de Fors à la suite de la donation de sa mère en 1686, baron de Prahecq, sgr de Gript, etc., qui avait acheté la charge de procureur général des requêtes de l'hôtel, le 8 janvier 1672, pour 78,000 l. dont 38,000 l. comptant, de Nicolas-Joseph Foucault plus tard intendant du Poitou (1685-1689) (2), et avait épousé en octobre 1684 Anne-Marthe de Catheu (3) dont il devait se séparer de biens le 20 septembre 1692.

Le marquis de Fors reçu le 23 janvier 1695 en l'office de *maître des requêtes de l'hôtel*, vendit sa charge de procureur général des requêtes le 6 du même mois, fut commissaire aux grands jours de Bretagne et mourut dans l'une

(1) A ce mariage assiste Pierre Coutineau, sr de Marcusson, conseiller du roi en l'élection de Saint-Maixent, cousin de l'époux. Généalogie Rouget.

En 1733, Pierre du Meynet touche *au lieu* de Louis Maboul pour augmentation de gages, conformément à l'édit d'octobre 1693, 28 l. 1 s. 4 d. Compte des receveurs des tailles pour 1733. Gages attribués à différents officiers créés depuis 1688.

(2) En 1674, il y eut au sujet de cette vente un procès bientôt terminé par sentence arbitrale. Mém. de Foucault in *Collection de doc. inéd. pour l'hist. de Fr.*, 16, 20, 21.

(3) Fille de François de Catheu et de Anne Lemoine, et petite-fille de Claude de Catheu et de Louise Passard. (Généalogie Maupetit.)

Digitized by Google

de ses terres le 24 décembre 1721, à l'âge de 77 ans. Son domicile habituel était à Paris, quai Malaquais.

Anne-Marthe de Catheu, sa veuve, mourut à Fors, âgée de plus de 91 ans et fut inhumée dans l'église de ce lieu, le 25 décembre 1753 (1).

Leurs six enfants sont mentionnés ci-après.

2° Jacques Maboul, né à Paris, entra dans les ordres. On le trouve peu après l'avènement de Mgr de la Poype à l'évêché de Poitiers en 1702, attaché à ce prélat à titre de grand vicaire; après s'être appliqué à la conversion des hérétiques du Poitou (2), il fut promu lui-même à l'évêché d'Alet en 1708 et mourut dans son diocèse le 21 mai 1723 (3).

Honoré de l'estime du Régent, il rédigea à sa prière deux mémoires contre les jansénistes dont l'un fut dédié à son protecteur et l'autre adressé aux évêques de France.

L'évêque d'Alet a surtout brillé dans les oraisons funèbres. S'il est resté bien au-dessous de Bossuet et même de Fléchier, on lui reconnaît un style plein de douceur, égal et châtié, une éloquence touchante et persuasive. On admire dans ses discours la noblesse des sentiments, la profondeur des pensées, la précision et la justesse de l'expression, la majesté des figures (4).

A la mort du grand roi, ce fut lui qui fut désigné pour faire l'oraison funèbre à Notre-Dame (5), tandis que Quinqueran de Beaujeu, évêque de Castres, prononçait celle de Saint-Denis (6).

(1) Note communiquée à Ap. Briquet.

(2) Archives des Deux-Sèvres, D 1.

(3) Ch.-Louis Richard, *Dict. universel, hist., dogm., canon., géogr. et chron.*

(4) Lécuy. Biogr. Michaud.

(5) Journal de Mathieu Marais.

(6) Nous ne savons pourquoi le P. Le Long et la biographie Michaud ne disent rien de cette oraison funèbre dont il existe au moins deux éditions. *Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent prince Louis XIV, roi de France et de Navarre* prononcée à Paris dans l'église Notre-Dame par Mre J. Maboul. Paris, Fournier, 1715, in-4°. Cat. Bibl. nat., et s. l. n. d., in-12, Bibliothèque de la ville de Niort.

Digitized by Google

On a encore de lui les oraisons funèbres des personnages suivants (1) :

Charles Legoux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

Princesse Louise Hollandine, Electorale Palatine.

Marie-Françoise de Lezay-Lusignan, première prieure perpétuelle des religieuses de Notre-Dame de Saint-Sauveur de Puy-Berland en Poitou.

Grand dauphin fils de Louis XIV.

Duc et duchesse de Bourgogne.

Chancelier Michel Le Tellier.

3° Louise Maboul qui épousa en 1682 Pierre Hatte, chevalier, sgr des Mureaux, trésorier de France à Alençon, en procès avec son beau-frère le *maitre des requêtes*, pour le paiement de la dot de sa femme en 1695. (Mémoire imprimé de ce procès cité par Ap. Briquet, généalogie Maboul.) Postérité inconnue.

D'après Ap. Briquet (2), six enfants naquirent de Louis Maboul, *maitre des requêtes*, et d'Anne-Marthe de Catheu.

1° Louis-Marie Maboul, mort le 3 novembre 1694, paroisse de Saint-Sulpice à Paris, âgé de 7 ans et inhumé à l'*Ave Maria*.

2° Anne-Marthe-Louise Maboul — mademoiselle de Fors — mariée le 24 juin 1725 à Jean-Emmanuel de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise d'Aubijoux, né le 25 janvier 1699, mort le 29 août 1735, morte elle-même à Paris le 17 août 1779 (3) laissant un fils unique Anne-Emmanuel-François-Georges de Crussol, comte d'Uzès, d'Amboise d'Aubijoux, né le 30 mai 1726, successivement capitaine de grenadiers, président aux conseils du roi, lieutenant général de ses armées, député de la noblesse du Poitou aux états généraux qui périt sous la hache révolutionnaire

(1) Imprimées à part, in-4°, et réunies en un vol. in-12, sous le titre : *Recueil des oraisons funèbres prononcées par Mgr Maboul, ancien évêque d'Alet, 1748.*

(2) Généalogie Maboul.

(3) Arch. des Deux-Sèvres, B 221.

Digitized by Google

le 23 thermidor an II (26 juillet 1794) ne laissant *ni enfants, ni frères, ni neveux,* après avoir hérité de toute la fortune des Maboul de Fors. (Il avait épousé le 13 mars 1747 Claude-Louise-Angélique Bersin, dont il eut Louis-Emmanuel de Crussol, né en 1749, mort en 1751) (1).

3° Suzanne-Anne Maboul, née le 14 et baptisée le 17 août 1694, morte quai Malaquais chez son père, âgée de 9 jours, le 23 et inhumée le 24 à l'*Ave Maria.*

4° Louis Maboul, né le 19 et baptisé le 21 septembre 1695, mort avant 1757.

5° Louis-François Maboul, marquis de Fors, avocat en parlement, pourvu de l'office d'avocat général aux requêtes de l'hôtel par provisions du 14 avril 1718, reçu le 10 mai, sur lettres de dispense d'âge et de parenté à cause de Louis Maboul son père, maître des requêtes, du 7 avril 1718 enregistrées le 6 mai. Reçu *maître des requêtes* le 24 février 1722, après la mort de son père, sur lettres de dispense d'âge et de service du 12 février 1722. Obtint du roi une pension de 4,000 livres en décembre 1737 (2), fut le seul enfant de la défunte qui assista à Fors, le 29 octobre 1755, à la bénédiction de la chapelle qu'il avait bâtie conformément aux volontés d'Anne-Marthe de Catheu sa mère (3), se trouva l'un des deux *maîtres des requêtes* adjoints en janvier 1726 à la prévôté du palais de Versailles pour instruire le procès du régicide Pierre Damiens (4), et mourut en août 1757 (5).

(1) Communication de notre collègue M. de Cumont, conseiller général des Deux-Sèvres.

(2) Ap. Briquet, généalogie Maboul.

(3) Note communiquée à Ap. Briquet.

(4) L'autre se nommait Villeneuve. *Journal* du marquis d'Argenson, IX, 384.

(5) « La mort de M. de Maboul est effrayante. A huit heures, il a dit à son valet qu'il se trouvait bien faible, à huit heures et demie il dit : ma faiblesse augmente ; à neuf il était mort sans avoir été malade. Il a une sœur ainée qui s'appelle Madame la marquise de Crussol. M. Maboul a une autre sœur qui n'a point été mariée et qui, je crois, ne se mariera point. Il laisse plus de 40,000 livres de rente. C'est une perte pour le Conseil. Il avait bien du

Digitized by Google

6° Marie-Valentine-Jacquette-Françoise Maboul — M^lle de Prahecq — célibataire en 1711 et en 1757.

III.

Par testament olographe, M. de Crussol avait légué à Jean-Armand de Bessuéjouls de Roquelaure, ci-devant évêque de Senlis, aumônier et conseiller du roi, abbé de la Victoire et de Saint-Germer et membre de l'Académie Française (1) « ce que la coutume lui permettait de donner sur ses terres situées en Auvergne et en Poitou, laissant ce qui appartenait à ses héritiers tant paternels que maternels suivant la coutume. »

Cette succession donna lieu à un partage en l'an VI, attaqué vingt-cinq ans plus tard par de nouveaux héritiers dans la branche maternelle dont les prétentions n'ont pas peu contribué à élucider la filiation de la famille Maboul.

La part était grosse, tous en Poitou se crurent parents de M. de Crussol, le grave Apollin Briquet y songea même pour des amis et cette préoccupation ne l'avait point encore abandonné en 1859. Ces prétendants croyaient remonter à Françoise Chaussepied (2), mariée en 1630 à François Gohier, conseiller du roi à Angers et sœur d'Anne Chaussepied, épouse de Toussaint Commeau, *trisaïeul du de cujus*.

talent et de l'esprit ; fort au fait de la librairie, M. le Chancelier l'aimait fort. Il avait le plus grand crédit sur M. Daguesseau. » *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV*. Edition Dussieux et Soulié, t. XVI, 143. (Lettre du duc de Luynes datée de Saint-Ouen, le 14 août 1757.)

(1) Il y avait des alliances entre les de Crussol d'Amboise et les Bessuéjouls de Roquelaure. (De Courcelles, *Hist. gén. des pairs de France*, t. VI, 242.)

(2) Mère de Madeleine Gohier, épouse de René Le Tellier, s^r de Bois-David, dont André Le Tellier, s^r de Bois-David, qui avait épousé en 1709, 24 janvier, Marthe Bourdet, demeurant à *la Voûte, paroisse de Sainte-Ouenne*, dont autre André Le Tellier, s^r de Bois-David, etc., etc.

Digitized by Google

De tous ces nouveaux prétendants, les descendants de Marie Maboul, épouse de René Maupetit de la Roche, prouvèrent seuls leur aptitude à l'hérédité d'une menue part de la succession, et de fait, leur ancêtre était sœur de Louis Maboul, secrétaire du roi, *bisaïeul* de M. de Crussol.

En 1826, l'affaire était toujours pendante, à cette époque M. Rouget, juge au tribunal de Niort, qui descendait par sa grand'mère maternelle, née Chauvegrain, de Jean Maboul, sieur de Roussillon, écrivait à M. Pineau, notaire à Champdeniers, pour le prier de déterminer la parenté de son quadrisaïeul avec Louis Maboul, *secrétaire du roi,* mort en 1671. Ces recherches dans lesquelles le prédécesseur de mon père fut aidé par M. Texier, juge de paix, leur firent passer en revue toutes les minutes de notaires (1), et presque tous les papiers existant alors à Champdeniers. Si leur résultat fut négatif quant à leur but principal, elles prouvèrent tout au moins la parenté des enfants de Jean Maboul, sieur du Roussillon, et de ceux de Jacques Maboul, sieur du Chapeau-Rouge.

Au contrat de mariage de Catherine Maboul, fille dudit Jean Maboul, avec André Moreau, sieur de la Morlière, conseiller en l'élection de Niort, en 1656, figure Pierre Maboul, de Gript, *cousin de la future*, mandataire de François Maboul, sieur de la Gabauge, aussi cousin, fils de Jacques Maboul, sieur du Chapeau-Rouge, et frère de Louis Maboul, secrétaire du roi.

Enfin les biens de Louis Maboul de la Gabauge, fils dudit François Maboul, passèrent au moins en partie à Jeanne-Louise des Moulins, épouse Langlois, fille de Jeanne Maboul, sœur de Catherine Maboul, femme d'André Moreau de la Morlière. La dame Langlois céda

(1) M. Pineau estime que les trois quarts des minutes de notaires avaient disparu depuis 1789. D'autres avaient été transportées à Cherveux, Saint-Maixent, la Mothe-Saint-Héraye, Gript, Melle et Parthenay. Les écoliers des instituteurs avaient pendant longtemps reçu des minutes pour apprendre à lire l'écriture ancienne, mais un bien plus grand nombre avait péri par l'humidité ou avait été employé par les épiciers.

Digitized by Google

ses droits à sa cousine germaine Marie Moreau de la Morlière, femme d'Etienne Boutheron de la Regnière (1), fille de Catherine.

Il y avait loin de là, il est vrai, à l'aptitude de la famille Rouget à l'hérédité de Crussol, la séparation des deux branches remontant jusqu'à Marie Maboul représentée par la famille Maupetit (2).

IV. — LE CHATEAU DE FORS.

Au moment où Louise Commeau abandonnait le marquisat de Fors au futur maître des requêtes (1686), l'abbé d'Estrades, prieur de Fors, reprenait contre lui les réclamations qu'il avait déjà produites avec les habitants de la paroisse lors de l'adjudication, et ce n'était peut-être pas sans raison que de Morillon, rapporteur de Louis Maboul, l'accusait d'être l'homme de paille de « M. du Vigian » alors parvenu à sa majorité et qui ne devait pas voir sans peine l'aliénation définitive de la belle terre que sa famille avait possédée pendant deux siècles.

Il existe à la bibliothèque de la ville de Niort un imprimé où sont formulés tous ces griefs, c'est le *Mémoire de M. Maboul servant de réponse au factum de M. l'abbé d'Estrades, prieur de Fors* (3).

Cette brochure jusqu'ici inutilisée est surtout intéressante par les renseignements qu'elle fournit sur le

(1) En 1713, Marie Moreau était vivante et habitait Champdeniers.

(2) Avant de laisser la famille Maboul, il nous faut déclarer que la prétention de faire figurer dans une généalogie tous les membres qui ont habité Niort ou les environs nous est étrangère. Nous avons négligé ceux que nous n'avons pu faire rentrer dans une filiation suivie, mais s'ils sont très nombreux ils ne nous ont pas paru offrir un grand intérêt. Nous n'avons eu d'autre but, en un mot, que de prouver, contrairement à l'opinion de La Chesnaye Desbois, que la famille Maboul n'est point originaire de Paris, mais bien du pays niortais.

(3) S. l. n. d., mais postérieur à 1685.

Digitized by Google

superbe château que François Ier avait fait bâtir pour Anne Poussard, sa maîtresse, alors qu'il n'était que simple duc d'Angoulême (1).

On y voit que le périmètre du château occupait l'emplacement *de l'église, du prieuré et du cimetière* de la paroisse de Fors, mais le plus curieux, c'est de voir d'Estrades joindre à la demande de ces terrains dont l'enclavement était reconnu de tous, celle fort inattendue d'une « ménagerie du prieuré ». On lui répondait avec beaucoup de raison « qu'il n'y en avait jamais eu d'autre que celle du chasteau basti par les libéralitez de François Ier *pour une belle personne* qui l'a porté dans la maison de Poussar, sur laquelle la terre a esté vendue. Il en reste plusieurs monuments et surtout une grande pompe qui fournissoit de l'eau à tous les endroitz de la ménagerie, mesme aux offices et cuisines du chasteau, c'est ainsi que s'explique la saisie réelle, l'enchère de quarantaine et le décret, il y a cent cinquante ans que le tout est dans l'état où on le voit.....

« Cette avant-cour ne contient en bastiment et en estendue, dans toutes ses dimensions, qu'environ un arpent trois quartiers....

« M. l'abbé d'Estrades dit que la *ménagerie* du chasteau *est sa métairie* (1), une métairie n'a pas de pompes pour fournir de l'eau à des cuisines, des offices, des fontaines ; elle n'a pas *vingt grandes loges pour toutes sortes d'animaux*, avec des timbres et des abreuvoirs ausquels l'eau de cette pompe est distribuée par des tuyaux de plomb qui y sont encore.

« Une métairie n'a pas un *colombier* qui est encore regardé avec curiosité comme un ouvrage d'architecture singulier. Ce colombier est *double*, il y en a un de pierre ouvragée qui est comme le centre d'un plus grand qui

(1) *Etat de l'Election de Niort en 1716*. *Mém.* de la Soc. de statistique 3e série, III, 46.

(2) C'est-à-dire la métairie du prieuré.

Digitized by Google

l'environne, qui a trente-six pieds de diamètre et par conséquent cent huit pieds de tour. Une métairie est composée de petits bastiments rustiques, propres pour l'exploitation de quelques terres et il n'y a rien là que de grand, la fameuse *sallemandre* (1) qui est encore au haut de la pompe et au-dessus de la porte du colombier est un monument précieux qui ne convient pas à une petite cabane telle qu'une métairie,

Non talia ferunt insignia pauperes tabernæ.

« Tout cela serait, à la vérité, digne d'un maître plus élevé que n'est le sieur Maboul; mais M. l'abbé d'Estrades ne lui enlèvera pas pour cela et il ne fera pas passer un monument très magnifique pour une petite maison de paysan. »

Ce second procès soulevé par le prieur de Fors ne contenait pas moins de quinze chefs de demandes (2). Celles qui restent à examiner ne fourniraient malheureusement aucun autre détail sur le château offert par François Ier *à la belle personne* qui fut sa première maîtresse. Notons seulement que Maboul déclare remplir toutes les charges religieuses et charitables du prieuré qui se montent à plus de 500 l. par an. Ces charges incombaient-elles au seigneur de Fors par suite de l'occupation des anciennes dépendances du prieuré?

L'*Etat de l'élection de Niort en 1716* (3) nous montre le château de Fors « comme en ruyne » quand le maître des requêtes le reçut en don de sa mère; en 1716 rien ne faisait défaut à son rétablissement. « On avoit suivi le même ordre d'architecture, sans y rien changer. »

(1) François Ier avait donc pris cet emblème avant son accession au trône.

(2) Le cinquième chef est relatif à un pré sis à Brenegoue et à cinquante-six journaux de terre adjugés au seigneur de Fors en 1594 par les commissaires du roi pour la vente des biens ecclésiastiques « pour la subvention accordée à Henri III qui n'a esté achevée que sous Henri IV ».

(3) *Mém.* de la Soc. de stat., 3e série, III, 46.

Digitized by Google

« Il manquoit d'eau et n'étoit point boisé. » On avait suppléé à ce défaut de verdure en faisant planter des avenues magnifiques et des allées de marronniers et de charmilles, aussi disait-on que ce château avait plus d'agréments que jamais.

Malheureusement une aile du côté du midi qui vint à tomber ne fut pas relevée, et après la mort de son mari, les embellissements obtenus à grands frais ne furent pas entretenus par Anne-Marthe de Catheu, elle aima mieux acheter et faire démolir un grand nombre de petites maisons qui encombraient ses jardins.

En 1744 « le château quoique détruit en partie, le surplus sans réparations, *avait encore un air de grandeur* ».

La terre de Fors, relevant du château de Niort avec le titre de marquisat, avait des droits *dans vingt paroisses.* Le prieuré de Notre-Dame de Fors, à la présentation du prince de Condé, avait l'abbé de Fortia pour titulaire et valait 6,000 l. de rente, sans le moindre revenu dans Fors où il était obligé d'entretenir un vicaire (1). Le seigneur n'avait donc plus à sa charge le service religieux à cette époque.

Après l'exécution de M. de Crussol, ses biens furent tout d'abord confisqués au profit de la République. Restitués à ses héritiers, conformément à la loi du 21 prairial an III, ils donnèrent lieu à un partage entre les deux lignes, le deuxième lot échut à la branche paternelle représentée : pour un quart par Marie-Louise-Victoire de Crussol, veuve de Henry-Charles de Senecterre, émigrée, dont la part passa à la nation ; pour une moitié par Jean-Armand Bessuéjouls de Roquelaure, ci-devant évêque de Senlis ; et pour le dernier quart à Madame Spinola.

En conséquence, quatre divisions furent faites dans ce second lot. La première et la quatrième tombèrent audit J.-A.-B. de Roquelaure. (14 prairial an VI.)

(1) *Etat de 1744*, l. c., 311-12.

Digitized by Google

Le 7 prairial an XI, Mgr de Roquelaure, devenu archevêque de Malines, reconnaissait les droits à l'hérédité de plusieurs nouveaux prétendants (1). Vu la difficulté du partage on convint de vendre à l'enchère, et Moriceau, notaire à Niort, fut chargé de cette opération.

En conséquence, le *château de Fors*, les métairies de Lombreuil, de la Chamerie et les borderies en dépendant furent adjugés le 12 frimaire an XI à Cécile Berthelin de Montbrun, épouse non commune de Philippe-Xavier Brochard de la Rochebrochard, demeurant ordinairement commune d'Aiffres.

L'affiche rédigée à cette occasion (2) nous fait connaître l'état du château au commencement du siècle. On verra qu'il était encore intact à part l'aile écroulée.

« Le château de Fors est composé d'un corps de logis de cent piés de longueur et flanqué de trois grosses tours, *une* aile en retour aussi de cent piés de longueur : les murs de la façade ont environ 35 pieds de hauteur, ceux de l'aile 25, comptés du niveau des terres ; le tout couvert en ardoises, avec mansarde, *orné de bas-reliefs et sculpture,* de superbes greniers, double cave dont la première sert ordinairement de grenier souterrain, le tout circonscrit par d'anciennes douves, basse-cour en face (au levant) (3), le parterre ensuite symétriquement planté d'arbres toujours verds (4).

« Vis-à-vis, une superbe avenue composée d'une grande allée et deux allées latérales, elle a environ un kilomètre de long et elle est plantée d'à peu près cinq cents ormeaux : au bout est encore une plantation de *mûriers* (5).

(1) Nous avons déjà dit que ce partage, quoique suivi de vente, devait être attaqué dans la suite.

(2) Placard in-folio, Niort, E. Dépierris aîné, impr.-libr., rue du Peuple, n° 891.

(3) Acte de vente.

(4) Le parterre est devant le principal logement. (Acte de vente.)

(5) Le long de la garenne au couchant. (Ibid.)

Digitized by Google

« A l'entrée du château sont aussi deux cours, dans la première desquelles sont les granges, écuries, toits, brûlerie ; dans la seconde un grand cellier et autres servitudes.

« Au dehors sont encore quelques arbres : le terrain planté en marronniers distribués en allées joignant lesdites cours et douves est clos de murs ; ils formaient l'ancienne enceinte du château. De l'autre côté sont également deux allées latérales plantées en marronniers ; un petit pré à côté clos de murs à pierre sèche ; les jardins avec terrasse qui les sépare, la fruitière ; le tout planté d'arbres d'utilité et d'agrément et pouvant contenir 6 hectares 70 centiares.

« Tout cela est orné d'une garenne de 4 hectares au moins, suffisamment garnie de baliveaux. Ces différentes pièces entourent le château.

« *Nota.* — Le château de Fors fut bâti par François Ier au commencement du XVIe siècle. Il est d'une belle architecture et bien conservé. Il suffirait à l'établissement d'une manufacture considérable (1). »

Aujourd'hui le château de Fors n'est plus qu'une ruine informe située à une centaine de mètres à l'occident de la gare du chemin de fer de l'Etat. Il ne reste aucune trace du magnifique colombier, de la pompe et de la ménagerie que ne signalent même déjà plus l'affiche et l'acte de vente de l'an XI. La basse-cour n'a gardé qu'un portail voûté sans caractère menacé d'une ruine prochaine.

Deux pans de mur, dont l'un fort étroit conserve une grande hauteur, indiquent seuls de loin l'emplacement de l'ancien château encore circonscrit par ses douves qui forment un plan carré. Aucun débris de sculpture ne jonche le sol, à peine avons-nous rencontré dans une ferme située à l'ouest l'aiguille d'un clocheton en pierre dans le goût du XVIe siècle. On nous apprend qu'il existe

(1) Communiqué obligeamment par notre collègue M. Louis Breuillac, notaire.

Digitized by Google

chez le propriétaire, M. Arnault-Braud, une tête sculptée (1).

Rien ne subsiste des anciennes plantations si ce n'est quelques cyprès bien en rapport avec la tristesse de ces lieux.

Pendant longtemps les épaves du splendide mobilier de Fors ont fait la joie des collectionneurs. Un très beau bahut appartenant alors à feu M. Plasse, notre collègue, a figuré à l'Exposition de Niort en 1865.

LÉO DESAIVRE.

(1) Les ruines du château de Fors ont été achetées de la famille de la Rochebrochard d'Aiffres par M. Arnault, il y a quelques années.

Digitized by Google

DÉNOMBREMENT

DE

LA SEIGNEURIE DE MONS-EN-PRAHECQ

DU 14 FÉVRIER 1620

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

ET RÉSUMÉ

Prahecq, ancien prieuré-cure, est à douze kilomètres de Niort. La commune est peuplée de 1,082 habitants et sa superficie est de 2,474 hectares. Chef-lieu de canton et siège de justice de paix, le bourg possède deux notaires, une perception, un bureau télégraphique, une brigade de gendarmerie. — Les terres labourables, qui occupent le levant et le couchant de son territoire, sont fertiles; elles produisent: céréales, légumes secs, pommes de terre, betteraves et chanvre. Il y a quelques vignobles, des prairies naturelles et artificielles. Les terres du nord sont un peu maigres; le sol est argilo-calcaire. — Le commerce consiste en bestiaux.

Cette commune est arrosée par la Guirande, petite rivière ne coulant qu'une partie de l'année et qui prend sa source à la Fosse-de-Paix (1).

Prahecq (anciennes formes: *Praec* et *Preis*), dont le nom dérive sans doute de *Pratum*, est un lieu habité *ante-gallo-romain.* Il était traversé par un de ces anciens chemins celtiques de la Gaule, les *minora itinera* dont parle César, et qui furent utilisés par les Romains.

La route de Brioux à Niort, passant par les stations gallo-romaines de Périgné, Bessac, Prahecq, le châtelier d'Aiffres (Africa), pour rejoindre Niort, était devenue après

(1) Peut-être corruption de *Fosse-de-Praec* (?).

Digitized by Google

la conquête, une *via vicinalis* qui s'amorçait à Brioux (*l'ancienne Brigiosum mansio*), avec la voie de Poitiers à Saintes (1).

De Prahecq même, un autre embranchement, passant par Frontenay en suivant le *Chemin traversant*, allait rejoindre au pont de Cesse (*Pons Cœsaris*, le Pont d'Epannes), la voie romaine de Saintes à Nantes qui traversait la partie du département dite *le marais*, et se dirigeait sur Vouvant.

Du sixième au neuvième siècle, presque tous les biens donnés aux églises et aux abbayes, soit par les particuliers, soit par les rois, étaient ordinairement situés à proximité des anciennes voies de communication. — C'étaient des terres mises en culture par les Gallo-Romains, celles pour l'exploitation desquelles les routes avaient été construites.

Prahecq, situé sur un chemin ayant une telle origine, et compris anciennement dans le *pagus Niortensis*, était revendiqué par Maillezais et Saint-Maixent comme domaine ecclésiastique, à la fin du XI^e^ siècle. Il fit partie au moyen âge de la viguerie d'Aiffres; et au point de vue religieux il dépendait de l'archiprêtré de Niort.

(1) Les voies directes et principales reliant une cité à une autre suffirent quelque temps à tous les besoins des Romains; mais bientôt, la multiplicité de leurs établissements dans les Gaules, les obligea de créer des voies secondaires, *viæ vicinales*, conduisant des cités aux villages et aux bourgades. — Niort, à l'époque romaine, n'avait droit qu'à cette dernière dénomination. Ces routes vicinales, plus récentes et moins importantes que les premières, n'étaient point alignées comme elles, ni construites avec le même soin; leurs traces, altérées de bonne heure, ont rarement persisté jusqu'à nous. Elles ont été cependant les unes et les autres les seules en usage jusqu'aux neuvième et dixième siècles. Aussi, est-ce aux textes de cette époque, qu'il faut recourir pour trouver la principale preuve de leur existence. Quelquefois cependant, des ruines romaines comme celles découvertes à Brioux, Périgné, Bessac, des fragments de tuiles ou de vases antiques, des monnaies, etc., trouvés dans certaines localités, et des noms de lieux (toutes choses qui se rencontrent à Prahecq et dans ses environs), serviront pour en déterminer plus exactement la direction; les Romains ne fondant aucun établissement, sans construire une route ou une chaussée qui en facilitait l'accès.

Digitized by Google

L'église de Prahecq est un monument du XII^e^ siècle. Au pied de l'autel de la Vierge existe un puits dont l'eau était employée au service du culte. — M. Charles Arnault n'indique comme dignes d'attention que les piliers qui supportent le clocher. Sur le chapiteau de l'un d'eux, on voit la figure de Mellusine, en sirène, tenant un poisson à la main.

Le style du portail, au levant en face l'autel, est semblable à celui de l'église de Frontenay, dont la façade fut restaurée à la fin du XV^e^ siècle, sous l'épiscopat de Guy de Rochechouart, évêque de Saintes. Les armoiries de ce prélat, supportées par un ange, sont placées sur les côtés supérieurs de chacune des portes de ces églises.

Démolie et brûlée en partie pendant les troubles religieux de 1568, l'église de Prahecq fut réparée de 1595 à 1609 (1). Elle était sous le patronage de saint Maixent, et, dès 1059, appartenait à l'abbaye de ce nom.

En 1103, dit M. Beauchet-Filleau, il s'éleva une contestation entre les abbayes de Maillezais et de Saint-Maixent, au sujet de la possession de Prahecq, que l'une et l'autre revendiquaient; Maillezais arguant d'une très ancienne possession. Pierre II, évêque de Poitiers, chargé du règlement du litige, décida au mois d'août de cette année, que le prieur de Prahecq paierait tous les ans à l'abbaye de Saint-Maixent cinq sous de monnaies poitevines de rente, et que celle de Maillezais resterait propriétaire; mais, d'un autre côté, un auteur (l'abbé Taury) prétend que l'église de Prahecq dépendait du prieuré de Notre-Dame de Niort, et qu'elle fut construite par les prieurs ou à leur instigation. Cependant, d'après les plus anciens pouillés, c'était l'évêque de Maillezais qui en nommait le curé; et, lors de la translation de cet évêché à la Rochelle, le prieuré fut uni au chapitre de cette ville. Quoi qu'il en soit, le prieur de Notre-Dame précité payait

(1) Voyez : *Deux inscriptions de l'église de Prahecq*, par l'abbé Alfred Largeault. *Bull.* de la Société de statistique. avril-juin 1888.

Digitized by Google

au curé de Prahecq 500 livres par année pour sa portion congrue.

En 1110, *Goscelinus de Liziaco* restitua à l'abbaye de Saint-Maixent l'église de Prahecq dont il s'était emparé.

Au treizième siècle, cette terre appartenait à la puissante famille de Lusignan. En 1241, le château de Prahecq fut pris par saint Louis lui-même, et la seigneurie confisquée sur Hugues, époux d'Isabelle d'Angoulême, par suite de sa révolte contre le roi et son frère Alphonse, comte de Poitou.

Après les Lusignan, Prahecq passa aux familles de Mello, de Craon, de Sully. En 1382 il était entré dans la famille de la Trémoïlle, par suite du mariage de Guy, sixième du nom, avec Marie de Sully. Ce mariage, qui eut lieu en 1382, réunit aux domaines de Guy de la Trémoïlle : les terres de Sully, Craon, Sainte-Hermine, Prahecq, Lussac, etc. Après la mort de Guy VI (1382), Marie de Sully épousa Charles d'Albret, connétable de France.

La seigneurie de *Prahec* (ancienne orthographe du nom), relevait du roi de France, à cause du château de Niort, à foy et hommage lige, au devoir d'un épervier gentil (1).

Un titre de la fin du xv^e^ siècle (chartrier de Thouars), contient la liste des vassaux de la terre de Prahecq. (Voyez : *Documents inédits sur le département des Deux-Sèvres. Mémoires* de la Société de statistique, 2^e^ série, t. XIV, 1875.)

Le 9 janvier 1561, Aimery de Rochechouart, évêque de Sisteron, abbé commendataire de Saint-Savin, seigneur de Saint-Vertunien, Sainte-Néomaye et Prahecq, fit aveu et dénombrement pour cette dernière seigneurie.

(1) Le *faucon gentil* était le faucon de passage pris en août et septembre, généralement d'un affaitage facile. On entend ici par *épervier gentil*, un épervier dressé pour la chasse au vol. — Voyez pour la pratique de cet art : 1° *La chasse au vol avec les petites espèces.* Niort, L. Favre 1885. — 2° *Précis de fauconnerie contenant les indications nécessaires pour affaiter et gouverner les principaux oiseaux de vol, suivi de l'éducation du cormoran*, par MM. G. Sourbets et de Saint-Marc. Niort, Clouzot, 1887.

Digitized by Google

Le 29 juin 1611, hommage fut rendu au roi pour la terre de Prahecq, par le fondé de pouvoir de dame Charlotte-Catherine de Villequier, femme de Jacques d'Aumont, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, baron de Chappes et prévôt de Paris.

Le 9 juin 1619, la même dame céda la terre de Prahecq à Théophile Prévost (1), écuyer, seigneur de la Vallée, en échange de la moitié par indivis d'une maison située à Poitiers, paroisse Saint-Etienne, et de plusieurs rentes.

Théophile Prévost, chevalier, seigneur de la Roche, de Brûlain, de Grand-Viron, et de la Vallée, châtelain de la châtellenie, terre et seigneurie de Prahecq, était fils de René Prévost, écuyer, seigneur de la Roche, de Brûlain, de Grand-Viron, de la Vallée, de la Forêt-Naideau, etc., et de noble dame Françoise Vigier.

Les seigneuries de la Roche, de Brûlain, appartenaient aux Prévost dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle; Ligny, antérieurement à 1436; la Vallée, avant 1467.

Théophile Prévost continua la branche aînée de la famille, connue depuis sous la dénomination des *seigneurs et marquis de l'Étorière*, et qui s'est éteinte dans la personne de messire Louis-Armand Prévost, chevalier, seigneur et marquis de l'Étorière, désigné sous le nom du *beau l'Étorière*, colonel au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans avoir été marié, à Versailles, et de la petite vérole, n'ayant pas voulu abandonner la cour lorsque le roi fut atteint de cette cruelle maladie.

Un certain nombre de fiefs relevaient, comme nous l'avons dit, de la seigneurie de Prahecq, entre autres les

(1) *Prévost*, ancienne et noble famille poitevine, porte : *d'or au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules. — Couronne de marquis.* Tenants : *deux sauvages.* Devise : *Spes usque, metus unquam.* — Voir la généalogie de cette maison dans le *Dictionnaire généalogique et héraldique des grandes familles de France et des maisons souveraines de l'Europe*, par le chevalier de Courcelles, t. IV, M.DCCC.XXIV.

Digitized by Google

hébergements de Monts et de Beauvoir (*Ballia de Bellovisu apud Prahec*), sis l'un et l'autre dans le bourg même où s'élevait le château fort dont les restes sont occupés de nos jours par une école de sœurs.

Pierre de Nossay, écuyer, tenait le fief de Mons en 1382, à cause de damoiselle Jehanne de Brillac sa femme, au devoir de suivre son suzerain au château de Sainte-Hermine quarante jours à ses dépens, en armes et chevaux. Mons, à cette époque, avait droit de basse justice, et pouvait valoir cent livres de rente.

Olivier Prévost, écuyer, sgr de la Roche, de Brûlain et de la Vallée, né en 1436, fit hommage à la dame de Mons-en-Prahec, le 22 février 1482; il rendit aveu et fit hommage au seigneur de Grand-Viron les 11 mai et 3 janvier 1487.

En 1620, le fief de Mons appartenait à Baptiste et Marthe Chabot, enfants de feu messire Philippe Chabot, écuyer, sieur de la Mothe-Saint-Denys-de-Mayré, Prinsay et Mons-en-Prahecq, et de demoiselle Jeanne du Ruau.

Philippe Chabot était fils de messire Baptiste Chabot, écuyer, sieur de la Pimpelière (1) et de Mons, échevin de Niort, vivant en 1600. En 1573, on comptait parmi les membres de la famille Chabot: François Chabot l'aîné, M^e^ Baptiste Chabot, échevins; en 1581, François Chabot, s^r^ de Bourneuf, était maire et capitaine de la ville de Niort.

La terre de Prinsay ou Prinçay, du pays de Rais dans la Loire-Inférieure, était passée selon toutes probabilités dans la maison des Chabot, par le mariage de Léonor Chabot (fils de l'amiral de Brion, grand écuyer de France et successeur en cette charge de Claude Gouffier), qui épousa en 1549 Claude Gouffier, fille de Claude Gouffier, seigneur d'Oiron, capitaine d'Amboise et de Chinon, bailly de Vermandois, premier gentilhomme de

(1) *La Pimpelière*, ferme, commune de Sainte-Ouenne. — V. *Bulletins* de la Société, 1888, p. 190; et ci-après, p. 331.

Digitized by Google

la chambre, comte de Maulévrier, grand écuyer de France, et de Jacqueline de la Trémoïlle (1).

Avant 1650, Louis Maboul, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Trélan (2), conseiller-secrétaire du roi, était seigneur de la maison noble, terre et seigneurie de Mons-en-Prahecq qu'il abandonna le 19 décembre de la dite année à François Poussard, chevalier des ordres du roi, marquis de Fors et du Vigean, comte de Saint-Menou, baron de Chizé, Bazauge et de la châtellenie de Prahecq.

Depuis cette époque, les seigneuries de Prahecq et de Mons restèrent unies au marquisat de Fors et suivirent le sort de ses possesseurs. Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails à ce sujet, nous bornant à renvoyer le lecteur à l'excellente notice de M. Léo Desaivre sur la *Famille Maboul et le château de Fors,* insérée dans ce volume de Mémoires.

Le document dont nous avons cru utile de donner ici la copie est en réalité un *Papier terrier*. C'est une espèce de cadastre ou description de tous les héritages, féodaux ou roturiers, qui relevaient du seigneur de Mons. Ces sortes de registres étaient pour les domaines féodaux ce qu'étaient les polyptiques ou pouillés pour les terres ecclésiastiques. Ils contenaient l'état des terres en fief ou en roture d'une seigneurie, avec les cens, servitudes et redevances des vassaux, seigneuriales ou non, et ordinairement les aveux, dénombrements et reconnaissance des tenanciers. Ces *papiers terriers*, qui ont eu pendant longtemps une grande importance domaniale, sont précieux aujourd'hui pour déterminer la géographie féodale de la France.

Par *dénombrement,* on désignait la déclaration qu'un

(1) *L'art de terre chez les Poitevins*, par B. Fillon. Les Gouffier, originaires des environs de Châtellerault, possédaient la seigneurie de Prinçay dès le XIIIe siècle.

(2) *Trelan*, village, commune de Gript (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

vassal était tenu de faire à son seigneur quarante jours après l'hommage. Le *dénombrement* devait contenir l'énumération de toutes les terres et droits qu'il tenait de son seigneur. Ce dernier avait aussi quarante jours pour *blâmer le dénombrement* qu'il avait reçu de son vassal, c'est-à-dire pour en constater l'inexactitude et en demander la rectification.

Le papier terrier et dénombrement de Mons-en-Prahecq est composé de neuf feuilles de parchemin de 0 m. 57 de largeur sur 0 m. 32 de hauteur, pliées et formant dix-neuf feuillets de 0 m. 28 de largeur sur 0 m. 32 de hauteur, et d'une feuille ayant ces dernières dimensions.

Il occupe trente-six pages d'une écriture serrée, assez lisible quoique pâlie par le temps et l'humidité.

D'après ce document, les enfants de feu Philippe Chabot tenaient leur fief à foi et hommage lige du seigneur châtelain de Prahecq, qui relevait lui-même directement du roi, à cause de son château de Niort. Comme devoir féodal, les possesseurs de Mons étaient tenus de suivre le seigneur de Prahecq à son château et comté de Clervaux (1) pendant quarante jours, à leurs dépens, avec armes et chevaux. Moyennant quoi, après hommage fait, aveu et dénombrement rendus, ils jouissaient des revenus, prérogatives et droits seigneuriaux dont l'énumération suit :

Outre l'hébergement de Mons-en-Prahecq, entouré de murailles, ils avaient :

1° La toute propriété et seigneurie de trois journaux de pré ;

2° Droit au sixième des fruits sur quatre-vingt-cinq journaux de terre ;

3° En droits de cens, devoirs et coutumes : Vingt livres environ, trente-huit boisseaux de froment, soixante-et-un boisseaux d'avoine, treize boisseaux de méture, trois chapons, trois poulets et trois fromages.

4° Ils avaient droit : aux terrages et dîmes sur quatre

(1) Nous ignorons quelle était la situation de cette seigneurie.

Digitized by Google

journaux de terre dans un fief à Château-Gaillard, au sixte des fruits ; au huitième des fruits sur deux cents journaux de terre à Sainte-Neuil et Baignechien, et à autres devoirs nobles ; à la dîme du foin, du chanvre et lin sur le pré Cordier, et bêtes y nourries ; au quart des dîmes et terrages par indivis avec le seigneur de Prahecq, excepté les revenus de la Petite Dîmerie, le tout pouvant valoir vingt-sept setiers de blé environ.

5° Le droit de *pasquier*, pâcage ou pâcallage. Il permettait aux seigneurs de Mons de percevoir tous les ans, le premier vendredi de carême, une *maille* (la vingt-quatrième partie du sou tournois), sur chaque *ouaille*, *châtris* ou *mouton* paissant en la ville et paroisse de Prahecq. Les habitants de Gascougnolles, Triou et Fayolles étaient assujettis à la moitié de cette redevance. Le fait de se soustraire à cet impôt féodal, entraînait pour le délinquant la confiscation de son troupeau au profit du seigneur.

6° La moitié des amendes infligées et perçues dans toute l'étendue de la juridiction de la ville et paroisse de Prahecq, excepté les amendes du *minage* et de la *couche*, appartenait aux enfants Chabot par indivis avec le seigneur de Prahecq.

Nous citerons encore, outre le droit *d'estau* ou *banvin :*

7° Le four banal du Puy, à dix sols de cens, avec droit de *drapage* sur la cuisson du pain pour les *hommes couchans* et *levans* de Prahecq.

8° Le huictain des blés et fruits croissant sur les terres, chaintre et pré de Pouzou appartenant aux héritiers André et Toussaint Toupet et Abel Maronneau.

Plusieurs arrière-fiefs relevaient noblement à foi et hommage plein du fief de haubert de Mons-en-Prahecq. En en donnant la nomenclature, nous rappellerons aussi les noms des vavasseurs de la famille Chabot :

1° *Le fief de la Fuye*, sis à Prahecq, réuni à la seigneurie de Mons, avait précédemment appartenu à feue

Digitized by Google

demoiselle Barbe Maignen ; et, antérieurement à Antoine Rouhault et Catherine Moucheteau, sa femme. Il était au devoir de cinquante sols et cinq sols de chambellage.

2° *L'hébergement de la Faye*, à Jacques Pastureau, sieur de la Roche-Cartault, au lieu de Antoine Rouault, était au devoir d'une paire de gants apprêtés, et deux sols six deniers à *muance* de seigneur. Il était dû en outre chaque année pour cens, sur diverses terres: trente sols, six deniers et trois oboles, et huit boisseaux de froment.

3° *Le fief de la Prévôté de Prahecq*, réuni au domaine de Mons et tenu par Girard Villain, devait annuellement dix livres et dix sols de chambellage. La juridiction prévôtale était exercée en commun par les seigneurs de Prahecq et de Mons; et ce dernier avait la garde des larrons et meurtriers pris en l'étendue de la terre de Prahecq.

4° *Le fief en Jaubert-Prévost*, sous la *foy* de Guy Bourgougnon, était sis à Prahecq et devait dix sols.

5° *Le fief de Brûlain*, aux héritiers Jean Broussard au lieu de Hélie de Poix, et avant, à Me Jean Buffeteau, tenu jadis de messire Jean de Verrines, chevalier, était redevable de cinquante sols de devoir et onze sols de chambellage.

6° *La maison de la Douhe-Gaschet*, ayant appartenu antérieurement à messire Jean Manceau et à René Ravard d'Oriou, était en 1620 aux mains de Me Paul Giraudeau, à 15 sols de devoir.

7° *L'hébergement de Jean Mansigné*, sis à Prahecq, près la rue du Carrefour des Forges à l'Homme-Thibault, ayant droit de dixme et terrage sur vingt-cinq journaux de terre environ, était tenu à hommage plein et à cinq sols de devoir de plet et mortemain.

8° *Le fief de Baignechien*, à la famille Dabillon, était au devoir de cinq sols et cinq sols de chambellage.

9° Les membres de la famille Micheau, seigneurs de Viron, étaient hommes de foy du seigneur de Mons pour un hébergement sis aux *Châteliers*.

Digitized by Google

11° *La maison de Chizon*, en la paroisse de Sainte-Pezenne, relevait aussi de Mons; et Me Noël Piet au lieu de Me Nicolas Manceau, au lieu des Tarqueix, devait pour ce motif, cinq sols de mortemain et cinq sols de chambellage.

12° Jean de Cherbeye, écuyer, *seigneur de la Voûte*, devait à raison de son fief, cinq sols et cinq sols de chambellage.

13° Messire Baptiste Chabot, écuyer, seigneur de la Pimpelière, ayeul des seigneurs de Mons, par acte du 27 septembre 1600, transporta à Jean de Cherbeye, seigneur de la Voûte, pour les tenir de lui à hommage plein — aux devoirs d'une paire d'éperons d'argent, de quinze sols payables à *muance* d'hommes, de quarante-cinq boisseaux de froment et trois quartauts de graine de moutarde (mesure de Prahecq), et dix sols de devoir noble et féodal, payables à Noël en la maison noble de Mons en Prahecq, — *les devoirs de métive* sur les manants et habitants de la ville de Prahecq, consistant en : vingt-et-un quartauts, trois quartauts combles, deux boisseaux combles, un boisseau double, un boisseau ras, soixante-et-un boisseaux de froment, à prélever sur diverses terres.

14° Les héritiers et biens tenants de Jean Fleury de la Croix-Naslin, pour une pièce de terre sise près de la Guirande et contenant dix journaux, près Sainte-Neuil, devaient le *manger* au seigneur de Mons et à ses gens, et au seigneur de la Fuye, lorsque les dits seigneurs visitaient leurs fiefs.

15° Les amendes (grosses et petites) perçues pour crimes et forfaits, dans l'étendue de la dite seigneurie, appartenaient aux seigneurs de Mons.

Le dénombrement de Mons, outre des renseignements précieux sur la géographie féodale du commencement du XVIIe siècle, nous a conservé aussi de nombreux noms de familles, de terres nobles et de lieux dits.

Les familles mentionnées peuvent être divisées en quatre catégories :

Digitized by Google

1° Celles de la noblesse ayant droit aux qualifications de *messire*, de *chevalier* et d'*écuyer*.

2° Celles de la bourgeoisie noble, possesseurs de fiefs dont elles faisaient hommage avant 1600, et qui portaient les qualifications de : *noble*, *honorable* ou *noble homme*, *maître* et *sire* (1).

3° Celles de la bourgeoisie, dont les membres sont qualifiés aussi : *maîtres*, *sires*, et *honorables hommes*, avec le titre de *marchand* ou celui de toute autre profession libérale.

4° Les familles de cultivateurs et simples censitaires ou ouvriers.

Parmi les premières, nous citerons les noms suivants : Allery, Bourgougnon, Chabot, de Cherbeye, Dabillon, Jacquelin, Laurens, Manceau, Pastureau de la Roche-Cartault, de Poix, Prévost, Ravard d'Oriou, Tarqueix, Toupet, Vernon, de Verrines, Viault, etc.

Les membres de la bourgeoisie noble nous donnent les : Audoyer, Baudouin, Broussard, Brunet, Buffeteau, Doreil, Esserteau, Fleury, Giraud, Maignen, Mansigné, Micheau de Viron, Moucheteau, Picard, Planchon, du Ruau, Sabourin, etc.

Bourgeois : Audebert, Bonnet, Boniface, Bonifait, Bourgeois, Burgault, Disleau, Émery, Giraudeau, Grignon, Guérin, Guibert, Maronneau, Morillon, Marsault, Pommier, Pizon, Paulmier, Robin, Rondeau, Tâcheron, Thibault, etc.

Il existait à Prahecq ou dans les environs, de nombreuses chapelles dont diverses localités ont conservé le nom ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de trouver plusieurs noms de prêtres dans la pièce que nous publions. Ils sont toujours désignés par la qualification de *messire*, et la plupart d'entre eux appartiennent aux familles précédemment citées.

(1) Après l'édit de 1566, les fiefs possédés antérieurement à cette époque continuèrent à qualifier leurs propriétaires. Ces qualifications nobiliaires furent régularisées *et consacrées* par l'usage.

Digitized by Google

Les noms de lieux ont des origines diverses : celtique ou gauloise, gallo-romaine et du moyen âge, etc.

A la fin du moyen âge, un grand nombre de maisons de plaisance, de petits domaines possédés par des bourgeois, prirent le nom de leurs propriétaires précédés de l'article pluriel. C'est ainsi que se sont formés : les Émery, les Gâchetz, etc.

Quelquefois, le nom du propriétaire fut légèrement défiguré ; et, de même que les Gallo-Romains avaient transformé la finale de leurs noms en y ajoutant un suffixe ethnique quelconque, de même nos aïeux donnèrent à leur nom de famille une finale particulière pour l'appliquer à leurs domaines.

Les propriétaires dont les noms suivent ont imposé leurs noms aux terres qu'ils possédaient aux environs de Prahecq. On les trouvera mentionnés dans le texte de la pièce reproduite :

La famille Burgaud a donné son nom à la Burgaudrie.
— Durand — à la Durandrie.
— Gombaud — à la Gombaudière.
— Richard — à la Richardrie.
— Simonnet — à la Simonetterie.
— Vaslet — à la Vasletterie.

Etc.

Malgré l'aridité du travail que nous avons entrepris, nous espérons cependant qu'il sera favorablement accueilli par ceux de nos collègues qui s'occupent des petits faits de l'histoire locale et s'intéressent au passé des familles.

SAINT-MARC,
Juge de paix à Niort,
Secrétaire de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Du 14 février 1620.

—

DÉNOMBREMENT DE LA SEIGNEURIE DE MONTS EN PRAHEC, RENDU A M. DE LA VALLÉE, SEIGNEUR DE PRAHEC, ET RECEU A MONTZ.

Sachent tous, que de vous hault et puissant Théophille Prévost, chevallier seigneur de la Vallée (1), Bruslain (2) et de la chastellanie terre et seigneurie de Prahec (3), nous, Baptiste et Marthe Chabotz, enffans et héritiers de feu Philippes Chabot (4) vivant, escuyer, sieur de la Mothe-Sainct-Denis-de-Mayré (5), Prinsay (6) et de Montz en Prahecq, et de dam^elle^ Jeanne Duruau (7),

(1) *La Vallée*, hameau, commune de Brûlain.

(2) *Brûlain*, canton de Prahecq, 894 habitants, à 9 kil. du canton, 21 kil. de l'arrondissement.

(3) *Prahecq*, arrondissement de Niort, 1,082 habitants, à 12 kil. de l'arrondissement.

(4) Chabot : *d'argent ou d'or, à trois chabots de gueules.* — Charles Chabot, sgr du Chaigneau, demeurant au Bourg sous la Roche, élection de Fontenay, fut maintenu noble par sentence du 23 septembre 1667.

(5) Le fief de la Mothe-Saint-Denis-de-Mairé, ou Bougouin, paroisse de Saint-Maurice-de-Mairé, près Niort. La commune de Saint-Maurice-de-Méré a été supprimée et réunie à celle d'Aiffres. Le 29 octobre 1573, Jacques du Fouilloux vendit à François Chabot (l'aîné), sieur de la Pimpelière, échevin de Niort, l'hôtel de la Mothe-de-Saint-Denis-de-Mairé, moyennant 8,600 livres tournois, payées comptant. (*Orig., pap., minutes de M. Bonnet, notaire à Niort*, publié dans les *Archives du Poitou*, tome IV.) V. p. 322.

(6) *Prinçay*, château et forêt de Prinçay (Loire-Inférieure), dans le pays de Rais.

(7) Florentin du Ruau, bourgeois de Poitiers, comparaît dans divers actes intéressant la ville, en 1557, 1560, 1570, 1572. En 1575-1580 il était commis à ouïr les comptes de la cité. (Inv. des archives de la ville de Poitiers, K. 19, 22, 23.)

Digitized by Google

sa vefve, procédans o l'othorité de Me Jean Esserteau, procureur au siège royal de Niort (1), notre curateur subrogé, coignoissons et confessons et advouons tenyr, — à cause de vostre chastel et chastellanie du dit Prahec, à foi et hommage lige, à suivre moi dict Chabot vous Monsseigneur, à votre besoin au *chastel et comté de Clervaux*, quarante jours à mes despans en armes et chevaulx, et outre, sy vous mon dict seigneur avés besoin demoy, il est en mon eslection et volunté de vous suivre et mener à vos propres coultz et despans, ou à ma volunté de m'en retourner sans nul autre debvoyr ni servitude, — les choses qui ensuivent :

1. Premièrement, tant pour moy que pour mes parsonniers (2), parprenans et parmettans, soumis, teneurs et subjetz, mon *herbergement* (3) *de Prahec* vulgairement appelé *Montz en Prahec* (4), ainsi qu'il est enclos de murailles et emblêmens, avecq ses outres yssoirs, granges, jardin, aire, ayrault et tout ce qui est compris et joignant l'ung à lautre, tenant d'une part aux *douhes* (5) *du chasteau de Prahec* (6), ung chemin entre deux, par le devant au chemin par lequel l'on va du dit chasteau à Niort, d'ung

(1) En décembre 1593, il fut parrain avec Marie de Jua, de Jehan Bastard, fils d'Izaac et de Sarra Brisset. (Papier mémorial de la famille Bastard, par M Piet-Lataudrie. (*Mém.* de la Soc. de stat., 3e série, t. IV, 1887.) Il était pair en 1622, 1623.

(2) *Parsonniers*. Personnes qui s'associent pour exécuter des travaux agricoles en commun. Du roman *parçonnier*, sociétaire, co-partageant.

(3) *Herbergement*. Logement, maison. Gl. *Herbergagium*. — Droit féodal : les vassaux qui devaient l'*herbergement* étaient tenus de loger et nourrir le seigneur et sa suite lorsqu'il venait dans leurs domaines. — Le mot *herbergement* est entendu ici dans le sens de *maison* avec *servitudes et annexes*.

(4) *Montz-en-Prahecq*, actuellement ferme située au midi du bourg, près du champ de foire. Le nom du fief de *Mons* semble tirer son origine d'une ancienne motte féodale.

(5) *Douhe*, fossé. — Gl., Dova sous Doa [et Doha]. — Douve, fossé ou le bord du fossé. Gl. *Douva* et [*Doha*].

(6) Le château fort de Prahecq, près de l'église, s'élevait non loin de l'hébergement de Mons. Mathurin Baudouin en était capitaine le 13 mai 1491.

Digitized by Google

costé au chemin par lequel on va de la douhe Plaudron au pré Lérhé (1) apartenant à mondict seigneur, et d'un bout au jardin ou chambaud de la Prévosté (2) apartenant à mondict sieur et au jardin qui fut des hoirs Jean Coustu, ou quil y a une cour que je tiens de présent en mon dommaine. La dicte cour est tenue routurierement de mondit sieur, de présent au debvoir de cinq deniers (3) de cens (4).

2. Item, je tiens à mon domayne, mon *herbergement sis au chasteau de prahec* qui fut Jean Tascheron, tenant d'une part à la maison et vergier du prieur de Prahec, d'autre à la maison des hoirs Me Jehan Bonniffaict; et souloient avoyr mes prédécesseurs sur le dict herbergement, troys deniers de cens.

3. Item, je tiens à mon dommaine, deux pièces de pré contenant les deux, deux quartiers (5) et demy environ. — L'une assise au pré près de la ville (6), tenant d'une part

(1) *Léré*, vient de Liradus. — Lira, sillon, tracé du soc de la charrue.

(2) La prévôté fieffée de Prahecq, en 1260, relevait du comté de Poitou, à hommage lige, vingt-cinq livres de plait, la chair d'un bœuf et six septiers de froment. Il existe encore à l'extrémité est du bourg, à gauche en allant à Niort, des bâtiments portant le nom de *Prévôté*. (V. nos 1, 52, notes.)

(3) La livre tournois valait vingt sous, et le sou douze deniers : la livre tournois valait donc deux cent quarante deniers. Le franc vaut une livre tournois et trois deniers ou deux cent quarante-trois deniers.

(4) *Cens*. — Impôt que l'on payait au roi ou au seigneur. On distinguait deux espèces de *cens*. *Le cens principal*, ou somme une fois payée pour une terre que l'on tenait d'un seigneur ou du roi, et le *cens périodique* ou rente seigneuriale, que le *champart* remplaçait quelquefois. — Le cens était imprescriptible et non rachetable. On appelait *chef-cens* le premier cens, *surcens* celui qui y était ajouté, *menu cens* celui qui ne consistait qu'en petite monnaie.

C'est du *menu cens* dont il est question dans notre dénombrement.

La *croix de cens* était une monnaie qui servait autrefois à payer le *cens* et qui était marquée d'une croix.

(5) Le journal ou quartier, équivalant à 10 perches de 18 pieds, était de 34 ares 189 à Niort, Mauzé et Cerizay ; à Brioux, de 30 ares 390 ; à Chizé, de 25 ares 536.

(6) *Ville*. — *Villa*, civitas, Gallis *ville*. (Gl.). — Sous les Gallo-Romains, ce terme signifiait une grande propriété particulière, et plus tard, il prit le sens de domaine collectif ou village.

Digitized by Google

au pré de Me Jean Brunet (1) et d'autre au pré des hoirs François Maronneau (2) le jeune, et d'un bout au chemin par lequel l'on va du Puy-Pouzanneau au Pouzat. Et l'autre pièce est assise aux Espicz (3) et contient ung cartyer et demy, tenant d'une part aux hoirs de Me François Maronneau, d'autre au pré de Guillaume Bouin de Gascougnolle (4), et d'autre au chemin par lequel l'on va des Ardilliers (5) à la Fosse-Brangier, et d'un bout au pré de Abel Maronneau.

4. Item une pièce de terre contenant ung cartier ou environ au lieu appellé Pré-Jousbert, tenant d'une part au pré de la Mestairie des Gaschetz, d'autre au pré des hoirs feu François Guilbot de Niort, sur laquelle mes prédécesseurs soulloyent avoyr deux boiceaux d'avoyne en chascune feste Sainct-Michel.

5. Item, je tiens à mon domayne une pièce de terre assise au *fief de Pagendrieux* (6), contenant ung journaux en trante sillons ou environ, tenant d'une part à la terre des héritiers feu Vincent Geoffroy, d'aultre à la terre de Jacques ....in, d'ung bout au chemin tendant de Prahec à Nyort, qui m'estoyt cy-devant subjecte du sixte des fruits.

6. Item, en Champolly (7) au lieu appellé *la Roche*

(1) *Me Jean Brunet*, pair de Niort en 1622. (*Hist. de Niort* de L. Favre, p. 280.)

(2) En 1616, Jean Maronneau était receveur de la ville. (*Les revenus et dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789*, par H. Proust, *Mém.* Soc. stat., t. v, 1888, p. 266.) Un *Maronneau* était pair de Niort en 1622. (*Hist. de Niort* par L. Favre.)

(3) *Les Espicz*. — (Spica, d'où Spicariæ), le blé.

(4) *Gascougnolles*, village, commune de Vouillé (Deux-Sèvres).

(5) Maison et ferme au sud-est du bourg de Prahecq. Terrain argileux — Nom formé du latin *argilla*, dérivé du grec *argillos*, provenant d'*argos*, blanc.

(6) Dans *Pagendrieux*, le préfixe *page* semble tirer son origine de Paganum. En effet, d'après le glossaire de Ducange : *Paganum*, est Prædium seu domanium rusticum. — Lieu dit d'origine gallo-romaine.

(7) *Les champs*, dans le sens de terre ou de territoire mal défini, d'espace vague et indéterminé, se disaient au moyen-âge : *campus*, *campellus* : de là *Champolly* ; dans le sens de pré : *Pratum*, *Pratellum*, de là Prahecq : et *Coudercum*. — Les terminaisons en *ey*, *ay*, *y*, sont communes aux régions de l'ouest et de l'est.

Digitized by Google

Malecard (1), je tiens à mon dommaine neuf pièces de terre. La première, contenant un journault ou environ, tenant d'une part à la terre de Huguet Brunet à cause de sa femme, d'autre à la terre de Maistre Pierre Morillon de Mougon (2), et d'ung bout à la terre des hoirs Me Francoys Maronneau. La segonde, contenant ung journault, tenant d'une part à la terre du seigneur du Pourtault (3), d'autre à la terre de Anthoine Gauvain, et d'un bout à la terre de Micheau Loubeau. La troisième contient ung journault ou environ, tenant d'une part à la terre de François Guilbot de Niort, d'autre à la terre des Coustus, d'un bout à la terre des hoirs Jean Maronneau. La quatrième contient six journaux ou environ, tenant d'une part à la terre des dictz hoirs Jean Maronneau, et d'autre, d'un bout à la terre des Girault et aux héritiers de Maistre Nicollas Baudouin (4). La cinquième contient ung journault, tenant d'une part à la terre de la confrayrye Saint-Nicollas (5) d'autre à la terre de Jean Giraud, d'un bout à la terre des hoirs feue Marguerite Maronneau. — La

(1) Le préfixe *Mâle* a souvent le sens de Marne, *marga* ; ici, *Male* a le sens de *mauvaise, maudite*, par allusion sans doute à une très antique croyance populaire se rattachant au culte des pierres ; en effet, *car* et *carn* sont synonymes de rocher. Ce mot appartient à la famille de *Cair*.

(2) *Mougon*, canton de Celles.

(3) *Le seigneur du Portail.* — Le Portail, ferme située dans la partie est du bourg de Prahecq, avec accès sur la route de Niort à Brioux. Voyez nos 40 et 156. — Jean de Poix était seigneur du Pourtault (V. no 40).

(4) Ancienne famille de Prahecq. Outre Mathurin Baudouin, capitaine du château de Prahecq en 1491, nous citerons : Guillaume Baudouin, écuyer, de Niort. Nicollas Baudouyn, écuyer, sgr de la Voûte. Me Foucques Baudouyn, écuyer, de Niort. (*Etat des nobles du Poitou* après la bataille de Pavie (janvier 1529), par H. Ravan) Le 28 août 1629, Jeanne Baudouin, veuve de feu noble homme maître Saturnin Sacher, échevin, était dame des fiefs du Puy-Cendron, en la paroisse de Prahecq, ressort et élection de Niort ; du fief Coyraud, en la ville de Niort ; du fief de la Jaudouinière, en la paroisse de Pamproux, ressort de Lusignan et élection de Saint-Maixent ; plus d'un herbergement ou maison noble en la susdite paroisse de Prahecq. (*Hist. de Niort* de L. Favre, p. 212.)

(5) *Confrairie Saint-Nicolas.* Voyez no 255. (Note.)

Digitized by Google

sixiesme contient demy journault, tenant d'une part à la terre de Pierre Sabourin de Nyort (1) d'autre à la terre des héritiers Me Pierre Allery (2), d'ung bout au chemin de la sablière du Puy-de-Prahec à Tryoux (3). — La septiesme contyent ung journault, tenant d'une part à la terre des hoirs Maistre Françoys Maronneau, d'autre et d'ung bout à la Liguolle de Vaurry (4). La huictiesme sise au dict Vaurry, contient ung journault, tenant d'une part à la terre de Jeahan Giraud, d'autre à la terre de Anthoyne Gauvain, et d'ung bout à lad. Liguolle de Vaurry. — La neufiesme contient troys journaux sis audict Champoly en deux versaynes (5) auquel y a deux pierrieres (6), tenant d'une part à la terre des hoirs feu Me Pierre Grignon, dautre à la terre des hoirs Francoys Guilbot de Niort et d'ung bout au chemin par lequel on va de l'*airablée* (7) aux Combes-aux-Moynes (7), sur lesquelles mes prédécesseurs souloyent avoir deux deniers de cens y compris les parsonniers.

(1) *Sabourin Pierre*, était consul, pair et aumônier de Saint-Jacques et de Saint-Georges en 1610, juge des consuls en 1596. (*Armorial* de Bonneau.)

(2) *Pierre Allery*, sieur de Courgnolleau, gendre de Me Pierre Laydet, fut reçu comme pair, puis comme conseiller en l'assemblée du 17 août 1537. (*Comptes de l'hôtel de ville*, par M. H. Proust, p. 396. Philippe Cambel, écuyer, sgr du Courgnoller était archer de la garde écossaise du corps du roi en 1529.

(3) *Tryoux*, vil. com. de Mougon.

(4) Liguolle : *ligula*, langue de terre. — *Vaurry*, f. com. de Prahecq. *Vaury*, se nommait *Verrec* en 1260. C'était une maison noble relevant de Prahecq.

(5) *Versenne*, sillon tracé par le laboureur dans toute la longueur du champ. Se dit d'un champ labouré. Ancienne mesure agraire.

(6) *Pierrières*. — (Anciennes carrières (?). — Nom d'un village com. de Prahecq.

(7) L'*aire à blé* (?).

(8) *Combe*-aux-moines, — *Combe*, vallée enfermée entre deux collines. Gl. *Cumba*.

Digitized by Google

Fief Pagemenier réuny au domaine de Montz.
50 journault.

7. Item, je tiens à mon dommayne, le *Terrage* (1) au debvoyr du sixte des fruitz croissant en ung fief que tiennent de moy plusieurs tenanciers, appelé le *fief de Pagemenier* (2), assis au-dessus du Moulin de Paix (3), tenant d'une part et d'ung bout au fief du prieur de Niort, à cause de sa Mestairie de Chambeulles (4) d'autre au chemin de la Vausse-Martin, et d'autre au chemin comme l'on va de Prahec à Niort, et peut bien tenir cinquante journaux de terre ou environ; soubz lequel sont compris au debvoir et oultre que dessus, une pièce de terre contenant quinze à vingt journaux sise à la Vouthe (5), tenant d'une part au fief du seigneur de Pouzaneau, d'autres aux

(1) *Terrage*. Droit féodal qui consistait en blé et légumes que prélevait le seigneur de la terre. Le *terrage* se confondait souvent avec le *champart*.

(2) *Pagemenier*. Pour le préfixe *page*, voyez la note du n° 5. Nous ferons en outre observer que dans l'idiome breton, *menez*, *méné*, *mané*, a la signification de hauteur, grande masse de terre ou de roche, fort élevée au-dessus du sol.

(3) *Moulin de Paix*. En quittant Prahecq, en chemin de fer, on descend insensiblement vers la vallée arrosée par la Guirande, où le pays est plus frais, plus peuplé, les terres de meilleure qualité : on passe près d'une singularité physique du pays, connue sous le nom de *Fosse de paix*. C'est un trou en forme d'entonnoir de quinze à vingt mètres de profondeur et de cent mètres environ de tour. Il se trouve au milieu d'une prairie ; dans les étés secs, ce trou est sans eau et l'on peut facilement y descendre. Au fond, existe un puits peu profond, et si l'on écoute, on entend un bruit comme celui produit par un courant d'eau considérable. Il ne tarit jamais en été, et, pendant l'hiver, il lance des torrents d'eau qui inondent tous les environs ; on y trouve des anguilles et des poissons.

(4) L'explication de la 1re note du n° 6 est ici applicable. De *campus* et son diminutif *campellus*, sont venus : *Champel*, *Chambel* et *Chambelle*. Alias : *Chambelle* peut venir du mot *Chambellage*, qui exprime le droit dû à la chambre du seigneur à chaque mutation. Gl. Chamberlagium. — *Chambelle*, ham., com. de Prahecq.

(5) La Voûte, château renaissance, commune de Prahecq. (V. n° 21, note 1, page 348.)

Digitized by Google

terres et prés des hoirs Me Nicolas Piccard (1), et d'un bout à la Petitte Liguolle, et d'autre bout au grand chemin par lequel l'on va de l'Aumosnerie (2) de Prahec à la Croix-Naslin (3); et encores y est comprins une enclave contenant deux journaux de terre ou environ, tenant d'une part au chemin de Vaurry aux Deffens (4), d'autre au chemin de Vaurry à Ste Blandine (5), et d'un bout à la terre de Anthoine Moreau.

Fief près le moulin à vent. 12 journaux.

8. Item, un petit fief contenant douze journaux de terre ou, environ sis près le *Moulin à vent* de mondit seigneur, que tiennent de moy plusieurs tenanciers *au sixte des*

(1) Me Anth. Picard de Prahecq est mentionné dans l'*Etat des nobles du Poitou* (1529) de H. Ravan. — Un Simon Picard était marié avec Marguerite Bastard en 1656. (Papier mémorial de la famille Bastard, p. 58. *Mémoires* de la Soc. de stat., 3e série, t. IV, 1887.) (V. nos 1, 52.)

(2) La fondation de l'*aumônerie* dont on voit encore des bâtiments dans la partie nord du bourg de Prahecq, est antérieure à l'an 1300. Gauthier de Bruges, dans son pouillé du diocèse de Poitiers, rédigé vers cette époque, s'exprime ainsi : *In parochia de Praec* (aujourd'hui on prononce Prec ou Pré, pour Prahecq) *est Elesimonaria bona*. Le curé et les paroissiens prétendent, ajoute-t-il, en avoir le patronage, ce que leur conteste le seigneur du lieu.

Unie avec la chapelle Sainte-Catherine à l'hôpital de Chizé, par arrêt du Conseil du 11 février 1695, elle fut ensuite distraite en 1703 et attachée à celui du marquisat de Fors; les biens confisqués à la Révolution firent partie de la sénatorerie des Deux-Sèvres. Le reste fut vendu en 1831 par l'Etat pour 4.800 francs Voyez aussi no 31, note.

(3) *Croix-Nalin (la)*, ferme, commune de Prahecq. (V. no 18)

(4) *Deffens*. Huit fermes ou hameaux portent ce nom dans les Deux-Sèvres. Il vient de: *Defensa*, tuitio, auxilium. On trouve aussi dans le Gl. de Ducange : *Defensa*, dicitur ager, pratum vel silva, ubi aut pascua seu animalia immittere, aut aliud quidpiam agere, quod iis nocest, non licet.

(5) *Sainte-Blandine*, canton de Celles, chef-lieu de commune. 698 habit. C'était un prieuré-cure, ordre de Saint-Augustin, appartenant à l'abbaye de Celles ; il relevait de l'élection de Saint-Maixent, de la subdélégation de Niort, et était situé dans la baronnie de Melle. L'abbé de Celles en était seigneur.

Digitized by Google

fruits pour droit de terrage, tenant d'une part au fief de mon dit seigneur et à la terre qui y tiennent les hoirs de Pierre Sabourin de Niort, d'autre part aux terres des hoirs Me François Maronneau, d'ung bout au fief du seigneur du Pourtault en Prahec et d'autre au chemin par lequel l'on va du cimetière de Prahec au grand moulin.

Terrage et dixmes scis à Chasteau-Gaillard.
4 journaux.

9. Item, je tiens à mon domaine le *terrage et dixme* (1) d'une enclave contenant quatre journaux de terre ou environ, en deux pièces, sise près la ruhe....., que aprésent on apelle *Chasteau-Gaillard* (2), tenant d'une part au pré du prieur de Fors (3), d'autre au fief de St Martin de Bernegouhe (4), apartenant aux hoirs de Denis Audoyer (5) de Niort, à cause de la mestairie de la Fuye, et d'un bout au chemin par lequel on va devers St Martin-de-Bernegoue. Le tout au sixte des fruits.

(1) La *dîme* ou *dixme* était une certaine partie des fruits de la terre, ordinairement la dixième partie, que l'on payait à l'église ou aux seigneurs. (Voyez à ce mot : *le dictionnaire des Institutions françaises de A. Chéruel*.)

(2) Le nom de *châtelier* est indicatif de l'emplacement d'un ancien poste ou forteresse romaine. (Voyez à cet égard un article de M. Gouget sur les fortifications passagères dans l'ancien bas Poitou, à l'époque romaine, *Bull.* de la Soc. de stat., 1er trim. 1864.)

Le *Château-Gaillard* a une origine toute féodale ; et, d'après Lacurne de Sainte-Palaye, ce nom de *Gaillard* servait à désigner un lieu de plaisir ou de débauche. — C'est le nom d'une forteresse que Richard, roi d'Angleterre, fit faire en Normandie vers l'an 1200 : *quam vocavit Gaillardum quod idem sonat in gallico petulantiam.* (Guillaume Le Breton, 81.)

(3) *Fors*, commune du canton de Prahecq, 807 hab. Avant 1700, la seigneurie de Prahecq fut unie au marquisat de Fors. (V. *notes historiques et résumé.*)

(4) *Saint-Martin-de-Bernegoue*, commune du canton de Prahecq. 462 habitants.

(5) *Denis Audoyer* était pair de la commune de Niort et administrateur des aumôniers en 1596. (*Armorial* Bonneau.)

Digitized by Google

Fief de Ste Neuil.

10. Item, je tiens à mon dommaine mes fiefz appellez de *Sainct-Tenoiel* (1) *de Baignechien* (2), joignant l'ung à l'autre, contenant tant en terres labourables prés et chaulmes, *deulx centz journaulx* de terre ou environ que plusieurs particullyers tiennent de moy *au huictain des fruictz* pour droit de terrage, et au parsus sur l'aultre portion je prens censes et aultres *debvoirs nobles* (3) sellon quil est contenu par mon *pappier censif* (4) et dénombrement; et tiens le dit terrouher et fiefz, d'une part à la Rivière de la Geyrande (5), d'aultre aux terres des fiefs que tient de moi les Piccarrdz, ung centyer par lequel l'on va de Vouillé (6) à Fors entre deulx, et d'ung bout au

(1) *Sainte-Neuil* est une ferme commune d'Aiffres. Le mot de basse latinité *noda*, a formé en français les mots *noue*, *nove*, *nave*, *noe*, *neuil*, espèce de pré bas ou pâturage. On trouve *Neuil* dans l'Indre-et-Loire, *Neuille* dans les Hautes-Pyrénées. — Nous ne connaissons point de saint de ce nom. Il y a sans doute eu là, adaptation à la religion chrétienne d'un lieu consacré antique, dont le culte se rattachait à celui des fontaines.

(2) *Baigne-Chien*, ferme, commune de Prahecq.

(3) Les *devoirs*, en matière de droits seigneuriaux signifient la foi et hommage que le vassal doit à son seigneur. On entend même quelquefois par ce terme, toutes sortes de prestations et redevances en deniers ou espèces, dont les tenanciers ou emphytéotes étaient tenus envers leurs seigneurs.

(4) On appelait *censier*, le seigneur qui avait droit de percevoir le cens. Le *papier censier* était le registre où étaient inscrits les cens et rentes du seigneur. On appelait aussi *papier terrier*, le registre contenant l'état des terres en fief ou en roture d'une seigneurie, avec les cens, servitudes et redevances des vassaux, et ordinairement les aveux, dénombrement et reconnaissances des tenanciers. Ces papiers terriers qui ont eu pendant longtemps une grande importance domaniale, sont précieux aujourd'hui pour déterminer la géographie féodale de la France.

(5) La commune de Prahecq est arrosée par la *Guirande* et la *Fosse de paix*, petites rivières qui ne coulent qu'une partie de l'année. *Guérande* ou *Guirande* vient de l'armoricain *Gwern*, qui a le sens d'*aune* et de *rivière*; d'où aussi Gwerneck, l'aunai, en latin *Vernus*, d'où *Vernetum*.

(6) *Vouillé*, commune du canton de Prahecq, 1,731 habitants.

Digitized by Google

chemin par lequel l'on va de Bernegouhe (1) à S[t] Tenoiele, et d'aultre au fief de mondict seigneur appelé le *fief de Louyon*.

11. Item, le terrage au *sixte* des fruitz sur une pièce de terre sise à *Sainct-Tenoeil*, contenant deulx journaux ou environ, apartenant aux hoirs de André Disleau qui est de la Croix Naslin, tenant d'une part au pré et terre du dict Disleau, d'aultre au pré de Sainct-Tenoiel, et d'ung bout au chemin par lequel on va de Bernegouhe à Nyort.

Dixme de foing sur le pré Cordier.

12. Item, je tiens le debvoir de la *dixme du foing* pour droict de terrage sur une pièce de pré appellé le *pré Cordyer*, contenant deulx journaulx ou environ, apartenant a présent à M. Pierre Pommier et ses parsonniers, tenant d'une part au pré du dict Pommier et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de Prahec à Bernegouhe ; et oultre my est dheu quinze deniers de cens par moitié ès festes de Noël et Sainct-Jean, et y peulx mettre mesure de blé a vin ; et soulloyent les dictz prés estre herbergemens sys à Bernegouhe qui fut Estienne Méchin et que mes prédécesseurs avoyent prins à leur dommaine, et auparavant soulloyent avoyr la dixme des bleds, chanvres et lins, et bestes y nourryes.

La quarte partye des dixmes et terrages, excepté en la petite dixmerie.

13. Item, je tiens et advouhe tenir de mondict seigneur, la *quarte partye* par indivis o mon dict seigneur, de tous les bleds qui s'amassent en *l'aire dixmière* (2) *de Prahec ;* cest assavoyr, les dixmes et terrages parson-

(1) *Bernegouhe*, vil., commune de Saint-Martin-de-Bernegoue. Le préfixe *Ber* provient sans doute du germain *berg* qui a la signification de hauteur, colline ou montagne.

(2) *L'aire dixmière*. Lieu où se battait le blé provenant des dîmes.

Digitized by Google

niers à mondict seigneur et à moy et des pailles et des agrains (1) des dictz bledz, et la quarte partie des bleds desliés, sauf quils s'amassent en la dicte ayre ou ailleurs, sauf et *excepté certaine dixme* de la *petitte dixmerye* ou je n'en prendz rien; lesquelz sont à mondict seigneur. Lequel mon dict seigneur doibt faire amener en la dicte ayre, les bleds parsonnyers de luy et moy; en laquelle ayre je puis et ay droict de mettre ung mestivier (2) tous les ans, et mondict seigneur et ses aultres parsonniers, trois aultres mestiviers; et prens mon dict seigneur pour luy et pour ses aultres parsonnyers, les autres troys parts des dits bleds amassées en la dicte ayre et des pailles et courtes pailles et agrains et des dictz bleds déliez; et me peult bien valloyr ma dicte *quarte partye par année*, tant a moy que mes dictz parsonniers, *vingt cinq septyers* (3) *de bleds* ou environ, y comprins les dictz bleds déliés comme dict est.

Fiefs de Vaugon et des Vérines.
La tierce partye des fruitz y croissant.

14. Item, je tiens de mondict seigneur, tant pour moy que pour mes dictz parsonniers, *la tierce partye* de tous les

(1) *Agrains.* Mauvais grains qu'on réserve pour les volailles.

(2) *Métiveur*, Métivier, Métivou. — Moissonneur. Du roman *métivier*, moissonneur. En latin, *messor*.

(3) *Le septier.* Le setier était une mesure de capacité usitée dans l'ancienne France et employée à la fois pour les liquides et pour les solides. Le *setier* était une division exacte du *muid*. Il y avait ordinairement seize ou dix-sept *setiers* au muid, quelquefois dix-huit ou vingt-deux. D'ailleurs, comme la capacité du muid était très variable, celle du *setier* variait également. A l'époque de Charlemagne, le *setier*, qui était le seizième du muid, valait d'après les évaluations les plus probables, quatre litres trente-cinq centilitres. Dans la suite, la capacité du muid s'accrut considérablement et on donna le nom de *setier* à la douzième partie de ce muid ; il valut alors environ cent vingt-six litres cinq douzièmes. Le *setier* de vin valait sept litres quarante-quatre centilitres. On écrivait autrefois *sextier*, du latin *sextarius*, sixième partie du *conge* chez les Romains. Le premier *setier* servait également pour le blé et pour le vin ; le second servait seulement pour le blé.

Digitized by Google

complans (1), profficts et esmolumens des fiefs *de Vaugon et des Vérines* (2) que soulloyent *estre vignes*, et à présent sont *terres labourables* pour le regard des Vérines ; et pouvoient bien valloyr antiennement lorsque le tout estoit en vigne, *quatre tonneaux* (3) de vin ou environ.

Droit d'estau ou banvin.

15. Et pour ce que j'ay en ma partye desdicts complans, je puis et ay droict de vandre tous les ans en *estaugs* (4) en mon herbergement ou ailleurs en ma terre, à plus grand prix, maille (5) sy je veux, que les autres vins croissans ès vignes dudict lieu de Prahec ne sont vandus en taverne en lad. ville de Prahec, avant le commandement de mon dict estaug ; pendant lequel temps durant mon dict estaug, qui doibs durer puis la *petite Saint-Jean de may* jusques à la *grand Sainct-Jean* (6), doibvent

(1) *Complant*, terre cédée par le seigneur ou le propriétaire pour y planter des vignes, à la charge d'une redevance appelée aussi *complant* et *complanterie*.

(2) *Les Verrines*, commune de Marigny (?). — Ancien lieu de fabrication du verre. De nombreuses localités portent ce nom dans les Deux-Sèvres.

(3) Le *tonneau* était une mesure de grains et de liquides. Gl. *Doliata*. Il équivalait au poids de vingt quintaux, ou espace de quarante pieds cubes. Le quintal pesait cent livres, ancienne mesure. Le tonneau de vin aux environs de Niort, valait quatre-vingt-dix veltes ou trois barriques de deux cents dix litres environ, l'une.

(4) *Banvin*. — Ce mot composé de *ban* et de *vin* indique, comme le *ban des vendanges*, le droit qu'avait un seigneur d'accorder l'autorisation de vendre du vin dans ses domaines ; il prélevait un impôt sur cette vente. On appelait cet impôt *Banvin*.

Par le droit d'*Estau*, le seigneur se réservait le droit de vendre seul son vin, à l'exclusion de tous, pendant un certain temps.

(5) *Maille*. — Petite monnaie de billon qui avait cours au moyen âge sous les rois capétiens. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la *maille* n'était plus qu'une monnaie de compte ou monnaie imaginaire, estimée la moitié du denier tournois ou la vingt-quatrième partie du sou tournois.

(6) La petite Saint-Jean tombe le 6 mai, et la grande Saint-Jean le 24 juin.

Digitized by Google

cesser de vandre vin *tous les habitans* de la dicte ville et paroisse de Prahec et de *la terre commune*. Et sy moy et mes gens trouvent durant mondict estaug aulcuns qui apportassent vins de la terre sortant de la dicte terre commune, lequel vin je heusse eu prins et achapté en taverne, moy ou mes gens les pouvons prandre, et est mien acquis le vaisseau ou il sera; et, s'ils *font force*, ils doibvent *soixante solz et un denier* d'amande dont la moytié est a *mon dict seigneur* et l'aultre moictyé à moy.

Droit de pasquier ou pascallage.

16. Item, je tiens à mon dommaine le *pasquier* ou pascage (1) de touttes les *ouailles*, *chastris et moutons*, gisant en la *ville* et paroisse de *Prahec*. Lequel pasquier est que pour *chascune beste*, m'est dheu maille, le *premier vandredy* de caresme par *chascun an*, rendu et payé en *mon dict hostel* et maison de *Prahec*; et oultre, les *ouailles*, *chastris* et moutons de Tauché, Triou, Gascougnolles et de Feolles (2) sont troivés en la dicte paroisse de Prahec pasturageant, ou en la terre de mon dict sieur, hors la paroisse, je puis avoir et prendre la moytié dud. debvoyr; et sy *les debteurs* (3) du dict pascage deffaillent de payer le dict debvoir le premier vendredy de caresme comme dessus est dict, les bestes de ceulx qui n'auront payé me sont acquises, et les puis prandre comme miennes.

(1) *Pasquier* ou *pacage*. Le mot *pacage* désigne tout à la fois le droit de faire paître les troupeaux dans certains lieux et les lieux propres à nourrir et à engraisser des bestiaux. Le *pasquier*, ou *pascage*, consistait en faveur du seigneur de Mons en une redevance d'une maille par an, le premier vendredi de carême pour chaque *ouaille* ou *brebis*, *châtris* (chastron Gl. *casto*), et *mouton*, de la paroisse de Prahecq, de Tauché-Trion, Gascougnolles et Faioles.

(2) *Tauché*, vil., commune de Sainte-Blandine. — *Triou*, vil., commune de Mougon. — *Gascougnolles*, vil., commune de Vouillé. — *Fayolle*, vil., commune de Brûlain.

(3) *Debteur*, débiteur, créancier. Gl. Debitis.

Digitized by Google

La moictié des amendes.

17. Item, je tiens et advouhe tenir la moytié par indivis à mondict seigneur, en tous les proffictz et *esmollumens* et *amandes* quelzconques de toutte la juridiction, quiconque elle soit, sur les *habitans* de *la ville* et paroisse de Prahec et de la *terre commune* à mondict seigneur et moy, excepté les *amandes de minage* (1) et de la *couche* (2) de Prahec en lesquelles je ne prend rien, et doibtz avoir mes gens qui peuvent porter verges et sergens en tous cas en la dicte terre commune; et sy aulcuns de lad. terre commune gaiges aulcunes grosses amandes à la cour de mon dict seigneur, et lors quelle sera gagée sy le juge de mondict sieur ne la taxe auparavant qu'il se lève du pieyd, tels après ou quand il me plaira, je puis prandre et lever par moy ou par mes gens la moytié de ce que montera lad. amande sans appeler ne requéryr mondict syeur ne ses gens ou ce qu'il me plaira avoyr de la moityé.

Four du Puy à X s. de sens, avec droit de servitude du drapage pour la cuisson du pain des tenanciers de Montz et de moy, et mes gens.

18. Item, je soullois tenyr a mon dommayne mon *fourt du Puys* scis en la ruhe (?) du *Puys-du-fourt.* Lequel, de présent tiennent de moy à *dix solz de cens,* le prieur de Prahec et ses parsonniers qui sont: sire Jean Planchon (3), Mathurin et Noël Audebertz au lieu de Antoine Viron et

(1) *Minage* (Droit de). — Droit que les seigneurs prélevaient sur la mine de blé pour le mesurage. Le *minage* devint dans la suite un droit domanial. — *Tenir à minage*, c'était tenir une ferme à charge de livrer par an tant de mines de blé. — La *mine de blé* valait un demi-setier.

(2) *Coucher et lever* (aller). C'est aller s'établir sous un seigneur.

(3) *Sire Jean Planchon*, seigneur de la Croix-Nallin, pair et procureur de la commune en 1604, fut nommé échevin en 1615 (*Armorial* de A. Bonneau). La Croix-Nalin est actuellement une ferme de la commune de Prahecq. (V. n° 7).

Digitized by Google

despuys Mre Pierre Suyre, et encores les Fleuria de la Croix-Naslin à cause de Pernelle Challouppé leur mère, Guille Aribat (3) et Michel Planchon, pour lequel four m'est dheue la servitude du *drapage* qui est que mes hommes *couchans et levans* (1) de la ville de Prahec doibvent faire *cuyre leurs pastes* audict four, et que led. prieur pour l'uzage de moy et de mes gens quand nous y sommes allant venant ou demeurant, et ceux qui sont demeurant de par moy à mon hostel, doibve faire cuire leur pain a leur fraiz et despens (2); lequel debvoir est en mon pappier censaire en trois articles.

Jurisdiction de sept solz six deniers sur mes teneurs, tant cuissant au dict four que aultres.

19. Item, je tiens et advoue tenyr de mon dict sieur, toutte jurisdiction de sept solz six denyers et au dessoubs, sur tous mes hommes *couchans et levans* tant cuisans au dict four que aultres, et leur baille mesure de bled et vin,

(3) Un *Me Jehan Arribat*, seigneur de Faulgères, figure en 1529 sur l'*Etat des nobles du Poitou* par H. Ravan.

(1) *Homme couchant et levant.* — Expression employée dans les anciennes coutumes comme synonyme de *manant* ou homme demeurant sur un domaine. Dans une ancienne enquête citée par du Cange, un abbé réclame quelqu'un comme son homme couchant et levant (tanquam hominem suum CUBANTEM ET LEVANTEM).

(2) Le droit de *four banal* était un privilège féodal. Le seigneur pouvait contraindre tous ceux qui habitaient ses domaines à venir au moulin et au *four banal*. Ce droit de banalité était inféodé, moyennant redevance à des boulangers qu'on appelait *fourniers*. Le droit de banalité s'appliquait aussi aux pressoirs, forges, boucheries, etc. C'était un véritable monopole exercé par le seigneur et ses agents. On appelait *fournage* le droit que le seigneur prélevait sur tous ceux qui étaient soumis à la banalité. Ici le nom de ce droit est changé et désigné par l'expression de *drapage*, non citée par du Cange. Dans divers actes passés en la baronnie de Frontenay-l'Abattu, et notamment dans un bail du 10 janvier 1574, un sieur Gourdat, fournier du four à ban, afferme à Pierre Prévost le *malatage* dudit four, c'est-à-dire le droit de *fournage* qu'il tenait lui même du seigneur. *Drapage* et *malatage* sont donc synonymes de fournage. (*Malare*, pétrir, amollir.)

Digitized by Google

sans que aulcuns aultres prennent rien ès proffictz qui en viennent.

Item je tiens de mon dict seigneur, mes *cens, coustumes* (1), *tailles* (2) et debvoirs que j'ay à Prahec sur mes hommes et sur leurs tenans, qui tiennent de mon cy-après déclarez comme s'ensuit :

Droict de cens, debvoirs, coustumes et taillées sur les dits teneurs.

20. Et premièrement les hoirs feu Me Jacques Jacquelin (3) quand vivoit procureur à Niort, au lieu de Jehan Fleury de la Croix-Naslin, pour raison de leur verger qui fut Me Jean Thibault prestre, assis au Puy-Emery-Prévost, tenant d'une part au Puy-Ozanneau et au chemin par lequel l'on va de l'Homme-Thibault au carrefourt de Loubeaux, d'aultre part à l'herbergement desdictz héritiers qui feut Fleury, et d'aultre au verger de la chappelle de l'Homme-Thibault (4) qui fut Jean Servant, qui feut Jean Planchon, les Essegorières (5) entre deux; au debvoyr de six denyers de cens.

21. Item, le *chapellain* de *l'Homme-Thibault* sur son herbergement de l'Homme-Thibault qui fut Jean Servant apellé l'Hourme-au-Gay, tenant d'une part au chemin par où l'on va du chasteau de Prahec à Chambeulles, d'aultre à un *froussiz* (6) et jardins qui fut l'herbergement de Jean

(1) *Coulumes*, usages ayant force de loi.

(2) *La taille* était un impôt levé sur des rôturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus. C'était un impôt personnel et de revenu. (V. *Dict.* de Chéruel)

(3) Jacquelin *Jacques*, écuyer, sr de Ligné et de la Couture, pair et procureur-syndic en 1566, décéda échevin de Niort en 1606.

(4) *L'Homme-Thebault*, ou *l'Homme-Thibault*. — Ferme à l'entrée du bourg de Prahecq, à gauche de la route départementale de Niort à Chef-Boutonne.

(5) *Essegner*, rouir, au rej. j. j. 185, p. 99, 1451. « Au temps que l'on met les chanvres en l'eau pour *essegner*. » — Aiguier, subst. masc. Egoût, évier, aiguière. Ce mot formé d'*aigue* signifiait dans le premier sens *égoût*, conduit par où s'écoulent les eaux. (La Curne de Sainte- Palaye.) — Dérivé : *Essegoires, Essegorines, Essegorières*, fossé où l'on faisait rouir le chanvre.

(6) *Froussis*. — Froustis, Froux, terre inculte, pâturage. Gl. *Frostium*.

Digitized by Google

Moreau et de présent apartient à Jean de Cherbeye sieur de la Voulte (1), au debvoir de quatre solz six deniers de cens et taillée.

22. Item, le dict chappellain au lieu de Mathurin Baudouyn et les héritiers de Jean Viandyer et Jean Daniau, pour leur herbergement antiennement appellé l'Ourmeau-au-Jay qui fut Guiot Bourgeois et Jean Chappellain, tenant d'une part à l'herbergement qui fut Jean Viandier et d'aultre part à l'housche qui feut Foucquier Baudouin, et fait le coing du Carreffour des Forges (2) tendant à l'Homme Thibault, au debvoir d'un sol trois deniers de cens.

23. Item, Georges Deboys au lieu de Guillaume Bonnin de Gascougnolles, au lieu de Jean Viandyer, sur son herbergement et sur sa courtayre (3) et vergier sis au bourg de Prahec, tenant d'une part à l'herbergement de François Cosier qui fut Guyot Bourgeois, et d'aultre à l'herbergement du dict Cosier, qui fut Pierre Acguesseau barbier, et, par le devant, au chemin par lequel l'on va du Carrefour des Forges-du-Puy-Chat, au debvoir de deux solz de tailles et deux solz chacune feste de Noël.

24. Item, les héritiers de Me François Maronneau au lieu des hoirs Jean Daniau sur leur verger qui soulloit estre en herbergement, scis au dict bourg près du dict carrefourt,

(1) La famille de Cherbeye n'est pas mentionnée dans l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*. — Son origine et sa destinée, après 1620, nous sont inconnues. — En 1529, Nicolas Baudouin, écuyer, était seigneur de la Voûte. D'une époque antérieure à 1597, jusqu'à Jean de Cherbeye, la Voûte appartint à la famille Berlouin. En 1647, cette terre était aux mains de Jean France, écuyer, sgr de la Voûte, maire de Niort en 1647, échevin et capitaine au régiment royal en 1674. (V. *Armorial des maires de Niort* d'Alfr. Bonneau.) On ignore laquelle de ces familles eut l'honneur de bâtir le charmant castel renaissance appartenant actuellement à M. Maillard. (V. nº 7, *note* 5)

(2) Lieu dit rappelant le souvenir d'anciennes forges dont la présence est expliquée par les nombreux minerais épars que l'on rencontre à fleur de terre sur le terrain argilo-calcaire qui constitue le territoire des environs de Prahecq.

(3) *Courtayre, courtil*, jardin potager, verger. — Gl. *curtile* sous *cortis*.

Digitized by Google

tenant d'une part au vergier de André Berny à cause de sa femme, qui fut Hugues Hervé dict Girard, et d'autre part au vergier dudict Maronneau, qui fut des hoirs Jean Bourgeois dict Coifferon, au debvoir de deux solz deux deniers de taille à la feste de Nostre-Dame d'aoust et de deux solz deux denyers à la feste de Noël.

25. Item, le dict André Berny à cause de sa femme, au lieu de Jean Espigeot et ses parsonniers, sur son herbergement qui feut Hugues Hervé dict Audeard scis près du dict Carrefourt des Forges, tenant d'une part au verger et herbergement cy dessus confronté et d'aultre part a lherbergement de ..... Coulongeat à cause de Catherine Beroines sa mère, qui fut Mullot Biron demeurant à l'herbergement du dict Berny qui fut Viandier, au debvoir de trois solz de tailles à chascune des festes susdites.

26. Item, Simon Baudoux, au lieu de Anthoine Plantiveau et de Catherine Brunet sa femme et de sa sœur, sur son herbergement scis à la Ruhe-aux-Brettes (1), qui fut Ollivier Brunet, tenant d'une part à l'herbergement des hoirs feu Maistre Saturnin Sacher (2), qui fut Mathurin Baudin, d'aultre à l'herbergement des hoirs Maixand Téxier qui fut Jean Pain, d'aultre au vergier du dict Plantiveau qui fut herbergement de Pierre Brault, et d'aultre a l'herbergement du dict Texyer qui fut Pierre Petit, au debvoir de quinze solz payables par tiers aux festes susd., ung fromage et six deniers de cens en divers articles.

27. Item, Abel Maronneau au lieu des hoirs feu Micheau Suyre sur la Grand'maison, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de la Douhe-Gauldron au Pré-le-Comte (3), et

(1) *Bretle*, adj. Bretonne. Se dit d'une espèce de vaches qui proviennent de Bretagne.

(2) Voyez sur cette famille qui a fourni deux maires à la ville de Niort, de 1590 à 1624 : — *Armorial des maires de Niort*, par M. Alfred Bonneau. *Armorial* de d'Hozier de 1696. *Histoire de la ville de Niort* par L. Favre, *Etat du Poitou sous Louis XIV*.

(3) *Pré le Comte*. Ce nom rappelle sans doute un droit de propriété du comte de la Marche, Hugues de Lusignan, révolté contre Saint-Louis et le comte de Poitou.

Digitized by Google

par le devant au chemin par lequel l'on va de la Prévosté à Niort et au chemin par lequel l'on va du chasteau de Prahec au Carreffourt des Forges, au debvoyr de trois solz et deux obolles de cens, par moityé à chascune desdictes festes.

28. Item, Jacques Trepied, au lieu de Jean Raoult, sur son herbergement tenant dune part au Jardin de la Fuye qui fut herbergement de Jean de Prahec (1), et d'aultre à la douhe du chasteau dudict Prahec, le chemin entre deulx, au debvoir de deux solz de cens et taillée payables par moitié esdictes deux festes.

29. Item les héritiers de Marie Pommier, au lieu de Pierre Suire et les hérityers Pierre Audebert, sur son herbergement et housche scis au Puy-Gibouin, tenant d'une part aux Essegoires de la ville de Prahec, d'aultre au vergier de Jeanne Derze (?), et par le devant au chemin par lequel l'on va du Puys-Gibouin au cimetière de Prahec, au debvoyr de quatre solz de cens en trois articles en chascune feste de Nostre-Dame d'aoust, et deux solz huit deniers en deux articles, en chascune feste de Noël pour cens et taillée.

30. Item, Jacques Bonnin et ses parsonniers au lieu de Guillaume Bonnion, sur deux herbergements et jardins contigus l'un à l'aultre, scis près la chappelle du cymetière (2) tenant d'une part au jardin du dict Bonnion et ses

(1) Voir pour la famille *de Prahecq* : *Saint-Pierre de Saintes*, cathédrale et insigne basilique, par Louis Audiat, 1871, pp. 59, 103. *Epigraphie santone*, grand in-8° avec gravures, par Louis Audiat, p. 2. — *Recueil* de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes. 3e série, tome II, 13e livr., tome IX de la collection, 1er janvier 1888. *L'ancien fief du Cormier*, près Saintes et ses divers possesseurs, p. 257. — Le 23 mars 1402, Jehan de Prahec, fils de Hugues de Prahec, figure comme témoin dans un acte passé à Saint-Maixent, concernant Jehan de Varèze, écuyer, et Olive de la Garde, veuve de Thomas de Quayray. (*Mon cabinet.*)

(2) Il ne reste plus trace de cette chapelle. On voit encore dans le cimetière de Prahecq une curieuse croix hosannière du XIIe siècle, et une croix de tombe de la fin du XVIe siècle, ou du commencement du XVIIe, avec l'inscription I. G.

Digitized by Google

parsonniers qui fut Jeanne Villaine, d'aultre au jardin ou chambault de la dicte Pommier, et par le devant au chemin par lequel lon va du Puy-Gibouyn à l'Aumosnerye du dict Prahec au debvoyr de troys solz de cens ou taillée en deux articles en chascune feste de Nre Dame daoust, et aultres troys solz en deulx aultres articles à la feste de Noël.

31. Item, l'Aumosnerie (1) du dict lieu de Prahec, au lieu des hoirs feu Pierre Acguesseau et les hoirs feu Jean Bellivyer, sur son jardin qui fut herbergement et ousche que le dict aumosnier a mis ensemble, scis au long du cymetyere et y tenant dune part, d'aultre à une aultre housche apellée le grand ousche de l'Aumosnerie dudict Prahec, et d'un bout au chemin par lequel l'on va du cimetière à l'Aumosnerye, au debvoir de dix sept deniers obolle, en deux articles pour cens ou taillée, à chacune des dictes festes de Notre-Dame d'aougst et Noël.

32. Item, les hoirs Jean Coustu sur leur herbergement, ouche, vergier et apartenances, le tout joignant l'ung à l'aultre, qui furent Micheau Coustu et Jean Villain, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va des maisons de la ville au semblyer (2) aulx Raoulx, d'aultres au chambault de Michel Planchon qui feut herbergement feu Jean Picquereau, d'aultre au vergier des hoirs de Pierre Planchon qui fut Maistre Pierre Audebert, prestre, au debvoyr de treze solz quatre denyers de cens ou taillée à chascune feste de Nostre-Dame de my aoust, et unze solz quatre denyers à la feste de Noël, aussi en six articles.

33. Item, François Girault au lieu des hoirs Pierre Villain sur son herbergement de la Gombaudière (3),

(1) *L'aumônerie de Prahecq.* — Voyez à ce sujet : *Rev. litt.*, 1837-38. 1re série, II. 78 ; Apollin Briquet, *Etablissements charitables*, 2e série, XX, 18, et *Niort* (*Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres.) tome X, 1845-1846, idem. Voyez suprà p. 338, note 2. — La terre de l'Aumônerie de Prahecq, membre et annexe de celle de Fors, était affermée en 1787 : 600 livres ; et en 1790 ; 750 livres.

(2) *Semblyer.* — Sentier.

(3) *La Gombaudière.* La ferme ou la maison des Gombaud.

Digitized by Google

tenant d'une part à l'herbergement et choses cy-dessus confrontées, et par le devant à la Rhue de la Vasleterye (1) et au chambault des hoirs feu Jean Regnaudeau, au debvoir de cinq solz en troys articles en chascune feste de Nostre Dame d'Aougt, et aultres cinq solz en la feste de Noël aussy en troys articles, ung fromage et six deniers de cens.

32. Item, Philippon Baudin, au lieu de Jean Simonnet à cause de sa femme, au lieu de Jean Tascheron maréchal, sur son herbergement scis audict Prahec, tenant d'une part à l'herbergement et vergier de Martin Pommier qui fut Berthommé Villain, d'aultre à l'herbergement du dict Simonnet, qui fut Mre Guillaume Robin prêtre, et au chemin par lequel l'on va du Fourt-du-Puys au semblyer à Raoultz, au debvoyr de deux solz de cens ou taillée à la feste de Nostre-Dame d'aoust et deux solz à la feste de Noël.

35. Item, François Meslejeu, au lieu de Catherine Bonnet, au lieu de Mathurin Bauldouhin, sur son herbergement du Fourt-du-Puys, tenant d'une part à l'herbergement qui fut de lad. Bonnette et qui fut Jean Loubeau, et d'aultre au vergier qui fut Guillaume Bouest et au chemin par lequel l'on va du Fourt-du-Puys au grand cimetiere, au debvoir de trois solz six deniers obolle de taillée et cens, à la feste de Nostre-Dame d'aoust, et aultres troys solz six deniers obolle à la feste de Noël.

36. Item, Guillaume Pommier au lieu de ..... Pommier de Fors, au lieu de feue Philippine Morinelle, sur sa terre de dessoubs le moulin à vent de Prahec, tenant d'une part à la terre des hoirs Morillon de Mougon qui fut Jean Helyes, d'aultre à la terre de Françoys Rondeau (2) qui fut Jean Chaslon boucher, et d'ung bout à la Grosse-Pierrière (3), au debvoyr de troys denyers de cens ou

(1) *La Vasleterie*, ferme ou maison des Vaslet.

(2) En 1704, honorable homme Jacques Rondeau, sieur de la Plante, était syndic perpétuel de la paroisse de Saint-Maixent-de-Prahecq.

(3) *La grosse-pierre*, nom de tènement qui semble conserver le souvenir d'un monument mégalithique. Le village des Pierrières est situé près et commune de Prahecq.

Digitized by Google

taillée, en chascune feste de Nostre-Dame d'aougst, et aultre troys deniers chascune feste de Noël.

37. Item, les hoirs Me Nicolas Piccard, au lieu de Hugues Gastineau sur sa terre de La-Croix-Billaud, tenant d'une part à la terre des hoirs Marye Pommyer qui fut Pierre Suyre, au debvoyr de quatorze denyers obolle de cens ou taille à chascune feste de Nostre-Dame d'aoust, et aultres quatorze denyers obolles, à chascune feste de Noël.

38. Item, Guillaume Frisson à cause de Marie Fougeaire sa femme, au lieu de Jehan Loubeau, sur sa maison du Fourt-du-Puis, une petitte venelle entre deux, tenant d'une part au verger de Catherine Bonnette et d'aultre à la maison de Cadot, et par le devant au chemin par lequel l'on va du Fourt-du-Puis au grand cimetière, au debvoyr de douze denyers de cens ou tailles en chascune feste de Noël.

39. Item, le dict Frisson à cause de la dicte Fougesre sa femme, au lieu de Jean Benest mareschal, sur sa maison size devant le Puy-du-Fourt, tenant d'une part au vergier des héritiers Catherine Bonnette qui fut Philippon Cadot et auparavant Mathurin Farineau, d'aultre à la Douhe-Gouildron et au chemin comme l'on va du chasteau de Prahec à Nyort, deulx solz six denyers à la feste Sainct Michel et ung denyer et deux poullets à la feste de St Jean, le tout de cens.

40. Item, Philippe Arnault à cause de sa femme, au lieu de Pierre Masson sur son herbergement, vergier et apartenances se joignant l'un à l'aultre, scis en la ruhe de Beauvoyr (1), tenant d'une part a l'herbergement de Jean de Poix (2), escuyer, sieur de Sainct-Romans (3), qui fut

(1) Ancien fief de Beauvoir : *Ballia de Bello-Visu*. V. p. 322.

(2) Hélye de Poidz, sr de Byart, figure dans un acte du 20 mars 1564. (Minutes, étude Jousselin à Frontenay.) La famille de Poix qui ne paraît pas dans l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, fit cependant enregistrer ses armoiries en 1696. A cette époque, Elie de Poix était conseiller du Roy, et receveur des tailles en l'élection de Poitiers. — Voyez : *Armorial du Poitou*, publié par H. Passier, Niort, Clouzot, 1879. — V. nº 6 note 3, p. 335.

(3) *Saint-Romans-des-Champs*, canton de Prahecq. Un *celt* en bronze a été trouvé dans les champs, près du village.

Digitized by Google

Maistre Marsault tourneur (1), d'aultre à l'housche de la Coudrye (2), au debvoyr de sept sols six deniers de cens ou taille.

41. Item, François Pascault, au lieu de Gilles Bourgeois, sur son herbergement assis près le Puy-Gibouin tenant à la maison de Me Marsault tourneur, d'aultre à la maison des hoirs Marie Pommier, et d'un bout à un petit chemin par lequel l'on va de la Grand'Ruhe au Puy-Gibouin, au debvoir de.....

42. Item, les hoirs Michel Planchon et Guillaume Arribat, au lieu de Jean Fleury de la Croix-Naslin sur son herbergement de la Croix-Naslin, qui fut Gillette Gombaude, tenant d'une part à l'herbergement desd. Planchon et Arribat, à cause du dict Fleury et auparavant Jean Texier, d'aultre au grand chemin Rochelais, et d'ung bout aux terres des dessus dictz, au debvoir de troys obolles et six deniers de cens en deux articles et deux termes.

43. Item, les dictz héritiers au lieu de Pierre Savignac (3), au lieu de Jean Micheau, sur ung herbergement scis près l'Homme-Thibault, tenant d'une part à un aultre leur herbergement qui feut Jean Baudoux, et d'aultre encores à un aultre leur herbergement, au debvoyr de deux denyers de cens.

44. Item, les dictz hoirs du dict Planchon, au lieu du dict Jean Micheau, sur leur vergier assis derrière la maison cy-dessus confrontée, tenant de touttes partz aux maison cy-

(1) Une loi de Constantin Ier, de l'an 337, comprenait les tourneurs (diatretarii) parmi les 35 professions exemptes de toutes les charges publiques. — Une famille Marsault fut anoblie sous Louis XIII. Elle ne figure point dans l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*. — Voyez à son sujet : *Dict. des anciennes familles du Poitou* par M. Beauchet-Filleau.

(2) *La Coudrie*, maison, à l'est du bourg de Prahecq, près la route départementale. — Lieu dit d'origine gallo-romaine, rappelant la culture des noisetiers et coudriers (corylus, d'où coryletum.) — V. aussi le n° 6, note 7, (*Coudercum*), p. 334.

(3) Probablement Pierre Savignac, consul en 1601 et juge en 1608. (*La juridiction consulaire à Niort, 1565-1790*, par Emile Breuillac-Laydet. Niort, Clouzot, 1880, pp. 57 et 90.)

Digitized by Google

dessus confrontées et par le devant au chemin par lequel l'on va de l'Homme-Thibault au Puy-Pouzanneau, au debvoyr de deux deniers de cens.

45. Item, Jean de Cherbeye, escuyer, sieur de Faucillon (1), au lieu de Pierre de Crissé, sur son pré de Pouzanneau qui fut herbergement, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va du Puy-Pousanneau au Pousat, et d'aultre à l'housche des hoirs Mathurin Regmesse qui fut Pierre Jullien, et d'un bout au Pré-le-Comte, au debvoir de dix huict deniers de cens.

46. Item, Simon Baudoux, au lieu de Anthoine Plantiveau et auparavant de Pierre Braudy, sur son herbergement assis devant son herbergement, tenant d'une part au chemin par où l'on va du carrefour des Forges au Puy-Chat et d'aultre à l'herbergement de Maixant Téxier qui fut Pierre Petit dit Berry, d'aultre à l'herbergement de Françoys Cosier qui fut Pierre Acguesseau, une obolle de cens.

47. Item, Philippes Baudin, à cause de Cathin Giraude femme de Jean Simonnet au lieu de Jean Tascheron, sur son herbergement assis aux carrefours aux Loubeaux, tenant d'une part a l'herbergement de Philippe Fenault qui fut Martin Pommier et auparavant Berthommé Villain, d'aultre, à l'herbergement du dict Baudin qui fut Jean Thibault, masson, au debvoyr de deux solz six deniers de cens.

48. Item, ledict Simon Baudoux, au lieu de Antoine Plantiveau et auparavant de Ollivyer Brunet, sur l'herbergement de l'Entrée de sa Loue (?), assis à la ruhe aux Brettes, tenant d'une part au verger de Maixant Téxier qui fut Jean Pain, et d'aultre es maisons de Maistre Saturnin Sacher qui fut Baudin, au debvoir d'ung denyer de cens.

49. Item, les hoirs feu François Pougnard, au lieu de Pierre Villain, sur son housche sise au Puy-Bordier,

(1) Voyez nº 21, p. 348 (note 1).

Digitized by Google

tenant d'une part à l'herbergement de Abel Maronneau qui feut Thomas Maronneau, d'aultre au vergier et ousche de Me François Maronneau qui fut Pierre Villain, et par le devant au chemin par lequel on va du Puy-Bordier à la place où tient la foire de Prahec, au debvoir de deux solz de cens.

50. Item, Thomas, filz de Micheau Berthouin et ses parsonniers, au lieu de Micheau Espigeot, sur une pièce de terre et une *chaintre* de pré (1) contigu l'un à l'aultre, scis près Saint-Tenoeil, contenant le tout douze journaulx de terre ou environ, tenant d'une part à mon fief de Baignechien, le Pouzou entre deux, d'aultre à la terre des dicts Planchon et Aribat qui est de la Croix-Naslin, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de Bernegouhe à Nyort, et d'aultre au chaintre et pré du Petit-Pallée (2), au debvoyr de dix solz de cens.

51. Item, les hoirs André Touppet (3) et leurs parsonniers, au lieu de Jean Tascheron, sur sa terre, chaintre et pré de Pouzou, tenant d'une part au pré de Abel Maronneau qui feut Guillaume Maronneau, d'aultre à ung aultre pré du dict Abel qui fut Jean Micheau, et d'ung bout au pré du sieur de la Forge de Nossay (4) qui fut Emery Prévost, et d'aultre bout au chemin par lequel l'on va de Bernegouhe à Nyort, au debvoyr de deux solz six deniers de cens, et oultre je prends sur les terres cy-dessus confrontées, le huictain des bleds et fruictz y croissant, pour droit de terrage.

52. Item, Abel Maronneau au lieu de Jean Micheau, sur sa chaintre et terre du Pouzou tenant d'une part à la terre et chintre du dict Touppet cy-dessus confrontées, d'aultre

(1) Terre entourée d'une haie. Gl. *Cinctada*.

(2) On trouve aussi : *Pallé*, ferme, com. d'Aiffres.

(3) Voyez : *Armorial des maires de Niort*, par M. A. Bonneau. Un Jean Toupet, écuyer, seigneur de Courpentay et de Fougère, était échevin en 1568. — Le 13 juillet 1618, un Jean Toupet, sieur de Courpentay, qualifié *noble homme*, fut inhumé dans l'église de Frontenay.

(4) Voir : *Notes historiques et résumé*, p. 322.

Digitized by Google

à la terre des hoirs feu Me Nicolas Piccard qui fut Jean Piccard de la Prevosté (1), et d'ung bout au pré du dict sieur de la Forge, au debvoir de deux solz six deniers de cens; et oultre je prends le huictain des bleds et foins croissans en la d. terre.

53. Item, les hoirs Toussaintz Touppet et Micheau Bretouin, au lieu des hoirs feu Jean Piccard de la Prévosté, sur leur terre et chaintre du Pouzou tenant d'une part à la terre et chaintre dud. Abel Maronneau cy-dessus confrontée, et d'aultre à la terre et chaintre des hoirs Me Nycollas Piccard qui fut Mathurin Farineau, d'aultre à la terre et chaintre de André Touppet qui fut Tascheron cy-dessus confrontée, et d'ung bout au chemin par lequel on va de Bernegouhe a Nyort, au debvoir de deux solz six deniers de cens; et oultre je prends, comme sur les dessus d., le huictain des bleds et fruictz croissant sur la d. terre.

54. Item, ledict Abel Maronneau et ses parsonniers, au lieu de Mathurin Farineau, sur sa terre et chaintre tenant d'une part à la terre du dict Touppet cy-dessus confrontée, d'aultre à la terre des hoirs Maistre Nicollas Piccard qui fut Mullot Biron, d'ung bout au chemin susdict, et d'autre bout aux chaumes de Jean de Cherbeye, sieur de la Voulte, qui feurent vignes de feu Estienne Eyault, au debvoir de deux solz six deniers; et outre je prends comme sur les dessus d., le huictain des bleds et fruictz croissans en la dicte terre.

55. Item, les hoirs de Anthoine Regnault de Juschecorps (2), au lieu de Anthoine Bonniface, sur leur pré de Réglemer, tenant d'une part au pré de Maistre Nicollas Piccard qui fut dud. Bonniface, d'aultre à mon pré qui fut Me Pierre Pommier, et d'ung bout au pré du dict Piccard

(1) *Jean Piccard* habitait probablement les bâtiments de la Prévôté de Prahecq. — Sur la porte d'entrée, on lit l'inscription : I.G. 1630.

M. *Anthoine Piccard* de Prahecq figure sur l'*Etat des nobles du Poitou après la bataille de Pavie (janvier 1529)* par H. Ravan. — En 1787, la Prévosté était affermée 200 livres. (V. nos 1, 7, notes.)

(2) *Juscorps*, commune du canton de Prahecq.

Digitized by Google

qui fut Jean Guérin le jeune, au debvoir d'un denyer de cens.

56. Item, led. Abel Maronneau et ses parsonniers, au lieu de Cathin Groussinet, sur leur pré de Réglemer, tenant d'une part au pré dû dit Piccard qui fut Thiphaine Morinelle, d'aultre à mon pré, et d'ung bout au pré du dict de Cherbeye qui fut Pierre Viault, au debvoyr d'ung denyer de cens.

57. Item, les héritiers feu Pierre Allery seigneur de Courgnolleau, au lieu de Jean Tascheron, sur son *rompis* (1) de Vaugon qui à present est en pré, tenant d'une part à la vigne de l'Aumosnerie de Prahec, et d'aultre au pré des hoirs feu Jean Emery, et d'un bout à ..... au debvoir de dix deniers de cens.

58. Item, Simon Baudoux au lieu de Thomas Maronneau, sur son herbergement assis à la ruhe aux brettes, tenant d'une part au jardin de Maistre Saturnin Sacher qui fut Maistre Foucquier Baudouin, d'aultre au jardin de Francois Cosier, et d'un bout au jardin de Maixent Téxier, au debvoir d'une obolle de cens.

59. Item, led. Maixent Téxier, au lieu de François Fenéteau, sur son herbergement sis en la ruhe aux brettes, tenant d'une part à l'herbergement cy-dessus confronté, d'autre au jardin du dict Sacher, au debvoyr de quinze solz de cens à trois divers termes, Noël, Sainct-Jean et Sainct Michel.

60. Item, Me Jean Brunet, au lieu de Jeanne Villaine, sur son herbergement près des *Barrières* (2), tenant d'une part a la *chappelanie de Prahec* (3), d'aultre à l'herbergement du dict Villain qui fut Jean Compagnon, et d'ung bout à la douhe du chasteau, au debvoir de sèze deniers de cens.

(1) *Rompeis, rompis*, terre nouvellement cultivée. — Gl. *Rupticium*, sous *Rumpere*.

(2) Le *Barrier* ou portier, était chargé d'ouvrir et fermer les *barrières* d'une ville ou château. — Gl. *Berrarius* sous Barra.

(3) *Chapelenie*, chapellenie, chapelle, bénéfice simple. Gl. *Chapelletum*.

Digitized by Google

61. Item, led. Abel Maronneau pour Jean Regnault dict Duchemin, sur une pièce de terre assise à la Vaud David près de la Quinte (?), tenant d'une part à la terre de Françoys Bonnin qui fut Jean Moreau dict Maye, et d'un bout à la terre de Françoys Roulleau, au debvoyr de neuf denyers de cens.

62. Item, Jean de Cherbeye, escuyer, sieur de la Voulte, au lieu de Jean Simonnet, sur son pré qui feut terre scis près Chambeulles, tenant d'une part à la terre de Jeanne Geoffroy qui fut Jean Baudrioux, d'aultre au pré qui fut terre de la mestairie de Chambeulles et au pré des hoirs Mathurin Requiesse, qui fut Pierre Jullien, au debvoir de dix deniers de cens.

63. Item, Philippe Fenault, au lieu du dict M. Jean Brunet, sur deux herbergements au lieu de Jean Compagnon et de Méry Roud, sis au *Marché*, tenant lesd. herbergemens l'ung à l'aultre et au chemin par où l'on va du chasteau de Prahec à la ruhe de Beauvoir, et par le derrière au jardin de la *cure* dud. Prahec et aux douhes du chasteau de Prahec, et d'aultre costé aux essegoires de la ville, au debvoir de deux solz troys deniers de cens.

64. Item, les hoirs Micheau Piccard, au lieu de Pierre Piccard, sur leur vergier tenant d'une part au vergier du dict de Cherbeye qui fut Jean Pain, d'aultre à ung autre vergier du dict de Cherbeye qui fut Micheau Suyre, et d'ung bout à la grange qui à présent est chambault du dict de Cherbeye, au deboir d'ung denier obolle de cens.

65. Item, led. de Cherbeie et ses parsonniers, au lieu de Gilles du Vivier, sur son housche du Pré-le-Comte, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de la douhe Gauldron au Pré-le-Comte, d'autre à l'housche qui fut a Pierre Julien et à présent a Thomas Piccard et ses parsonniers, me doibs onze deniers de cens.

66. Item, led. Guillaume Arribat et Michel Planchon, au lieu de Jean Fleury de la Croix-Naslin sur leur herbergement qui fut M^re^ Jean Thibault, tenant d'une part à l'herbergement des dessus d. qui fut aux Nicollas, d'aultre

Digitized by Google

part aux grands fossés et aissegoires de Prahec, et d'ung bout a l'herbergement ou vielle grange qui fut Huguet Giraud, quatre denyers de cens.

67. Item, lesd. Aribat et Planchon, au lieu dud. Fleury, sur leur pré sis à Sainct-Enoeil, tenant d'une part au pré du seigneur de Fors (1), d'aultre aux terres desd. Aribat et Planchon, et d'ung bout au chemin de Bernegouhe a Niort; un denier de cens d'une part, un autre denier de cens d'autre, quatre deniers oboles d'autre, et encores autre obolle d'autre, le tout de cens en cinq articles.

68. Item, le *chappellain* de l'Homme-Thibault, au lieu de Jean Servant, sur quatre vergiers contigus et joignant l'un à l'aultre, assis à l'homme-Thibault, tenant d'une part au chambault qui fut herbergement des dictz Arribat et Planchon, qui fut Jean Fleury, d'autre à l'herbergement de lad. chapp^nie^, d'ung bout à la terre de Estienne Braudy qui fut herbergement de Pierre Geoffroy, et d'un bout au chemin que l'on va de l'Homme-Thibault à Chambeulles, quinze deniers à la feste de Noël, et autres quinze deniers à la feste S^t^-Jean-Baptiste, le tout de cens.

69. Item, ledict chappellain, sur la grange qui feut herbergement du dict Servant assis devant l'Homme-Thibault, tenant d'une part au chemin tendant dudict Homme-Thibault au Puy-de-Pouzanneau et à l'herbergement dudict Planchon qui fut Jean Tascheron, dict Couchot, dix deniers obolle de cens.

70. Item, le dict chapellain sur sad. grange qui feut herbergement de Estienne Gallemy assis devant l'Homme-Thibault, tenant d'une part aux Fosses-au-Gay, d'aultre à l'housche de derrière sa grange qui feut herbergement

(1) *François Poussard*, chevalier, seigneur du Vigean, Fors, Bazoges, etc., époux d'Anne de Neubourg, était conseiller du Roi, chevalier de son ordre, gentilhomme de sa chambre, (10 juillet 1618). Il obtint en mai 1639, des lettres patentes enregistrées au parlement les 30 et 31 décembre 1640, qui érigeaient en marquisat la terre de Fors. — Il portait : *d'azur à trois soleils d'or*. (V. *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, de Beauchet-Filleau.)

Digitized by Google

Mathurin Farineau et Jeanne Daniau, d'aultre à la Maison dud. chap^ain^, quinze deniers de cens.

71. Item, les héritiers du dict Michel Planchon, au lieu de Jean Micheau, sur sa grange et son vergier tenant d'une part au chemin comme l'on va de l'Homme-Thibault au Puy-Pouzanneau, et d'aultre à l'herbergement du dict Planchon qui fut du dict Micheau, et d'ung bout au chambault de Jacques Tascheron à cause de sa femme, deux deniers de cens.

72. Item, led. Planchon, au lieu du dict feu Micheau, sur ung autre herbergement sis au dict chemin tenant à la grange et vergier cy-dessus confronté, et d'ung bout aux terres du dict Braudy qui fut Jean Baudriou, six deniers de cens.

73. Item, led. Planchon, au lieu du dict Jean Micheau, sur son herbergement et housche assis devant l'herbergement cy-dessus confronté, tenant d'une part à la terre du dict Braudy, qui fut Baudriou, d'autre à la chapellanie de l'Homme-Thibault qui fut Jean Servant, douze deniers de cens.

74. Item, led. chappellain, au lieu de Huguet Micheau, sur son herbergement assis à la Richardrye (1), tenant d'une part aud. chemin par lequel on va dud. Homme-Thibault au Puy-de-Pousanneau, d'aultre à l'housche du dict Planchon cy-dessus confrontée, et d'ung bout aux terres dud. Braudy, vingt ung deniers de cens.

75. Item, le d. Planchon, au lieu dud. Huguet Micheau, sur son vergier assis derrière la dicte maison de la Richardrie cy-dessus confrontée et y tenant d'une part, d'aultre à l'houlche dud. Planchon qui fut dud. Micheau, et d'un bout à la terre de Raoult Thibault à cause de sa femme, cinq deniers de cens.

76. Item, le dict Planchon, au lieu de Jean Baudriou, sur son houlche qui fut herbergement de Méry Coustu, scis près led. Homme-Thibault y tenant d'une part, et d'aultre

(1) *La Richardrye*, maison des Richard, commune de Prahecq.

Digitized by Google

à l'herbergement dud. Planchon qui fut Jean Micheau, d'aultre au vergier de lad. chapellanie qui feut Jean Servant, et d'ung bout à l'housche de lad. chappellanie, unze deniers de cens.

77. Item, led. Planchon, au lieu de Jean Benoist, sur son vergier sis derrière la grange de la chapelanie de l'Homme Thibault, tenant d'une part à ung vergier dud. Planchon qui feut Mre Antoine Guerryn prestre, d'autre à l'housche de Estienne Braudy qui fut Jean Baudriou, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va du chasteau de Prahec, à l'Homme-Thibault, ung denier de cens.

78. Item, led. Planchon au lieu de Mre Antoine Guérin prestre, sur son vergier de l'Homme-Thibault, tenant d'une part au vergier cy-dessus confronté et d'aultre au chemin par lequel l'on va de l'Homme-Thibault au Puy-de-Pousanneau, et d'ung bout au chemin par lequel on va dud. Homme-Thibault aux Carrefours des Forges, un denier de cens.

79. Item, les héritiers Pierre Sabourin de Niort, au lieu des héritiers feu Jean Emery, sur son chambault qui fut herbergement sis près l'Homme-Thibault, tenant d'une part au chambault de Guillaume Aribat qui fut herbergement de Mre Jean Thibault prestre (1), d'autre au jardin du trésorier Vernon (2) de Poitiers qui fut Huguet Girault, ung sentier entre deux, et au jardin de Me Jean Brunet, et d'ung bout au chemin par lequel on va de l'Homme-Thibault au Carrefour aux Boulleaux, quatre deniers de cens à Noël et autres quatre deniers de cens à la saint-Jean.

80. Item, Simon Baudoux, au lieu de Jean Aimery, sur son vergier tenant d'une part au vergier de Jean et Fran-

(1) Un *Louis Thibault* était pair de la commune de Niort en 1615.

(2) *Claude Vernon*, chevalier, sieur de la Mothe de Ternant, était trésorier de France à Poitiers en 1575. — En 1451, le 28 juin, *André Vernon*, de Poitiers, fut envoyé en députation près du roi, pour obtenir une chambre de Parlement. — En 1519, un *Maurice Vernon*, était maire de Poitiers. (Inv. des archives de la ville de Poitiers, *Mém.* des Ant. de l'Ouest, tome v, 1882.)

Digitized by Google

çoys Simonnetz qui feut Pierre Geoffroy, et d'aultre au vergier de Jean Moyne et ses parsonniers qui fut Perrine Fantine, et d'ung bout au chemin tendant du Carrefour des Forges à l'Homme-Thibault, deux deniers de cens.

81. Item, Jean de Cherbeye, escuyer, sur son jardin qui fut herbergement de Jean Marchant, tenant d'une part et d'autre à lad. chapellanie de l'Homme-Thibault, et d'un bout au chemin par lequel l'on va de l'Homme-Thibault au chasteau de Prahec, et pour ung aultre vergier qui est au bout du dessus d., tenant d'une part à l'housche de la chappellanie et d'aultre à l'housche de Méry Touschet qui fut Jean Aimery, et au jardin de la fuye du trésorier Vernon, six sols quatre deniers de cens.

82. Item, Méry Poirier et Jean Moyne au lieu de Pierre Geoffroy, sur leur herbergement qui fut Jean Marchant, tenant d'une part et d'aultre à aultre herbergement dud. Marchant et au chemin par lequel l'on va du chasteau à l'Homme-Thibault, et sur ung vergier assis près icelluy, tenant au vergier de Berthommé Roy (1) et ses parsonniers et au chemin par lequel on va du Carrefourt des Forges à l'Homme-Thibault et entre l'Homme Thibault et la Simonnetrye (2), six sols trois deniers.

83. Item, le dict Abel Maronneau, au lieu de Pernelle Fantine, sur son vergier assis devers l'housche de Jean François Simonnet qui fut Meriguot et y tenant d'une part et des deux boutz, troys deniers de cens.

84. Item, Jean et François Simonnetz, au lieu de Pierre Simonnet, sur leurs herbergemens qui feurent Guilleaume Mériguot, avecq leurs apartenances de vergier et ousche qui soulloient estre antiennement en plusieurs parcelles, tenant d'une part à l'housche de Guillaume Piccard le jeune qui fut herbergement de Laurent Sinet (?), et d'autre au

(1) *Roy*, famille ancienne. V. *Etat des nobles du Poitou* de H. Ravan ; *Compte de Groffroy Faifeu en 1487-1488*, par M. Doinel (*Mém.* de la Soc., 2e série, t. XIII); Registre de l'état civil de Frontenay, etc., etc.

(2) *La Simonnetrye*. — *Maison des Simonnet*, (commune de Prahecq).

Digitized by Google

vergier des hoirs Jean Aimery, et d'autre aux Simonnetz de Chambeulles et à l'housche de Marye Moulline qui fut Pernelle Fantine, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va du chasteau de Prahec à l'Homme-Thibault, deux solz six deniers de cens annuel, et aultre deux solz sept deniers obolle à la feste S[t] Jean.

85. Item, les dicts Simonnetz, au lieu de Jeanne Guérine, sur leur herbergement et vergier à la Durandrye (2), tenant dune part à l'herbergement des Simonnetz, d'aultre à l'herbergement de M[e] Saturnin Sacher qui fut Baudouin, et d'ung bout à l'herbergement de lad. Moulline qui fut des Sinetz, et par le devant au chemin par lequel l'on va du chasteau de Prahec à l'Homme Thibault, six deniers à Noël et douze deniers a la S[t] Jean.

86. Item, lesd. Simonnetz, au lieu de Pierre Simonnet, sur leur herbergement tenant d'une part a l'herbergement et vergier cy-dessus confronté et d'autre part à un autre herbergement des dictz Simonnetz, et d'un bout au vergier de Guilleaume Piccard le Jeune qui feut Jean Tascheron dict Cousot menuisier, cinq deniers de cens à Noël et six deniers de cens à la Sainct-Jehan.

87. Item, les héritiers Maistre François Maronnean, sur son herbergement scis près le Carreffourt des Forges, tenant d'une part à l'herbergement de André Berny à cause de sa femme, qui feut Pierre Bourgeois, d'autre à ung aultre herbergement du dict Maronneau qui fut Jean Giraud du Marché, deux deniers de cens.

88. Item, les d. héritiers du dict Maronneau, sur leur vergier qui fut à lad. Farinelle, assis derrière led. herbergement et y tenant d'une part, d'autre aux herbergement dud. Maronneau qui feut Girault, et d'ung bout à la maison des hoirs Mathurin Pigeot, deux deniers de cens à Noël et quatre deniers à la grand' S[t] Jean, en deux articles.

89. Item, André Berny, à cause de sa femme, au lieu de

(2) Maison ou ferme des Durand.

Digitized by Google

Jean Espigeot, sur son herbergement assis au Carreffourt des Forges, tenant d'une part à l'herbergement du dict Maronneau, une venelle entre deux, et d'aultre à la grange du dict Berny qui fut herbergement de Guillemette Fareaude et à l'herbergement du dict Maronneau qui fut a la dicte Farinelle, deux deniers de cens à la feste de Noël et douze deniers à la feste de S[t] Jean.

90. Item, François Cosier, au lieu de Pierre Acguesseau, sur son herbergement assis au Carreffour des Forges, tenant d'une part à l'herbergement de Hugues Duboys qui fut Jean Busauldier, d'aultre à l'herbergement de Maixant Téxier qui feut Pierre Petit, trois solz neuf deniers de cens à la feste S[t] Jean.

91. Item, les héritiers Marie Pommière, au lieu dud. Acguesseau, sur leur vergier et housche assis près l'Homme-Thibault, tenant d'une part au vergier de Michel Planchon qui fut Jean Beaudriou, ung mur entre deux, d'aultre au fossé dud. Planchon qui fut Jean Guérin le Jeune, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de l'Homme-Thibault au Carreffourt des Forges, trois obolles de cens à la feste de Noël et aultres troys obolles à la feste Sainct-Jean.

92. Item, lesd. héritiers, au lieu dud. Acguesseau, sur leur vergier qui fut Jean Faultin, confronté comme l'autre précédent et y tenant, daultre et d'ung bout au chemin tendant du chasteau de Prahec à l'Homme-Thibault, deux deniers de cens.

93. Item, les héritiers feu Pierre Allery, escuier, sieur de Corgnolleau, au lieu du dict Acguesseau sur sa terre du Vignault, tenant d'une part à la terre de Pierre Gauvain qui fut Pierre Pizon, d'aultre à la terre de M[e] Nicollas Piccard qui feut Mathurin Farineau, et d'ung bout au centier du Vignault, quatre deniers obolle de cens à la feste de Noël, et aultres quatre deniers à la feste S[t] Jean.

94. Item, Guillaume Frisson à cause de sa femme, au lieu de Mathurin Baudouin, sur son vergier assis près de

Digitized by Google

mon fourt appelé le Fourt-du-Puis et y tenant d'une part, d'autre à l'herbergement dud. Frisson à cause de sa femme qui fut Mathurin Farineau, ung denier de cens à la feste de Noël, obolle à la feste S[t] Jean.

95. Item, les héritiers M[re] Saturnin Sacher au lieu de Mathurin Baudouin, sur leur housche qui soulloit estre herbergement de Jean Chanteau, tenant d'une part et d'aultre à l'herbergement et ousche dud. Sacher qui feut dud. Baudouin, et d'ung bout au jardin de Maixant Téxier qui fut Pierre Petit, neuf deniers de cens à la feste de Noël et aultres neuf deniers à la feste S[t] Jean.

96. Item, les héritiers du dict Sacher, au lieu dudict Baudouin, sur leur housche tenant dune part à l'housche cy-dessus confrontée, d'autre et d'ung bout à l'housche de Françoys Simonnetz qui fut Pierre Symonnet, et aultres troys deniers de cens à la feste de Noël, et autre trois deniers à la feste S[t] Jean.

97. Item, les dictz héritiers, au lieu du dict Baudouin, sur leur vergier assis derrière la ruhe aux Brettes et y tenant d'une part, d'aultre et d'ung bout aux herbergements et vergiers cy dessus confrontés, trois deniers de cens à la feste de Noël et aultres troys deniers à la S[t] Jean.

98. Item, Simon Baudoux, au lieu de Pierre Maronneau, sur son herbergement assis à la ruhe aux Brettes, tenant d'une part à l'housche et vergier de Nicolas Téxier qui fut Pierre Braudy, d'autre au jardin de François Cossier qui fut herbergement de Françoys Fenéteau, et d'ung bout au chambault dudict Sacher qui feut Mathurin Baudouin, deux solz six deniers de cens.

99. Item, Abel Maronneau, au lieu de Philippe Maronneau, sur son herbergement près le Puy-Bordyer, tenant d'une part à l'herbergement des hoirs feu François Pougnard qui fut Pierre Villain, d'autre à l'housche desd. hoirs, et d'ung bout au chemin tandant du Puy-Bordier au cimetière de Prahec, six deniers de cens.

100. Item, le dict Baudou, au lieu de Antoine Plantiveau, et auparavant de Pierre Braudy, sur son herber-

Digitized by Google

gement assis à la ruhe aux Brettes, tenant d'une part à ung autre herbergement qui fut dudict Plantiveau à cause de sa femme, et auparavant à Ollivier Brunet, et d'aultre à l'herbergement de Jeanne Blanche, et d'ung bout au chemin tendant du Carreffour des Forges au Puits-Chat, un fromage de cens.

101. Item, ledict Baudou, au lieu du dict Plantiveau, sur son vergier qui fut dudict Braudy, sur derrière la ruhe et devant led. herbergement, tenant d'une part au chemin susd., et d'aultre à l'herbergement de François Cossé qui fut Pierre Aguesseau, et d'ung bout au vergier et herbergement de Maixant Téxier qui fut Pierre Petit, douze deniers de cens.

102. Item, le dict Baudou pour ledict Plantiveau, au lieu de Ollivier Brunet, sur deux herbergements joignant l'ung à l'autre scis à lad. ruhe aux Brettes, tenant d'une part à l'herbergement dudict Brunet qui fut Jeanne Blanche, et d'autre et d'ung bout à l'housche de deffunct Me Saturnin Sacher, sept deniers obolle de cens en deux articles.

103. Item, Guilleaume Gautyer coutelier de Niort, au lieu de Jean Picquereau, sur son herbergement sis à la ruhe de la Vasleterye, tenant d'une part à l'herbergement de Anthoine Villain qui fut Berthommé de la Vausseau, d'autre au chemin du Fourt-du-Puis au Semblier-aux-Raoultz et au chemin des maisons de la ville à Nyort, et d'ung bout au vergier et herbergement de Françoys Picquerau qui feut la Forge-de-Briaud, sèze deniers de cens.

104. Item, Anthoyne Villain et ses parsonniers, au lieu de Berthommé de la Vausseau, sur son herbergement et vergier sis en lad. ruhe de la Valletrye, tenant d'une part au chemin du Four-du-Puis au semblyer aux Raoultz, d'autre à l'herbergement de Martin Pommyer qui feut Berthommé Villain, et d'ung bout au chemin des maisons de la ville de Nyort, douze deniers de cens.

105. Item, Martin Pommier, au lieu de Berthommé

Digitized by Google

Villain, sur son herbergement qui fut Guillaume Robin prestre, tenant d'une part à l'herbergement de Jean Simonnet à cause de sa femme, qui fut Jean Tascheron, au Carreffour de Loubeaux, et par le devant au chemin du Fourt-du-Puis au Semblier-aux-Raoulz, ung chappon de cens.

106. Item, Jean Simonnet, à cause de sa femme, au lieu de Jean Tascheron, sur son herbergement assis aux Carreffours aux Loubeaux, tenant d'une part à l'herbergement de Martin Pommyer qui fut dudict Tâcheron, d'autre à ung autre herbergement dud. Pommyer qui feut Berthommé Villain cy-dessus confronté, et d'ung bout au chemin du dict Pommyer qui feut herbergement de Jean Thibault, deux solz six deniers de cens.

107. Item, les héritiers Guillcaume Régnauld, au lieu dudict Tascheron, sur leur chambault qui fut herbergement du Semblier-aux-Raoulz et y tenant d'une part, d'aultre à l'herbergement et vergier de Jean Coustu, et d'ung bout au chemin des maisons de la ville à Nyort, quinze deniers de cens.

108. Item, Catherine Bonnet veuve de Philippe Cadot, au lieu de Guillaume Benest, sur son vergier tenant d'une part à l'herbergement de Françoys Rondeau, d'autre à l'herbergement de Jeanne Sabourine qui fut Pierre Sabourin, et par le derrière à la ruhe Gaudron, et par le devant au chemin du Fourt-du-Puis au grand cimetière, troys deniers de cens.

109. Item, lad. Bonnette au lieu de Mathurin Farineau, sur son herbergement qui fut Jean Bonnion de la Croix-Naslin, sis près le Fourt-du-Puis et y tenant d'une part, d'autre à l'herbergement de Guillaume Frisson qui fut Jean Benestz, maréchal, et par le devant au chemin susdict, deux deniers de cens.

110. Item, Abel Maronneau, au lieu de Jean Girault, sur son herbergement qui feurent Guillaume Berthault, assis en la ruhe tandant du chasteau de Prahec au Carrefourt des Forges, tenant d'une part à l'herbergement

Digitized by Google

dudict Maronneau qui fut Guillaume Brusseau, d'aultre à l'herbergement des hoirs Jean Baudou qui fut messire Jean Tillet prêtre, et d'autre au chemin du chasteau de Prahec à Nyort, et d'autre au chemin de la Prévostez au Puy-Chat; lesquelz herbergemens et dépendances soulloyent estre cincq herbergements et jardins et à présent mis en ung circuit; troys obolles d'une part, troys obolles d'aultres, encores trois obolles dix deniers d'aultre, aultre troys obolles et encores troys obolles, le tout de cens, en sept articles.

111. Item, ledict Abel Maronneau, au lieu de Jeanne Bonnionne, sur son verger qui fut herbergement de Catherine Baudouine, tenant de touttes partz et des deulx boutz à l'herbergement et vergier du dict Maronneau sis en la grand'ruhe du chasteau de Prahec au Carreffourt des Forges, huit deniers de cens.

112. Item, Jean de Cherbeye, escuyer, sieur de la Voulte, au lieu de Pierre Eyault sur sa grange et herbergement du Pré-le-Comte, tenant d'une part au chambault de Maistre Jean Brunet qui fut herbergement de Guillaume Brusseau, d'autre à l'housche de Georges Téxier, et par le devant au chemin de la Douhe-Gaudron au Pré-le-Comte, onze denyers de cens.

113. *Curé de Prahec.* Item, le curé de Prahec sur ses deulx vergiers, tenant d'une part au chemin de la Douhe-Gaschet à la chapellanie, d'autre au vergier de la Fuye qui feut Mullot Rouillé, ung chemin entre deulx, et d'ung bout à la douhe du chasteau de Prahec, unze deniers obolle de cens en deulx articles.

114. Item, Guy Bourgougnon, sieur de Lautremont (1),

(1) *Lautremont*, fermes, communes d'Aigonnay et de Coulon. Le *fief de Lautremont* dont il s'agit ici, était situé paroisse de Prahecq. — *Guy Bourgougnon* était fils de feu noble homme Amaury Bourgougnon, écuyer, sr de la Barberie, échevin, surintendant des vivres de France, maire et capitaine de Niort en 1565 et encore en 1584. — V. nº 134.

(*Rôle des maires, échevins et conseillers de Niort du 10 avril 1606.*)

Dans le *rôle du 28 août 1609*, on trouve : Marguerite Dupont, veuve de

Digitized by Google

et ses parsonniers, au lieu de Pierre Groussineau, sur son chambault et vergier sis au Marché de Prahec, tenant d'une part au chemin tendant du Puy-Bordier à la chap^lle du cimetière, d'autre à l'herbergement des hoirs Maistre Nycolas Piccard qui fut Jean Baudouin, d'ung bout au vergier du dict Piccard, deux solz troys deniers obolles de cens.

115. Item, les hoirs M^e Nycolas Picard et leurs parsonniers, à luy dudict Groussineau, sur leurs herbergemens et vergier où est le colombier sis au dict Marché de Prahec, tenant d'une part au vergier dud. Piccard qui fut Jean Simonnet, et d'autre à l'herbergement dud. Bourgougnon qui fut Pierre Hervé dict Audeard, et d'autre au vergier de M^e Françoys Girault (1) qui fut Gilles Compagnon, une essegoire entre deux, ung denier de cens.

116. Item, Huguet Deboys, au lieu de Jean Aguesseau, sur son herbergement, tenant d'une part au chemin du chasteau de Prahec à la chapelle du cimetière, d'autre à l'herbergement de Antoine Moreau, et d'aultre à la grange et apantif de M^e François Maronneau qui fut Pierre Groussineau, douze deniers de cens.

117. Item, la vefve de Françoys Maronneau le jeune et ses parsonniers, au lieu de Jean Baudouin et Jehan Bouhier, sur deux herbergementz et vergiers sis à la grand' ruhe de Beauvoyr, se joignant l'ung à l'autre, tenant d'une part au chemin du Puy-Bordier à la chapelle du cimetière, d'aultre au jardin du dict Bourgougnon qui feut

feu Laurent Bourgougnon, s^r de Béceleuf, dame pour moitié du fief Pignon, paroisse Saint-Remy, R. et E. de Fontenay-le-Comte.

Demoiselle Anne Hilayret, veuve de Guy Bourgougnon, vivant s^r de Lautremont, est qualifiée dame dud. fief de Lautremont, paroisse de Prahecq, dans la production des fiefs possédés par les gens tenant la maison commune de Niort, du 28 août 1609. — Voyez : *Hist. de Niort* de M. Louis Favre, *Armorial des maires de Niort* de M. A. Bonneau, etc., etc.

(1) Voyez, *Armorial* de Bonneau.

Digitized by Google

Groussinot et au chemin de Prahec à Beauvoir, deux solz quatre deniers de cens en deulx articles.

118. Item, les hoirs Pierre Allery, escuyer, sieur de Courgnolleau, au lieu de Pierre Gresleau, sur son vergier du Puy-Bordier, tenant d'une part à l'housche des hoirs Françoys Pougnard qui fut Pierre Villain, et d'ung bout au chemin du Puy-Bordier aux Ardilliers, et d'autre bout au chambault de Micheau Gibouin qui fut Geoffroy Pain, douze deniers de cens.

119. Item, les héritiers Françoys Pougnard et leurs parsonniers, au lieu de Jean Villain, sur leurs ousches du Puy-Bordier qui feurent herbergements et ousches, tenant d'une part au vergier ci-dessus confronté et d'aultre au chemin du Puy-Bordyer aux Ardilliers, et d'autre au vergier de Me Françoys Maronneau, douze deniers d'une part et six deniers d'autre, le tout de cens.

120. Item, Micheau Gibouyn et ses parsonniers, au lieu de Geoffroy Pain, sur leur ousche, tenant d'une part à l'housche cy-desseus confrontée, d'autre à l'housche desd. hoirs Allery qui fut Pierre Gresleau, et par le devant au chemin susdict, cinq deniers obolle de cens.

121. Item, les héritiers feu Jean de Poix, escuier, sieur de Sainct-Romans, au lieu de Catherine Prévoste, sur leur herbergement assis à la grand'ruhe de Beauvoyr, tenant d'une part à l'herbergement de Maistre Philippe Arnault à cause de sa femme, qui fut aux Pinetz, d'autre à l'herbergement de François Pascaud qui fut Pierre Declus, et d'ung bout au chemin du Puy-Gibouin à la grand'ruhe de Beauvoir, dix deniers de cens.

122. Item, Pierre Gauvain au lieu de Pascault Pizon, sur son herbergement et vergier scis à la grand'ruhe de Beauvoir, tenant d'une part à la maison de Philippes Arnault qui fut Mre Jullien Masson, prestre, d'autre à ung autre herbergement du dict Arnault qui fut Mre Pierre Bonnet, prestre, et à lad. grand'ruhe, trois obolles de cens.

123. Item, François Pascault, au lieu de Mre Pierre

Digitized by Google

Bonnet, sur son herbergement scis à la dicte grand'ruhe, tenant d'une part à l'herbergement et vergier du dict Arnault, d'aultre à la Vanelle de la Coudrye, et d'ung bout au chambault dud. Pascault, obolle de cens.

124. Item, led. Pascault sur sa maison, apentif, vergier et appartenances, qui furent Pierre Declus, le tout joignant l'un à l'aultre, tenant d'une part au chemin du Puy-Gibouin à la grand'ruhe de Beauvoir, et d'autre à la maison des hoirs Jean de Poix qui feut Catherine Prévoste, et d'ung bout à l'housche de la Couldrie, treize deniers et cinq obolle de cens en cinq articles.

125. Item, les hoirs Marie Pommière, au lieu de Pierre Audebert, sur leur herbergement assis devant le Puy-Gibouin, tenant d'une part au vergier du dict Pascault qui fut Pierre Suyre, d'autre à l'herbergement cy-dessus déclaré, et d'ung bout au chambault de lad. Pommière, et d'autre au chemin du Puy-Gibouin à la grand'ruhe de Beauvoir, trois deniers de cens.

126. Item, les dicts héritiers au lieu de Pierre Suyre sur leur verger scis près le Puy-Gibouin, tenant d'une part à l'herbergement susd., d'autre auxd. housches de la Coudrye, et d'ung bout au vergier de François Pascault qui fut Declus, troys deniers de cens.

127. Item, Toussaincte Rigaudeau et ses parsonniers, au lieu de Jean Pélerin, sur leur ousche et jardin qui fut herbergement de M. Gilles Bourgeois, tenant d'une part au chemin du Puy-Gibouin à la grand'ruhe de Beauvoir, d'autre au vergier et ousche des Audebert qui fut Pierre Suyre, et d'ung bout au chemin du Puy-Gibouin à la chappelle du cimetière, neuf deniers de cens.

128. Item, Mathurin Audebert et ses parsonniers, sur leur herbergement, ousche et vergier, joignant l'ung et l'autre au lieu de Pierre Suyre, tenant d'une part à l'herbergement susd. et d'autre aud. chemin du Puy-Gibouin à la chapelle, et d'ung bout au chambault de Huguet Deboys qui feut Jean Baudouin, une essegoire entre deux, dix-huit deniers de cens en deux articles.

Digitized by Google

129. Item, Pierre Planchon au lieu de Micheau Cousot sur son herbergement, housche et vergier qui furent Jean Bonnion et Jullien Thibault, tenant d'une part au chambault de Michel Planchon, appelé l'housche à la Picquerelle, d'autre au chambault suivant qui fut Pernelle Picquerelle, et par le devant à la ruhe de la Vasletrye, et par le derrière aux Semblyer-aux-Raoulz, eung fromage dix deniers de cens.

130. Item, Jean Coustu au lieu de Micheau Coustu, sur son housche et vergier tenant d'une part aux apentifs du dict Coustu et d'autre part au vergier et maison dudict Coustu qui fut Pierre Charles, et d'ung bout à la ruhe de la Vaslestrye, et d'autre bout au vergier et ousche dudict Planchon appellé Trelleboys, seize deniers de cens.

131. Item, Pierre Planchon au lieu de Pierre Charles, sur son herbergement scis en lad. ruhe de la Vasletrye, tenant d'une part à la ruhe, d'autre aux maisons de la ville, et d'ung bout à l'herbergement de Jean Coustu et ses parsonniers, et d'autre bout au vergier de Treslehors que tient lesd. Planchon.

132. Item, Me Françoys Maronneau sur une pièce de terre estant en chaulme, assise près la Douhe-Gaschet et y tenant, d'une part et d'autre à la terre ou froutis de René Ravard escuyer, sieur d'Oriou (1), à cause de sa sei-

(1) La famille Ravard ne figure pas dans l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*.— Les Ravard étaient seigneurs d'Oriou et de Lisle. On trouve Guillaume Ravard, seigneur d'Oriou et de Lisle, père d'Hélie Ravard, chevalier, qui épousa vers 1443, Jeanne Goumard d'Echillais. Jean Ravard s'unit, le 19 août 1502, à Françoise de Tryon ; et leur fille, Anne Ravard de Lisle, fut la femme de Guy de Montberon. Hélie Ravard eut de Louise du Moulin une fille, Catherine Ravard, dame de Lisle et de Violaine, qui, par contrat du 1er septembre 1624, épousa à Saint-Jean d'Angély Paul de Meaux, seigneur de Douy La Ramée en partie, gentilhomme de la compagnie des chevau-légers du roi, dont un fils, Charles de Meaux, seigneur de Violaine et de l'Isle, épousa Marguerite Michel de Chassagne, fille de Jean, seigneur de Chassagne, veuve de Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux en Arvert, capitaine-enseigne des gardes du corps de la reine Anne d'Autriche, dont M. de la Morinerie a raconté la vie. (*Charles de Meaux*, 1854) — Hélie Ravard

Digitized by Google

gneurye des Gaschetz (1), le chemin entre deulx, et d'ung bout au jardin de la vefve Me Françoys Maronneau le jeune qui fut Antoine Boucquet, et d'autre au chemin par lequel l'on va du Puy-Bordier à lad. maison des Gaschetz, trois deniers de cens.

133. Item, ledict Pierre Planchon, au lieu de Mre Jean Audebert, sur son ousche et verger de Treslehors, tenant d'ung bout au Semblier aulx Raoulz et d'autre bout au jardin et ousche de Jean Coustu qui fut Michieau Coustu, et au chambault de Georges Téxier, les essegoires de la ville entre deux, deux deniers de cens à la feste de Nouël, et autres deux deniers de cens à la feste Sainct-Jean-Baptiste.

134. Item, Estienne Pommier de Fors, au lieu de Perrotin Bonnion, sur sa terre des Chastelliers (2), tenant d'une part à la terre de Amaury Bourgougnon sieur de la Barberye (3) à cause de sa femme, qui fut Estienne Eyault,

périt avec Jacob de Lézignac, assassinés en 1607 par Joachim de Chaumont, seigneur de Ribemont et de Mornay, à la suite de violentes discussions pour le droit de sépulture de l'église Saint-Pierre de Lisle. (Voir *Origine de la maison de Brémond d'Ars*, 1861, p. 181.) La veuve d'Hélie, Louise du Moulin, entama une longue procédure devant le parlement de Bordeaux. C'est leur gendre, Paul de Meaux, qui fonda, le 19 janvier 1656, deux messes de *Requiem* dans l'église Notre-Dame des Carmes du Mont-Carmel, à Aunay, pour le repos de l'âme de sa femme, Catherine de Ravard. Voir la pièce, p. 401, dans le tome IV des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, IXe vol, 3e livr., mai 1889, pp. 162-163.) La cloche de l'église de Saint-Pierre de Lisle montre l'écusson des Ravard. *Il est chargé de trois pals.*

Oriou (?), vil., com. de Saint-Maxire (Deux-Sèvres).

(1) Actuellement la Gâchetrie (?), com. de Prahecq (V. no 4) — Dans le *Compte de Geoffroy Faifeu* (1487-1488), il est question d'un Jehan Gaschet.

(2) *Les Châtelliers* (com. de Prahecq), ancien poste militaire romain. Voyez *Bull.* de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, 1er trim. 1864 : *Des fortifications passagères dans l'ancien Bas-Poitou, à l'époque romaine du IIe au Ve siècle*, par M. Gouget. — V. *Les camps antiques*, par Louis de Fleury. (*Revue poitevine et saintongeaise*, no 66, 15 juin 1889)

(3) *La Barberie*, ferme, com. de Marne (Deux-Sèvres). — *Amaury Bourguignon*, écuyer, seigneur de la Barberie, échevin de la commune, surintendant des vivres de France, maire et capitaine de Niort en 1565 et encore en 1584. (*Armorial des Maires de Niort* de A. Bonneau.) V. p. 369, note 1.

Digitized by Google

d'autre à la terre de Abel Maronneau qui fut Micheau Maronneau, et d'ung bout au chemin de Sainte-Blandine à Nyort, ung denier de cens.

135. Item, les hoirs Jean Bouin de Triou, au lieu de Pierre Thibault, sur sa terre des Chastelliers, tenant d'une part à la terre de Toussainct Regnaudeau qui fut Pernelle Pélerine, d'aultre à la terre de Guilleaume Arribat qui fut Jeanne Thibault, et d'ung bout à la terre de Jacques Tascheron à cause de sa femme, et contient lad. terre trante six sillons ou environ, quinze deniers de cens.

136. Item, Jean Coustu, au lieu de Guillaume Dubreuil dict Briaud, sur son herbergement de la Vasletrye, tenant d'ung bout à l'housche de Michel Planchon qui fut herbergement de Jean Picquereau, et d'autre à l'housche des hoirs Guill^e Regnault qui fut Micheau Bonnion, la vanelle entre deux, et d'ung bout au chambault de Pierre Planchon appellé Treslehors, douze deniers de cens.

137. Item, M^e Jean Brunet, au lieu de Jeanne Villaine, sur son herbergement scis et tenant d'une part devant la douhe du chasteau de Prahec, d'aultre à l'herbergement et vergier du curé de Prahec, d'autre à ung aultre herbergement qui feut Méry, sèze deniers de cens.

138. *M^r de Fors. Rente Sainte-Neuil.* — Item, le seigneur de Fors, au lieu de Pierre et Jean Servant, sur ses maisons, vergiers, terres et courtillaiges de Sainct-Tenoeil, contenant trante journault de terre ou environ, tenant d'une part au chemin par où l'on va de Bernegouhe à Nyort, d'autre au chemin de Fors à Vouillé, d'aultre aux terres du seigneur du Bouschet (1), treze boiceaux froment, treze boiceaux mesture (2), vingt-quatre boiceaux avoyne mesure de Nyort, cinq solz, deux chappons de cens, et ung denier de *gariment* (3).

(1) *Le Bouchet*, vil., com. d'Aiffres.

(2) *Méture*, mélange de plusieurs sortes de céréales avec une petite quantité de froment, qui sert à faire du pain dans quelques fermes. Du celtique *med*, moisson.

Le boisseau de Niort et le *boisseau* de Prahecq valaient 2 décalitres 654.

(3) *Gariment*, garantissement. garantie. Gl. *Garire*.

Digitized by Google

139. Item, ledict Maistre Jean Brault au lieu de Méry Roud, sur sa maison assise et tenant devant la douhe du chasteau de Prahec d'une part, et d'autre au chemin par où l'on va à la cure de Prahec, six deniers de cens.

140. Item, ledict Maistre Jean Brunet, au lieu des Villaines, sur son herbergement tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de la douhe Gaudron à Pré-le-Compte, d'autre part à l'housche dudict de Cherbeye, unze deniers de cens en deux articles.

141. Item, Micheau Planchon, au lieu de Jean Espigeot, sur sa terre de l'Aumosnerie, tenant d'une part à la terre de Guilleaume Frisson à cause de sa femme, et d'autre à la terre de Christofle Pillot à cause de sa maison apellée la Burcaudrye (1), et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de l'Aumosnerie de Prahec à la Voulte, six deniers de cens.

142. Item, les hoirs Guillaume Piccard et leurs parsonniers, au lieu de Jean Papineau, sur leur vergier assis près la Roullerye, tenant d'une part à l'herbergement desdicts Piccards et parsonniers, qui fut audict Papineau, d'aultre au vergier de Treslehors qui fut Pierre Thibault, cinq deniers de cens.

143. Item, Philippe Baudin, au lieu de Jean Tascheron, sur sa maison et vergier assis près la Forge, aux Carrefffourt aux Loubeaux et y tenant d'une part, d'autre au vergier de Catherine Bonnette qui fut Philippon Cadot, et auparavant Louize Gaultier, et d'ung bout au chemin du dit Carrefffourt au grand cimetière, dix deniers de cens.

144. Item, Jeanne Geoffroy, vefve de feu Jean Braudy, au lieu de Jean Foucault, sur une pièce de terre contenant ung journault ou environ, qui fut herbergement près Chambeulles, tenant d'une part à la terre du seigneur de

(1) *La Burcaudrye* ou *Burgaudrie*. — Origine : *Burgum*, château fortifié. — *Bur*, *Burch*, *Burg* n'ont plus aujourd'hui que l'acception vague de localité. — Dans les Deux-Sèvres, on trouve : la Burgaude, deux autres Burgauderie, et les Burgaudières. (Voyez *Dict. géogr. des Deux-Sèvres* de M. Beauchet-Filleau)

Digitized by Google

la Fuye, d'autre à la terre du seigneur de Chambeulles, et d'ung bout au chemin Rocheloys, huict deniers de cens.

145. Item, les hoirs feu Pierre Allery, seigneur de Courgnolleau, au lieu de Jean Bélivier sur son pré de Pré-Négon, tenant d'une part au pré du Prieur de Prahec, d'autre au pré du seigneur des Gaschetz et d'ung bout au pré de François Rondeau et ses parsonniers, ung lièvre (?) de cens.

146. Item, Toussainctz Regnaudeau et ses parsonniers, au lieu de Messire Guilleaume Emery, prestre, sur sa terre de la Liguolle, contenant trois journaux ou environ, tenant d'une part, à la terre des hoirs dudict sieur de Courgnolleau, d'autre à la terre de Estienne Saunier à cause de sa femme, et d'un bout à la Liguolle, troys deniers de cens.

147. Item, les hoirs feu Me Guilleaume Guilbert, au lieu du dict Emery, sur leur pré du Pastis, tenant au pré des Bonnifaicts qui fut Perrotin Bonnion, d'autre au pré des Gaschetz qui feut Pierre Hervé, et d'ung bout au chemin de Prahec à Pairigné (1), trois deniers de cens.

148. Item, Pierre Planchon, au lieu de Pierre Thibault, sur son jardin Treslehors, tenant au vergier et ouche des hoirs Guilleaume Piccard qui feut Jean Papineau, d'autre à l'houche de Michel Planchon qui feut Jean Simonnet, et d'ung bout au Semblier-aux-Raoulz, quatre deniers de cens.

149. Item, Jean de Cherbeye, escuyer, sieur de la Voulte, et Me Jean Brunet au lieu de Jean Pain, sur leur herbergement, ousche et fumeriou (2) de devant, tenant d'une part au chemin de la Douhe-Gaudron à Pré-le-Comte, d'autre à l'ouche et pré dud. de Cherbeye qui fut Gilles du Vivier (3).

150. Item, Guillaume Arribat et les hoirs Michel

(1) Périgné, commune du canton de Brioux (Deux-Sèvres).

(2) *Fumeriou, fumery*, fournil, le lieu de la maison où est le four, ou la cheminée. Gl. *Fumerius*.

(3) V. p. 359, nº 65.

Digitized by Google

Planchon, sur leur herbergement, ousche et vergiers joignant l'un à l'autre, au lieu de Jean Fleury, tenant d'une part au chemin Rochelais, d'autre aux terres de Abel Maronneau qui fut herbergement de Mathurin Farineau, et d'un bout à la terre des hoirs Perrette Baudouyne, deux solz de cens en troys articles.

151. Item, Jean Planchon, au lieu de Pierre Groussineau, sur son herbergement et ousche de la Croix-Naslin, tenant d'une part à l'herbergement desd. Arribat et Planchon qui fut Jean Fleury, d'autre à l'herbergement de Jacques Tascheron, sieur de la Clervaudière (1), et ses parsonniers qui feut Jean Tascheron, et par le devant au chemin de l'Homme-Thibault à Nyort, deux solz cinq deniers de cens.

152. Item, ledict Jacques Tascheron, sieur de la Clervaudière, sur son herbergement qui fut Jean Tascheron, de la Croix-Naslin, tenant d'une part à l'herbergement cy-dessus confronté, d'autre à la terre des hoirs Perrette Baudouin, et d'ung bout au chemin susdict, deux deniers de cens d'une part et quatre deniers d'autre en deux articles.

153. Item, François Meslejeu, à cause de sa femme fille de Catherine Bonnette, au lieu de Mathurin Farineau, sur son herbergement assis le long du Fourt-du-Puis, y tenant d'une part, d'autre au vergier de François Rondeau qui fut Pierre Aguesseau, leur essegoyre entre deux, et par le devant au chemin du Fourt-du-Puis au cimetière de Prahec, et le derrière à la Douhe-Gautron, deux deniers obolle de cens.

154. Item, Laurans Picard, à cause de sa femme, vefve de Huguet Brunet, au lieu de Guillaume Rouillé sur son housche sise près la Croix-Naslin, contenant ung journault et demy de terre ou environ, tenant d'une part à la terre de Me Jean Brunet qui fut Pierre Groussineau, d'aultre à la terre de Jean de Cherbeye qui fut Pierre

(1) *La Clairvaudière*, f., com. de Marigny (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

Decleuz, et d'ung bout au chemin de la Croix-Naslin au moulin de Paix, vingt deniers de cens.

155. Item, Maistre Saturnin Sacher, au lieu du dict Rouillé, sur sa terre des Chastelliers, tenant d'une part à la terre des hoirs Simon Bonniface, d'autre à la terre de Me François Maronneau qui feut Estienne Baudouin, d'autre à la terre de Françoys Bonnin, douze deniers de cens.

156. Item, les hoirs Me Françoys Bouslard (1) de la Rochelle, au lieu du dict Rouillé, sur son pré de Soubz-Paix-Pouzin (2), tenant au pré de Jouachim Girauldeau de Fors, qui fut de Chambeulles, d'autre au pré de Jean Broussard, de Nyort, qui fut des hoirs Jean de Poix, sieur du Pourtault (3), et d'ung bout au chemin du Pouzat apellé le chemin Rochellais, une obolle de cens.

157. Item, les hoirs André Touppet, au lieu de Jean Loubeau, sur leur herbergement assis au Carreffourt-aux-Loubeaux, tenant d'une part à l'ousche de Maistre Jean Brunet qui fut herbergement de Pierre Julien, appellé la Grissonnière, d'aultre à l'herbergement de André Mestayer qui fut Huguet Girault, et par le derrière au chemin de l'Estellier (4) à Nyort, obolle de cens d'une part, et six deniers de l'autre.

(1) René Poussard, écuyer, sgr de Vendré, et demoiselle Anthoinette de Coulonges son épouse, vendent à Me Jehan Bouslard, procureur au siège de Niort, le 29 mai 1561, les trois quarts de la seigneurie et terres du Vanneau, avec tous droits de fief, seigneurie et *façon d'hommaige*, et toutes autres choses qui en dépendent, comme droit de patronage, etc., à charge d'hommage lige au seigneur baron de Frontenay, au devoir de plaid, de mortemain quand le cas y advient, moyennant le prix de vingt-huit livres tournois de rente et revenu annuel et perpétuel, que lesd. Poussard devaient aud. Bouslard sur leur terre de Vendré.

En 1581, 28 mai, Mre Jehan Boullard, sgr de Bonneuil, demeurait à Niort. (Voy. Minutes de l'étude Jousselin à Frontenay.)

(2) Pied-Pousin, moulin, commune de Fressines (Deux-Sèvres).

(3) Maison seigneuriale dans le bourg de Prahec. V. pp. 335 note 3, 339.

(4) *L'Estellier*, de *strata*. Ce mot vient du tudesque *stráza*, chemin.

Digitized by Google

158. Item, les héritiers de maistre Françoys Jouslard (1), au lieu de Jean Loubeau et ses parsonniers, sur une pièce de terre assise près la sablière du Pont-à-Picquard, tenant d'une part à la Croix de Guilleaume de Melle, apellé le chemin Rochelais, d'autre à la terre des hoirs Abel Picard qui feut Mre Jean Grisson, et d'ung bout à la Liguolle, troys deniers obolle de cens.

159. Item, les hoirs Me ..... Bourgougnon, sieur de la Grange-Bourgougnon (2), au lieu de Françoys Champanoys sur leur pré du Pouzou, tenant d'une part au pré de Jean de Cherbeye, qui fut de Crissé, d'autre au pré du chapellain de l'Homme-Thibault qui fut André Guérin, et d'ung bout aux terres de Helies Loubeaux et est led. pré de la mestayrie de Coudaudau, ung denier de cens.

160. Item, Guillaume Frisson, au lieu de Jean Esmery, sur sa terre qui fut herbergement, tenant d'une part à l'housche d'icelluy Frisson qui feut Catherine Prévost, qui est joignant à l'ousche de la chappelle du Crucifix (3), et d'autre part à autre terre d'icelluy Frisson, par luy acquises de Helyes Loubeau, laquelle joinct à la terre de Micheau Planchon, et d'ung bout au chemin de l'Aumosnerie à l'Estelyer, et d'autre bout à l'housche de Pierre Planchon, six deniers de cens en ung article, et deux deniers en autre.

161. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau au lieu de Jean Espigeot, sur son herbergement scis au Carreffourt des Forges, tenant d'une part à l'herbergement de André

(1) *François Jouslard*, écuyer, seigneur de Mortefond, procureur du roi, et élu en l'élection de Niort, échevin, maire et capitaine en 1569 et 1570.— (V. *Armorial* de Bonneau)

(2) *La Grange-Bourgougnon*. Est ce la Grange, f , commune d'Aiffres? Voyez *suprà*, nº 114.

(3) *Chapelle du Crucifix*. — 15 mars 1166. Don fait à l'abbaye de Charroux, par Jean III de Belles Mains, évêque de Poitiers, de la chapelle de Saint-Pierre de Crussich. *Crussich juxta Prueh*. (Dom Fonteneau, t. IV, p. 213.) V. *Pouillé du diocèse de Poitiers*. (Beauchet-Filleau)

En 1787, la chapelle du Crucifix, desservie en l'église de Prahecq, valait 90 livres.

Digitized by Google

Berny à cause de sa femme, qui fut dudict Espigeot, une vanelle entre deux, d'aultre à l'herbergement du dict Maronneau qui fut Daniau, et par le devant au chemin par lequel l'on va du chasteau de Prahec à l'Homme-Thibault, deux deniers de cens.

162. Item, Georges Deboys, au lieu de Pierre Rouillé, sur son herbergement et chambault près le Carreffourt des Forges, tenant d'une part au vergier de Antoine Biron qui fut herbergement, d'autre à l'herbergement de André Berny, à cause de sa femme qui fut Jean Espigeot, par le devant au chemin du chasteau de Prahec à l'Homme-Thibault, douze deniers de cens.

163. Item, les hoirs Me Françoys Jouslard, au lieu de Pierre Rouillé, sur leur herbergement qui faict le coing du Carrefourt des Forges et y tenant des deux parts, et d'autre au grand chemin dud. carrefour à Nyort, quatorze deniers de cens.

164. Item, Guillaume Gendreau, au lieu du dict Rouillé, sur son herbergement assis près la Richardrye, tenant d'une part à l'herbergement de ..... Moreau, et d'autre au vergier des hoirs Me François Bouslard, qui fut du dict Rouillé, et d'ung bout au chemin de Puyzanneau à l'Homme-Thibault, deux deniers de cens.

165. Item, le dict Gendreau, au lieu du dict Rouillé, sur son housche, sise à la Richardrye, tenant d'une part à l'herbergement qui fut Michel Planchon et qui feut Jean Micheau, et d'autre aux essegoires et au chemin du Puyzanneau à l'Homme-Thibault, dix deniers de cens.

166. Item, Simon Baudou, au lieu de Bastien Moreau, à cause de sa femme, et au lieu d'Ollivier Bonnet, sur son herbergement de la ruhe aux Brettes, tenant d'une part à l'herbergement de Me Sathurnin Sacher, qui fut Mathurin Baudouin, d'autre à l'herbergement de Maixant Téxier, qui feut François Fenéteau, d'aultre à l'herbergement du dict Baudoux qui fut Jeanne Blanche, quatre deniers obolle de cens.

167. Item, Me Jean Brunet, au lieu de Pierre Jullien, sur

Digitized by Google

son housche de la Grizonnière (1), qui fut herbergement, tenant d'une part au vergier et vigne de Jean de Cherbeye, qui feut de Crissé (2), et d'autre part à l'housche de André Touppet, qui fut herbergement de Jean Simonnet, et d'ung bout au chemin du Puy-Chat à Nyort, unze deniers de cens.

168. Item, les hoirs Mathurin Réquiesse, au lieu de Pierre Jullien, sur son herbergement assis près le Carrefourt des Forges, et faisant le coing et y tenant d'une et d'aultre part, et d'ung aultre costé à la maison d'Abel Maronneau qui fut du dict Jullien, six deniers de cens.

169. Item, les dictz hoirs, au lieu du dict Jullien, sur leur froustis sis au chasteau, tenant d'une part à la maison des hoirs Mre Jean Bonnifface, d'aultre à mon herbergement qui feut Pierre Vyault (3), et d'ung bout aux murs du dict chasteau, deux deniers de cens.

170. Item, encores lesd. hoirs au lieu du dict Jullien, sur son pré assis ès Espicz, contenant ung cartier de pré ou environ, tenant d'une part à mon pré, d'aultre au pré de Maistre Françoys Maronneau, et d'ung bout au pré de Pierre Planchon, à cause de sa femme, ung denier de cens.

171. Item, les dictz hoirs, au lieu du dict Jullien, sur leur pré de Sainct-Tenoeil, tenant d'une part au pré du seigneur de Fors, d'autre au pré de Anthoine Thiron, et d'ung bout à la rivière de la Guyrande, obolle de cens.

172. Item, Abel Maronneau, au lieu de Guillaume Brusseau, sur son herbergement qui fut Jean Boutinet, et des Réquiesses qui fut Pierre-Jullien Triaut, aux herbergementz du dict Maronneau, et par le devant à la grand'ruhe, ung denier de cens d'une part, six deniers d'autre, et douze denyers d'aultre, et deux deniers d'autre, trois obolles d'autre, dix deniers d'aultre, troys obolles

(1) Maison ou ferme des Grizon ou Grisson.

(2) *Crissé*, f. près de Prahecq.

(3) V. p. 358, n° 56. Pierre Viault, écuyer, seigneur d'Aigonnay et de la Clairvaudière, avocat, fut échevin, maire et capitaine de Niort en 1615 ; mourut échevin, en 1620. (*Armorial* Bonneau, etc., etc.)

Digitized by Google

d'aultre, et aultres troys obolles d'aultre, le tout en huict articles.

173. Item, les hoirs Mre Jean Bonnifface, au lieu de Mre Pierre Paulmier (1) sur son herbergement sis audict chasteau, tenant d'une part à la maison des Réquiesses, qui feut Jullien, d'aultre à l'herbergement des hoirs Jean Coustu, une vanelle entre deulx, d'ung bout aux murs du dict chasteau, six deniers de cens.

174. Item, Maixant Delepière, au lieu de Jeanne Vielle, sur son pré assis en la Rivière-de-desoubz-la-ville, tenant d'une part à mon pré, d'aultre au pré de la cure de Prahec, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va du Puy-de-Pouzanneau au Puy-Chat.

175. Item, les hoirs Hellyes Geoffroy, en lieu de Guillaume Girault, sur son herbergement, tenant d'une part au vergier de Catherine Yvonnette, d'aultre au vergier de François Rondeau qui fut Mathurin Sabourin, et par le devant au chemin comme l'on va du chasteau de Prahec au Carrefourt des Forges, huict deniers de cens.

176. Item, les hoirs Me François Maronneau, au lieu de Guillaume Fillot, sur sa chaintre et pré des Espies, tenant d'une part au pré des hoirs Mathurin Réquiesse qui fut Pierre Jullien, d'aultre part au pré de Pierre Planchon et au Buisson de Vaugon, et d'ung bout à mon pré, ung denier de cens.

177. Item, les hoirs Maistre Françoys Vaslet (2), au lieu de Martin Vaslet, sur son pré assis ès Espies, tenant d'une part au pré de Jacques Durant, qui fut Jean Durant, d'aultre et d'ung bout au pré des dicts hoirs Maistre François Vaslet, ung denier de cens.

(1) Jean Paulmier, notaire à Aulnay : *d'or, à trois raquettes de sable posées 1, 2.* (*Armorial général de France*, de d'Hozier, 1696. Généralité du Poitou.)

(2) La famille Vaslet, ancienne et notable, donna deux maires à la ville de Niort.

Le 23 octobre 1686, noble homme Mre Thomas Jousselin, seigneur de Ripaillette, procureur-fiscal de la duché de Rohan-Rohan, épousa dlle Louise

Digitized by Google

178. Item, Huguet Deboys et ses parsonniers, au lieu de Jean Aguesseau, sur leur herbergement qui fut Guilleaume Aguesseau, tenant d'une part à l'herbergement des hoirs Me Françoys Maronneau, d'aultre à l'herbergement de Amaury Bougougnon, sieur de la Barberye (1), à cause de sa femme, et au chemin par où l'on va de l'église de Prahec au cymetière, douze deniers de cens.

179. Item, les héritiers Françoys Girault l'ayné (2) et ses parsonniers, au lieu de Jean Baudouin, mareschal, sur leur herbergement qui fut Guillaume Villain, assis en la ruhe de Beauvoyr, tenant d'une part à la ruhe et au chemin par où l'on va du chasteau de Prahec au cimetière du dict lieu, et d'ung bout au vergier du prieur de Prahec, vingt-deux deniers de cens d'une part, et six deniers obolle en deux articles.

180. Item, Amaury Bourgougnon, à cause de sa femme et les hoirs de Mr Nicollas Picard, sur leur vergier qui soulloit estre herbergement, tenant d'une part au vergier des ditz Giraultz et ses parsonniers cy-dessus confrontés, d'autre part à la vanelle par où le prieur de Prahec va à son vergier et au chemin par où l'on va du chasteau de Prahec au cimetière du dict lieu, deux solz troys deniers obolle, et six deniers obolle de cens en deux articles.

181. Item, Micheau Planchon sur son pré des Espics qui feut Etienne Bouhet, tenant au pré de Michel Coustu et d'autre part au pré des hoirs Me Françoys Maronneau, et d'ung bout à mondict pré, ung denier de cens.

182. Item, Françoys Bonnin et ses parsonniers, au lieu

Vaslet de Mallezay, fille de Mre Pierre Vaslet, avocat en parlement, seigneur de Mallezay (maire de Niort en 1689), et de dame Louise Mallet (des Mallet de Chizon). — Voyez sur la famille Vaslet : *Histoires de Niort* de MM. Briquet et Favre. — *Armorial des maires de Niort*, d'A. Bonneau, — Registres de l'état civil de Niort, de Frontenay-Rohan-Rohan, etc.

(1) Voyez *suprà* nº 114, 159, 178.

(2) Voyez *Armorial* de Bonneau.

Digitized by Google

de Thomas Maronneau, sur leur herbergement assis près le Puy-Bordier, tenant d'une part à l'herbergement des hoirs maistre Françoys Maronneau qui fut Juyot Robert, chemin entre deux, d'aultre au chemin par lequel on va du cymetière de Prahec au Puy-Bordier, d'aultre au vergier du dict Maronneau, six deniers de cens.

183. Item, Jean de Cherbeye, au lieu de Thomas Maronneau, sur sa terre de la Sablière du Pont-à-Picard, tenant d'une part à la terre des hoirs Me François Maronneau qui sont Ozanne Loubelle, d'autre à la terre de l'Aumosnerye de Prahec qui fut Jean Rollier de Niort, d'ung bout au chemin de Prahec à Gascougnolle, ung denier de cens.

184. Item, les hoirs Françoys Pougnard et ses parsonniers, au lieu de Pierre Villain, sur son housche assise au lieu du Puy-Bordier qui fut aux Gastineaux, tenant d'une part à l'herbergement de Abel Maronneau qui fut Thomas Maronneau, d'aultre part à l'housche des hoirs de Me François Maronneau qui fut Geoffroy Pain, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va du Puy-Bordier aux Ardilliers, deux solz six deniers de cens en deux articles.

185. Item, les hoirs Me François Maronneau au lieu de Pierre Villain, sur son pré assis en Pré-Négon, tenant d'une part au pré du Prieur de Prahec, et d'aultre au pré des hoirs Pierre Allery qui fut Jean Tacheron de Siyran et d'ung bout au pré de Françoys Cordeau, obolle de cens.

186. Item, Michel Gibouin au lieu de Geoffroy Pain, sur son herbergement et housche scis en la ruhe de Beauvoir, tenant d'une part à l'housche des hoirs Me François Maronneau, qui fut Pierre Villain, et d'autre à l'housche des hoirs François Pougnard qui fut dudict Pierre Villain, et d'ung bout au vergier de Hugues Thibault et ses parsonniers, six deniers obolle de cens.

187. Item, les hoirs Maistre Guillaume Guilbert, au lieu de Geoffroy Pain, sur leur pré du Pasty qui fut Messire Guillaume Emery prestre, tenant d'une part au pré des hoirs Simon Bonniface et au pré des Gaschetz, et d'ung

Digitized by Google

bout au chemin par lequel l'on va de Prahec à Périgné, troys deniers de cens.

188. Item, Toussainctz Regnaudeau, au lieu de Jean Pèlerin, sur son herbergement qui fut Cathin Groussard, tenant d'une part au chemin par où l'on va de la grand' ruhe de Beauvoir au Puy-Gibouin, d'autre à l'herbergement et vergier des hoirs Me Guillaume Guilbert, et d'un bout à l'housche de Me Audebert (1) et au chemin par ou l'on va du Puy-Gibouin à la chappelle du cymetière, neuf deniers de cens.

189. Item, Mathurin et Noël Audebertz frères, au lieu de Pierre Suyre, sur leur herbergement qui fut Jean Pèlerin, tenant d'une part à l'housche dudict Regnauldeau cy-dessus confrontée, et par le devant au chemin par où l'on va dud. Puy-Gibouin, à la chapelle du cimetière; est la dicte housche en deux articles, de dix-huict deniers de cens.

190. Item, lesdictz Audebertz, au lieu de Pierre Suyre, sur leur herbergement qui à présent est en vergier, assis audict lieu du Puy-Gibouin, tenant d'une part à l'herbergement desd. Audebertz et d'autre à l'herbergement et housche du dict Regnaudeau, et d'ung costé ..... au dit Puy-Gibouin, ung chemin entre deux, trois deniers de cens.

191. Item, les hoirs Me Françoys Vaslet, au lieu de Pierre Suire, sur leur housche appelée l'housche de la Coudrie, tenant d'une part au chambault des hoirs du dit Vaslet et pour raison d'ung vergier qui fut Pierre Audebert, dict Philippon, assis derrière les maisons desd. hoirs et tenant à icelle, d'aultre au vergier de François Pascault qui feut Pierre Decleus, d'aultre part à l'housche de la Couldrye, deux solz cincq deniers de cens en deux articles.

192. Item, lesdictz hoirs Maistre Françoys Vaslet, au lieu de Pierre Audebert dict Philippon, sur leur herber-

(1) Audebert, Jehan, était pair de Niort en 1565. (*Armorial des maires de Niort*, de A. Bonneau.)

Digitized by Google

gement assis devant le Puy-Gibouin, tenant d'une part au vergier cy-dessus confronté, d'aultre part à l'herbergement dudict Pascault qui fut Decleus pour son herbergement qui fut Gilles Bourgeois, tenant d'une part à l'herbergement, d'autre part à l'apantif dudict Decleus, et du derrière au chemin par où l'on va du Puy-Gibouin à la ruhe de Beauvoyr, et est dheu onze deniers obolle d'une part, d'aultre deux deniers, troys obolles d'autre part, et ung denier en quatre articles, le tout de cens à la feste Saint-Jean-Baptiste.

193. Item, les hoirs Jean de Poix, au lieu de Me Marsault tourneur, sur leur herbergement qui fut Jean et Pierre Baudouins frères, tenant d'une part à l'herbergement de Me Philippe Arnault (1) à cause de sa femme, et d'aultre part à l'herbergement de Françoys Pascault et au chemin par où l'on va du Puy-Gibouin à la Grand'Ruhe de Beauvoyr, dix deniers obolle de cens.

194. Item, Jacques Bonnin et ses parsonniers, au lieu de Guilleaume Bonnion sur son herbergement près le cimetière, tenant d'une part au chemin par où l'on va du Puy-Gibouin à la Chappelle, d'aultre au vergier de André Symonnet qui feut Jeanne Villaine, et d'ung bout au vergier de Hugues Deboys qui feut Pierre Thibault, troys obolle de cens.

195. Item, les hoirs Maistre Françoys Maronneau, au lieu de Alexandre Audebert, pour son herbergement et housche qui fut Jean Papineau assis près l'Aumosnerie, tenant d'une part à l'housche du dict Maronneau qui fut Jean Villain, d'autre à l'housche et vergier de la Brethe, et d'ung bout au chemin par où l'on va de l'Aumosnerie à l'Estelier, sèze deniers d'une part, et six deniers d'aultre de cens, en deux articles, à la feste Sainct-Jean-Baptiste.

196. Item, les hoirs Maistre Guillaume Guilbert et ses parsonniers, au lieu de Catherine Papinelle, sur leur terre

(1) Voir *Armorial des maires de Niort* de A. Bonneau ; *La juridiction consulaire à Niort (1565-1790)*, par Emile Breuillac-Laydet.

Digitized by Google

de la Roche-Marguart, tenant d'une part aulx terres que j'ay heu de feu Jehan Rouilleau qui fut Jean Papineau, d'aultre à la terre des hoirs Pierre Allery qui fut Pierre Auldebert, et d'ung bout à la terre des hoirs Jean de Poix, ung denier de cens.

197. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau, au lieu de Guilleaume Vaslet, sur son herbergement de l'Aumosnerye, tenant d'une part et d'aultre à l'housche du dict Maronneau, à cause de sa femme qui fut Jean Pigeaud, d'ung bout au chemin de l'Aumosnerie à l'Estellyer, dix-huit deniers de cens.

198. Item, les hoirs du dict Maronneau, sur leur housche du dict lieu de l'Aumosnerye, au lieu du dict Piccard, tenant d'une part à son herbergement cy-dessus confronté qui fut Mre Jean Masson, prestre, d'aultre à son ousche Denizé Tascheron, et d'ung bout au chemin susdict, vingt-ung deniers obolle de cens.

199. Item, les dicts hoirs dudict Maronneau et leurs parsonniers, au lieu de Guillaume Piccard, sur son housche qui fut Denize Tascheronne, tenant d'une part à l'housche cy-dessus confrontée et au chemin susdict, et d'ung bout à la terre du dict Maronneau qui fut aux Piccardz, troys solz de cens.

200. Item, les hoirs dudict Maronneau et leurs parsonniers, sur leur herbergement appellé l'herbergement de l'Estellier qui fut dudict Guillaume Piccard, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de Prahec à Gascougnolles, d'aultre à l'housche cy-dessus confrontée, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de l'Aumosnerye de Prahec à Niort, six solz de cens.

201. Item, les hoirs Me Françoys Pommier, au lieu de Guillaume Piccard, sur son pré de Réglemer, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de Prahec à Bernegouhe, et d'aultre au pré des hoirs des Arnauldz de Juchecorps, et d'ung bout au pré de Guillaume Piccard le jeune, deux deniers de cens.

202. Item, Maixand Audebert et ses parsonniers, au

Digitized by Google

lieu dud. Guillaume Piccard sur son pré de Pré-Négon, tenant d'une part au pré du prieur de Prahec, d'autre au pré de Antoine Moreau qui fut Pierre Villain et à la douhe du Chiron-Mallet (1), ung denier de cens.

203. Item, Estienne Saulnier, à cause de sa femme au lieu de Philippes Papineau, sur son vergier de la Poussaudrie, tenant d'ung bout au Semblyer-aux-Raoulz et d'aultre part à l'housche de Micheau Planchon, et d'aultre bout au chambault de Guillaume Gaultyer, ung fossé entre deux, deux deniers de cens.

204. Item, les hoirs Me Jean Burgeault (2), au lieu du dit Papineau, sur sa maison, ousche et vergier assis à la Roullerye, tenant d'une part au grand chemin de l'Aumosnerye de Prahec à Nyort, d'autre à l'housche de Michel Planchon et d'un bout à l'housche de Pierre Planchon à cause de sa femme, et d'aultre au Semblier-aux-Raoulz, quatre deniers obolle de cens d'une part, troys deniers obolle d'aultre, et encores troys deniers obolle d'aultre en troys articles.

205. Item, Mathurin Audebert au lieu de Mre Pierre Suyre, prestre (3), sur son herbergement du Puis-Gibouin qui fut Ellies Bourgeois et fait le coin du chemin par lequel l'on va du Puis à la chapelle du cymetière, tenant à l'housche de Jean Pellerin que tient à présent les hoirs Collas Gendron, troys deniers de cens.

206. Item, les hoirs Guilleaume Gautyer, au lieu de Berthommé de la Vausseau dict Moricet, pour son herbergement qui fut Collas de la Vausseau, tenant d'une part à l'herbergement de Françoys Picquereau, d'autre à l'housche du dict Gautyer et au Samblier-aux-Raoulz, et d'autre

(1) *Chiron-Mallet*. f., commune de Prahecq. — *Chiron*. Tas de pierres au milieu d'un champ La plupart des *chirons* de notre pays sont des débris de tombeaux ou de monuments celtiques. Plusieurs localités portent le nom de *chiron*.

(2) Voy. *suprà*, n° 141, p. 376.

(3) On trouve un Suire (Pierre), consul en 1658. (*La Juridiction consulaire à Niort*.)

Digitized by Google

aux essegoires de la ville et au chemin par lequel l'on va des maisons de la ville à Nyort, six deniers de cens.

207. Item, Martin Pommier, au lieu de Berthommé Villain, sur son herbergement sis en la ruhe de la Vasletrye, tenant d'une part à l'herbergement de Philippes Baudin qui fut Jean Tascheron, d'aultre à l'herbergement de Jean Simonnet à cause de sa femme, et à la ruhe par laquelle l'on va du Fourt-du-Puis à la dicte église, cinq solz de cens,

208. Item, Jean Simonnet, à cause de sa femme, au lieu de Jean Tascheron, mareschal, sur son herbergement qui fut Mre Guillaume Robin, prestre, tenant d'une part à l'herbergement de Philippon Baudin, une vanelle entre deux, et d'aultre à l'herbergement de Berthommé Villain et au chemin par lequel l'on va du Fourt-du-Puy au cimetière de Prahec, deux solz six deniers de cens.

209. Item, led. Simonnet et ses parsonniers, au lieu du dict Tascheron, sur son herbergement et vergier assis aux Sembliers-aux-Raoulz, tenant d'une part aud. samblier, d'autre au chemin des maisons de la ville à la ruhe-aux Brettes, et d'un bout à l'housche de Pierre Planchon qui fut herbergement de Guilleaume Rouillé, quinze deniers de cens.

210. Item, les hoirs Me François Maronneau et ses parsonniers, au lieu de Jean Tascheron, sur son pré des Espics, tenant d'une part au pré des hoirs Pierre Allery qui fut Jean Villain, d'autre au pré de Pierre Sabourin, de Niort, qui fut Yzabeau Giraude et à la chaintre du dit Maronneau, obolle de cens.

211. Item, Guilleaume Gautier, coutelier de Niort, au lieu de Jean Pasquereau, sur son herbergement, tenant d'une part aux Sembliers-aux-Raoulz et d'autre à l'herbergement de François Picquereau qui fut Berthommé de la Vausseau, et par le devant au chemin tendant des maisons de la ville à la ruhe aux Brettes, douze deniers de cens d'une part, deux deniers d'aultre, trois obolles d'aultre en trois articles.

Digitized by Google

212. Item, Catherine Bonnette, vefve de Philippon Cadot, au lieu de Jean Thibault, dict Namy, sur son vergier assis près la ruhe Gauldron, tenant d'une part au vergier de Françoys Rondeau et ses parsonniers, qui fut Pierre Sabourin, et d'aultre part et d'ung bout au vergier de Me Françoys Girault, troys deniers de cens.

213. Item, les hoirs Me François Maronneau, au lieu de Pierre Thibauld, sur son pré de Pré-le-Compte, tenant d'une part au pré du dict Maronneau qui fut Mathurin Baudouin, clercq, et d'aultre part au pré Gaschet, ung fossé entre deux, et d'autre part au chemin par lequel l'on va de Prahec à Bernegouhe, ung denier de cens.

214. Item, Anthoine Moreau et ses parsonniers, au lieu de Estienne Vyault, sur son ouche qui fut l'herbergement Masson, tenant d'une part au Puis-Briand, d'aultre à l'housche de Pierre Gauvaing et ses parsonniers qui fut herbergement de Messire Michel Tablier prestre, et d'un bout à la grand'ruhe du chasteau de Prahec à la Gaudrie, et d'autre part à la Vanelle par où l'on va dudit grand chemin à la maison de André Daumureau, ung denier de cens.

215. Item, le chapain de la Magdne de Saint-Maixand (1), au lieu de Jouin des Marais, sur son pré Senault assis en la Rivière-de-Paix (2), contenant un cartier et demy de pré ou environ, tenant d'une part au chemin tendant de Fors à Vouillé et d'autre part au pré du prieur de Mougon, et d'un bout à la chaintre du chapain du Loyer (3), un denier de cens.

216. *Mr Laurens, lieutenant de Niort.* — Item, les hoirs feu Me Jacques Laurens (4), lieutenant-général de

(1) L'église de Prahecq était sous l'invocation de saint **Maixent.**

(2) *La Prairie de Paix.* (Dans le pays, *rivière* est synonyme de *prairie.*) *Paix*, métairie, com. de Prahecq.

(3) *Le Loyer, Les Loys.* — *Les Lois*, ferme. com. de Prahecq — Etymologie, *Lug* (basse latinité), mare, marais. — La partie basse des terres de la ferme des Lois est humide et inondée l'hiver.

(4) *Jacques Laurens*, écuyer, seigneur de la Chaignée et de Beaulieu, conseiller et secrétaire du roi, de la maison et couronne de France, surin-

Digitized by Google

Niort, au lieu de Jean Limousin sur son pré de Saint-Teneuil dépandant de sa mestairie de la Savarie (1), tenant d'une part au pré du seigneur du Bouchet (2), le chemin appellé la Nouhe entre deux, par lequel l'on va des Chaulmes de Pallée (3) à l'abrevouher de la Rouchière, d'aultre au pré Sepure et dud. sieur Laurens qui fut Louys Prévost dict Pallardy, et d'un bout au chemin de Pallée à Saint-Tenoeil, deux deniers de cens, tient le sieur de la Mort-Martin (4).

217. Item, l'Aumosnier de Prahec sur Saint-Tenoeil, qui fut Jean Baudou, tenant d'une part au pré Pallardy, et d'autre au pré du sgr de la Roche de Pallée (5), et d'ung bout au pré de Antoine Coujasme, un denier de cens.

218. Item, les hoirs Guillaume Gautier de Fors, au lieu de Ysabeau Virelaye, sur son pré de la Rouchière, tenant d'une part au pré de la mestairye de Sainct-Enoeil, d'aultre au pré des Réquiesses, qui fut Jullien, et d'un bout au pré de Michel Planchon, qui fut des Béreaux, un denier de cens.

219. Item, les hoirs Simon Bonnifface, sur leur pré qui fut Pascauld Dumaur, tenant d'une part au pré de la mestairie de Sainct-Enoeil, et d'aultre au pré dud. Planchon, qui fut Jean et Michel Béraudz, et d'ung bout à la Guirande, troys deniers de cens.

220. Item, Guillaume Gautier de Fors, au lieu de Pierre Rebairet, sur son pré dudit lieu de Saint-Enoeil, tenant d'une part aud. pré dud. Planchon, d'autre aud. pré de

tendant des vivres en Poitou, lieutenant général du sénéchal de Poitou, échevin, maire et capitaine en 1572. Mort en combattant glorieusement au siège de Niort en 1588.

(1) *La Savarie*, ferme, com. d'Aiffres.

(2) *Le Bouchet*, vil., com. d'Aiffres. Treize localités portent ce nom dans les Deux-Sèvres. Il vient du germanique *Busch*, en basse latinité *Bosus*, qui a formé *bois* ; le diminutif *bosquetus* a fait *bosquet*.

(3) *Pallé*, ferme, com. d'Aiffres.

(4) *La Mort-Martin*, ferme, com. d'Aiffres

(5) *La Roche de-Pallé*, com. d'Aiffres.

Digitized by Google

l'Aumosnerie de Prahec et d'ung bout à la Guirande, une obolle de cens.

221. *Monsieur de Fors.* — Item, le seigneur de Fors, sur son pré de Sainct-Tenoeil, qui fut Pierre Rebairet, tenant d'une part au pré de Guillaume Arribat et Michel Planchon qui fut Jean Fleury de la Croix-Naslin, d'autre au pré des Réquiesses, qui fut Jullien, et d'ung bout à la Guirande, troys deniers de cens.

222. Item, Jouachim Béraud au lieu de Mre Ollivier Baudin prestre, sur son pré assis à la Guirande, tenant d'une part au pré des hoirs feu Simon Bonniface et d'aultre au pré de Jean Brunet qui fut Mathurin Baudin, et d'ung bout à la Guirande, deux deniers de cens d'une part, et deux deniers d'aultre, en deux articles.

223. Item, Jouachim Giraudeau, au lieu de Dommaine Loubelle, sur son pré de la Guirande, tenant d'une part au pré de Michel Planchon qui fut Jean Tascheron dict Coussot, d'autre au pré des hoirs Me Nicollas Picard, qui fut Guillaume Papineau, et d'ung bout à mon fief de Baignechien, ung denier de cens.

224. *Le curé de Prahec.* — Item, le curé de Prahec sur son pré assis en la Rivière-de-dessoubz-la-ville (1), tenant d'une part au pré des hoirs Me Nicolas Picard, d'autre au pré du Prieur de Prahec, et d'un bout au chemin par lequel l'on va du Puy-de-Pouzanneau au Puy-Chat, troys obolles de cens.

225. Item, les héritiers Pierre Allery, seigneur de Courgnolleau, au lieu de Jean Thibault, sur le pré et terre de Réglemer, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de Prahec à Bernegouhe, et d'autre à la terre du seigneur des Gaschetz, et d'un bout à mon pré que j'ai acquis de Jean Rondeau, deux deniers de cens.

226. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau et ses

(1) *La Rivière*, signifie ici *prairie*. — *Riveria*, qui, dans la basse latinité a le sens de *plaine*, désignait quelquefois une plaine où l'on chassait à l'oiseau. *Riverier* était alors un synonyme de chasser en plaine.

Digitized by Google

parsonniers, au lieu de Anthoine Bonniffacc, sur le pré de Réglemer, tenant d'une part à mon pré, et d'aultre part au chemin par lequel l'on va de Prahec à Sainct-Martin (1), et d'ung bout aux pré des Arnauds de Juchecorps, un denier de cens.

227. Item, Antoine Villain de Périgné et ses parsonniers, au lieu de Pierre Bonnion, sur sa terre des Chastelliers, tenant d'une part à la terre de Antoine Moreau qui feut Micheau Maronneau, et d'autre à la terre de Me Pierre Viault (2) et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de Saincte-Blandine à Niort, obolle de cens.

228. Item, Jean Trépied et ses parsonniers, au lieu du dict Bonnion, sur une pièce de terre assise au Semblyer de la Vau-Sainct-Martin (3), contenant deulx journaulx et demy de terre ou environ, tenant d'une part au dict semblier, d'autre à la terre de André Toupet qui fut Jeanne Pogne, et d'ung bout à la terre de Jacques Durand et ses parsonniers, à quatre deniers de cens.

229. Item, Maixand Téxier au lieu de Jean Cousin, sur son pré des Espiez, tenant d'une part au pré des Réquiessez qui fut Pierre Jullien, d'autre au pré de Jean Vaslet le jeune, qui fut Nicolle Compagnonne, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va des Ardilliers au clan des Aimeris (4), obolle de cens.

230. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau, au lieu de Michel Coustu, sur son pré des Espies, tenant d'une

(1) *Saint-Martin de-Bernegoue*, canton de Prahec. — De même que dans presque tous les lieux sous l'invocation de saint Martin, il existe une fontaine à Saint-Martin-de-Bernegoue.

(2) V. p. 382, note 2. — Dlle Marie Jousselin, fille de noble Mre Thomas Jousselin, procureur fiscal de la baronnie de Frontenay, avait épousé en premières noces, noble homme Jacques Viault, sgr du Clou-Bouchet Veuve en 1657, elle se remaria à Mre Antoine Piet, sgr du Fresne. Décédée à l'âge de 80 ans, elle fut inhumée dans l'église de Frontenay le 25 août 1716.

(3) *La Vau-Saint-Martin*, la vallée de Saint-Martin.

(4) *Le clan des Aimerics*. Clan appartenant aux Aimery. — A Prahecq, le mot *clan* a la signification d'*étang* ou *mare*.

Digitized by Google

part au pré des Réquiessez, qui fut Jullien, d'autre part au pré de Pierre Planchon, et d'un bout au pré des hoirs Pierre Allery, seigneur du Courgnolleau, un denier de cens d'une part, et ung denier d'autre en deux articles.

231. Item, Pierre Planchon, au lieu de Jehan Selier, sur son pré des Espicz, tenant d'une part à mon pré, d'autre au pré des Réquiessez qui fut Jean Cordier, et d'un bout au chemin par lequel l'on va des Ardilliers aux clan des Aimeris, obolle de cens.

232. Item, Anthoine Moreau et ses parsonniers, au lieu de Raoul Bonnet, sur leur pré de la Fosse-Brangier, tenant d'une part au pré des Gendrons qui feut Michelle Raoulle, d'autre au pré cy-dessus confronté, et d'ung bout au pré des hoirs Pierre Allery, seigneur de Courgnoleau, un denier de cens.

233. Item, les héritiers Me Guillaume Guilbert, au lieu de Jean Baudouin, sur son pré des Espics, tenant d'une part au pré des hoirs Me Françoys Maronneau, qui fut Jean Foucault, et d'autre au pré des dictz hoirs Maronneau qui fut Micheau Coustu, et d'ung bout à la chaintre des Gastineaux, ung denier de cens.

234. Item, les hoirs Pierre Allery au lieu de Pierre Hervé dict Audéard, pour leur chaintre du Pastis, tenant d'une part au pré des hoirs Me Guillaume Guilbert, qui fut Fournigault, d'autre au pré du curé de Prahec, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de Prahec à Périgné, six deniers de cens.

235. Item, les dictz hoirs, au lieu du dict Hervé, sur le pré de Vaugon, tenant au pré des hoirs Me Françoys Maronneau et ses parsonniers, et d'autre au pré de Mathurin et Noël Audebertz qui fut Jean Salignac, et d'un bout au pré de Jean et Jacques Doreilz (1) qui fut Cadiot, obolle de cens.

(1) *Jacques Doreil*, seigneur d'Angoulevent, noble homme, sire consul et échevin de la commune en 1577.

Jacques Doreil, sgr de la Jacquelière, avocat, pair en 1579.

(V. *Armorial* Bonneau et *Bull.* de la Soc. de stat., juillet-septembre 1888.)

Digitized by Google

236. Item, Jeanne Geoffroy au lieu de Mathurin Aubaneau, sur son pré scis à Vaugon, tenant d'une part au pré de Mre Pierre Viault qui fut Huguet Bizard (1), d'autre au pré de Me François Vaslet qui fut Pierre Picard, et d'un bout au chemin par où l'on va du dict pré aux Ardillyers, obolle de cens.

237. Item, lesd. hoirs Me François Maronneau, au lieu de Pierre Bonnion, sur . . . . . des Espics, tenant d'une part au pré de Cherbeye, qui fut Jean Helye, d'autre au pré de Abel Maronneau qui fut Guillaume Griffier, et d'ung bout au pré de Jacques Durant, troys deniers de cens.

238. Item, les héritiers Jean de Poix, sieur de Sainct-Romans (2), au lieu de Nicollas Baudouin, sur une pièce de terre contenant ung journault, scis près le moullin à vent, tenant d'une part à la terre des hoirs Simon Bonniface qui fut Pierre Thibault, d'autre à la terre des hoirs Me Françoys Maronneau qui fut Achain Daguesseau, et d'ung bout à la terre de Françoys Rondeau, qui fut Pierre Audebert, sept deniers obolle de cens.

239. Item, les hoirs Pierre Allery au lieu de Pernelle Pélerine, sur leur terre des Chastelliers, contenant trois journaulx ou environ, tenant d'une part à la terre de François Rondeau qui fut Mathurin Brangier, d'autre à la terre des hoirs Me Françoys Vaslet qui fut Pierre Groussineau et d'un bout à la Liguolle, douze deniers de cens.

240. Item, lesd. hoirs Me François Maronneau et ses parsonniers, au lieu de Pierre Groussineau, sur leur herbergement du Marché, tenant d'une part à l'herbergement de Me Jean Girault (3), une essegoire entre deux, d'autre à l'herbergement de Guy Bourgougnon, et par le

(1) *Hugues Bizart*, pair et bourgeois en 1529, prête serment pour ses fiefs.

(2) *Saint-Romans-les-Melle* et non *Saint-Romans-des-Champs*. V. p. 353, note 3.)

(3) *Aubin Girault*, écuyer, sgr de Gourfailles, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, échevin, était maire et capitaine en 1589 et en 1593. (V. *Armorial* Bonneau.)

Digitized by Google

derrière à l'herbergement et chambault du dict Girault qui fut Jamin des Maraiz, douze deniers de cens.

241. Item, lesd. hoirs Me François Maronneau au lieu de Fleury Tascheron, sur l'entrée et la court sise en la ruhe comme l'on va de la *place où l'on touhe les gens* au cimetière et y tenant d'une part, d'autre à l'herbergement de Huguet Debois qui fut Achain Aguesseau, et d'un bout à l'herbergement de Antoine Moreau, douze deniers de cens.

242. *Mr Laurens de Niort.* — Item, lesd. hoirs Me Jacques Laurens au lieu de Jean Gabellin, sur ung journault de terre ou environ, dépandant de sa mestairie du Grand-Pallée, tenant d'une part au chemin par lequel l'on va de la rivière de Guirande à Aiffres, d'autre à la terre de la mestairie de Saint-Enoeil, qui fut Jean Tascheron dict Coussot, et d'ung bout à la terre de la mestairie de Martigné (1), qui fut Mériot Couhé, six deniers de cens.

243. Item, Anthoine Villain et ses parsonniers, au lieu de Jean Doudier, sur sa maison et place, tenant d'une part au chemin du Fourt-du-Puys aux Semblyer-aux-Raoulz, d'autre à ung autre herbergement du dict Anthoine qui fut Berthommé Villain, et d'ung bout au chemin des maisons de la ville à Nyort, douze deniers de cens.

244. Item, Me Jean Brunet, au lieu de Méry Rond (2), sur son herbergement scis au dict lieu, tenant d'une part à son herbergement qui fut Jean Compagnon, d'autre à l'herbergement des Barrières, une vannelle entre deux, neuf deniers de cens.

245. Item, les hoirs Michel Planchon, au lieu de Jacques Simonnet, sur sa terre de l'Aumosnerye, tenant d'une part à la terre de Hélies Loubeau qui fut Mre Jean Loubeau, et d'autre à la terre de Me Jean Burgault qui fut Pre Thibault, et d'ung bout au chemin de l'Aumosnerie à l'Estellyer, six deniers de cens.

(1) *Martigny*, ham., com. d'Aiffres.

(2) Ou *Roud* (?). — On trouve *Mérigot Rond*, d'Aiffres, dans le *Compte de G. Faifeu*.

Digitized by Google

246. Item, les hoirs Thomas Piccard et leurs parsonniers, au lieu de Pierre Piccard, sur leur vergier et housche scis près le Pré-le-Comte, tenant d'une part à l'ouche de Jean de Cherbeye qui fut Jean Pain, d'aultre à l'housche de Laurent Téxier et d'ung bout au pré dudict de Cherbeye, ung denier obolle de cens.

247. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau, au lieu de Pierre de Gascougnolles sur leur terre assise près la *Croix de Guilleaume de Melle*, tenant d'une part au chemin de la Croix-Naslin à la Justice de Prahec (1), et d'autre à la terre desd. hoirs Maronneaau qui fut Thifonne Maronnelle, et d'ung bout à la Liguolle, huit deniers de cens.

248. Item, lesd. hoirs Me François Maronneau et leurs parsonniers, au lieu de Micheau Maronneau, sur le pré assis à Puy-Mandon, tenant d'une part au pré dud. Maronneau qui fut Collas Baudouin, d'autre au pré des Gaschetz qui fut Pierre Thibault, et d'ung bout au chemin du Pré-le-Comte à Bernegouhe, trois solz quatre deniers de cens.

249. Item, les héritiers Pierre Allery sgr du Courgnolleau, au lieu de Pierre Hervé dict Audéard, sur le pré de Puy-Mandon, tenant d'une part au pré cy-dessus confronté, d'autre au pré de Maixant Audebert, qui fut terre de Micheau Audebert, et d'ung bout au pré des hoirs Me Guilleaume Guilbert, qui fut Collas Baudouin, douze deniers de cens.

250. Item, Me Paul Giraudeau (2) au lieu de Me Jean Manceau, sgr des Hermitangs (3), au lieu de René Ravard sr d'Oriou et auparavant de Jean Chaslevert sur son pré Gaschet, tenant d'une part à l'herbergement dudit Manceau et au chemin de Prahec à Bernegoue et d'autre part au pré des hoirs Me Guilleaume Guilbert qui fut

(1) *La justice de Prahecq*. Lieu où étaient placées les fourches patibulaires de la seigneurie, signes de *Haute Justice*.

(2) Voyez pour les *Giraudeau*, — (*Armorial des maires de Niort*, de A. Bonneau).

(3) *Jehan Manceau*, sgr des Hermitans, receveur des tailles, échevin et maire en 1598. (Voyez *Armorial* de Bonneau.)

Digitized by Google

Messire Guilleaume Aimery prestre, douze boiceaux avoine de cens.

251. Item, les hoirs de Mᵉ Guilleaume Guilbert, au lieu de Mʳᵉ Guillaume Aimery, sur leur pré contenant troys quartiers de pré ou environ, dont partie soulloit estre en terre, tenant d'une part au pré Gaschet cy-dessus confronté, d'autre à mon pré qui fut Jean Rondeau, et d'ung bout au pré des hoirs Mᵉ François Maronneau, six boiceaux avoyne de cens.

252. Item, lesd. hoirs, sur une longée de pré qui fut terre labourable contenant cincq seillons et feut dudict Aimery prestre, tenant d'une part au pré cy-dessus confronté, et d'autre au pré desd. hoirs Maronneau qui fut Pierre Audebert bouchier, et d'ung bout au chemin des Ardilliers à Sainct-Martin, ung boiceau avoyne de cens.

253. Item, Antoine Moreau et les hoirs Françoys Maronneau, sur leur pré qui souloit estre terre, contenant huit seillons, qui fut Micheau Coustu, tenant d'une part au pré desd. hoirs Guilbert, d'autre part au pré de Mᵉ Jean Daguen (1) qui fut Jean Puizon, et d'ung bout au chemin susdit, ung boiceau avoyne de cens.

254. Item, les hoirs François Pougnard au lieu de Philippon Audebert, sur leur pré qui fut terre Jean Ruigard, assis près les Ardillyers, tenant d'une part au pré cy-dessus confronté, d'autre audit chemin des Ardilliers à Sainct-Martin, et d'ung bout à mon pré qui fut Jean Rondeau, quatre boiceaux avoine de cens.

255. Item, les héritiers Pierre Allery, sieur de Courgnolleau, au lieu de Pierre Audebert, sur son pré appellé Pré-Joubert, tenant d'une part au pré des hoirs Mᵉ François Maronneau et d'autre au pré des confrères du Cibavit (2),

(1) Un Jean Daguin fut consul à Niort en 1645, juge en 1655.

Pierre Daguin, sieur de Beauregard, conseiller et procureur du roi, était échevin-conseiller de la commune en 1675. (Voyez *Armorial des maires de Niort* de A. Bonneau, et *La juridiction consulaire à Niort*, par E Breuillac-Laydet. — *Etat des nobles du Poitou*, de H. Ravan.)

(2) La confrérie du Cibavit ou du Corps Jésus-Christ ou de Saint-Nicolas avait pour but d'honorer le Très-Saint-Sacrement. On la trouve établie à

Digitized by Google

et d'ung bout au pré desd. hoirs Pougnard cy-dessus confronté, quatre boiceaux avoyne de cens.

256. Item, les hoirs Arthur Dabillon (1), au lieu de Raoul Bonnet, sur son pré des Ardilliers, tenant d'une part au pré cy-dessus confronté, d'autre au pré de Jean Daguen qui fut Jean Pizon, et d'ung bout au chemin des Ardilliers à Sainct-Martin, deux boiceaux avoyne de cens.

257. Item, Anthoine Moreau et ses parsonniers, au lieu de Jean Pison sur leur pré assis aux Ardilliers, tenant d'une part au pré cy-dessus confronté, d'autre au pré desd. hoirs Guilbert, et d'un bout au pré desd. hoirs Maronneau, trois boiceaulx avoyne de cens.

258. Item, les hoirs Me Françoys Maronneau, et leurs parsonniers au lieu de Jean Pizon sur une pièce de pré qui soulloit estre terre et contenoit dix seillons, tenant d'une part au pré qui fut dudit Artur Dabillon cy-dessus confronté, d'aultre au pré de la Confrayrie dudict Cibavit, et d'un bout au pré Gaschet, deux boiceaux avoyne de cens.

259. Item, les hoirs Anthoine Villain, au lieu de Bertommé Villain, sur leur vergier qui soulloit estre herbergement, tenant d'une part aux housches de Martin Pommier qui feurent Messire Guilleaume Robin prestre, d'autre part au chemin par lequel l'on va des maisons de la ville

Notre-Dame de Niort au commencement du XIIIe siècle. (Voyez à ce sujet : *Le temporel de la cure Notre-Dame de Niort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. l'abbé A. Largeault, dans les *Mém.* de la Société de statistique, 3e série, t. IV, 1887.) — V. no 6, note 4, p. 335.

Les confrères de Saint-Nicolas avaient un fief en Champmourier. D'après un acte passé devant Me Thomas Jousselin, notaire à Frontenay, le 8 avril 1556, Messire Hugues Guillon prêtre, demeurant à la Tranchée, paroisse de Saint-Florent-lès-Niort et Geneviève Guillonne, sa sœur, demeurant à Frontenay, firent un échange. Hugues Guillon céda une pièce de vigne assise au Champmourier, au lieu appelé *la Couarde*, tenue des confrères de Saint-Nicolas de Notre-Dame de Nyort à trois deniers de cens, outre la dixme du sixième des fruits. Il reçut en contre-échange, de sa sœur, un journal de terre assis en Champpyonnier ou fief du prieur de Nyort, au 1/6 des fruits.

(1) La famille Dabillon fournit six maires à la ville de Niort, de 1560 à 1617. (Voyez *Armorial des maires de Niort* de A. Bonneau, etc., etc.) Elle fut maintenue noble en 1667.

Digitized by Google

au Semblier-aux-Raoulz, et d'ung bout à la vielle grange de Me François Girault qui fut herbergement de Jean Thibault, ung boiceau froment et ung denier de cens.

260. Item, les héritiers de Me Françoys Maronneau, au lieu de Guilleaume Picard, sur leur housche qui fut herbergement scis près le Samblyer-aux-Raoulz et sur une autre housche au devant, qui fut Denize Tascheronne et auparavant Mre Jean Masson, tenant d'une part à l'housche de l'Estelier (1) que tient à présent ledict Maronneau, d'autre part à l'housche des Bonnions qui feut herbergement Micheau Coustu que tiennent à présent lesd. hoirs Maronneau, et d'un bout au chemin de l'Aumosnerie de Prahec à Niort, troys boiceaux froment de cens.

261. Item, les hoirs Me Nicollas Picard au lieu de Guilleaume Piccard, sur leur terre de la Croix-Pellerine, contenant deux journaulx de terre ou environ, tenant d'une part au chemin de Prahec à Crissé, d'ung bout au chemin de Prahec à Gascougnolle, et d'aultre bout à la terre des hoirs Françoys Téxier Rouhier, deux boiceaux froment.

Terre Nouzille.

262. Item, soulloyent tenir mes prédécesseurs à leur dommaine, dix huict journaux de terre ou environ, scis ès Chastelliers au tènement appelé terre Nouzille, lesquelz ils ont donné à cense aux particuliers qui m'en doibvent les devoirs :

263. *Premièrement*, Jean et Gervais Vasletz au lieu de Guilleaume Vaslet, sur leur terre sise ès d. Chastelliers, contenant quatre journaux, tenant d'une part à la terre des hoirs Georges Bonnion et d'autre à la terre des hoirs Me François Maronneau, qui fut Mre Guilleaume Aimery, et d'un bout au centier par lequel l'on va du Grand-Moulin à la sablière du Puys-de-Picher, quatre boiceaux de froment de cens.

(1) *L'Etellier* dérive sans doute des mots *Steyr, Ster, Ester, Tre,* qui ont le sens de rivière, ruisseau. Ex : L'Etel, rivière qui arrose Landevant. — (Etym. préférable à celle de la note n° 4, p. 379.)

Digitized by Google

264. Item, Hugues Téxier de Niort (1), au lieu de Pierre Aimery, et auparavant les Bonnions, sur sa terre dud. Chastellyer contenant deulx journaulx, tenant d'une part à la terre cy-dessus confrontée, d'aultre à la terre des hoirs Georges Bonnion et d'un bout au sentier susd., deux boiceaux et demy froment.

265. Item, les hoirs Me François Maronneau, au lieu de Pierre Bonnion, sur deux journaulx et demy de terre, scis au dict Chastellier qui fut Pierre Bonnion, tenant d'une part à la terre cy-dessus, d'autre à la terre de Françoys Girault, et d'ung bout au sentier susdict, deux boiceaux et demy froment.

266. Item, François Girault et ses parsonniers, au lieu de Jean Tascheron, sur quatre journaux de terre assis au dit lieu près la sablière, tenant d'une part à la terre cy-dessus confrontée, d'aultre à lad. sablière, et d'ung bout au dit Semblyer, quatre boiceaux froment de cens.

267. Item, Antoine Moreau, au lieu de Pierre Bonnion et Jean Guy, sur sa pièce de terre contenant troys journaulx de terre ou environ, scis audict lieu, tenant d'une part à la terre cy-dessus confrontée, d'autre à la terre des hoirs Me Françoys Maronneau qui fut Jehan Simonnet, et d'ung bout à la Liguolle, troys boiceaux froment de cens.

268. Item, lesd. hoirs Maistre Françoys Maronneau, au lieu de Jean Simonnet, sur ung journault de terre scis aud. lieu, tenant d'une part à la terre cy-dessus confrontée et d'ung bout au centier susd., ung boiceau froment de cens.

269. *Françoys Girault.* — Item, soulloyent tenir mes prédécesseurs en domaine, ung herbergement qui est à présent vergier, scis près le cimetière de Prahec, tenant d'une part au vergier du Prieur de Prahec, d'aultre à la maison des hoirs Amaurry Bourgougnon, qui feut Pierre Audebert, ung fossé entre deux, d'ung bout au vergier de Huguet Deboys qui fut Pierre Barbier, qui leur estoit

(1) Voyez *Armorial des maires de Niort* à ce nom.

Digitized by Google

venu *comme à seigneurs de fief,* de la succession de Guilleaume Chauveau de Nantes, décedde sans hoirs, et lequel herbergement et apartenances ilz ont donné à Jean Villain; et les tient en son lieu de présent, Me Françoys Girault qui m'en doibt deux boiceaux froment de cens.

HOMMAGES.

Fief de la Fuye réuni au domaine de Montz.

Item, tiennent de moy, à cause que dessus, *noblement et par hommage,* ceux qui s'ensuivent (1).

270. Et premièrement, deffuncte damoiselle Barbe Maignen (2), au lieu de Anthoine Rouhault (3) et Cathe-

(1) Le mot *tenue* indiquait l'action d'occuper un fief qui relevait d'un seigneur dominant : quelquefois on appelait *tenue* le fief même. Les *tenues* étaient composées en général des parties de terre qu'un seigneur détachait de son domaine et qu'il donnait à cultiver, moyennant certaines redevances. Les *tenures* étaient tantôt perpétuelles et héréditaires, tantôt révocables, viagères et astreintes à des conditions particulières.

Les *tenures* ou *fiefs nobles* concédés par un seigneur dominant à un vassal avaient ordinairement justice, château, motte, fossés et autres signes d'ancienne noblesse. V. nº 285, note.

(2) 1544, 7 juillet. Vente faite par la ville de Poitiers à Me Jean Maignen d'une rente de 20 livres sur l'hôtel où pend pour enseigne l'image de saint Jacques, en la rue du Minage, paroisse de Saint-Didier, pour 160 écus d'or au soleil. (Archives de la ville de Poitiers, F 112.)

1622, 11 août. Arrêt de la Chambre des comptes qui exempte les maire et échevins de Poitiers de compter d'une somme de 422 écus 58 sous, faisant partie de celle de 1,722 écus 58 sous qui avait été levée sur la généralité de Poitiers, en 1583, pour rembourser les emprunts faits par le corps de ville pour obtenir la suppression du siège présidial de Niort ; les dits 422 écus 58 sous ayant été réservés pour payer les intérêts des dits emprunts et les frais d'obtention des lettres d'imposition. Au présent arrêt est jointe une quittance de la somme de 1,300 livres payées, le 31 août 1587, entre les mains de Me Prégent Véron, procureur au parlement par M. Jean Maignen, sieur d'Aillé, fondé de procuration des maire et échevins. (Arch. de la ville de Poitiers. Parch. L. 14.)

(3) Charles Rouhaut, sieur du Buignon-Girard, élection de Mauléon, fut maintenu noble par sentence du 24 septembre 1667. Il portait : *de sable, à deux léopards d'or l'un sur l'autre,*

Digitized by Google

rine Moucheteau sa femme, soulloit me faire ung hommage plain au debvoir de cinquante solz et cinq solz de chambellage (1), pour raison du *fief et seigneurie de la Fuye* et ses apartenances sises à Prahec et ès environs. Lequel fief j'ay à présent réuny à mon domaine et soubz lequel hommage sont comprins plusieurs autres fiefz et terres dépandantes à présent de moy, sellon qu'il est contenu par les dénombrements qui en ont esté cy-devant randus.

271. Item, est mon homme de foy (2) plain, Jacques Pastureau, sieur de la Roche-Cartault (3) au lieu de Antoine Rouhault, au debvoir de paire de gant blanc aprétiés, à deux solz six deniers à muance (4) de seigneur, pour raison de son herbergement apellé la Fuye et ses apartenances et vergier, tenant d'une part aux hoirs feu Pierre Braudy et leurs parsonniers, d'autre à la douhe du chasteau de Prahec, le chemin entre deux, d'autre à la douhe Gaschet; et soubz le dict hommage, sont tenus plusieurs autres terres et prés sellon qu'il est contenu par son dénombrement.

Pour raison duquel fief de la Fuye cy dessus me sont dheus les censes qui s'ensuivent:

Premièrement.

272. Maistre Philippe Arnault au lieu M^re^ Pierre Rouillé (5), sur son pré de la Nouhe (6), tenant d'une part

(1) *Chambellage*. — V. n° 297, note.

(2) *Foi*. Le vassal devait à son seigneur foi et hommage. Les serments de *foi* et *hommage* prêtés au roi par ses vassaux directs ne pouvaient être reçus qu'en la chambre des comptes.

(3) Pastureau, Jacques, seigneur de la Roche-Cartault, conseiller du roi, juge des consuls en 1580, échevin et maire de Niort en 1588, était fils de Guillaume Pastureau, sgr de Charnay et de la Grange, maire de Niort en 1550 et 1558.

(4) *Muance*, mouvement, changement — Chron. des ducs de Normandie. Par *mouvance*, on entendait la dépendance d'un fief dominant dont il relevait.

(5) André Rouillé était pair de la commune de Niort en 1675 (*Armorial* Bonneau.)

(6) La *noue*, du mot de basse latinité *noda*. La *noue* a tantôt la signification de source, tantôt celle de torrent, tantôt celle de terre grasse et humide. (Voyez n° 10, note.)

Digitized by Google

au pré de Jean Raud, d'autre aux chaintres de Perrette Baudouine que tient à présent la vefve Moullon de Mougon, et lequel fief despuis les sieurs de la Fuie avoient unis à leur dommaine et vandu aud. Philippes Arnaud, six deniers de cens.

273. Item, led. Philippes Arnauld et les héritiers de Monsieur Vernon trésorier à Poitiers, au lieu du dict Rouillé, sur le pré qui fut Hugues Girard, sis en la Rivière de Guyrande, tenant d'une part au pré de Louys Giraudeau de Fors, d'ung bout aux chaintres de Sainct-Enœil que tient Pierre Savarit, douze deniers.

274. Item, Antoine Rouhault et les hoirs du dict Vernon sur leur pré scis en Baignechien qui feut à Girard, six deniers de cens.

275. Item, à Georges Deboys au lieu du dict Rouillé sur son pré de Paix, tenant d'une part à la terre de Vincent Geoffroy, d'autre au pré de Jean Moreau, six deniers de cens.

276. Item, le dict Philippe Arnault, au lieu du dict Rouillé sur son pré dessoubz Paix-Pouzain, tenant d'une part au chemin de Thorigné (1) à Gript (2) et d'autre au pré du seigneur de Pourtault, et d'un bout à la terre de Philippe Marchay qui fut du dict seigneur de la Fuie, douze deniers de cens.

277. Item, Méry Britay, au lieu de Louize Rouillé, pour sa maison et mestairie de la Richardrye, tenant d'une part au chemin du Puy-Pouzaneau à l'Homme-Thibaut, d'autre part à l'housche Rinollin de Nyort et d'un bout à la terre de Pierre Savarit d'Aiffres, trois deniers de cens.

278. Item, Micheau et Jean Moreaux et les enffans de Jean Viandyer, sur leur maison ousche et vergier, sise en la ruhe de la Richardrie, tenant d'une part au vergier de Jean Espigeot et Jean Simonnet, à cause de leur femme,

(3) *Thorigné*, canton de Celles.

(4) *Gript*, commune du canton de Beauvoir.

Digitized by Google

et d'autre au chemin du Puy-Pouzaneau à la Presle (1), et d'ung bout au chemin du Puy à l'Homme-Thibault, deux solz six deniers à la feste de Noël, et autres deux solz six deniers à la feste Sainct-Jean.

279. Item, les hoirs Me François Maronneau, au lieu de Micheau Maronneau et leurs parsonniers, sur leur pré des Espics, tenant d'une part au pré des hoirs Pierre Godebert, d'autre part au pré des hoirs Pernelle Pellerine et d'ung bout au pré des hoirs Simon Bonniface et de Jean Pizon, deux solz six deniers à Noël et troys deniers de cens à Noël.

280. Item, Jean Goubault dict Debloys, et Jean Tublier, à cause de Jeanne et Ysabeau Gastinelles, sur leurs maisons et appartenances sises....., tenant d'une part à la maison de Mre Jean Gastineau, prestre, et d'aultre à la maison de Jean Masson, ung chemin entre deux, cinq deniers de cens.

281. Item, la vefve Berthommé Roy, au lieu dud. Mre Jean Gastineau, sur sa maison et apartenances, tenant à la maison cy-dessus confrontée, d'autre à l'herbergement de Jean Rousseau, et.....Grelier, lad. maison apelée la Pizonnière (2), sept deniers obolle de cens à la feste de Noël, et dix deniers à la feste de l'Ouzanne (3).

282. Item, Mathurin Sabourin et Jacques Trépied, au lieu de Guillaume et François Dubreuilz, sur leur verger, tenant d'une part au verger des hoirs Girard Villain, le chemin tandant du chasteau de Prahec à la Vinaudrie entre deux, d'aultre au chambault de Jacques Moreau et Mathurin Gauvain, et d'ung bout à lad. maison desd. Goubault et Tublier cy-dessus confrontée, et d'aultre au vergier de Jean Pizon, cinq deniers de cens.

283. Item, Me Jean Brunet de la Rochelle, sur son

(1) *La Prêle*, de *pralum*, pré et son diminutif, *pratellum*. V. *Origine des noms de lieux*, par H. Cocheris, p. 68, et suprà nº 6, note.

(2) *La Pizonnière*, la maison des Pizon.

(3) *L'Ouzanne*. La feste de l'Ozanne, le dimanche des Rameaux. Gl. *Dominica Osanna* et *Festum Ozannæ*.

Digitized by Google

vergier et froussis, tenant d'une part au vergier de Jean Picard, et d'aultre au chemin du Pré-le-Compte à la Douhe-Gouildron, deux solz obolle de cens.

284. Item, led. Brunet au lieu du dict Pain, sur son froustis et vergier, tenant d'une part au vergier de Pernelle Vielle qui est à présent Thomas Picard, d'autre au grand chemin sus dict et au petit chemin tandant du grand chemin à la maison du dict Picard, cinq deniers de cens.

285. Item, Méry Couraye et ses parsonniers, au lieu de Collas Geoffroy, sur une pièce de terre contenant deux journaux convertye en pré, sise au Petit-Fief (1), tenant d'une part au pré de la Rivière de la Presle, d'aultre au pré....., troys solz quatre deniers de cens.

286. Item, Jacques Trépied, Mathurin Simonnet et Micheau Sabourin, au lieu de Jean Durant, et auparavant de Pierre Vaurry, sur leur herbergement et héritages scis près les Ardyllyers et du Fourt-de-Beauvoir, tenant d'une part aux héritages de Micheaux et Maixantz Durantz, d'aultre ....., et d'ung bout ....., deux solz de cens.

287. Item, Françoys Téxier sur sa maison et apartenances de vergiers, entrées et yssues, tenant d'une part au vergier de mondict seigneur de Prahec, où soulloyt estre l'*aire dixmière* (2), d'autre à mon herbergement de Montz, et d'ung bout au fossé du chasteau, le chemin entre deux, quatre solz de cens.

288. Item, Laurans Tascheron, au lieu de Mathurin Girault, sur son herbergement et apartenances, tenant

(1) *Le Petit-Fief.* Le *fief* était une terre concédée par un seigneur dominant à un vassal. On fait dériver le mot de *fief*, tantôt de *fides* (foi), parce que le vassal jurait fidélité à son seigneur, tantôt des mots allemands *feh-od*, terme de service, à cause du service militaire auquel le vassal était obligé. Voyez *Dict.* de Chéruel. — Les expressions de plein fief, demi fief, quart de fief, se référaient à la durée du service militaire dû, et à la quotité du relief. Le plein-fief devait 40 jours de service et 40 livres de relief, et ces obligations se réduisaient à proportion que le fief se trouvait réduit à moitié, au quart ou au sixième.

(2) V. p. 341 note 2.

Digitized by Google

d'une part à l'herbergement feu Collas Baudouin (1) qui fut Jean Bourelais (2), d'autre au chemin de Niort, deux solz six deniers de cens.

289. Item, Thomas Piccard (3) et Françoys Simonnet, au lieu de Pierre Picard, et auparavant de Pernelle Vielle, sur leur herbergement qui fut Margueritte Robert, tenant d'une part à la maison de Jean Thibault qui fut Jean Prévost, et d'aultre part au chemin du chasteau de Prahec à Pré-le-Compte, troys deniers obolle de cens.

290. Lesd. Piccard et Simonnet, au lieu de la dicte Vielle (4), sur leur maison tenant à la maison cy-dessus confrontée et à la maison du dict Sainct-Thibault, une vanelle entre deux, d'autre à une venelle tandant de la maison de Jean Suyre au Pré-le-Comte et aux housches de Jean et Guillaume Téxiers, douze deniers de cens.

291. Les dicts Piccard et Simonnet, sur leur maison qui fut de lad. Vielle et Jeanne Robert, confrontée à la maison et vanelle cy-dessus, troys deniers obolle ; et encores lesd. Simonnet et Piccard au lieu de la dite Vielle, sur sa maison qui fut Jean Suyre, boucher, où il faisait sa boucherie, tenant d'une et d'autre part aux maisons cy-dessus confrontées, deux deniers de cens.

292. Les dessus dicts, encores au lieu de la dicte Vielle, sur leurs places qui fut Jeanne Penne, confrontées aux herbergemens susdits, deux deniers de cens.

293. Item, encores lesd. Piccards et Simonnet, au lieu de Jean Thebault, pour leur maison qui fut Jean Prévost et Jean Guérin, confrontée de touttes partz aux maisons susd., cinq deniers de cens.

(1) Pierre et Mathurin Baudoyn, à la fin du xv^e^ siècle, tenaient à *hommage plein* ou *lige*, certains fiefs à Prahecq. (V. *Mémoires*, t. xiv, 1875, p. 266, et *supra*, p. 335, note.) — (V. Chéruel au mot *Hommage*.)

(2) Pour *Bourolean*.

(3) Chapelle des Piccards ou de saint Boniface, fondée par M. Pierre Piccard, prêtre ; coll. M. l'Evêque. (P. 1782.)

(4) En 1487-88, Pierre la Vielle avait la ferme du barrage de la porte du Pont, à Niort. (*Compte de G. Faifeu.*)

Digitized by Google

294. Item, les héritiers Me Françoys Maronneau, sur une pièce de pré qui soulloit estre terre, contenant ung cartier et demy ou environ, sise au Pontreau (1), tenant d'une part au pré des hoirs Jean Barbyer, d'autre au grand chemin du Pontreau à Bernegoue, trois solz quatre deniers de cens.

295. Item, sur la mestairie du sieur du Pourtault, huict boiceaux froment de rante.

296, Item, soubz le dict fief de la Fuye sont comprins plusieurs autres terres et héritages plus à plain contenues par leur dénombrement.

Fief de la Prévosté réuny au domaine de Montz.

297. Item, soulloit estre mon homme de foy Girard Villain (2) au debvoyr de dix livres et dix solz de chambellage (3) pour raison de son fief de la Prévosté (4),

(1) *Le Pontreau*, ham., com. de Fors.

(2) Un Jehan Vilain le jeune, clerc en droit, pair, fut maire de Niort en 1318 et 1325.

(3) *Chambellage*. Droit féodal prélevé par les chambellans du roi et des seigneurs. Le manteau du vassal, qui faisait hommage à son suzerain, était abandonné au chambellan. Il était resté d'usage à Paris, que le vassal, qui venait faire hommage au roi, dans la chambre des comptes, payât au premier huissier un droit appelé *chambellage*, représentant le prix du manteau.

(4) On nommait *prévôts*, au moyen âge, des officiers de police rurale qui étaient chargés de veiller au maintien des droits du seigneur, de recueillir ses rentes et de rappeler aux vassaux les services qu'ils devaient lui rendre. Le *prévôt* jugeait aussi les causes portées au tribunal du seigneur. Tantôt l'office de *prévôt* était fieffé, c'est-à-dire attaché à une certaine terre ou fief, (tel était le cas pour Prahecq) ; tantôt le seigneur prenait un de ses hommes qui ne pouvait se dispenser d'être son *prévôt* pendant un an ; ailleurs, les hommes du fief élisaient le *prévôt* ; ailleurs enfin, ils présentaient au seigneur plusieurs candidats, entre lesquels ce dernier faisait son choix. Le *prévôt* spécial chargé de la garde des moissons s'appelait *messier*. Les offices de cette nature se nommaient quelquefois *bedellerie*. Voy. Léop. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*. — *Dict. des Institutions de la France*, de Chéruel. — *Glossaire du droit français*, de Laurière. — Voyez suprà : nos 1, 7, 52 (notes).

Digitized by Google

lequel dès à présent je tiens à mon dommaine et en ay mis les déclarations et dénombrements cy-dessus ; et suis tenu pour raison du dict fief, garder les larrons ou meurtriers qui seront prins en la juridiction de lad. terre commune de Prahec, lesquelz me seront baillez ou à mes gens sy tost qu'ilz seront prins par les gens de mondict seigneur, ou les miens avecques mondit seigneur, ou ses gens par moitié; savoir est, ceux de mondit seigneur la moitié du temps qu'ilz seront mis en prison, et moy ou mes gens l'autre moytié. Et sy lesd. larrons et meurtriers ont déservy mort, banissement ou mutilations de membres, le jugement se fera par la court de mon dict seigneur, moy apellé ou ceux qui par moy seront en la dicte ville de Prahec ; et mondit seigneur ne mettra rien pour ce qu'ilz cousteront à exécuter, ains en doibz faire l'exécution à mes despans pour raison du dit fief. Mais s'il y a des féazzes (1) ou despouilles, ou autres choses que les dictz larrons ou meurtriers ayent avec eulx plus qu'il n'a cousté, mondict seigneur en aura la moityé et moy et mesdictz gens, l'autre moityé (2).

Fief en Joubert.

298. Item, est mon homme de foy Guy Bourgougnon, au debvoir de cinq solz et cinq solz de chambellage, pour raison de son herbergement scis à Prahec, et fief apellé le Fief-en-Jousbert-Prévost, qui fut Bernard Guillaumond, et auparavant Michel Prévost, soubz lequel sont compris plusieurs dommaynes et choses contenues ès dénombrement qui ont esté cy-devant randus.

(1) *Féages*, feaige, *fief*, fonds de terre donné en fief. — Gl. *Featum* et *Feodagium*, sous *Feudum*.

(2) Sur les droits de haute, moyenne et basse justice, voyez le *Dict. des institutions françaises* de Chéruel. — *Gl. du droit français*, de Laurière.

Digitized by Google

Fief Bruslain.

299. Item, les hoirs de feu Jean Broussard, au lieu de Hélies de Poix (1) et auparavant Me Jean Buffeteau, sont mes hommes plain à cause du fief Bruslain (2) que souloit tenir Mre Jean de Verines, chevallier (3), à cinquante solz de debvoir, et onze solz de chambellage.

300. Item, est mon homme de foy Me Paul Giraudeau (4), au lieu de Me Jean Manceau, au lieu de René Ravard, escuyer, sieur d'Oriou, pour raison de sa maison de la Douhe-Gaschet, au debvoyr de quinze solz.

Fief Gaultron.

301. Item, est mon homme de foy Me Paul Giraudeau au lieu de Me Jean Manceau, au lieu de René Ravard, escuyer, sgr d'Oriou, pour raison de sa maison de la Douhe-Gaschet, au debvoyr de quinze solz.

302. Item, led. Paul Giraudeau est mon homme de foy au lieu dudict Manceau, pour raison du fief Gautron,

(1) La famille *de Poix* possédait la seigneurie de Saint-Romans-lez-Melle, dès 1512, dans la personne de Jean de Poix. (Arch. des Deux-Sèvres, E. 158.) — Un écusson à demi effacé, sur lequel on lit : *Jean de Poix*, est encastré dans le mur de la façade de l'église paroissiale. — Par lettres patentes du mois de juillet 1607, registrées au parlement le 11 janvier 1608, la terre de Saint-Romans-lez-Melle fut érigée en baronnie en faveur de Messire Guillaume Fouques, sieur de la Varenne, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, gouverneur d'Angers, et seigneur de la dite terre et seigneurie de Saint-Romans, à cause de dame Jeanne de Poix, son épouse. (V. nº 40. — Les de Poix n'ont jamais possédé la seigneurie de Saint-Romans-des-Champs.) — Saint-Romans-lez-Melle appartenait à la famille de Choiseul, au moment de la Révolution.

(2) Avant 1286, *Brûlain* appartenait à Geoffroy de Lusignan ; il donna cette seigneurie à Eustache sa fille, épouse de Droc de Mello. (Château de Thouars.) *Recueil* de Dom Fonteneau, t. 26, p. 223.

(3) Voyez sur cette famille : *Armorial du Poitou* par A. Gouget, archiviste du département des Deux-Sèvres, pp. 42, 102, 154.

(4) Voyez même ouvrage, et l'*Armorial* de Bonneau.

Digitized by Google

autrement appelé le ....., sis au-dessus de Réglemer, au debvoir de cinq solz et dix solz de chambellage.

Mansigné.

303. Item, est mon homme de foy Pierre Mansigné (1) au lieu de Jean Mansigné, à hommage plain à cinq solz de debvoir, pour *plet* de *mortemain* (2), pour raison d'ung herbergement sis à Prahec, qui fut Jean Chanteau, et maintenant apartient ledict herbergement audict Mansigné, Guillaume Picard et Noël Coulongeat, tenant d'une part au vergier qui fut aux enfans feu Jean Chevallier, Mathurin Pigeot et Louis Moisnard et que tiennent de présent Georges et Hugues Deboys frères, et d'autre part à la ruhe du Carreffourt-des-Forges à l'Homme-Thibault (3) à main senestre, et au petit chemin par lequel l'on va des maisons des Simonnetz au Puy-de-Pouzanneau y compris une housche assise devant ledict hostel, en laquelle y a une grange et ayre que tient de présent ledict Guilleaume Piccard, tenant d'une part à

(1) *Famille Mansigné.* — Le 29 janvier 1718, Pierre *Mensigné* sieur de Bauregard, marchand demeurant à Prahecq (*sic*), comme étant aux droits de messire Michel Chaigneau *mestre chapellin* de la chapelle de l'Homme-Thibault, prieur de Saint-Médard, loua aux sieurs Louis Augier et Louis Girard son gendre, *laboureur à chareue*, la métairie de l'Homme-Thibault. — Dans cet acte, il est dit qu'à cette ferme sera joint le pré de la Couarde, où sont les *pierres debout*, touchant au grand pré de Fors. (Acte passé devant Pérocheau, notaire au marquisat de Fors.) (*Mon cabinet.*)

(2) *Plet.* — Droit de relief, toute espèce de relevance. Gl sous *Placitum.*

Mortemain. — Les hommes de *main-morte*, de condition servile, étaient main-mortables envers leur seigneur, ou en tous biens, meubles et héritages, ou en meubles seulement, quand ils trépassaient sans enfants nés en mariage. Ces *mortaillables*, étaient des espèces de serfs qui existaient encore au XVIII^e^ siècle. Leur nom venait, dit-on, de ce qu'ils étaient taillables ou soumis aux droits seigneuriaux jusque dans la mort. — On entend ici par *mortemain*, le droit, qui, depuis l'édit de François I^er^, de l'an 1539, se payait aux seigneurs justiciers pour la déclaration des *fiefs* et *arrière-fiefs*. (Voyez de Laurière et Chéruel.)

(3) *Homme-Thibault.* — Homme vient de *hourme, hourmeau, orme.*

Digitized by Google

l'herbergement de Christofle Pillot qui fut Estienne Durand, d'autre à la ruhe susd. du Carreffourt-des-Forges à l'Homme-Thibault, et d'ung bout au vergier des hoirs feu Saturnin Sacher qui fut Me Foucquet Baudouin.

Pour raison duquel fief luy sont dheubs les dixmes et terrages, sur les terres qui s'ensuivent.

304. *Premièrement*, sur une pièce de terre apartenant aux hoirs feu Pernelle Bonnielle, tenant d'une part aux housches des Blais, d'autre à la terre qui fut Marguerite Chantelle.

305. Item, sur ung journault de terre assis près l'Homme-Thibault, tenant d'une part au chemin du Carrefourt Thibault à la Croix-Naslin à main senextre, d'autre à la terre de la Chapelle-du-Loyer (1), et d'autre à la terre de Micheau Girault à cauze de sa femme qui fut Jacques Peletier.

306. Item, sur dix journaux de terre assis aux Chastelliers près le Grand-Carreffourt-des-Justices de Prahec, tenant d'une part au chemin Pannier et d'autre part à la terre du seigneur des Maraiz (2), qui est de sa mestairie de Chambelles, et d'un bout aux terres de Guy Bourgougnon, sieur de Lautremont, qui fut Micheau Tascheron.

307. Item, sur une pièce de terre que tiennent les hoirs feu Michel Planchon.

308. Item, sur deux journaulx de terre assis à la Croix-Naslin que tient à présent Me Jean Brunet de la Rochelle et Laurant Piccard, à cause de sa femme, et qui fut Hugues Brunet à cause de Michelle Poirier sa mère, tenant d'une part à la terre des hoirs Michel Planchon qui fut Allain

(1) *Chapelle des Loix* ou *du Loyer* ; rev., 20 pistoles ; présentée en 1610 par un Maisonnier, avocat du roi à Poitiers. Prés. MM. Dumas. (P. 1782.)

(2) *François de Lezay*, seigneur des Marais, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, servit constamment durant les troubles de la Ligue et mourut en 1607, laissant d'Antoinette de Naillac :

Robert, dont il s'agit, chevalier, seigneur des Marais, mort sans alliance, en 1648.

Digitized by Google

Mimault, et d'ung bout au chemin de la Croix-Naslin au Moulin de Paix.

309. Item, sur ung journault de terre aux Angelys.

310. Item, sur cinq journaux de terre scis à Pui-Neuf, qui feurent aux héritiers de Guillaume Goubert et aux héritiers de Pierre et Méry Guérin, et aux héritiers de Pierre Chanteau, tenant d'une part à la terre de Me Nycollas Baudouin que tient le seigneur de la Voulte, d'autre au petit chemin de Puy-Neuf au chemin de Nyort à main senestre, d'ung bout à la terre de Me Françoys Giraud et d'autre à la terre du sieur des Marais à cause de sa mestayrie de Suyrant.

311. Item, sur trois journaux de terre sis à la Vau-Saint-Martin que tient ledict seigneur des Marais à cause de sa dicte mestairie de Chambelles, tenant d'une part à la terre des héritiers feu Pierre Fréreau, et d'autre part à la terre dudict Mansigné, et d'ung bout à la terre de Micheau Girault à cause de sa femme, et d'aultre à la terre de Florent Rondeau.

312. Item, sur une pièce de terre sise près de Crissé, appellée la Vallée-à-Viroon que tient et exploicte Françoys Gastault.

Fief Baignechien.

313. Item et pareillement, est mon homme de foy .... Morillon, filz de Arthur Dabillon, au debvoyr de cinq solz et cinq solz de chambellage, pour raison d'ung fief appellé le fief de Baignechien, et ses apartenances, sellon qu'il est à plus à plain contenues par les dénombremens qui en ont estés cy-devant randus.

314. Item, sont mes hommes de foy à hommage plain, les héritiers de Jean Baudouin au debvoyr de quinze solz et cinq solz de chambellage, pour raison d'ung herbergement qui fut Guilleaume Girault-Péletier, et autres choses qu'il tient de moy.

Digitized by Google

Hébergement d'André Micheau, sieur de Viron (1).

315. Item, sont mes hommes de foy, les hoirs André Micheau, sieur de Viron, au lieu de Guyot Bourcet pour raison d'ung herbergement qui fut Huguet Fantin, et d'une autre pièce de terre assise ès Chastelliers.

Théophille Prévost, escuyer, sieur de la Vallée. Les fiefs de Bruslain et Jouslain (2).

316. Item, est mon homme de foy Théophille Prévost, escuyer, sieur de la Roche-Bruslain et de la Vallée, deux

(1) On trouve dans les Deux-Sèvres : Viron, vil., — Viron (le Grand), ham., (dont les Prévost étaient seigneurs) ; — Viron (le Petit), — tous com. de Brûlain.

En 1529, Mre André Micheau, de Niort, est désigné comme *seigneur de Vyron*, dans l'*Etat des nobles du Poitou après la bataille de Pavie*, de Ravan. — (V. p. 328, note.)

D'après deux actes des 16 et 23 nov. 1576 (Etude Jousselin à Frontenay) Magdelayne Micheau, veuve de Me Jehan Baynier, demeurait au Grand-Viron. Elle possédait des biens dans la baronnie de Frontenay.

Les Micheau, d'ancienne bourgeoisie fieffée, sgrs de Viron, puis possesseurs de la maison dite *de Viron*, à Chizé, laissèrent des descendants dont plusieurs firent enregistrer leurs armoiries en 1696, à Saint-Brix, Vinax, Asnières, Paizay-le Chapt, etc. Ils portaient tous : *De gueules à cinq coquilles d'or posées en croix, et un chef de même.*

M. Benjamin Micheau, de Chizé, issu de cette famille, marié à demoiselle Magdeleine Gille d'Ensigné, eut trois enfants : 1° *Zélia*, épouse en 1842 de M. Pierre-Philippe Saint-Marc ou de Saint-Marc, notaire à Prahecq, fils de Jean-Jacques-Lazare de Saint-Marc, procureur du roi avant 1789, et de demoiselle Catherine-Olive-Creuzé de la Vergne. (Armes : *De gueules à la bande d'argent engrêlée.*) — 2° *Égérie*, épouse de M. Pierre-Philippe Sauquet, propriétaire. — 3° *Amédée*, époux de demoiselle Marie Bullot ; habite Niort.

(2) « Olivier Prévost, escuier, tient à homage plain, à cinq souls de devoir de mortemain, son arbrègement et appartenances qui fut Jehan Gite, assis à Brûlain. »

« Pierre Jouslain, prévost de Brûlain, deux homages liges de soixante souls de devoir de plait quant le cas advient desdits deux homages, pour raison de son abrègement et appartenances assis à Brûlain, qui vaut XL livres. »

(*Vassaux à foy et hommage lige de la terre de Prahec, fin du XVe siècle. Mémoires* de la Société. t. XIV, 1875.

Digitized by Google

foys au debvoir de six solz troys deniers et cinq solz de chambellage, pour raison d'un fief sis à Bruslain, appellé le fief Jouslain, qui fut maistre Jean Lebarbier de Prahec, et pour raison d'un autre fief scis aud. Bruslain qui fut Jean Prévost, au debvoir de six solz troys deniers, et cinq solz de chambellage.

Fief de Chizon.

317. Item, est mon homme de foy Me Noel Piet (1), au lieu de Me Nicollas Manceau, au tieu des Tarquaix (2) et auparavant des Offrois (3), au debvoir de vingt cinq solz de mortemain, et cinq solz de chambellage, pour raison de sa maison de Vigon alliaire Chizon (4), sis en la paroisse de Sainte-Pezenne, près Nyort, des environs.

Fief de la Voulte (5).

318. Item, est mon homme de foy Jean de Cherbeye, escuyer, sieur de la Voulte, au debvoyr de cinq solz et cinq solz de chambellage, pour raison de son herbergement, maisons et vergier, et deux cours et fuye, le tout joignant l'un à l'autre, avecq les granges, tectz et apartenances, tenant d'une part au chemin du Carreffourt de l'Homme-Mort aux mestairies de l'Estelier, d'autre au chemin du dict Carreffourt au Puy-Chat, et d'autre à la terre de Me Jean Jean Brunet appelé la Grissonnerye, et d'aultre à une partye de l'une des cours du d. de Cherbeye, sellon l'adveu et dénombrement qu'il en a randu.

(1) M. Noël Piet était échevin en 1623. (V. *Histoire de Niort*, de L. Favre.)

(2) Sur les *Tarqueix*. V. ouvrage ci-dessus. *Mém.* de la Société, t. XIV, 1875, p. 264. — *Armorial* Bonneau. — *Etat des nobles du Poitou*, de Gouget. — *Compte de Faifeu.*

(3) Messire Christofle Offroy devait II. b. froment à la charité de la Blée, d'après le compte de Geoffroy Faifeu (1487-1488).

(4) V. p. 384, note. — *Chizon*, ferme, commune de Sainte-Pezenne.

(5) V. nº 21, note, p. 348.

Messire *François France*, écuyer, était seigneur de la Voûte en décembre 1714. (Jugement du sénéchal de Fors du 8 juillet 1852. *Mon cabinet.*)

Digitized by Google

Fief de la Mestive.

319. Item, je soullois tenir en mon domaine, les debvoirs de mestives, sur y luheurs maisons et habitans de la ville de Prahec, et lesquelz par transaction passée avec deffunct Baptiste Chabot, escuyer, sieur de la Pimpelière, ayeul de mes enfants, pardevant Nouion (1) et Fradin, not^res^ royaux à Nyort, le douziesme septembre mil six cens, il a transporté à Jean de Cherbeye, escuier, sieur de la Voute, et les tient de mon hommagement, à hommage plain, au debvoir d'une paire d'aiprons aprêtés, quinze solz paiable à muance d'homme, d'en outre de quarante cinq boiceaux froment et troys cartault de grenne de moutarde, le tout mesure de Prahec, et dix solz de debvoir annuel noble et féodal quil me doibt rendre et porter à chacun terme de Noël à ma maison de Mons-en-Prahec, et sont les d. debvoirs des mestives ceux qui sensuivent, payables et quérandables par le d. de Cherbeye chascune feste Sainct-Michel.

320. Et *premièrement*, Philippon Champain après Micheau Maye, après Jean Tascheron de la Croix-Naslin et les hoirs feu Mullot Rouillé, et Christofle Delyotz, à présent M^re^ Jean Brunet, André Disleau, Samuel Tranchée à cause de sa femme, et Laurent Picard à cause de sa femme, ung boiceau froment.

321. Item, Jean Fleury de la Croix-Naslin, au lieu de Jehan de Chaloup et led. Micheau, pour led. Champagne payé par André Disleau et Laurent Picard, et M^e^ Thomas et Jean Tascheron de la Croix-Naslin, pour leur herbergement dessusd., tenant aud. Champagne et chascun deux s'est à savoir : le d. Flory demis-boiceau, et led. Tascheron ung cartault, tient le sieur de la Croix-Naslin et Micheau Planchon et le sieur du Chiron et Disleau, ung boiceau froment.

322. Item, Jean Servant, Mathurin Farineau pour leur

(1) Nouvion, notaire à Niort de 1595 à 1625. (Etude Moriceau.)

Digitized by Google

herbergement à eux obvenu par la succession de feu Planchon, assis audict Homme-Pougnard, audict Puy-de-Pouzanneau et à Chambelles d'une part, à l'housche de Mre Jean Thibaud, les essegoires entre deux, tient à présent Jean Mestais comme fermiers du chapain, un boiceau de froment.

323. Item, Estienne Gallemy, à présent Pierre Aimery le jeune, à cause de Rousselle sa femme, pour sa moityé dud. herbergement, tenant audict chemin de Chambelles d'une part, à la terre dud. Farineau et led. Mestayer, fermier et locateur dud. chapelain de l'Homme-Thibaud, un boiceau froment.

324. Item, Mériot Geoffroy, et à présent Pierre Symonnet et Laurent Maignen, et Jeanne Vaslette, et Ozanne Vaurrye et Huguette Pène, femme de Mériot Meschin, sur leur herbergement et housche joignant l'un à l'autre, tenant d'une part au chemin comme l'on va du château de Prahec à l'Homme-Thibault d'une part, au vergier qui feut Jean Moreau et à l'housche de Mathurin Bandouin, cincq boiceaux froment, tient Abel Maronneau, Jean Bourdin, François et Jean Simonnetz (1).

325. Item, Jean Moreau et Jean Aimery, à présent les hoirs du dict Aymery, pour raison de leur herbergement et vergier, tenant au chemin par où l'on va du chasteau à Chambelles, un boiceau froment.

326. Item, les héritiers feu Mre Jean Brisson, prestre, qui fut Pierre Jullien, pour leur herbergement de la Voûte, tenant d'une part au chemin par où l'on va du chasteau à Paix, d'autre au chemin par où l'on va de l'Estellier aud. Paix, quatre boiceaux froment.

327. Item, Jean Benest et Jean Moreau, à présent Guilleaume Benest, pour led. Jean Benest et Jeanne Micheau pour Moreau, pour leur herbergement assis en la ruhe de la Richardrye, tenant d'une part à l'herbergement qui fut

(1) Dans l'*Etat des nobles du Poitou après la bataille de Pavie*, il est fait mention de Mathurin Simonnet, de Prahec.

Digitized by Google

Huguet Baugé, et d'autre à l'herbergement qui fut Domenie Morice (1), deux boiceaux froment.

328. Item, le dict Benest, à présent les enffans de Guérin et Benest, pour leur vergier près l'Homme-Pougnard, tenant d'une part au vergier de Michelle Gilbert, et d'autre à Jean Baudoux, et d'une part au vergier de Jean Guérin, boiceau froment.

329. Item, Mériot Coustu, et à présent Jean Baudouin, au lieu de Yzabeau Bretine, pour leur herbergement et vergier de l'Homme-Pougnard, tenant au vergier de Pierre Aguesseau et au chemin par lequel l'on va de Prahec à Chambeulles, tient Jean Vaslet, ung boiceau froment.

330. Item, Pierre Aguesseau, à présent Jean Guérin le jeune, pour raison de son vergier tenant au vergier de Jean Moreau, tient maistre Nicollas Baudouin, un boiceau froment.

331. Item, Jean Moreau Servant, à présent Jean Guérin le jeune, pour raison de vergier tenant au dict Aguesseau et au chemin par lequel l'on va du Carrefourt des Forges à Chambelles, ung cartault froment.

332. Item, Jean Micheau, au lieu de Pierre Charles, pour son herbergement et vergier assis à la Coussottière qui fut à Bonnion, tenant d'une part à la ruhe par laquelle l'on va de l'Homme-Thibault au Puy-de-Pouzanneau, d'autre à l'ousche du dict Jean Micheau, deux boiceaux froment.

333. Item, Jean Micheau pour raison de sa grange assise en la ruhe de la Rousselette, tenant au chemin susd. par où l'on va du dict Homme-Thibault à Pouzanneau et à la maison qui fut Mériot Coustu, que tient Jean Baudriou, deux boiceaux froment.

334. Item, led. Jean Micheau, pour raison de son herbergement et vergier assis en la ruhe tenant à icelle

(1) Jehan Morice, escuyer, était s^r de Pouzanneau de Prahecq en 1529. (V. Ravan.) Il figure avec J. Morice écuyer sur l'*Etat des nobles du Poitou après la bataille de Pavie.*

Digitized by Google

d'une part, et d'autre part à l'ousche du dict Jean Micheau, et d'autre à l'ousche des héritiers Jean ..... que tient Mre Guilleaume Servant le chapain de l'Homme-Thibaud (1) et André Mestayer, demy boiceau froment.

335. Item, led. Jean Micheau, pour son herbergement et vergier et pour l'herbergement qui fut aux Gastaux, et sur le vergier de l'Homme-Pougnard, ung boiceau froment.

336. Item, Jean Viandier, pour l'herbergement qui fut à Gresse femme de Huguet Maronneau et à présent les enfens Pierre Poullet, tenant à l'herbergement de Huguet de Crissé et de Jean Chevallier. Il tient et touche au chemin par lequel l'on va du Carrefourt des Forges à l'Homme-Pougnard, Morice Bonnin, à présent Huguet Deboys, ung boyceau froment.

337. Item, led. Viandyer à présent Pierre Laillé pour la moictyé du dict herbergement qui fut dud. de Crissé et Jean Chevallier, deux boiceaux froment.

338. Item, Jean Pigeot à cause de Michelle Hervé sa femme, pour l'herbergement qui fut Jean Girault et auparavant à Guilleaume Morineau, tenant d'une part à l'herbergement dudit Papineau et au chemin du Puy-Chat, tient Louys Maynard et André Berny, demy boiceau froment.

339. Item, Jean Daniau et Farinelle, à présent les hérityers feu Pierre Loubeau et Marie Danielle sur leur herbergement des Forges, tenant à l'herbergement du dict Espigeot, une vanelle entre deux, dont les hoirs dudict Loubeau payent les deux partz et ledict Espigeot payent le tiers, tient les hoirs Me François Maronneau, ung boiceau comble de froment.

340. Item, Jean Vyandier pour l'herbergement qui fut Jeanne Tascheronne, mère dud. Viandier, tenant à l'her-

(1) La chapelle de Sainte-Anne de l'Homme-Thebault, une messe par semaine, revenu 200 livres. (V. 1769), fondée par Mre Guille Servant, prêtre, Prés. la famille Servant, représentée par les Piccard. (P. 1782) — V. *Pouillé du diocèse de Poitiers*, par M. Beauchet-Filleau.

Digitized by Google

bergement de Fantin que tient Pierre Aguesseau et à l'herbergement de Coussote que tiennent les Rouillés et au chemin par où l'on va du Carrefourt-des-Forges à l'Estellier, tient Huguet de Boys, ung boiceau froment.

341. Item, les hoirs feu Jean Fragneau et Catherine Bernarde sa femme, qui sont Pierre Loubeau et est à présent court, et tient à Jean Foucauld et à présent en son lieu Mathurin Baudouin, pour leur herbergement tenant l'un à l'autre, assis près le Carreffourt-des-Forges, tenant d'une part au chemin comme on va du dict Carrefourt à l'Homme-Pougnard, et au chemin comme l'on va à l'Estellier; d'autre à l'herbergement du dict Viandier, d'autre à l'housche qui est à présent à Baudouin, et d'un bout à l'housche et vergier de M. Jean Brunet, et d'un costé aux housches et vergiers de Françoys Simonet et ses parsonniers, deux boiceaux ras et un comble froment.

342. Item, Ollivier Bonnet, pour l'herbergement qui fut Hillayre Constantin et Jean Tascheron, filz de Huguet Tascheron et Pernelle Blanche, et de Pernelle Cousotte, tenant d'une part à l'herbergement de Margueritte Vincende, femme dè Jean Braudy, et à l'herbergement de Mathurin Baudouin et à la ruhe ou chemin par lequel l'on va du chasteau au Puy-Chat, troys boiceaux et demy de froment et eung cartault comble.

343. Item, Jeanne Tascheronne, vefve de Mathurin Giraud, pour raison de son herbergement qui fut Margueritte Vignaude et après à Pierre Braudy, tenant à l'herbergement de Constantine cy-dessus confronté et despuys à Ollivier Bonnet, ledit Braudy tient ledit Baudoux, demy boiceau froment.

344. Item, la dicte Tascheronne, pour le vergier assis devant ledict herbergement Pierre Aguesseau et les héritiers de feu Jean Bonnet, led. Baudin tient led. Baudoux, demy boiceau froment.

345. Item, Me Marsault, tourneur, à cause de sa femme, Jean Baudouyn, mareschal, à cause de sa femme, deux boiceaux ung cartault de froment.

Digitized by Google

346. Item, Pierre Suyre, au lieu de Nicolle Compagnonne et les héritiers Martin Vaslet et Philippon Billaud, pour leur entrée de leur ousche assise au Puy-Gibouin, chacun ung cartaud comble de froment.

347. Item, le dict Suire et led. Vaslet, pour leur ousche et vergier tenant à l'ouche de Pierre Audebert, ung boiceau double froment.

348. Item, Philippon Audebert dit Billaud, et Pierre Suire, pour l'herbergement qui fut Pierre Billaud, tenant au chemin par lequel l'on va du Puy-Gibouin au cimetière, un boiceau froment.

349. Item, led. Audebert et Suyre, pour l'housche et maison où est led. Audebert, le toict aux bœufs, un boiceau froment.

350. Item, led. Suyre, pour la grange qui fut à Pierre Billaud, et auparavant aux Groussineaux, tenant au chemin par où l'on va du Puy-Gibouin au cimetière, d'autre à l'herbergement du dict Suyre qui feut au dict Pierre Billaud, d'autre à l'herbergement du dict Me Pierre Suyre, un boiceau froment.

351. Item, Me Pierre Suyre, pour sa maison tenant à lad. grange du dict Pierre Suyre qui feut du dict Billaud, dict l'housche du dict Pélerin, et au chemin par où l'on va du Puy-Gibouin au cimetière, un cartaud froment.

352. Item, les héritiers Pierre Masson, qui sont Pierre Sinet, et les héritiers Jean Nardeau pour l'ung d'eulx, pour leur herbergement tenant à l'herbergement de feu Me Marsaud, tourneur, et d'autre au chemin par où l'on va du chasteau à l'Aigaudrie, troys boiceaux froment.

353. Item, led. Signet, pour les Massonnas, Gripponnea, Mre Pierre Bonnet, Mre Pierre Chagneau et Pascaud Pizon, pour leur herbergement tenant à l'herbergement desdits Sinetz, d'autre au chemin comme l'on va à la Coudrie, ung boiceau froment.

354. Item, Jean Pizon, pour l'housche qui fut Jean Rousseau-Grellier, tenant au chemin par où l'on va à l'Estardière, et d'une part à l'herbergement de Jean Maronneau, ung boiceau froment.

Digitized by Google

355. Item, Jean Tablier, à cause de ses enffans et Jeanne Mansigné, femme de André Vyaud, et Pierre Villain, à présent Jean Brisson, pour leur vergier et froustis et soulloit avoyr maison tenant aud. chemin, et d'autre à l'herbergement de Pizon, une vanelle entre deux, et fut baillé de nouveau audict Pizon à ung boiceau ras et un cartaud froment.

356. Item, Jean Maronneau, au lieu de Jean Bellivier et Pierre Villain, à cause de Thomasse Compagnonne, pour ung vagier et froustis assis en Beauvoyr, tenant à l'herbergement de Maronneau, cinq quartaux de froment.

357. Item, Guilleaume Bonnion, pour l'herbergement qui fut Huguet Gastineau et aux Rouillés, assis près le cimetière, tenant d'une part au chemin par où l'on va dud. cimetière au Puy-Gibouin, deux boiceaux froment.

358. Item, led. Guilleaume Bonnion, pour l'herbergement dudict Hugues Gastineau, touchant à l'herbergement dessusd. et à l'ousche de Jeanne Villaine, deux boiceaux froment.

359. Item, Jean Aguesseau et Jeanne Frisson à cause de sa femme, pour l'herbergement assis devant la *place où l'on louhe les gens*, tenant à l'herbergement de Jean Moreau et au vergier dud. Gastineau, ung boiceau froment.

360. Item, Jean et Micheau Maronneaux, Pierre Hervé à cause de sa femme et Ollive Sorin, sur leur terre de la Justice, tenant d'une part au chemin de la Quinte et d'autre part à la terre de Jean Villain, ung boiceau froment.

361. Item, Philippon Maronneau, pour l'herbergement qui fut Guilleaume Maronneau, tenant à la maison de Pierre Robert et est à présent aux hoirs feu Jean Maronneau, tenant à l'housche des héritiers feu Girard Villain, ung boiceau froment.

362. Item, Guilleaume Picard, pour l'herbergement de l'Estelier qui feut Vanoine (?), et à présent Guilleaume Pommier, tenant d'une part aux deux chemins comme

Digitized by Google

l'on va de l'Aumosnerye, et tenant à la Sablière de la Voute, deux boiceaux froment.

363. Item, Jeanne de la Vausseau au lieu de Marguerite Minotte, femme de feu Nicollas de la Vausseau, Jean Picquereau et sa femme, pour l'herbergement tenant au chemin appelé le chemin aux Semblier-aux-Raoulz et à l'housche des hoirs Guilleaume Maronneau, ung boiceau froment.

364. Item, Alexandre Tascheron, au lieu de Pierre Fourestier, pour l'herbergement qui feut Mre Guilleaume Robin prestre, tenant à l'herbergement de Berthommé Villain, d'autre à l'housche de Gautier à cause de sa femme, et y soulloit avoir ung boiceau de blé froment.

365. Item, les héritiers feu Collas Gibouyn, pour raison de son vergier, tenant d'une part à la maison de Jean Raoult dict Viault, et à l'herbergement des hoirs Guilleaume Jousbert, ung boiceau froment.

366. Item, Jean Farineau, pour feu Me Pierre Farineau et ses parsonniers, qui sont Jean Benest et Mathurin Baudouin maréchal, et Pierre Aguesseau barbier, ung boiceau froment.

367. Item, Louis Gautier pour Jean Suyre, pour l'herbergement et vergier de Huguet ..... et les Migauds, tenant d'une part à la maison de Guillaume Bertrand, d'autre à la maison de Jean Suire et au vergier et herbergement qui fut Mre Micheau Allain, deux boiceaux froment.

368. Item, led. Louis Gautier, pour led. Suire sur son herbergement assis au Carrefourt, tenant au chemin, comme l'on va de l'hostel de la Prévosté aux Forges et à la Doulhe-Gaudron, un boiceau froment.

369. Item, Alexandre Tascheron, pour son herbergement de devant la maison de Jean Picquereau tenant aux Semblier-aux-Raoultz, et d'ung bout au vergier dud. Picquereau qui fut Mullot Rouillé, demy boiceau froment.

370. Item, Guillemette Thibaude, femme de Jean..... et Huguet Gombault, pour raison de l'herbergement qui fut

Digitized by Google

Jean Gombauld et aux Bernards, tenant d'une part à l'herbergement de Allexandre Tascheron, ung boiceau froment.

371. Item, Jean Prévost et à présent Jean Picquereau, pour feu Mullot Rouillé, pour son vergier qui fut Jean Papinault et sa femme, assis à Treslehors, tenant d'une part au vergier qui fut Pasques Téxière, femme de Guilleaume Bertrand, d'autre, au Semblier-aux-Raoulz, ung boiceau froment.

372. Item, Jean Mériget, à cause de Jeanne Garnier sa femme, pour les héritiers Jean Rousseau de Niort, pour l'herbergement qui fut Jean et Micheau Rousseaux et aux Chaloups, tenant d'une part au chemin par où l'on va de l'Homme-Pougnard au Puy-de-Pouzanneau et au vergier qui fut Méresle (1), deux boiceaux froment.

373. Item, les héritiers feu Mullot Rouillé, pour Pierre Viault et Jeanne Viault sa sœur, et Guilleaume Thibaud et Jean Guérin, à cause de Margueritte Viault sa femme, sur son herbergement et ousche de Pré-le-Comte, tenant à l'herbergement de Etienne Loubeau, d'autre à l'housche desd. héritiers, sept quartaux froment.

374. Item, les hoirs Me François Maronneau, au lieu de Antoine Geoffroy, sur son housche ou vergier sis près l'Aumosnerie, tenant d'une part à une autre housche à eux apartenant qui fut Guilleaume Piccard, d'autre à une autre housche encore à eux apartenant, qui feut Pierre Geoffroy, un boiceau froment.

375. Item, lesd. hoirs dud. Maronneau, au lieu de Jean Papineau, sur leur housche tenant d'une part à l'housche cy-dessus confrontée, et d'ung bout au chemin par lequel l'on va de l'Aumosnerie de Prahec à Niort, un boiceau froment.

376. Item, François Girault, au lieu des hoirs feu Guillemette Gombaud pour Jean Moreau boucher, et Guil-

(1) *Madrid*, dans la forêt de Rouvray (bois de Boulogne). *Merei*, *Méré*, *Méresle*, viennent de *madriacus*, lieu abondant en bois. (V. H. Cocheris.)

Digitized by Google

laume Suire, pour son herbergement qui fut Pierre Gombaud, sis en la ruhe de la Vasletrye, et tenant au chambaud des hoirs Louis Régnaudeau, un boiceau froment comble.

377. Item, Jean Coustu au lieu des hoirs Jean Bonnion et Michel Coustu et Jean Thibaud, sur son herbergement tenant d'une part au chemin des Maisons de la Ville au Semblier-aux-Raoulz, et d'autre à l'housche des Bonnions, demy boiceau froment.

378. Item, Nicolas Billaud et ses parsonniers, pour son housche qui fut feu Mre Pierre Pannier (1), tenant à l'herbergement cy-dessus confronté, ung boiceau froment.

379. Item, François Meslier et ses parsonniers, au lieu de Mathurin Baudouin, maréchal, sur leur herbergement qui fut Pierre et Pernelle Imbertz, tenant d'une part à l'herbergement de Nicollas Gibouin que tient Mathurin Sabourin et au Fourt-du-Puis, trois boiceaux froment.

380. Item, Christofle Pillot au lieu de Jean Picquereau, et auparavant de Dommaine Thibaud sur leur herbergement sis à la Vasletrie, ung boiceau froment.

381. Item, les héritiers Me François Maronneau au lieu de Collas de la Vausseau, à cause de sa femme, pour son herbergement qui fut Méliot Chastin, ung boiceau froment.

382. Item, Jean Picquereau au lieu de Dommaine Thibauld, sur son herbergement de la Vasletrye, ung boiceau froment.

383. Item, les hoirs Raoul Groussineau sur leur vergier assis devant la maison à Joubert Prévost, que tiennent à présent les héritiers Jean Vivier et les héritiers feu Nicolas Piccard, ung boiceau froment.

384. Item, André du Vivier (2), sur son vergier assis

(1) Voir sur la famille *Panyer*, *Pannier*, *Hist. de Niort* de Briquet et Favre, *Armorial* de Bonneau, Etat civil de la ville de Niort, etc., etc.

(2) A la fin du xve siècle, André du Vivier tenait du seigneur de Prahecq à hommage lige, le droit que lui et ses prédécesseurs avaient coutume de prendre sur l'*aire dixmière* de Prahecq, valant dix livres de rente. (V. *Mém.* de la Soc. t. xiv, 1875, pp. 266-267.) V. aussi *Etat des nobles du Poitou*, de Ravan.

Digitized by Google

devant sa maison qui fut aux Joubertz-Prévost, tenant d'une part au vergier cy-dessus confronté, ung boiceau froment.

385. Item, Geoffroy Pain, sur son herbergement tenant à l'housche de Jean Villain, d'autre à l'housche de Pierre Aimery, un boiceau froment.

386. Item, Thomas Maronneau, sur son herbergement qui feut Ollivier Perrin, à cause de sa femme, sur son herbergement qui fut la Fontaine, tenant d'une part à l'herbergement qui fut Jean Chasteau, que tient à présent Mathurin Bonnion, demy boiceau froment.

387. Item, Huguet Régnaud, sur son herbergement qui fut Izabeau Rouillé, sis en la rúhe de l'Aumosnerye, ung boiceau froment.

388. Item, Guilleaume Bourgeois, sur son herbergement qui fut Me Huguet Groussineau, que tiennent les héritiers Marsauld-Decleus, et de présent Françoys Pascaud le jeune, deux boiceaux et ung cartault comble froment.

389. Item, Micheau Pèlerin, sur son vergier assis devant la maison de Marsault-Decleus, ung chemin entre deux, tenant d'une part au vergier de Chaloup, boucher, et au chemin du Puy-Gibouin aux maisons de feu Jean Pèlerin, Trelehors, Huguet Gendron, ung boiceau froment.

390. Item, Raoullet Bourguil, à cause de Marguerite Charleresse, sa femme, et ses parsonniers, sur leur herbergement qui fut Jean Magnen, tenant aux Maisons de la Ville et par le devant au chemin desd. Maisons à Nyort, et le tient à présent Georges Rousseau, deux cartaux comble de froment.

391. Item, led. Raoullet Bourguil, à cause que dessus sur son herbergement qui fut Guilleaume Résuyer, tenant d'une part aud. herbergement et d'autre à l'housche de Michel Coustu et le tient à présent Georges Rousseau, ung cartault comble de froment.

392. Item, les hoirs Pierre Girard sur leur housche du

Digitized by Google

Puy-Bordyer, tenant au vergier de Philippon Maronneau, et le tient à présent Abel Maronneau, deux boiceaux froment.

393. Item, les héritiers feu Jean Nardeau et Michelle Guyonnet sur leur vergier du Puy-Bordier, tenant d'une part à l'housche susdicte, et d'autre au vergier de Pierre Grellyer que tient André Sabourault, et le tient à présent Gédéon Burgeault, un boiceau froment.

394. Item, les héritiers de feu Pierre Grellier et à présent André Sabourault sur son housche du Puy-Bordyer, tenant à l'housche de Baudouin d'une part, et d'autre au verger de Prévost de Bernegouhe, et le tient le sieur de la Prevosté, ung boiceau froment.

395. Item, Philippes Fenaud, au lieu de Jean Doudyer, pour raison de son herbergement ou place qui autreffoys fut à Berthommé de la Vausseau, tenant d'une part au chemin des Maisons de la Ville à Niort, d'autre au chemyn du Puy-du-Fourt aux Semblier-aux-Raoulz, ung cartault de froment.

Mangier sur Jehan Fleury, de la Croix-Naslin.

396. Item, m'est dheu ung *mangier* à moy et à mes gens, par les héritiers ou bien tenans de Jean Fleury de la Croix-Naslin, pour raison d'une pièce de terre assise sur la Guyrande, contenant dix journaux de terre ou environ, tenant d'une part au pré de la mestairie de Sainct-Enoeil, d'autre à la terre de Thomas Bretouin et d'un bout au chemin de Bernegouhe à Nyort; led. mangier dheu à moy et à mes gens et au sieur de la Fuye touttes foys et quantes que je voudrays voyr mes fiefz ou que le dit sieur de la Fuye me les monstre et qu'il y a bled en la d. terre.

Amendes grosses et petites.

397. Item, sont miennes touttes les amandes grosses ou petittes et commises (1) de féages des forfaits qui seront faictz vers moy pour raison des d. féages sans que nulz parsonniers y prennent part.

(1) *Commise.* Confiscation d'un fief. Gl. *Commissio.*

Digitized by Google

Lesquelz hommages et touttes choses dessus dictes, nous dictz Chabotz à cause que dessus, confessons et advouhons tenir de mon dict sieur à foy et hommage et au debvoyr dessusd., sauf par raison d'amander, corriger, spécifier, modifier, diviser et déclarer plus à plain, toutteffois qu'il viendra à nostre congnoissance, et mestier sera selon que droit vray et coustume du pays donne et peult donner; et suplie mondict syeur que sy aucune chose de nous à luy baillée cy-dessus j'ay mis en oubly ou trop mis, qu'il luy plaize nous redresser comme seigneur doibt faire à son subject. En tesmoin de vérité, nousd Chabotz et Esserteau en la qualitté que dessus, en avons donné à mondict seigneur ces présentes signées de noz mains et des notaires royaulx à Nyort soubz signés, à ma requeste scellée du scel au contractz.

Au dict Niort, le quatorziesme jour de febvrier mil six cents vingt.

Baptiste CHABOT.

J. ESSERTEAU,
Pr subrogé desd. Chabotz.

ASSAILLY,
Notaire royal, à la requeste des advouants.

CORNIER,
Notaire royal, à la requeste des advouants.

Receu le présent adveu, par protestation de blasmer icelluy pour estre mal confronté, mal déclaré, pour y avoir trop ou peu employ, et sauf le droict de Monseigneur et de l'aultruy et de ny préjudicier.

Fait le quatorziesme febvrier mil six cens vingt.

BIDAULT (1),
Procureur de Prahec (2).

(1) *Raoul Bidault* était pair de Niort en 1535. — André Bidault, l'aîné, était pair et procureur-syndic au siège royal de Niort en 1608. (Voyez, sur cette famille, *Armorial* de Bonneau.)

(2) *Le procureur fiscal* était un magistrat établi près des justices seigneuriales, pour remplir les fonctions qu'exerçaient les procureurs du roi dans les justices royales.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE.

—

A.

Acguesseau, Aguesseau (les hoirs feu Pierre), barbier, 348, 351, 355, 365, 367, 378, 424.
— (Achain), 397. (V. *Vagues-seau*.
— (Guilleaume), 384.
— (Jean), 370, 384, 423.
— (feu Jean), 423.
— (Pierre), 378, 419, 421.
Agrains, 342 note.
Aigonnay, 382 note. (V. *Pierre Viault*.)
Aiffres, 317, 318, 331 note, 392 note, 397, 405, 419 note. (V. *Savarit*.)
Aigaudrie, 422.
Aillé, 403. (V. *Maignen*, note.)
Aimeris (Clan des), 394 note, 395.
Aimery (Jean), 362, 363, 364.
— (messire Guilleaume), prêtre, 399, 401.
— (Pierre), 402, 418, 427, époux de Rousselle.
Aire dixmière, 341 note, 407, (au vergier du sgr de Prahec.)
Airablée (chemin de l') aux Combes-aux-Moines, 336.
Aissegoires de Prahec (fossés et), 360. (V. p. 347, *Essegorières*, note.)
Albret (Charles d'), 320.
Allain (Micheau), 424.
Allery (famille), 328.
Allery (les héritiers de feu Mre Pierre), escuier, seigneur du Courgnolleau ou Corgnolleau, 336 note, 358, 365, 371, 377, 385, 388, 390, 393, 395, 396, 398, 399. (V. *Courgnolleau*.)
Amboise, 322.
Angelys (les), 414.
Angers (gouverneur d'), 410 note. (V. *Fougues*.)
Angoulême (Isabelle d'), 320.
Angoulevent, 395. (V. *Doreil*.)
Anne d'Autriche, 373.
Ardilliers (les), 334 note, 371, 385, 394, 395, 396, 399, 407.
— (chemin des) à la Fosse Brangier, 334.
— au Clan des Aimeris, 394, 395.
— à Saint-Martin, 399, 400.
— (pré des), 400.
Are, 333 note.

Digitized by Google

Aribat, Arribat (Guilleaume), 346 note, 354, 356, 359, 362, 375, 376, 377, 378, 393.
Arnault (maistre Philippe), 353, 371, 372, 387, 404.
— (messire Pierre), prêtre, 351.
Arnauldz (les) de Juchecorps, 388, 394.
Assailly, notaire royal, 429.
Aubaneau (Mathurin), 396.
Asnières, 415 note.
Audayer (famille), 328.
Audéard (Hugues Hervé, dit), 349.
— (Pierre Hervé, dit), 370, 395, 398.
Audebert (famille), 328.
— (les), 372.
— (Me), 386.
— (Alexandre), 387.
— (Me Jean), 374.
— (Jean), pair, 386 note.
— (Maixand), 388, 398.
— (Mathurin et Noël frères), 386.
— (Micheau), 398.
— (Philippon), 399.
— (Philippon, dit Billaud), 422.
— (Pierre), 350, 372, 388, 422.
— (Pierre dit Philippon), 386.
— (Pierre), boucher, 393, 402.
Audebertz (Mathurin et Noël), 345, 372, 375, 389, 395.
Audoyer (famille), 328.
— (les hoirs Denis), pair de la commune de Niort, 339 note.
Augier (Louis), 412 note.
Aulnay, 383 note.
Aunay (Notre-Dame des Carmes du Mont-Carmel à), 374.
Aumont (Jacques d'), chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, baron de Chappes, prévôt de Paris, époux de Charlotte-Catherine de Villequier, 321.
Aumosnerie de Prahec (l'), 333 note, 376.
Aumosnerye de Prahec (l'), 351 note, 380, 385, 387, 388, 389, 392, 397, 401, 424.
— (chemin de l'), 424.
— (chemin de l') à la Croix-Naslin, 338.
— à l'Estellier, 385, 387, 388, 397.
— — à Niort, 388, 401.
— — à la Voulte, 376.
— (Pré de), 393.
— (vigne de), 358.
— (rue de) 427.
Aumosnier de Prahec, 392.

B.

Baignechien (fief de), 325, 326, 340 note, 356, 393, 414.
— (en) 405.
Banvin (droit de), 344 note.
Barberie (la), 369 note, 374 note, 384, 402. (V. *Bourgougnon*.)
Barbier (Pierre), 402.

Digitized by Google

Barbyer (hoirs Jean), 409.
Barrières (hébergement des), 358 note, 397.
Basauges, 323.
Bastard (Jehan), 332 note.
— (Izaac), 332 note.
— (Marguerite), ép. de Simon Piccard, 338 note. (V. *Simon Piccard.*)
Baudin (Mathurin), 349, 393. 421.
— (Mre Ollivier), prêtre, 393.
— (Philippe), 355, 390.
— (Philippon), 352, 376, 390.
Baudouin (famille), 328.
— (Catherine), 369.
— (Collas), 398, 408.
— (Estienne), 379.
— (Me Foucques), écuyer, de Niort, 335 note, 364.
— (Foucquet), 413.
— (Foucquier), 348, 358.
— (Guilleaume), écuyer, 335.
— (Jean), 370, 372, 395, 414, 419.
— (Jean et Pierre), frères, 387.
— (Jean), maréchal, 384, 421.
— (Jeanne Baudouine) veuve Saturnin Sacher échevin, 335 note.
— (Mathurin), capitaine du château de Prahec, 335 note.
— (Mathurin) 348, 352, 365, 366, 381, 408 note, 418, 421.
— (Mathurin) clerc, 391.
— (Mathurin) maréchal, 424, 426.
Baudouin (Nicollas), écuyer, sieur de la Voûte, 335 note, 348 note.
— (Nicollas), 396, 414.
— (Maistre Nicolas), 419.
Baudouine (Perrette), 378, 405.
— (hoirs de), 378.
Baudoyn (Pierre), 408 note.
Baudou, Baudoux (Jean), 354, 369, 392, 419.
— (Simon), 349, 355, 358, 362, 366, 367, 381.
— (Baudoux), 421.
Baudriou (Jean), 361, 362, 365.
Baugé (Huguet), 419.
Baynier (Jehan), 415 note.
Bazauges ou Bazoges, 343, 360 note. (V. *Poussard.*)
Beaulieu 391. (V. *J. Laurens.*)
Beauregard, 399 note, 412 note. (V. *Daguin* et *Mansigné.*)
Beauvoir (fief de), Ballia de Bellovisu apud Prahec, 322, 353 note.
— (rue de), 353, 359, 370, 371, 384, 385, 387.
— (Grande rue de), 371, 387.
— (vagier et froustis en), 425.
Béceleuf, 370 note. (V. *Laurent Bourgougnon.*)
Belles-Mains (Jean III de), 380 note.
Bellivier (hoirs feu Jean), 351.
— (Jean), 377, 423.
Benest (Guillaume), 368, 418.
— (Jean), 418, 419, 424,
— (Jean), maréchal, 353, 368.

Digitized by Google

Benest (enfants de), 419.
Benoist (Jean), 362.
Béreaux, Béraudz (les), 392.
— (Jean et Michel), 392.
— (Jouachim), 393.
Berlouin (famille), 348 note.
Bernarde (Catherine), 421, (fe de Jean Fragneau).
Bernards (les), 425.
Bernegouhe, 339, 341 note, 356, 357, 360, 375, 388, 391, 393, 398, 408.
— (chemin de) à Saint-Tenoiele, 341.
— (chemin de) à Nyort, 356, 357, 360, 375, 428.
Berny (André), 349, 364, 365, 381.
— (Jean), de la Croix-Naslin, 393.
Bessac, 317, 318.
Béroines (Catherine), 349.
Berry (Pierre Petit, dit), 355.
Berthault (Guillaume), 368.
Berthommé de la Vausseau, (V. *de la Vausseau.*)
Berthouin (Micheau), 356.
— (Thomas), 356.
Bertrand (Guilleaume), 424, 425.
Bidault, procr, 429.
Billaud (Philippon), 422.
— (Pierre), 422.
Biron (Antoine), 381.
— (Mullot), 349, 357.
Bizard (Huguet), 396 note.
Blanche (Jeanne), 367, 381.
— (Pernelle), f. de Huguet Tascheron, 421. (V. *Tascheron.*)
Blais (ouche des), 413.
Boisseau (de Prahec, de Niort), 375.
Bonnet (famille), 328.
— (Catherine), 352, 353, 376, 378.
— (héritiers de Catherine), 355.
— (Catherine Bonnette), veuve de Philippe Cadot, 368, 376, 378, 391. (V. *Cadot.*)
— (Ollivier), 381, 421.
— (Mre Pierre), prêtre, 371, 372, 422.
— (Raoul), 395, 400.
— (hers feu Jean), 421.
Boniface (famille), 328.
Bonneuil, 379 note. (V. *Boullard.*)
Bonnielle (hoirs Pernelle), 413.
Bonnifaict (Me Jehan), 333.
— (François), 359, 384.
— (Guillaume), de Gascougnolles, 348.
— (les), 377.
Bonnifface (Antoine), 357, 394.
— (Mre Jean), 382.
— (hoirs Mre Jean), 383.
— (hoirs Simon), 392, 393, 396.
— (Simon), 377, 406.
Bonnin (Françoys), 379.
— (Guillaume), de Gascougnolles, 348.
— (Jacques), 350, 387.
— (Morice), 420.
— (hoirs Simon), 385.
Bonnion (Georges), 401, 402.
— (les), 401, 402, 419.
— (Guillaume), 350, 387.
Bonnion de la Croix-Naslin (Jean),

Digitized by Google

368, 373.
Bonnion de la Croix-Naslin (Jean), 373.
— (Mathurin), 427.
— (Micheau), 375.
— (Pernelle), 374.
— (Perrottin), 377.
— (Pierre), 394, 396, 402.
Bonnione (Jeanne), 369.
Bouchet (pré du sgr du), 392 note.
— (le seigneur du), 375 note.
Boucquet (Antoine), 374.
Bouest (Guillaume), 352.
Bougouin, 331 note.
Bouhet (Etienne), 384.
Bouhier (Jean), 370.
Bouin de Gascougnolles (Guillaume), 334.
— (hoirs Jean), de Triou, 375.
Boulleaux (carefour aux), 362.
Bourcet (Guyot), 415.
Bourdin (Jean), 418.
Bourelais (Bouroleau), (Jean), 408.
Bourgeois (Ellies), 389.
— (Gilles), 354, 372, 387.
— (Guiot), 348.
— (Jean), dit Coifferon, 349.
— (Pierre), 364.
— (Guilleaume), 427.
Bourgougnon (famille), 328.
— (sieur de la Grange-Bourgougnon), 380 note.
— (Amaury), écuyer, sr de la Barberie, échevin, 369 note, 374 note, 384, 402.
— (Guy), 326, 396, 410, 413.
— (Guy), sieur de Lautremont, 369 note, 370.
Bourgougnon (Laurent), sr de Béceleuf, 370 note.
Bourg-sous-la-Roche, 328.
Bourguil (Raoullet), 427.
Bourneuf, 322. (V. *Chabot.*)
Bouslart (Me François), 381.
— (Me Jean), procureur au siège de Niort, 379 note.
Boullard (Me Jean), sgr de Bonneuil, 379 note.
— (hoirs Me Françoys), de la Rochelle, 377.
Boutinet (Jean), 382.
Brangier (la Fosse), 334, 395.
— (Mathurin), 396.
Braudy (Etienne), 360, 361, 362.
— (Jean), époux de Jeanne Geoffroy, 376.
— (hoirs Pierre), 404.
— (Pierre), 421.
— (Jean), mari de Marguerite Vincende, 421.
— (Pierre), 355, 366, 367.
Brault (Pierre), 349.
— (Maistre Jean), 376.
Brémond d'Ars (maison de), 374.
Bretine (Yzabeau), 419.
Brethe (la), 387.
Brettes (rue aux), 349 note, 355, 358, 390.
Bretouin (Micheau), 357.
— (Thomas), 428.
Briaud (G. Dubreuil, dit), 375.
Brillac (Jeanne de), 322.
Brion (amiral de), grand écuyer de France, 322.
Brioux, 317, 318, 333 note, 335 note.
Brisset (Sarra), 332 note.

Digitized by Google

Brisson (héritiers de messire Jean), prêtre, 418.
— (Jean), 423.
Britay (Méry), 405.
Broussard (Jean), 326, 328.
— (hoirs Jean), 410.
— (de Nyort), 379.
Bruges (Gauthier de), 338 note.
Brûlain, 321, 322, 331 note.
— (fief de), 326, 344 note. 410, 411 note, 415 note.
— (fief à), 416.
Brunet (famille), 328.
— (Catherine), 349.
— (Huguet), 335, 378.
— (fils de Michelle Poirier), 413.
— (Me Jean), pair de Niort, 334 note, 358, 359, 362, 369, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 397, 416.
— (Me Jean), de la Rochelle, 406, 407, 413, 421.
— (Olivier), 345, 355, 367.
— (pré de Jean), 393.
Brusseau (Guilleaume), 369, 382.
Buffeteau (famille), 328.
— (Me Jean), 326, 411.
Buignon-Girard (le), 403 note. (V. *Rouhault.*)
Buisson de Vaugon, 383.
Bullot (Marie), 415 note.
Burgaudrie (la), 329.
Burcaudrye (la), 376 note.
Burgaud,
Burgault (famille), 329.
— (hoirs Me Jean), 389.
— (Me Jean), 397.
— (Gédéon), 428.
Busauldier (Jean), 365.
Byart, 353 note. (V. *Hélie de Poix.*)

C.

Cadiot, 395.
Cadot (maison des), 353.
— (Philippon), 353, 376.
— (Catherine Bonnette, ve de Philippe), 368, 391.
Cambel (Philippe), écuyer, sgr du Courgnoller, archer de la garde écossaise, 336 note.
Carrefour. (Voyez aux mots : *Boulleaux*, *Forges*, *Forges du Puy-Chat*, *Justices*, *Homme-Mort*, *Homme-Thibault*, *les Loubeaux*, *etc.*)
Celles, 338 note.
Cens (croix de cens, menus cens, cens principal, cens périodique, champart, chef-cens, menu cens), 333 note.
Censier (seigneur, papier censier et papier terrier), 340 note.
Censif (papier), 340 note.
Cerizay, 333 note.
Chabot (Baptiste), 322.
— (Messire Baptiste), écuyer, sieur de la Pimpelière et de Mons, échevin, 322, 327, 417.
— (Charles), sgr du Chaigneau, 335 note.
— (enfants), 325, 332, 429.
— (famille), 328, 331 note.
— (François) l'aîné, 322.
— (François), sr de Bourneuf, maire et capitaine de Niort, 322.

Digitized by Google

Chabot (François), sr de la Pimpelière, échevin de Niort, 331 note.
— (Marthe), 322.
— (Messire Philippe), écuyer, sr de la Mothe-Saint-Denys-de-Mayré, 322, 324, 331 note.
Chagneau (Me Pierre), 422.
Chaintre de pré, 356 note.
Chaigneau (le). (V. *Chabot.*)
Chaigneau (Michel), maître chapelain de l'Homme-Thibault, prieur de Saint-Médard, 412 note.
Chaignée (la), 391. (V. *Laurens.*)
Chaloup (Jean de), 417.
— (les), 425.
— (verger de Jean), boucher, 427.
Challouppé (Pernelle), 346.
Chambaud ou jardin, 333.
Chambellage, 404 note, 409 note.
Chambeulles, Chambelles, Chambelle, (métairie de), 337 note, 347, 359, 360, 376, 379, 413 note, (V. *Lezay*), 414, 418, 419.
— (les Simonnetz de), 364, 418. (V. *Simonnet.*)
— (le sgr de), 377.
Champagne, 417.
Champain (Philippon), 417.
Champanoys (Françoys), 380.
Champart, 337 note.
Champmourier (fief de), 400 note.
Champolly (en), 334 note.
Champoly, 336.
Champyonnier ou fief du prieur de Niort, 400.
Chanteau (Jean), 366, 412.
— (héritiers Pierre), 414.
Chantelle (Marguerite), 413.
Chapelain de la Magdeleine de Saint-Maixent, 391.
Chappellain (Jean), 348.
Chapellanie de Prahec, 358 note.
Chapelle. (V. *Cimetière, Crucifix, Homme-Thibault, les Piccards.*)
Chappes (V. *Aumont.*)
Charles (Pierre), 373, 417.
Charleresse (Marguerite), 427.
Charray, 404 note (V. *Pastureau*).
Charroux (abbaye de) 380 note.
Chaslevert (Jean), 398.
Chaslon (Jean), boucher, 352.
Chassagne (Jean sgr de la), 373.
— (Marguerite-Michel de la), épouse de Charles de Meaux, sr de Violaine et de Lislę, 373.
Chastelliers (terre des), 374 note, 375, 379, 394, 396, 401, 402, 413, 415.
Chasteau (Jean), 427.
Chastin (Mériot), 429.
Château-Gaillard, 325, 339 note.
Château de Prahec, 322, 332 note, 335 note, 347, 418, etc.
— (chemin du) à l'Aigaudrie, 406, 422.
— — au carrefour des Forges, 383.
— — à Chambelles, 347, 418.
— — au cimetière, 384.
— — à l'Homme-Thibault, 362, 363,

Digitized by Google

364, 365, 381, 418.
Château de Prahec (chemin du) à Nyort, 332, 353, 369.
— — à Paix, 418.
— — à Pré-le-Comte, 408.
— — à la rue de Beauvoir, 359.
— — à la rue du Puy-Chat, 421.
— — à la Vinaudrie, 406.
— — (Grande rue du) à la Gaudrie, 391.
— (douhe du), 350, 358, 359, 362, 363, 364, 365, 368, 369, 370, 375, 376, 381, 383, 384, 391, 404, 406, 408, 422.
— (fossés du), 407, 421.
— (murs du), 382. (V. *Prahec.*)
Châtelier (le) d'Aiffres, 317.
Châteliers (les), 326, 339 note. (V. *les Chastelliers.*)
Châtris, 344 note.
Chaumes de Pallée (les), 392 note.
Chaumont (Joachim de), s^r de Ribemont et de Mornay, 374.
Chauveau (Guillaume), de Nantes, 403.
Chef-Boutonne, 347 note.
Chemins. (V. *les Ardilliers, l'Aumônerie, Bernegoue, le château de Prahec, Cimetière, Eglise de Prahec, Grande rue, Hommes, Thibault, Nouhe, Pallée, etc.*
Chemin traversant (le), 318.
Cherbeye (famille de), 348 note, 357, 358, 359, 363, 369, 376, 377, 378, 380, 382, 385, 398.
— (Jean de), écuyer, sgr de la Voulte, 327, 328.
— (cours de), 416, 417.
— (sgr de Faucillon), 355.
— (pré de), 396.
Chevalier (enfants de feu Jean), 412.
— (Jean), 420.
Chinon, 322.
Chiron-Mallet (douhe du), 389 note.
Chiron (le sieur du), 417.
Chizé, 323, 415 note.
— (baron de), 323, 360 note.
— (hôpital de), 338 note.
Chizon (maison de), 326.
— (fief de), 415, 384 note. (V. *Mallet.*)
Choiseul (famille de), 410 note.
Cibavit (confrérie du), 399, note. 400. (V. aussi n° 6.)
Cimetière de Prahec, 339, 350 note, 366, 384, 385, 387, 390, 402.
— (le grand), 352, 353, 368, 376, 378, 397.
— (chapelle du), 350 note, 370, 372, 387, 389.
— (chemin du) au Grand-Moulin, 339.
— — au Puy-Bordier, 385.
— — au Puy-Gibouin, 422.

Digitized by Google

Clairvaudière (la), 378, 382 note. (V. *Viault.*)
Clan des Aimeris, 394 note.
Clervaux, 324.
— (castel et comté de), 332.
Clervaudière (Jacques Tascheron, sieur de la), 378. (V. *Tascheron.*)
Clou-Bouchet (Jacques Viault, sgr du), 394. (V. *Viault.*)
Coifferon (Jean Bourgeois, dit), 349. (V. *Bourgeois.*)
Colombier, sis au marché de Prahec, 370.
Combe-aux-Moynes, 336 note.
Commise, 428 note.
Compagnon (Gilles), 358, 359, 370.
— (Jean), 397.
Compagnonne (Nicolle), 394, 422.
— (Thomasse), 423.
Complans, 343 note.
Comte (Pré le), 349 note, 355, 359, 369, 391, 408, 425. (V. *Pré-le-Comte.*)
Confrérie de Saint-Nicolas de Notre-Dame de Niort, n° 6, et p. 400 note.
Conge (le), 342 note.
Constantin Ier, 354 note.
— (Hillayre), 421.
Couarde (la), 409 note.
Cordeau (Françoys), 385.
Cordier (Jean), 395.
Cordyer (pré), 325, 341.
Cormier (fief du), 350 note.
Cornier, notaire royal, 429.
Cosier (Françoys), 348, 355, 358, 365.
Cossé (François), 367.
Cossier (François), 366.
Couchant et levant (homme), 346.
Couche (la), 345.
Coucher et lever, 345 note.
Couchot (Jean Tascheron, dit), 360. (V. *Tascheron.*)
Coudaudeau (métairie de), 380.
Coudrye (vanelle de la), 372.
— (housche de la), 354 note, 372.
Couldrie (housche de la), 354, 386.
— (chemin de la), 422.
Couhé (Mériot), 397.
Coujasme (Antoine), 392.
Coulon, 369 note.
Coulongeat, 349.
— (Noël), 412.
Coulonges (Antoinette de), ép. de René Poussard de Vendré, 379 note.
Couraye (Méry), 407.
Courgnolleau (le), 336 note, 358, 365. (V. *Pierre Allery.*)
— (le sgr du), 377.
Courgnoller (le), 336 note (V. *Cambel.*)
Courtayre, 348.
Cousin (Jean), 394.
Cousot (Jean Tascheron, dit), menuisier, 364. (V. *Tascheron.*)
— (Micheau), 373.
Coussot (Jean Tascheron, dit), 393, 399.
Coussotte (hébergement de Pernelle), 421.
Coustu (les), 335.
— (les hoirs Jean), 351.
— (Jean), 368, 373, 374,

Digitized by Google

375, 383, 426.
Coustu (Méry), 361.
— (Mériot), 419.
— (Micheau), 351, 373, 374, 395, 399.
— (Michel), 384, 394, 426, 427.
Coutumes, 347 note.
Couture (la), 347 note. (V. *Jacquelin*.)
Coyraud (fief), 335 note.
Craon, 320.
Creuzé (d^lle Catherine Olive) de la Vergne, 415 note.
Crissé (Pierre de), 355, 382.
— (Huguet), 420.
Crissé, 382 note.
— (de), 380, 401, 414.
Croix-Billaud (la), 353.
Croix du cimetière de Prahec, 350 note.
Croix de Guillaume de Melle, 380, 398.
Croix hosannière du cimetière de Prahec, 350 note.
Croix-Naslin (la), 327, 328, 338 note, 341, 345 note, 346, 347, 354, 356, 357, 359, 360, 368, 378, 379, 393, 398, 413, 414, 417, 428.
— (Jean Fleury de). (V. *Fleury*.)
— (Jean Berhy de), 393. (V. *Bonnion*.)
— (chemin de) au moulin de Paix, 379, 414.
— (chemin de) à la justice de Prahec, 398.
— (sire Jean Planchon, sieur de la), 345 note.
Croix-Naslin (le sieur de la), 417.
— (Jean et Thomas Tascheron de), 417.
Croix-Pellerine (la), 401.
Crucifix (chapelle du), 380 note.
Cure (chemin de la) de Prahec, 376.
Cure (jardin de la), 359.
— (pré de la), 383.
Curé de Prahec (le), 369, 393.
— (pré du), 395.
— (verger et maison du), 333.

D

Dabillon (famille), 326, 328.
— (Arthur), 414.
— (hoirs Arthur), 400 note.
Daguen (M^e Jean), 399 note, 400.
Daguesseau (Achain), 396.
Daguin (Pierre), s^r de Beauregard, cons^r et proc^r du roi, 399 note.
— (Jean), consul, 399 note.
Daniau (hoirs ou héritiers de Jean), 348, 381.
— (Jean), 420.
— (Jeanne), 361.
Danielle (Marie), 420.
Daumureau (André), 391.
Debloys (Jean Goubault dit), 406.
Debois (Huguet), 397, 402.
Deboys (Georges), 348, 381, 405.
— (Hugues ou Huguet), 370, 372, 384, 387, 402, 420, 421.
Debteurs, 344 note.

Digitized by Google

Decleus, 387.
— (Marsauld), 427.
Decleuz (Pierre), 379.
Declus (Pierre), 371, 372, 386.
Deffens (les), 338 note.
Delepière (Maixant), 383.
Delyotz (Christofle), 417.
Denier, 333 note.
Dénombrement, 323, 324.
Derze (Jeanne), 350.
Devoirs, 340 note.
Disleau (André), 341, 417.
— (famille), 328.
Dixme, 339 note.
Dixmerye (petite), 342.
Doreil (famille), 328.
— (Jacques), sieur d'Angoulevent, 395 note.
— (Jacques), sieur de la Jacquetière, 395 note.
Doreilz (Jean et Jacques), 395 note.
Doudier ou Doudyer (Jean), 397, 428.
Douhe, 332 note.
— du château de Prahec, (V. *Château de Prahec.*)
Douhe-Gaschet (la), 325, 326, 369, 373, 404, 411.
— (maison de), 411.
Douhe-Gauldron (la), 349, 359, 373, 376, 377, 378.
Douhe-Gouildron (la), 353, 406.
— (chemin de) au Pré-le-Comte, 349, 359, 369, 376, 377.
Douy-la-Ramée, 373 note, 374. (V. *Paul de Meaux.*)
Drapage, 346 note.
Duboys (Hugues), 365.
Dubreuil (Guillaume), dit Briaud, 375.
Dubreuilz (François et Guillaume), 406.
Duchemin (Jean Régnault, dit), 359.
Dumaur (Pascauld), 392.
Dupont (Marguerite), veuve de feu Laurent Bourgougnon, s^r^ de Béceleuf, 369, 370. (Voir *Bourgougnon.*)
Durand (famille), 328.
— (Jacques), 396.
Durandrie ou Durandrye (la), 328, 364.
Durant (Jacques), 383, 394.
— (Jean), 383, 407.
Durantz (Maixantz et Michaux), 407.

E.

Echillais, 373. (V. *Jeanne Goumard.*)
Eglise de Prahec, 318, 319, 390, 391 note. (V. *Prahec* et *Saint-Maixent de Prahec*)
— (chemin de l') au cymetière, 384.
Emery (famille), 328.
— (hoirs ou héritiers feu Jean), 358, 362.
— (Jean), 380.
Emery (messire Guilleaume), prêtre, 377, 385.
Ensigné, 415 note.
Entrée de la Loue (hébergement de l'), 355.
Espics, ou Espicz (les), 334 note, 382, 384, 390, 394, 395.

Digitized by Google

Espics (pré des), 383, 396, 406.
Espigeot (Jean), 349, 364, 376, 380, 381.
— (hébergement), 420.
— (Micheau), 356.
— (verger de), 405.
Essegoires (les) de la ville de Prahec, 359, 374, 381, 390.
Essegoire (une), 370, 376.
Essegorières (les), 347 note. (V. *Aissegoires.*)
Esserteau (famille), 328.
— (Me Jean), procureur au siège royal de Niort, 332.
— (J.), 429.
Estardière (chemin de l'), 422.
Estau (droit d'), 343 note.
Estelier ou Estellyer (l'), Estellier (l'), 379 note, 380, 387, 388, 397, 401 note, 418, 421, 423.
— (chemin de l') à Nyort, 379.
— — à Paix, 418.
— (les métairies de l'), 416.
— (ouche de l'), 401.
— (chemin de l'), 421.
Etorière (marquis de l'), 321.
Eyault (Estienne), 357, 374.
— (Pierre), 369.

F.

Fantin (hébergement de), 421.
Fantine ou Fautine (Pernelle), 363, 364.
— (Perrine), 363.
Fareaude (Guillemette), 365.
Farineau (Jean), 424, 426.
— (Mathurin), 353, 357, 361, 365, 366, 368, 378, 417, 418.
— (Me Pierre).
Farinelle (la), 364, 365, 420.
Faucillon. (V. *de Cherbye.*)
Faucon Gentil (le), 320 note.
Faultin (Jean), 365.
Fayolles, 325, 344 note.
Féages, féazzes, 410 note, 428.
Fenault (Philippe), 355, 359.
Fenéteau, 358, 366.
— (François), 381.
Fiefs. (V. aux mots : *Baignechien, Bernegoue, Brûlain, Byart, Chambelles, Champmourier, Champpyonnier* ou du *Prieur de Niort, Chizon, Clou-Bouchet*, la *Clervaudière*, le *Cormier*, le *Courgnolleau, Coyraud*, la *Croix-Naslin, Faucillon*, le *Fresne*, la *Fuye, Gaultron*, les *Hermitans, Louyon*, près le moulin à vent, la *Mestive, Pagemenier, Pagendrieux, fief Pignon*, la *Plante*, du *Pourtault, du sr de Pouzanneau*, de la *Prévosté*, du *Prieur de Niort, Puy Cendron*, la *Roche-de-Pallée, Saint-Martin de Bernegouhe en Prahec*, de *Sainte-Neuil, Saint-Romans*, de *Vaugon*, des *Vérines, Viron*, la *Voûte, etc., etc.*)
Fief-Bruslain, 410.
Fief-en-Joubert-Prévost, 410.
Fief (le petit), 407 note.
Fiefs nobles, 403 note.
Fillot (Guillaume), 383.

Digitized by Google

Fleury de la Croix-Naslin (famille), 328.
— (les héritiers Jean), 327.
— (les Fleuria), 346.
— (Jean), 347, 354, 359, 360, 379, 393, 417, 428.
Foi, 404 note.
Foire de Prahec (place où tient la), 356.
Fontaine (la), hébergement, 427.
Fontenay, 318, 331 note.
Fontenay-le-Comte, 370 note.
Forêt-Naideau (la), 321. (V. *Prévost.*)
Forge (la), 376.
— (le sieur de la), 357.
Forge de Briaud (la), 367.
Forge-de-Nossay (le sieur de la), 356 note.
Forges (les), 420, 424.
Forges (carrefour des), 326, 348, 349, 355, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 369, 380, 381, 382, 383, 412, 413, 419, 420.
— (chemin du carrefour des) à l'Estellier, 421.
— (chemin du carrefour des) à l'Homme-Pougnard, 420, 421.
— (chemin du carrefour des) à l'Homme-Thibault, 363.
— (chemin du carrefour des) au Puy-Chat, 355, 367.
Forges-du-Puy-Chat (carrefour des), 348.
— (chemin du carrefour des), 348.
Fors, 323, 340, 351, 360, 391, 408 note.
— (grand pré de), 412 note.
— (Guillaume Gautier de), 932.
— (Louys et Jouachim Giraudeau de), 379, 405.
— (marquis de), 323, 360 note. (V. *Poussard*)
— (marquisat de), 338 note, 412 note.
— (Mr de, le seigr de), 360, 374, 375, 379, 393.
— (Etienne Pommier de), 374.
— (Pommier de), 352.
— (pré du seigneur de), 382.
— (le prieur de), 339.
— (le sénéchal de), 416 note.
— (chemin de) à Vouillé, 375, 391.
Fosse-Brangier (la), 334, 395.
Fosse-au-Gay (la), 360.
Fosse de Paix (la), 317.
Fossés (les grands) et aissegoires de la ville, 360.
Foucault (Jean), 375, 395, 421.
Fougeaire, Fougesre (Marie), 353.
Fouilloux (Jacques du), 331 note.
Fouilloux-en-Arvert (le), 373. (V. *C. de Meaux.*)
Fouques (Guilleaume), sieur de la Varenne, 410 note.
Four banal, *fournage*, *fournier*, 346 note.
Fourestier (Pierre), 424.
Fourt de Beauvoir (le), 407.

Digitized by Google

Four du Puy, du Puys ou du Puis, 325, 345, 365, 367, 368, 378, 390, 397, 426.
— (chemin du) au Semblier aux Raoulz, 352, 367, 368.
— au cimetière de Prahec, 390.
— au grand cimetière, 352, 353, 368.
— (hébergement), 352.
— (maison du), 353.
— (rue du) à l'église, 390. (V. *Eglise.*)
Fournigault, 395.
Fradin, notaire royal à Niort, 417.
Fragneau (hoirs Jean), époux de Catherine Bernarde, 421.
France (Jean) écuyer, sieur de la Voûte, maire de Niort, échevin et capitaine au régiment royal, etc., 348 note.
— (messire François), écuyer sieur de la Voûte, 416 note.
Fréreau (Pierre), 414.
Fresne (le sgr), 394. (V. *Antoine Piet.*)
Frisson (Guilleaume), 353, 365, 368, 376, 380.
— (Jeanne), femme de feu Jean Aguesseau, 423.
Frontenay, 319, 346, 353, 415 note.
— (église de), 356.
Frontenay-l'Abattu (baronnie de), 346 note.
Frontenay-Rohan-Rohan (duché de), 383, 384 note, 400 note.
— (seigneur baron de), 373.
Froussis, 347 note.
Fumeriou, 377 note.
Fuye (fief de la), 325, 326, 327, 403, 404, 408.
— (jardin de la), 350.
— (vergier de la), 369.
— (le seigneur de la), 377, 405.
— (hébergement de la), 404.

G.

Gabellin (Jean), 397.
Gâchetrie (la), 374 note.
Garde (Olive de la), veuve de Thomas de Quayray, 350 note.
Gallemy (Estienne), 360, 418.
Gariment, 375 note.
Garnier (Jeanne), femme de Jean Mérigot, 425.
Gaschet (la douhe). (V. *la Douhe-Gaschet*).
Gaschetz (métairie des), 334 note.
— (la maison ou seigneurie des), 374 note.
— (seigneurie des), 373, 374. (V. *René Ravard.*)
— (pré), 385, 391, 398, 399, 400.
— (pré du seigneur de), 377.
— (pré des), 398.
— (terre du sgr des), 393.
Gascougnolles, 325, 334 note, 344 note, 348, 385, 388, 401.

Digitized by Google

Gascougnolles (Guilleaume Bonnin de), 348.
— (Pierre de), 398.
Gastaux (les), 420.
Gastineau (Hugues), 423, 353.
— (les), 385.
— (messire Jean) prêtre, 406.
Gastinelle (Jeanne et Ysabeau), 406.
Gaudrie (la), 391. Grande rue du chemin de Prahec à la Gaudrie.
Gauldron (V. *la Douhe-Gauldron*)
— (chemin de la douhe) à la chapellanie, 369.
— (rue Gaudron), 368.
— (rue Gauldron), 391.
Gaultier (Louise), 376.
Gaultron (fief) 411.
Gautier (houche de), 424.
— (Louis), 424.
Gautier de Fors (Guilleaume), 392.
Gautyer (Guilleaume), coutelier à Niort, 367, 390.
Gauvain (Anthoine), 335, 336.
— (Mathurin), 406.
— (Pierre), 365, 371.
Gauvaing (Pierre), 391.
Gendreau (Guilleaume), 381.
Gendron (Collas), 389.
— (Huguet), 427.
— (pré des), 395.
Geoffroy (Antoine), 425.
— (Collas), 407.
— (les hoirs Hellyes), 383.
— (Jeanne), veuve de Jean Braudy), 376.
— (Mériot), 418.
— (Pierre), 363, 425.
Geoffroy (hébergement de Pierre), 360.
— (feu Vincent), 334, 405.
Gibouin (feu Colas Gibouyn), 424.
— (Micheau), 371.
— (Michel), 385.
— (Nicollas), 426.
Gilbert (Michelle), 419.
Gille (Magdeleine) d'Ensigné, 415 note.
Girard (Hugues), 405.
— (Hugues Hervé dit), 349. (V. *Hervé.*)
— (Louis), 412 note.
Giraud, Girault (famille), 328.
— (les Girault), 335.
— (André), écuyer, sgr de Gourfailles, 396 note, 397.
— (François), 335, 351, 370 note, 425.
— (Me Françoys), 391, 401, 402, 414.
— (les hoirs Françoys), l'ayné, 384.
— (Guilleaume), 383.
— (Guilleaume Girault-Péletier), 414.
— (Huguet), 360, 362, 379.
— (Jean), 335, 336, 420.
— (du Marché), 364.
— (Me Jean), 396 note.
— (Mathurin), 407.
— (Micheau), 413.
Giraud (Mathurin), époux de Jeanne Tascheronne, 421.
Giraude (Cathin), 355.
— (Yzabeau), 390.
Giraudeau (famille), 328.

Digitized by Google

Giraudeau (Jouachim), 393.
— (Jouachim) de Fors, 379.
— (Louis) de Fors, 405.
— (Me Paul), 326, 398 note.
Gite (Jean), 415 note.
Godebert (Pierre), 406.
Gombaud, Gombault, (famille), 329.
— (Guillemette), 425.
— (Huguet), 424.
— (Jean), 425.
— (Pierre), 426.
Gombaude (Gillette), 354.
Gombaudière (la), 329.
— (hébergement de la), 351 note.
Goubault (Jean) dit Debloys, 406.
Goubert (héritiers Guilleaume), 414.
Gouffier (Claude), sgr d'Oiron, capitaine d'Amboise et de Chinon, bailly de Vermandois, premier gentilhomme de la Chambre, cte de Maulévrier, grand écuyer de France, 322, 323 note.
Gouildron (douhe) (V. *Douhe-Gouildron.*)
Goumard (Jeanne) d'Echillais, épouse de Hélie Ravard, chevalier, 373.
Gourdat, fournier à Frontenay, 346 note.
Gourfaille, 376. (V. *Giraud.*)
Gouverneur d'Angers. (V. *Fouques.*)
Grange-Bourgougnon (la), 380 note. (V. *Bourgougnon*)
Grand'Maison (la), 349.
Grand-Moulin (le), no 7 et pp. 339, 401.
— (sentier du) à la Sablière du Puys-de-Picher, 401.
Grand' ouche de l'Aumônerie de Prahec, 351.
Grand-Pallée (métairie du), 397.
Grand' ruhe (chemin de la) au Puy-Gibouin, 354.
Grand-Viron (le), 321, 322, 415 note.
Grange (la), 404 note. (V. *Pastureau.*)
Grelier, 406.
Grellyer (feu Pierre), 428.
Gresleau (Pierre), 371.
Gresse, 420.
Griffier (Guillaume), 396.
Grignon (famille), 328.
— (hoirs feu Me Pierre), 336.
Gript, 405 note.
Gripponnea (les), 422.
Grisson (feu Me Jean), 380.
Grissonnière (la), 379, 416.
Grizonnière (la), 382 note.
Grosse-Pierrière (la), 352.
Groussard (Cathin), 386.
Groussineau (Me Huguet), 427.
— (les), 422.
— (Pierre), 370, 378, 396.
— (Raoul), 426.
Groussinet (Cathin), 358.
Guérin (famille), 328.
— (André), 380.
— (Jean), ép. de Margueritte Viault, 425.

Digitized by Google

Guérin (Jean), 408, 409.
— (Jean), le jeune, 358, 365, 419.
— (héritiers Pierre et Méry), 414.
Guérine (Jeanne), 364.
Guerryn (Mre Antoine), prêtre, 362.
Gueyrande, Guirande, (rivière de la), 340 note. (V. *Guirande, Guyrande.*)
Guibert (famille), 328.
Guilbert (hoirs ou héritiers maistre Guillaume), 377, 385, 386, 387, 395.
Guilbot (hoirs François), de Niort, 334, 335, 336.
Guillaume de Melle (croix de), 380, 398.
Guillon (messire Hugues), prêtre, 400 note.
Guillonne (Geneviève), 400 note.
Guirande ou Guyrande (la), 317, 327, 392, 393, 428. (V. *Gueyrande.*)
— (pré de la), 393, 397.
Guy (Jean), 402.
Guyonnet (Michelle), 428.

H.

Hébergement, 332 note.
Helyes (Jehan), 352, 396.
Hermitans (les), 398 note. (V. *Manceau.*)
Hervé (Hugues) dit Audéard, 349.
— (Hugues) dit Girard, 349.
— (Michelle), femme de Jean Pigeot, 420.
Hervé (Pierre), 377, 423.
— (Pierre) dit Audéard, 370, 395, 398.
Hilayret (Anne), veuve de Guy Bourgougnon, sieur de Lautremont, 370. (V. *Bourgougnon.*)
Hommages, 403.
Homme-Mort (Carrefour de l'), 416.
— (chemin du carrefour de l'), aux métairies de l'Etellier, 416.
— au Puy-Chat, 416.
Homme-Thibault (l'), 326, 347 note, 348, 354, 355, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 381, 405, 406, 412. (V. *Chaigneau.*)
— (le chapelain de l'), 347, 348, 360, 361.
— (pré du chapelain de l'), 380, 418.
— (chapellanie de l'), 360, 361, 362, 363.
— (chapelle de l'), 347 note.
— (chapelle Sainte-Anne de l'), 420 note.
— (chemin de l') à Chambelles, 360.
— au carrefour aux Boulleaux, 347, 362.
— aux carrefours des Forges, 362, 365.
— au château de Prahec, 363.
— au Puy-Pouzanneau, 355, 361, 362.
— (hébergement de l'), 347 note, 348.

Digitized by Google

Homme-Thibault (maison du chapelain de l', 360, 361.
— (métairie de l'), 412 note, 413, 418.
— (rue de l'), 419.
Homme-Pougnard (l'), 418, 419, 420, 421, 425.
— (chemin de l') au Puy-Pouzanneau, 425.
— (verger de l'), 419.
Huguet (vergier de), 424.

I.

Imbertz (Pierre et Pernelle), 426.

J.

Jacquelin (famille), 328.
— (les hoirs feu Me Jacques), 347.
— (Me Jacques, écuyer, sr de Ligné et de la Couture, pair et procureur syndic), 347 note, 371 note.
Jacquetière (la), 395. (V. *Doreil.*)
Jaudouinière (fief de la), paroisse de Pamproux, 335 note.
Joubert (fief en), 410.
Joubert-Prévost (fief en), 326.
Jua (Marie de), 332 note.
Jouin des Marais, 391.
Journal ou *quartier*, 333 note.
Jousbert (pré), 334.
— (hoirs Guillaume), 424.
Jousbert-Prévost (les), 427.
Jouslard (Me François), écuyer, sgr de Mortefond, procureur du roi et élu à Niort, 380 note, 381.
Jouslain (Pierre), prévôt de Brûlain, 415 note.
— (fief), 415, 416.
Jousselin (étude), 353, 412, 415 note.
— (noble homme Me Thomas), sr de Ripaillette, 383 note.
— procureur fiscal, 394 note.
— (Me Thomas), notaire, 400 note.
— (Dlle Marie), épouse 1° de Jacques Viault, sr du Clou-Bouchet, 2° de Antoine Piet, sr du Fresne, 394 note.
Jullien (Pierre), 355, 359, 379, 381, 382, 383, 394, 395, 396, 418.
Juchecorps (les Arnauldz de), 388, 394.
Juscorps, 357 note. (V. *A. Regnault.*)
Justice (haute, moyenne et basse), 410 note.
— de Prahec 397, 398 note.
— (terre de la), 423.
Justices de Prahec (carrefour des), 414.

L.

Laillé (Pierre), 420.
Lairablée, n° 6, p. 336.
Laurens (famille), 328.
— (Me Jacques), lieutenant général de Niort, écuyer, sgr de la Chaignée et de Beaulieu, 391 note, 392.

Digitized by Google

— (Mr) de Niort, 397.
— (hoirs Me Jacques), 397.
La Rochelle (Me Jean Brunet de), 406, 407.
Lautremont, 369 note, 370, 413. (V. *Bourgougnon* et *Hilayret.*)
Laydet (Me Pierre), 336 note.
Lebarbier (Me Jean) de Prahec, 416.
Lérhé, Léré, 333 note.
Lezay (François de), écuyer, sgr des Marais, 413 note.
— (Robert de), chevalier, sgr des Marais, 413 note.
Lezignac (Jacob de), 374.
Ligné, 347 note. (V. *Jacquelin*)
Ligny, 321.
Ligue (la), 413 note.
Liguolle (la), 377, 380, 398.
— (la petite), 338.
— de Vaurry (la), 336 note.
Limousin (Jean), 392.
Lisle, 373 (V. *Ch. de Meaux.*)
Livre tournois, 333 note.
Liziaco (Goscelinus de), 320.
Loubeau (hébergement d'Etienne), 425.
— (Hélies), 387, 397.
— (Jehan et Jean), 352, 353, 379, 380.
— (Mre Jean), 397.
— (Micheau), 335.
— (héritiers Pierre), 420.
— (Pierre), 421.
Loubeaux (carrefour aux), 355, 368, 376, 379.
Loubelle (Dommaine), 393.
— (Ozanne), 385.
Loue (entrée de la), 355.
Louyon (fief de), 341.
Loyer (le), Loys (les),
— (le chapelain du), 391.
— (chapelle des Loix ou du), 413 note.
Lusignan, 335 note.
— (Eustache de), 410 note.
— (Geoffroy de), 410 note.
— (Hugues de), 320.
— (Hugues de), comte de la Marche, 349 note.
Lussac (terre de), 320.

M

Maboul (Louis), écuyer, sr de Villeneuve et de Trélan, conseiller secrétaire du roi, sr de Mons-en-Prahec, 323.
Magdeleine (la) de Saint-Maixent, 391.
Magnen (Jean), 427.
Maignen (famille), 328.
— (dlle Barbe), 326, 403.
— (Me Jean), 403 note.
— (Me Jean), sr d'Aillé, 403 note.
— (Laurent), 418.
Maillard (Mr), 348 note.
Maille, 325, 343 note.
Maillezais, 318, 319.
Main-morte, 412 note.
Maisonnier, avocat à Poitiers, 413 note.
Maisons de la Ville, 373, 390, 397, 400, 427.
— (chemin des) à la rue aux Brettes, 390.
— — à Niort, 367, 368, 390 397,

Digitized by Google

427, 428.
Maisons de la Ville (chemin des) au Semblyer-aux-Raoulx, 351, 426.
Malatage, 346 note.
Malleray (Me Pierre Vaslet, sr de), maire de Niort, 383 note. (V. *Vaslet*.)
Mallet (Louise), épouse de Pierre Vaslet de Malleray, 384 note.
Mallet de Chizon (les), 384 note. (V. *Chizon*.)
Manceau (famille), 328.
— (messire Jean), 326, 411.
— (Me Jean), sr des Hermitans, 398 note.
— (Me Nicolas), 327.
Mansigné (famille), 328, 412 note.
— (terre des héritiers), 414.
— (Jean), 326.
— (Jeanne), femme d'André Vyaud), 423.
— (Pierre et Jean), 412 note.
— (Pierre), sieur de Beauregard, 412 note.
Marais (le sr des), 413. (V. *Lezay*.)
— (terre du sieur des), 414.
Maraiz (Jamin des), 396.
Marchant (Jean), 363.
Marche (Hugues de Lusignan, cte de la), 349 note.
Marché (le), 359, 364, 370. (V. *Colombier*.)
— (Jean Giraud du), 364. (V. *Giraud*.)
— (hébergement du), 396.
Marigny (cne de), 343 note.
Maronneau (famille), 328.
— (Abel), 325, 334, 349, 356, 357, 358, 359, 363, 366, 368, 369, 375, 378, 382, 385, 396, 418, 428.
Maronneau (héritiers ou hoirs Me François), 334 note, 336, 339, 348, 349, 356, 364, 365, 380, 382, 384, 385, 388, 390, 391, 393, 396, 397, 398, 399, 400, 401 note, 406, 408, 425, 426.
— (maistre Françoys), 371, 373, 379, 381, 382, 387, 394, 395, 420.
— (Me Françoys) le jeune, 370.
— (veuve de Me François), 374.
— (Guillaume), 356, 423, 424.
— (Huguet), 420.
— (hébergement Jean), 422, 423.
— (hoirs Jean), 335.
— (hoirs feue Marguerite), 335.
— (Micheau), 379, 394, 398, 406, 423.
— (Philippe), 366, 423.
— (Philippon), 427.
— (Pierre), 366.
— (Thifonne Maronnelle), 398.
— (Thomas), 355, 358, 385, 427.
Marsault (famille), 328.
— (maistre), tourneur, 354 note, 387, 421.

Digitized by Google

Marsauld-Decleus (héritier), (maison), 427. (V. *Decleus*.)
Martigné (métairie de), 397 note.
Masson (hébergement), 391.
— (Mre Jean), prêtre, 388, 400.
— (Jean), 406.
— (Mre Jullien), prêtre, 371.
— (Pierre), 353.
— (héritiers Pierre), 422.
Massonas (les), 422.
Mauléon (élection de), 403 note.
Maulévrier, 322 (V. *Gouffier*.)
Mauzé, 333 note.
Maye (Micheau), 417.
Maye (Jean Moreau, dit), 359. (V. *Moreau*.)
Maynard (Louys), 420.
Meaux (Charles de), sgr de Violaine et de Lisle, époux de Marguerite-Michel de Chassagne, 373 note.
— (Charles), sgr du Fouilloux en Arvert, 373 note.
— (Paul), sgr de Douy-la-Ramée, époux de Catherine Ravard, 373, 374 note.
Méchin (Estienne), 341.
Melle (baronnie), 338 note. (V. *Croix de Guilleaume* et *Guillaume de*).
Mello, 320.
Mellusine, 319.
Mériget (Jean), mari de Jeanne Garnier, 425.
Mériguot (Guilleaume), 363.
Meschin (Mériot), époux de Huguet Pène, 418.
Meslejeu (François), 352.
— (époux de Catherine Bonnette), 378.
Meslier (François), 426.
Mestayer (André), 379, 420.
Mestive (lief de la), 375 note, 417.
Méliveur, *Mélivier*, 342 note.
Micheau (Jean), 354, 356, 361.
— (feu), 362, 381, 419, 420.
— (Jeanne), 418.
— (Huguet), 361.
Micheau de Viron, 326.
— (famille), 328.
— (André), de Nyort, sr de Viron, 415 note.
— (hoirs André), sr de Viron, 415.
— (Magdeleine), veuve de Jehan Baynier, 415 note.
— (Benjamin, Amédée, Egérie, Zélia), de Chizé, 415 note.
Michel de Chassagne (Marguerite), épouse de Charles de Meaux, 373.
Migauds (les), 424.
Mimault (Allain), 414.
Minage, 345 note.
— (rue du), 408 note.
Minotte (Marguerite), femme de feu Nicollas de la Vausseau, 424. (V. *de la Vausseau*.)
Moisnard (Louis), 412.
Mons, Monts et Montz en Prahec, 315, 322, 323, 324, 325, 326, 331, 332 note, 345, 417. (V. *Maboul Louis*.)

Digitized by Google

Mons (domaine de), 408.
— (hébergement de), 407.
Montberon (Guy de), époux d'Anne Ravard de Lisle, 373.
Moreau (Antoine ou Anthoine), 338, 370, 381, 389, 391, 394, 395, 397, 399, 400.
— (Bastien), 381.
— (Jacques), 406.
— (Jean), 348, 405, 418, 419, 423.
— (Jean Moreau-Servant), 419.
— (Jean) boucher, 425.
— (Jean) dit Mage, 359.
— (Micheau et Jean), 405.
Morice (Doménie), 419.
— (Jean), écuyer, sieur du Pouzanneau de Prahec, 419 note.
— (J.), écuyer, 419 note.
Moricet (Berthommé de la Vausseau, dit), 389.
Morillon (famille), 328.
— (de Mougon), 335 note.
— (les hoirs Morillon de Mougon). (V. *Mougon.*)
— (Maistre Pierre) de Mougon, 335.
Morineau (Guilleaume), 420.
Morinelle (Philippine), 352.
— (Thiphaine), 358.
Mornay, 374. (V. *Chaumont.*)
Mortaillable, 412 note.
Mortefond. (V. *Jouslard.*)
Mortemain, 412 note.
Mort-Martin (le sieur de la), 392.
Mothe-Saint-Denis-de-Mairé (la), ou Bougouin, 331 note. (V. *Chabot.*)
Moucheteau (Catherine), 326, 403, 404.
— (famille), 328.
Mougon (hoirs Morillon de), 335 note, 336, 344 note, 352, 405. (V. *Morillon.*)
— (pré du prieur de), 391.
Moulin (Louise du), épouse de Hélie Ravard, 373, 374.
Moulin (le Grand), n° 7, et pp. 339, 401. (V. *Le Grand-Moulin.*)
Moulin de Paix (le), 337 note, 379, 414. (V. *Paix.*)
Moulin à vent de Prahec, 352. (V. *Prahec.*)
Moulline (Mary), 364.
Moullon (veuve), de Mougon, 405.
Moutarde (graine de), 417.
Moyne (Jean), 363.
Muance, 404 note.
Muid, 342 note.
Mullot-Biron, 349.
Mullot-Rouillé, 369, 424, 425.

N.

Namy (J. Thibault, dit), 391. (V. *Thibault.*)
Nantes, 318.
— (G. Chauveau de), 403.
Nardeau (Jean), 422, 428.
Neubourg (Anne de), épouse de François Poussard, 360 note. (V. *Poussard.*)
Nicollas (les), 359.
Nossay (Pierre de), écuyer, 322.
Niort, Nyort, 317, 319, 322, 331

Digitized by Google

note, 332, 333, 334, 335 note, 336, 337, 338 note, 339, 341, 347 note, 350, 351, 357, 360, 367, 368, 369, 375, 379, 381, 382, 385, 388, 389, 390, 391, 394, 397, 401, 402, 403 note, 408 note, 414, 415, 416, 417, 427, 428, 429, etc.
Niort (château de), 324, 363.
— (environs de), 343 note.
— (porte du Pont à), 408 note.
Notre-Dame de Niort (prieuré de), 319.
Nouhe (chemin de la), 392.
Nouion (Nouvion), notaire royal à Niort, 417 note.

O.

Offrois (les), 416.
— (Messire Christofle), 416 note.
Oiron, 322.
Oriou, 326, 328, 373, 398, 411 note. (V. *Ravard.*)
Ouailles, 344 note.
Ouche de la Coudrye, 354. (V. *Coudrie.*)
Ourme-au-Jay (hébergement de l'), 348.
Ouzanne (la feste de l'), 406 note.

P.

Pagemenier (fief de), 337 note.
Pagendrieux (fief de), 334 note.
Pain (Jean), 349, 355, 359, 377, 398, 407.
— (Geoffroy), 371, 385, 427.
Paix (chemin du château à), 418.
— (fosse de), 317.
— (le moulin de), 337 note, 379, 414.
— (pré de), 405.
— (prairie de), 391 note.
— (la rivière de), 391 note.
Paix-Pouzin (pré soubz), 379 note, 405.
Paizay-le-Chapt, 415 note.
Pallardy (Louis Prévost dit), 392.
— (pré), 392.
Pallé, 354 note, 392 note.
Pallée (les chaumes de), 392 note.
— (métairie du grand), 397.
— (la Roche de), 392 note.
— (chemin des chaumes de) à l'abrevoir de la Rouchère, 392.
Pamproux, 335 note, 340 note.
Pannier (Mre Pierre), 426 et note.
Papier terrier, 323.
Papineau (Jean), 376, 377, 387, 388, 420, 425.
— (Guillaume), 393.
— (Philippes), 389.
Papinelle (Catherine), 387.
Parsonnier, 332 note.
Pascault (Françoys), 354, 371, 372, 386, 387, 394.
Pascaud (Françoys), le jeune, 427.
Pasquereau (Jean), 390.
Pasquier ou *Pascage* et *Pascallage* (droit de), 344 note.
Pastis (chaintre du), 395.

Digitized by Google

Pastis (pré du), 377, 385.
Pastureau (famille), 328.
— (Jacques), sr de la Roche-Cartault, conseiller du roi, 326, 404 note.
— (Guilleaume), sr de Charvay et de la Grange, maire de Niort, 404 note. (V. *Charray* et *la Grange*.)
Paulmier (famille), 328.
— (Jean), notaire à Aulnay, 383 note.
— (Me Pierre), 383.
Pavie, 335 note.
Pèlerin ou Pellerin (Jean), 372, 386, 389 et 422.
— (Micheau), 427.
Pèlerine, Pellerine (Pernelle), 375, 396, 406.
Peletier (Jacques), 413.
Penne (Jeanne), 408.
Pene (Huguette), femme de Mériot Meschin, 418.
Perche, 338 note.
Périgné, 317, 318, 386, 395.
— (Antoine Villain de), 394.
Pérocheau, notaire au marquisat de Fors, 412 note.
Petit (Pierre), dit Berry, 355.
— (Pierre), 349, 365, 366, 367.
Petit-Fief, 407 note.
Petit-Pallée (le), 366 note.
Philippon (V. *Pierre Audebert* dit), 386.
Picard (famille), 328.
— (hoirs Abel), 380.
— (Me Anthoine), 338 note.
— (Anthoine) de la Prévosté, 357, 358.
Picard (chapelle des), ou de Saint-Boniface, 408 note.
— (Guilleaume), 377, 388, 389, 423, 401, 412, 425.
— (hoirs Guillaume), 376.
— (Guillaume le Jeune), 363, 364.
— (Jean), 407.
— (Jean), de la Prévosté, 357 note.
— (hoirs Micheau), 359.
— (Laurant), 378, 413, 417.
— (hoirs Me Nicolas et Nycolas), 338 note, 357, 393.
— (les Piccardz), 340, 388, 420 note.
— (Me Nicolas et Nicollas), 353, 357, 365, 370, 384, 388, 393, 401.
— (Pierre), 359, 396, 398, 408.
— (Mre Pierre), prêtre, 408 note.
— (Simon), époux de Marguerite Bastard, 338 note.
— (Thomas), 359.
— (hoirs Thomas), 398, 408 note, 409.
Picquard (sablier du Pont à), 380.
Picquereau (Françoys), 367, 389, 396.
— (Jean), 367, 375, 424, 425, 426.
Picquerelle (Pernelle), 373.
— (l'houche à la), 373.
Pied-Pousin, 379. (V. *Paix-*

Digitized by Google

Pouzin.)
Pieds, 333 note.
Pierre II, évêque de Poitiers, 319.
Pierrières (les), 336 note.
— (la grosse), 352.
Piet (M^re^ Antoine), s^r^ du Fresne, 394 note.
— (M^e^ Noël) échevin, 327, 416 note.
— (Piet-Lataudrie), 352 note.
Pigeaud (Jean), 388.
Pigeot (Jean), époux de Michelle Hervé, 420.
— (Mathurin), 364, 412.
Pillot (Christofle), 376, 413, 426.
Pimpelière (la), 322, 327, 331 note, 417. (V. *Chabot.*)
Pinetz (les), 371.
Pizon (famille), 328.
— (Jean), 399, 400, 406, 422.
— (hébergement de), 423.
— (Pascaud), 422.
— (Pierre), 365.
Pizonnière (la), 406 note.
Place de la foire de Prahec, 356.
— où tient la foire, 356.
— où l'on loue les gens, 397, 423.
Planchon (famille), 328, 418.
— (sire Jean), sieur de la Croix-Naslin, 345 note.
— (Jean), 347, 378.
— (Micheau), 376, 389, 417.
— (Michel), 346, 351, 365, 375, 377, 380, 384, 389, 392, 393.
— (hoirs Michel), 354, 359, 360, 361, 362, 377, 378, 381, 397.
— (Pierre), 351, 373, 374, 375, 377, 380, 382, 383, 389, 390, 393.
Plante (la), 352 note. (V. *Rondeau.*)
Plantiveau (Antoine), 349, 355, 356, 366, 367.
Plet, 412 note.
Pogne (Jeanne), 394.
Poirier (Méry), 363.
— (Michelle), mère de Hugues Brunel, 413.
Poitiers, 317, 318, 319, 331 note, 338 note, 403 note, 405, 413 note. (V. *Vernon.*)
Poitou (comte de), 349 note.
Poix, Poidz (famille de), 328.
— (Elie de), conseiller du roi, 353.
— (Geoffroy de), 371, 385.
— (Hélie de), 326, 411 note.
— (Helye de), s^r^ de Byart, 353 note.
— (Helye), écuyer, sgr de Saint-Romans, 353 note.
— (Jean de), 335 note, 353.
— (Jean de), s^r^ de Saint-Romans, 396, 410 note.
— (Jean de), sieur du Pourtault, 379.
— (hoirs Jean de), 372, 387.
— (héritiers feu Jean), écuyer, sgr de Sainct-Romans, 371.
— (Jeanne de), épouse de G. Fouques, 410 note.
Pommier (famille), 328.
— (Estienne), de Fors, 374.

Digitized by Google

Pommier de Fors, 352.
— (hoirs Mr Françoys), 388.
— (Guillaume), 352, 423.
— (hoirs ou héritiers Marie), 350, 351, 353, 354, 365.
— (Martin), 352, 355, 367, 368, 390, 400.
— (Me Pierre), 341, 357.
Pommière (hoirs Marie), 372.
Ponnier (chemin), 413.
Pont à Picquard (sablière du), 380.
Pont d'Epannes (le), 318.
Portail (le seigneur du), 335 note.
Pontreau, 408 note.
Porte du Pont à Niort, 408 note.
Pougnard (Françoys), 371.
— (hoirs Françoys), 355, 366, 371, 385, 399, 400.
— (l'Homme), 420.
Poullet (Pierre), 420.
Pourtault-en-Prahec (le seigneur du), 335 note.
— (fief du sr du), 339.
— (Jean de Poix, sr du), 379.
— (métairie du sieur du), 408.
— (pré du sgr du), 405.
Poussard (François), chevalier, marquis de Fors et du Vigean, comte de Saint-Menou, baron de Chizé, Bazauges, et de la châtellenie de Prahec, etc., etc., 360 note.
— (René), écuyer, sr de Vendré, époux d'Antoinette de Coulonges. (V. *Coulonges.*)
Poussaudrie (la), 389.
Pouzanneau (fief du seigneur de), 337.
— (pré du), 355
— (le), 419 note. (V. *Morice.*)
Pouzat (le), 334, 335.
— (chemin du), appelé chemin Rochelais, 379.
Pouzou (le), 325, 356.
— (chaintre et pré de), 356.
— (pré), 380.
— (terre et chaintre de), 357.
Praec, Preis, Prahec, 317 à 330, 331 note, 332, 333, 334, 335 note, 337 à 341, 344, 345, 347, 348, 350, 351, 352, 354 note, 356, 357, 358, 374, 385, 386, 387, 388, 391, 393, 394, 395, 401, 404, 408, 410, 412, 422.
— (aumônier de), 392. (V. *aumônerie de Prahec.*)
— (château de). (V. *château de Prahec.*)
— (châtellenie), 323, 360. (V. *Poussard.*)
— (chemin de), 419.
— (chemin de l'église de), 384.
— (chemin du château de), 406, 418.
— (curé de), 320, 375, 376 à 396.
— (douhe du château de). (V. *château de Prahec.*)

Digitized by Google

Praec (église Saint-Maixent de), 391. (V. *Place de la Foire*), 356.
— (fief à), 408.
— (moulin à vent de), 335 note, 352. (V. *Fief du Pourtault.*)
— (prieur de), 319, 333, 384, 393, 402.
— (pré du prieur de), 385, 389.
— (le puy de), 336, 398.
— (seigneur de), 321. (V. *Prévost*)
— (Saint-Maixent de), 320.
— (verger et maison du curé de), 333.
— (le verger du seigneur de), 407.
— (ville de), 417.
Prahec (famille de), 350 note.
— (Hugues de), 350 note.
— (Jehan de), 350 note.
Pré d'Abel Maronneau, 356.
Pré-le-Comte, 349 note, 355, 359, 398, 407, 408.
— (hébergement de), 369, 376, 377, 398, 407, 408.
Pré Cordier, 341.
Pré du sieur de la Forge-de-Nossay, 356.
Pré du prieur de Fors, 339.
Pré du seigneur de Fors, 360, 382.
Pré Geoffroy, n° 65.
Pré-Jousbert, 334, 399.
Pré-Négon, 377, 385, 389.
Pré de Paix, 405.
Pré du Pastis, 377, 385.
Pré du sgr du Pourtault, 405.
Pré de Pouzanneau, 355.
Pré de Pouzou, 356, 380.
Pré près de la ville, 333.
Pré du prieur de Prahec, 385, 389.
Pré de Réglemer, 358.
Pré de Saint-Neuil, Saint-Tenoiel, 341, 382.
Presle (la), 405 note.
— (rivière de la), 407.
Prévost (famille), 328.
— (Emery), 356.
— (Jean), 408, 415.
— (Louis-Armand), chevalier, seigneur et marquis de l'Etorière, 321.
— (Louys), dit Pallardy, 392.
— (Michel), 410.
— (Pierre), de Frontenay, 346 note.
— (Olivier), écuyer, etc., 415 note.
— (René), écuyer, sgr de la Roche, de Brûlain, de Grand-Viron, de la Forêt-Naideau, époux de dame Françoise Vigier, 321.
— (Théophile), chevalier, sgr de la Roche, de Brûlain, de Grand-Viron, de la Vallée, sgr de Prahec, 321 note, 331, 415.
Prévoste (Catherine), 371, 372, 380.
Prévôt (fief du), 409 note.
Prévôté de Prahec (fief de la), 326, 409 note.

Digitized by Google

Prévosté (la), 333 note, 350, 357 note, 369.
— (Jean et Antoine Piccard de la), 357 note, 358.
Prieur de Fors (le pré du), 339.
Prieur de Niort, 319.
Prieur de Prahec, 319, 377, 384, 393, 402.
— (pré du), 385, 389.
Prieuré de Notre-Dame de Niort, 319.
— (fief du), 337, 400 note.
Prinsay, 322, 331 note.
Pui-Neuf (chemin de), 414.
Puis-Briaud, 391.
Puy (le), 405.
Puy-Bordier, 355, 356, 366, 370, 371, 374, 385.
Puy-Chat (le), 355, 382, 383, 393.
— (chemin du), 367, 369, 420, 421.
— (carrefour des Forges du), 348.
— (carrefour du), 416.
Puy-Cendron (fief du), 335 note.
Puy-Emery-Prévost (le), 347.
Puy-Gibouin ou Gibouyn (le), 350, 351, 354, 371, 372, 386, 387, 389, 422, 423.
Puy-Mandon, 398.
Puy-Ozanneau, 347.
Puy-Pouzanneau (le), 334, 355, 360, 361, 362, 381, 383, 393, 405, 406, 412, 418, 419.
Puy-de-Prahec (le), 336.
— (chemin du), 398.
Puys du Fourt, 345.
— (une maison du), 353.
Puys-de-Picher (la sablière du), 401.

Q.

Quartault (*cartault*), 417.
(3 cartaulx de graine de moutarde.)
Quartier (le), 333 note.
Quayray (Thomas de), 350 note.
Quintal (le), 343 note.
Quinte (la), ou Quintaine (?), 359.

R.

Rais (pays de) 322, 331 note.
Raoulle (Michelle), 395.
Raoult (Jean), 350.
— (Jean), dit Viault, 424.
Raoulx, Raoultz, Raoulz (les), 351.
— (chemin du semblier aux), 424.
— (le Semblier aux), 351 note, 352, 367, 368, 373, 374, 377, 389, 390, 397, 400, 424, 426, 428.
Raud (Jean), 405.
Ravard (Anne), de Lisle, ép. de Guy de Montberon, 373.
— (Catherine), de Lisle et de Violaine, ép. Paul de Meaux, s[r] de Douy-la-Ramée, 373.
— (famille), 328.
— Guillaume), s[r] d'Oriou et de Lisle, 373.
— (Hélie), chevalier, époux

Digitized by Google

de Jeanne Goumard d'Echillais, 373.
Ravard (Hélie), époux de Louise du Moulin, 373, 374.
— (Jean), époux de Françoise de Tryon, 373.
— (René), écuyer, seigneur d'Oriou, 326, 373, 398 411.
— (les), seigneurs d'Oriou et de Lisle, 373.
Rebairet (Pierre), 392, 393.
Réglemer (pré de), 358, 388, 393, 394, 414.
Regnaudeau (Jean), 352.
— (Louis), 426.
— (Toussaincte), 372. (Au lieu de Rigaudeau.)
— (Toussainctz), 375, 377, 386.
Regnault (Anthoine), de Juschecorps, 357.
— (Guillaume), 375.
— (Jean), dit du Chemin, 357, 359.
— (héritiers Guilleaume), 368.
Requiesse (hoirs Mathurin), 355.
— (au lieu de Regnesse), 359, 382, 383.
— (les), 383, 392.
— (pré des), 393, 394, 395.
— (Réquiessez).
Resuyer (Guilleaume), 427.
Ribemont, 374.
Richard (famille), 329.
Richard, roi d'Angleterre, 339 note.
Richardrye (la), 329, 361 note, 381.
Richardye (métairie de la), 405.
— (ruhe de la), 405, 418.
Rinollin de Nyort (bouche de), 405.
Ripaillette, 383 note. (V. *Jousselin.*)
Rivière de dessoubz la ville, 383, 393 note.
— (de la Gueyrande, 340 note.
— (de la Presle), 407.
Robert (Jeanne), 408.
— (Juyot), 385.
— (Marguerite), 408.
Robin (famille), 328.
— Mre Guilleaume), prêtre, 352, 368, 390, 400, 424.
Roche (la), 321, 322.
Roche-Cartault (la), 326, 404 note. (V. *Pastureau Antoine.*)
Rochechouart (Aimery), évêque de Sisteron, sgr de Saint-Vertunien, Sainte-Néomaye et Prahec, abbé commendataire de Saint-Savin, 320.
— (Guy de), évêque de Saintes, 319.
Rochelais (chemin), 377, 378, 379, 380.
— (le grand chemin), 354.
— (ou du Pouzat), 379.
Rochelle (la), 379.
Roche-Malecard (la), 334, 335 note.
Roche-Marguart (la), 388.
Roche-de-Pallée (pré du seigneur de la), 392 note.
Rohan-Rohan (duché de), 383.

Digitized by Google

Rollier (Jean), de Niort, 385.
Rompis, 358.
— de Vaugon, 358.
Rond ou Roud (Méry), 359, 376, 397 note.
Rondeau (famille), 328.
— (Florent), 414.
— (Françoys), 352, 368, 377, 378, 383, 391, 396.
— (Jacques), sr de la Plante, 352 note.
— (Jean), 393, 399.
Rouchière (abreuvoir de la), 392. (V. *Pallée.*)
— (pré de la), 392.
Rouhault (Antoine), 326, 403, 404, 405.
— (Charles), sr du Baignon-Girard, 405 note.
Rouillé, 405.
— (Guilleaume), 378, 390.
— (les), 421, 423.
— (Louise), 405.
— (Mullot), 369, 424, 425.
— (hoirs feu Mullot), 417.
— (Pierre), 381 note.
Rouilleau (Jehan), 388.
Roulleau (Françoys), 359.
Roullerye (la), 376, 389.
Rousseau (Georges), 422.
— (Jean), 406.
— (Jean), de Niort, 425.
— (Jean et Micheau), 425.
Rousseau-Grellier (Jean), 422.
Rousselle, épouse de Pierre Aimery, 418. (V. *Aimery.*)
Rousselette (rue de la), 419.
Roy (Berthommé), 363 note.
— (la veuve de Berthommé), 406.
Ruau (famille du), 328.
— (Florentin), bourgeois de Poitiers, 331 note.
— (demoiselle Jeanne), 322, 331 note.
Ruhe de Beauvoyr (V. *Beauvoir.*)
— (grande) de Beauvoyr, 379, 371, 372, 384, 385, 386, 387. (V. *Beauvoir.*)
— (chemin de la) au Puy-Gibouin, 354, 386.
Ruhe aux Brettes, 366, 381. (V. *Brettes*)
Ruhe du chasteau de Prahec au Carrefour des Forges, 368.
— (grande), 369.
— (grande), à la Gaudrie, 391.
Ruhe (grand'), 354.
Ruhe du Fourt-du-Puys à l'église, 390.
Ruhe du Minage, 408 note.
Ruhe du Puys-du-Fourt, 345.
Ruhe de la Richardrye, 406, 418.
Ruhe de la Rousselette, 419.
Ruhe de la Vasleterye, 352 note, 367.
Ruigard (Jean), 399.

S.

Sablière (la), 412.
Sablière du Pont-à-Picard, 355, 380.
Sablière (la) de la Voûte, 424.
Sabourault (André), 428.
Sabourin (famille), 328.
Sabourin de Niort (Mathurin),

Digitized by Google

383, 406, 426.
Sabourin (Micheau), 407.
— (Pierre), consul, pair et aumônier de Saint-Jacques et Saint-Georges, 336 note, 390.
— (hoirs Pierre), 339, 362, 368, 391.
Sabourine (Jeanne), 368.
Sacher (maistre Saturnin), échevin, 335 note, 349 note, 355, 358, 364, 379, 381.
— (les héritiers de Mre Saturnin), 366, 367, 413.
Saintes, 318, 319, 350 note.
Salignac (Jean), 395.
Saunier (Etienne), 377.
Saulnier (Estienne), 389.
Sauquet (Pierre-Philippe), 415 note.
Savarie (métairie de la), 392 note.
Savarit (Pierre), 405.
— (Pierre), d'Aiffres, 405.
Savignac (Pierre), consul, puis juge, 354 note.
Saint-Augustin (ordre de), 338 note.
Saint-Boniface (chapelle des Piccards ou de), 408.
Saint-Brix, 415 note.
Saint-Florent-lès-Niort (paroisse), 400 note.
Saint-Georges (aumônerie de), 336 note.
Saint-Jacques (aumônerie de), 336 note.
Saint-Jean de mai (petite), 343 note.
Saint-Jean de juin (grand), 343 note.
Saint-Louis, 349 note.
Saint-Maixent, 318, 319, 335 note, 338.
Saint-Maixent-de-Prahec, 320, 352 note.
— (église de), 391.
Saint-Martin, 394 note, 399, 400.
Saint-Martin-de-Bernegouhe, (fief de), 339 note, 394 note.
— (chemin de), 339 à 341.
Saint-Marc (Jean-Jacques-Lazare de), procureur du roi, 415 note.
— (Pierre-Philippe de), notaire, 415 note.
Saint-Maurice-de-Mairé, 331 note.
Saint-Médard (Chaigneau, prieur de), 412 note.
Saint-Menou, 323, 360 note. (V. *Poussard.*)
Saint-Nicolas (confrayrie de), 335 note.
— (confrairie du Cibavit, du corps de Jésus-Christ ou de), 399 note, 400 note.
Saint-Remy, 370.
Saint-Romans (V. *Jean de Poix*, écuyer, sr de), 353 note, 371.
Saint-Romans-de-Melle, 396 note, 411 note.
— (baronnie de), 411 note.
Saint-Romans-des-Champs, 353, 396 note, 411 note.
Saint-Savin, 320.

Digitized by Google

Saint-Thibault (maison de), 408.
Saint-Vertunien, 320.
Sainte-Anne de l'Homme-Thibault (chapelle), 420 note.
Sainte-Blandine, 338 note, 344 note, 375.
— (chemin de) à Niort, 394.
Sainte-Catherine (chapelle), 338 note.
Sainte-Hermine (terre de), 320, 322.
Sainte-Néomaye, 320.
Sainte-Neuil, (Saint-Enœil, Saint-Tenoiele, Saint-Tenœil, Saint-Teneuil), 325, 327, 340 note, 341, 356, 360, 375.
— (chaintre de), 405.
— (métairie de), 392, 397.
— (pré de), 382, 392, 393.
Sainte-Pezenne, 327, 416.
Seigneur de Fors (le), 360.
Seigneur du Courgnolleau (feu Pierre Allery), 365.
Selier (Jehan), 395.
Semblier (le), 402.
Semblyer-aux-Raoultz (le). V. *Raoulx*.
Semblyer de la Vau-Saint-Martin, 394 note.
Senault (pré), 391.
Sepure (pré), 392.
Servant (famille), 420 note.
— (Mre Guillaume) chapelain de l'Homme-Thibault, 420 note.
— (Jean), 347, 360, 361, 362, 417.
— (Jean Moreau), 419.
— (Pierre), 375, 417.
Setier, 342 note.
Simonnet, Symonnet (famille), 329.
Simonnet (André), 387.
— (Françoys), 366, 408, 421.
— (Jacques), 397.
— (Jean), 352, 355, 359, 368, 370, 377, 382, 390, 402, 405.
— (les), 412.
— (Mathurin), 407.
— (Pierre), 363, 364, 366, 418.
Simonnetz (les) de Chambeulles, 364, 418.
— (François et Jean), 363, 418.
— (petit chemin de la maison des) au Puy-Pouzanneau, 412.
Simonnetrye (la), 329, 363 note.
Sinet ou Signet (Laurent), 363.
— (les), 364.
— (Pierre), 422.
Sisteron, 320. (V. *Rochechouart.*)
Sorin (Ollive), 423.
Sou, 333 note.
Siyran (Jean Tascheron de), 385.
Soumis, 332.
Sully (famille, terre de), 320.
— (Marie de), 320.
Suire, Suyre (Guillaume), 425.
— (Jean), 408.
— (Jean), boucher, 408.
— (feu Micheau), 349, 359.
— (Mre Pierre), 346, 350, 353, 372, 386, 422.
— (Mre Pierre), consul, 389 note.

Digitized by Google

Suire (Mre Pierre), prêtre, 389.
Suyrant (métairie) au sieur des Marais, 414.

T.

Tablier (Jean), 423.
— (Messire Michel), prêtre, 371.
Tâcheron, Tascheron (famille), 328.
— (Alexandre), 424, 425.
— (Dommaine), 426.
— (Fleury), 397.
— (Guilleaume), 425.
— (Hugues) de Niort, 402 note.
— (Huguet), époux de Pernelle Blanche, 421.
— (Jacques), sieur de la Clervaudière, 361, 375, 378.
— (Jean), 333, 355, 356, 357, 358, 368, 376, 390, 402, 417, 426,
— (fils de Huguet), 421.
— (Jean), dit Couchot ou Coussot, 360, 393, 397.
— (Jean), menuisier, 364.
— (Jean) maréchal, 352.
— (Jean) de Siyran, 385.
— (Jean) de la Croix-Naslin, 378, 417.
— (Jean et Thomas) de la Croix-Naslin, 417.
— (Laurent), 407.
— (Micheau), 413.
Tascheronne (Denize), 388, 401.
— (Jeanne), 420.
Tascheronne (Jeanne) épouse de Mathurin Giraud, 421.
Taille, 347 note.
Tarqueix (les), 327, 328, 416 note.
Tauché, 344 note.
Taury (l'abbé), 319.
Tenue, 403 note.
Tenures, 403 note.
Ternant (la Mothe de), 363. (V. *Vernon*.)
Terrage, 337 note.
Terrage et dixme scis à Chasteau-Gaillard, 339.
Terre de dessoubz le moulin à vent de Prahec, 352.
Terre Nouzille, 401.
Texier, Texyer (Françoys), 407.
— (Françoys Roulhier), 401.
— (Georges), 369, 374.
— (Jean), 354.
— (Jean et Guillaume), 408.
— (Laurent), 398.
— (Maixant), 349, 355, 358, 365, 366, 367, 381, 394.
— (Nicolas), 366.
Texière (Pasques), 425.
Thebault (Jean), 408.
Thibaude (Guillemette), 424.
Thibaud, Thibault (famille), 328.
— (Hugues), 385.
— (Jean), 401, 408.
— (Jean) maçon, 355.
— (Jean dit Namy), 391, 393.
— (Mre Jean) prêtre, 347, 359, 362, 368.
— (Mre Jean), 418.
— (Jeanne), 375.

Digitized by Google

Thibault (Jullien), 373.
— (Louis), pair de la commune de Niort, 362 note.
— (Pierre), 375, 376, 377, 387, 391, 396, 397, 398.
— (Raoul), 361.
Thiron (pré de Antoine), 382.
Thorigné, 405 note.
— (chemin de) à Gript, 405.
Thouars (chartrier de), 320.
— (château de), 410 note.
Tillet (Messire Jean), 369.
Tonneau, 343 note.
Toupet, Touppet (André), 325, 356 note, 357, 379, 382, 394.
— (famille), 328.
— (héritiers), 325.
— (Jean) écuyer, sieur de Courpentay, 357.
— (Toussaint), 325.
— (Toussaintz hoirs), 357.
Tourneurs (diatretarii), 354 note.
Touschet (Méry), 363.
Tranchée (la), 400 note.
Tranchée (Samuel), 417.
Trélan, 323 note. (V. *Maboul.*)
Trémoïlle (Guy de la), 320.
— (Jacquelin de la), 323.
Trelehors, Treslehors, 374, 375, 425, 427.
— (jardin), 377.
— (ouche et verger), 376.
— (verger), 373.
Trépied (Jacques), 350, 406, 407.
— (Jean), 394.
Triaut (Pierre-Jullien), 382.
Triou, Tryoux, 325, 336 note, 344 note, 375.
— (hoirs Jean Bouin de), 375.
Tryon (Françoise de), épouse de Jean Ravard, 373. (V. *Ravard.*)
Tublier (Jean), 406.
— (messire Michel) prêtre, 391.

V.

Vallée (la), 321, 322, 331 note, 405. (V. *Prévost.*)
— (Mr de la), 332.
Vallée (la) à Viron, 414.
Vanelle du grand chemin du château de Prahec à la Gaudrie, à la maison d'André Damureau, 391.
Vanneau (le), 379.
Vanoine, 423.
Varenne (la), 410 note (V. *Fouques.*)
Varèze (Jean de), 350.
Vaslet (famille), 329, 383.
— (hoirs maistre Françoys), 383, 386, 396.
— (pré de Me Françoys), 396.
— (Guilleaume), 383.
— (Jean), le jeune, 394, 419.
— (demoiselle Louise) de Malleray, épouse de noble homme Me Thomas Jousselin, 384 note.
— (Martin), 383.
— (héritiers Martin), 422.
— (Mre Pierre), avocat au parlement, sr de Mal-

Digitized by Google

leray, 384 note.
Vasleterie, Vasleterye et Vasleterie (la), 329, 367, 375.
— (rue de la), 352, 369, 373, 390.
Vaslette (Jeanne), 418.
Vaud-David (la), 359.
Vaugon (buisson de), 383.
— (fief de), 342, 343.
— (rompis et pré de), 358, 395, 396.
Vaurry (la liguolle de), 336 note.
— (chemin de) aux Deffens, 338.
— (chemin de) à Sainte-Blandine, 338.
Vaurry (Pierre), 407.
Vaurrye (Ozanne), 418.
Vau-Saint-Martin (la), 414.
— (semblier de la), 394 note.
Vausseau (Berthommé de la), 367, 369, 389, 390, 428.
— (Berthommé dit Moricet), 389.
— (Collas de la), 389, 426.
— (Jeanne de la), 424.
— (Nicollas de la), mari de Jeanne Minotte, 424.
Vausse-Martin (chemin de la), 337.
Vendré, 379 note. (V. *Poussard* et *Coulonges*.)
Vergne (Creuzé de la), 415 note.
Vérines (fief de), 342, 343 note.
Vermandois, 322, 323 note.
Vernon (famille), 328.
— (le trésorier Claude) de Poitiers, 362 note.
Vernon (le trésorier Claude), chevalier, s[r] de la Mothe-de-Ternant, 363.
— (les héritiers de M[r]), trésorier à Poitiers, 405.
— (Maurice), 362.
Véron (M[e] Préjent), 403 note.
Verrines (fief des), 343.
Verrines (famille), 328.
— (M[re] Jean de), chevalier, 326, 411 note.
Versailles, 321.
Versayne, *Versenne*. 336 note.
Viæ-Vicinales, 317, 318.
Viandier, Viandyer, Vyandier, 349.
— (héritiers de Jean), 348.
— (Jean), 420.
— (enfants de Jean), 405.
— (hébergement de Jean), 421.
Viault, Vyault (famille), 328.
— (André), mari de Jeanne Mansigné, 423.
— (Berthommé), 424.
— (Etienne), 391.
— (Jean Raoult, dit), 424.
— (Jeanne), 425.
— (Pierre), 352, 382, 425.
— (M[e] Pierre), 394 note.
— (pré de M[e] Pierre), 396.
Vielle (Jeanne), 383.
— (Pernelle), 407, 408.
— (Pierre), 408 note.
Vigean (le), 323, 360 note. (V. *Poussard*.)
Vigier (Françoise), 321.
Vignaude (Marguerite), 421.
Vignault (sentier des), 365.
— (terre des), 365.

Digitized by Google

Vigon (maison de) (*alliaire* Chizon), 416.
Villain (Antoine), de Périgné, 367, 369, 394.
— (Berthommé), 352, 355, 367, 368, 390.
— (Girard), 408, 423.
— (hoirs Girard), 406.
— (Jean), 351, 371, 387, 390, 423.
— (Jean), le jeune, clerc en droit, maire de Niort, 408 note.
— (Pierre), 355, 356, 366, 371, 385, 389, 423.
— (hoirs Pierre), 351.
Villaine (Jeanne), 351, 358, 375, 376, 387, 423.
Ville (de Prahec), villa, 333 note, 350, 351.
— (maisons de la), 367, 368, 390, 427.
— (chemin des maisons de la) à Niort, 367, 368, 427, 429.
— (chemin des maisons de la) au Semblier-aux-Raoult, 400, 426.
— (la rivière de dessous la), 383, 393 note.
Villeneuve, 323. (V. *Maboul Louis.*)
Villequier (Charlotte-Catherine de), femme de J. d'Aumont, 321. (V. *Aumont.*)
Vinaudrie (la), 406.
Vinax, 415 note.
Vincende (Marguerite), femme de Jean Braudy, 421.
Violaine, 373. (V. *Ch. de Meaux.*)
Virelaye (Ysabeau), 392.
Viron, 326.
— (André Micheau, s^r de), 415 note.
— (le grand), 321 note, 322, 415 note. (V. *Prévost.*)
— (le petit), 415 note.
Viron (Antoine), 345.
Vivier (André du), 426 et note.
— (Gilles du), 359, 377.
— (Jean), 426.
Vouillé, 340 note, 344 note, 375, 391.
Voûte, Voûthe, Voulte, Voulthe (la) (1), 327, 328, 335 note, 337 note, 348 note, 376, 416. (V. *Baudouin, Berlouin, de Cherbeye et J. France.*)
— (hébergement de la), 418.
— (fief de la), 416 note.
— (le seigneur de la), 414
Vouvant, 318.

Y.

Yvonnette (Catherine), 383.

(1) Gl. — *Volta.* Terra locum aliquem circumcludens. *Vollæ* nuncupantur loca quædam aquis circumclusa.

Digitized by Google

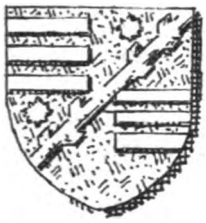

Blason sur une cheminée à la Ferme du Portail

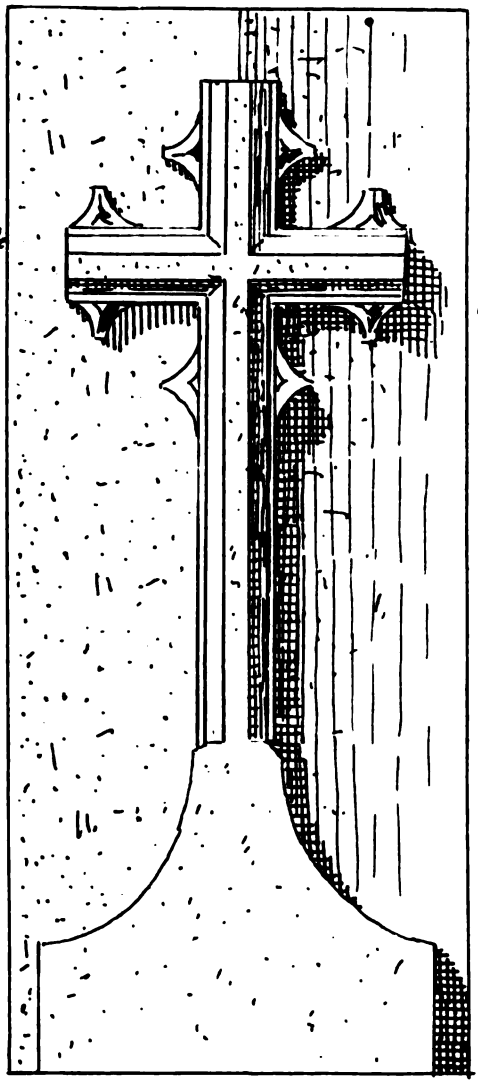

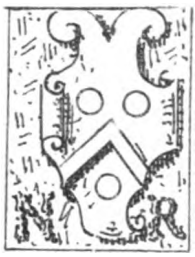

Blason sur la clef d'un portail près le cimelière

A. Bouneault, del.

Echelle 0.10 p. mètre

Tombe dans le Cimetière de Praheca

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES ADDITIONNELLES.

Poix (de). — Les armoiries de la famille de Poix, (semblables à celles de l'église de Saint-Romans, V. p. 411), sont sculptées dans l'église de Saint-Léger près Melle, sur les piliers intérieurs, de chaque côté du chœur. — Elles diffèrent de celles données par d'Hozier, et les pièces qui les composent, sont : *Un double vol surmonté d'un croissant. Couronne à six perles.* — Celles de la chapelle Saint-Joseph (?), pilier de droite, sont entourées d'une cordelière de veuve avec la légende : D^elle DÈGLE (veuve ?) DE IEAN DE POIX — FONDATRICE.

Portail (le). — Nous ignorons le nom de la famille à qui peuvent être attribuées les armes sculptées, au Portail, sur une cheminée du XVI^e siècle. — Ce ne sont point celles de la maison de Poix. — (V. *Le Portail et Le Pourtault-en-Prahec.*)

Prahec (Confrérie Saint-Nicolas de). — Le 17 février 1744, M. P. Juin, agissant au nom de son père, marguillier de la paroisse Saint-Maixent de Prahec, donna quittance à Estienne Bourolleau, maréchal, de la somme de 20 livres restant à payer sur la ferme (suivant bail du 27 juin 1720), des domaines de la confrérie Saint-Nicolas, desservie en l'église et appartenant à la chapelle de Prahec.

Prahec (Famille de). — Jean de Prahec, aumônier de l'abbaye de la Couronne, en 1554, était prieur

Digitized by Google

claustral en 1557, 1567, 1584. — (V. *Hist. de l'abbaye de N.-D. de la Couronne,* par M. l'abbé Blanchet. — *Bull.* de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 5e série, t. x, année 1888.)

V. p. 350, note 2, ce qui est dit au sujet d'une croix de tombe du XVIIe siècle. — Les initiales sont M. G. et non I. G. Ces dernières se lisent au-dessus du portail de la Prévôté, avec la date 1630.

La planche de dessins jointe à ce travail a été composée par M. A. Bouneault. — Outre une croix du XVe siècle, elle reproduit le blason de la ferme du Portail, et des armoiries (style XVIe siècle), dont l'attribution nous a été impossible.

Digitized by Google

ERRATA

Page 335, n° 6, note 4. — *Au lieu de* n° 254, *lisez* n° 255.

Page 353, n° 40, note 3. — *Saint-Romans-les-Melle* (et non Saint-Romans-des-Champs), appartenait à la famille de Poix en 1620. — Voyez note historique et rectificative, p. 411, n° 299. (Communiquée par M. l'abbé Largeault.)

Page 355, n° 45. — *Au lieu de* Mathurin Regmesse, *lisez* Mathurin Réquiesse.

Page 372, n° 127. — *Au lieu de* Toussaincte Rigaudeau, *lisez* Toussaincte Régnaudeau, (d'où est venu Renaudeau).

Page 377, n° 145. — *Au lieu de* ung lièvre de cens, *lisez* ung denier de cens.

Page 379, n° 157, note 4. — *L'Estellier*. Renvoi à la page 401, n° 260, note 1, pour l'étymologie de ce nom de lieu.

Page 392, n° 218. — *Au lieu de* Gantier de Fors, *lisez* Gautier de Fors.

Page 404, note 3. — *Au lieu de* Charnay, *lisez* Charray.

Page 408. — *Au lieu de* maison du dict Sainct-Thibault (*sic* dans le texte), *ne conviendrait-il pas de lire :* maison du dict Jean Thibault?

Page 418. — *Au lieu de* Mathurin Bandouin, *lisez* Mathurin Baudouin.

OMISSIONS A LA TABLE.

Billaud (Nicolas), 420.

Bourguil (Raoullet), 427.

Courpentay. (V. *Toupet.*)

Fenaud (Philippe), 428.

Fuye (le sieur de la), 428.

Naillac (A. de), 413 note. (V. *Lesay.*)

Nouzille (terre), 401.

Pourtault (métairie du sieur du), p. 409 *au lieu de* p. 408.

Rochechouart (Aimery de) *au lieu de* Rochechouart (Aimery).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

TROIS CROIX EN PIERRE

DU XV^e^ SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Par un assez singulier hazard, notre musée lapidaire ne contient aucun débris de croix en pierre du XV^e^ siècle, et on en voit très peu figurer dans le précieux album de notre collègue M. Arthur Bouneault.

Il semblerait que, vu leur extrême gracilité, ces petits monuments aient moins résisté chez nous aux outrages du temps et des hommes que leurs similaires des âges précédents, plus massifs et plus solidement établis.

J'ai pu me convaincre que beaucoup de croix de pierre ont été élevées dans nos contrées au XV^e^ siècle. A Champdeniers seulement, il m'a été donné de rencontrer deux tronçons appartenant à des croix différentes, un troisième vient de Saint-Maxire et a été trouvé devant ma maison, au centre d'un vaste cimetière qui s'étendait au nord de l'église. C'est le seul dont la destination funéraire paraisse démontrée.

Dans tous ces fragments, le fût et les bras donnent une section octogonale. Les facettes, planes à Saint-Maxire, présentent à Champdeniers des cannelures à vive arête.

Un autre caractère commun est la faible longueur des bras de la croix que permet de constater la double présence de la main du Christ et de l'extrémité intacte de la traverse.

Ces extrémités sont, à Saint-Maxire, décorées sur le plat de feuilles de choux émergeant d'un bourgeon central et largement épanouies sur un pourtour légèrement épaté, à Champdeniers la traverse se termine par un tore à boudin qui soutient un bouquet de feuilles frisées et la tranche

Digitized by Google

porte une rose à sept feuilles. Le fragment qui fait l'objet de cette description, a été trouvé dans la rue Pile-Mil, au centre du bourg, au milieu de décombres provenant peut-être de l'ancienne maladrerie. Son diamètre est beaucoup plus grand que celui du fût du troisième fragment et prouve une autre provenance.

Enfin le dernier fragment est sorti des matériaux de comblement d'une cave de la rue Rouillon qui n'est pas fort éloignée du cimetière. Il est possible cependant qu'il vienne d'ailleurs comme nous le dirons bientôt.

Il s'agit cette fois d'une portion du fût peu éloignée des traverses, portant encore un crucifix dont les pieds, la tête et les bras sont absents et taillé dans le même bloc que la croix. Le Christ est ceint d'une longue draperie retenue par une large ceinture, traitée avec une certaine ampleur. Il fallait une véritable habileté à l'imagier pour sculpter dans une unique pierre le Christ et la croix avec tous leurs gracieux détails et l'on s'explique fort bien que la faible longueur des traverses n'avait d'autre but que d'éviter la rupture là où le ciseau frappait évidemment parallèlement au lit de carrière.

Nous ne savons quelle était la forme et la nature d'une croix que l'on voyait encore sur le champ de foire de Champdeniers, au milieu du siècle dernier, et dont l'existence est démontrée par le document qui suit :

« Du 22 mars 1744. »

« Du même jour payé à Me Vinier serrurier, la somme de 14 l. 14 s. pour des serrures qu'il a fait ten à l'église qu'à la croix *de la Place*. »

Etat des mises et dépenses de la fabrique par Pierre Brelay fabriqueur, du 3 avril 1735 à 1752.

Titres de la fabrique de Notre-Dame de Champdeniers.

Communiqué par M. Boutineau, curé de Champdeniers.

L. D.

Digitized by Google

LANTERNES DES MORTS

CROIX DE CIMETIÈRES

ET CROIX DE CARREFOURS

DES DEUX-SÈVRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Il existe peu de croix de cimetières antérieures au xv[e] siècle, et c'est un motif de plus pour décrire et conserver soigneusement celles qui existent. » (De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, vi[e] partie, p. 349.)

Le département des Deux-Sèvres possède encore un assez grand nombre de croix de cimetières anciennes. La plupart sont absolument sans caractère et sans intérêt. Mais quelques-unes sont véritablement des morceaux curieux et méritaient d'être dessinées et publiées. — Les croix de carrefours anciennes ne sont pas rares non plus, mais plus encore que parmi les croix de cimetières, les spécimens insignifiants dominent. — Quant aux lanternes des morts, on en a élevé fort peu dans notre département. A notre connaissance, il n'en existe plus qu'une seule à l'heure actuelle: celle de Pers. En y joignant les exemples disparus, signalés jusqu'ici, on ne dépasse pas le chiffre de trois.

Les croix de cimetières relevées architecturalement et reproduites en autographie, à plus petite échelle, par notre infatigable confrère M. Arthur Bouneault (1), sont au nombre de treize. M. Bouneault a en outre dessiné l'élégante lanterne de Pers. — L'ensemble de ces quatorze

(1) Cf. Jos. Berthelé, *la collection de dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 décembre 1888, pp. 338 à 354, — et *Carnet de voyage d'un Antiquaire poitevin*, pp. 48 à 66.

Digitized by Google

planches réunit ce que notre département a conservé en ce genre de plus important et de plus digne d'attention.

De ces quatorze spécimens, neuf ont été classés monuments historiques par arrêté ministériel en date du 22 mars 1889 : Aiffres, Amuré, Menigoute, Pamplie, Pers, Prahecq, Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Georges-de-Noisné et Saint-Maixent-de-Beugné. Ce classement a été provoqué par les neuf dessins alors exécutés de M. Arthur Bouneault, dessins qui avaient été présentés par M. Juste Lisch, inspecteur général des monuments historiques pour la région de l'Ouest, à la séance de la Commission des monuments historiques du 15 février précédent. Il y a lieu d'espérer que les croix de La Peyratte, de Gourgé, etc, dont le relevé a été fait depuis, seront également classées prochainement (1).

Les notes que nous publions aujourd'hui se rapportent principalement aux monuments figurés par M. A. Bouneault. Nous y avons joint quelques détails sur d'autres lanternes des morts, croix de cimetières ou croix de carrefours, — encore existantes ou disparues.

Nous suivons l'ordre alphabétique des localités.

Aiffres.

La croix de cimetière d'Aiffres (XII^e^ siècle), qui a été plusieurs fois citée par erreur comme une lanterne des morts et qui figure même sous ce titre dans la liste officielle, publiée tout récemment des monuments historiques classés (2), est une des croix hosannières les plus intéressantes et les mieux conservées du département.

(1) Cf. sur ce classement la *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 avril 1889, pp. 210-211 et 213, — et les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, avril-juin 1889, p. 277.

(2) « *Aiffres*. Lanterne des morts dans le cimetière. » (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Commission des Monuments historiques. *Loi et décret relatifs à la conservation des monuments historiques. Liste des monuments classés.* Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXXIX, grand in-8°, p. 52.)

Digitized by Google

Elle atteint en hauteur (emmarchement compris) plus de dix mètres et se compose essentiellement de quatre colonnes groupées formant le quatrefeuilles, chacune de ces colonnes montée sur un petit piédestal carré (1) et amortie à sa partie supérieure en tronc de cône imbriqué. Sur le sommet de ces quatre troncs de cône : la petite croix terminale. Une tablette monolithe peu épaisse, qui se détache horizontalement un peu au-dessus des moulures ornant la base, servait à poser le livre des Evangiles pour la lecture solennelle du jour des Rameaux (2).

Le quatrefeuilles qui constitue la partie principale de la croix hosannière d'Aiffres reproduit l'un des deux types principaux de piliers employés à l'époque romane dans les églises du Poitou. Nous trouvons des piliers de ce genre notamment dans les nefs d'Airvault, de Saint-Hilaire de Melle, de Mauzé-sur-le-Mignon, etc.

(1) A Champniers (Vienne), « la croix de cimetière est très ancienne, elle se compose de quatre colonnes rondes accouplées, pattées à leur base, et dont le piédestal carré est élevé sur un tertre arrondi entouré de six marches en pierres ; je crois que ce monument devait se terminer par une lanterne destinée à recevoir une lampe ». Brouillet, *Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civrai*, p. 233, — cf. la planche 26, fig. 2.)

A Champniers..... « curieuse croix hosanne qui s'élève au milieu du cimetière de la paroisse. Elle est formée de quatre fûts de colonne accouplés en un seul faisceau, avec piédestaux correspondants, dressés sur une sorte d'estrade circulaire formée de trois rangs de marches en partie enfoncés dans le sol environnant. Au sommet de cette quadruple colonne, s'élève la croix à laquelle on fixe le bouquet de buis traditionnel, au jour des Rameaux. » (De Longuemar, *les anciennes fresques des églises du Poitou*, p. 11.)

(2) « L'évangile de la procession des Rameaux se chantait du temps de la liturgie poitevine devant la croix du cimetière. » (X. Barbier de Montault, apud *Bull.* Soc. Antiq. Ouest. 1er trim., 1872, p. 169)

A Saintes, au XVIe siècle : « Procession des Rameaux à Saint-Vivien. — Arrivée au cimetière. — Messieurs les religieux chantaient le répons *Occurrunt turbæ*. — Evangile lu à la croix du cimetière. — Sermon d'une demi-heure au plus. — Retour à la ville.... » (*Registre de François Tabourin*, apud *Recueil* de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, tome III, p. 127.)

Digitized by Google

Bibliographie. — *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome IV, 1839-1840, p. 221. — *Bulletin monumental*, tome VI, 1840, p. 363. — *Séances générales tenues en 1840 par la Société française pour la conservation des monuments historiques*, Caen, 1841 (compte rendu du congrès archéologique tenu à Niort en 1840, extrait du *Bulletin monumental*), p. 111. — Arnauld, *Monuments religieux, civils et militaires des Deux-Sèvres*, 1843, in-4°, p. 200 ; 2e édition, 1877, in-8°, p. 260. — Jos. Berthelé, apud *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome V, octobre-décembre 1882, pp. 149-150. — *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome V, juillet-septembre 1883, p. 383. — *Bulletin critique*, 15 octobre 1883, p. 390. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 523. — H. et P. Beauchet-Filleau, *De Ruffec à Niort en chemin de fer, notes de voyage* (Ruffec, Picat, 1885, in-12), p. 131. — Jos. Berthelé, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome Ier, n° 12, p. 382. — Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême, promenade archéologique*, (Melle, Ed. Lacuve, 1885, in-8°), p. 10. — L'abbé Leclerc, *Etude sur les Lanternes des morts*, 2e partie (1885), p. 58. — *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome VII, janvier-mars, p. 226.

Iconographie. — Dessin autographié, par M. A. Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

Amuré.

La croix de cimetière d'Amuré, classée monument historique, a été dessinée par M. Arthur Bouneault, il y a une quinzaine d'années. Depuis cette époque, le temps n'a pas été sans en modifier quelque peu la physionomie. Malgré cela, elle reste encore un de nos spécimens de croix de cimetière les plus élégants.

L'ensemble a la forme d'une croix, monté sur un piédestal cubique.

Les angles supérieurs de ce piédestal ont été abattus de façon à s'harmoniser avec le plan octogonal de la croix. Vers le milieu de la hauteur de celle-ci : un personnage agenouillé, sur une console avec inscription (aujourd'hui

Digitized by Google

mutilé), au-dessous d'un dais garni de gâbles avec choux.

A la hauteur des bras : la représentation d'une petite croix en relief.

Bibliographie. — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome v, n° 59-60, 15 décembre 1888, p. 349.

Iconographie. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. des Deux-Sevres, 3e série, t. vi, 1889.

Bessines.

Croix de cimetière du xviiie siècle, avec inscriptions. — Pyramide quadrangulaire dont les arêtes sont amorties en tores, reposant sur un piédestal cubique mouluré.

Sur la croix, — d'un côté :

1771
†
H
I S

De l'autre côté :

†
I H S (??)

Autour du piédestal :

CETE + CROIX + E +
FETE + LA + NEE +
1771 + NOM + DU +
CURE + MR + BERT +

La Boissière-Thouarsaise.

M. l'abbé Courtaud, curé d'Adilly, a signalé en 1886, dans la *Semaine liturgique* du diocèse de Poitiers, l'existence à la Boissière-Thouarsaise « d'une croix hosannière avec son autel, ayant beaucoup de cachet ».

Bibliographie. — [L'abbé Courtaud], *Bénédiction de la première pierre de l'église de l'Ajonc* (paroisse de la Boissière-

Digitized by Google

Thouarsaise), apud *Semaine liturgique* du diocèse de Poitiers, 13 juin 1886, p. 381, (article anonyme). — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, n°28-29, p. 153.

Bretignolle.

Croix de cimetière romane, du type monocylindrique.

Chambroutet.

Feu M. Touchard a signalé en 1858, au cours de sa *Notice sur les communes de Beaulieu et de Chambroutet (Deux-Sèvres)*, publiée dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest : « au cimetière [de Chambroutet, une] croix avec autel simple ; commencement du XVI siècle ».

BIBLIOGRAPHIE. — *Bull.* Ant. Ouest, 1858, p. 406.

Champdeniers.

Croix de carrefour (?) du XV^e^ siècle.

A la séance de la Société de statistique des Deux-Sèvres, du 6 mars 1889, M. Léo Desaivre, président, a fait don pour le musée archéologique de « trois fragments de croix en pierre du XV^e^ siècle trouvés à Champdeniers et à Saint-Maxire », et lu sur ces fragments une note qui sera publiée prochainement. D'après M. Desaivre, les deux fragments provenant de Champdeniers ont appartenu à deux croix différentes.

BIBLIOGRAPHIE. — *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome VII, janvier-mars 1889, pp. 243 et 244. — Léo Desaivre, *Note sur trois croix en pierre du XV^e^ siècle*, apud *Mémoires* de la Société de statistique, 3^e^ série, t. VI, 1889, pp. 471 à 474.

La Chapelle-Bertrand.

Croix de cimetière du type monocylindrique, mais qu'il serait téméraire de dater de l'époque romane.

Digitized by Google

Le Chillou.

Croix de cimetière romane, monocylindrique, munie d'une petite tablette (1).

Gourgé.

La croix de cimetière de Gourgé, que nous avions vue encore debout quoique branlante en 1884, était complètement écroulée lorsque cette année M. Arthur Bouneault est allé à Gourgé pour la dessiner. Les morceaux gisant à terre lui ont permis de restituer avec certitude l'aspect qu'elle présentait autrefois. — La municipalité de Gourgé désire vivement le rétablissement de cette croix. Le classement comme monument historique, dont elle sera sans doute l'objet prochainement, permet d'espérer que les travaux seront exécutés avec tous les soins archéologiques qu'il convient. Il y a lieu de croire d'ailleurs que la surveillance de l'opération serait confiée à M. A. Bouneault, qui a fait ses preuves dans les restaurations de l'hôtel de ville de Niort et de l'église de Celles.

La croix de Gourgé est de la même époque et du même genre que celle d'Aiffres : quatre colonnes groupées en quatre feuilles, (XII^e siècle). Cependant le support pour le livre des Evangiles n'est plus une simple tablette, mais un massif de maçonnerie complet, qui a été refait à une date difficile à préciser. L'amortissement de la partie supérieure était formée d'un seul tronc de cône, non imbriqué, recouvrant les quatre colonnes.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3^e série, t. VI, 1889.

(1) Le cimetière de Cissé (Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Neuville) possède encore une « croix hosannière » monocylindrique, du XII^e siècle avancé, peut-être même du XIII^e, qui n'a pas encore été signalée, que nous sachions. La tablette destinée à supporter le livre des évangiles est aujourd'hui brisée.

Digitized by Google

Les Groseillers.

Croix de carrefour datée de 1760. Cette date est suivie de : IEAN ///// P //////

Hérisson.

Lanterne des morts, aujourd'hui détruite.

M. B. Ledain a signalé et dessiné, en 1876, dans sa *Gâtine historique et monumentale*, le « lampadaire, aux trois quarts renversé », qu'il avait vu dans le « cimetière abandonné » de Hérisson. Cette lanterne des morts, ressemblait en plan à la croix hosannière de la Peyratte : un carré flanqué de quatre colonnes. Elle datait du XII^e^ siècle environ (1) et non du XIV^e^, comme une erreur de typographie l'a fait dire à l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE. — B. Ledain, la *Gâtine historique et monumentale*, (Paris, Jules Claye, 1876, in-4°), pp. 164-165. — L'abbé Lecler, *Etude sur les Lanternes des morts*, 2^e^ partie (Limoges, Ducourtieux, 1885), p. 58.

ICONOGRAPHIE. — B. Ledain, *Gâtine*, p. 164.

Louin.

La croix de cimetière de Louin, — XII^e^ siècle, monocylindrique, — se compose essentiellement d'une grosse colonne dont l'assise supérieure, supportant la petite croix d'usage, va en se retrécissant. Cette colonne repose sur un piédestal cubique. Pas de tablette ni d'autel massif pour le livre des Evangiles.

BIBLIOGRAPHIE. — Jos. Berthelé, *Airvault et Louin*, Paris, Motteroz, 1889, in-fol. (livraisons 116 à 118 des *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. Jules Robuchon), p. 12.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 1889. — Dessin autographié de M. Arthur Bouneault, reproduit en cliché typographique, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, livr. 116 à 118, p. 13.

(1) Communication de M. B. Ledain.

Digitized by Google

Marnes.

« L'église et le bourg, dit M. de Longuemar dans ses *Anciennes fresques des églises du Poitou*, sont dominés par une haute terrasse au sommet de laquelle se dresse, comme un phare, une belle croix hosannière au-dessus d'un autel en pierre. »

La croix de cimetière de Marnes repose sur un emmarchement circulaire atteignant 8 mètres de diamètre, sur 0 m. 80 centimètres de hauteur. Piédestal cubique. Les quatre colonnes groupées formant quatrefeuilles, qui constituent la partie la plus intéressante, sont des matériaux du XII^e^ siècle, réemployés au XVI^e^ siècle. Cette dernière date est nettement indiquée par les profils de la base.

Mais que peut bien signifier l'inscription suivante :

N B P G

qui se lit sur le socle du quatrefeuilles ?

Bibliographie. — De Longuemar, *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, (Poitiers, Oudin, 1881, in-8°, tirage à part de la *Semaine liturgique* du diocèse de Poitiers), p. 199.

Iconographie. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3^e^ série, t. VI, 1889.

Menigoute.

La très élégante croix hosannière de Menigoute, classée comme monument historique, se compose : 1° d'un piédestal circulaire, 2° d'un massif pentagonal, surmonté d'une pyramide de même. Les arêtes du pentagone sont décorées de nervures piriformes qui se prolongent le long du piédestal. La transition du massif pentagonal à la pyramide est ornée de cinq gâbles intérieurement trilobés, extérieurement garnis de choux. En arrière de ces gâbles se dressent de petits pinacles. Les arêtes de la pyramide sont chargés de choux.

La dernière assise de la pyramide porte, sur la face de

Digitized by Google

devant, un écusson : *de ..... à la croix ..... de ....., accompagnée d'un croissant de ..... en pointe.* A cet écusson est jointe une inscription qui date le monument. Sur la face de devant :

I DIE APRILI
15 92
SPES MEA
DEVS

Sur les quatre autres faces de la moulure couronnant l'assise :

LVDOVICVS | GOVION HVI | VS ECCLESIAE | GANONICVS

La petite croix en pierre surmontant la pyramide, et portant l'effigie du Christ, est incomplète de toute sa partie supérieure. On y a suppléé par une croix en fer aux extrémités fleurdelisées.

En avant du piédestal, du côté de l'écusson : une tablette, aujourd'hui mutilée, pour le livre des Evangiles.

Sur l'un des côtés du massif pentagonal : un cadran solaire avec chiffres romains, mais sans légende.

Bibliographie. — Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 1re édition, 1843, in-4°, p. 195 ; 2e édition, 1877, in-8°, p. 253. — *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres, nov.-déc. 1874, pp. 232, 250, 251 et 254. — Jos. Berthelé, apud *Revue poitevine et saint.*, tome v, n° 59-60, 15 décembre 1888, pp. 349-350. — X. Barbier de Montault, *Menigoute*, apud *Paysages et Monuments du Poitou* (livraisons en préparation).

Iconographie. — Photographie par M. Jules Robuchon, destinée aux *Paysages et Monuments du Poitou.* — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, t. vi, 1889.

Les Moutiers-sous-Chantemerle.

Sur un massif de maçonnerie moderne, on a groupé trois fragments d'une intéressante croix de cimetière (?) en granit, dont la date est difficile à préciser, vu la nature

Digitized by Google

de la pierre employée et l'absence complète de moulures (1).

L'un de ces fragments représente : — sur la face principale, la Vierge tenant l'Enfant (la partie supérieure de cette sculpture est complètement mutilée), — à droite, deux personnages dont l'un semble bénir l'autre, — à gauche, un personnage en prière (?), ayant à côté de lui (sur l'arête abattue du fût) trois coquilles superposées.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

Neuvy-Bouin.

Croix de cimetière du XIIIe siècle, monocylindrique, sans ornements, peu élevée ; le fût de la colonne va en se rétrécissant vers le haut, comme à Saint-Christophe-sur-Roc, à Louin, etc. En avant : un petit autel monté sur deux piliers sans caractère.

Pamplie.

Croix de cimetière du XIIe siècle, classée monument historique. Piédestal cubique, garni en arrière de deux petites colonnettes, précédé d'un petit autel. Colonne monocylindrique allant en se rétrécissant à partir du troisième tiers (ou à peu près) de sa hauteur. A signaler, dans la moulure ornant la base de la colonne, entre les deux tores : une série de pointes de diamant. En guise de griffes, cette base présente, aux angles, quatre têtes de chouette.

BIBLIOGRAPHIE. — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 43, pp. 217-218.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

(1) Nous devons l'indication de cette croix à l'obligeance de notre collègue et ami, M. C. Puichaud, de Moncoutant, maire de Clazay.

Digitized by Google

Parthenay-le-Vieux.

« Dans le cimetière commun, situé au sud de l'église de Parthenay-le-Vieux, — écrivait Apollin Briquet en 1840, à l'occasion du Congrès archéologique de Niort, — on apercevait encore, il y a peu de temps, les fondations d'une colonne creuse détruite en 1792. Les habitants appelaient ce monument la Croix-Hozanière, sans doute parce qu'on venait en procession y lire un évangile le jour des Rameaux, et attacher une branche bénite à la croix qui surmontait la colonne. Cette colonne reposait sur huit marches circulaires, elle était terminée par une lanterne octogone ouverte de toutes parts et au centre de laquelle une lampe brûlait nuit et jour. Une fondation de trois cents livres d'huile par an avait été constituée pour subvenir aux frais d'entretien de cette lampe. »

En 1841, dans la sixième partie de son *Cours d'antiquités monumentales,* après avoir parlé des lanternes de Fenioux (Charente-Inférieure) et d'Antigny (Vienne), M. de Caumont ajoutait :

« Il existe en Poitou plusieurs autres fanaux et l'on sait que d'autres ont été détruits depuis quelque temps ; ainsi j'ai vu, dans le cimetière de l'abbaye (1) de Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres), la place qu'occupait un fanal dont les gens âgés du pays m'ont fait la description. Une rente était constituée pour subvenir aux frais d'entretien de la lampe qu'on y allumait anciennement. »

Bibliographie. — [De Caumont et] A. de la Villegille, *Notice sur des colonnes creuses ou lanternes existant au milieu d'anciens cimetières*, apud *Bulletin monumental*, tome VI, 1840, p. 13. — Apollin Briquet, *Statistique monumentale de la ville de Parthenay*, lue au congrès archéologique de Niort en 1840, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome IV, 1839-1840, p. 213. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 6e partie (1841), p. 327-328. — A. de Chasteigner, *Essai sur les Lanternes des morts*, lu au congrès archéologique

(1) Lisez *prieuré*.

Digitized by Google

de Poitiers en 1843, apud *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. x, 1843, pp. 286 et 302. — Rondier, apud le journal *le Mellois*, 5 juin 1859. — L'abbé Jules Corblet, apud *Revue de l'Art chrétien*, tome VII, 1863, p. 303. — Aglaüs Bouvenne, apud *Revue de l'Art chrétien*, tome VIII, 1864, p. 450. — Jos. Berthelé et B. Ledain, apud *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome V, octobre-décembre 1882, p. 151. — Clavel, Breuillac et Ledain, apud *Bulletins* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome V, janvier-mars 1883, pp. 175-176. — L'abbé Lecler, *Etudes sur les Lanternes des morts*, (Limoges, Ducourtieux, in-8°, 1882), p. 78. — Jos. Berthelé, apud *Bulletins* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome V, juillet-septembre 1883, pp. 382-383, et tirage à part : *L'Etude de M. l'abbé Lecler sur les Lanternes des morts*, pp. 6 et 7. — *Bulletin critique*, 15 octobre 1883, p. 390. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 523. — L'abbé Lecler, *Etude sur les Lanternes des morts*, 2e partie (Limoges, Ducourtieux, in-8°, 1885), pp. 53 à 55.

Pers.

Le regretté Rondier a publié en 1859, dans le journal *le Mellois*, un article spécial sur la lanterne des morts de Pers. Cet article, absolument oublié aujourd'hui, mérite d'être remis en lumière :

La Lanterne des Morts de Pers.

« L'une des plus petites communes rurales de l'arron-
« dissement de Melle, celle de Pers, canton de Sauzé,
« possède une rareté archéologique que vous chercherez
« inutilement ailleurs dans le département des Deux-
« Sèvres, si ce n'est peut-être à la Peyrate, arrondissement
« de Parthenay. C'est une lanterne des morts, espèce de
« fanal qui, au centre de son humble cimetière, sur un
« tertre arrondi entouré de deux marches ou gradins,
« s'élève isolément, fier d'avoir survécu aux ruines, aux
« destructions de sept siècles.

« Ce monument funéraire, j'ai été heureux de le visiter
« il y a trois à quatre ans, et je regrette bien vivement
« de ne pouvoir reproduire aux yeux des lecteurs de ce

Digitized by Google

« journal le dessin aussi exact qu'élégant que je dois à « l'obligeance de M. Coindreau, contrôleur des contri- « butions directes. Je regrette également qu'il n'ait pas « été représenté par le crayon non moins gracieux de « M. Baugier, à l'appui de la note malheureusement trop « sommaire que M. Ch. Arnauld a publiée sur cette « lanterne des morts (1). Je ne serais pas entraîné « aujourd'hui à y suppléer par une description qui, même « sous une plume plus exercée que la mienne, ne reproduit « jamais aussi bien l'objet que le dessin, espèce de témoin « oculaire et parlant.

« Notre lanterne des morts de Pers, toute construite « en pierre de moyen appareil, est ronde et assise sur un « socle ou base carrée ayant 0 m. 40 c. de hauteur et « 1 m. 10 sur chaque côté. Elle se termine par un toit ou « couvercle, de forme pyramidale, qui était peut-être « surmonté d'une croix aujourd'hui absente. Dans son « état actuel, ce petit monument, y compris la base, a « une hauteur totale de 7 m. 10. Dans la partie où il « affecte la forme ronde, il a 3 m. 50 de circonférence : « quatre colonnettes y sont engagées, reposent sur une « base attique et sont couronnées par des chapiteaux à « feuillages variés qui supportent le couvercle.

« Un peu au-dessous de ce toit, s'ouvrent quatre petites « fenêtres à plein cintre, de 0 m. 65 de hauteur et de « 20 de largeur, faisant face aux quatre points cardinaux, « par lesquelles se projetait la lumière de la lampe placée « ou suspendue dans cette partie supérieure de l'édifice. « Pour pouvoir parvenir à cette lampe et l'alimenter, « l'intérieur du fanal est creux, de forme cylindrique et « a 0 m. 48 de diamètre : on y remarque de distance en « distance des entailles où celui qui grimpait pouvait « appuyer le pied et on entrait dans cette espèce de « cheminée par une porte carrée de 1 m. 05 de haut sur « 0 m. 27 de large, ouvrant au nord immédiatement

(1) « *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 200. »

Digitized by Google

« au-dessus de base attique : on y remarque une feuillure « où s'engageait sans doute la porte qui en fermait « l'entrée.

« Enfin, au couchant, à 1 m. 10 au-dessus du sol, on « voit une pierre de 0 m. 17 d'épaisseur, large de 0 m. 67 « et longue de 0 m. 45, qui, sans être appuyée sur une ou « deux colonnes, se projette de l'édifice où elle est « encastrée. C'est sur cette table d'autel que le prêtre « célébrait l'office des morts, assisté des fidèles à genoux « sur les marches qui, comme nous l'avons dit, entouraient « le tertre sur lequel s'élève ce fanal funéraire (1).

« Tel est l'aspect que présente aujourd'hui ce rare « monument qui, je le crois, remonte au douzième siècle : « il excite d'autant plus l'intérêt des archéologues qu'il « réunit en lui la plupart des détails qui se trouvent isolés « dans les lanternes des morts décrites jusqu'à ce jour, et « qu'il s'en distingue par la pierre d'autel qui, à une « certaine hauteur, y adhère et se projette sans autre « support. C'est ce dont on peut se convaincre en con- « sultant l'*Abécédaire* de M. de Caumont et la notice de « M. de Chasteigner (2), sans la science desquels je « n'aurais pas osé aborder un pareil sujet.... »

Après des considérations sur le culte des morts depuis l'époque gauloise, sur le symbolisme des lanternes des morts, etc., M. Rondier continuait :

« Ce rare fanal funéraire, miraculeusement resté debout « après tant de tempêtes, conservons-le comme une page « de notre histoire, comme une noble, une pieuse pensée « à transmettre à nos descendants. Ce jalon en quelque « sorte planté sur le chemin du progrès que suit l'huma- « nité, ne le laissons pas tomber, restaurons-le. Il a besoin

(1) « La presque totalité de ces détails, je les dois à l'obligeance de « M. Lériget, de Vanzais. Je lui en suis d'autant plus reconnaissant, que « les notes que j'avais prises sur les lieux et que j'ai égarées, n'étaient « certes pas aussi circonstanciées. »

(2) « *Abécéd.*, p. 206. — *Mém.* Ant. O., année 1843, pp. 275 et suiv. »

Digitized by Google

« de quelques réparations, la pierre qui terminait ce petit « monument a disparu.... Etait-ce une croix ou tout autre « emblème symbolique? Rapportons-nous-en à la science « archéologique de M. Segrétain, architecte de nos « monuments historiques, qui a fait ses preuves dans la « restauration de l'église Saint-Hilaire de Melle.

« Quant à la somme qu'il faudra pour cette réparation « (50 fr., 100 fr. au plus), espérons qu'elle nous sera « allouée sur les fonds spéciaux portés chaque année au « budget de l'Etat et du département pour la conservation « des monuments historiques. Cette commune, trop « pauvre, ne peut y pourvoir, elle s'occupe en ce moment « de rétablir son église. Prions les membres de notre « Conseil général de présenter et d'appuyer notre « demande. Réclamons le concours du clergé, de mes « confrères de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de « la Société de statistique des Deux-Sèvres. Ainsi « recommandée, notre demande, toute patriotique, sera « favorablement accueillie. RONDIER. »

Nous ignorions l'article de M. Rondier que nous venons de citer, lorsque nous avons décrit la lanterne de Pers dans les *Bulletins* de la Société de statistique, de 1882.

BIBLIOGRAPHIE. — Ch. Arnauld. *Monuments* religieux, civils et militaires des Deux-Sèvres, 1843, in-4°, p. 200; 2e édition, 1877, in-8°, p. 260. — Rondier, *la Lanterne des morts de Pers*, apud journal *le Mellois*, 5 juin 1859. — Jos. Berthelé, *la colonne funéraire de la Peyratte*, apud *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome v, octobre-décembre 1882, pp. 150-151. — Jos. Berthelé, apud *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome v, juillet-septembre 1883, p. 383. — *Bulletin critique*, 15 octobre 1883, p. 390. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 523. — L'abbé Leclerc, *Etude sur les Lanternes des morts*, 2e partie (1885), pp. 55-56.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

Digitized by Google

La Peyratte.

La croix (XII[e] siècle) de l'ancien cimetière de la Peyratte, aujourd'hui sur la place principale de cette localité, est une des plus intéressantes du département et en tout cas la plus élevée de nos croix hosannières. Elle dépasse onze mètres de hauteur, y compris l'emmarchement circulaire sur lequel elle se dresse.

Nous l'avons décrite en 1883, dans les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, et par la même occasion nous avons réfuté l'opinion qui en faisait une lanterne des morts.

Ce monument qui affecte une forme un peu différente de ceux d'Aiffres et de Gourgé, se compose essentiellement d'un massif carré dans lequel sont engagés quatre colonnes. On trouve dans les églises romanes du Poitou un certain nombre de piliers de ce type : exemples dans les nefs de Parthenay-le-Vieux, de Saint-Jouin-les-Marnes, de Saint-Gelais.

En avant : un autel massif.

L'appel que nous avons adressé en 1883 a été entendu et nous avons pu, à l'aide des subventions de la Société française d'archéologie, du conseil général des Deux-Sèvres et de la Société de statistique, faire restaurer cet intéressant spécimen de l'architecture funéraire poitevine. — Une restauration avait déjà eu lieu en 1667, ainsi qu'en témoigne une date, découverte au sommet par M. Arthur Bouneault.

Bibliographie. — [L'abbé Cousseau et] A. de Chasteigner, apud *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome x, 1843, p. 303. — Rondier, apud le *Mellois*, 5 juin 1859. — B. Ledain, apud *Congrès archéologique de France*, (session de Saumur, 1862), p. 234. — Jos. Berthelé, *la colonne funéraire de la Peyratte*, apud *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome v, octobre-décembre 1882, pp. 148 à 152. — *Bulletin critique*, 15 octobre 1883. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1883, p. 523. — L'abbé Lecler, *Etude sur les Lanternes des morts*, 2[e] partie (1885), pp. 56-57. — Conseil général des

Digitized by Google

Deux-Sèvres, session d'avril 1883, procès-verbaux, p. 101. — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome v, janvier-mars 1883, pp. 175 et 176; avril-juin 1883, p. 226; juillet-septembre 1883, pp. 308, 315 et 383; octobre-décembre 1883, p. 383. — *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1er, n° 2, 15 avril 1884, pp. 50-51.

Iconographie. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, t. vi, 1889.

Pompaire.

Croix de cimetière romane, du type monocylindrique, précédée d'un petit autel massif.

Pouffonds.

Croix de cimetière du xviie siècle, sans intérêt architectural. — Elle porte deux inscriptions.

D'un côté :

†
I H S
M · DE
LA
CIRE
CVRE
1646

De l'autre :

†
I H S
O CRVX
AVE SPES (V et E *liés*)
VNICA
SMAOV

Telle est, du moins, notre copie. — M. l'abbé Gacou, curé de Pouffonds, lit cette dernière ligne :

ST MACV (S et T *liés*)

Le patron de l'église de Pouffonds est saint Macou,

Digitized by Google

aliàs saint Malo, en latin *Machutus* et *Maclovius*. Un vieux tableau existant encore à l'église de Pouffonds présente la forme populaire poitevine de ce nom : *Macou*.

Pougnes.

Croix de cimetière moderne montée sur un socle du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, à huit pans, orné d'arcatures trilobées. En avant : un autel massif. Le tout sur un grand emmarchement circulaire.

Prahecq.

Jolie croix de cimetière, du XII^e^ siècle, classée monument historique. Type monocylindrique. La colonne est ornée de torsades sur lesquelles se détachent des têtes de clous. Le tronc de cône que surmonte cette colonne est d'une époque postérieure. La petite croix couronnant le tout est du XV^e^.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3^e^ série, t. VI, 1889.

Saint-Aubin-le-Cloucq.

Croix de cimetière, du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, analogue à celle de Pougnes.

Saint-Christophe-sur-Roc.

Jolie croix de cimetière du XII^e^ siècle, classée monument historique. Type monocylindrique. Pas de tablette pour le livre des Evangiles.

Piédestal cubique de plus de deux mètres de hauteur. Fût composé de deux parties : l'une, inférieure, cylindrique, à base pattée (1), l'autre, en tronc de cône, — ces deux parties séparées par un cercle de pointes de diamant.

(1) Deux des quatre boules formant griffes sont percées d'un trou vertical.

Digitized by Google

Le XVe siècle avait orné la partie cylindrique d'une console, d'un dais et d'une statuette. La console et le dais existent encore.

Hauteur totale : plus de neuf mètres.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

Saint-Georges-de-Noisné.

Croix de cimetière du XIVe ou XVe siècle, de forme très originale, classée monument historique.

Le piédestal cubique, garni d'une petite tablette s'appuyant sur une console, supporte quatre colonnes groupées deux par deux (non en quatrefeuilles), chacune amortie en cône. Au milieu de ces quatre colonnes surgit la croix proprement dite, de section quadrangulaire avec les angles abattus. Cette croix est d'une élévation relativement considérable.

Hauteur totale du monument, y compris l'emmarchement : plus de six mètres.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3e série, t. VI, 1889.

Saint-Jouin-sous-Chatillon.

La sacristie actuelle de l'église de Saint-Jouin-sous-Chatillon, est une ancienne chapelle expiatoire, dont l'origine est racontée par une inscription encore existante, qui a été publiée en 1863, par M. de Longuemar, dans son *Epigraphie du Haut-Poitou* (1).

« Cette chapelle a esté bastie et fournie d'ornemens par vertu d'arrest de la court de Parlement à Paris, du 22 mai 1572, donné au profit de messire François d'Escoubleau,

(1) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXVIII, page 309.

Digitized by Google

chevalier, sieur de Sourdis, à l'encontre de Roland Baye, écuyer, sieur de la Jannière, et encores d'autres arrêt de la dite cour des 22 advril 1596 et 23 décembre 1597, donnez en exécution du susdict, au profict de messire René d'Escoubleau, chevalier de l'ordre du roy gentilhomme ordinaire de sa chambre, sieur de Sourdis, à l'encontre de François Baye, escuyer, sieur de la Jannière, fils héritier du dict Roland Baye, le tout *pour raison de l'homicide commis en la personne de messire Jehan d'Escoubleau par iceluy Roland Baye.* — 1603. »

Il existe encore dans le bourg de Saint-Jouin, à l'endroit (selon toute vraisemblance) où le crime fut commis, une croix qui porte le nom de *croix de l'homicide.*

Saint-Maixent-de-Beugné.

Croix de cimetière du XIII^e^ siècle, classée monument historique. Type monocylindrique. Piédestal massif, recouvert d'une table formant autel. Sur cette table se dresse la colonne portant la petite croix d'usage. Chose rare, cette petite croix n'a pas été renouvelée, et nous avons là un spécimen des couronnements *du temps*, qui ont disparu de la plupart de nos croix de cimetière.

ICONOGRAPHIE. — Dessin autographié, par M. Arthur Bouneault, apud *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, 3^e^ série, t. VI, 1889.

Saint-Martin-de-Bernegoue.

Croix de cimetière du XVII^e^ siècle, portant cette inscription :

INRI
†
I H S
NP————IPPF
1677

Que peut bien signifier la troisième ligne?

BIBLIOGRAPHIE. — Jos. Berthelé, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, n° 13, p. 21.

Digitized by Google

Saint-Maxire.

A la séance de la Société de statistique, du 6 mars 1889, M. Léo Desaivre a fait don pour le musée archéologique d'un fragment de croix de cimetière du XV^e^ siècle, provenant de Saint-Maxire.

Voir ci-dessus CHAMPDENIERS.

Saint-Varent.

Croix de cimetière formée de quatre colonnes, originellement romane, transportée et remaniée vers 1830, surmontée d'un entablement pseudo-classique où l'on trouve beaucoup plus de moulures que de bon goût (1).

Sainte-Radegonde-des-Pommiers.

A Ligron : croix de carrefour du XV^e^ siècle (?), garnie à sa partie inférieure, au-dessus des moulures de la base, d'un petit bénitier (2).

Le Tallud.

Le cimetière du Tallud est à citer pour la *quantité* de ses croix hosannières. Il en possède *trois*, — toutes trois anciennes, mais toutes trois parfaitement insignifiantes.

Thouars.

Les anciens registres de baptêmes, etc., de la paroisse Saint-Médard de Thouars, contiennent, à l'année 1670, le procès-verbal suivant de la « bénédiction de la croix qui est au carrefour du Vergébeau, sur le chemin de Vrines. »

(1) Nous devons l'indication de cette croix à l'obligeance de M. Paul Taudière, membre du conseil général des Deux-Sèvres.

(2) Est-ce parce que notre ascension à la croix de Ligron a failli mettre à mal et la croix et l'ascensionniste ?? En tout cas, les notes consignées sur notre carnet de voyage au sujet de ce monument ne nous inspirent aujourd'hui qu'une confiance très limitée.

Digitized by Google

« Aujourd'hui quatrième du mois d'avril mil six cent soixante dix, jour du vendredi saint, la croix qui est au carrefour du Vergébeau sur le chemin de Vrines, paroisse de séant, a été bénite par nous Pierre Bouillaud, bachelier en théologie, curé de cette église, ayant le pouvoir de Monseigneur l'évêque de Poitiers, de faire les bénédictions à lui réservées, et assisté des prêtres et compagnons de notre ditte église qui ont signé avec nous le dit acte pour mémoire perpétuelle.

« [Signatures :] Pierre Bouillaud, curé de Saint-Médard. — David, prêtre. — Potin, prêtre. — Audebeau. » (1).

Verruyes.

Petite croix de cimetière octogonale dont le fût est orné d'un écusson indéchiffrable. — XV^e^ ou XVI^e^ siècle ?

Jos. Berthelé.

(1) Archives de la mairie de Thouars. — Je dois l'indication de ce procès-verbal à une note des papiers de feu M. Imbert, conservés à la bibliothèque de Niort. — La copie que je viens de publier m'a été fournie par M. Seignan, maire de Thouars.

Digitized by Google

Digitized by Google

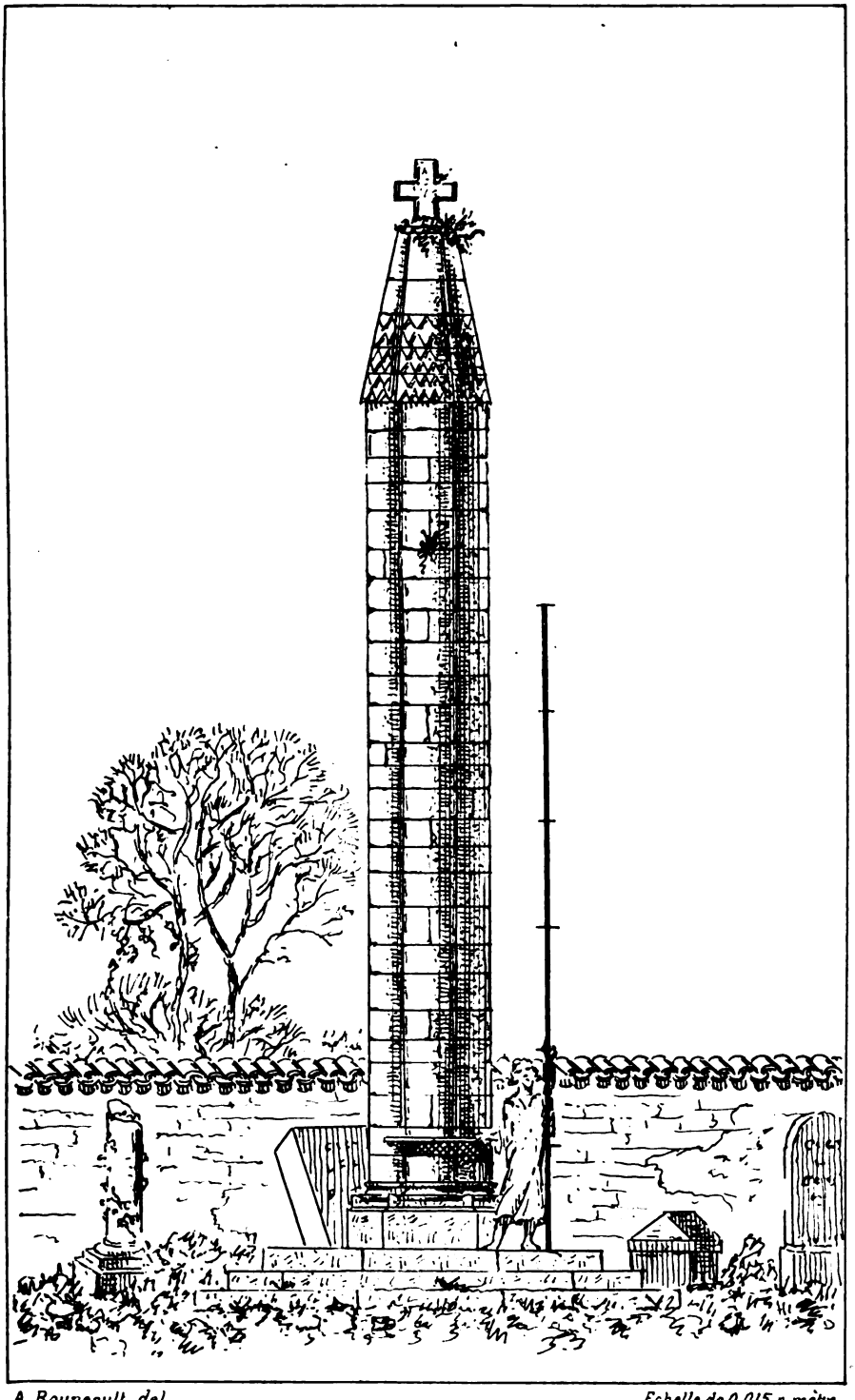

A. Bouneault, del.

Echelle de 0.015 p. mètre.

Croix de Cimetière d'Aiffres

XII^e SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

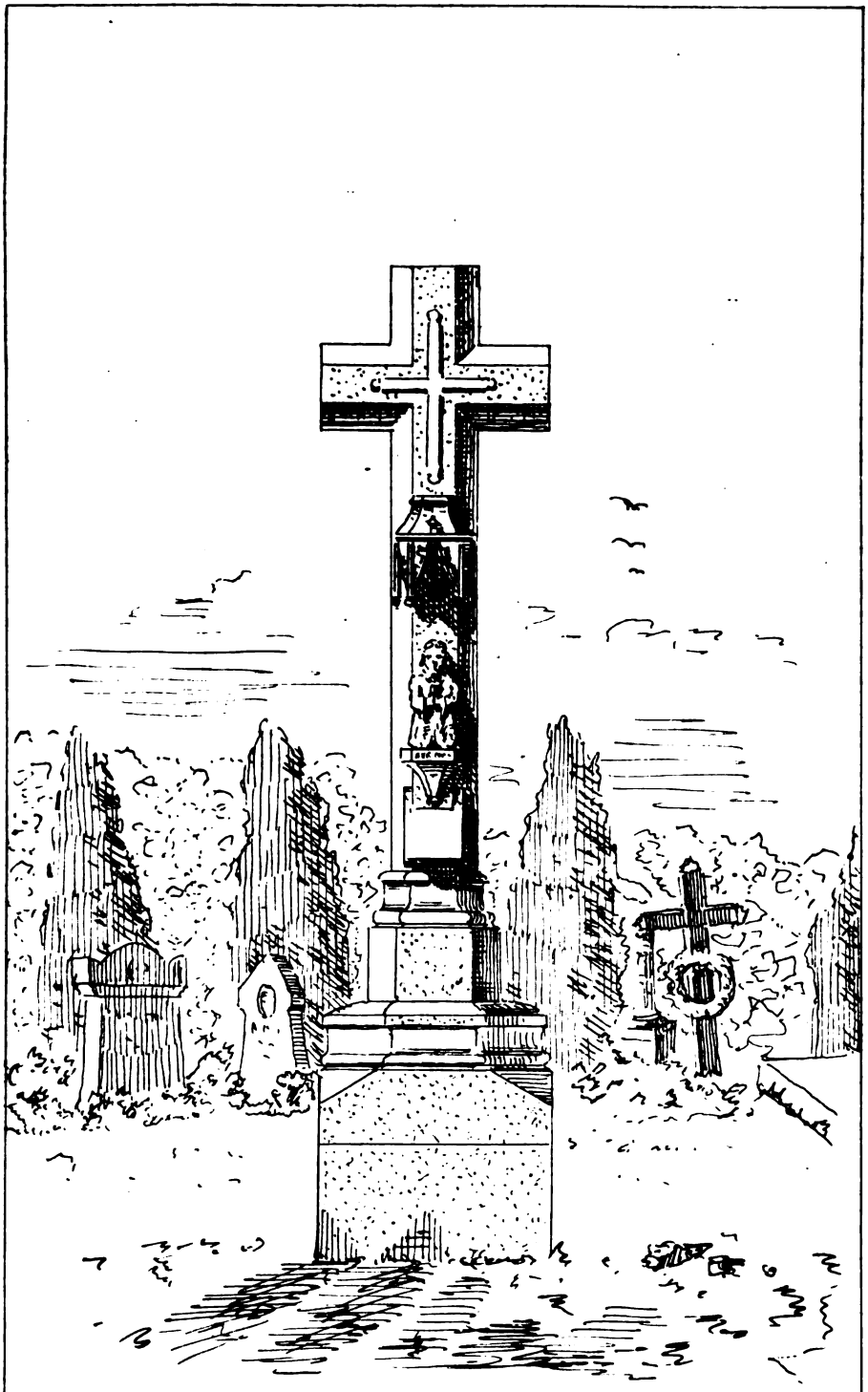

A. Bouneault. del. *Echelle de 0.05 p mètre.*

Croix de Cimetière d'Amuré

(XVe SIÈCLE)

Digitized by Google

Digitized by Google

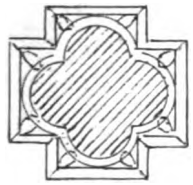

Plan sur les marches

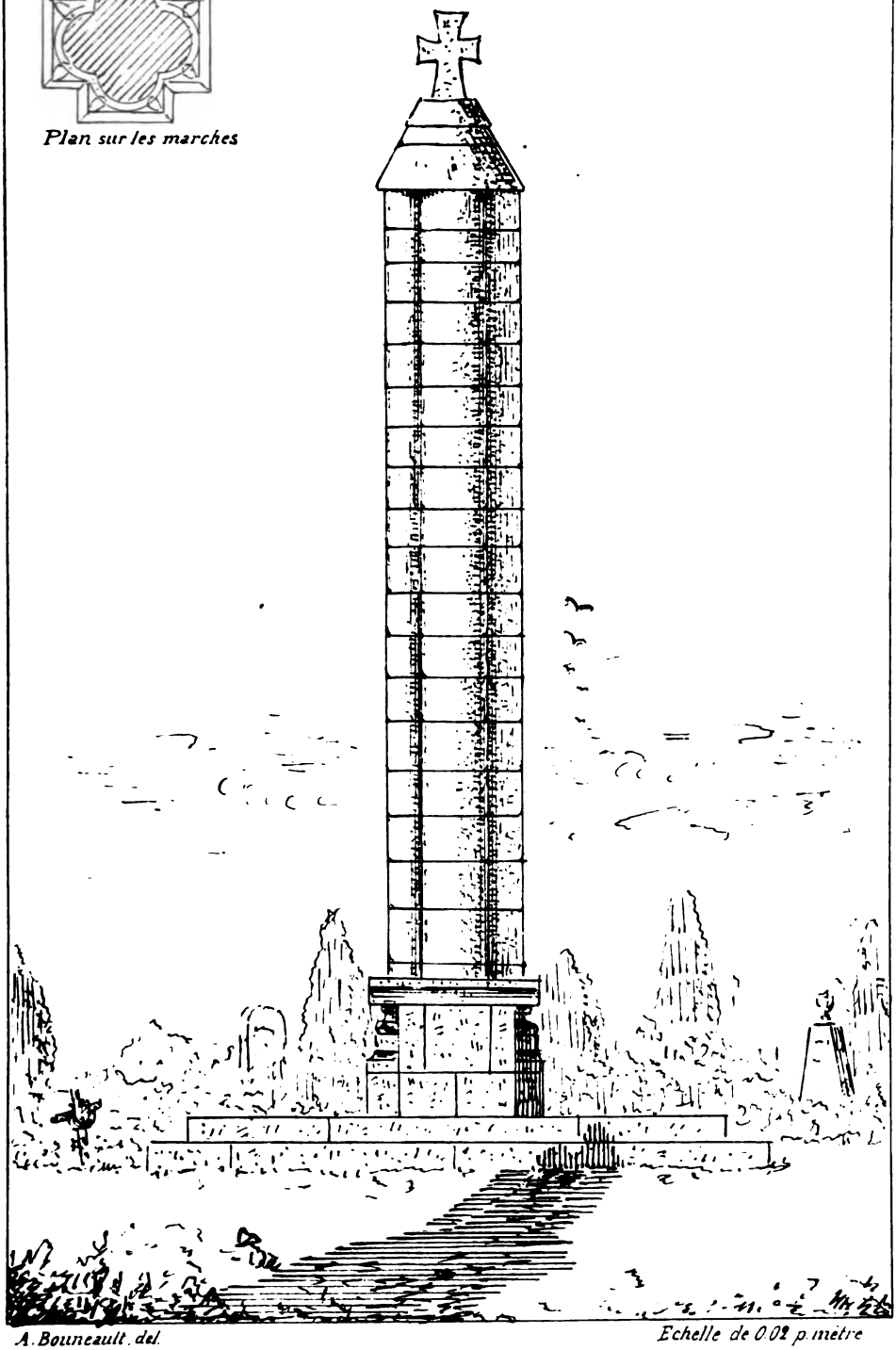

A. Bouneault. del.

Echelle de 0.02 p. mètre

Croix de Cimetière de Gourgé

(XII^e SIÈCLE)

Digitized by Google

Digitized by Google

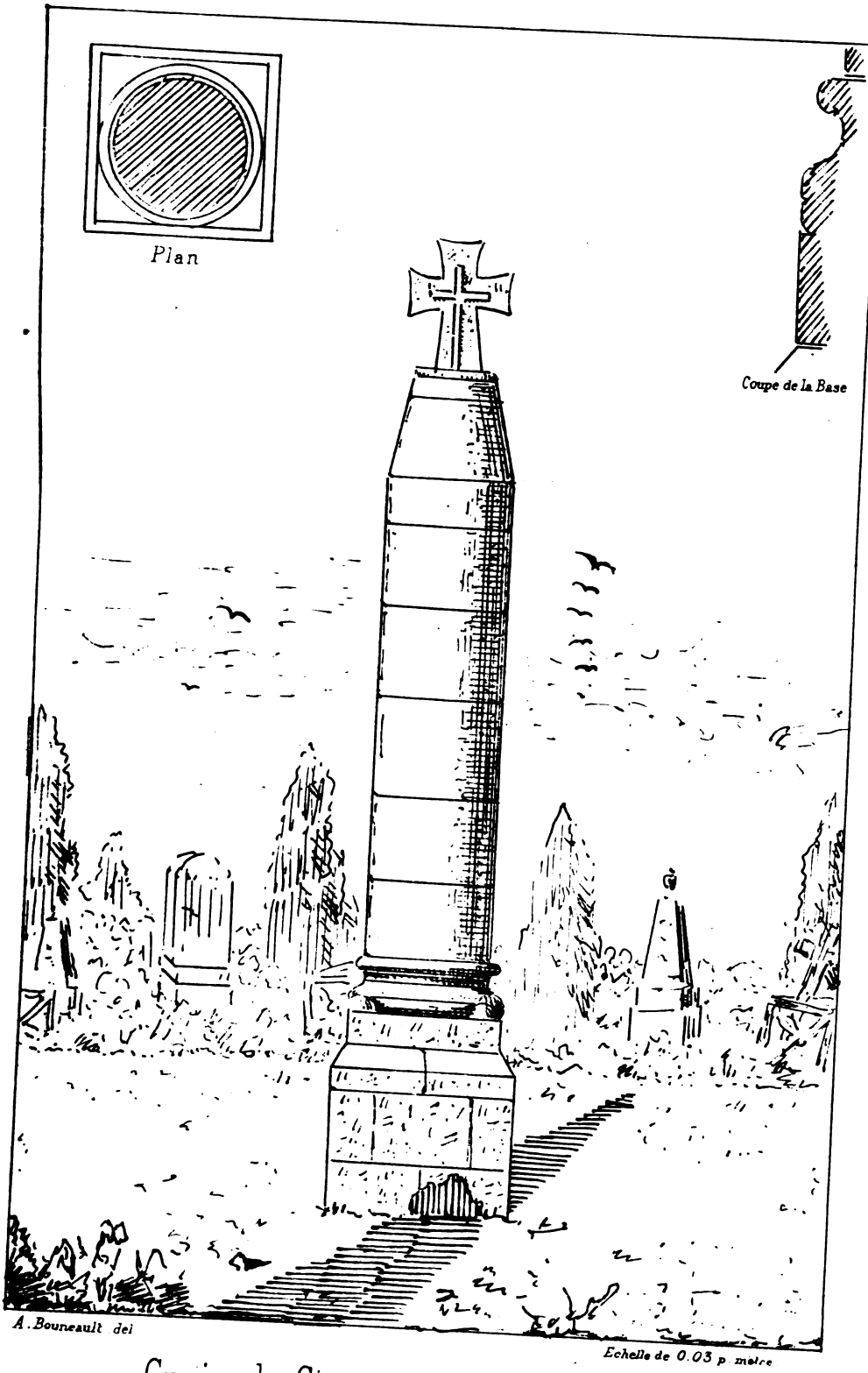

Croix de Cimetière de Louin

Digitized by Google

Digitized by Google

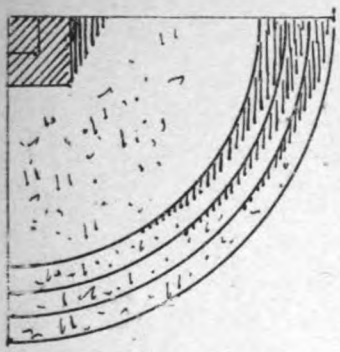

Quart du Plan 001 p.m.

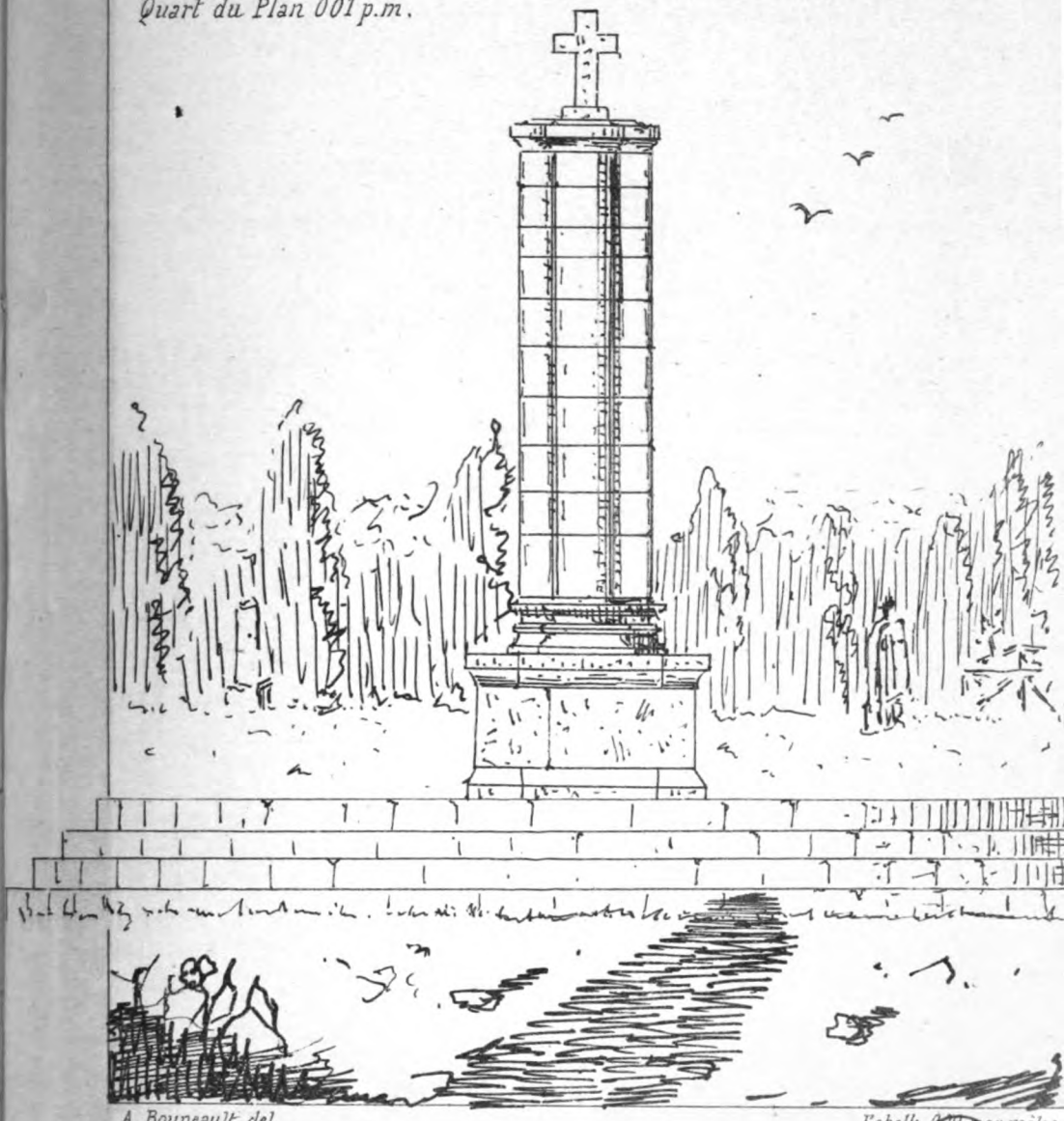

A. Bourneault. del.

Echelle 010 par mètre

Croix de Cimetière de Marnes

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

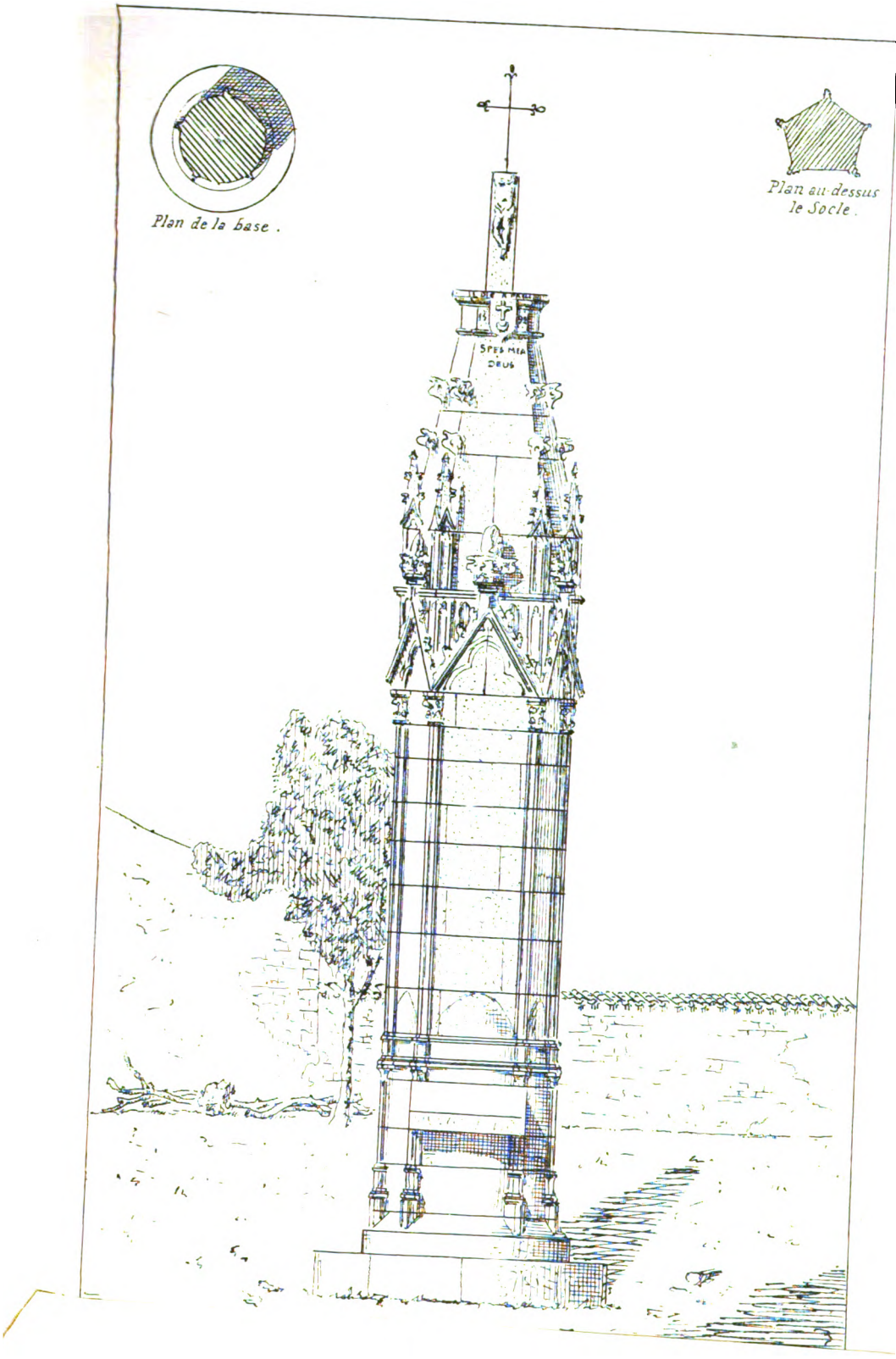

Digitized by Google

Digitized by Google

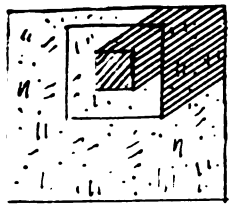

Plan 0,02 par mètre

A. Bouneault, del.

Echelle 0,04 par mètre

Croix de Chemin de Moutiers (Sous Chantemerle)

CROIX EN GRANIT

Digitized by Google

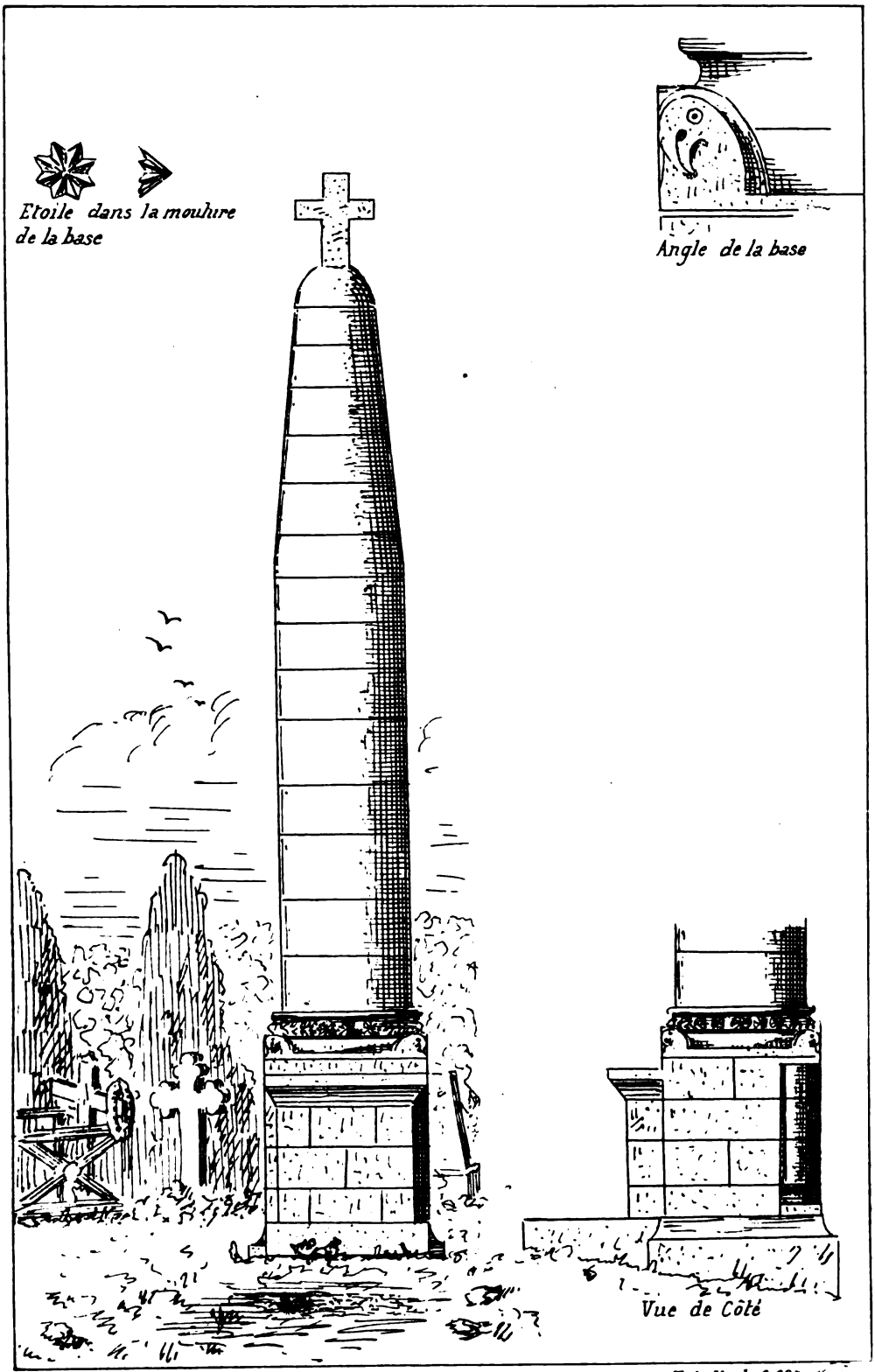

Digitized by Google

Croix de Cimetière de Pamplie

Digitized by Google

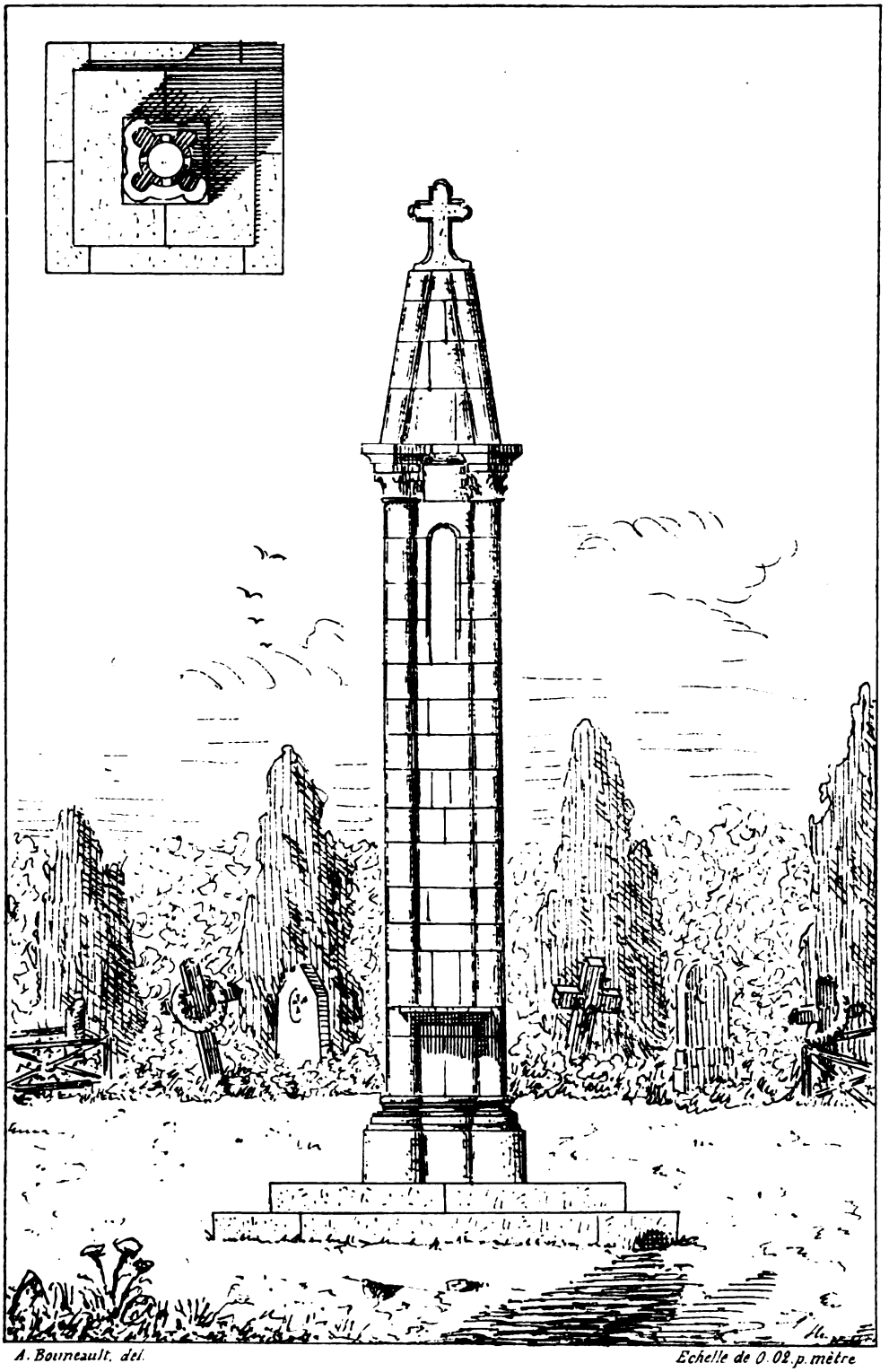

A. Bouneault, del. Echelle de 0.02 p. mètre

Lanterne des Morts de Pers.

(XIIIe SIÈCLE)

Digitized by Google

Digitized by Google

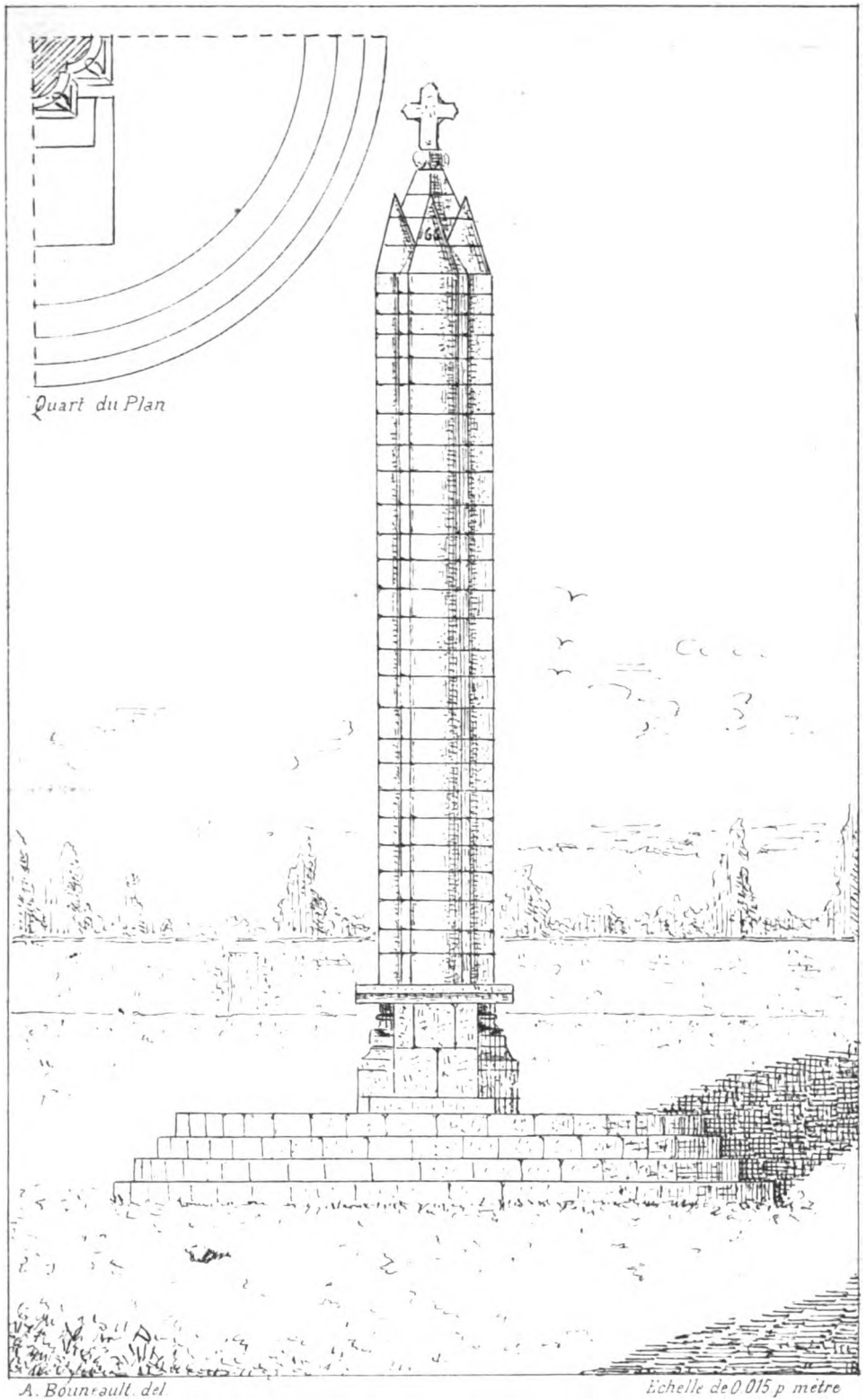

Croix de Cimetière de la Peyratte

(XIIe SIÈCLE)

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan 0.01 p mètre

Profil de la base 0.10 p. mètre

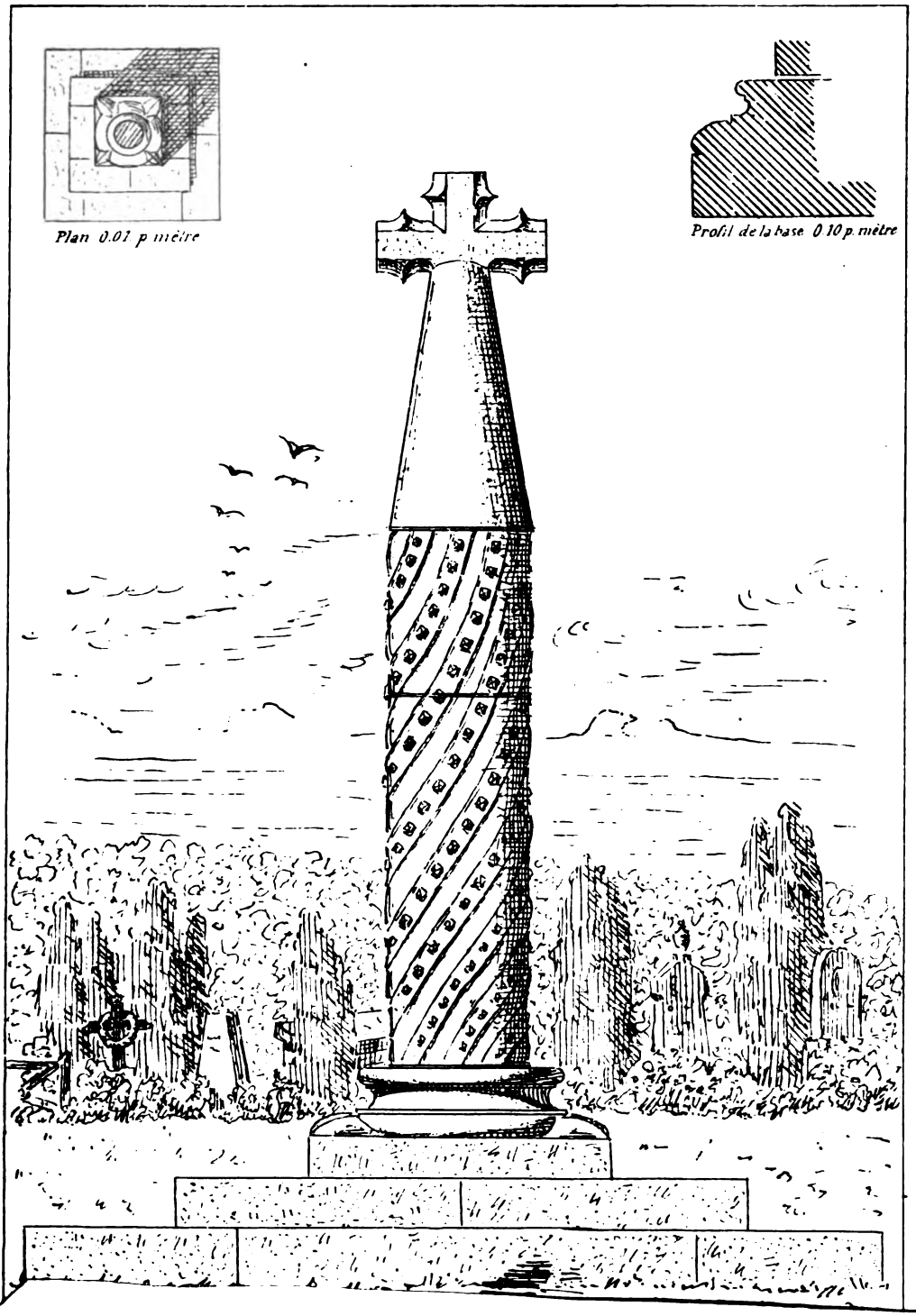

Digitized by Google

Croix de cimetière de St. Christophe sur Roc[illegible]

Digitized by Google

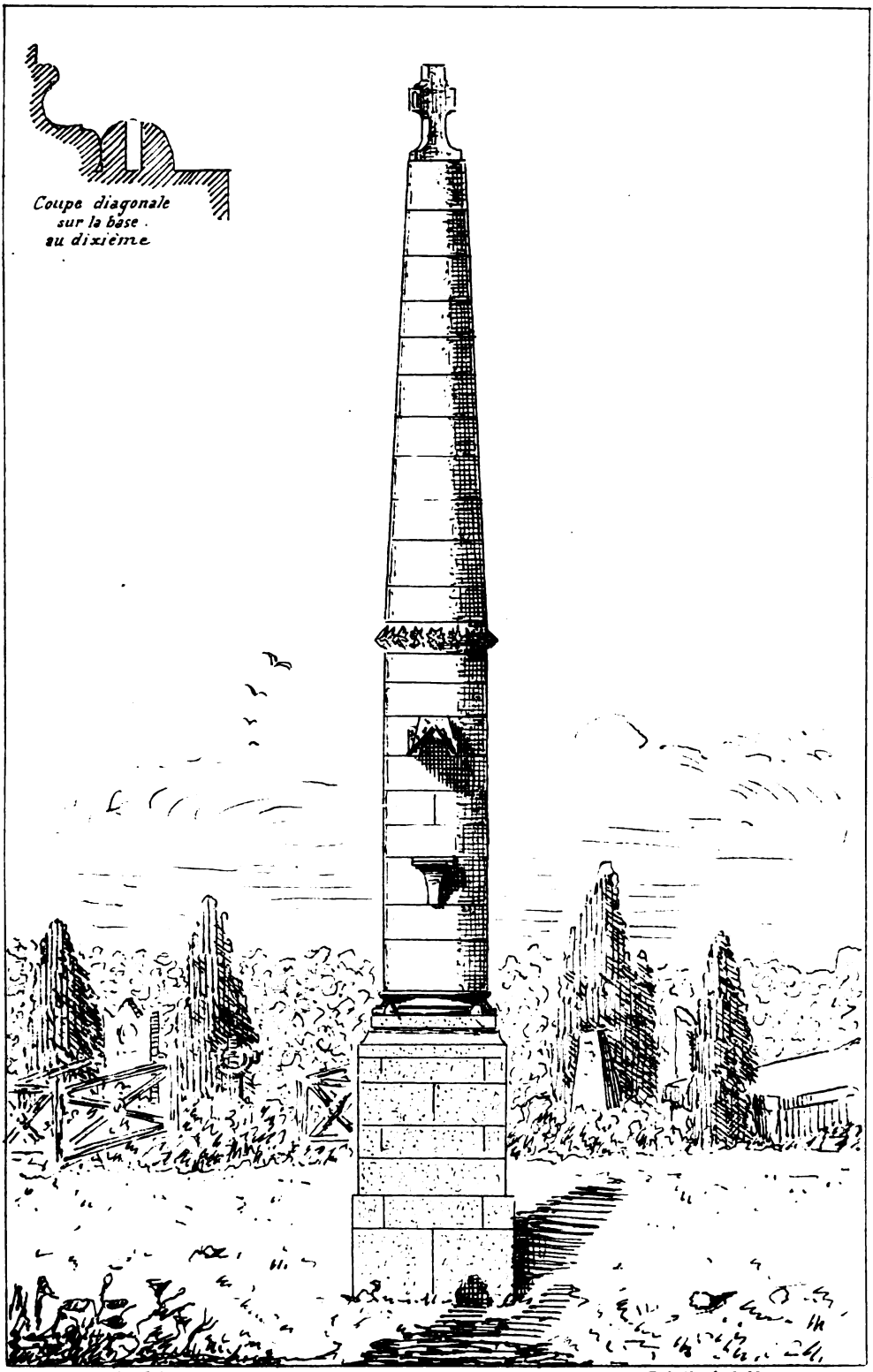

A. Bouneault. del. Echelle de 0.02 p. mètre

Croix de Cimetière de S.t Christophe sur Roc

Digitized by Google

Digitized by Google

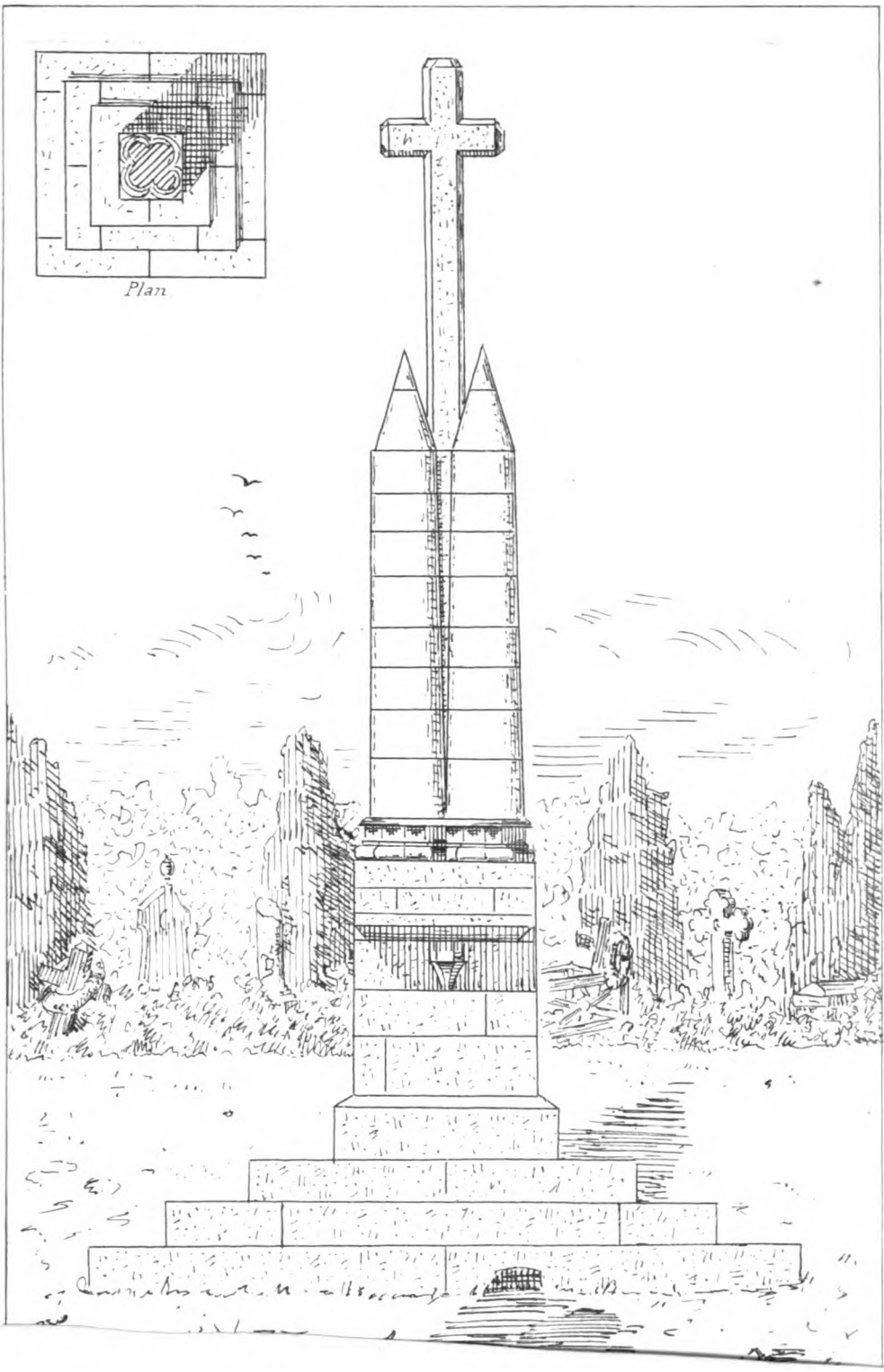

Digitized by Google

Digitized by Google

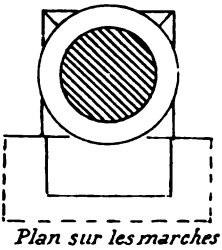

Plan sur les marches

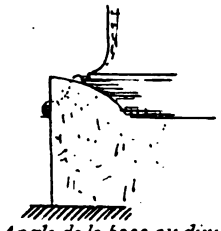

Angle de la base au dixième

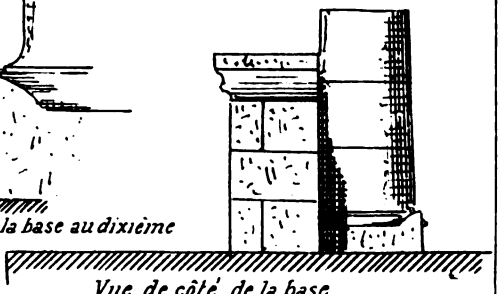

Vue de côté de la base.

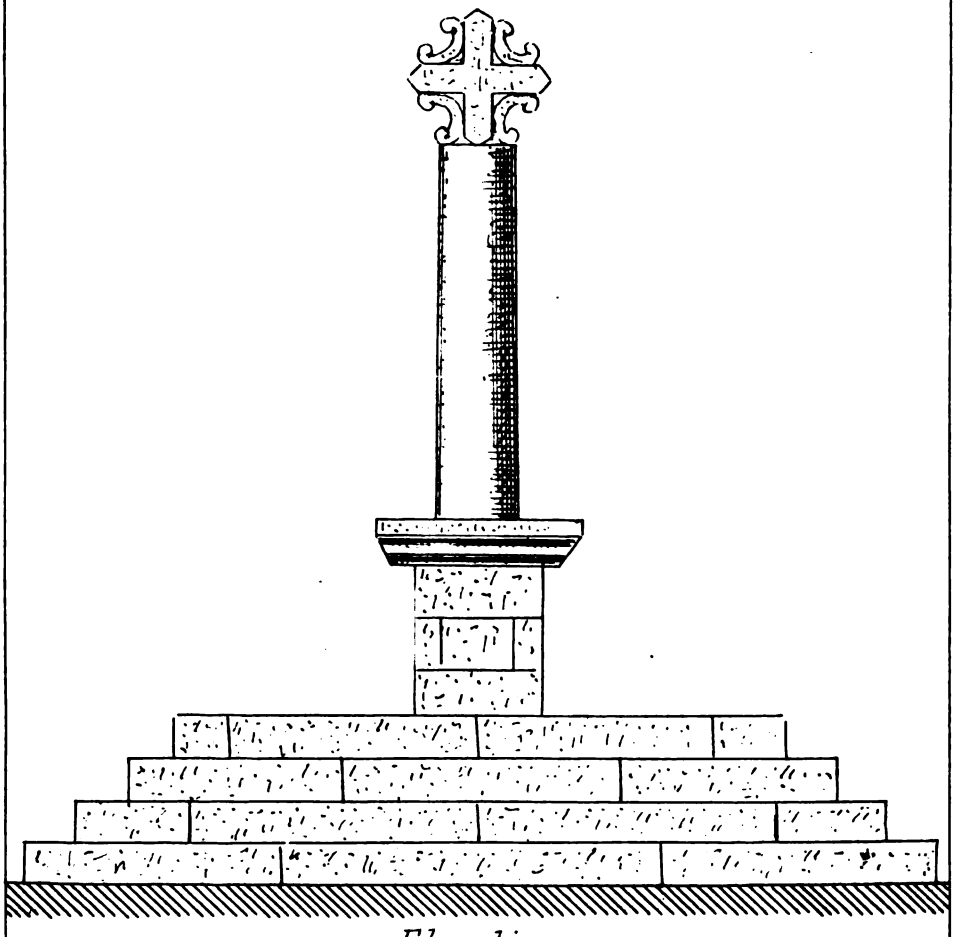

Elevation

A Bouneault del.

Echelle de 0.025 p. mètre.

Croix de Cimetière de St Maixent de Beugné

FIN DU XIIIe SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Liste des membres. I

Inventaire des archives de Sainte-Croix de Parthenay, dressé à la fin du XVIII^e siècle, publié par M. Bélisaire Ledain. . 1

L'Athénée de Niort. Son histoire et ses travaux, par MM. Léo Desaivre et Paul Frappier. 55

Documents pour servir à l'histoire du musée révolutionnaire de Niort, par MM. E. Monnet, Th. Léaud, etc. 201

La famille Maboul et le château de Fors, par M. Léo Desaivre. 293

Dénombrement de la seigneurie de Mons-en-Prahecq, du 14 février 1620, publié et annoté par M. C. Saint-Marc. . 315

Note sur trois croix en pierre du XV^e siècle, par M. Léo Desaivre. 471

Lanternes des morts, croix de cimetières et croix de carrefours des Deux-Sèvres, par M. Jos. Berthelé. 475

Saint-Maixent. — Imp.. Reversé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07371 0801

Digitized by Google